

**Migrants et sédentaires subalternes Bamiléké dans la résistance face à la
domination française au Cameroun,
des années 1940 aux années 1950**

Jacob Tatsitsa

Thèse soumise à l'Université d'Ottawa dans le cadre des exigences
du programme du doctorat en histoire

Département d'histoire
Faculté des arts
Université d'Ottawa

© **Jacob Tatsitsa, Ottawa, Canada, 2022**

SOMMAIRE

DÉDICACE	V
REMERCIEMENTS	VI
LISTE DES CARTES	VIII
LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS.....	IX
RÉSUMÉ	X
ABSTRACT.....	XI
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
I - OBJET DE L'ETUDE ET CONTEXTE HISTORIQUE.....	3
II- CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE	21
III- CADRE SPATIO-TEMPOREL.....	27
IV- HISTORIOGRAPHIE.....	34
V- PROBLEMATIQUE	65
VI- METHODOLOGIE ET SOURCES.....	67
CHAPITRE 2 : LA PÉNÉTRATION ALLEMANDE, ADMINISTRATION FRANCO-BRITANNIQUE DU CAMEROUN ET CONTESTATION NON VIOLENTE DES SUBALTERNES BAMILÉKÉ.....	79
I- LE PROTECTORAT ALLEMAND, MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET AGGRAVATION DE LA DOMINATION DES BAMILEKE	80
A- Les répercussions de l'exploitation allemande.....	80
B - Mise en valeur des chantiers coloniaux et les modifications des relations entre les chefferies.....	85
C - La mise en valeur du Cameroun français et la domination traditionnelle et moderne de la société bamiléké.....	95
II- LES SUBALTERNES, LA MISE EN VALEUR, LES ASSOCIATIONS ET LE PARTI NATIONALISTE.....	104
A- La caféiculture et la domination des hommes ordinaires : les paysans, les femmes et les enfants.....	104
B - Les subalternes, les associations et le parti nationaliste.....	109
C – Ahmed Nzoko : de l'activité syndicale au militantisme dans les rangs de la fusion <i>Kumzse</i> - l'UPC	113
III- LE <i>KUMZSE</i> : NAISSANCE, FUSION ET DEMISSION DE L'UPC	120
A- La naissance et la fusion du <i>Kumzse</i> avec le parti nationaliste	120

B - Les émigrés de Douala, l'Union Bamiléké et l'expansion de l'UPC	125
C - Les démissions du <i>Kumzse</i> et le progrès de l'UPC en région Bamiléké.....	135
CHAPITRE 3 : LES SUBALTERNES, LA SPOLIATION FONCIÈRE, LES TAXES	
ET L'EXPANSION DE L'UPC, 1951- 1955.....	143
I- LA REACTION DES SUBALTERNES DE BANSOA A L'OCCUPATION DES TERRES ET A L'IMPOSITION DES MARCHES PERIODIQUES	143
A- Les subalternes et la campagne de récupération des terres spoliées à Bansoa	144
B - Les subalternes, l'imposition des marchés périodiques et la contestation à Bansoa.....	148
C- Le trio Chrétien Nzukam, Nicodème Ntang, Isidore Nkolla et les contestations	155
D- L'implication des subalternes basés dans le Moungo et Douala dans la dénonciation des taxes	159
II - L'IMPLANTATION L'UPC DANS LES SUBDIVISIONS DE DSCHANG ET DE BAFOUSSAM EN 1955.....	165
A- La contribution des enseignants Bamiléké à la vie et la survie de l'UPC et ses organes annexes.....	166
B- L'action de sabotage du <i>Fo</i> de Bansoa et ses notables contre l'implantation de la JDC	172
C - L'instituteur adjoint Ernest Ouandié et la campagne de sabotage des activités de l'UPC.....	180
CHAPITRE 4 : LES SUBALTERNES BAMILÉKÉ ET LE REJET DE L'EXPLOITATION FRANÇAISE, 1955 - 1958.....	192
I- LE REJET DE L'EXPLOITATION FRANÇAISE A BANSOA ET SES ENVIRONS	193
A- Les subalternes et l'animation de l'UPC dans la clandestinité	193
B- L'application des consignes d'Um par Ntang et Nzokamgoum en septembre 1955 à Bansoa.	199
C- Des réunions clandestines à l'élimination des « traîtres ».....	204
II- LA CONFERENCE EDUCATIVE DE BAMENDA ET LE PROJET DE BOYCOTTAGE DES ELECTIONS LEGISLATIVES	210

A- De la dénonciation des abus des colonialistes aux consignes d'exécution des « traîtres » à la cause nationaliste	211
B- Les contributions des subalternes de Bansa	223
C- Contribution de Gaspard Sipoufo Kamga à la redynamisation d'octobre 1956	232
CHAPITRE 5 : L'OPPOSITION À LA LOI-CADRE, AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET À L'IMMATRICULATION DES TERRES.....	241
I- CONTRIBUTION DE SIPOUFO KAMGA AU REJET DE LA LOI-CADRE ET AU BOYCOTTAGE DES ELECTIONS	242
A- L'opposition à la Loi-Cadre et la menace de boycottage des élections législatives.....	243
B- L'échec du boycottage des élections de décembre 1956	252
II- LES SUBALTERNES BAMILEKE ET OPPOSITIONS A L'IMMATRICULATION DES TERRES, 1953-1958	266
A- La résistance passive à l'appropriation des terres	266
B- Somekong Mbounya et les stratagèmes de rejet du colonialisme : la revendication épistolaire des terres.....	276
C- L'UPC et l'encadrement des contestations foncières	284
D- Le glissement vers l'insurrection.....	294
CONCLUSION GÉNÉRALE	303
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	313
INDEX	367

DÉDICACE

Aux résistants à la domination allemande et franco-britannique du Cameroun méconnus

REMERCIEMENTS

Pour réaliser ce travail, il a fallu la contribution de plusieurs personnes que nous tenons à remercier.

Nous exprimons notre profonde reconnaissance à notre superviseuse, la Pr^e Meredith Terretta pour sa disponibilité, sa patience et ses conseils, ainsi que son soutien financier issu de ses divers fonds de recherche, notamment de la Chaire Gordon F. Henderson en Droits de la personne, du CERDP et du CRSH. Nous remercions les Prs. Sylvie Perrier, Ryme Seferdjeli, Abdoulaye Gueye, Boulou Ebanda de B'beri, John Packer, David Zeitlyn, Vouter van Beek, Klaas van Walraven et Germain Loumpet, pour leurs soutiens et conseils. Nos remerciements vont aussi aux Prs Patrick Papa Dramé, Éric Allina, Marie-Emmanuelle Pommerolle et Micheline Lessard pour avoir accepté de faire partie des examinateurs de cette thèse. Nous remercions aussi le Pr. Gilbert Doho et Mme Dorotheé Djuidje pour la relecture du texte et les précieux conseils. Nous tenons aussi à remercier les docteurs Guillaume Mebometa Ndong, Alexis Tague Kakeu, Mélissa Villella, Pascal Touoyem dont les conseils nous ont permis d'éviter maints écueils lors du bouclage de ce travail. Nous faisons un clin d'œil à Thomas Deltombe, Manuel Domergue, Frank Garbely, Roland Tatsitsa Tsapi, Marcus Chifor et Guillaume Ngniepi.

Une pensée particulière à ma famille : Elove Léonie Kenfack, Esther Grace Tonlio Tatsitsa, Barbara Lyn Jou Tatsitsa, Isabelle Aurore Zouda Tatsitsa et Aurel Wilfried Zofou Tatsitsa...

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, nous ont apporté leur soutien. Il s'agit du personnel des différents fonds d'archives, de nos

enseignants et de nos amis, notamment Joseph Kiegaing, Dieudonné Pouhe, Melchisedek Chétima, Barthelemy Lontsi Yop et Théophile Nono.

Nous sommes redevables à toutes les secrétaires qui ont fait la mise en page de ce texte, notamment Florence Arétouyap.

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Cameroun sous domination franco-britannique.....	29
Carte 2 : L'ouest-Cameroun	30

LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS

AA :	Archives Autonomes
AC:	Archives Coloniales
ADD:	Archives Départementales de Dschang
ADM :	Archives Départementales de Mbouda
ALNK:	Armée de Libération Nationale du Kamerun
ANY:	Archives Nationales de Yaoundé
APA:	Affaires Politiques et Administratives
APD:	Archives de la préfecture de Dschang
APO:	Archives Provinciales de l'Ouest
BCD:	Bureau du Comité Directeur
BDC :	Bloc Démocratique Camerounais
BEDOC :	Bureau d'Étude et de la Documentation
BIMA :	Bataillon d'Infanterie de Marine
BMM :	Brigade Mixte Mobile
BRH:	Bulletin de Renseignements Hebdomadaire
CFN :	Chemin de Fer du Nord
CNO :	Comité national d'organisation
CREDP :	Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne
CRSH :	Conseil de recherches en sciences humaines
CSD	Commissariat Spécial de Dschang
ENS :	École Normale Supérieure
ESOCAM :	Évolution Sociale Camerounaise
FFC :	Forces Françaises au Cameroun
GIM:	Groupe d'Intensification du Mouvement.
INDECAM:	Indépendants Camerounais
JDC:	Jeunesse Démocratique du Cameroun
JOCF:	Journal Officiel du Cameroun Français
JORC :	Journal Officiel de la République du Cameroun
ONU :	Organisation des Nations Unies
RDA :	Rassemblement Démocratique Africain
RPC:	Rassemblement du Peuple Camerounais
SAP :	Société Africaine de Prévoyance
SDN :	Sinistre de la Défense Nationale
SDNK:	Sinistre de la Défense Nationale Kamerunaise
UDEFEC:	Union Démocratique des Femmes du Cameroun
UPC :	Union des Populations du Cameroun
USCC :	Union des Syndicats Confédérés du Cameroun

RÉSUMÉ

Migrants et sédentaires subalternes Bamiléké dans la résistance face à la domination française au Cameroun, des années 1940 aux années 1950

AUTEUR : Jacob Tatsitsa
ANNÉE : 2022

SUPERVISEURE : Pr. Meredith Terretta

Au cours de la Première Guerre mondiale, une coalition d'un corps expéditionnaire militaire franco-britannique se partage le protectorat allemand d'Afrique centrale : l'actuel Cameroun. Des années 1920 aux années 1950, la domination franco-britannique aggrave les injustices liées à l'organisation hiérarchisée de la société Bamiléké. Lesdites injustices favorisent la naissance du syndicalisme suivi de celle du nationalisme. Les nationalistes réclament l'unification et l'indépendance du Cameroun britannique et du Cameroun français. L'historiographie de ce processus de décolonisation s'est surtout penchée sur le rôle et le sort des élites pro-françaises et des leaders du comité directeur du parti nationaliste.

L'objectif de cette thèse est de connecter l'histoire de cette élite et celle des subalternes Bamiléké, particulièrement oubliés, en démontrant que certains jouèrent des rôles déterminants dans la création, l'implantation et l'animation des syndicats et du parti nationaliste, tout comme dans le sabotage des activités desdites organisations. Par l'approche de l'« histoire d'en bas », nous explorons les cas d'injustices, de résistances passives ou d'accommodements des subalternes des sociétés hiérarchisées Bamiléké sous ladite domination. Nous revisitons l'accommodement des indicateurs de police et des agents provocateurs. Cette approche a pour but d'élucider la transition de la résistance passive à l'insurrection en juin 1956 afin de mieux comprendre l'éruption de violence dans la région Bamiléké lors de la décolonisation.

Mots clés : subalternes, Bamiléké, injustice, syndicalisme, nationalisme, résistance passive, Cameroun, décolonisation

ABSTRACT

Bamileke Migrants and Sedentary Subalterns' Resistance to French Rule in Cameroon, 1940s to 1950s

During the First World War, a Coalition of a Franco-British military expeditionary forces shared the German protectorate in Central Africa: Present-day Cameroon. From the 1920s to the 1950s, Franco-British domination increased the injustices associated with the already hierarchical organization of Bamileke society. These injustices led to the emergence of unions, followed by nationalism. The nationalists demanded the unification and independence of British and French Cameroon. This decolonization process historiography has focused on the role and fate of the pro-French elites (chiefs, notables, and colonial intermediaries) and the leaders of the nationalist party's steering committee.

The objective of this thesis is to connect the history of this elite with the history of the African subalterns, notably the Bamileke, who have so far been at the historiographical margins of histories of Cameroon's decolonization, by demonstrating how some of them played determining roles in the creation, implementation and animation of the trade unions and the nationalist party, as well as in the sabotage of these organizations' activities. Using a "history from below" approach, I explore cases of injustice, passive resistance, or accommodation of the subalterns within Bamileke hierarchical societies under French domination. I revisit Police informant and agent provocateur collaboration. I adopt this method to elucidate the transition from passive resistance to insurrection in June 1956 to better understand the eruption of violence in the Bamileke region during decolonization.

Keywords: subalterns, Bamileke, injustice, unionism, nationalism, passive resistance, Cameroon, decolonization.

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION GÉNÉRALE

Introduction

À l'ouverture de la conférence des chefs d'État d'Afrique et de France à la Baule, le 20 juin 1990, le président français François Mitterrand exige à ses invités l'instauration de la démocratie dans leurs pays respectifs. Après moult tergiversations, Paul Biya, le président du Cameroun, un pays d'Afrique centrale, s'exécute et autorise le multipartisme¹. La majorité des Bamiléké, le groupe ethnique le plus important du Cameroun, adhère au principal parti de l'opposition, le *Social Democratic Front* (SDF). Ce parti réclame la démission du président du Cameroun, l'organisation d'une conférence nationale souveraine et la concrétisation de la démocratie. L'opinion publique cherche à comprendre les motivations de l'adhésion des Bamiléké aux revendications portées par le SDF². Une explication est dès lors présente dans certains esprits : « la revendication intempestive du pouvoir politique par les Bamiléké procède d'une volonté d'hégémonie et de domination d'autres ethnies (sic) »³. L'empressement à se rallier à cette revendication est ce qui fait problème. Outre qu'elle arrange trop de bons esprits, l'« explication » n'est pas loin de faire l'unanimité avec la haine contre les Bamiléké qui sommeille au cœur de la société camerounaise dans une dénonciation facile : le complot Anglo-Bamiléké, l'envahisseur Bamiléké, les

¹ Ernest Messina Mvogo et Antoine Japhet Anafak Lemofak, *Menaces sécuritaires en Afrique contemporaine : terrorisme et autres violences*, Bruxelles, Éditions Mondes Modernes et contemporains-UL B, 2018, p.193.

² Bamiléké (*pe me lekeu*) signifie littéralement les habitants des montagnes et des ravins, en langue Foto, une chefferie de la région de Dschang au Cameroun), voir : Josué Simo Sop, « Crânes et masques faciaux dans les rites funéraires bamilékés : tradition et actualité », Thèse pour le diplôme d'État de docteur en chirurgie dentaire, Université Paris Descartes, 2019, p. 14. Le sociologue Antoine Socpa souligne qu'en réaction à la réclamation de la démission du président de la république du Cameroun, Paul Biya, les partis politiques dites de l'opposition radicale, une « tendance de la propagande ethnique Béti [ethnie proche sociologiquement de celle du président qui est Boulou] avait émis des tracts anonymes ou signés revendiquant avec insistance l'exclusion physique des Bamiléké de Yaoundé », la capitale du pays. Voir : Antoine Socpa, *Démocratisation et autochtonie au Cameroun : trajectoires régionales divergentes*. Münster, LTT Verlag, 2003, p. 31.

³ Pour plus de détails au sujet aux mouvements démocratiques, voir *Le Temps* 125 (31 août 1992), cité par Ferdinand Chindji Kouleu, dans Dieudonné Zognong et Ibrahim Mouiche (eds), *Démocratisation et Rivalités ethniques au Cameroun*, Yaoundé, CIREPE, 1997, p. 79.

opposants...⁴ Alexie Tcheuyap explique qu'à cette période les hommes du régime de Biya se cachent derrière des pseudonymes à l'instar de Jean-Pierre Kamga Monkam, dont les articles paraissaient dans *Le Patriote*, pour stigmatiser les Bamiléké⁵. Ils les blâment parce que plusieurs figures de l'opposition qui déstabilisent le régime de Biya sont issues de ce groupe ethnique. Il s'agit notamment de Célestin Monga, Pius Njawé et Djeukam Tchameni. Ces analystes proches du pouvoir « ciblent l'opposition identifiée alors par un réflexe simpliste aux Bamilékés ⁶».

Nous n'estimons pas que le soutien des Bamiléké aux mouvements démocratiques, multiethniques et insurrectionnels soit lié à l'hégémonisme ethnique. Ceux qui soutiennent cette thèse escamotent les causes profondes, notamment les injustices coloniales et la défaite politique de l'Union des Populations du Cameroun (UPC), le seul parti nationaliste, avant l'indépendance du pays. De nombreux subalternes Bamiléké y jouaient des rôles importants. Ce parti luttait contre les manœuvres de l'administration française visant à confisquer la souveraineté du futur Cameroun indépendant. La défaite face à la Doctrine de guerre révolutionnaire (DGR) française exportée au Cameroun pour lutter contre l'UPC a laissé un traumatisme qui resurgit, de temps en temps, sous

⁴ Pour avoir une idée de la question anglophone au Cameroun, lire Piet Konings, « Le 'problème anglophone' au Cameroun dans les années 1990 » dans *Politique africaine*, vol. 62 (1996), pp. 25-35 [<http://hdl.handle.net/1887/3499>] (Page consultée le 5 mai 2019).

⁵ La campagne électorale des élections présidentielles prévues le 12 octobre se déroule sous une extrême tension. Certains Beti s'opposent aux Bamiléké dans les localités fortement peuplées par ces derniers, dans la ville de Yaoundé. Ils font pression sur les Bamiléké pour qu'ils votent en faveur de leur candidat. Certains de ces éléments Beti menacent d'expulser les Bamilékés de la capitale où de confisquer leurs biens s'ils ne votent pas pour le président Biya. Voir : Socpa, *Démocratisation et autochtonie...*, p.26.

⁶ Alexie Tcheuyap « Écrire masqué. Des pseudonymes dans la presse camerounaise », *Politique africaine*, n° 136, (2014), pp. 135-156.

[https://www.academia.edu/24444573/%C3%89crire_Masqu%C3%A9_pseudos_and_presse](Page consultée le 16 juin 2021). Voir aussi Francis B. Nyamnjoh, « Media, Tribalism and Democracy in Cameroon »», dans Fabien Eboussi Boulaga (dir.), *La Démocratie à l'épreuve du tribalisme*, Actes du Colloque-Débat du 11 au 12 avril 1996 organisé par la Fondation Friedrich Ebert et Gerddes-Cameroun, Yaoundé, Terroirs, 1997, pp. 59-80.

forme d'une opposition violente au régime qualifié par cette dernière de dictature « françafricaine » au pouvoir dans ce pays jusqu'aujourd'hui⁷.

Le présent chapitre tient lieu d'introduction générale de notre thèse. Il présente le sujet et le contexte historique de la décolonisation des deux territoires issus du partage de l'ancien protectorat allemand (*Kamerun*, aujourd'hui Cameroun) par la France et l'Angleterre au cours de la Première Guerre mondiale. Il présente aussi l'objet de l'étude, le contexte historique du rôle des subalternes Bamiléké dans la lutte pour l'unification et l'indépendance desdits territoires. Nous y situons le contexte spatio-temporel. Nous y explorons l'historiographie de cette décolonisation, notamment celle du rôle des subalternes Bamiléké dans ce processus. Nous y présentons la problématique, la méthodologie et les sources de l'étude.

I - Objet de l'étude et contexte historique

Comme son titre l'indique, l'objet de cette thèse est de déterminer quelle est, dans un contexte particulièrement conflictuel, l'implication des migrants et sédentaires subalternes Bamiléké dans la résistance à la domination française au Cameroun, des années 1940 aux années 1950. Au cours de cette période, la domination française influence fortement la destinée des Bamiléké. À l'aide des sources émanant des migrants et sédentaires subalternes Bamiléké et de l'administration franco-britannique et de l'ONU touchant à divers conflits liés, entre autres, à la terre, aux successions, aux taxes, nous tentons de déterminer l'existence chez certains migrants et sédentaires Bamiléké d'une conscience nationale. L'étude est axée sur l'idée que certains dominés

⁷ Pour l'exportation et l'application de la Doctrine de guerre révolutionnaire française au Cameroun pour lutter contre l'UPC, voir Jacob Tatsitsa, « UPC, tensions sociales et guerre révolutionnaire dans la subdivision de Mbouda de 1950 à 1965 », Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, 1996. Pour une analyse de la dictature « françafricaine » dans les pays francophones d'Afrique subsaharienne, lire Thomas Deltombe, Manuel Domergue et Jacob Tatsitsa, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique, 1948-1971*, Paris, La Découverte, 2011.

de la société hiérarchisée Bamiléké, jouent un rôle crucial dans l'implantation et la diffusion de l'unique parti nationaliste de ce pays, pendant que d'autres sapent cette entreprise. La présentation du contexte historique permet de comprendre comment le pays est arrivé à cette situation.

Au milieu du XIXe siècle, le racisme, l'expansion démographique, l'industrialisation et le désir de contrôler les échanges commerciaux poussent certains pays européens à se lancer dans la conquête de l'Afrique et l'assujettissement de ses populations. Cette conquête est aussi motivée par le besoin de posséder les ressources naturelles ou les matières premières, ainsi que le souci d'écouler la surproduction des usines de ces pays⁸. L'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, le Portugal, la Grande-Bretagne et l'Italie sont les pays colonisateurs de l'Afrique. La volonté de ces derniers pays de prendre possession des territoires en Afrique engendre de nombreuses rivalités entre eux. Sous l'effet de la propagande coloniale allemande et la crainte d'assister à l'implantation des Anglais dans l'estuaire du Wouri au fond du Golfe de Guinée en Afrique centrale, le commerçant allemand Adolf Woermann qui y est installé depuis 1851 cherche à préserver ses affaires. Woermann utilise ses liens privilégiés avec son chancelier Otto von Bismarck pour obtenir l'aval de la protection du commerce de son pays dans cet estuaire⁹. Ainsi, le 12 juillet 1884, les chefs Douala, une ethnie présente sur la côte, se prêtent au jeu de signature des traités de protectorat. Conformément à la notion d'occupation effective des terres décidée par la Conférence

⁸ Catherine Coquery-Vidrovitch, *L'Afrique et les Africains au XIXe siècle. Mutations, révolutions, crises*, Paris, A. Colin, 1999, pp. 163-170 ; voir aussi : Hélène D'Almeida-Topor, *L'Afrique au XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 1993 ; Marc Ferro (dir.), *Le livre noir du colonialisme. XVIe-XXIe siècle : de l'extermination à la repentance*, Paris, Hachette Littératures, 2004 ; Joseph Ki-Zerbo, *L'histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1994 ; John Iliffe, *Les Africains. Histoire d'un continent*, Paris, Flammarion, 2009 ; Bernard Lugan, *L'histoire de l'Afrique. Des origines à nos jours*, Paris, Ellipses, 2009 ; Élikia M'Bokolo, *L'Afrique au XXe siècle. Le continent convoité*, Paris, Seuil, 1985. Adalbert Owona, *La naissance du Cameroun, 1884-1914*, Paris, L'Harmattan, 1996.

⁹ Albert Pascal Temgoua, *Le Cameroun à l'époque des Allemands : 1884-1916*, Paris, L'Harmattan, 2014, p.7 [www.jstor.org/stable/40341676](Page consultée le 6 décembre 2018).

de Berlin de la même année, les Allemands se lancent à la conquête de l'intérieur du protectorat, qu'ils nomment *Kamerun* et à son exploitation¹⁰.

D'après l'historien Léon Kaptué, les populations autochtones résistent à cette entreprise de plusieurs manières. En effet, l'exploitation agricole dans les années 1896-1897, notamment sur les versants du Mont Cameroun, n'est pas aisée. La faiblesse de l'effectif de la population locale, à savoir les Bakweri, les Isubu, les Balong et bien d'autres groupes évalués à 32 000 âmes, ainsi que leurs résistances passives (absentéisme et indocilité), poussent les colons à faire la prospection des travailleurs à l'intérieur du pays. Cette prospection conduit les Allemands sur les hautes terres couvertes de savane arbustive de l'Ouest. Ils les qualifient de *Grassfields*¹¹. Grâce à l'organisation sociale étatique (les chefferies) de cette localité, ils s'appuient sur les chefs Galega I et Fonyonga de Bali pour s'approvisionner en main d'œuvre destinée aux plantations des pieds du Mont Cameroun. L'effectif, en 1897, s'élève à 700 hommes environ. Les Bali, en plus de leurs sujets qu'ils convoyaient dans les plantations, razziaient les populations des chefferies voisines de l'Est désignées globalement par les administrateurs allemands, en 1902, de Bamiléké¹². Par exemple, l'historienne Meredith Terretta explique que la région *Grassfields*, comparativement aux sociétés lignagères des zones côtières ou forestières, notamment les pieds du Mont Cameroun, est occupée par une centaine de chefferies densément peuplées. En fonction de leurs genèses, elles sont quasi autonomes, mais certaines sont alliées. Les alliances et les rivalités favorisaient l'assujettissement

¹⁰ Albert Pascal Temgoua, *Le Cameroun à l'époque des Allemands : 1884-1916*, Paris, L'Harmattan, 2014, p.7 [www.jstor.org/stable/40341676](Page consultée le 6 décembre 2018).

¹¹ Matthieu Salpeteur, « Penser l'histoire des paysages avec les sanctuaires boisés », *Les nouvelles de l'archéologie*, n° 152, (2018), pp. 35-40. [<https://journals.openedition.org/nda/4215>](Page consultée le 13 avril 2021).

¹² Léon Kaptue, *Travail et main-d'œuvre au Cameroun sous régime français, 1916-1952*, Paris, L'Harmattan, 1986, p. 23. Voir aussi au Bodleian Library of Commonwealth and African Studies at Rhodes House. GB 0162 MSS.Afr.s.2033. Memoirs of William Alleyne Robinson, 1960–1961. Voir également Elizabeth M. Chilver, « Paramountcy and Protection in the Cameroons: The Bali and the Germans, 1889–1913, » dans Prosser Gifford et William Roger Louis (eds.), *Britain and Germany in Africa: imperial rivalry and colonial rule*, New Haven, Yale University Press, 1967, pp. 479–511.

lors des conflits avant ce protectorat du *Kamerun* qui amorce sa fin avec la victoire des forces coalisées franco-britanniques, à Douala, en 1915¹³.

Selon Kaptué, sous le commandement du général anglais Charles Dobell, les troupes franco-britanniques dénommées Forces expéditionnaires ouest-africaines créées pour combattre l'Allemagne sont victorieuses à Douala à la fin de l'année 1914. À la suite des tiraillements entre la France et l'Angleterre pour le contrôle de la dépouille de ce protectorat allemand, les deux vainqueurs s'entendent pour une éphémère gestion conjointe (condominium)¹⁴. Le politologue Abel Eyinga précise qu'à la fin de cette administration conjointe, ils se partagent le territoire le 4 mars 1916¹⁵.

Eyinga indique que la division est entérinée par la Conférence de Versailles du 28 juin 1919. La Société des Nations (SDN) où siègent les principaux pays colonisateurs, créée la même année, leur confie un mandat sur les deux territoires, le 22 juillet 1922¹⁶. Sous le mandat, les Français aggravent le problème de main d'œuvre que rencontraient les Allemands, en diversifiant et en introduisant d'autres activités plus exigeantes, ainsi qu'en mettant l'accent sur la qualité de la main d'œuvre. Pour échapper à la législation internationale protégeant les populations des territoires sous mandat de la Société des Nations contre le travail forcé avant 1946, date du bannissement officiel de cette pratique, Kaptué nous révèle que la France masquait cette exploitation sous le terme « recrutement »¹⁷.

¹³ Meredith Terretta, *Nation of Outlaws, State of Violence, Nationalism, Grassfields Tradition, and State Building in Cameroon*, Ohio University Press, Athens, Ohio, 2014, p. 12.

¹⁴ Marc Michel, «Le Cameroun allemand aurait-il pu rester unifié ? Français et Britanniques dans la conquête du Cameroun (1914-1916)», dans *Guerres Mondiales Et Conflits Contemporains*, n°168 (1992), pp. 13-29. [<http://www.jstor.org/stable/25730879>](Page consultée le 13 avril 2021).

¹⁵ Abel Eyinga, *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, Éditions Anthropos, 1978, p. 11.

¹⁶ Kaptue, *Travail et main-d'œuvre...*, p. 23.

¹⁷ Pour une autre analyse du travail forcé dans d'autres pays africains dominés à l'instar du Mozambique, voir Éric Allina, 'Captive to Civilization': *Law, labor mobility, and violence in colonial Mozambique*, dans Joel Quirk et Darshan Vigneswaran (ed.), *Mobility Makes States: Migration and Power in Africa*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2015, pp. 88-125. [<https://www.degruyter.com/document/doi/10.9783/9780812291292-003/html>](Page consultée le 7 octobre 2021).

En clair, en ratifiant la convention de 1937 sur le recrutement, la France avait émis les réserves sur les clauses « trop gênantes et trop contraignantes pour elle », précise-t-il. Pour lui, cette manœuvre dépouillait la législation de sa substance et permettait à la France d'avoir, contrairement aux Allemands, des offices de recrutement. L'une des conséquences fut, dès 1932, le dépeuplement de la région Bamiléké de ses bras valides avant l'interdiction formelle du travail forcé par la loi du 11 avril 1946. La pratique persista à cause de la tricherie des exécutants à qui le texte s'adressait¹⁸.

En octobre 1946, se tient à Bamako chef-lieu du Soudan français (actuel Mali) le congrès fondateur du Rassemblement démocratique africain (RDA), indiquent l'historien Pierre Kipré et le politologue Paul-Marie Couteaux¹⁹. Les initiateurs de la rencontre, les élus africains de l'Assemblée nationale française remettent en cause les réformes de la Conférence de Brazzaville et la Loi fondamentale (constitution) française du 19 avril 1946. Le Congrès définit ses objectifs, particulièrement la libération du joug colonial français par le biais de l'affirmation de la personnalité politique, économique, sociale et culturelle. Parmi les membres de la délégation venue du Cameroun sous tutelle française figure Ahmed Nzoko, syndicaliste et sous-chef traditionnel de Bagam résidant à Douala représentant Mathias Djoumessi, le chef traditionnel de Foréké-Dschang, chef-lieu de la région Bamiléké. Il y représentait également les cadets sociaux de la région Bamiléké²⁰. Le politologue Jean-François Bayart désigne comme cadets sociaux la classe sociale

¹⁸ Kaptue, *Travail et main-d'œuvre...*, p. 69 ; Archives nationales de Yaoundé (ANY), 2 AC 8 341. Pierre Divol synthèse sur l'implantation de l'UPC 1955, p. 64.

¹⁹ Pierre Kipré, *Le Congrès de Bamako ou la Naissance du RDA*, Paris, Afrique contemporaine, 1989 ; Gabriel Lisette, *Le Combat du Rassemblement Démocratique Africain pour la décolonisation : pacifique de l'Afrique Noire*, Paris, Présence africaine, 1983, p. 49 ; Paul-Marie Couteaux, « Gabriel Lisette. *Le combat du Rassemblement démocratique africain* » [compte-rendu], *Politique étrangère*, n° 48-4 (1983), pp. 1025-1026.

²⁰ Maginot Noubissie Tchouake, *Bamiléké. La naissance du maquis dans l'ouest-Cameroun*, Yaoundé, Éditions Ifrikiya, 2017, p. 137.

composée d'esclaves, des peuples dominés, de leurs descendants, des femmes, des laissés-pour-compte du système d'héritage, des employés bénéficiant d'un salaire et des chômeurs frustrés²¹.

Au retour de Bamako, dans le sillage de l'évolution du syndicalisme camerounais, Nzoko de concert avec Djoumessi et 47 autres chefs et sous-chefs traditionnels légalisent, en 1947, les statuts de l'association traditionnelle du peuple Bamiléké, appelée *Kumzse* en langue locale²². Cette association réclame le droit de pratiquer la caféiculture et la culture du quinquina²³. Le *Kumzse* fustige aussi le régime de l'indigénat pourvoyeuse d'injustices. L'indigénat est un régime répressif appliqué aux populations locales des territoires dominés par la France. Ce sont les administrateurs coloniaux qui infligent les sanctions sous ce régime. Il est caractérisé par l'absence de procédures judiciaires et d'assistance juridique. Comme sanctions applicables, Sylvie Thénault indique que les administrateurs séquestrent les biens privés ou collectifs des populations locales. Entre autres sanctions listées, elle cite l'emprisonnement, l'assignation résidence et les travaux forcés. Thénault précise que « [c]es listes d'infractions partageaient toutefois toutes un tronc commun constitué de la répression des « désordres », de la désobéissance aux agents de l'autorité coloniale et surtout des résistances fiscales, qu'il s'agisse de la dissimulation de matières imposables, de retards dans le paiement des impôts ou du refus de s'en acquitter²⁴ ».

²¹ Jean-François Bayart, *L'État au Cameroun, seconde édition revue et augmentée*, Paris, Presses de Sciences Po, 1979, p. 15 et p. 41.

²² Pascal François Djoumessi et Gaëtan Martial Djoumessi, *Djoumessi Mathias : 1900-1966 - Un chef traditionnel nationaliste, acteur de la décolonisation et de l'indépendance du Cameroun*, Paris L'Harmattan, 2009.

²³ Introduite au Cameroun en 1908 par l'administration allemande, le Quinquina (*Cinchona officinalis*) est un petit arbre à feuillage persistant de la famille des Rubiacées, originaire d'Amérique centrale, notamment de l'Équateur. Les sels de la quinine extraits de son écorce servent à faire baisser la température du corps humain et à traiter la malaria ou le paludisme qui est une maladie tropicale. Voir : Lucien Gerin, « La culture des quinquinas et la production de quinine au Cameroun français », *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, Vol.1, n°4, (1954), pp. 21-40, [https://www.persee.fr/doc/jatba_0021-7662_1954_num_1_1_6651](Page consultée le 16 juin 2021); François Tillequin, « Brève histoire des quinquinas », dans (coll.) Arthur Paecht, Florence Cyrulnik, Musée Balaguier, Seynes-sur-Mer, *Le voyage des plantes : Le jardin botanique de la marine*, Paris, Géhess Éditions, 2008.

²⁴ Sylvie Thénault, « L'indigénat dans l'Empire français : Algérie/Cochinchine, une double matrice », *Monde(s)*, vol. 12, n°2, (2017), pp. 21-40. [<https://www.cairn.info/revue-mondes-2017-2-page-21.htm>](Page consultée le 30 juillet 2021). Voir aussi Simon Imbert-Vier, « Particularités du statut de l'indigénat en CFS (1887-1981) », Journées d'études,

En effet, un an après la naissance du *Kumzse*, dans un environnement de Guerre froide, nombreux sont les cadets sociaux pauvres et frustrés par les injustices qui, chez les Bamiléké, furent séduits par l'Union des populations du Cameroun (UPC), parti nationaliste créé en 1948 à Douala en présence de Djoumessi. C'est pour répondre à l'appel lancé aux associations du territoire par Léonard Bouli, le secrétaire général de l'UPC le 13 avril 1948 — pour conjuguer les forces afin de mieux lutter pour l'unification et l'indépendance — que le *Kumzse*, l'association traditionnelle du peuple Bamiléké, fusionne avec ce parti²⁵. L'UPC avait dans son programme l'élévation du standard de vie des populations et l'instauration de la justice sociale. Elle réclamait l'unification et l'indépendance du territoire que s'étaient partagé la France et l'Angleterre après la Première Guerre mondiale. Face à ces revendications, les Français pensent à tirer les leçons de leurs expériences dans les autres régions du monde au cours de la Deuxième Guerre mondiale.

Deux ans après la création de l'UPC, l'engouement des populations camerounaises pour les idées indépendantistes qu'elle porte, inquiète et taraude les méninges des stratèges de la Direction des plans français²⁶. Les principales raisons de cette inquiétude sont, entre autres, la perte d'importants intérêts économiques et l'abandon d'une position géostratégique essentielle pour la domination de l'Afrique centrale que constitue le territoire camerounais. Les souvenirs de la diminution voire la disparition des intérêts économiques de la France lors de l'accession à l'indépendance, notamment à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, au Levant (actuels Liban et

« Le régime de l'indigénat et ses métamorphoses », organisées par Isabelle Merle et Simon Imbert-Vier, Paris, 2011.

[<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00798538>] (Page consultée le 18 décembre 2018).

²⁵ Archive Provinciale de l'Ouest (APO), 1AC49, Léonard Bouli, le Secrétaire général de l'UPC, « Appel aux camerounais », Douala, le 13 avril 1948.

²⁶ La Direction des Affaires Économiques et du Plan français est mise sur pied le 25 mai 1896, elle dépendait du sous-secrétariat des Colonies et des Affaires économiques. La direction du Plan est créée en 1945. Ses objectifs sont : « la mise en valeur de l'empire colonial, les affaires commerciales et industrielles, la banque, la préparation de la Défense nationale ». Voir: [<http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ark:/61561/wz818nlhw>](Page consultée le 17 juin 2021).

Syrie) et en Indochine (l'actuel Vietnam) renforcent cette peur. En effet, la Deuxième Guerre mondiale engendre le changement de statut politique du Levant, c'est-à-dire (la proclamation solennelle de l'indépendance par le général Georges Catroux, chef des Forces françaises libres (FFL) en Orient, le 8 juin 1941, de la Syrie et du Liban, ainsi que celle de l'Indochine proclamée à la demande du Japon par l'empereur Bao Dai, le 13 mars 1945²⁷. En somme, ces proclamations de l'indépendance ont pour conséquence la perte des investissements français réalisés dans les infrastructures portuaires et aéronautiques des pays susmentionnés.

Très perspicaces, en 1950, les fonctionnaires de la Direction des affaires économiques et du plan français travaillent discrètement sur un projet visant à éviter à leur pays les pertes similaires à celles subies au Levant et en Indochine, dans l'éventualité de l'accession du Cameroun à l'indépendance, par une confiscation subtile de cette souveraineté. En se remémorant des expériences indochinoises et levantines, les fonctionnaires de la Direction des affaires économiques et du plan français ont des regrets. Ils déplorent que « Bien qu'ayant investi des crédits importants souscrits souvent par le contribuable français, la France se trouve brutalement dépossédée de tout atout économique ». Cet atout économique pour eux est « susceptible de peser dans les négociations [pour l'avenir politique du Cameroun] et lui permettre une certaine pression sur le pouvoir politique ». Il doit aussi donner à la France les moyens d'assurer une défense efficace de ses intérêts privés²⁸.

Au Cameroun, ce problème de sauvegarde des intérêts économiques se pose d'une façon précise et sans doute urgente pour la France parce que le contribuable français a déjà investi dans

²⁷ Anne Bruchez, « La fin de la présence française en Syrie : de la crise de mai 1945 au départ des dernières troupes étrangères », *Relations internationales*, Vol.2, n° 122, (2005) pp. 17-32. [<https://www.cairn.info/revue-relations-internationales-2005-2-page-17.htm>](Page consultée le 16 juin 2021).

²⁸ Les équipements, notamment les ports et les aéroports réalisés souvent par des moyens financiers français après la guerre sont revenues à la Syrie et au Liban. ANY 1AC168/1. Note sur la Souveraineté française direction des Affaires Économiques et du Plan, 11 décembre 1950.

ce territoire 30 milliards de francs et les intérêts de l'épargne français se chiffrent à 20 milliards. Au Cameroun la France a investi à travers le Fonds d'investissement et de développement économique et social (FIDES) dans les infrastructures. Lesdits investissements du FIDES ne sont pas favorables aux populations africaines, car l'organisme ne viserait en réalité qu'à exploiter les Africains, comme l'explique la *Revue Présence Africaine* en 1957 : « L'industrialisation proprement dite ne figure pas au bilan. Aucune industrie lourde n'a été créée, évidemment : à quoi servirait une colonie qui disposerait d'une industrie propre et ne jouerait plus le rôle de débouché pour les produits métropolitains ?²⁹ ». La revue critique le pillage des ressources du sol, du sous-sol et des populations de l'Afrique noire par la France. Elle dénonce principalement l'exploitation du fer et du nickel. La revue reproche au FIDES de n'avoir pas investi dans l'industrie légère³⁰.

En dépit de ce pillage, les stratèges français tiennent à ce que leur pays ne perde pas le Cameroun qui occupe une position géostratégique essentielle. Ils soutiennent que :

... la position de la France au Cameroun conditionne la position de la France dans toute l'Afrique centrale. Il est certain que celui qui tient Douala et le Cameroun tient économiquement l'Oubangui-Chari et le Tchad. La domination économique entraîne, surtout dans les pays neufs, la domination politique, en raison du faible champ économique de ces pays. Et la France réduite au Gabon et au Moyen-Congo disparaît en tant que grande puissance Centre africaine³¹.

Sous l'emprise de cette peur, les stratèges de la Direction des plans français pensent qu'il est indispensable et urgent « de sauvegarder certaines positions qui permettront à la France d'être maîtresse de la situation en Afrique centrale » dans les dix années à venir. Ils suggèrent le noyautage ou « la maîtrise de l'énergie d'une part, et des points de rupture de charge entre les transports internes et les transports extérieurs d'autre part³² ». Les stratèges de la Direction des

²⁹ Voir : X. X. X. "Le Fonds d'investissement pour le développement économique et social des Territoires d'outre-mer (Suite et fin)." *Présence Africaine*, n°12, (1957), pp. 142-163. [<http://www.jstor.org/stable/24345364>] (Page consultée le 17 juin 2021).

³⁰ *Ibid.*

³¹ ANY, 1AC168/1. Note sur la Souveraineté française direction des Affaires Économiques et du Plan, 11 décembre 1950.

³² *Ibid.*

plans précisent qu'« il suffit de tenir, c'est-à-dire d'avoir sous contrôle d'intérêts français » les installations du port de Douala, les infrastructures de communications, à l'instar des terrains d'aviation de Douala, Bertoua et Garoua, ainsi que celles de la production de l'énergie hydroélectrique, comme la centrale d'Edéa. Ils rassurent que ces conditions remplies, « Les intérêts français pourront en toute hypothèse de souveraineté, contrôler la vie économique du territoire³³ ». Il convient de souligner que la domination coloniale est économique plutôt que politique, comme le souligne Adom Getachew dans *Worldmaking after Empire: The Rise and Fall of Self-Determination*³⁴: "...the economic interests of European powers, rather than the well-being of colonial subjects, were the underlying motivations for imperialism³⁵".

Pour exécuter ces manœuvres visant à confisquer la souveraineté économique du Cameroun sous tutelle de l'ONU, et donc sur la voie de l'auto-détermination selon l'article 76 de la Charte et l'accord de tutelle, les fonctionnaires de la Direction des affaires économiques et du plan français proposent aux administrateurs français du territoire de faire passer par l'Assemblée Représentative du Cameroun (ARCAM) discrètement des lois allant dans ce sens. Ils avertissent leur hiérarchie que : « [p] our aboutir, elles ne devront pas éveiller de soupçons et être conduites avec la plus grande prudence »³⁶. Le déploiement et l'implantation de l'UPC sont la seule force qui peut faire échouer ce complot. Les autres élus camerounais étaient dupes parce qu'issus des partis amis de la France de cette période. Il y avait, entre autres, le Rassemblement du peuple camerounais (RPC), l'Évolution sociale camerounaise (Esocam), l'Union sociale camerounaise (USC)³⁷.

³³ ANY, 1AC168/1. Note sur la Souveraineté française direction des Affaires Économiques et du Plan, 11 décembre 1950, p. 3.

³⁴ Adom Getachew, *Worldmaking after Empire: The Rise and Fall of Self-Determination*, Princeton, Oxford, Princeton University Press, 2019. [<https://muse-jhu-edu.proxy.bib.uottawa.ca/book/62475/>](Page consultée le 17 juin 2021).

³⁵ *Ibid.*, p. 82.

³⁶ Adom Getachew, *Worldmaking after Empire...*, p.4.

³⁷ Voir : Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans les territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955).

L'administration française renforce les mesures visant à museler ce parti et ses affiliés, l'Union démocratique des Femmes camerounaises (UDEFC), la Jeunesse démocratique camerounaise (JDC) et l'Union des Syndicats confédérés du Cameroun (USCC). Mais le mouvement gagne du terrain.

Parallèlement, l'armée française éprouve de sérieuses difficultés face aux nationalistes indochinois. Les stratèges de l'armée réfléchissent et tirent les leçons. L'un de ces enseignements est une brochure intitulée « Une leçon de guerre révolutionnaire ». Cette brochure est produite par le colonel Charles Lacheroy de son expérience au cours de la guerre d'Indochine. En y analysant la structure du mouvement nationaliste indochinois, de 1952 à 1953, le colonel Lacheroy tire trois conclusions. D'abord, selon ce dernier, l'ensemble de ces structures constitue en fait une « dictature, pure dure et cruelle ». Ensuite, cette dictature est une arme de guerre, « comme les gaz de combat ». Enfin, et ce n'est pas la moindre, si l'armée française veut gagner la guerre, elle doit s'approprier cette nouvelle arme et l'intégrer dans son arsenal³⁸. Cette arme nouvelle c'est le soutien à apporter à un régime dictatorial.

Après la défaite de la France en Indochine, en mai 1954, l'Inspecteur des affaires administratives, en accord avec le Haut-Commissaire de la France au Cameroun, envoie aux chefs de régions et de subdivisions, ainsi qu'au directeur et aux chefs de service la copie de la brochure signée par le Colonel Lacheroy sur « une leçon de guerre révolutionnaire ». Il demande à ces derniers de la lire avec le soin le plus attentif et de lui faire part aussi rapidement que possible des réflexions que cette étude leur inspirait. L'Inspecteur des Affaires administratives ne manque pas de souligner la gravité et l'urgence de la situation. Il recommande aux destinataires de la correspondance de lui communiquer certaines informations opérationnelles, et particulièrement de

³⁸ Gabriel Périès et David Servenay, *Une guerre noire. Une guerre noire. Enquête sur les origines du génocide rwandais (1959-1994)*, Paris, La Découverte, 2007, p. 41.

lui dire dans quelle mesure avait sur leur territoire de commandement « l'existence de procédés et de méthodes similaires à ceux mis en œuvre en Indochine par le Vietminh³⁹ ». L'Inspecteur des Affaires administratives demande dans sa correspondance de lui faire des suggestions pour combattre les techniques révolutionnaires soit sur le même terrain que ceux des nationalistes, « leurs adversaires, soit sur des terrains différents (Domaine économique, social, politique, propagande, etc.)⁴⁰.

Il est intéressant de souligner que dès février 1955, le Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Roland Pré définit un objectif politique dont les moyens étaient la guerre révolutionnaire et l'action psychologique⁴¹. La circulaire prescrivait comme principes de base la propagande constructive, la contre-propagande, et la propagande de lutte directe contre l'UPC et ses organes sœurs. Roland Pré annexe à sa circulaire les méthodes similaires à celle de nationalistes indochinois dont le recensement venait d'être demandé aux chefs de régions et aux chefs de service, le 18 janvier 1955⁴². Cette note fixe le mode d'emploi et les principes généraux de la propagande et de la contre-propagande et par ricochet, celle de la guerre psychologique.

L'ancien officier supérieur parachutiste, Roger Trinquier, ayant participé à la guerre d'Indochine, à la crise de Suez et à la guerre d'Algérie, notamment à la bataille d'Alger de 1957, est l'un des partisans de cette technique de guerre révolutionnaire. Il écrira quelques années après que l'adversaire défini, le pouvoir devait choisir les armes les mieux adaptées pour le faire capituler ou disparaître. Ces armes devraient être à la fois policières, militaires et politiques : « pour mettre fin à la fiction de l'«état de paix» qui limite les moyens de répression, l'«état de guerre»

³⁹ ANY, 1 AC1969. Circulaire n° 276 CF du Haut-Commissaire Roland Pré du 4 février 1955, p. 3.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ *Ibid.*

⁴² ANY, Vt 39/370. Lettre n° 109 CF du Haut-Commissaire aux chefs de Région et de subdivision - Directeurs et chef service, Yaoundé le 18 janvier 1955, signé Christol, l'Inspecteur des Affaires Administratives.

sera proclamé...⁴³ ». Il rappelle que « tout parti politique ayant des liens idéologiques avec une puissance étrangère et recevant des subsides de l'étranger sera supprimé, les principaux dirigeants arrêtés...⁴⁴ ». Un régime policier similaire instauré au Cameroun déclenche des émeutes au cours du mois de mai 1955 dans ce territoire. Les émeutes servent donc de prétexte pour interdire l'UPC, le 13 juillet 1955, ainsi qu'à pourchasser et à arrêter ses dirigeants.

Il convient de noter que le chef de région du Wouri (où se situe Douala, la ville portuaire principale du Cameroun) réagit aux sollicitations du Haut-commissaire dans un rapport transmis le 18 février 1955 à sa hiérarchie. Il suggère la modification de la loi réprimant le « vagabondage » pour faciliter l'expulsion des nationalistes ou des indésirables des grandes villes camerounaises vers leur région d'origine. Il y laisse comprendre que les années 1953 et 1954 ont été pour Douala les années de stagnation économique, et, par conséquent, d'évolution politique. Il avoue presque son impuissance :

L'UPC est avant tout, en effet, un parti qui agit, soit directement, soit par l'intermédiaire de la CGT [Confédération générale du travail] et qui crée des situations ou des occasions favorables. Son activité dans le domaine politique a été particulièrement intense en 1953 et surtout en 1954 ; il lui est d'ailleurs bien facile, dans un pays au début de son évolution sociale et économique de soulever des problèmes que nous n'osons pas aborder parce que nous n'avons pas encore les moyens de les résoudre, écrit le chef de Région⁴⁵.

Abordant la question des révolutions européennes du XIX siècle, notamment française, autrichienne, allemande, hongroise, italienne et roumaine de 1848 à laquelle le mouvement nationaliste s'apparentait, le chef de la région du Wouri rappelle que ces révolutions en Europe s'étaient faites dans les villes. Il précise qu'elles n'avaient abouti dans les pays sous-développés que lorsque l'arrière-pays avait suivi. Il fait remarquer à sa hiérarchie que l'ordre pouvait être maintenu à Douala quelle que soit l'ampleur des troubles, s'il y mettait le prix. Toutefois, il attire l'attention de celle-ci sur la position de l'administration, laquelle serait intenable si les troubles ou

⁴³ Colonel Roger Trinquier, *La Guerre*, Paris, Albin Michel, 1980, p. 159.

⁴⁴ Trinquier, *La Guerre...*, p. 159.

⁴⁵ ANY, 2 AC 8088. Rapport annuel de la Région du Wouri, 1954.

au mieux le mouvement nationaliste se généralisaient. Le chef de la région du Wouri tire la sonnette d'alarme : « Il est certainement temps encore de prendre toutes... dispositions, mais les chefs de circonscription du Sud Cameroun s'accordent tous pour penser qu'il faut faire vite, car l'influence upéciste se prolonge de plus en plus en brousse et c'est sans doute le phénomène le plus inquiétant⁴⁶ ».

C'est dans cette lancée qu'après les émeutes de mai 1955 à Yaoundé, l'administration française confisque les biens d'André Sindje, un *Market-boy*, c'est-à-dire petit commerçant ambulante. C'est un Bamiléké originaire de la chefferie de Badenkop qui militait dans l'UPC au quartier dit Briqueterie. L'administration le refoule en région Bamiléké d'où il rejoint Nkongsamba pour participer à l'insurrection des militants de l'UPC en 1956 contre la domination française. L'insurrection c'est l'«(a)ction de se révolter, de contester une autorité (sans nécessairement recourir à la violence)⁴⁷. Selon le Capitaine James Garner, c'est aussi « un soulèvement armé des populations contre un gouvernement, ses lois et ses forces armées⁴⁸ ». À la même période, le lamido (autorité traditionnelle) de Garoua chasse du Nord Martin Singap, un petit employé d'une maison de commerce originaire de la même chefferie que Sindje. L'administration française, à travers le lamido, lui reprochait la création des comités de l'UPC et l'animation des rassemblements en faveur de l'unification et l'indépendance dans cette partie du territoire⁴⁹. Ce refoulement à peine

⁴⁶ ANY, 2 AC 8088. Le chef de région du Wouri réagit dans son rapport annuel de l'année 1954 transmis le 18 février 1955 à la hiérarchie, p. 29.

⁴⁷ Centre national de ressources textuelles et lexicales. [<https://www.cnrtl.fr/definition/insurrection>](Page consultée le 11 avril 2022).

⁴⁸ Capitaine James Garner, "General Order 100 revisited" *Military Law Review*, Vol 7, 1965.

⁴⁹ À ce propos, les historiens Thierno Mouctar Bah et Gilbert L. Taguem Fah laissent comprendre que le lamido et le sultan possédant un pouvoir de décision très fort dans la société musulmane, les Français les inféodèrent très tôt pour servir d'intermédiaires politiques. Ils étaient très courtisés et invités à assister aux célébrations marquant le 14 juillet en France à l'instar du Lamido Yaya de Maroua. Voir Thierno Mouctar Bah et Gilbert L. Taguem Fah, « Les élites musulmanes et la politique au Cameroun, sous administration française : 1945-1960 », dans Jean Boutrais, *Peuples et cultures de l'Adamaoua (Cameroun) : actes du colloque de Ngaoundéré, du 14 au 16 janvier 1992*, Paris, Éditions

voilé ne freine pas les ardeurs de Singap. Le président du parti nationaliste, Félix Roland Moumié, qu'il a connu lors du séjour de ce dernier dans le Nord a confiance en lui.

Probablement pour cette confiance, le deuxième congrès de la Jeunesse Démocratique du Cameroun (JDC) donne à Singap la mission « d'organiser la région Bamiléké en s'inspirant du programme 1956 en Six points de la résolution du 7 mai 1955 » du parti⁵⁰. Le recours à la violence est implicitement inscrit dans ce programme, notamment le 4^e point de la résolution qui ordonnait la « Dénonciation pertinente et l'isolement des valets et mercenaires » qui favorisaient la politique des « oppositions africaines ». La politique des « oppositions africaines », d'après le président de l'UPC, Félix Roland Moumié, consistait à instrumentaliser et à attiser les rivalités interethniques entre les hommes et les familles. En outre, la dénonciation pertinente et l'isolement des « valets du colonialisme », en réalité, étaient les consignes voilées d'éliminer physiquement les personnes qui collaboraient avec l'administration française pour faire obstacle au parti nationaliste⁵¹. Par ailleurs, le comité exécutif de la JDC confie à Singap la responsabilité de former des « équipes de football », en clair les unités de guérilla⁵².

Profitant de la tension qui régnait à la chefferie Bamiléké de Baham à cause de la destitution par l'administration du chef traditionnel *Fo* Pierre Kamdem Ninyim qui était ouvertement pro-

IRD, 1993 ; Alioum Idrissou et Jean Koufan Menkene, « L'Union des populations du Cameroun (UPC) à l'épreuve du Nord-Cameroun français », *Annales de la faculté des arts, lettres et sciences humaines*, vol. 1, n° 5, (2006), pp. 199-217. Alioum Idrissou, « Les tentatives de pénétration de l'UPC au Nord Cameroun sous administration française, 1951-1955 », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1997.

⁵⁰ ANY, 2AC (8) 346. UPC Comité National d'Organisation, 1957.

⁵¹ ANY, 2AC (8) 346. UPC Comité National d'Organisation, 1957 : Cette réunion enregistre la participation d'une cinquantaine de personnes, notamment les migrants Bamiléké résidant dans la région avoisinante du Mungo : Bernard Kamdem (de Loum), Sylvestre Kemogne (de Penja), Gaston Kamga (de Loum Chantiers), Jean Happi (de Lohe). Les représentants des Bamiléké du bercail et les militants upécistes issus des autres ethnies/régions du Cameroun étaient aussi présents.

Les expressions « Valets du colonialisme » et « oppositions africaines » sont contenues dans « la résolution du 7 mai 1955 ». Elles sont fréquentes dans les discours des cadres du parti nationaliste à cette période, notamment la lettre d'information de Félix Roland Moumié, le président du parti nationaliste camerounais : missive adressée à ses militants à partir du Maquis, le 15 février 1956. Nous avons retrouvé cette correspondance aux archives départementales de la ville de Dschang, ancien chef-lieu de la région Bamiléké. Ces documents à notre passage n'étaient pas classés.

⁵² ADD, NR n° 78 P 17, A du 7 février 1957.

UPC, Singap organise le 10 octobre 1957 à Nka (quartier d'accès très difficile de la chefferie de Baham) une rencontre des responsables du parti des échelons intermédiaires. Il décide, de concert avec les participants de la réunion, l'attaque de certaines chefferies Bamiléké sur lesquelles l'administration française s'appuyait pour réprimer le mouvement nationaliste, notamment celles de Batcham, Baham et Bayangam. Les 30 et 31 octobre 1957, une série d'attentats frappent ces chefferies dont les chefs étaient hostiles à l'UPC dans la région Bamiléké⁵³.

Le chef de région Bamiléké, Maurice Delauney, en poste depuis juin 1956, explique les motivations de l'adhésion à l'insurrection à son supérieur hiérarchique, le Haut-commissaire Pierre Messmer, en février 1958. D'emblée, Delauney laisse comprendre que les conséquences de l'implantation du *Kumzse* sont à l'origine de la situation. Il passe sous silence les faits qui culpabilisent l'administration, à l'instar des pressions exercées par elle. Les pressions exercées sur le chef traditionnel Djoumessi, membre fondateur du *Kumzse*, furent l'excommunication par la hiérarchie catholique, et les poursuites judiciaires fomentées contre lui par l'administration française⁵⁴.

Delauney a le mérite d'énumérer les éléments faisant partie du bas peuple, de la basse classe ou des gens ordinaires et d'indiquer sommairement les rôles qu'ils jouèrent dans l'insurrection nationaliste au Cameroun. Nous pensons qu'il omet les responsabilités de l'administration française dans la genèse des problèmes mentionnés. Dans notre thèse, nous expliquons pourquoi et comment cette classe de dominés, constituée des moniteurs et des *market-boys* (petits commerçants ambulants) résiste passivement dans un premier temps et ensuite véhicule les mots d'ordre de l'UPC de prendre les armes pour « isoler » voire éliminer les notables de la société que les militants de ce parti traitaient de « valets du colonialisme ». Il est important de rappeler que dans son analyse

⁵³ ANY, 1AC 91 (2). Le Chef de Région Bamiléké au Haut-commissaire, Dschang, le 8 février 1958, p.2.

⁵⁴ *Ibid.*

du développement des forces politiques camerounaises, Bayart qualifie l'UPC de parti des « cadets sociaux », à savoir les esclaves, les peuples dominés, leurs descendants, les femmes, les laissés-pour-compte du système d'héritage, les employés bénéficiant d'un salaire et les chômeurs frustrés⁵⁵. Il convient d'y ajouter les chefs indociles destitués ou les héritiers écartés du trône par les manœuvres de l'administration française telles que Sumedjong de Bandenkop et Bog Pehou de Batcham, en région Bamiléké.

Les explications du chef de région Bamiléké nous donnent l'occasion d'offrir une nouvelle lecture de l'histoire de la décolonisation du Cameroun et de l'Afrique : celle qui consiste à nous pencher sur les aspects élémentaires du soulèvement du bas peuple. Cette lecture nous est inspirée par les travaux de James C. Scott, Ranajit Guha, Emily Lynn Osborn, Richard L. Roberts et Steven Feierman⁵⁶. Ce dernier explique les aspects élémentaires des révoltes paysannes en Tanzanie. Il s'agira pour nous ici de révéler les injustices coloniales et les initiatives locales des masses contre cette exploitation. Pour ce faire, nous expliquerons la genèse d'une classe de dominés très souvent occultée par la recherche : les chefs indociles destitués ou écartés de la succession et leur famille. Ce fut le cas du prince héritier déchu de la chefferie de Batcham, ainsi que celui de Bandenkop. Ces derniers se retrouvèrent dans les rangs du parti nationaliste camerounais dès sa création. Leurs familles suivirent leurs traces : Henri Tamo Sumendjong pour le cas de Bandenkop et Moïse Lonsi pour celui de Batcham. Nos explications rendront visibles les actions véritables de ces subalternes en faveur du changement social et politique au Cameroun. Nous nous inspirons des *Subaltern Studies*.

⁵⁵ Bayart, *L'État au Cameroun...* p. 15 et p. 41

⁵⁶ Steven Feierman, *Peasant Intellectuals: Anthropology and history in Tanzania*, Madison, Wisconsin University Press, 1990; Ranajit Guha, *Elementary Aspects of Peasant Insurgency in Colonial India*, Duke University Press, 1999; Emily Lynn Osborn, Richard L. Roberts, *Intermediaries, Interpreters, and Clerks: African Employees in the Making of Colonial Africa*, Madison, University of Wisconsin Press, 2006.

Les *Subaltern Studies* ont plusieurs caractéristiques, notamment la rupture avec l'historiographie dominante. Elles postulent « l'existence d'une conscience pleine et autonome du sujet subalterne⁵⁷ ». Elles recourent à la critique littéraire c'est-à-dire que les auteurs qui se réclament de cette approche construisent leur point de vue sur les textes, et mettent en évidence leur originalité ou, au contraire, l'absence d'intérêt de ces textes. Ils croisent les éléments narratifs, informatifs et argumentatifs. Ces auteurs pratiquent la sémiotique, c'est-à-dire qu'ils décryptent, selon, *Le Larousse*, « différents systèmes de signes qui assurent et permettent une communication entre individus et/ou collectivités d'individus ». Ils utilisent de multiples formes émergentes d'analyse textuelle. Les *Subaltern Studies* recherchent les indices et les données masquées qui permettent d'avoir accès à la conscience subalterne⁵⁸. Ils s'intéressent aux formes de soulèvements « et de résistance quotidienne mises en place par [l]es paysans dans leur pratique singulière de la politique, où coexistent le séculier et le religieux, le politique et le spirituel⁵⁹ ».

Dans le même ordre d'idées, nous explorons le rôle des instituteurs et des *market boys* (petits commerçants itinérants), des travailleurs journaliers, des chauffeurs de bus ou de taxi, et des bouchers, entre autres, dans la diffusion des idées indépendantistes. Ces derniers, par leur engagement dans la diffusion des idées nationalistes et l'implantation du parti, faisaient preuve de leur capacité d'autodécision (*Agency*)⁶⁰. Cette exploration du rôle des cadets sociaux Bamiléké dans la transmission des idées et des consignes de l'UPC permet de comprendre les connexions

⁵⁷ Guillaume Tremblay, « L'expérience subalterne : conscience et violence épistémologique dans l'écriture de l'histoire », dans *HistoireEngagee.ca*, (2017), [<https://histoireengagee.ca/lexperience-subalterne-conscience-et-violence-epistemologique-dans-lecriture-de-lhistoire/>](Page consultée le 11 avril 2022).

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ Anne Castaing et Elena Langlais, « Repenser les subalternités : des *Subaltern Studies* aux animalités » [<https://revues.mshparisnord.fr/cultureskairos/index.php?id=1719>](Page consultée le 11 avril 2022).

⁶⁰ Pour avoir plus de détails sur le concept d'*agency*, voir Marie Rodet, *Les migrantes ignorées du Haut-Sénégal (1900-1946)*, Paris, Karthala, 2009, p. 16.

entre les différentes régions du territoire, ainsi qu'avec l'extérieur. Cette approche nous permet de faire une histoire connectée à celle de l'élite, au lieu d'être centrée uniquement sur celle-ci.

II- Cadre conceptuel et théorique

La résistance est le « [r]efus d'accepter, de subir les contraintes, violences et/ou vexations, jugées insupportables, qui sont exercées par une autorité contre une personne, les libertés individuelles ou collectives⁶¹ ». C'est aussi d'après Didier Monciaud, « [ê]tre rebelle à la colonisation, entreprise de domination, d'exploitation et de transformation de sociétés sous emprise⁶² ». Il s'agit également des postures et des actions « qui remettent en cause les fondements et les formes de la domination coloniale⁶³ ». Les manifestations, les marches, les grèves, les pétitions, les articles, les brochures, la peinture et l'art font partie des formes de résistances, de leur matérialisation et de leur expression pacifique ou violente. « Les formes les plus extrêmes de soulèvement (émeutes, insurrection) ne sont pas absentes⁶⁴ ».

En observant les définitions des concepts et mots dans les dictionnaires, chacun est ancré dans un cadre spatio-temporel et socioculturel spécifique. Ainsi, un subalterne, selon *Le Robert* est l'élément de l'armée qui « occupe un rang inférieur, qui dépend d'un autre » ; c'est aussi un subordonné, un exécutant ou un inférieur. Pour les chercheurs, notamment Ranajit Guha, c'est tout individu, groupe ou situation de rang inférieur, qu'il s'agisse de classe, de caste, d'âge, de genre, de poste⁶⁵. Selon Guillaume Tremblay, « ...la notion de subalternité n'est pas particulièrement

⁶¹ Centre national de ressources textuelles et lexicales. [<https://www.cnrtl.fr/definition/r%C3%A9sistance>](Page consultée le 11 avril 2022).

⁶² Didier Monciaud, « Rebelles contre l'ordre colonial : expériences et trajectoires historiques de résistances anticoloniales » dans *Cahier d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°126, (2015), pp.13-18. [<https://journals.openedition.org/chrhc/4073>](Page consultée le 11 avril 2022).

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ Ranajit Guha, « Preface », dans Guha, Ranajit et Gayatri Chakravorty Spivak, *Selected Subaltern Studies*, New York et Oxford, Oxford University Press, 1988, p. 35.

complexe, désignant simplement la condition de ce qui est subalterne, où subalterne désigne une personne de rang inférieur dans la hiérarchie ou, tout simplement, ce qui se trouve dans une position subordonnée⁶⁶ ». Cette notion permet au chercheur de mettre « en relation acteurs et structures faisant communiquer le particulier et le général tout comme le local et le global »⁶⁷. En nous inspirant de ces définitions, nous estimons que la situation de subalterne ou de dominé chez les Bamiléké est intimement liée à la naissance et l'organisation de leur société au XVI^e siècle⁶⁸. La domination qui est indissociable avec l'organisation de la société traditionnelle Bamiléké, s'intensifie sous la colonisation européenne et particulièrement française et engendre la frustration et l'émigration des jeunes victimes.

En effet, avant la domination coloniale européenne du XIX^e siècle, les membres des familles royales Bamiléké sont craints. Ils jouissent d'un statut d'intouchables, avec des privilèges énormes. Achille Mbembe qui a observé ce type de situation rappelle que dans : « Certain nombre de cas, la domination étatique - où l'étatisation de la société - s'est effectuée par le biais des hiérarchies anciennes et des anciens réseaux de patronage⁶⁹ ». En effet, les familles des chefs Bamiléké profitant de la crainte qu'elles inspirent, abusent des hommes ordinaires en spoliant leurs terres quand ils ont une occasion⁷⁰. Compte tenu de cette domination à travers les chefs traditionnels (*Fo*), avant et sous l'administration française, il apparaît que le concept de commandement s'applique bien à l'étude de la résistance des subalternes Bamiléké. La raison c'est

⁶⁶ Guillaume Tremblay « L'expérience subalterne : conscience et violence épistémologique dans l'écriture de l'histoire » [https://histoireengagee.ca/l'experience-subalterne-conscience-et-violence-epistemologique-dans-lecriture-de-lhistoire/#_ftn2](Page consultée le 10 avril 2022).

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ Jean-Claude Barbier, *Le Peuplement de la partie méridionale du plateau BAMILEKE : L'exemple de la région de Bana*, Yaoundé, ORSTOM, 1974. Acte du colloque Contribution de la Recherche Ethnologique à l'Histoire des Civilisations du Cameroun, Paris (FRA), 1973/09. [<https://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:14590>](Page consultée le 11 janvier 2020).

⁶⁹ Achille Mbembe, *De la postcolonie, Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2000, p. 52.

⁷⁰ Frank Beuvier, *Danser les funérailles : Associations et lieux de pouvoir au Cameroun*, Paris, Édition EHESS, 2014, p. 90.

que « l'une des caractéristiques du commandement en colonie, selon Mbembe, était la confusion entre la sphère publique et les domaines privés⁷¹ ». Les agents de la colonie, à savoir les administrateurs coloniaux et leurs auxiliaires, les chefs traditionnels (*Fo*), notamment Bamiléké, « pouvaient, à tout moment, se saisir de la loi et de son excédent et, au nom du pouvoir souverain de l'État l'exercer aux fins d'un profit purement privé ». Mbembe indique que la miniaturisation caractérisait la violence en colonie. Il précise que la violence « s'exerçait dans ce que l'on pouvait appeler le détail » et avait tendance « à surgir n'importe quand, sous n'importe quel prétexte et n'importe où ». Mbembe explique aussi qu'elle « se déployait sous un mode segmentaire, sous la forme de micro-agencement qui, se miniaturisant sans cesse était à l'origine d'une multitude de petites peurs⁷² ». Notons que le rang de chef traditionnel (*Fo*) et de notable sont enviés par les hommes ordinaires à cause des places qu'ils occupent lors des cérémonies traditionnelles. Cette situation n'est pas statique parce que l'ascension sociale est possible tout comme la perte du rang social, c'est-à-dire qu'un homme ordinaire peut se payer un titre de notabilité. Le chef traditionnel (*Fo*) ou le notable peut perdre son rang au cours d'une guerre entre les chefferies ou par destitution, notamment sous administration française⁷³. Ces possibilités semblent être des facteurs favorables à la migration.

La migration ou la mobilité spatiale est le déplacement d'une personne quittant son lieu de naissance ou de résidence pour un autre. Elle est plus souvent interne, le migrant restant dans le pays. Il quitte généralement la campagne pour s'établir en ville, ce qui constitue l'exode rural. Ce déplacement peut être temporaire, saisonnier ou définitif⁷⁴. Chez les populations dites Bamiléké,

⁷¹ Mbembe, *De la postcolonie...*, p. 47.

⁷² Mbembe, *De la postcolonie...* p.52.

⁷³ Nous y revenons en détail plus loin.

⁷⁴ Voir [[http://www. Cite-sciences.fr/lexique/pop_définition](http://www.Cite-sciences.fr/lexique/pop_définition)](Page consultée le 18 janvier 2018); *Encyclopaedia Universalis*, Corpus 12.

en dehors de l'exploitation coloniale, sa cause fondamentale est de toute évidence « un déséquilibre : une population en essor démographique, trop nombreuse pour ses ressources naturelles, avec l'aggravation que constitue l'épuisement fréquent des sols »⁷⁵. Les pentes perdaient en dix mois une couche de 9,3 mm avant l'adoption des billons horizontaux par les Bamiléké, à l'orée de l'insurrection⁷⁶.

Il convient de rappeler que le terme Bamiléké est forgé au cours de la conquête allemande par un interprète s'appelant Yalo de la chefferie de Foto. Cette origine géographique de l'interprète et la signification du terme sont sujettes à controverse⁷⁷. Pour Justin Mouafo, Bamiléké est une transcription phonétique corrompue qui n'est pas adéquate à son objet et l'on devrait plutôt dire *Grassfields*, à cause de la savane herbeuse qui couvre cette localité. Le colonel Lambertton précise que les Bamiléké « occupent [en 1960], suivant le découpage administratif, le département Bamiléké, Chef-lieu : Dschang ; sa superficie est de 7 000 kilomètres carrés que se disputent, sans se perdre un pouce, 500 000 habitants ; soit une densité moyenne de 70 habitants au km² ». ⁷⁸

Les sols n'y sont pas des plus fertiles : ils ne sont pas cuirassés. Ils sont cultivables, mais contiennent une proportion élevée de sesquioxydes, peu de bases échangeables et peu d'humus. Ils retiennent mal l'eau et se dessèchent abusivement. Ce défaut est modéré si la nappe phréatique n'est pas profonde ; ce qui est souvent le cas sur les croupes de la localité. Les sols sont en définitive

⁷⁵ Roland Dizain, « les facteurs de l'expansion Bamiléké au Cameroun » in *Bulletin de l'Association des Géographes français*, n° 235-236, mai -juin 1953, p.108 ; cité par Frederick Nenkam, « Guerre et paix en Afrique Noire précoloniale : l'exemple des Bamilékés de l'Ouest Cameroun », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, 1993, p. 45; Jean Lambertton (colonel), « Les Bamilékés dans le Cameroun aujourd'hui », *Revue de défense Nationale*, Mars 1960, cité par Jean Keutcha, *un pays, des hommes, un continent*, Noisiel, les presses Management, 1991, pp. 179 -80.

⁷⁶ Pierre Gourou, *L'Afrique*, Paris, Hachette, 1970, p. 179.

⁷⁷ Pour être mieux édifié au sujet de cette controverse, lire Théophile Tatsitsa, *Discours sur les origines des peuples Bamiléké et Bamoun*, Yaoundé, Édition cognito, 2008, p. 14.

⁷⁸ Lambertton (colonel), « Les Bamilékés dans le Cameroun aujourd'hui » *Revue de défense Nationale*, Mars 1960, cité par Jean Keutcha, *Un pays, des hommes, un continent*, Noisiel, les presses Management, 1991, pp.179 -80.

exploitables pour leur plus grande partie. Le climat y favorise aussi le croît démographique : la population peut doubler en 28 ans⁷⁹. Le colonel Lamberton poursuit :

Mais il s'agit d'une région de montagnes et ce chiffre ne traduit que de manière imparfaite une surpopulation tout à fait exceptionnelle en Afrique : dans l'arrondissement de Bafoussam, le peuplement dépasse 400 habitants au km². Première surprise : sauf lorsqu'ils s'expriment en français, les Bamiléké n'emploient guère cette dénomination pour désigner les gens de leur race. Les Allemands, puis les Anglais après eux, ne les connaissent que sous le nom de « grassfields », un terme pidgin que, du moins, tous les intéressés comprennent de part et d'autre de la frontière⁸⁰ [du Cameroun francophone et du Cameroun anglophone].

Quand Lamberton dit qu'« il s'agit d'une région de montagnes », il fait allusion au contexte topographique des hautes terres étagées, caractérisées par une succession de collines dominées par quelques montagnes isolées pouvant atteindre ou dépasser 2000 m d'altitude : les monts Bamboutos, notamment le *Mangwa*, culminent à 2740 m.⁸¹ Ces montagnes serviront de bases de repli aux révolutionnaires. De ce fait, Philippe Boulanger relève que le relief montagneux est le refuge favori « du rebelle ou du résistant ». Citant le Lieutenant-Colonel Jean-Pierre Martin, Boulanger précise que « [l]a montagne est l'espace de guérilla par excellence. Nombreux sont les faits d'armes où une armée, soutenue par la population locale, se réfugie dans les montagnes pour exercer une résistance à un adversaire⁸² ». Les hautes terres de la région Bamiléké sont donc favorables à l'activité révolutionnaire.

Pour les organisateurs des Journées d'étude de la « doctrine de la guerre révolutionnaire » de l'Institut d'histoire Allemand de Paris qui se sont déroulées du 2 au 3 avril 2013, cette expression désigne l'ensemble des techniques « contre-insurrectionnelles mises en œuvre par l'armée française au cours de la guerre d'indépendance algérienne (1954-1962). Ils précisent que le terme « "doctrine de la guerre révolutionnaire" ne fut pas utilisé par les “doctrinaires” de l'armée

⁷⁹ Gourou, *L'Afrique...* p.178.

⁸⁰ Lamberton (colonel), « Les Bamilékés dans le Cameroun ... », pp. 179 -80.

⁸¹ Martin Kuete et als, *Nouvelle Géographie*, Paris, EDICEF, 1993, p. 166.

⁸² Lt-Col. Jean-Pierre Martin, « Guérilla en montagne », *Cahiers des troupes de montagne*, n°34, (2003) pp. 5-13 cité par Philippe Boulanger, « Montagnes et guerres dans la doctrine de l'armée de terre française depuis le début XXe siècle » dans *Revue de géographie historique*, n° 10-11. [<https://journals.openedition.org/geohist/968>](Page consultée le 30 juillet 2021).

française pour nommer leurs propres théories et pratiques, mais plutôt pour désigner celles, supposées, de leur adversaire – le Front de Libération Nationale et l'Armée de Libération Nationale⁸³ ».

Pour eux, il a fallu attendre la deuxième moitié de la guerre d'Algérie pour que cette appellation « doctrine de la guerre révolutionnaire », appliquée aux méthodes françaises, se diffuse dans l'espace public... En effet, c'est aux États-Unis que la *French revolutionary warfare* attire l'attention de la communauté scientifique « et des stratèges d'une Amérique s'engageant dans la guerre du Vietnam, et il faut attendre le début du siècle pour que des historiens, des politologues et des journalistes s'emparent de ce qui est » aujourd'hui désigné par le sigle « DGR »⁸⁴. En effet, dans un climat de Guerre froide, il devient nécessaire pour la France de mettre en place une défense de surface à l'intérieur et dans ses territoires d'outre-mer, dans le cadre du maintien de l'ordre. Les partisans de cette technique pensent que les « éléments implantés » de l'ennemi, à savoir des agents soviétiques, seraient en quelque sorte enkystés dans la masse des civils. Pour eux, le rôle de l'armée serait de défendre le corps social contre une implantation pernicieuse, et le cas échéant, d'en extirper l'ennemi de force.⁸⁵

Selon le Capitaine Ballardur c'est un aspect des actions de nature psychologique⁸⁶ : « Il s'agit d'avoir une action de provocation à la violence, c'est la guerre révolutionnaire. Et pour ça, il faut faire peur aux gens. En leur faisant peur, on les rend cruels ». Le Capitaine identifie la diffusion

⁸³ Lt-Col. Jean-Pierre Martin, « Guérilla en montagne », *Cahiers des troupes de montagne*, n°34, (2003) pp. 5-13 cité par Philippe Boulanger, « Montagnes et guerres dans la doctrine de l'armée de terre française depuis le début XXe siècle » dans *Revue de géographie historique*, n° 10-11. [<https://journals.openedition.org/geohist/968>] (Page consultée le 30 juillet 2021).

⁸⁴ Voir le site : [<http://guerrealautre.hypotheses.org/249>] (Page consultée le 19 février 2016).

⁸⁵ Gabriel Périès et David Servenay, *Une guerre noire. Enquête sur les origines du génocide rwandais (1959-1994)*, Paris, Éditions La Découverte, 2007, pp. 32-33.

⁸⁶ Voir également pour ces actions psychologiques Paul Villatoux et Marie-Catherine Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif" : Guerre et action psychologiques en France (1945-1960)*, Paris, Les Indes savantes, 2005.

de la peur qui « est le fondement de l'action révolutionnaire... Pour lui, quand les gens ont peur ils deviennent méchants... Quel est le meilleur moyen de rendre un chien méchant ? C'est de le maltraiter. Là, c'est pareil⁸⁷ », affirme-t-il.

III- Cadre spatio-temporel

Le cadre spatial et temporel de cette recherche n'est pas net, c'est l'Afrique centrale, notamment les zones de savanes herbeuses surnommées « Grassfield », par les Allemands au début des années 1900— des zones habitées par des populations que les colonisateurs ont dénommées « Bamiléké ». Mon étude ne débute pas à strictement parler en 1948, date de la création de l'Union des populations du Cameroun (UPC), pour se terminer en 1958, année de la production du Rapport du chef de la région Bamiléké, Maurice Delauney. Ces dates sont symboliques parce que je fais appel aux frustrations de la période du protectorat allemand pour expliquer l'implantation et la diffusion de l'UPC.

Malgré le fait que « Les commerçants Bamiléké, itinérants et sédentaires, étaient tous sans exception partisans de l'idéologie nationaliste » comme l'ont démontré, Idrissou Alioum et Jean Koufan Menkene, et que « c'est par leur canal, en effet, qu'étaient acheminés, dissimulés sous des sacs de noix de kolas entreposés dans des camions en partance pour la partie septentrionale, les courriers, tracts, et autres journaux destinés aux responsables de l'UPC de cette région », notre zone d'étude est restreinte au « croissant fertile » camerounais à cause des contraintes budgétaires⁸⁸. Cet espace épouse la forme d'un demi-cercle d'un rayon de 300 à 350 kilomètres autour de Douala. Il est connu dans les plans économiques français au Cameroun sous le terme de

⁸⁷ Capitaine Ballardur cité par M. Sitbon, « Ballardur l'inconscient » in *La Nuit rwandaise*, n° 4, Paris, L'esprit frappeur et Isuba, avril 2010, pp. 159-198.

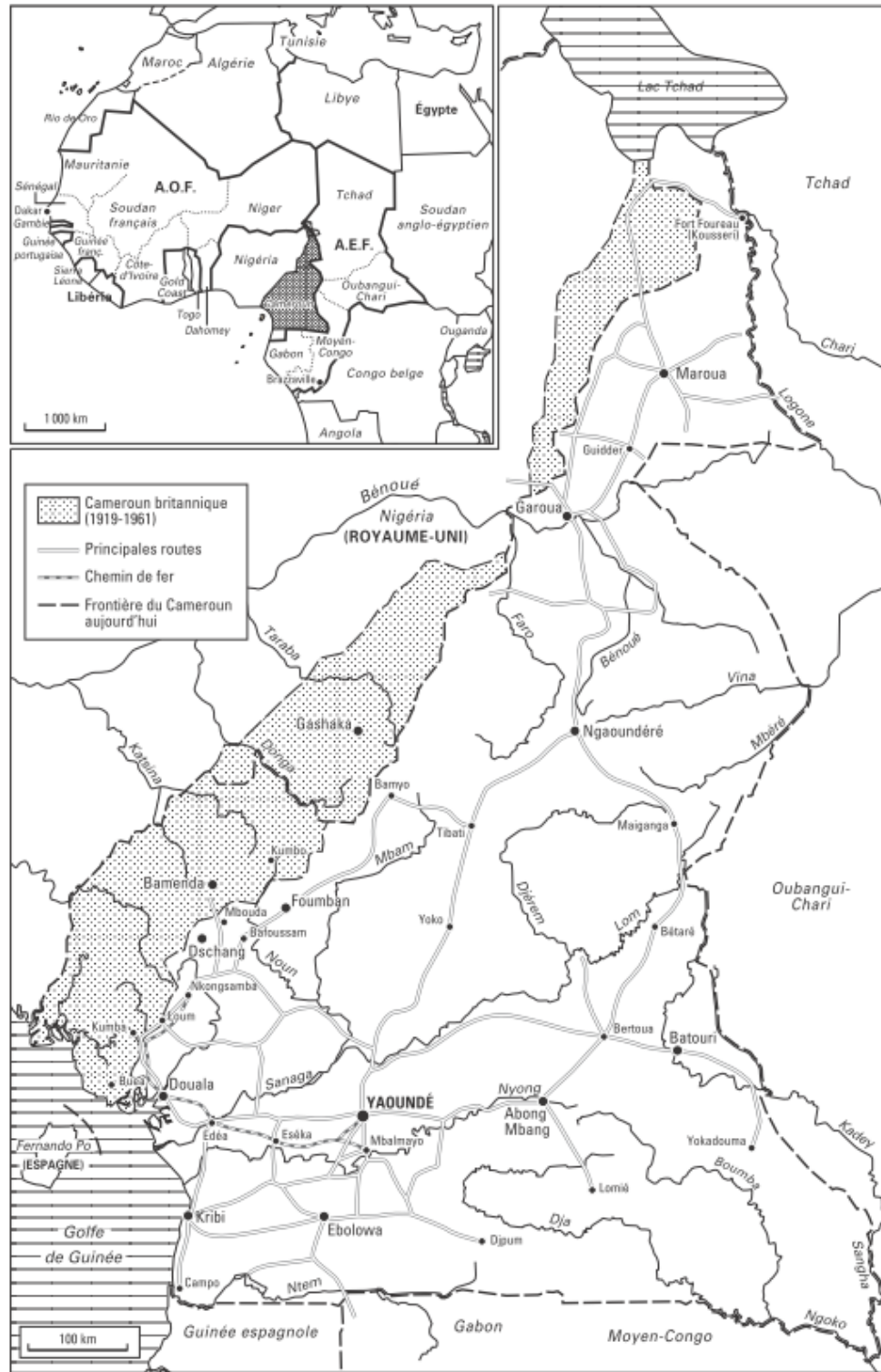
⁸⁸ Idrissou Alioum et Jean Koufan Menkene, « L'Union des Populations du Cameroun (UPC) à l'épreuve du Nord Cameroun français, 1951 - 1955 », *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Science Humaines*, volume 1, n° 5, Nouvelle série, 2006, p. 203.

« croissant fertile ». Il « s'étend de ses deux cornes de Foumban à Abong-Mbang et sa courbure générale » longe le Chemin de fer du Nord (CFN) « de Nkongsamba à Bonaberi et de Douala à M'Balmayo. Les zones urbaines de Dschang, Nkongsamba, Loum, Edéa, Ebolowa, Sangmélina, « sont comprises dans le croissant fertile qui s'étend du pays Bamiléké à la zone Sud... les deux pointes incurvées atteignent l'une la région de Yaoundé à l'est, l'autre la zone montagneuse du pays bamiléké à l'ouest et va mourir à Foumban. Le centre du croissant est Douala et les deux branches sont séparées par le fleuve Wouri⁸⁹ ».

⁸⁹ Joseph, *Le mouvement nationaliste camerounais...*, pp. 120-122.

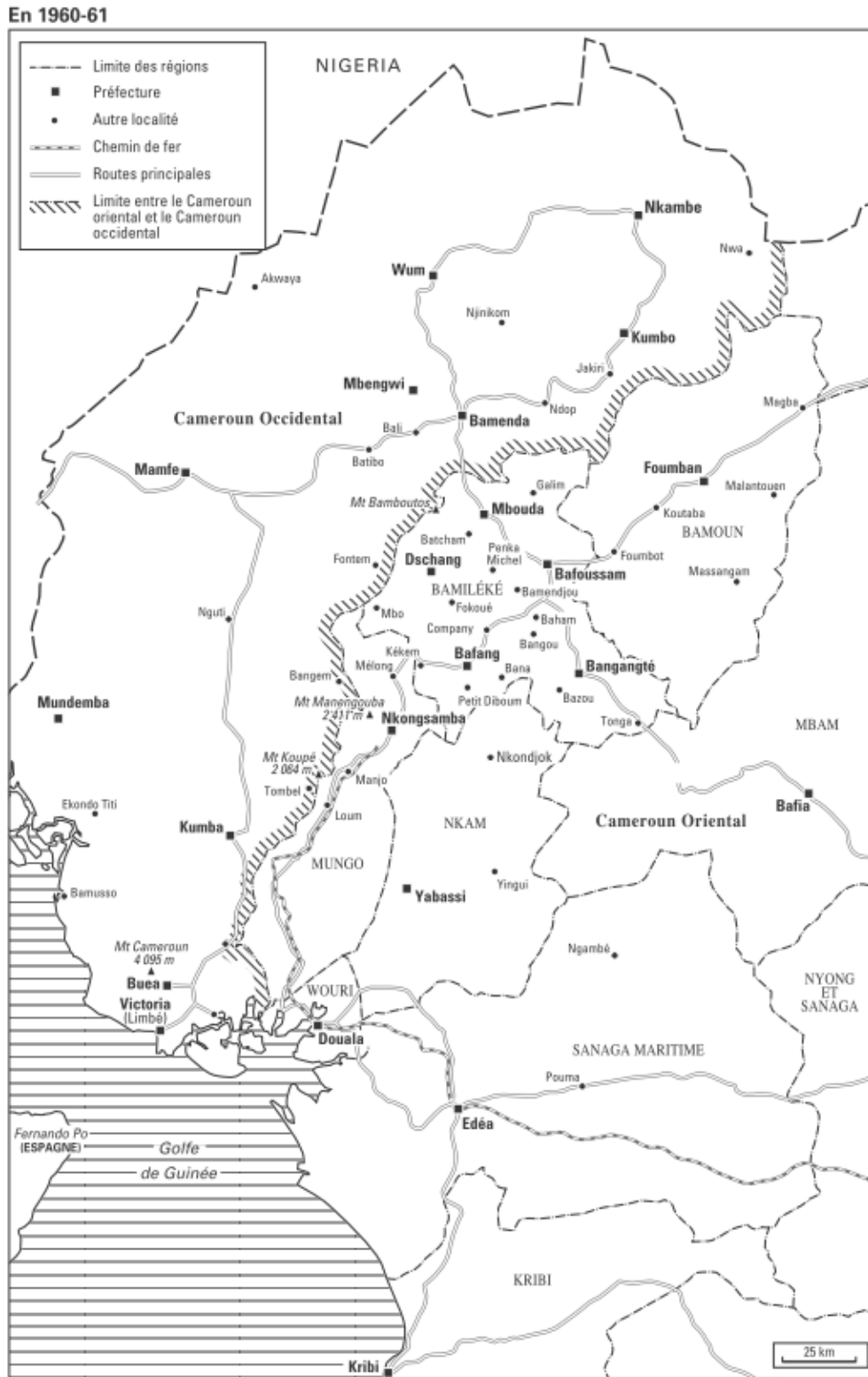
Carte 1 : Cameroun sous domination franco-britannique

Début des années 1950



Source : Thomas Deltombe, Manuel Domergue et Jacob Tatsitsa, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique 1948-1971*, Paris, La Découverte, 2011.

Carte 2 : L'ouest-Cameroun



Source : Thomas Deltombe, Manuel Domergue et Jacob Tatsitsa, *Idem*.

L'émigration des subalternes Bamiléké avant leur implantation sur les hautes terres de l'Ouest n'est pas examinée ici. Seule l'émigration des subalternes qui prévalait en 1948 sera considérée comme point de départ. Notre choix de cette date procède d'une observation faite par Robert Delarozière, le Chef de la subdivision de Bafoussam au chef de région Bamiléké, le 20 septembre 1947. Pour ce dernier, le mouvement rythmique de la population Bamiléké à cette période se faisait dans cinq directions : Plateau, Sud, Est (Yaoundé), Nord (Foumban), Ouest, (zone anglaise). Delarozière relève qu'ils s'effectuaient sensiblement, de la manière suivante : départ des hommes et des jeunes gens, échanges assez stables de femmes et de filles. Les statistiques d'hommes qui, seuls ou mariés, revenaient au bercail étaient impressionnantes : 25 000 habitants pour quatre chefferies⁹⁰. De cette observation, Delarozière félicita ses prédécesseurs en ces termes :

Retour des hommes et des femmes, départ de jeunes gens et de filles. Rythme normal d'une population trop nombreuse confinée dans un territoire trop restreint. Il n'est nul besoin d'insister sur la signification politique de ces mouvements de population, qui (constituent) la plus belle preuve du succès de la politique actuelle⁹¹.

Le chef de subdivision passait sous silence les conséquences politiques néfastes des migrations. Celles-ci s'associaient aux contradictions du colonialisme pour créer un climat politique explosif. Huit ans plus tard, cette explosion eut lieu. Elle embrasa le pays. Victor T. Le Vine l'examina et écrivit :

L'[émigration] des Bamiléké de leurs villages traditionnels dans les villes d'une certaine importance, et les pressions exercées par voie de conséquence sur les populations locales, n'est qu'un aspect de ce qu'est une véritable révolution sociale. Si cette révolution a eu une influence aussi profonde sur la vie du pays, c'est parce qu'elle concerne les Bamiléké, l'un des peuples les plus énergétiques et dynamiques de l'Afrique occidentale⁹².

Le discours de Le Vine qui présente les Bamiléké comme « l'un des peuples les plus énergétiques et dynamiques de l'Afrique Occidentale » semble avoir pour origine une étude de

⁹⁰ ANY, APA 10417/B. R Robert Delarozière, chef de subdivision de Bafoussam au Chef de Région Bamiléké, Bafoussam, le 20 septembre 1947, p. 2.

⁹¹ *Ibid*, p. 3.

⁹² Victor T. Le Vine, *Le Cameroun*, Tome 2, p. 111.

l'influence de la géographie sur l'attitude des dites populations réalisée par l'administrateur colonial français Victor Sanmarco dans les années 1940⁹³. En effet, Sanmarco constate avec surprise dans cette recherche qu'en 1939, les hautes terres volcaniques de l'ouest du Cameroun sous administration française sont fortement humanisées. Le Bamiléké y cherche sans cesse à améliorer son niveau de vie en investissant dans le commerce, la culture du colatier. Il se rend compte que les privilégiés parmi eux qui pratiquent la caféiculture investissent les fruits de la vente du café dans l'approvisionnement en engrais, en main-d'œuvre et en matériel roulant. Il observe également que le Bamiléké s'intéresse à la culture du quinquina, une plante introduite par l'administration française dont les extraits servent à fabriquer la quinine pour lutter contre une maladie tropicale dénommée malaria ou paludisme⁹⁴. Sanmarco s'aperçoit aussi qu'il développe des sociétés anonymes et investit dans la commercialisation des produits de la pêche, hors des hautes terres de l'Ouest, notamment dans la capitale économique du Cameroun sous administration française : Douala. Aux termes de son étude, Sanmarco laisse comprendre que cette zone lui fait penser aux régions françaises de Normandie et de l'Auvergne. Il note alors que le Bamiléké est « une très belle race de paysans grands et forts, travailleur énergique, entreprenant et procédurier à l'extrême qui se rapproche plus par la mentalité des paysans européens que les indigènes qui les entourent⁹⁵ ».

Sanmarco essaye de comparer les Bamiléké aux populations de l'Afrique de l'Ouest et indique que les Bamiléké, contrairement aux populations du Sénégal et de la Côte d'Ivoire ont les

⁹³ Victor Sanmarco, « Les Bamiléké du district de Dschang. Exemple de l'influence du climat sur la vie indigène au Cameroun », *Annales de Géographie*, tome 54, n° 295, (1945), pp. 223-224.

[https://www.persee.fr/doc/AsPDF/geo_00034010_1945_num_54_295_12815.pdf](Page consultée le 25 mai 2021). Voir aussi : Philippe Pinchemel, « La classification et l'analyse des paysages humanisés », *Revue du Nord : Livraison géographique*, n°10 (1961), pp. 3-7.

[https://www.persee.fr/doc/rnord_0035-2624_1961_num_43_171_2395](Page consultée le 24 mai 2021).

⁹⁴ Lucien Gerin, « La culture des quinquinas et la production de quinine au Cameroun français », *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, volume 1, n° 4 (1954), pp. 21-40.

[https://www.persee.fr/doc/jatba_0021-7662_1954_num_1_1_6651](Page consultée le 25 mai 2021).

⁹⁵ Sanmarco, « Les Bamiléké du district de Dschang... », p. 223.

caractères mentaux de paysans européens. Pour lui, les Bamiléké ont « l'esprit d'épargne », c'est-à-dire qu'ils vivent parcimonieusement et recherchent continuellement « de nouveaux instruments de travail et sans cesse ». Il précise que les Bamiléké sont parcimonieux contrairement aux populations sénégalaises et ivoiriennes qui dépensent les revenus de la vente de l'arachide ou du cacao dans les importations de boissons alcooliques et des voitures de sport américaines. Sanmarco explique que les populations sénégalaises et ivoiriennes dépensent rapidement leur argent dans l'espoir d'avoir d'autres revenus à partir des prochaines récoltes⁹⁶. En somme, si l'émigration des Bamiléké a des conséquences économiques, notamment le développement des activités commerciales dans les zones d'accueil, les difficultés rencontrées par certains membres de cette communauté engendrent des frustrations qui favorisent l'implication de ces derniers dans le parti nationaliste⁹⁷.

Le nombre important des originaires de la subdivision de Bafoussam à la direction du mouvement révolutionnaire qui secoua le joug colonial est significatif. Nous pouvons citer, à titre indicatif : Ernest Ouandié, Martin Singap, Henri Tamo, Sindje et Élisabeth Mapondjou, Chrétien Nzukam, Paul Momo, Pierre Kamdem Ninyim et Abraham Mbah. L'année 1957 est marquée par plusieurs événements symboliques, notamment la création de la branche militaire du parti nationaliste dénommée Sinistre de la défense nationale Kamerunaise (SDNK) sur le territoire de la chefferie de Baham le 10 octobre, et les attentats de la nuit du 29 au 30 du même mois contre les chefferies qui aidaient l'administration française à traquer les nationalistes. Il convient de préciser que l'historiographie de la contribution des Bamiléké à la décolonisation du Cameroun sous

⁹⁶ Sanmarco, « Les Bamiléké du district de Dschang... », p. 223.

⁹⁷ Voir : Jacques Champaud, « L'espace commercial des Bamiléké », dans *Espace géographique*, tome 10, n° 3, (1981), pp. 198-206 [https://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1981_num_10_3_3654](Page consultée le 3 septembre 2019).

administration française s'étant surtout focalisée sur la période de la lutte armée, notre étude identifie et analyse les acteurs subalternes qui résistent passivement avant l'insurrection du mois d'octobre 1957. Cette contribution est majeure parce qu'elle n'est pas centrée sur les élites, mais sur les acteurs subalternes Bamiléké, notamment les hommes ordinaires exerçant les petits emplois ou sans-travail, ainsi que les femmes, les jeunes et les enfants.

IV- Historiographie

D'après le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL), la décolonisation, est le cheminement à travers lequel les territoires occupés jusque-là par des colons ou des puissances étrangères, retrouvent leur indépendance vis-à-vis de ces dernières⁹⁸. Des années 1950 aux années 1980, ce sont les politistes, les géographes, les sociologues et écrivains qui s'intéressent à ce processus en Afrique subsaharienne, notamment au Cameroun sous administration franco-britannique⁹⁹. Les historiens ne s'y intéressent que dans les années 1980. L'historien Pierre Kipré explique qu'en faisant la comparaison avec les travaux « des politologues, les contributions des historiens ne sont pas les plus nombreuses, notamment en raison de la rareté

⁹⁸ Voir : [<http://www.cnrtl.fr/lexicographie/d%C3%A9colonisation>](Page consultée, le 30/10/2017). Voir aussi : Patrick Dramé, Pascal Scallon-Chouinard et Françoise Nozati, (dr.), *Décolonisation et construction nationale Afrique, Asie et Québec*, Sherbrooke, les Éditions de l'Université de Sherbrooke, 2016, p. 4. [https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/8756/Decolonisation_construction_nationale;jsessionid=1A92B50D25F6C2E7AD540939507CF4CD?sequence=3](Page consultée le 15 juin 2021).

⁹⁹ Pour le Cameroun, il s'agit notamment de Jean Lambertson (colonel), « Les Bamilékés dans le Cameroun aujourd'hui » *Revue de défense Nationale*, Mars 1960, en annexe dans Jean Keutcha, *un pays, des hommes, un continent*, Noisiel, les presses Management, 1991; voir aussi [<https://en.calameo.com/read/0005107002bd3b2876cc0>] (Page consultée le 12 avril 2021); David E. Gardinier, *Cameroon: United Nations Challenge to French Policy*, Oxford, Oxford University Press, 1963); Victor T. Le Vine, *The Cameroons from Mandate to Independence*, Berkeley, University of California Press, 1964; Enock Kwayeb Katté, *Les institutions de droit public du pays bamiléké (Cameroun). Évolution et régime actuel*, Paris, Librairie Générale de droit et de Jurisprudence, 1960; Willard R. Johnson, *The Cameroon Federation: Political Integration in a Fragmentary Society*, Princeton, Princeton University Press, 1970; Marc Ducat, « Du mandat à l'indépendance », *Marchés Tropicaux*, 21 novembre 1959, pp. 2548-2550; Bertrand Lembezat, *Cameroun*, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1964; Ahmadou Ahidjo, Union nationale camerounaise, *Contribution à la construction nationale*, Paris, Présence africaine, 1964; Georges Chaffard, *Les carnets secrets de la décolonisation*, Paris, Calmann- Levy, 1965.

des documents de première main pour cette histoire quasi immédiate¹⁰⁰ ». Excepté le camerounais Achille Mbembe qui en explorant la décolonisation du Cameroun aux années 1980-90 a écrit sur sa propre identité, les historiens qui s'y impliquent sont pour la plupart nord-américains et européens. Leurs travaux portent les marques de l'approche par le bas.

Afin de mieux organiser notre travail, nous avons jugé utile de commencer cette historiographie par les travaux consacrés à la décolonisation de l'Afrique subsaharienne en général et de terminer par ceux focalisés sur celle du Cameroun. Cette historiographie n'a pas la prétention d'être exhaustive sur la production historique au sujet de la décolonisation de l'Afrique subsaharienne ni du Cameroun. Elle n'a non plus pour objectif l'analyse de manière systématique de l'apport de tous les travaux historiques y relatifs. Elle se limite à l'analyse des travaux pertinents ayant contribué à façonner l'étude. Ainsi, en 1973, l'historien et anthropologue américain Steven Feierman soutient à l'université d'Oxford une thèse de doctorat publiée en 1990. Il y donne la parole aux paysans au cours de ses recherches de terrain conduites de 1963 à 1973¹⁰¹. Cette thèse portait sur la relation entre les concepts de souveraineté chez les Shambaa (en Tanzanie actuelle) et l'action politique. Il convient de relever qu'à partir des témoignages et des archives anglaises, tanzaniennes et américaines, Feierman raconte l'histoire des luttes pour définir les questions les plus fondamentales du discours politique public dans la région de Shambaa. Il montre aussi que la société paysanne avait un riche corpus de sources alternatives de langage politique à partir desquelles les débats futurs furent façonnés. Il explique comment les paysans, contrairement aux discours officiels relayés par d'autres chercheurs, initiaient l'action politique. L'administration

¹⁰⁰ Pierre Kipré, « L'historiographie de la formation de l'État contemporain en Afrique Noire : du devoir de mémoire à la construction de l'avenir », *Présence Africaine*, n° 173, (2006), pp. 145-160. [<https://www.jstor.org/stable/43617264>](Page consultée le 14 juin 2021).

¹⁰¹ Steven Feierman, *Peasant intellectuals: anthropology and history in Tanzania*, Madison, Wisconsin, University of Wisconsin Press, c1990. [<http://hdl.handle.net>](Page consultée le 2 novembre 2017).

coloniale britannique taxait le discours de ces paysans de rétrograde. Ces derniers se moquaient à leur tour du discours de la « mission civilisatrice » qui se vantait d'avoir aboli la traite des esclaves, et d'avoir apporté l'éducation et la santé. Ils faisaient savoir à travers leurs discours que la situation qu'ils vivaient était une forme d'esclavage. Ce discours était une forme indirecte de contestation de la domination coloniale¹⁰².

Parallèlement, dans une approche similaire l'historienne américaine Jean Marie Allman explore les origines du nationalisme Ashanti en Gold Coast (actuel Ghana)¹⁰³. Elle démontre comment les leaders du mouvement ont exploité l'héritage culturel Ashanti et ont par la suite abandonné le bas peuple à lui-même. Elle affirme que ce bas peuple qui les a portés au pinacle (élu à l'Assemblée) est resté dans l'attente des retombées. Pour Allman, les causes profondes de ce mouvement n'étaient pas seulement la hausse du prix du cacao, culture de rente de la région, mais aussi la corruption des nationalistes ghanéens au pouvoir¹⁰⁴.

La nécessité d'éclairer le rôle de la chefferie dans le processus de la décolonisation qui nous intéresse a été perçue non seulement par Jean Allman mentionnée ci-dessus, mais aussi et plus tard par l'historien anglais Richard Rathbone. Pour cet auteur, l'historiographie ghanéenne a occulté l'importance de la chefferie dans l'histoire récente¹⁰⁵. Pour cet auteur qui a commencé à travailler sur Afrique dès les années 1960, c'est une approche linéaire, évolutionniste et narrative de l'histoire de la résistance et de la modernisation qui se déployait dans la longue durée. Il démontre que l'opposition du parti nationaliste *Convention People's Party* (CPP) aux chefferies dans le sud du Ghana était en réalité un combat contre les Britanniques. Selon Rathbone, dans les années 1940 la

¹⁰² Feierman, *Peasant intellectuals: anthropology...*

¹⁰³ Jean Mari Allman, *The Quills of The Porcupine. Asante Nationalism in an Emergent Ghana*, Madison, University of Wisconsin, 1993.

¹⁰⁴ Pour la corruption des nationalistes ghanéens lire aussi Pierre Cappelaere, *Ghana : Les chemins de la démocratie*, Paris, L'Harmattan, 2007.

¹⁰⁵ Richard Rathbone *Nkrumah and the Chiefs: The Politics of Chieftaincy in Ghana, 1951-60*, Athens, Ohio State University Press, 2000.

chefferie ghanéenne, qui rendait justice en zone rurale dans le cadre des « *Native courts* », était rongée par la corruption. Certains officiels britanniques partageaient en privé le point de vue de l'élite ghanéenne du CPP qui dénonçait cette corruption. Les Anglais, initiateurs des *Native Courts*, étaient indirectement visés. De plus, les chefs ne rendaient compte qu'aux Anglais¹⁰⁶. Rathbone attribue le peu d'engouement des chercheurs à aborder cette question à sa complexité. Pour lui, il y a toute une multitude de chefferies au sud du Ghana et chacune a sa propre histoire. Pour aborder la problématique de la chefferie, Rathbone suggère une micro-étude de royaume ou de région. Prêchant par l'exemple, il a choisi d'explorer les problèmes de la chefferie Akan. Il analyse la manière dont certains chefs et leurs supporteurs ont essayé de survivre à l'assaut des administrateurs et des politiciens sous la colonisation et après celle-ci. C'est la base pour comprendre le rôle de la chefferie dans le processus de décolonisation et la vie politique du Ghana aujourd'hui.

Dans la même approche par le bas, l'historien Derek R. Peterson donne « la parole aux sans voix », c'est-à-dire aux *athoni* (lecteurs) kikuyu qui ont traduit les textes coloniaux de manière qu'ils puissent correspondre aux intérêts moraux et économiques de la communauté¹⁰⁷. Il démontre que les linguistes nationalistes kikuyu s'opposaient aux tentatives du colonisateur d'adopter une orthographe qui transformerait la langue kikuyu en une langue ancienne au lieu d'être une langue moderne. Il montre que toute une génération de Kikuyu fit appel à divers textes pour convier à l'action politique. Ces textes devinrent les armes avec lesquelles ces derniers se distinguèrent des

¹⁰⁶ Richard Rathbone, "Native Courts, Local Courts, Chieftaincy and the CPP in Ghana in the 1950s", *Journal of African Cultural Studies*, n°13/1, (2000), pp. 125–139. [<https://doi.org/10.1080/>](Page consultée le 22 novembre 2017).

¹⁰⁷ Ce sont les voix qui sont restées occultées ou opprimées d'après Jacques Pouchepadass, « Les Subaltern Studies ou la critique postcoloniale de la modernité » [<https://lhomme.revues.org/75?file=1>](Page consultée le 22 novembre 2017).

autres Kenyans dans la lutte pour l'indépendance du Kenya. D'autres historiens ont aussi fait appel à cette approche pour montrer la capacité d'initiative du bas peuple.¹⁰⁸

C'est le cas de l'historienne américaine Élisabeth Schmidt qui, en 2005, réinterprète l'histoire du nationalisme guinéen en l'abordant du bas vers le haut¹⁰⁹. C'est à partir des archives et des entretiens avec les membres du Rassemblement Démocratique Africain (RDA), notamment ceux de la base comme les anciens combattants militaires, les travailleurs urbains, les paysans et les femmes qu'elle tire les éléments de son argumentation. Schmidt démontre que c'est la base radicale du parti qui a rejeté le partenariat avec la Communauté française, obligeant par contrecoup les dirigeants du parti à choisir l'option de l'indépendance immédiate.

Sur les traces de Schmidt et à partir des entretiens approfondis avec des chanteurs, des musiciens qui ont survécu aux guerres civiles, sa concitoyenne et historienne Marissa J. Moorman a produit une littérature exceptionnelle sur la conquête de l'indépendance de l'Angola¹¹⁰. Dans son livre intitulé, *Intonations: A Social History of Music and Nation in Luanda, Angola, from 1945 to Recent Times*, elle met en exergue la relation entre la culture et la politique¹¹¹. Elle révèle la dimension subversive de la poésie et de la musique populaire des bidonvilles angolais au cours de la guerre d'indépendance. La musique, la poésie et la peinture ont été utilisées pour s'adresser à l'opresseur. Le musicien angolais Carlos Pimentel lui a laissé comprendre que leurs musiques étaient orientées vers les troubles et les souffrances qu'ils subissaient. Il lui a laissé entendre qu'il

¹⁰⁸ Derek R. Peterson, *Creative Writing: Translation, Bookkeeping, and the Work of Imagination in Colonial Kenya*, Portsmouth, Heinemann Publishers, 2004.

¹⁰⁹ Elisabeth Schmidt, *Mobilizing the Masses, Gender, Ethnicity, and class in the Nationalist Movement in Guinea, 1939-1958*, Portsmouth, Heinemann, 2005.

¹¹⁰ Marissa J. Moorman, « *Putting on a pano and Dancing like Our Grandparents: Dress and Nation in Late Colonial Luanda* », dans Jean Allman, ed., *Fashioning Africa: Power and the Politics of Dress*, Bloomington, Indiana University Press, 2004, pp. 84-103 et "Dueling Bands and Good Girls: Gender and Music in Luanda's musseques, 1961-74", *International Journal of African Historical Studies*, n°37/2, (2004), pp. 255-88.

¹¹¹ Marissa J. Moorman, *Intonations: A Social History of Music and Nation in Luanda, Angola, from 1945 to Recent Times*, Athens, Ohio University Press, 2008.

ne chantait pas parce qu'il était politicien, mais qu'il le faisait pour la tristesse à Kimbundu¹¹². Il lui a rappelé que les Portugais ne comprenaient pas et ne se rendaient pas compte qu'il parlait mal d'eux¹¹³.

Des travaux les plus récents, ceux des Nord-Américains ravissent la vedette. Il s'agit des œuvres des historiens James R. Brennan et de Priya Lal, ainsi que ceux de la diaspora africaine d'Amérique du Nord, notamment Naaborko Sackeyfio-Lenoch¹¹⁴. En revenant au travail de Brennan, *Taifa* est un vocable swahili traduit en anglais comme « nation » ou « race »¹¹⁵. Ce dernier auteur invite le lecteur à comprendre son ouvrage en ayant en idée ces termes. Il décrypte l'histoire de *taifa* en Tanzanie, un pays africain dont la culture a longtemps été façonnée par la majorité africaine disparate et les minorités venues de l'Inde. Il fustige ceux des savants occidentaux qui voient les idées de race et de nation comme une imposition du colonialisme européen et l'esclavagisme européens et arabes. À partir des entretiens menés auprès de ses informateurs tanzaniens, Brennan souligne que *taifa* est une idée africaine, façonnée par les relations entre les Africains et les Indiens. Ce livre aide à comprendre le processus de nationalisation. Il explique comment les idées coloniales de nation et de race ont interagi avec les idées existantes de *taifa* pour créer Dar es-Salaam moderne. Il aide les lecteurs occidentaux à repenser l'Afrique pas comme une ardoise vierge sur laquelle l'esclavagisme et le colonialisme ont projeté des visions européennes de la race et de la nation, mais comme des groupes de personnes qui s'occupent de leurs visions d'altérité préexistantes : visions européennes des Africains noirs, visions africaines noires des

¹¹² C'est une langue parlée par les Mbundu, dans les régions de Luanda en Angola.

¹¹³ Moorman, *In tonations: A Social History* ... p. 111.

¹¹⁴ Naaborko Sackeyfio-Lenoch, *The Politics of Chieftaincy: Authority and Property in Colonial Ghana, 1920–1950*, Rochester, University of Rochester Press, 2014. Entre autres américains, on peut citer: Ned Bertz, *Diaspora and Nation in the Indian Ocean Transnational Histories of Race and Urban Space in Tanzania*, Honolulu, University of Hawaii Press, 2015; Ali Mari Tripp, *Changing the Rules: The Politics of Liberalization and the Urban Informal Economy in Tanzania*, California, University of California Press 1997. Thomas R. Metcalf, *Imperial Connections. India in the Indian Ocean Arena, 1860–1920*, Berkeley, University of California Press, 2007.

¹¹⁵ James R. Brennan, *Taifa: making nation and race in urban Tanzania*, Athens, Ohio, Ohio University Press, 2012.

Indiens, visions afro-indiennes des deux autres. A l'instar du travail de Brennan, notre recherche ambitionne d'aider à comprendre les migrations des Bamiléké sous l'administration allemande et franco-britannique, ainsi que leur adhésion à la lutte pour l'unification et l'indépendance des deux territoires camerounais.

En Afrique centrale, il convient de signaler l'ouvrage de l'historien européen Klaas Van Valraven, *Le désir de calme. L'histoire du mouvement Sawaba au Niger*¹¹⁶. Cet auteur explore le processus de décolonisation de ce dernier pays en privilégiant « la voie des vaincus », ce qui permet aux acteurs anonymes de l'histoire du Niger de s'exprimer. Il analyse aussi le rôle des chefs traditionnels du Niger sous l'administration française et explique que celle-ci les avait inféodés au point où, durant les « années 1920, les chefs étaient devenus des fonctionnaires trônant à la tête de villages et de cantons administrativement circonscrits, et la population récriminait contre le rôle qu'ils jouaient désormais dans la collecte de l'impôt¹¹⁷ ». Il indique aussi que la population critiquait l'enrôlement dans l'armée et le recrutement pour « les travaux d'intérêt public, le maintien de greniers obligatoires et les nombreux abus qui accompagnaient ces nouvelles responsabilités¹¹⁸ ». Les chefs traditionnels Bamiléké subirent une inféodation similaire qui mérite d'être mieux expliquée¹¹⁹.

Au Cameroun, les ethnologues, les politistes, les sociologues et les romanciers sont les premiers à s'intéresser aux faits et phénomènes liés à la décolonisation du Cameroun sous administration franco-britannique. La production de l'histoire scientifique de ce processus de décolonisation, des années 1980 aux années 1990, est handicapée par la censure, l'autocensure, les

¹¹⁶ Klaas Van Valraven, Rahmane Idrissa (trad.), *Le désir de calme. L'histoire de du mouvement Sawaba au Niger*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017.

¹¹⁷ Valraven, *Le désir de calme...*, p. 3.

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ Richard A. Joseph, *Le mouvement nationaliste au Cameroun : les origines sociales de l'UPC*, Paris, Karthala, 1986, p. 369.

difficultés d'accès aux sources et le temps de recul nécessaire aux historiens. En effet, l'administration camerounaise édicte des lois liberticides pour sanctionner les nationaux qui s'intéressent de manière critique aux faits et phénomènes y relatifs. Des années 1990 aux années 2020, l'abrogation desdites lois liberticides sous la pression des conséquences de la chute du mur de Berlin, la fin de la division du monde en deux blocs antagonistes et l'accessibilité à certains fonds d'archives locales ou internationales, favorisent la production des mémoires de maîtrise et thèses de doctorat en histoire, ainsi que la publication d'ouvrages collectifs par des Camerounais. Il convient de faire un aperçu de quelques-uns de ces travaux avant d'examiner les productions des historiens.

Au début des années 1950, certains jeunes Camerounais s'intéressent à l'histoire de la domination et de l'exploitation des masses paysannes et aux injustices du colonialisme au Cameroun sous administration française. L'administration française les punit pour cet intérêt¹²⁰. Le cas de l'écrivain engagé Alexandre Biyidi alias Mongo Beti est le plus marquant. Il est aussi le leader parce qu'il est l'un des auteurs les plus prolifiques de cette catégorie¹²¹. Ainsi, en 1954, Mongo Beti publie sous le pseudonyme d'Eza Boto un roman intitulé *Ville cruelle*. À travers le personnage de Banda, l'auteur ironise sur la religion, l'administration et le pouvoir colonial. Eza Boto fustige ainsi les religieux, les politiciens et les opérateurs économiques européens qui dominant et exploitent la paysannerie locale et les pauvres des faubourgs. Ce livre a suscité la

¹²⁰ Jacob Tatsitsa, « Résistances et accommodements des jeunes subalternes à la construction de la Françafrique : le cas de la Jeunesse démocratique camerounaise, 1955-1960 », dans Yves Denéchère, *Enjeux de l'enfance et la jeunesse espace francophone (1945-1980)*, Bruxelles, Peter Lang, 2019, pp. 183-193.

[<https://www.peterlang.com/view/9782807609174/chapter16.xhtml>] (Page consultée le 30 mai 2021)

¹²¹ Des œuvres de Mongo Beti, de la période qui nous intéresse, on peut citer chronologiquement, les deux parues sous le pseudonyme d'Eza Boto, soit la nouvelle intitulée *Sans haine et sans amour*, in *Les étudiants noirs parlent*, Paris, Présence Africaine, 1953 et le roman *Ville cruelle*, Paris, Présence Africaine, 1954. Puis, sous le pseudonyme de Mongo Beti, les romans *Le Pauvre Christ de Bomba*, Paris, Robert Laffont, 1956 ; *Mission terminée*, Paris, Buchet-Chastel, 1957 ; *Le Roi miraculé*, Paris, Buchet-Chastel, 1958 ; un essai, *Main Basse sur le Cameroun*, Paris, François Maspero, 1972 ; deux autres romans : *Perpétue et l'habitude du malheur*, Paris, Buchet-Chastel, 1974 et *Remember Ruben*, Paris, 10/18, 1974.

production d'une riche littérature critique, tels des chapitres dans des ouvrages collectifs, des monographies, des articles scientifiques et de travaux universitaires¹²². Mongo Beti est vu par ses pairs, notamment Adama Samake, comme « un écrivain foncièrement ancré dans la lutte contre le colonialisme et le postcolonialisme ». La charge idéologique de son œuvre, d'après ce dernier, est perceptible dans les textes critiques les plus récents consacrés à son œuvre¹²³. *Le pauvre Christ de Bomba* est la mise sous forme de roman de l'histoire d'un missionnaire, le jeune prêtre Nicolas. Ce roman dénonce l'intransigeance de l'administrateur qui fait subir aux villageois fautifs du pays de Talla le calvaire de la construction du chemin de fer dénommé le « Congo-océan »¹²⁴.

Pour punir Mongo Beti de cette indocilité et de cet engagement à travers l'écriture, l'État camerounais le prive du financement de ses études en France afin de l'obliger à retourner dans son pays. Il s'exile et s'installe à Rouen en 1965, où il enseigne et poursuit l'écriture des livres. Mais il est dérangé par les injustices que continue à vivre son pays d'origine¹²⁵. De ce fait, au début des

¹²² Comme monographie nous avons : Andrea Cali, « Écriture de la négation et idéologie anticolonialiste dans Ville cruelle », dans *Études sur le roman négro-africain*, Lecce, Pensa Multimedia 2010 ; Charly Gabriel Mbock, « Comprendre Ville cruelle d'Eza Boto », Issy les Moulineaux, Classiques africains, 1981. Les mémoires ou les thèses sont ceux de Rachel Efoua Zengue, « Le français des romanciers camerounais », thèse de doctorat, Université de Paris III, 1979 ; John Kalubi, « La poétique de la désaliénation dans les premières œuvres de Mongo Beti : Ville cruelle et Le pauvre Christ de Bomba », thèse de doctorat, Department of Romance Languages and Literatures, University of Cincinnati, 1993 ; Les articles de revue scientifique sont ceux de Christian Monnin, « Ville cruelle de Mongo Beti : négritude et responsabilité », *Liberté*, n° 246, (1999), pp. 93-106 ; Cilas Kemedjio, « De Ville cruelle de Mongo Beti à Texaco de Patrick Chamoiseau : fortification, ethnicité et globalisation dans la ville postcoloniale », *Esprit Créateur*, vol. 41, n° 3, (2001), pp. 136-150 ; Philip A. Noss, « The Cruel City », *Revue de Littérature Comparée*, n° 48 (1974), pp. 462-473. Comme ouvrages, il s'agit aussi de ceux de Ekitike Behoude, *Dialectique de la ville et de la campagne chez Gabrielle Roy et chez Mongo Beti*, Montréal, Qui, 1983 ; Thomas Meloné, *Mongo Beti : l'homme et le destin*, Paris, Présence Africaine, 1971 ; André Djiffack, *Mongo Beti. La quête de la liberté*, Paris, L'Harmattan, 2003 ; Ambroise Kom, *Remember Mongo Beti*, Bayreuth, Bayreuth African Studies, 2003 ; du même auteur, *Mongo Beti parle, testament d'un esprit rebelle*, Paris, Éditions Homnisphères, 2006 ; Gabriel Dech Segallo, *Lire Ville cruelle d'Eza Boto*, Paris, Harmattan, 2010 ; Mohamed Aït-AArab, *Mongo Beti un écrivain engagé*, Paris, Éditions Karthala, 2013 ; Adama Samaké (dir.), *Mongo Beti: une conscience universelle*, Paris, Publibook, 2015 ; du même auteur, *Pratiques et enjeux de discours dans l'écriture de Mongo Beti*, Paris, Connaissances et savoirs, 2016 ; *Genèse, formes et enjeux de l'émancipation dans l'écriture de Mongo Beti*, Paris, Publibook, 2017.

¹²³ Adama Samaké « Appel à contributions de la femme : perception, représentations et significations dans l'écriture de Mongo Beti » [<https://www.fabula.org/actualites/la-femme/>](Page consultée le 5 mai 2018).

¹²⁴ Voir le prochain chapitre pour les détails.

¹²⁵ Kidi Bebey, « Mongo Béti, 'mauvaise conscience' du Cameroun colonial et post-indépendance. La ville de Rouen rend hommage à l'écrivain camerounais, féroce contempteur des colonies et des avatars démocratiques de l'Afrique

années 1970, les lourdes condamnations des leaders nationalistes camerounais, notamment Ernest Ouandié et l'évêque de Nkongsamba Monseigneur Albert Ndongmo le choquent. Le sentiment d'être coupable par son absence physique aux côtés des nationalistes qui combattent les injustices de l'administration française déguisée lui tarabuste la conscience également. Mongo Beti décide de rédiger un pamphlet, c'est-à-dire un court texte violent contre les institutions camerounaises qu'il intitule *Main basse sur le Cameroun : autopsie d'une décolonisation*¹²⁶. À partir des articles de la presse française consacrés au Cameroun depuis l'indépendance, Mongo Beti explore les injustices de l'administration française au Cameroun et le combat mené par l'UPC dès sa création. Il analyse le procès du leader du mouvement nationaliste camerounais Ernest Ouandié qui, pour lui, n'est qu'une mascarade. Armelle Cressent souligne que Mongo Beti, à travers ce texte « ... construit une nécessité absolue de lire l'histoire 'par le bas' en faisant une place aux 'cadets sociaux' dans la narration¹²⁷ ». Les autorités françaises interdisent le livre le 30 juin 1972 et procèdent à sa saisie le 2 juillet. Grâce aux démarches de l'épouse de Mongo Beti, Odile Tobner, auprès du correspondant de Associated Press, Gérard Le Chêne, le livre est réédité aux Éditions québécoises par Léandre Bergeron en 1977¹²⁸. Les batailles juridiques permettent aux Éditions François Maspero de le rééditer en France. Cet ouvrage est « indispensable pour comprendre les évolutions ultérieures de la "Françafrique" », c'est-à-dire un réseau de trafic d'influence établi entre la France et ses

après 1960 ». [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/05/29/mongo-beti-mauvaise-conscience-du-cameroun-colonial-et-post-independance_6081987_3212.html]

(Page consultée le 29 juillet 2021).

¹²⁶ Ambroise Kom, *Mongo Beti, Testament d'un esprit rebelle. Entretiens avec Ambroise Kom*, Paris, Édition Homnisphères, 2006, p. 92,

¹²⁷ Armelle Cressent, « Penser une guerre de libération et (ré)écrire l'histoire Le cas de Mongo Beti », *Érudit : Journal Études littéraires Afrique en guerre*, Volume 35, (2003), pp. 55–71 [<https://www.erudit.org/en/journals/etudlitt/1900-v1-n1-etudlitt752/008633ar/>](Page consultée le 29 mai 2021).

¹²⁸ Cilas Kemedjio, *Mongo Beti - Le combattant fatigué Une biographie intellectuelle*, Münster, LIT Verlag, 2013, p. 185.

anciennes colonies, ainsi que les territoires placés sous son administration après la Première Guerre mondiale, en Afrique subsaharienne¹²⁹.

Dans ce livre, Beti a le mérite de dénoncer les injustices commises par la France sur la partie de l'ancien protectorat allemand du Cameroun placée sous son administration respectivement par la SDN et l'ONU. Dans sa description de la genèse de l'UPC, encadrée par les syndicalistes français, Mongo Beti passe sous silence la contribution des subalternes Bamiléké dans l'implantation de ce parti dans les hautes terres de l'Ouest et les zones qui accueillent leur immigration, comme la région du Mounjo dans les années 1950. Kidi Bebey explique que le texte de ce livre constitue « Un dossier dramatique et obscur soigneusement effacé du récit national des pays concernés » et rappelle que l'ouvrage fut interdit en France¹³⁰.

Une volonté de cacher l'histoire du Cameroun est perceptible dans le discours du premier président du Cameroun, Ahmadou Ahidjo. En effet dans le discours lu lors de la Proclamation de l'indépendance le 1^{er} janvier 1960, il déclare : « Nous ne croyons pas, en effet, comme quelques-uns, attardés dans un romantisme désuet, que des luttes meurtrières soient nécessaires aux mouvements de l'histoire et que les nations doivent se créer dans le sang¹³¹ ». Ainsi, Ahidjo tourne en dérision les luttes menées par les indépendantistes de l'UPC. Il vocifère : « ... Ceux qui se sont

¹²⁹ Odile Tobner, « Préface à l'édition 2010. *Main basse sur le Cameroun*, un livre prophétique », Beti Mongo (dr.), *Main basse sur le Cameroun. Autopsie d'une décolonisation*, Paris, La Découverte, « Poche/Essais », 2010, pp. 5-13. [<https://www.cairn.info/main-basse-sur-le-cameroun--9782707159366-page-5.htm>] (Page consultée le 2 juin 2021) Voir aussi : François-Xavier Verschave, *La Françafrique : le plus long scandale de la République*, Paris, Stock, 1998; du même auteur, *Noir silence : qui arrêtera la Françafrique?* Paris, Les Arènes, 2000; Thomas Deltombe, Manuel Domergue et Jacob Tatsitsa, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique, 1948-1971*, Paris, La Découverte, 2011.

¹³⁰ Kidi Bebey, « Mongo Bédi, 'mauvaise conscience' du Cameroun colonial et post-indépendance. La ville de Rouen rend hommage à l'écrivain camerounais, féroce contempteur des colonies et des avatars démocratiques de l'Afrique après 1960 ». [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/05/29/mongo-beti-mauvaise-conscience-du-cameroun-colonial-et-post-independance_6081987_3212.html] (Page consultée le 29 mai 2021). Voir aussi : Luc Pinhas, « François Maspero, le passeur engagé ». Documentation et bibliothèques, Volume 56, n° (4), (2010), pp. 187-194. [<https://doi.org/10.7202/1029043ar>] (Page consultée le 2 juin 2021)

¹³¹ Ahmadou Ahidjo, premier Ministre chef du gouvernement camerounais, proclamation solennelle de l'Indépendance, le 1^{er} janvier 1960.

séparés de nous et ont tenté de conquérir seuls les objectifs qui revenaient à tout un peuple n'ont fait qu'entraver la marche de leurs frères¹³² ». Le premier président de la République du Cameroun invite les nationalistes à déposer les armes et à renier le combat pour l'unification et l'indépendance réelle des deux territoires camerounais pour rejoindre leur camp. Il promet : « Nous oublierons leurs défections et l'histoire ne retiendra que l'action commune d'un peuple épris de dignité, de justice et de liberté¹³³ ». En bref, Ahmadou Ahidjo recommande aux nationalistes d'oublier leur combat pour un pays souverain. Il leur promet en retour une absolution de « leurs défections » et une intégration dans son régime.

Les nationalistes poursuivent le combat. En guise de représailles, la production littéraire au sujet de la décolonisation du Cameroun est handicapée par les lois liberticides des années 1960. En clair, en 1962, Ahmadou Ahidjo renforce la répression du mouvement nationaliste par l'Ordonnance n° 62-OF 18 du 12 mars 1962 réprimant la « subversion¹³⁴ ». Le contenu de ce concept subversion n'est pas précisé. Cette absence de précision laisse une dangereuse marge de manœuvre dans la qualification de l'infraction de la subversion. Les Ordonnances 62/2 et 62/3 permettent d'emprisonner les écrivains (Rene Philombe et Isaac Tchoumba Nguankeu) ou de les

¹³² Ahmadou Ahidjo, premier Ministre chef du gouvernement camerounais, proclamation solennelle de l'Indépendance, le 1^{er} janvier 1960.

¹³³ *Ibid.*

¹³⁴ La législation anti-subversive était constituée par l'ordonnance n° 62/OF/18 du 12 décembre 1962 et la loi n.° 63/30 du 25 octobre 1963 complétant l'ordonnance n.° 61/OF/14 du 4 octobre 1961 fixant l'organisation judiciaire militaire de l'État et modifiant l'ordonnance n.° 62/OF/18 portant répression de la subversion. Selon les dispositions de l'ordonnance du 12 décembre 1962, la subversion est le fait : – d'avoir par quelque moyen que ce soit, incité à résister à l'application des lois, décrets, règlements ou ordres de l'autorité publique (article 1er) ; – d'avoir porté atteinte au respect dû aux autorités publiques ou incité à la haine contre le gouvernement de la République, ou de participer à une entreprise de subversion dirigée contre les autorités et les lois de ladite République, ou d'encourager cette subversion (article 2) ; – et, surtout, d'avoir émis ou propagé des bruits, nouvelles ou rumeurs mensonges, soit assortis de commentaires tendancieux des nouvelles exactes, lorsque ces bruits, nouvelles et commentaires sont susceptibles de nuire aux autorités publiques (article 3). Voir : Emmanuel Tchumtchoua, « Problème anglophone et conflit mémoriel au Cameroun », *Africana studia*, n° 33, (2020), pp. 111-127.

[https://ojs.letras.up.pt/index.php/1_Africana_2/article/viewFile/10385/9464](Page consultée le 6 mars 2021). Sur ces différentes lois d'exception, lire Th Thomas Ojong, « L'infraction politique en droit pénal camerounais », DEA de droit privé fondamental Université de Douala, 2005. [https://www.memoireonline.com/03/10/3219/m_Linfraction-politique-en-droit-penal-camerounais.html](Page consultée le 25 juin 2021).

d'exiler (Daniel Ewande, Mongo Beti, Abel Eyinga)¹³⁵. L'article 3 de l'Ordonnance de 1962 réprime toute attitude critique vis-à-vis du discours officiel. Cet article stipule que « [q] uiconque aura émis ou propagé des bruits, nouvelles ou rumeurs ou commentaires, soit assorti de commentaires tendancieux des nouvelles exactes, lorsque ces bruits, nouvelles, rumeurs ou commentaires sont susceptibles de nuire aux autorités publiques, sera puni de peines prévues à l'article¹³⁶ ». En bref, ceux qui adoptent une attitude critique au Cameroun à cette période s'exposent donc à un emprisonnement.

Parallèlement aux difficultés que rencontre Mongo Beti pour ses publications qui fustigent l'administration française au Cameroun, en 1963, les nationalistes camerounais exilés dénoncent la dérive d'un de leurs membres qui s'est rallié au régime Ahidjo et participe à la falsification de l'histoire du Cameroun comme l'atteste le constat du comité directeur de l'UPC publié à Accra, au Ghana au cours de cette année : « Ndoh Michel, lui s'est baigné dans le courant opportuniste et défaitiste qui a emporté quelques cadres du parti, après l'assassinat du secrétaire général de l'UPC et le ralliement de Mayi Matip¹³⁷ ». Il rappelle que « Ndoh était à l'époque secrétaire général de la section de France de l'UPC » et que pour cette raison sa section lui confia une double mission dans son pays en 1959. Le comité directeur de l'UPC précise que la première fut l'organisation à Yaoundé au mois d'août de la même année, d'un congrès pan Kamerunais des étudiants, c'est -à - dire de ceux favorables à l'unification et l'indépendance du Cameroun sous tutelle britannique et celui sous tutelle française. Il relève qu'à cause de l'organisation et du financement de la rencontre par le gouvernement d'Ahmadou Ahidjo, gouvernement que les auteurs traitent de

¹³⁵ Pierre Fandio « Consécration autonome de la littérature camerounaise postcoloniale : l'envers du décor », *Dalhousie French Studies*, Vol. 61, (2002), pp. 124-134. [<https://www.jstor.org/stable/40837423>](Page consultée le 1^{er} juin 2021).

¹³⁶ *Ibid.*

¹³⁷ Abel Kingue et Ndeh Ntumazah, « La vérité sur le comité révolutionnaire communiqué du bureau du Comité Directeur », Imprimerie spéciale de l'UPC, Accra, le 19 décembre 1963.

« néocolonialiste », Ndoh rejeta la lutte armée en la qualifiant de terrorisme et de banditisme. Le comité directeur de l'UPC déplore le fait que pour la suite des travaux de ce congrès, « Ndoh confia au Gouvernement fantoche d'importantes tâches telles que la rédaction de l'Histoire du Cameroun¹³⁸ ». Il souligne que pour se justifier, Ndoh avança comme prétexte de ses prises de position réactionnaires le faible niveau politique des étudiants de la zone occidentale. Le comité directeur de l'UPC conclut qu'il s'agissait plutôt pour Ndoh, en réalité, de défendre « sa propre politique favorable au triomphe du néocolonialisme¹³⁹ ». En somme, dès l'arrivée d'Ahmadou Ahidjo au pouvoir, la falsification de l'Histoire du Cameroun est donc, selon le comité directeur de l'UPC ici cité, l'une de ses priorités majeures, sinon la priorité des priorités.

Toutefois, les spécialistes étrangers d'autres disciplines comme la géographie s'intéressent, sans être inquiétés, à certains phénomènes liés à cette décolonisation. De ce fait, dans son enquête de terrain sur les institutions Bamiléké des années 1950 publiée en 1962, le géographe Jean Hurault attribue l'adhésion de certains membres de ce groupe ethnique à l'UPC et à l'insurrection que ce parti est contraint par l'administration française d'encadrer, de 1955 à 1971, ainsi qu'à la surpopulation dans les hautes terres de l'ouest du pays¹⁴⁰. Hurault relève que l'occupation totale des terres fertiles et l'impossibilité de donner accès à celles-ci aux fils qui n'étaient pas qualifiés selon la norme des Bamiléké de l'exploitation des terres poussent ces derniers à émigrer vers les quartiers pauvres des villes de Nkongsamba et de Douala. Cependant, il explique que « Ce sont ces non-héritiers frustrés et jaloux qui ont constitué la masse de manœuvres des mouvements de subversion, mouvements qui n'avaient pas de racines profondes parmi les villageois, dans leur

¹³⁸ Abel Kingue et Ndeh Ntumazah, « La vérité sur le comité révolutionnaire communiqué du bureau du Comité Directeur », Imprimerie spéciale de l'UPC, Accra, le 19 décembre 1963.

¹³⁹ *Ibid.*

¹⁴⁰ Jean Hurault, *Les structures sociales des Bamiléké*, Paris, Mouton, 1962.

immense majorité attachée à leurs croyances et à leurs institutions¹⁴¹ ». Le mouvement de subversion dont parle ce géographe est la combinaison, en dernier recours, par les upécistes d'une résistance passive et d'une insurrection contre l'administration française, à partir de 1956.

En outre, le géographe estime que le mécontentement des paysans Bamiléké les incite à suivre attentivement les leaders des campagnes de sensibilisation et les combattants du parti nationaliste, « et sans approuver leur action, [ils] n'ont pas lutté activement contre eux comme ils l'auraient fait naguère¹⁴² ». Sans sous-estimer le bien-fondé de cette argumentation, les conséquences de l'exploitation coloniale française sur la forte pression démographique en région Bamiléké doivent aussi être examinées, notamment dans le domaine des infrastructures scolaires et sanitaires. La principale lacune du travail de Hurault est le dédouanement de l'administration française de toute responsabilité dans ce soulèvement. Pourtant, l'administration française est responsable de la création et de l'exacerbation de certaines tensions au sein ou entre plusieurs chefferies, ainsi que des problèmes fonciers qui dégénèrent en insurrection dans la région Bamiléké¹⁴³. Hurault sous-estime également les racines profondes que maintiennent les émigrés avec leur zone, principalement les hautes terres de l'Ouest du Cameroun.

Les études des politistes des années 1970 comblent partiellement cette lacune. Ainsi, le politologue Richard Joseph qui s'est penché sur la question du nationalisme camerounais explique qu'en 1954, les Bamiléké constituent le groupe ethnique le plus important du Cameroun par sa démographie estimée à l'époque à 500 000 âmes¹⁴⁴. Joseph précise que sa diaspora dans l'ensemble du territoire était évaluée à 100 000 personnes. L'une des caractéristiques des populations issues de ce groupe est, selon lui, la soumission à l'autorité traditionnelle qui coiffe les chefferies dans la

¹⁴¹ Hurault, *Les structures sociales des Bamiléké...* pp. 127-8.

¹⁴² *Ibid.*

¹⁴³ Tatsitsa, « UPC, tensions sociales et guerre... », pp. 40-41.

¹⁴⁴ Richard A. Joseph, *Le mouvement nationaliste au Cameroun : les origines sociales de l'UPC*, Paris, Karthala, 1986.

région d'origine. Il explique que l'émigration Bamiléké a de sérieuses implications sur le plan économique et politique¹⁴⁵. La principale faiblesse de ce travail c'est que l'auteur n'est pas allé au-delà de l'année 1956, d'où la nécessité d'explorer les activités politiques de ces migrants après cette date.

Dans le cadre de la préparation de sa thèse de doctorat en science politique, l'américain Willard Johnson quant à lui, visite le Cameroun au cours des années 1960. Il dépouille les dossiers des archives nationales de Yaoundé et interviewe les acteurs de la décolonisation des deux territoires (le Cameroun britannique et le Cameroun français). Il explore l'évolution des deux territoires de l'année 1945 à l'année 1961. Ses travaux aident à comprendre le processus d'intégration politique du pays. En dépit de son séjour aux archives nationales de Yaoundé, l'influence du projet de sauvegarde des intérêts de la France dès le début des années 1950 concocté par les stratèges français lui échappe. Pourtant, la mise à exécution de ce projet détermine les fraudes électorales orchestrées par la France au cours de ce processus d'intégration¹⁴⁶.

En 1978, le politiste Jean-François Bayart soutient qu'avant les années 1980, l'histoire de l'UPC est « singulièrement négligée¹⁴⁷ ». Il souligne que la littérature disponible pour cette histoire est celle produite par ce parti, et indique qu'elle est disséminée dans les journaux de cette période. Il souligne l'existence de quelques écrits de politistes qui cherchent à comprendre le mouvement nationaliste camerounais¹⁴⁸. Dans cet ouvrage, il explique la rupture entre le *Kumzse* et l'UPC par

¹⁴⁵ Joseph, *Le mouvement nationaliste...*

¹⁴⁶ Louis Sanmarco, *Le Colonisateur colonisé*, Paris, Éditions P.-M. Favre-ABC, 1983, pp. 119-120.

¹⁴⁷ Jean-François Bayart, « L'Union des populations du Cameroun et la décolonisation de l'Afrique 'française' », *Cahiers d'Études africaines*, n° 71, 1978, pp. 447-457. [https://www.persee.fr/doc/cea_0008-0055_1978_num_18_71_2388](Page consultée le 31 mai 2021).

¹⁴⁸ Il s'agit de David E. Gardinier, *Cameroon: United Nations Challenge to French Policy*, Oxford, Oxford University Press, 1963); Victor T. Le Vine, *The Cameroons from Mandate to Independence*, Berkeley, University of California Press, 1964; Enock Kwayeb Katté, *Les institutions de droit public du pays bamiléké (Cameroun). Évolution et régime actuel*, Paris, Librairie Générale de droit et de Jurisprudence, 1960; Willard R. Johnson, *The Cameroon Federation: Political Integration in a Fragmentary Society*, Princeton, Princeton University Press, 1970; Marc Ducat, « Du mandat à l'indépendance », *Marchés Tropicaux*, 21 novembre 1959, pp. 2548-2550 ; Bertrand Lembezat, *Cameroun*, Paris,

l'intervention de l'administration française auprès des chefs traditionnels Bamiléké et leurs notables qui y militaient. Cette explication nous semble cependant incomplète car Bayart occulte les pressions exercées par l'administration française sur les chefs traditionnels et leurs notables afin d'obtenir leurs démissions du parti nationaliste. Il passe sous silence les problèmes de terrains créés par l'administration française sur les hautes terres de l'Ouest Cameroun. Cependant, il a le mérite de souligner l'impact de l'inféodation des chefs traditionnels par l'administration française : la collecte de l'impôt a permis à ces derniers de s'en mettre plein les poches en levant un supplément de taxes qu'ils présentaient « à leurs sujets comme une exigence du Blanc »¹⁴⁹. Ce prélèvement supplémentaire de l'impôt par les chefs traditionnels constituait une source de mécontentement envers eux, ainsi qu'envers l'administration française.

Au début des années 1980, la falsification de l'histoire de la guerre d'indépendance apparaît clairement dans le contenu des bandes dessinées qui pullulaient. L'histoire du mouvement nationaliste est complètement dénaturée dans ces « livres d'histoire du Cameroun ¹⁵⁰ ». Les premiers travaux d'un historien camerounais d'origine mentionnant la décolonisation semblent être ceux d'un prêtre jésuite : le Révérend Père Engelbert Mveng¹⁵¹. Il faudra attendre l'année 1983 pour que le Père Mveng alors chargé d'Enseignement à l'Université de Yaoundé et Dominique Beling-Nkoumba, inspecteur de l'enseignement du premier degré, fasse encore allusion à la décolonisation de leur pays, notamment à la guerre d'indépendance dans un ouvrage

Nouvelles Éditions Latines, 1964 ; Ahmadou Ahidjo, Union nationale camerounaise, *Contribution à la construction nationale*, Paris, Présence africaine, 1964 ; Georges Chaffard, *Les carnets secrets de la décolonisation*, Paris, Calmann-Levy, 1965.

¹⁴⁹ Jean-François Bayart (dr.), *L'État au Cameroun*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 1985, pp. 21-52. [<https://www-cairn-info.proxy.bib.uottawa.ca/1-etat-au-cameroun--9782724605105-page-21.htm>](Page consultée le 25 mai 2021).

¹⁵⁰ Afrique Biblio Club (ABC), *Histoire du Cameroun : il était une fois Ahidjo*, Paris, 1980 ; ABC, *Je connais le Cameroun*, Paris, 1978.

¹⁵¹ Engelbert Mveng, *Histoire du Cameroun*, Paris, Présence africaine, 1963.

éducatif¹⁵². Mveng et Beling-Nkoumba ont le mérite d'évoquer cette guerre liée à une répression sévère de l'administration française. Mais, ils réduisent l'implantation des combattants nationalistes à la région de la Sanaga-Maritime peuplée des populations Bassa et la région Bamiléké, ce qui n'était pas le cas. Par cette réduction, ils font le jeu de la propagande du régime dictatorial profrançais d'Ahmadou Ahidjo. Cette propagande faisait croire que le parti nationaliste était régionaliste et ethnique, notamment une affaire des ethnies Bassa et Bamiléké¹⁵³. Mveng et Beling-Nkoumba rappellent que l'UPC demandait « l'indépendance immédiate et la réunification du Cameroun ». Toutefois, ils déclarent que pour atteindre ses objectifs, ce parti n'hésita « pas à déclencher une campagne de violence dans le pays. Un maquis se forme en pays Bassa et Bamiléké. Le sang coule. Les troubles ainsi provoqués dureront jusqu'à l'indépendance¹⁵⁴ ».

Dans ce passage, ces auteurs présentent l'UPC comme le bouc émissaire. Ils lui collent la responsabilité du déclenchement des émeutes de mai 1955. En jetant cet anathème sur ce parti, ils évitent de parler des vrais responsables : l'application de la DGR française à travers Roland Pré et ses partis amis de la France. En écrivant que « les troubles ainsi provoqués dureront jusqu'à l'indépendance », ils participent à la propagande gouvernementale. Pour ne pas émouvoir le lecteur de ce passage, ils procèdent à un glissement sémantique en mettant « les troubles ainsi provoqués » à la place de « la guerre ainsi déclenchée ». Le passage passe sous silence les origines, le déroulement et les implications de cette guerre. Cet ouvrage a été édité par le Centre d'Édition et de Production pour l'Enseignement et la Recherche (CEPER), institution gouvernementale. Il n'y

¹⁵² Engelbert Mveng et Dominique Beling-Nkoumba, *Manuel d'histoire du Cameroun à l'usage des classes du cours moyen et du 1er cycle du 2d degré*, Yaoundé, 1983.

¹⁵³ Voir les travaux d'Idrissou Alioum et Jean Koufan Menkene, « L'Union des populations du Cameroun (UPC) à l'épreuve du Nord-Cameroun français », *Annales de la faculté des arts, lettres et sciences humaines*, vol. 1, n° 5, (2006). Jacques Ekango, *L'Agitation sociopolitique et la violence dans l'arrondissement de Mbanga entre 1950 et 1960*, mémoire de maîtrise en histoire, université de Yaoundé-I, 2000, p. 71 ; commandant Jean Le Guillou, auteur de l'ouvrage *Une pacification réussie. La réduction de la rébellion upéciste en Sanaga-Maritime (Cameroun 1957-1958)*, mémoire de la 73e promotion de l'ESG, Paris, 1960, p. 8.

¹⁵⁴ Révérend Père. Engelbert Mveng et D. Beling-Nkoumba, *Histoire du Cameroun*, Yaoundé, CEPER, 1978, p. 224.

figure pas de textes et d'iconographies relatifs à la guerre d'indépendance. Comme artisans de l'indépendance et de la réunification, les auteurs du manuel d'Histoire du Cameroun présentent deux personnages : Ahmadou Ahidjo et John Ngu Foncha. Mveng et Beling-Nkoumba placardent les portraits de ces derniers sur deux pages. Mais, ils oublient les personnages de l'UPC, notamment les subalternes¹⁵⁵. La contribution des subalternes Bamiléké, notamment l'implantation du parti nationaliste après son bannissement, le 13 juillet 1955, mérite une exploration approfondie.

Bien plus, en 1985, le prêtre jésuite, reconnaît dans le deuxième volume de son *Histoire du Cameroun* que jusqu'en 1980, « L'histoire du Cameroun est souvent absente de l'enseignement secondaire » et relève qu'il « y a donc au niveau de l'école une vie culturelle qu'il faudrait combler¹⁵⁶ ». Il explique que la crise camerounaise a pour origine la volonté de son « peuple de conquérir son indépendance et réunifier son pays ». Cette explication traduit un léger changement dans l'interprétation des mouvements sociaux qu'a connu le Cameroun dans les années 1950-1970. Il reste prudent à cause du musellement sous le régime dictatorial protégé par la France. Ce dernier pays, à travers l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (ORSTOM), organisme aujourd'hui remplacé par l'Institut de recherche pour le développement (IRD), s'était opposé à sa volonté d'écrire l'histoire du Cameroun. L'organisme lui avait fait savoir que « ce n'était pas son histoire »¹⁵⁷. La démission d'Ahmadou Ahidjo et l'arrivée au pouvoir au Cameroun d'un nouveau président, Paul Biya, en 1982, sont probablement à l'origine de cette évolution de l'interprétation des faits par le Père Mveng¹⁵⁸.

¹⁵⁵ Mveng et Beling Nkoumba, *Histoire du Cameroun...*, p. 251.

¹⁵⁶ Mveng, *Histoire du Cameroun*, tome 2, Yaoundé, CEPER, 1985, p. 280.

¹⁵⁷ Daniel Abwa à la CRTV-Télé, le 29 mai 2009.

¹⁵⁸ Paul Biya, *Le message du renouveau : discours et interviews du président Paul Biya, novembre 1982 - novembre 1983*, Yaoundé, Éditions Sopedam, 1983 ; John Mukum Mbaku et Joseph Takougang, *The leadership challenge in Africa: Cameroon under Paul Biya*, Trenton, N.J, Africa World Press, 2004.

L'historiographie de la décolonisation du Cameroun des années 1980-2000 est marquée par l'émergence de jeunes d'historiens courageux qui tentent de braver les barrières érigées par la dictature du nouveau régime par le maintien des ordonnances liberticides. En effet, Achille Mbembe fait partie de cette génération de jeunes historiens. Il convient de noter qu'en novembre 1982, il est contraint de s'exiler sans avoir soutenu, à l'Université de Yaoundé où il poursuivait sa maîtrise en histoire, son mémoire intitulé : « La violence dans la société bassa du Sud-Cameroun : essai d'analyse historique »¹⁵⁹. Marqué par ce moment difficile Mbembe témoigne dans l'une de ses publications scientifiques : « Dès la sortie du mémoire, l'étonnement et la désapprobation furent unanimes, et les soutiens forts rares et discrets. Beaucoup se lavèrent les mains devant ce qui leur semblait relever d'un acte de pure folie, compte tenu du caractère implacable de la dictature sous laquelle nous vivions¹⁶⁰ ». Mbembe précise qu'il ignore comment il a pu se tirer de cette affaire sans être emprisonné. Il poursuit :

La soutenance du mémoire n'eut jamais lieu, bien que le diplôme de maîtrise me fut remis. L'espèce de rage amère, de joie maligne, de mélancolie, de mépris et de dédain à l'égard de mon pays, de ma société et de ma culture qui s'ensuivirent achevèrent de me persuader que dans cette contrée que l'on nomma, récemment, le « Cameroun », l'étendue du possible n'était pas indéfinie. Un an plus tard, il me fut offert de m'en aller. Ce que je fis¹⁶¹ (sic) ».

Dans cet exil, il est taraudé par le fait de savoir que l'histoire des luttes menées en vue de décoloniser et de réunifier le Cameroun britannique et le Cameroun français « est frappée d'interdit ». Mbembe a aussi le dégoût de savoir qu'il ne faut évoquer les nationalistes que pour leur jeter l'opprobre, c'est-à-dire les déshumaniser¹⁶². Les noms des nationalistes ne doivent pas

¹⁵⁹ Anthony Mangeon, «L'Afrique dans le monde, le monde depuis l'Afrique. Lectures croisées de Joseph Achille Mbembe et de Célestin Monga», *International Journal of Francophone Studies, Intellect*, Vol. XVIII, No. 2-3, (2015), pp. 291-310; voir le témoignage de Joseph Achille Mbembe, « Écrire l'Afrique à partir d'une faille », *Politique africaine*, n° 51, (1993), p. 82.

[<https://core.ac.uk/download/pdf/231944214.pdf>] (Page consultée le 30 mars 2021).

¹⁶⁰ Mbembe, «Écrire l'Afrique à partir d'une faille» ..., p. 82.

¹⁶¹ *Ibid.*

¹⁶² Voir le témoignage d'Achille Mbembe, « L'État-historien », dans Ruben Um Nyobé, *Écrits sous maquis*, Paris, L'Harmattan, 1989, pp. 9-42.

être prononcés publiquement. En dépit de ce climat hostile à la production historique, il décide courageusement d'explorer « la vie quotidienne dans les maquis du Sud Cameroun de 1955 à 1960 ». À partir d'une collection des écrits de Ruben Um Nyobè, il publie *Le problème national Kamerunais* en 1984¹⁶³. L'administration camerounaise interdit l'ouvrage. Elle prétexte que détenir et distribuer les écrits de Ruben Um Nyobè est susceptible de « troubler l'ordre public¹⁶⁴. » En guise de rappel, l'administration camerounaise s'appuie sur les lois dites anti-subversion en vigueur au Cameroun à cette période.

En outre, dans les années 1980, les échanges scientifiques au sujet de l'historiographie de la décolonisation de l'Afrique subsaharienne permettent à Mbembe de contribuer à la production de l'histoire de la décolonisation du Cameroun par « l'approche par le bas ». En clair, en 1987, dans « Débats actuels en histoire de la colonisation » l'historienne française Catherine Coquery-Vidrovitch relève que le nationalisme africain s'est exprimé de façon contrastée, selon les couches sociales et selon la nature des groupes considérés. Elle cite la complexité de l'exemple des Kikuyus du Kenya où le combat contre l'exploitation coloniale a difficilement mis ensemble les petits planteurs, les petits commerçants et les salariés prolétaires. De ce constat, elle invite à un renouvellement des études : l'exploration des origines, de la formation et du rôle joué par les élites locales pour ne citer que ces aspects¹⁶⁵.

Coquery-Vidrovitch dirige les études doctorales à Paris-VII de Mbembe qui applique cette approche lorsqu'il explore les racines du nationalisme dans son pays, le Cameroun. Il étudie le maquis en Sanaga-Maritime et ses environs¹⁶⁶. Il démontre comment, au paroxysme de l'arbitraire

¹⁶³ Joseph Achille Mbembe, *Ruben Um Nyobè : Le problème national kamerunais*, Paris, L'Harmattan, 1984.

¹⁶⁴ Mbembe, « L'État-historien » ..., pp. 9-42.

¹⁶⁵ Catherine Coquery-Vidrovitch, « Les débats actuels en histoire de la colonisation », dans *Tiers-Monde*, vol. 28, n°112 (1987), pp. 777-792.

[<http://www.persee.fr/doc/4534>] (Page consultée le 1^{er} octobre 2017).

¹⁶⁶ Achille Mbembe, *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun (1920- 1960) : histoire des usages de la raison en colonie*, Paris, Karthala, 1996.

du contexte colonial, de violence physique et symbolique, le bas peuple élaborait des stratégies pour tenir le coup. Il montre comment les populations se servirent de la religion, de la langue, de l'impôt, et des grammaires de la résistance, c'est-à-dire les normes de la langue écrite ou parlée pour s'opposer à l'opresseur. Mbembe explique que « les meilleurs praticiens du discours bassa sont capables de produire du sens à partir d'un agencement judicieux des mots, des verbes, des syllabes, mais surtout des rythmes et des mélodies¹⁶⁷ ». Il indique qu'ils ont aussi la capacité de « réaliser des opérations similaires soit en accordant ou non de l'importance au substantif ; soit en arrangeant de façon appropriée les sonorités qui composent les mots... ils font varier les termes et distribuent, tout au long du discours ceux qui évoquent des figures des images et des formes expressives connues dans leur société¹⁶⁸ ». Ces grammaires des résistances servent à véhiculer le discours de l'UPC dans la société Bassa¹⁶⁹. Ils rédigeaient ou traduisaient des messages véhiculant la contestation en langue locale (le bassa)¹⁷⁰. Comme exemple de publication, nous pouvons citer le journal, « Njel Lon Maliga », c'est-à-dire la voix du peuple dit la vérité. L'ouvrage de Mbembe constitue une contribution par l'« approche par le bas » à la compréhension de la décolonisation africaine.

En 1989, Mbembe explique que les historiens camerounais ne conduisent pas des enquêtes sur les partis tels que l'UPC parce que parler lucidement de l'histoire de ce parti est interprété comme le rejet de l'État camerounais et de sa bureaucratie. Les rares productions nationales ayant trait ou faisant allusion aux luttes pour l'indépendance sont censurées. Pour ne pas se retrouver

¹⁶⁷ Mbembe, *La naissance du maquis...*, p. 294.

¹⁶⁸ *Ibid.*

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 297.

¹⁷⁰ Yves Joseph Mintoogue, « L'"indigène" comme acteur politique. Militantisme comme forme de participation politique dans l'Union des Populations du Cameroun (UPC). 1948-1955 », mémoire de Mastère, Paris I Panthéon Sorbonne, 2011, p. 96 et p. 100. https://www.univ-paris1.fr/fileadmin/Centre_doc (Page consultée le 20 novembre 2017).

dans de situations difficiles, les chercheurs nationaux évitent d'évoquer les noms des martyrs de l'indépendance dans leurs travaux¹⁷¹.

Les politistes semblent plus courageux. C'est le cas de Abel Eyinga qui comble partiellement cette lacune en examinant la création et l'implantation de l'UPC au Cameroun¹⁷². Il présente les activités politiques de quelques Bamiléké dans le parti mais néglige les motivations de l'adhésion des Bamiléké au nationalisme camerounais. Il évoque l'horreur de la répression en pays Bamiléké et dans les foyers des migrants Bamiléké du Moungo tout en passant sous silence les implications socio-économiques, politiques et écologiques des mouvements de réfugiés Bamiléké. Les activités des travailleurs saisonniers Bamiléké du Moungo, notamment en faveur de la redynamisation de l'UPC au lendemain de son interdiction, le 13 juillet 1955, méritent une attention particulière.

Au cours des années 1990-2010, l'insurrection camerounaise en région Bamiléké attire l'attention des anthropologues tels que Jean-Pierre Warnier et Frank Beuvier. Pour Warnier, c'est l'aboutissement tragique « d'une double crise : celle du régime colonial et celle de l'institution de la chefferie ». Il indexe l'« antagonisme séculaire entre cadets et notables ainsi que la répression du nationalisme camerounais¹⁷³ ». L'historienne Dominique Malaquais attribue l'insurrection camerounaise à la présence missionnaire dans la région Bamiléké. D'après elle, chez les Bamiléké, la restriction de la conservation de plusieurs épouses et de la pratique de certains rites funéraires que les missionnaires estimaient contraire au christianisme frustrait les populations traditionalistes. En décryptant l'exploitation des ruraux pauvres de la région par les leaders religieux et les autorités

¹⁷¹ Ruben Um Nyobè, *Écrits sous maquis*. Notes et introduction de Joseph Achille Mbembe, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 13 et p. 24.

¹⁷² Abel Eyinga, *L'UPC, une révolution manquée?* Paris, Edition Chaka, 1991.

¹⁷³ Jean-Pierre Warnier, "Rebellion defection and the position of Male cadets: A Neglected Category in Africa crossroads: Intersection between History and Anthropology in Cameroon," *Cameroon studies*, (édité par Ian Fawler and David Zeitlyn). Volume 2, Oxford, Berghahn Books, 1996, p. 117 et p. 123.

traditionnelles, Malaquais a négligé le sort que les missionnaires réservaient aux moniteurs d'enseignement¹⁷⁴. Il convient de relever que l'opposition des « roturiers » aux chefs traditionnels comme le supposent Malaquais et Warnier ne concerne que certains chefs et notables, surtout ceux qui étaient écartés du processus de succession par les manigances de l'administration française. Ces manigances poussent les chefs et notables destitués à former des alliances avec les moniteurs et les *market boys*, pour ne citer que ces derniers subalternes. La contribution des *market boys* Bamiléké à la circulation des mots d'ordre de l'UPC mérite des explications et des illustrations.

En 2013, Meredith Terretta se démarque des historiens qui l'ont précédée par son approche de l'histoire de la décolonisation du Cameroun. Cette approche est singulière parce qu'elle s'appuie sur diverses archives officielles ou privées négligées, ainsi que sur celles des Nations Unies, de la France, de la Grande-Bretagne, du Ghana et du Cameroun, tout comme sur de multiples sources orales. Son ouvrage intitulé *Nation of Outlaws, State of Violence: Nationalism, Grassfields Tradition, and State Building in Cameroon* est aussi une internationalisation de l'histoire de la décolonisation du Cameroun. L'auteure y explique l'implantation du mouvement nationaliste camerounais. Elle analyse l'exploitation du droit international par les nationalistes, sous le régime du mandat de la Société des Nations (SDN) et de la tutelle de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle revisite la désintégration du projet nationaliste, de même que celui de l'édification par le pouvoir postcolonial d'une nation dans les années 1960. Elle retrace le processus de la mise hors la loi des nationalistes de leur emprisonnement et de leur exécution dans la transition vers le parti unique au Cameroun. Ce travail a également le mérite d'établir le lien entre les affaires locales, la politique transrégionale et la décolonisation de l'Afrique dans un contexte de Guerre froide. Son

¹⁷⁴ Dominique Malaquais, *Architecture, pouvoir et dissidence au Cameroun*, Paris, Karthala et PUCAC, 2002, voir aussi Beuvier, *Danser les funérailles...* p. 17 et Jan H. B. den Ouden. "In Search of Personal Mobility: Changing Interpersonal Relations in Two Bamileke Chiefdoms, Cameroon." *Africa: Journal of the International African Institute*, vol. 57, n^o. 1, (1987), pp. 3–27. [<https://www.jstor.org/stable/1160180?seq=1>] (Page consultée le 8 mars 2021).

auteure ressort les doléances de Camerounais en décryptant les pétitions adressées à la SDN et aux Nations Unies. Cet ouvrage est la première histoire du nationalisme camerounais qui prend en compte les influences globales et locales qui ont façonné le mouvement au sein du Cameroun français et britannique et au-delà¹⁷⁵. En décryptant, à notre tour, les pétitions des subalternes de la chefferie de Babadjou qui réclamaient la rétrocession des terres concédées aux planteurs et éleveurs européens, nous essayons de compléter un aspect de ce travail.

Charlotte Walker-Said s'est aussi intéressée aux rôles des subalternes au cours de la période de décolonisation du Cameroun¹⁷⁶. Elle soutient que durant cette période les moniteurs véhiculent une moralité chrétienne moderne prônant la monogamie. En expliquant le rôle des femmes et des organisations de jeunesse chrétienne dans le processus de décolonisation du Cameroun, elle esquive le mouvement nationaliste. Le rôle de ces moniteurs comme des acteurs qui portent un regard critique sur le christianisme tel que pratiqué en région Bamiléké mérite d'être analysé, ainsi que l'attitude des responsables ecclésiastiques vis-à-vis des moniteurs qui adhèrent au mouvement nationaliste¹⁷⁷. Walker-Said explique que « [l]es militantes chrétiennes se faisaient surtout entendre sur les questions de la pauvreté et du chômage, jugés responsables de l'augmentation du nombre d'avortements et d'orphelins, mais aussi de l'extension de l'alcoolisme, contre lequel elles luttèrent dans les ligues de tempérance ». Elle révèle dans cet article qu'en voulant soustraire les villageois et les fermiers du discours des organisations nationalistes, des responsables religieux européens « contribuèrent souvent sans le vouloir à la politisation des ruraux et à leur mobilisation, aussi bien contre les politiques de l'UPC que contre le paternalisme du haut clergé de l'Église

¹⁷⁵ Meredith Terretta, *Nation of Outlaws, State of Violence: Nationalism, Grassfields Tradition, and State Building in Cameroon*, Ohio, Ohio University Press, 2013.

¹⁷⁶ Charlotte Walker-Said, *Faith, Power and Family. Christianity and Social Change in French Cameroon*. Woodbridge, James Currey, 2018.

¹⁷⁷ Charlotte Walker-Said, *Faith, Power and Family. Christianity and Social Change in French Cameroon*. Woodbridge, James Currey, 2018.

catholique et des congrégations protestantes¹⁷⁸ ». D'après elle, les responsables ecclésiastiques européens redoutaient que ces villageois et fermiers ne rejoignent pas les rangs du parti nationaliste qu'ils taxaient de parti communiste. Ils considéraient « les Camerounais comme un ' prolétariat à moitié formé ' avec des aspirations révolutionnaires¹⁷⁹ ». Walker-Said oublie d'indiquer les sanctions telles que les renvois que les responsables religieux infligeaient aux chrétiens, notamment les maîtres d'école ou moniteurs qui adhéraient à l'UPC à l'instar de Joseph Kougom de la chefferie de Baleng. Il est important pour nous d'accorder une attention à ces abus.

Il convient de mentionner qu'à la faveur de l'abrogation des ordonnances de 1962 et de l'accessibilité de certains fonds d'archives camerounaises, des années 1990 aux années 2020, les Camerounais se sont intéressés à l'histoire de la décolonisation de leur pays en faisant allusion aux Bamiléké subalternes ou non¹⁸⁰. Ils l'ont fait par le biais des mémoires de maîtrise et des thèses de doctorat. Ces écrits de nationaux circonscrits à la chefferie, à la subdivision ou à la région abordent le soutien des populations au nationalisme et contribuent à l'explication de l'attitude frondeuse des Bamiléké toujours actuelle après plus de soixante ans¹⁸¹. Toutefois, ces travaux réalisés au

¹⁷⁸ Charlotte Walker-Said, « Fabrique du genre et sens national dans les organisations de jeunesse chrétienne au Cameroun (années 1940-1950) », *Le Mouvement Social*, vol. 255, n° 2, (2016), pp. 119-135. [<https://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social1-2016-2-page-119.htm>](Page consultée le 9 juin 2021)

¹⁷⁹ *Ibid.*

¹⁸⁰ Voir : Gaëtan Thierry Foumena, « Le droit administratif camerounais « postcolonial » en rupture avec le modèle français inspirateur », *Les Annales du droit*, n°14, 2020, pp. 69-101. [<http://journals.openedition.org/add/1833>](Page consultée le 15 juin 2021).

¹⁸¹ Thaddée Waffo, « La rébellion en région Bamiléké : du nationalisme au terrorisme 1955-1960 », Mémoire de DIPES II, Yaoundé, ENS, 1990 ; Étienne Kuépi, « Colonisation, économie et société dans le Bamboutos entre 1902 et 1959. Aperçu historique », Mémoire de DIPES II, Yaoundé, ENS, 1993 ; Bernard Choupo, « Nationalisme et institutions missionnaires dans l'Ouest Cameroun 1955-1962 », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1994 ; Idrissou Alioum, « Les tentatives de pénétration de l'UPC au Nord Cameroun sous administration française, 1951-1955 », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1997 ; Henriette Ngouagnia Mogo, « Les camps de regroupements dans la Subdivision de Mbouda 1959-1970 », Mémoire de DIPES II, Yaoundé, ENS, 1997. Jean-M. Fotso, « La rébellion armée dans la Subdivision de Bafoussam de 1956 à 1966 : nationalisme, banditisme et règlement de compte », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1997 ; Bernard Feujio, « Rébellion upéciste et répression dans la Ménoua 1955-1970 », Mémoire de DIPES II, Yaoundé, ENS, 1998 ; B. Sekni Njonkou, « La Garde Civique Nationale de l'Ouest 1960-1971 », Mémoire de DIPES II, Yaoundé, ENS, 1998 ; Henriette Njantou Dantsé, « Le maquis et ses effets dans le Ndé, 1958-1970 », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1999. Joseph Fokou, « L'insurrection armée dans la sous-chefferie de Balatchi, 1956-1969. Genèse et enjeux », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1999.

Cameroun semblent peu connus, ou, en tout cas, peu pris en considération hors de ce pays par le courant historiographique dominant. Le fait d'en ignorer l'existence est un problème dans la mesure où leur exploitation pourrait faire avancer les connaissances historiques et permettre de comprendre certaines difficultés que rencontre le Cameroun actuel, notamment cette attitude frondeuse des Bamiléké. En comblant quelques lacunes de certains de ces travaux, notre travail entend contribuer à rendre intelligible cette attitude frondeuse des Bamiléké et, ainsi, constituer un pont et une contribution à l'histoire socio-politique générale.

En regardant attentivement, l'historiographie de la décolonisation du Cameroun des années 2010 diffère de celle des années 1990 par l'apport des contributions de certains travaux (mémoires, thèses de doctorat, chapitres d'ouvrages historiques) de la décennie 2000-2010. C'est ce qu'on peut observer dans deux ouvrages collectifs des plus remarquables de ces deux décennies qui explorent l'histoire des figures historiques du Cameroun, du XIXe au XXe siècle¹⁸². Les jeunes historiens contributeurs y développent des thèmes « tabous » jusqu'aux années 1990 liés à la répression du nationalisme camerounais.

Dans l'un des chapitres du livre de Maginot Noubissie-Tchouake et Jules Kouoseu, ce dernier et Séverine Keugni explorent avec les méthodes de l'histoire socio-économique et politique le parcours d'une élite Bamiléké, Tenewa, dont l'engagement politique aux côtés des nationalistes lui a valu des représailles de la part de ses adversaires¹⁸³. En dépit de l'accessibilité aux documents d'archives concernant les activités de Tenewa au dépôt national de Yaoundé et de l'Ouest du pays à Bafoussam, Kouosseu et Keugni évoquent l'engagement de Tenewa « dès l'aube des

¹⁸² Jules Kouoseu et Maginot Noubissie-Tchouake, *Figures de l'Histoire du Cameroun XIX-XXe siècle*, Paris, Harmattan, 2012.

¹⁸³ Jules Kouosseu et Séverine Keugni, « Emanuel Tenewa : une élite économique desservie par son engagement politique (1921-1994) », dans Jules Kouoseu et Maginot Noubissie-Tchouaké, *Figures de l'Histoire du Cameroun XIX-XXe siècle*, Paris, Harmattan, 2012, pp. 65-80.

revendications indépendantistes » sans indiquer le moindre comité du parti dans lequel il militait. Ces auteurs signalent la disparition de ce personnage, en 1994, de suites des séquelles des tortures subies dans les années 1990. Ils expliquent que la gendarmerie lui avait infligé des sévices, en 1991, parce que lui et ses anciens camarades Feyou de Happy et Jean Mbouende militaient ouvertement dans le parti nationaliste sorti de la clandestinité au moment de l'ouverture démocratique vers le multipartisme. Or, l'abrogation des lois anti-subversion était pourtant à l'origine de la sortie de la clandestinité du parti nationaliste. La survivance de la peur de se voir appliquer les lois anti-subversion a probablement découragé les auteurs de cet article d'aller chercher les détails dans les archives¹⁸⁴. Le lecteur reste sur sa soif en ce qui concerne les noms des responsables et la chaîne de commandement des actes de torture. Les travaux de Maginot Noubissie-Tchouake comblent partiellement les lacunes de cette recherche en explorant la contribution de Jean Mbouende à l'implantation du Kumzse-UPC dans la subdivision de Bafang.

Afin d'enrichir les savoirs sur le processus de décolonisation et du nationalisme, Noubissie M. Tchouake dans *Bamiléké : La naissance du maquis dans l'ouest-Cameroun*, examine les « faits de contestation qui furent désignés comme le maquis », c'est-à-dire la lutte pour l'unification et l'indépendance du Cameroun britannique et du Cameroun français, dans cette région. Il ouvre « une brèche dans l'histoire officielle du Cameroun » qui désigne les combattants de l'UPC comme des traîtres¹⁸⁵. Les différences entre notre travail et la recherche de Tchouake résident dans les faits à expliquer. En effet, Tchouake s'est donné pour tâche « d'éclairer les raisons qui permirent la permanence du maquis dans le pays bamiléké au lendemain de la mort de Ruben Um Nyobè et de la proclamation de l'indépendance » et pas celle d'expliquer la contribution des

¹⁸⁴ Kouosseu et Keugni, « Emanuel Tenewa : une élite... », pp. 65-80.

¹⁸⁵ Maginot Noubissie Tchouake, *Bamiléké. La naissance du maquis dans l'ouest-Cameroun*, Yaoundé, Éditions Ifrikiya, 2017, p. 12.

subalternes clairement identifiés dans l'implantation de l'UPC, du mois d'avril 1948 à celui de juin 1955, et dans l'accompagnement des paysans dans les dénonciations des injustices, notamment les affaires de terrain sur le territoire des chefferies. Nous expliquons le processus de redynamisation de l'UPC dès le mois de juin 1955 par les subalternes en région Bamiléké, notamment dans la subdivision de Bafoussam. Tchouake fait remarquer que « le problème de la constance des conflits entre les Bamiléké et les coloniaux... en juillet 1955, après la dissolution de l'UPC... épousent les traits de la résistance nationaliste, [ils] tirent leurs fondements au-delà de cette période trouble¹⁸⁶ ». En bref, nous nous préoccupons dans notre recherche des questions foncières qui frustrant les paysans et les poussent à se soulever grâce à l'encadrement des subalternes upécistes, notamment sur les territoires des chefferies de Bansoa et de Babadjou.

Dans l'un des travaux plus récents pertinents consacrés au contexte de l'implication et des modalités de gestion des supplétifs camerounais dans la répression des militants de l'UPC, Cyril Kenfack Nanfack adopte le ton de l'histoire officielle. Il soutient que c'est à cause du manque de succès des forces françaises au cours du mois de mai 1955 que l'administration française recourt aux supplétifs locaux pour appuyer ses troupes dans la répression. Pourtant, le recours, de 1951 à 1956, à certains notables, à certains chefs traditionnels et à leurs gardes rapprochées que révèlent les documents des archives départementales de Dschang et ceux du Service historique de l'armée de terre française laisse croire qu'il passe sous silence les rôles de ces derniers dans l'infiltration, le renseignement et la provocation des upécistes de cette dernière période¹⁸⁷. La présentation et l'explication du rôle d'agent de renseignements que jouait Isidore Nkolla comblera cette lacune.

¹⁸⁶ Noumbissie Tchouake, *Bamiléké. La naissance du maquis...*, p. 12.

¹⁸⁷ Cyril Kenfack Nanfack, « Les supplétifs camerounais, de la lutte contre les maquis à l'intégration dans les forces armées du Cameroun, 1955-1971 ». Voir : [\[http://resmilitaris.net/ressources/10325/34/res_militaris_article_kenfack_les_suppletifs_camerounais_1955-1971.pdf\]](http://resmilitaris.net/ressources/10325/34/res_militaris_article_kenfack_les_suppletifs_camerounais_1955-1971.pdf)(Page consultée le 21 juin 2021).

Dans une étude géographique consacrée « à la répartition et l'évolution de la population en pays Bamiléké entre 1955 et 1971 », Claude Tatuebu Tagne et Athanase Bopda situent le début du conflit violent de la décolonisation en région Bamiléké en 1956 et le localisent sur le territoire de la chefferie de Baham¹⁸⁸. Sans donner une date précise, ils accusent les nationalistes d'avoir commis de nombreuses exactions contre ceux qui ne soutenaient pas leur cause. En omettant de donner les noms des personnes incriminées et des victimes, Tatuebu Tagne et Bopda indiquent que « Dès 1956, les troubles sanglants commencent dans la chefferie Baham et embrassent [embrasent] rapidement plusieurs chefferies de la région ». Ils précisent que « de nombreuses exactions (crimes, règlements de compte, vols, massacres, viols et enrôlements forcés) sont commises contre ceux qui ne soutiennent pas le mouvement nationaliste¹⁸⁹ ». Il convient de noter que les affrontements sanglants de l'année 1956 commencent plutôt le 9 juin sur le territoire de la chefferie de Bamougoum, à la suite du respect par certains paysans de la consigne du bureau du comité directeur de l'UPC de ne pas payer l'impôt. La crise de succession à la chefferie Baham à laquelle ils font allusion provoque des affrontements sanglants après l'arrestation du chef traditionnel Pierre Kamdem Ninyim, le 24 novembre 1956. Ce sont les rebondissements de cette crise qui favorisent la planification des raids contre les chefferies amies de l'administration française, au cours du mois d'octobre 1957, par les combattants de Paul Momo et Martin Singap. En expliquant la transition de la résistance passive à l'insurrection en juin 1956, nous permettrons de mieux comprendre cette violence.

¹⁸⁸ Claude Tatuebu Tagne et Athanase Bopda. « L'Ouest-Cameroun et l'héritage du maquis (1955-1971). Temps "longs", "moyens" et "courts" de la géographie d'une population de territoire terrorisé », *CIST2020 - Population, temps, territoires*, Centre National de la Recherche Scientifique [CNRS], Ined, (2020). [<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03114868>] (Page consultée le 24 juin 2021).

¹⁸⁹ Tatuebu Tagne et Bopda. « L'Ouest-Cameroun et l'héritage... »

En bref, l'écriture de l'histoire politique, économique et sociale du Cameroun, jusqu'à de la décennie 2020, est toujours influencée par la volonté de certains historiens de choisir les personnages dociles face l'administration française comme objet d'études en laissant de côté les noms de ceux qui sont morts pour l'indépendance et la réunification du Cameroun, ce qui peut être interprété comme de l'amnésie historique. Toutefois, à travers pareil choix, on peut aussi penser que les historiens camerounais démontrent qu'ils ont compris que l'histoire de la décolonisation du Cameroun n'est pas uniquement celle des martyrs les plus connus constitués par les membres du comité directeur du parti, mais aussi celle des acteurs « oubliés » dans l'histoire même de l'UPC. Rappelons que Marissa Moorman a adopté cette approche en étudiant l'implication de certains acteurs oubliés de la guerre de libération de l'Angola, notamment quelques musiciens impliqués dans le processus.

La mémoire de la répression de l'UPC est importante pour l'histoire du Cameroun en tant que pays, notamment pour les jeunes générations qui ignorent généralement la persécution systématique endurée par les militants et sympathisants de Moumié, Um Nyobè et Kingué¹⁹⁰. Elle est aussi importante pour la jeunesse française à qui est enseignée une décolonisation pacifique de l'Afrique subsaharienne. La remémoration du passé colonial et postcolonial camerounais est très sélective, mais ne constitue pas un cas isolé ; le Kenya, le Niger et Madagascar ont subi cette triste expérience. À ce propos se référant aux travaux de Robert Buijtenhuijs, M.S. Clough et Joseph Achille Mbembe, Klaas van Walraven écrit : « La mémoire officielle de l'histoire d'un pays est, après tout, un concept hautement politique qui se prête aisément à la manipulation gouvernementale, surtout dans un contexte non-démocratique¹⁹¹ ».

¹⁹⁰ Voir la recension des livres scolaires du Cameroun dans la revue de littérature.

¹⁹¹ Pour le Kenya, se référer au travail de Robert Buijtenhuijs, *Mau Mau, Twenty Years After: The Myth and the Survivors*, La Haye, 1973 et Marshall S. Clough, *Mau Mau Memoirs: History, Memory, and Politics*, Boulder, 1998,

La présente étude vise à combler certaines lacunes des travaux passés en revue. Elle a pour objectifs de fournir des informations utiles aux instances décisionnelles responsables de l'élaboration des politiques de développement, des politiques de populations et de préventions des conflits. Bien plus, l'histoire actuelle pose un problème de « prospective » ; celui que rencontrent tous les jours les gouvernements d'un pays pour prévoir et résoudre les problèmes relatifs au développement, à la répartition de l'économie d'un État et aux tendances des populations : seule la compréhension conjuguée du passé des lois économiques, des réalités psychologiques et humaines peut donner à la futurologie une valeur objective¹⁹². Cette explication aidera à comprendre les migrations Bamiléké, leurs attitudes politiques pendant la période coloniale et aujourd'hui. On ne peut percevoir clairement le présent et agir sur l'avenir qu'à condition d'y intégrer le passé.

V- Problématique

Au cours de nos recherches au 2^e cycle, nous avons analysé les impacts de la crise de succession au chef traditionnel Étienne Djuatio de Batcham et ceux des concessions des terres les plus fertiles aux planteurs et éleveurs européens à Babadjou, dans les années 1930, sur l'implantation de l'UPC dans la subdivision de Mbouda, en région Bamiléké. Nous avons décrypté la répression qui s'abattit sur ses militants et sympathisants après son interdiction. Ayant constaté que de nombreux migrants subalternes Bamiléké, aujourd'hui inconnus des historiens, se sont distingués dans les activités d'implantation et de redynamisation du parti nationaliste presque sur toute l'étendue du territoire camerounais et à l'extérieur, nous avons décidé d'étendre notre champ d'étude à tout le sud du Cameroun français en incluant également le *Southern Cameroons* sous

et pour le Cameroun, consulter les recherches de A. Mbembe, "Pouvoir des morts et langage des vivants: les errances de la mémoire nationaliste au Cameroun", *Politique Africaine*, n° 22, 1986, pp. 37– 72 cité par Klaas van Walraven, *The Yearning for Relief A History of the Sawaba Movement in Niger*, Leiden-Boston, BRILL, 2013, p. 21.

¹⁹² Didier Julia, *Dictionnaire de la philosophie*, Paris, Librairie Larousse, 1984, p. 124.

tutelle britannique. Ce choix est aussi motivé par les lacunes constatées dans l'historiographie de la guerre contre l'administration française au Cameroun qui reste peu étudiée. De ce fait, comme le souligne Mbembe dans la postface de *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, il est important « de bien saisir le caractère propre et la structure originale des événements qui survinrent dans ce qu'il est convenu de désigner le ' Pays-bamiléké' et qui exigent des études spécifiques¹⁹³ ». Terretta relève aussi qu'au Cameroun britannique, les actions du parti nationaliste et son substitut que fut *One Kamerun*, ainsi que les événements remontant au début de la période du nationalisme dans la ville frontalière de Tombel (autre Mungo), sont complètement ignorés par les chercheurs¹⁹⁴.

Question de recherche. Pourquoi et comment les injustices, principalement, l'inféodation des chefferies par l'administration coloniale allemande et française, notamment la violation des normes foncières, les abus dans le recrutement de la main-d'œuvre et dans la perception des impôts, ainsi que les brimades, poussèrent certains subalternes sédentaires et migrants Bamiléké à adhérer à l'UPC-*Kumzse* et à exécuter ses mots d'ordre, alors que d'autres s'accommodaient à son musellement, de 1948 à 1957 ?

Sous-question 1. Pourquoi et comment la mise en valeur pour le compte de l'Allemagne de son protectorat par la création des plantations sur les versants du Char des Dieux (du Mont Cameroun) et la pénétration sur les hautes terres de l'ouest affectent-elles l'organisation sociale et économique des populations locales, notamment les chefferies Bamiléké de 1896 à 1915 ?

Sous question 2. Pourquoi et comment la mise en valeur d'une partie de l'ancien protectorat allemand pour le compte de la France, notamment par la caféiculture, l'élevage et la création des infrastructures de communication, accentue-t-elle la domination économique et

¹⁹³ Joseph, *Le mouvement nationaliste...*, p. 369.

¹⁹⁴ Terretta, *Nation of Outlaws ...*, p. 26.

politique des chefferies Bamiléké malgré les résistances de celles-ci, de la fin de la Première Guerre mondiale aux années 1950 ?

Sous question 3. Pourquoi et comment, de 1952 à 1957, certains subalternes sédentaires ou émigrés accompagnent-ils les populations locales de certaines chefferies Bamiléké dans la campagne de contestation de la taxe sur l'occupation d'une place lors des marchés périodiques encadrée par l'UPC, ainsi que celle de la réclamation des terres concédées aux planteurs et éleveurs européens par l'administration française, pendant que d'autres s'y accommodent ?

Sous question 4. Pourquoi et comment, de 1955 à 1957, certains subalternes sédentaires ou émigrés contribuent-ils à la redynamisation du parti nationaliste sur le territoire de certaines chefferies Bamiléké, tout en accompagnant la réclamation des terres concédées aux planteurs et éleveurs européens par l'administration française, pendant que d'autres s'y accommodent ?

VI- Méthodologie et Sources

Pour résoudre notre problématique, nous nous inspirons de « **History from below** » qui est un concept introduit par l'historien britannique Edward Palmer Thompson dans un article intitulé : « History from Below » dans le *Times Literary Supplement*, du 7 avril 1966. L'origine de l'expression est un sujet à controverses¹⁹⁵. Cette histoire est attentive aux luttes, aux exclus et aux marginaux, ainsi qu'« aux acteurs, à la discontinuité et à la complexité des sources possibles »¹⁹⁶. C'est une approche qui décrypte les faits historiques du point de vue du bas peuple ou des gens

¹⁹⁵ Cerutti Simona, « *Who is below?*. E. P. Thompson, historien des sociétés modernes : une relecture », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2015/4 (70e année), pp. 931-956. [<https://www.cairn.info/revue-annales-2015-4-page-931.htm>] (Page consultée le 11 avril 2022).

¹⁹⁶ Vincent Chambarlhac, « Du passé faisons table rase ? un vandalisme épistémologique ? », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 23, (2014), p. 6. [<https://www.cairn.info/revue-histoire-politique-2014-2-page-191.htm>] (Page consultée le 11 avril 2022).

ordinaires plutôt que de celui des élites¹⁹⁷. Nous expliquons le parcours de certains individus et des petites communautés qui se sont distinguées par leurs résistances ou accommodements. La force des méthodes de l'« histoire par le bas » se trouvant dans l'investigation profonde du micro niveau, c'est-à-dire des plus petits éléments, comme le précise l'historien Bhattacharya Sabyasachi, nous avons recouru à l'histoire familiale de certains acteurs pour expliquer leurs comportements¹⁹⁸.

Les documents d'archives et les entretiens enregistrés à notre disposition ont fait l'objet d'une étude intensive et d'une analyse minutieuse. Nous nous sommes immergés dans des sources liées à des thèmes divers du nationalisme camerounais telles que l'intrusion de l'administration française dans les affaires des chefferies et l'occupation des terres par les planteurs et éleveurs européens. Nous expliquons les sources de mécontentement du bas peuple. Nous tentons de comprendre la signification des multiples signes, indices et symptômes de déception des hommes ordinaires. Nous avons procédé, comme le suggère l'historien Andrew Port, à une observation microscopique qui permet de distinguer des phénomènes révélateurs invisibles à partir d'une analyse conventionnelle prenant une vue globale¹⁹⁹. Nous avons évité, comme le recommandent les historiens Donald M. MacRaild et Jeremy Black, de séparer l'« histoire par le bas » de celle des élites parce que les deux sont liées et la structure sociale plus large ; les interactions des cadets et des aînés ne sont pas ignorées²⁰⁰.

¹⁹⁷ Donald M. MacRaild et Jeremy Black, *Studying History*, 3e éd., Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2007, p. 111 ; Gayatri Chakravorty Spivak, « Subaltern Studies: Deconstructing Historiography », dans Ranajit Guha et Gayatri Chakravorty Spivak, *Selected Subaltern Studies*, New York et Oxford, Oxford University Press, 1988, pp. 3-32 ; Gayatri Chakravorty Spivak, « [Can the Subaltern Speak?](#) » dans Cary Nelson et Lawrence Grossberg, (dir.), *Marxism and the Interpretation of Culture*, London, MacMillan, 1988, p. 271 ; John Beverley, *Subalternity and Representation. Arguments in Cultural Theory*, Durham and London, Duke University Press, 1999 ; Ranajit Guha, *Elementary Aspects of Peasant Insurgency in Colonial India*, Duke University Press, 1999 ; Heftler Victoria, « The Future of the Subaltern Past: Toward a Cosmopolitan 'History from Below » », dans *Left History An interdisciplinary journal of historical inquiry and debate*, vol. 5, n° 1, (1997), p. 65.

¹⁹⁸ Bhattacharya Sabyasachi, « History from Below », *Social Scientist*, vol. 11, n° 4, (1983), p. 5.

¹⁹⁹ Andrew Port, « History from Below, the History of Everyday Life, and Microhistory. » *The International Encyclopaedia of the Social and Behavioral Sciences*, 2e éd., vol. 11, Amsterdam, Elsevier, 2015, p. 108.

²⁰⁰ Jeremy Black et Donald MacRaild, *Studying History*, 3e ed. Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2007, p. 114.

Afin d'expliquer la participation des subalternes Bamiléké à la lutte pour l'unification et l'indépendance du Cameroun, nous avons rassemblé un corpus de sources constituées de documents d'archives et de témoignages oraux²⁰¹. Pour être retenus dans notre corpus, les documents et les témoignages devaient contenir des informations ayant trait à la lutte en faveur de la décolonisation, et notamment celle du Cameroun. Nous nous sommes intéressés aux sources liées aux activités sociopolitiques et économiques, à l'instar des correspondances, des journaux, des études et des rapports, notamment ceux de la direction des Affaires politiques administratives (APA) ou des administrateurs français. Les dossiers de cette collection qui sont conservés aux Archives nationales à Yaoundé (ANY) sont précieux, mais ne sont pas bien classés. Ils sont précieux parce qu'ils contiennent des documents qui expliquent la détermination de la France dans le musellement des indépendantistes. Il s'agit des dossiers cotés 1AC168/1 Note sur la Souveraineté Française. Direction des Affaires Economiques et du Plan, 11 décembre 1950 ; Vt 39/370, Envoi d'une brochure sur l'Indochine. Exemplaire n° 109 CF du haut-commissaire aux chefs de région et de subdivision-directeur et chef service, Yaoundé le 18 janvier 1955 ; et 2 AC 8 341, Pierre Divol synthèse sur l'implantation de l'UPC en 1955 ; 1 AC 92 (2), Maurice Delauney à Pierre Messmer, Dschang, le 8 février 1958. Les recherches menées dans ces dossiers nous ont permis de découvrir l'organigramme de l'UPC et les noms des responsables dans toutes les subdivisions du Cameroun sous administration française, ainsi qu'au Cameroun britannique²⁰².

En outre, nombreux sont les dossiers de cette collection qui contiennent des lettres de protestations des indépendantistes Bamiléké adressées à l'administration française. C'est le cas des

²⁰¹ Les entretiens dont les informations sont utilisées dans ce travail ont été réalisés avant notre inscription à l'université d'Ottawa, notamment au Cameroun, en 1995, dans le cadre de la rédaction d'un mémoire de maîtrise en histoire à l'université de Yaoundé I et au cours de la période allant de 2007 à 2009, lors des recherches pour la rédaction du livre collectif *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique, 1948-1971*.

²⁰² ANY, 2 AC 8341. Pierre Divol, synthèse sur l'implantation de l'UPC... p.30.

dossiers portant les cotes APA 11337/A, Blockamer Ahmed Nzoko, le secrétaire du comité régional UPC au chef de Région Bamiléké, Dschang, le 11 août 1948 ; APA 11337/A, Copie conforme de la Résolution du Kumzse, Dschang, le 9 août 1948 ; APA 11337/A, Djoumessi au chef de Banka, Dschang le 31 août 1948. Dans ces correspondances, ils utilisent très souvent les paraboles pour transmettre leurs messages de contestations pour éviter de se faire punir. C'est aussi le cas des dossiers portant les cotes APA 11337/A, Nzoko Ahmed le Secrétaire général du *Kumzse* à MM. Jean Mbouende et Daniel Ndeno, Dschang, le 9 août 1948; APA 11337/A, P.V. du meeting public organisée par la Délégation de l'UPC au centre commercial de Dschang, le 10 août 1948 ; et, APA 11337/A, Procès-verbal de la Réunion du Bureau du Kumzse, Foréké-Dschang, le 7 août 1948. On y retrouve aussi les lettres des amis de l'administration française qui condamnent les campagnes de sensibilisation des indépendantistes dans le dossier coté : APA 11337/A, Union Bamiléké aux Bamiléké de Douala, Dschang, le 4 novembre 1948.

En somme, cette collection nous a marquées parce que sa consultation nous a orientées vers les collections régionales, notamment les archives départementales de Dschang et de la sous-préfecture de Mbouda, dans le département des Bamboutos²⁰³.

Nous avons aussi eu l'occasion d'effectuer les recherches dans les archives françaises et britanniques dans le cadre de la rédaction du livre *Kamerun*²⁰⁴. Dans ces différents fonds, nous

²⁰³ On y retrouve les procès-verbaux de renseignements judiciaires, notamment celui qui porte le numéro 802 du 12 juin 1956 de Brigade de Dschang qui traite des contestations dans la région Bamiléké.

²⁰⁴ Thomas Deltombe, Manuel Domergue et Jacob Tatsitsa, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique, 1948-1971*, Paris, La Découverte, 2011. Nous l'avons écrit avec Thomas Deltombe et manuel Domergue. J'ai participé à la conception, à la recherche documentaire et à la rédaction de cet ouvrage. Notre rôle consistait à repérer les témoins dans documents d'archives ou auprès des témoins rencontrés lors de la rédaction de mon mémoire de maîtrise en histoire, en 1995, et à les contacter pour programmer des rendez-vous d'entretiens. En 2007, à la demande de Thomas Deltombe nous avons proposé un plan de l'ouvrage que nous avons discuté pour l'améliorer. Nous avons créé trois documents numériques communs (le plan, la chronologie et les noms des principales personnes impliquées dans cette guerre) que nous avons commencé à enrichir. Quatre autres personnes nous ont rejoints : Nicolas Journey, Yves Mintoogue et Magellan Faustin Kenne. Après quelques mois de travail ensemble, le rythme effréné du travail et les questions de gestion d'humeurs nous ont amenés à nous séparer de Nicolas Journey,

avons exploité les rapports et des notes de renseignements de la police politique française au Cameroun sous tutelle.

Il convient de mentionner qu'aux Archives nationales de Yaoundé qui ont été le point de départ de la composition de notre corpus sur l'implication des subalternes Bamiléké dans la lutte pour l'unification et l'indépendance du Cameroun sous tutelle française, on retrouve particulièrement les dossiers nominatifs de certains subalternes Bamiléké qui étaient fichés de 1948 à 1956. Ces dossiers ne sont pas complets. Ils ne sont pas facilement quantifiables à cause du mauvais entretien. Nous avons poursuivi nos recherches dans les dépôts provinciaux, départementaux et ceux des arrondissements. Quelques acteurs rescapés de cette lutte nous ont permis de consulter leurs archives privées, à l'instar de celles de Grégoire Momo et Henri Tamo Sumedjon. Il est important de préciser que Grégoire Momo fait partie des premiers syndicalistes de la région Bamiléké. Il est aussi l'un des premiers dirigeants du *Kumzse*, l'association locale qui, après la légalisation de ses statuts, en 1947, fusionne avec l'Union des populations du Cameroun (UPC) créée en 1948. Il a rassemblé et laissé une importante documentation sur les activités des Bamiléké au cours de la lutte pour l'unification et l'indépendance du Cameroun.

Les dossiers retrouvés dans les archives privées de Grégoire Momo ne sont pas classés professionnellement. Toutefois, ils sont riches parce qu'ils contiennent des documents relatifs aux recrutements dans les Commandos de la garde civique Bamiléké, ainsi que dans les groupes d'autodéfense. Cette collection d'archives contient aussi les documents du projet de réinstallation des éléments démobilisés des Commandos de la garde civique Bamiléké : Opération Yabassi – Bafang. On y retrouve également des lettres originales, des journaux intimes, des albums de

Yves Mintoogue et Magellan Faustin Kenne. Nous avons poursuivi le travail de rédaction jusqu'à la publication de l'ouvrage en 2011.

découpures, des cartes, des cartes postales, des pétitions et d'autres documents imprimés. Quelques rapports d'activités du *Kumzse*- UPC font aussi parti de la collection. Le volet photographique de la collection contient des photos originales en bon état, en noir et blanc des Commandos de la garde civique Bamiléké et des groupes autodéfenses. Les lettres et pétitions des membres du *kumzse* que cette collection contient, permettent de déceler certaines sources du mécontentement en région Bamiléké dans les années 1950.

Les archives privées de Henri Tamo Sumedjon qui sont aussi très riches, permettent de glaner des informations pour enrichir l'étude. Elles contiennent un entretien réalisé à Yaoundé le 5 juillet 1992 par un certain Fopessi Yougang. En parcourant cet entretien, on apprend qu'avec la création du Comité National d'Organisation (CNO), branche militaire de l'UPC, Tamo Sumenjon, à 19 ans est désigné commandant en chef du « Grand Quartier » du Centre (comprenant les actuelles régions du Centre et du Sud)²⁰⁵. On est renseigné que la gendarmerie lui imputait la mort d'un gendarme survenue le 18 décembre 1956 à Yaoundé²⁰⁶. Tamo Sumendjon n'a pas confirmé sa participation à cette opération et est resté peu volubile. Cependant, il souligne dans le document qu'il s'agissait de Yeyap, « le premier soldat » de l'armée française à être tué par les nationalistes insurgés. Tamo Sumendjon explique que l'action s'est déroulée à la « Briqueterie » à Yaoundé lorsque, « jouant au brave et manifestement zélé, Yeyap tenta une démonstration de force au quartier. Au moment où se passe la scène, Tamo Henri se trouve en mission à Mbalmayo. Mais en tant que chef, on lui en attribue la responsabilité²⁰⁷ ». Il indique que sous la menace d'un mandat de recherche, il quitte Yaoundé et poursuit ses activités militantes à Douala. Au cours de notre

²⁰⁵ Archives privée Henri Tamo, Fopessi Yougang, entretien avec Henri Tamo, à Yaoundé, le 5 juillet 1992. Richard Joseph situe cette création du CNO au cours d'une réunion tenu les 2 et 3 décembre 1956 à Makai dans la Sanaga Maritime. Lire Richard Joseph, *Le Mouvement nationaliste au Cameroun*, Paris, Karthala, 1986, p. 344.

²⁰⁶ Kamdem Honoré, « Le terrorisme au Cameroun... Le SDNK et le TMC », *Le Patriote*, n°32, (1991), p. 2.

²⁰⁷ Entretien de Henri Tamo avec les auteurs de *Kamerun !* Yaoundé, le 6 février 2007.

entretien, Tamo Soumedjon nous révèle que le 9 février 1957, la gendarmerie l'arrête pour la reconstitution d'une association dissoute, notamment l'UPC et l'interne à la prison de Yaoundé²⁰⁸.

La collection des photos et des documents de Tamo Sumendjon contient, entre autres, des photos sur lesquelles il participe à un stage de formation dans une fonderie à Berlin-Est, en 1964. On trouve aussi dans cette collection une affiche de la police qui permet d'attester sa participation à la résistance armée camerounaise. Sur cette affiche figure sa photo et celle d'un autre indépendantiste camerounais (Noé Tankeu). Dans le message figurant sur l'affiche, la police invite les populations à dénoncer les deux indépendantistes aux forces armées. La police franco-camerounaise leur reproche l'organisation des maquis à Zouameyong, près de Sangmélina au Cameroun. L'entretien avec Tamo Sumedjong nous a permis de vérifier qu'il avait effectivement organisé un maquis dans cette localité. En lisant attentivement l'affiche, nous avons décelé qu'il échappait aux recherches et aux contrôles de la gendarmerie et de la police en utilisant de fausses cartes d'identité. Ces fausses pièces portaient des noms et prénoms tels Pengoye Le Constant, alias Silla Sekou, alias Soumedjong, alias Kamga. Il a confirmé cette information. Invité à nous donner plus de détails sur ses activités dans cette résistance, Tamo Sumedjong nous a envoyés rencontrer deux de ses anciens camarades de lutte, Samuel Ze Ze et Foé Gorgon. Les entretiens avec ces derniers nous ont permis de confirmer sa participation à l'organisation d'un maquis à Zouameyong et d'apprendre que l'un de ses combattants Dieudonné Diesse dit Travot a eu l'initiative de garder le mutisme sous la torture et de mourir en héros, au cours de son interrogatoire dans un camp de

²⁰⁸ Entretien de Henri Tamo avec les auteurs de *Kamerun !* Yaoundé, le 6 février 2007.

gendarmerie à Yaoundé, le Camp Yeyap. Travot ne voulait pas communiquer les informations sur l'organisation du maquis de la région du Centre et du Sud²⁰⁹.

De la collection d'archives de Tamo Sumendjon, on apprend que la campagne de sensibilisation de l'UPC pour l'amélioration du niveau de vie des Camerounais, l'unification et l'indépendance de leur pays le séduit et l'incite à s'engager dans ce parti en 1954. Lors de l'entretien que Tamo Sumendjon nous a accordé, il a laissé comprendre que dès son arrivée à Yaoundé, le Dr Mathieu Tagny, un militant très actif de l'UPC, « l'a utilisé comme garçon de liaison, ensuite comme garde de corps²¹⁰ ». Il précise que l'arrivée à Yaoundé d'une mission de l'ONU conduite par un Haïtien nommé Dorsinville, en 1955, lui permet d'affirmer son militantisme, en prenant le risque d'aller à plusieurs reprises remettre les pétitions au chef de mission alors que beaucoup de militants refusaient de s'exposer. Cette information nous a aiguillées vers les archives de l'ONU qui sont en ligne. Nous y avons retrouvé de nombreuses pétitions dans lesquelles les subalternes Bamiléké contestaient l'occupation des terres les plus fertiles par les planteurs ou éleveurs européens ainsi que certains Camerounais amis de l'administration française.

Malgré les limites de ces différents fonds d'archives, notamment l'absence de la numérisation des annexes des pétitions dénonçant les injustices adressées aux Nations Unies par les subalternes Bamiléké, les requêtes constituent la base de l'étude de la résistance passive des paysans de cette localité contre l'accaparement des terres par les éleveurs et planteurs européens. Outre les informations variées contenues dans ces pétitions qui aident à avoir une chronologie des événements, leur exploitation permet de révéler la variété et la teneur des accusations portées contre

²⁰⁹ Samuel Ze Ze, détenu aussi à cette période dans cette gendarmerie, révèle que Dieudonné Diesse dit Travot, sous la torture « balançoire » méconnut son nom et succomba à la torture. Entretien du 23 novembre 2007 à Yaoundé et celui du 10 décembre 2007 à Ma' amenyim, (localité) de Sangmélina.

²¹⁰ Entretien de Henri Tamo avec les auteurs de *Kamerun !* Yaoundé, le 6 février 2007.

le *Fo* de Babadjou, les planteurs et les éleveurs européens, ainsi que contre l'administration française de 1930 à 1957. Ces informations édifient sur les stratégies rhétoriques employées par les pétitionnaires de la région Bamiléké, particulièrement la chefferie de Babadjou, ainsi que celle de Bansa.

Les stratégies rhétoriques servaient à attirer l'attention de l'ONU sur la question de l'unification et de l'indépendance des deux Cameroun. Le contenu de ces pétitions est toutefois lacunaire parce qu'elles ne contiennent pas toutes les informations. Celles qu'elles contiennent ne sont pas toujours vérifiables. De ce fait, nous ne nous sommes pas limités à ces pétitions pour reconstituer l'histoire des activités des subalternes Bamiléké. Les pétitions dans lesquelles ceux-ci réclament les terres ne renseignent que très peu sur l'identité réelle des paysans de certains quartiers où les terres étaient occupées. Les dossiers de la police politique, c'est-à-dire ceux du commissariat spécial de la ville éponyme, tout particulièrement les fiches individuelles de subalternes Bamiléké sous surveillance ou arrêtés, permettent de compléter les informations sur les identités des victimes du combat pour la récupération des terres. Les archives départementales logées dans le bâtiment de la préfecture ne sont pas souvent consultées par les chercheurs. Le fonctionnaire chargé de leur gestion et de la communication, à notre passage, n'était pas très enthousiaste pour aller chercher les dossiers dans la salle où elles sont entassées en désordre.

En dépit du désordre et l'état piteux de conservation des archives départementales des Bamboutos, l'étude de quelques rapports du service des domaines de la subdivision de Mbouda a permis de recueillir une quantité importante d'informations complémentaires au sujet des démarches entreprises par les paysans de la chefferie de Babadjou pour s'opposer à l'accaparement des terres, notamment pour la période allant des années 1930 aux années 1950. Les pétitions adressées à l'ONU contiennent presque toutes une rubrique réservée aux dommages et intérêts

réclamés par les paysans de Babadjou pour l'exploitation des terres et les dommages causés à leurs cultures par les bovins des Européens.

En concentrant nos recherches dans le fichier de la police politique de Dschang sur les individus dont les noms apparaissaient constamment dans les rapports du service des domaines de la subdivision de Mbouda, nous avons pu repérer un total de six subalternes qui inondaient l'ONU des pétitions réclamant les terres. Les recherches poussées nous ont permis de découvrir qu'ils militaient dans les rangs du parti nationaliste dans la clandestinité. Il s'agit de Etienne Somekong Mbounya, Sa'a Pierre alias Kuenneng, James Péga, Hubert Tchoffo, Marcus Mondy et Emmanuel Péfouho.

Les fiches individuelles de la police politique de Dschang fournissent en effet une quantité importante de renseignements sur les acteurs et les victimes de la lutte pour la récupération des terres. Les rapports de la gendarmerie de Dschang nous livrent des informations sur l'issue des enquêtes qu'elle menait : elles se soldent par les procès et les incarcérations des subalternes qui contestaient la dépossesion des terres et l'imposition des marchés périodiques. Toutefois, il est important de mentionner qu'il s'agit de sources de l'administration française, notamment d'origine policière, et par contrecoup, de la répression du nationalisme camerounais. En l'occurrence, ces sources issues des forces de répression du nationalisme mettent plus d'accent sur les infractions commises par les subalternes Bamiléké visées dans leur rapport. Ainsi, elles ne reflètent pas toujours les faits reprochés. Un exemple parmi tant d'autres est celui du moniteur Joseph Kougom. Le rapport d'enquête de la gendarmerie pour son cas néglige d'indiquer que le chef de subdivision de Dschang, *Fo* Jean Tchinda et ses notables avaient tendu un guet-apens aux militants de l'UPC. Le rapport n'indique pas que c'est la milice de *Fo* Tchinda qui attaque les militants de l'UPC sur le territoire de la chefferie de Bansa. En effet, grâce aux recherches effectuées dans les archives départementales de la Menoua à Dschang, nous avons découvert dans les dépositions contenues

dans les procès-verbaux d'interrogatoire de la gendarmerie produits après cette attaque que le chef traditionnel *Fo Tchinda* et ses notables qui faisaient partie de sa garde rapprochée avaient préparée l'assaut avec le chef de subdivision²¹¹ D'ailleurs, le 1^{er} juillet 1955, bien avant cette attaque, une note de l'armée française intitulée : « Nouveaux aspects de la défense en surface du Territoire » qui évaluait la gestion des émeutes de mai 1955 dans les zones de chefferies Bamiléké, Bamoun et du Nord -Cameroun, suggère le recours aux gardes rapprochées des chefs traditionnels pour servir de forces supplétives lors de la répression de l'administration française²¹².

Compte tenu de ce type de lacunes susmentionnées, l'exploration du rôle des subalternes Bamiléké dans la lutte pour l'unification et l'indépendance du Cameroun nécessite le recours aux informations produites par ces derniers. De ce fait, les recherches effectuées dans les dossiers de la subdivision de Dschang quant à elles nous ont permis de découvrir quelques lettres et les rapports du comité central UPC de la chefferie de Bansoa. Nous avons constaté qu'elles provenaient des saisies lors des différents assauts de la gendarmerie contre ce comité. Il est important de noter que ces documents constituent une source de première main dans un contexte de répression judiciaire. Elles reflètent la réalité de cette période. Ces sources ne sont pas aussi complètes parce que les responsables chargés par le comité de les garder les dispersaient par précaution. Ces archives du comité central UPC de Bansoa permettent néanmoins de révéler l'identité des dirigeants, les liens et les activités des subalternes de la chefferie de Bansoa qui militaient dans le parti nationaliste de l'année 1955 à 1959.

²¹¹ Archives départementales de Dschang (ADD). Bansoa. Contrairement aux dossiers des Archives nationales du Cameroun, pour consulter ces documents le chercheur doit juste solliciter du fonctionnaire de la préfecture de Dschang en charge des archives le dossier intitulé : UPC de Bansoa. C'est la seule mention qui figure sur cette volumineuse serviette. Il contient, entre autres les correspondances traitant des problèmes fonciers et de successions dans les chefferies environnantes, particulièrement Batcham et Balessing, ainsi que les procès-verbaux des réunions du comité central UPC de Bansoa.

²¹² Service historique de l'armée de terre (SHAT),6H83. Nouveaux aspects de la défense en surface.

En guise de parenthèse, notons que la consultation de ces dossiers était jalonnée de difficultés. En clair, le responsable de la salle de lecture nous exigeait de prendre les notes à la main. Il ne permettait pas de faire les photocopies. Certaines chemises du dossier intitulé Bansa étaient vides. Les dossiers n'y étaient pas classés par ordre chronologique, thématique et alphabétique comme ceux des archives de la police politique de la ville ou le Commissariat spécial de Dschang (CSD). Les recherches effectuées dans les dossiers diplomatiques des archives nationales de Yaoundé ont permis de retrouver les techniques recommandées par l'administration française pour fragiliser et interdire l'UPC. Il a été aussi possible d'identifier les subalternes Bamiléké qui subissaient l'effet de ces techniques, notamment Gaspard Sipoufo Kamga.

Conclusion

Rares sont les historiens qui se sont penchés sur la participation des subalternes Bamiléké à la lutte pour l'unification et l'indépendance du Cameroun sous tutelle française. Aucune étude globale, à notre connaissance, ne s'est intéressée à l'explication de l'implication des subalternes Bamiléké dans la lutte pour l'accession à la souveraineté du Cameroun français, des années 1950 aux années 1970. Nous entendons donc dans nos prochains chapitres pouvoir rendre intelligible l'engagement de certains subalternes Bamiléké, notamment leur passage de la résistance passive à l'insurrection contre une administration française qui cherchait à octroyer à la partie du territoire camerounais placée sous sa tutelle une indépendance nominale. Nous expliquerons aussi l'accommodement d'autres subalternes Bamiléké dans cette résistance passive et au début de cette insurrection contre les manœuvres françaises.

CHAPITRE 2 : LA PÉNÉTRATION ALLEMANDE, ADMINISTRATION FRANCO-BRITANNIQUE DU CAMEROUN ET CONTESTATION NON VIOLENTE DES SUBALTERNES BAMILÉKÉ

Introduction

Le 12 juillet 1884, l'Allemagne signe un traité de protectorat portant sur l'abandon de souveraineté avec les chefs traditionnels Douala, soit une ethnie qui peuple les abords du fleuve Wouri du golfe de Guinée en Afrique centrale²¹³. L'occupation et la mise en valeur au compte des Allemands de ce territoire qu'ils baptisent *Kamerun* (actuel Cameroun) intensifient la domination que subissaient les populations des sociétés hiérarchisées des *Grassfields*, notamment des Bamiléké. Ce nom est attribué à une partie des populations qui occupent les hautes terres couvertes de savane à l'Ouest de ce territoire. L'occupation allemande va être brusquement arrêtée lors de la Première Guerre mondiale. La première victoire du corps expéditionnaire franco-britannique sur les troupes allemandes au Cameroun en 1915 permet à la France et à l'Angleterre de se partager le territoire et d'instaurer un éphémère condominium, c'est-à-dire une souveraineté conjointe de courte durée. Le 22 juillet 1922, la Société des Nations (SDN) donne mandat aux deux vainqueurs pour administrer les parties qu'ils occupent. Dans la partie administrée par la France, les injustices (notamment le recrutement de la main-d'œuvre, le travail forcé, les spoliations foncières, la caféiculture, l'intrusion de l'administration dans les affaires coutumières dans les chefferies ou dans les sous-chefferies, les mauvaises conditions de travail) aggravent la domination sociale, économique et politique chez les Bamiléké. La naissance d'une catégorie sociale constituée des

²¹³ Rodrigue Ngando Sandjè, « Le Traité Germano-Douala du 12 juillet 1884 : étude contemporaine sur la formation des contrats dans l'ordre juridique intemporel », *Revue québécoise de droit international*, n° 29-1, (2016), pp. 131-159 ; Adalbert Owona, « À l'aube du nationalisme camerounais : la curieuse figure de Vincent Ganty », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, n° 204, (1969), pp. 199-235.

subalternes ou d'intermédiaires, et le mécontentement lié à l'aggravation des injustices inhérentes à cette domination, favorisent la création des syndicats chez les Bamiléké, ainsi que l'implantation d'un parti nationaliste et les adhésions de ces derniers à ces associations, notamment après la Deuxième Guerre mondiale. La société Bamiléké est caractérisée par sa hiérarchisation. Ce type d'organisation a pour corollaire la domination économique et politique des basses couches de la société²¹⁴. En s'appuyant sur cette organisation pour administrer et exploiter le territoire camerounais, les Allemands, et plus tard, les Français aggravent cette domination²¹⁵.

I- Le protectorat allemand, mise en valeur du territoire et aggravation de la domination des Bamiléké

L'Allemagne engage la mise en valeur du territoire sur les versants du Mont Cameroun. Les difficultés qu'elle y rencontre dans le recrutement de la main-d'œuvre l'incitent à explorer les chefferies densément peuplées des hautes terres de l'Ouest du territoire. Cette exploration a des conséquences néfastes sur les populations et l'organisation sociale de cette localité.

A- Les répercussions de l'exploitation allemande

Après la signature des traités de protectorat, les populations locales résistent à cette entreprise de plusieurs manières²¹⁶. En effet, l'exploitation agricole dans les années 1896-1897, notamment sur les versants du Mont Cameroun, n'est pas aisée. La faiblesse de l'effectif de la population locale, à savoir les Bakweri, les Isubu, les Balong et bien d'autres groupes évalués à 32000 âmes, ainsi que leurs résistances passives par l'absentéisme et l'indocilité, chagrinent les

²¹⁴ Voir Jean-François Bayart, *L'État au Cameroun*, Paris, Presses de Sciences Po, 1984.

²¹⁵ Meredith Terretta, *Nation of Outlaws, State of Violence: Nationalism, Grassfields Tradition, and State Building in Cameroon*, Ohio, Ohio University Press, 2013.

²¹⁶ Pour être mieux édifié au sujet des résistances à l'occupation allemande, lire Jean Hurault, « Une phase de la conquête allemande du Cameroun : l'occupation de Banyo (1902) », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, n° 225, (1974), pp. 579-593.

administrateurs allemands. Cette résistance les pousse à faire la prospection des travailleurs à l'intérieur du pays²¹⁷.

Cette prospection les conduit sur les hautes terres couvertes de savanes arbustives de l'Ouest. Ils surnomment les populations qu'ils trouvent sur ce plateau de *Grassfields*, et un peu plus tard, de Bamiléké. Grâce à l'organisation sociale hiérarchisée des chefferies de cette localité, les Allemands s'appuient sur les chefs traditionnels Galega I (r. 1857-1901) et Fonyonga (r. 1901-1940) de Bali pour s'approvisionner en main-d'œuvre destinée aux plantations des pieds du Mont Cameroun²¹⁸. L'effectif de ces recrutés, en 1897, s'élève à 700 hommes environ. Cette ponction de la main-d'œuvre génère des rancœurs parce que les Bali, en plus de leurs sujets qu'ils convoyaient dans les plantations, razziaient les populations des chefferies voisines de l'Est désignées globalement par les administrateurs allemands, en 1902, de Bamiléké²¹⁹.

Bien plus, les mesures prises par les Allemands pour faciliter le « recrutement » de la main-d'œuvre sur les hautes terres perturbent les relations entre les chefferies Bamiléké. En effet, la région des *Grassfields*, comparativement aux sociétés lignagères des zones côtières ou forestières, notamment celles aux pieds du Mont Cameroun, est occupée par une centaine de chefferies densément peuplées²²⁰. Ces densités élevées favorables aux recrutements forcés sur les hautes terres, la proximité géographique des chantiers de mise en valeur et les préjugés poussent les Allemands à focaliser les recrutements sur les populations des *Grassfields*. Il convient de rappeler

²¹⁷ Léon Kaptue, *Travail et main-d'œuvre au Cameroun sous régime français, 1916-1952*, Paris, Harmattan, 1986, p. 23. Voir aussi au Bodleian Library of Commonwealth and African Studies at Rhodes House. GB 0162 MSS.Afr.s.2033. *Memoirs of William Alleyne Robinson, 1960-1961*.

²¹⁸ Nous expliquerons un peu plus loin cette organisation hiérarchisée de la société Bamiléké parce qu'après la défaite allemande lors de la Première Guerre mondiale, Claude Ripert, un officier ethnologue français étudiera son fonctionnement que son pays exploitera pour mettre en valeur à son compte la partie qu'il occupait.

²¹⁹ Kaptue, *Travail et main-d'œuvre...*, p. 23. Voir aussi au Bodleian Library of Commonwealth and African Studies at Rhodes House. GB 0162 MSS.Afr.s.2033. *Memoirs of William Alleyne Robinson, 1960-1961*. Voir aussi Jean-Pierre Warnier, "Rebellion defection and the position of Male cadets: a Neglected Category in Africa crossroads: Intersection between History and Anthropology in Cameroon," *Cameroon studies*, Berghahn Books, (édité par Ian Fawler et David Zeitlyn). Volume 2, Oxford (1996), pp. 115-123.

²²⁰ Terretta, *Nation of Outlaws ...*, p. 12.

que les Allemands, face à la résistance passive des Bakweri, ont des préjugés pour les populations des *Grassfields* qu'ils estiment être plus résistants aux travaux difficiles. À propos de la résistance passive des Bakweri, l'anthropologue Ibrahim Mouiche écrit :

Les Allemands, les premiers colonisateurs, avaient au début un certain respect pour les Bakweri, qu'ils considéraient comme un peuple de montagnards sauvages, hautement « unbossmässig » (littéralement pas prêts à la pénitence). Cette réputation fut encore renforcée en 1891, lorsque Buea, le village le plus fort de la montagne, réussit à chasser une expédition allemande et en tuer le commandant. Ce n'est qu'en 1894 que cette partie du territoire Bakweri fut vraiment « pacifiée ». Ensuite, il se répandit rapidement un tout autre stéréotype ethnique des Bakweri. Ceux-ci étaient maintenant qualifiés d'apathiques et de paresseux (sic)²²¹.

De ce qui précède, les Bakweri ne facilitent pas la tâche aux Allemands en ayant moins d'engouement pour travailler dans les plantations allemandes et en s'opposant à l'accaparement de leurs terres. En somme, pour résoudre ce problème de main-d'œuvre, les Allemands s'orientent vers les *Grassfields*. L'organisation de la ponction de la main-d'œuvre et la mise en valeur désorganisent et déstabilisent les chefferies des hautes terres. En effet, avant l'arrivée des Allemands en fonction de leurs genèses, les chefferies Bamiléké sont quasi autonomes, mais certaines sont alliées. Les alliances et les rivalités favorisaient l'assujettissement, c'est-à-dire la domination des chefferies plus fortes²²².

Au début des années 1900, la volonté de rendre efficace le recrutement de la main-d'œuvre et d'administrer les chefferies Bamiléké incite les Allemands à centraliser les pouvoirs entre les mains des chefs traditionnels qui dirigent un grand effectif de population. Cette concentration de pouvoirs entre les mains de quelques chefs traditionnels engendre des dysfonctionnements et l'affaiblissement des pouvoirs de ceux qui n'avaient pas une population importante²²³. En d'autres termes, en 1905, l'administration allemande affaiblit les chefferies de petites tailles

²²¹ Ibrahim Mouiche, « Chefferies traditionnelles, autochtonie et construction d'une sphère publique locale au Cameroun », dans *L'Anthropologue africain*, Vol 15, n° 1 et 2, (2008), p. 73.

²²² R. Manue Georges « l'indépendance du Cameroun », *Revue Des Deux Mondes* (1829-1971), (1960), pp. 461-73 [www.jstor.org/stable/44587629](Page consultée le 15 janvier 2020).

²²³ Ibrahim Mouiche, « Dénomination et territorialité urbaines, chefferies traditionnelles et question identitaire en pays bamiléké au Cameroun », *Autrepart*, vol. 64, n°1, (2013), pp. 37-54 [<https://www.cairn.info/revue-autrepart-2013-1-page-37.htm>](Page consultée le 15 janvier 2020).

démographiques des *Grassfields* en nommant les chefs traditionnels de celles qui étaient plus importantes démographiquement pour administrer les plus petites²²⁴. C'est le cas de la nomination du chef Galega de Bali à la tête de 30 chefferies de tailles réduites. Après ces nominations, certaines chefferies de faible taille démographique deviennent des sous-chefferies²²⁵. C'est le cas de Bafut et Badeng. Les Allemands transforment aussi les chefs traditionnels en auxiliaires de l'administration par qui transitent leurs ordonnances²²⁶. Ce faisant, les Allemands détériorent la relation de confiance qui existait entre chaque chef et ses populations avant leur occupation de la zone. Les chefs traditionnels exécutaient désormais les ordres impopulaires à l'instar des recrutements pour les travaux forcés.

De surcroît, l'administration allemande délègue le jugement des crimes et les procès civils aux chefs traditionnels et hors de son contrôle. Cet abandon du jugement des civils et criminels entre les mains des chefs traditionnels « au préjudice des droits du peuple et surtout au détriment du rôle des conseils coutumiers... organes par lesquels le système gouvernemental d'une chefferie Bamiléké avait traditionnellement un caractère plutôt démocratique et inventif que despotique et stratégique », fragilise encore plus la société Bamiléké²²⁷. Il faut souligner qu'en échange de cadeaux et avantages divers, les gens de Bali captureraient tout le monde, domestiques et esclaves compris, et les envoyaient sur les plantations. Pour compléter les effectifs, les Bali organisaient des razzias, c'est-à-dire des rafles chez les Bamiléké de Bafut, Bikom et Banwa. Ces captures, convois et razzias des populations pour servir de main-d'œuvre ou de porteurs dans les

²²⁴ Voir Gilbert Doho et Bole Butake. *Zintgraff and the Battle of Mankon*, Yaoundé, Bumakor, 1998.

²²⁵ Pour avoir plus d'informations sur les relations entre les chefferies des *Grassfields*, voir Louis Perrois, Jean-Paul Notué, *Rois et sculpteurs de l'Ouest Cameroun : la panthère et la mygale*, Paris, Éditions Karthala, 1997, p. 271.

²²⁶ Jaap van Slageren, *Les origines de l'église évangélique au Cameroun. Missions européennes et christianisme autochtone*, Leyde, E. J. Brill, 1972, p. 89.

²²⁷ Slageren, *Les origines de l'Église évangélique...*, p. 89.

exploitations coloniales rendent nerveux les habitants des localités intéressées à telle enseigne qu'ils n'hésitent pas à exécuter, en 1899, deux émissaires, à savoir un Africain et un Allemand²²⁸.

Outre l'intrusion de l'administration allemande dans les relations entre les chefferies qui attriste les Bamiléké, les conditions de travail dans les plantations allemandes où les Bamiléké étaient envoyés, étaient très pénibles, et par conséquent, source de chagrin et d'amertume comme l'indique l'historien Léon Kaptue : « Arrivés au lieu de leur emploi, les malheureux n'avaient pas un traitement meilleur. Entassés dans les camps, les uns sur les autres, ils attendaient... le moment d'être acheminés chaînes aux pieds vers les plantations²²⁹ ». Les conditions de travail sur le site n'étaient pas aussi enviables. Kaptue indique qu'après le recrutement, « l'autochtone perdait toute liberté. Chacun de ses comportements était indistinctement sanctionné avec sévérité : le travail mal fait, son indocilité, sa paresse réelle ou supposée, sa faiblesse physique, sa maladie. Kaptue précise que les forçats recevaient des coups de fouet au ventre et subissaient une retenue sur salaire comme récompense finale. À ce jeu, beaucoup d'Africains perdent leur vie²³⁰.

Les travailleurs des plantations allemandes ne bénéficiaient pas de soins de santé. Ils avaient une alimentation peu énergétique par rapport aux travaux pénibles qu'ils avaient à exécuter. En plus des tâches excessives, ils étaient soumis aux mauvais traitements tels que les châtiments corporels et les malversations de toutes sortes²³¹. Au cours de l'année 1912, la plantation dénommée *Victoria Pflanzung*, l'une des meilleures, enregistre 10, 24 % de pertes humaines par

²²⁸ Kaptué, *Travail et main-d'œuvre...*, p. 23.

²²⁹ *Ibid.*, p. 28.

²³⁰ *Ibid.*, voir aussi Marie Voignier, *La piste rouge : colonisation, travail forcé et sorcellerie dans le Sud-Est camerounais*, Paris, Éditions B42, 2017 ; Martin-René Atangana, *Capitalisme et nationalisme au Cameroun*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 113.

²³¹ Kaptué, *Travail et main-d'œuvre...*, p. 27. Voir R. Capot-Rey, « la situation politique et économique des anciennes colonies allemandes », *Annales De Géographie* 31, n° 174 (1922), pp. 509-515. [<https://www.jstor.org/stable/44587629>] (Page consultée le 15 janvier 2020) et Victor Julius. Ngoh, "Anglo-French Rivalry over the Misselele Plantations, 1916-1920: A Case Study in the Economic Motives for the Partition of Africa." *Journal of Third World Studies* 12, n°2 (1995), pp. 273-299 [<https://www.jstor.org/stable/45197576>](Page consultée le 15 janvier 2020).

rapport à la *Prinz Alfred Pflanzung* qui, en 1913, enregistrait 15 % des pertes annuelles, d'où l'amertume des populations Bamiléké touchées par cette forte mortalité²³².

Rappelons qu'en signant un traité transférant le pouvoir politique et judiciaire du chef Galega de Bali à l'administrateur allemand Zintgraff, en août 1911, et en lui donnant le titre de chef supérieur des chefferies de moindre importance démographique des *Grassfields*, l'administration allemande affaiblit les chefs traditionnels placés sous son autorité²³³ et suscite leur chagrin. Ce transfert d'une partie des pouvoirs de Galega à Zintgraff et l'armement moderne que le *Fo*²³⁴ de Bali reçoit des Allemands déséquilibrent les relations jadis égalitaires entre les chefferies. L'exemple le plus significatif nous est fourni par les relations entre le chef Galega et son homologue Nono de Bangoua. Galega profite de la présence des Allemands sur le territoire de sa chefferie pour récupérer, par la ruse, 230 filles et 84 pointes d'ivoires, 800 chèvres et 9 pagnes traditionnels (*ndop*) chez le chef Nono de Bangoua²³⁵. Toute réflexion faite, le transfert du pouvoir politique et judiciaire de Galega à Zintgraff et la modernisation de l'armée du *Fo* de Bali troublent le fonctionnement des chefferies Bamiléké. Il en résulte la domination et la rancune vis-à-vis de l'Européen et des chefs traditionnels privilégiés, complices de cette situation. C'est le cas de la chefferie de Fokamezo à l'égard de celle de Bafou près de Dschang.

B - Mise en valeur des chantiers coloniaux et les modifications des relations entre les chefferies

En favorisant, de 1903 à 1910, la domination des chefferies de petite taille démographique comme Fokamezo et Bapa par celles qui étaient de grande taille, c'est-à-dire Bafou, Bali et Bandjoun, entre autres, sur les hautes terres, l'administration allemande suscite les rancœurs des

²³² Kaptue, *Travail et main-d'œuvre...*

²³³ Slageren, *Les origines de l'Église évangélique...* p. 81.

²³⁴ Un *Fo* c'est un chef traditionnel en yemba, une langue Bamiléké parlée au Cameroun.

²³⁵ *Ibid...* p. 83.

Nfonteu créés à cette occasion et sème les germes de la contestation future²³⁶. Les *Nfonteu* sont les sous-chefs traditionnels en *yemba*, une langue bamiléké au Cameroun. En effet, au cours de la pénétration allemande, la chefferie de Bafou, avec l'appui du corps expéditionnaire dirigé par le conquérant Hurler, soumet la chefferie de Fokamezo qui lui avait toujours tenu tête au cours des guerres d'expansion. Cette victoire engendre de l'amertume. À cause du passage sous la domination de la chefferie de Bafou, le chef de Fokamezo se suicide. Ce suicide est la conséquence, sans doute, de la perte du prestige du rôle central dont jouit le chef, mais aussi de l'oppression qui se profilait à l'horizon pour lui et sa population²³⁷. Tout guerrier victorieux tient en horreur la soumission. Or, la majorité des chefs traditionnels Bamiléké sont des guerriers.

Le chef bamiléké, explique l'anthropologue Claude Tardits « est la clé de voûte de la capitalisation des biens et des femmes et de redistribution. Il n'existe pas de redevances foncières ni de dîme sur les récoltes cependant les richesses sont drainées à la chefferie à de multiples occasions »²³⁸. L'anoblissement, c'est-à-dire la réception d'un titre de noblesse, la réception de l'héritage, le paiement des droits d'entrée dans de multiples associations de la chefferie, le versement des droits d'organisation des funérailles, sont des occasions pour envoyer les biens à la chefferie. Par conséquent, tout roturier bamiléké travaille et s'enrichit en vue de pouvoir remplir les conditions financières pour s'acheter un titre de notable au palais. Or, toute ascension sociale se paie très lourdement. On paie au *fo* et aux autres nobles pour légitimer ses avoirs et pour se positionner pour plus d'enrichissement²³⁹. Pour changer de classe sociale, le prétendant doit être

²³⁶ Dominique Malaquais, *Architecture, pouvoir et dissidence au Cameroun*, Paris, Éditions Karthala, 2002.

²³⁷ Célestine Colette Fouellefack Kana, « Fotentuo-Fokwabang Tambou : deux figures emblématiques de l'histoire de la sous-chefferie Fokamezo (Bafou) », dans Jules Kouoseu et Noubissie M. Tchouaké, *Figures de l'Histoire du Cameroun XIX-XXe siècle*, Paris, Harmattan, 2012, pp. 125-143.

²³⁸ Claude Tardits, (éd.), *Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun*, Paris, C.N.R.S., 1981, p. 342. Voir aussi Charles-Henry Pradelles De Latour « Le Palais du chef dans une chefferie Bamiléké : Bangoua », *Paideuma*, n° 31 (1985), pp. 31-47. [<https://www.jstor.org/stable/23076453>](Page consultée le 15 janvier 2020).

²³⁹ Voir Victor Fotso et Jean-Pierre Guyomard, *Le chemin de Hiala*, Paris, Éditions de septembre, 1994.

assidu auprès du *Fo* pour se faire remarquer. Cette opération de charme auprès du *Fo* est ponctuée d'échanges. Le prétendant n'hésite pas à envoyer un de ses fils au siège de la chefferie pour jouer le rôle de serviteur du *Fo*. Certains prétendants venaient aussi des chefferies amies²⁴⁰. En somme, perdre autant de prérogatives et d'avantages pour un *Fo* et sa population ne peut susciter que la colère et l'envie de se venger surtout si d'autres frustrations s'y ajoutent.

Les abus du chef de Bafou et de l'administration allemande engendrent les frustrations des populations de la chefferie de Fokamezo en 1910. En effet, pour des raisons non encore élucidées cette année-là, le successeur du chef de Fokamezo est pendu par les Allemands lors d'une réunion à Dschang. Comble de malheur pour lui et sa population, son testament n'est pas respecté par le souverain de Bafou qui avait un droit de regard sur la succession de son vassal. En clair, par un contrat tacite, le successeur dans la chefferie vassale doit être de la lignée de la chefferie dominante²⁴¹. Ainsi est posé le clientélisme. Le pendu ayant refusé d'être client, un successeur hors du système de clientélisme est rejeté. C'est pour cette raison que le testament du pendu n'est pas respecté. Or pour sceller ce lien de client, le chef supérieur Bafou avait donné en mariage une de ses filles au chef de Fokamezo. C'est donc le fils de la princesse Bafou qui est intronisé. Est ainsi semé le grain de la frustration et des mécontentements.

Ce sont alors des populations dominées, frustrées par ces abus de l'administration allemande et de la chefferie de Bafou qui passent, après la défaite allemande²⁴², sous administration

²⁴⁰ Voir Fotso et Guyomard, *Le chemin de Hiala...*

²⁴¹ Célestine Colette Fouellefack Kana, « Fotentuo-Fokwabang Tambou : deux figures emblématiques de l'histoire de la sous-chefferie Fokamezo (Bafou) », dans Jules Kouoseu et Noubissie M. Tchouaké, *Figures de l'Histoire du Cameroun XIX-XXe siècle*, Paris, Harmattan, 2012, pp. 125-143; Emil Tchawe Hacheu, « L'approvisionnement et la distribution alimentaires à Douala (Cameroun) : logiques sociales et pratiques spatiales des acteurs », Thèse de doctorat, Université de Paris 1, 2003, pp. 107-109, Marguerat Yves, « Des Montagnards Entrepreneurs : Les Bamileke Du Cameroun (Entrepreneurs from the Highlands: Bamileke in Cameroon). » *Cahiers D'Études Africaines* 23, n° 92 (1983), pp. 495-504. [<https://www.jstor.org/stable/4391883>](Page consultée le 24 décembre 2019).

²⁴² Fouellefack Kana, « Fotentuo-Fokwabang Tambou : deux figures... », p. 130 et p. 135 ; pour plus de détail, lire Maurice Tadadjeu, *Éléments d'histoire et des coutumes de Fokamezo*, S.E. Douala, 2002 et Odette Djoumessi, « Interprétation de l'indépendance nationale par certaines chefferies vassales Bamiléké : le cas des vassaux de Bafou », Mémoire de DES, Université de Yaoundé, 1979.

française. Exclue de la sphère politique, du centre des décisions, ces populations deviennent alors des cadets, les hommes ayant été émasculés, réduits au même rang que les enfants et les femmes. L'Union des populations du Cameroun (UPC), le parti nationaliste, se positionne dès sa création en 1948 comme défenseur de ces laissés-pour-compte. L'organigramme de l'UPC est pyramidal : « Comité directeur au sommet, puis les sections régionales, comités centraux et comités de base. Ces derniers se situent au niveau des quartiers et hameaux²⁴³ ». Au sein de l'UPC, on peut se faire entendre, entrer dans ses droits, et rejeter le statut de subalterne. On comprend pourquoi dès le déclenchement des hostilités pour la guerre d'indépendance pendant les années cinquante, ces populations trouvent l'occasion d'assouvir leur désir de vengeance des abus subis et de se libérer du joug de la chefferie Bafou en se rangeant dans le camp des nationalistes. Le cheminement vers la libération de la sous-chefferie Balatchi dominée par la chefferie Bangang près de Mbouda dont le tout premier chef est un prince de la chefferie de Bafou, présente des similitudes.

La domination exercée par la chefferie de Bangang sur la sous-chefferie de Balatchi créée par un des princes prétendants au trône Bafou est similaire à celle que subit la sous-chefferie Fokamezo. On y est sous une atroce oppression comme à Fokamezo. À Balatchi comme à Fokamezo, la chefferie est dans le camp des opprimés. Dans ces divers territoires acquis au parti nationaliste dans les années 1950, l'ennemi c'est aussi bien le colon français que la chefferie dominante. Les abus de la chefferie Bangang vis-à-vis de la sous-chefferie de Balatchi, notamment dans la perception des obligations de vassalité, le recrutement de la main-d'œuvre pour les travaux forcés et les problèmes de succession, poussent les populations de ce vassal à rejoindre le camp des indépendantistes. Avant la colonisation européenne, les populations dites Bamiléké,

²⁴³ Service historique des armées de terre (SHAT) 6H565. Étude géomilitaire de la région du Wouri et de Douala (1956) document sans auteur.

notamment celles qui n'avaient pas eu la chance d'hériter de leur géniteur, et plus spécifiquement, les cadets et ceux qui étaient mis au ban de la société, s'éloignaient pour créer de nouvelles chefferies. La disponibilité de l'espace et la coutume dictaient cette expansion régulatrice sur les hautes terres²⁴⁴. C'est le cas de la sous-chefferie de Balatchi.

Vers les années 1800, grâce aux largesses et au dévouement de Boumanang un prince chasseur déchu de la chefferie de Bafou dans les *Grassfields*, son protecteur, le Fo de Bangang, l'anobli et l'installe à la lisière nord-ouest de sa chefferie²⁴⁵. Comme le raconte la mythologie des origines de plusieurs chefferies Bamiléké, tout chasseur intrépide qui revient d'une partie de chasse fructueuse doit remettre à son dominant, c'est-à-dire son suzerain, tout ou partie de l'animal abattu²⁴⁶. En agissant ainsi, le chasseur accroît son capital de confiance auprès de son suzerain. Fier de ce trophée, son suzerain lui donne le feu vert pour étendre son domaine de chasse et multiplier ses accompagnateurs²⁴⁷. Boumanang respecte l'esprit du clientélisme en contexte de *Grassfields*. Ambitieux, il voulait fonder sa chefferie. À l'instigation de son protecteur, le chef Bangang, Boumanang fait quelques guerres d'expansion au terme desquelles il conquiert les terres de la chefferie voisine de Babadjou. Vaillant soldat, il étend son pouvoir sur d'autres chefferies. Son prestige s'accroît par rapport aux autres chefferies vassales telles que Balafotio, Baladjjotsa, Bameboro, Bamentim. Le Fo de Bangang se retrouve pour ainsi dire à la tête de plusieurs chefferies vassales. Il acquiert le pouvoir de prélever les tributs sur les chefferies qu'il a conquises. De chefferie vassale, Babadjou bascule dans le camp des chefferies supérieures. Cette chefferie est

²⁴⁴ Jean Hurault, « L'organisation du terroir dans les groupements Bamiléké », dans *Études rurales*, n° 37-39, (1970), pp. 232-256 [https://www.persee.fr/doc/rural_0014-2182_1970_num_37_1_1525](Page consultée le 16 janvier 2020).

²⁴⁵ Joseph Tchinda Nkenfo, « Identité et représentation sociale de la mémoire chez les negro africains. Le cas du département des bamboutos (ouest-Cameroun) » *History, Cultural Studies, Political Science, Cultural Tourism*. [https://www.academia.edu/33214938/M%C3%A9moires_and_identit%C3%A9s_Joseph_Tchinda_Kenfo_1_pdf](Page consultée le 10 août 2021).

²⁴⁶ Pour les mythologies des origines des chefferies de l'Ouest Cameroun, voir Louis Perrois et Jean-Paul Notué, *Rois et sculpteurs de l'Ouest Cameroun : la panthère et la mygale*, Paris, Karthala, 1997.

²⁴⁷ Tardits, *contribution à la recherche ethnologique...*, p. 353.

réputée viser surtout les biens les plus précieux des Bamiléké de la période du protectorat allemand et longtemps après, à savoir, les queues de cheval et les peaux de panthère²⁴⁸. Il suffit de dire que la période du protectorat allemand accentue les rancœurs nées de ces prélèvements, des travaux forcés, et de bien d'autres pratiques injustes. Elles continueront d'être le lot des populations, pendant et après les deux guerres mondiales²⁴⁹.

Entre 1910 et 1920, c'est dans cette sous-chefferie de Balatchi que le souverain dominant de Bangang se ravitaille en hommes sollicités pour les chantiers des travaux forcés de la création de la liaison routière entre la station allemande de Dschang et celle de Bamenda en 1910. Le choix de la chefferie de Bangang d'y recruter cette main-d'œuvre tient au respect de la tradition selon laquelle la sous-chefferie de Balatchi devait se soumettre en fournissant ce que l'administration coloniale demandait à son protecteur. Ce recrutement avait créé des mécontents au sein de la population de Balatchi²⁵⁰.

C'est toujours dans la même population dominée de Balatchi que, de 1922 à 1946, le dominant de Bangang prélève la main-d'œuvre que les Français sollicitent pour les plantations coloniales de la région du Moungo et du Noun et pour les chantiers d'autres infrastructures coloniales quand ils s'implantent en 1922²⁵¹. En somme, si la perception des obligations de la vassalité vis-à-vis de la chefferie Bangang et le recrutement de la main-d'œuvre entretiennent la

²⁴⁸ Synthèse réalisée à partir de Joseph Fokou, « L'insurrection armée dans la sous-chefferie de Balatchi 1956-1969. Genèse et enjeux », Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, 1999 ; Jeannette Socpa et Joseph Fokou « Essai historique sur le village Balatchi, des origines 1970 », dans *Nguie Palatsue* numéro 9, s.d., pp. 37-38; voir aussi Collectif, *Espace, pouvoir et conflits dans les hautes terres de l'Ouest Cameroun: espaces et sociétés*, Yaoundé, Presses universitaires de Yaoundé, 2000.

²⁴⁹ Voir Richard Joseph, *Le Mouvement nationaliste camerounais*, Paris, Karthala, 1986.

²⁵⁰ Tchinda Kenfo, « Colonisation, Quêtes Identitaires, Pratiques Élitistes et Dynamiques socio-politiques dans les Bamboutos (Ouest-Cameroun), XIXe-XXe siècle », Thèse pour le doctorat Ph. D en Histoire Option : Histoire des relations internationales, Université de Yaoundé I, 2016, p. 113.

²⁵¹ Voir Daniel Tchamgme Njende, « La population de Nkongsamba : structures et problèmes », *Cahiers d'Outre-Mers*, (1984) n° 37-147, pp. 257-285. [\[https://www.persee.fr/doc/caoum_03735834_1984_num_37_147_3110?q=coloniales+de+la+r%C3%A9gion+du+Moungo+\]](https://www.persee.fr/doc/caoum_03735834_1984_num_37_147_3110?q=coloniales+de+la+r%C3%A9gion+du+Moungo+)(Page consultée le 16 janvier 2020).

colère des populations de la sous-chefferie de Balatchi contre cette chefferie, la dangerosité et la mortalité des travaux de creusement des tunnels de Ndjock (au Centre-sud du pays et distant d'environ 350km), exacerbent les tensions.

De 1921 à 1927, l'administration coloniale française supervise le creusement des tunnels de Ndjock, un chantier extrêmement dangereux pour les forçats parmi lesquels les travailleurs venant de la sous-chefferie de Balatchi²⁵². En effet, afin de poursuivre la mise en valeur de la portion de l'ancien protectorat allemand qu'elle administre, la France engage de grands travaux d'infrastructures de communication qui engendrent la souffrance et l'amertume des populations locales. En clair, à la fin de la Première Guerre mondiale au Cameroun, les Allemands viennent d'abandonner la construction du chemin de fer qu'ils construisaient pour relier la ville de Douala à celle de Yaoundé dans l'actuelle région du Centre, précisément au niveau du village de Ndjock, en face d'un massif rocheux. Ce massif rocheux représentait un obstacle majeur pour la poursuite des travaux à cause de la dureté de la roche. Dans le cadre de la mise en valeur du territoire, la France décide de la poursuite des travaux de la construction du chemin de fer abandonné par les Allemands. Elle se propose de percer des tunnels dans le massif rocheux. Les travaux extrêmement difficiles nécessitent une importante main-d'œuvre. Mais, les effectifs exigés dépassent les capacités du village de Minloh Maloume dans la grande forêt du département actuel du Nyong et Kellé situé dans la même région du Centre²⁵³. Les travaux qui se font manuellement vont laisser les séquelles.

²⁵² Kaptué, *Travail et main-d'œuvre...*, p. 168. Voir aussi Joseph Tanga-Onana, « La pénurie de main-d'œuvre indigène dans les plantations européennes de l'Ouest-Cameroun », dans *Outre-Mers. Revue d'histoire* (2003), n° 338-339, pp. 247-271 [https://www.persee.fr/doc/outre_1631-0438_2003_num_90_338_4025](Page consultée le 17 janvier 2020).

²⁵³ En 1933, lors du recensement qui s'est effectué sur le territoire de la chefferie de Bangang dont dépendait la sous-chefferie de Balatchi, la population imposable était évaluée à 1600 hommes. Voir ANY. 11842/B, Rapport de la tournée du 23 à 30 juillet 1934 cité par Daniel Abwa, « "Commandement Européen" - "Commandement Indigène" au Cameroun sous administration française de 1916 à 1960 », Thèse de doctorat d'Etat ès Lettres (Histoire), Université de Yaoundé I, 1994, p. 549 et Tchinda Kenfo, « Colonisation, Quêtes Identitaires... », p. 122.

Pour creuser à mains nues les tunnels de Ndjock, en 1922, la France applique les dispositions du régime de l'indigénat. Le code de l'indigénat est en fait un ensemble de décrets et décisions administratives d'ordre punitives appliqués aux seules populations locales²⁵⁴. Les sanctions y afférant sont d'ordre monétaire, carcéral, voire de déportation ou d'exécution publique. Il arrivait que toute une famille, ou tout un village soit déporté pour avoir violé ces pratiques, ce qui provoque l'amertume des populations impliquées²⁵⁵. Il convient de dire que, d'après ce régime de l'indigénat, les populations locales sont astreintes à « un impôt de la valorisation du territoire » qu'elles peuvent « payer par des travaux gratuits et forcés »²⁵⁶. L'administration française s'appuie sur ce régime d'indigénat pour solliciter les jeunes forts et robustes sur l'étendue du territoire pour le creusement de ces tunnels. Elle sollicite la participation des chefferies des hautes terres de l'Ouest du territoire. La chefferie de Bangang recrute les effectifs que l'administration exige d'elle dans la sous-chefferie de Balatchi, provoquant des ressentiments. Forcés de quitter les villages pour Ndjock, une région inconnue où les moustiques, les durs travaux et les traitements cruels sont leur lot quotidien, ces subalternes vont y périr en masse. Ils allèrent jusqu'à forger le concept de Ndjockmassi pour dire esclavage²⁵⁷. Les souvenirs de ces rancœurs incitent, plus tard, les

²⁵⁴ Gilbert Doho, *Le Code de l'Indigénat ou fondement des États autocratiques en Afrique francophone*, Paris, L'Harmattan, 2018.

²⁵⁵ Florent Eily Etoga, *Sur les chemins du développement : essai d'histoire des faits économiques du Cameroun*, Yaoundé, C.E.P.E.R., 1971, p. 446.

²⁵⁶ Pour plus de détails sur les travaux relatifs aux les tunnels ferroviaires de Njock, consulter Etoga, *Sur les chemins du développement...* ; Pierre Billard, *Le Cameroun fédéral*, Vol. 2, Paris, Imprimerie des Beaux-Arts, 1968, p. 154 ; Équipements et infrastructures d'Afrique noire, Ediafric la documentation africaine, 1983, p. 125 ; Charles Ateba-Eyene, *Le Général Pierre Semengue : toute une vie dans les armées*, Yaoundé, Éditions Clé, 2002, p. 34 ; Voir aussi : L'Afrique française : bulletin mensuel du Comité l'Afrique française et du Comité du Maroc, Volume 41, Comité de l'Afrique française, (1931), p. 652 ; Henri Labouret, *Le Cameroun*, Paris, Grenier, 1936 ; Rapport Annuel adressé par le Gouvernement français au Conseil de la Société des Nations sur administration sous Mandat du Territoire du Cameroun pour l'année 1925, Paris, Imprimerie Générale Lahure, p. 54 ; Simon Nken, *L'U.P.C. : De la solidarité idéologique à la division stratégique, 1948-1962*, Paris, Éditions Anibwé, 2010, p. 51 et p. 53.

²⁵⁷ Gilbert Doho, *Désastre à Fodong*, Paris, L'Harmattan, 2012.

populations de cette localité à prêter une oreille attentive aux appels du parti nationaliste au cours des années cinquante.

Il est cependant insuffisant d'expliquer l'adhésion des populations de la sous-chefferie de Balatchi au nationalisme par les seuls souvenirs des rancœurs nées du recrutement de la main-d'œuvre. Nous pouvons y ajouter l'excès de zèle des notables de la chefferie de Bangang et leur chef Efenzy. Ils sont au cœur des combines tissées en complicité avec l'administration française qui aboutissent à la mort mystérieuse du sous-chef de Balatchi en 1956. La disparition de ce sous-chef renforce la sympathie et les adhésions au parti nationaliste. En clair, après l'initiative personnelle du dominé de procéder au partage équitable de deux chevaux reçus des Bororos, en retenant un et en remettant l'autre à son dominateur, ce dernier réclame la totalité²⁵⁸. Le dominé s'exécute, mais ne s'avoue pas vaincu. Il s'exile au Cameroun sous tutelle britannique où son hôte, le *Fo* de Bamock, lui conseille de porter le litige auprès de l'administration de sa zone d'origine, Dschang. Le vassal de la chefferie Bangang formule une requête avec tous les griefs qui l'incitent à demander la rupture des liens de vassalité et l'indépendance de sa chefferie vis-à-vis de la chefferie dominante. La réaction de l'administration est évidemment timide vis-à-vis de la requête, mais le dominant tempère ses incursions pour prélever les biens des dominés²⁵⁹.

Bien plus, en 1953, en préparant les candidatures pour les élections législatives qui ont lieu la même année, la chefferie Bangang marginalise son vassal ; la tension remonte d'un cran. Les requêtes introduites pour corriger le problème sont traitées avec légèreté par le Chef de Subdivision

²⁵⁸ Les chevaux reçus par le *Fonteu* de Balatchi des éleveurs Mbororo représentaient les taxes ou tribu sur le pâturage. La présence des Haoussa et leurs congénères éleveurs Mbororo (les Djafoun) tient au commerce des noix de Kola entre eux et les Grassfields, ainsi que de l'existence des prairies verdoyantes. Ces derniers sont arrivés dans la région dans les années 1910, en provenance de l'Adamaoua (Kano) et du Mambila. Voir : Jean Boutrais, « Les taurins de l'ouest du Cameroun », *Des taurins et des hommes : Cameroun, Nigéria*, p. 231. [<http://books.openedition.org/irdeditions/5419>](Page consultée le 4 septembre 2021); Harmony O'Rourke, *Hadija's Story: Diaspora, Gender, and Belonging in the Cameroon Grassfields*, Bloomington /Indianapolis, University Press, 2017, p. 56.

²⁵⁹ Socpa et Fokou, « Essai historique sur le village Balatchi... », pp. 37-38.

de Mbouda²⁶⁰. L'irrecevabilité de la demande des populations de Balatchi engendre des rancœurs. L'année suivante, le dominé, *Nfonteu* Yemelong, décide de défier ses dominants de Bangang en refusant d'y faire recenser sa population et de payer l'impôt colonial, exigeant, par contrecoup, au dominant de venir dans sa localité collecter ces taxes. Il convient de noter que la valeur n'était pas indiquée sur le ticket. Les notables du dominant *Fo Momo* intensifient les descentes sur son territoire pour prélever de force les obligations de la vassalité, notamment les chèvres et les oiseaux de basse-cour. Le Chef de Subdivision de Mbouda, Jean Sablayrolles s'en mêle et le force à l'accompagner à une réunion au siège de la chefferie de Bangang²⁶¹. Dès son retour le 30 novembre 1956, le *Nfonteu* Yemelong meurt d'une fatigue suspecte. En dépit du fait que l'autopsie réalisée le lendemain de sa mort balayait d'un revers de la main l'hypothèse d'une mort par ingurgitation d'un poison foudroyant, la population dominée impute la responsabilité de la disparition de *Nfonteu* Yemlong à la chefferie dominante. Les notables dominés de Balatchi décident de violer les obligations de la vassalité et d'introniser un autre chef contre la volonté de Bangang, la chefferie dominante²⁶². Le nouveau chef intronisé et ses notables sont arrêtés et déportés dans une prison à ciel ouvert, soit un camp entouré de barbelés, à Bangou dans la subdivision de Bafoussam, aménagé sous les ordres du Chef de Région Maurice Delauney en février 1957²⁶³.

C'est dans ce contexte que les dominés émigrés qui s'étaient retrouvés dans les plantations coloniales du Moungo (région fertile adjacente à la région Bamiléké), de retour au bercail nanti des idées libératrices du parti nationaliste, s'infiltrèrent dans la population. Le problème local de rupture du lien de la vassalité est désormais incorporé dans le programme de libération nationale :

²⁶⁰ Socpa et Fokou, « Essai historique sur le village Balatchi... », pp. 37-38.

²⁶¹ APO, 1AC 220 (2), Jean Sablayrolles, le Chef de Subdivision de Mbouda au chef de région Bamiléké, Mbouda, le 6 juillet 1956.

²⁶² Pour les pouvoirs absolus du chef Bamiléké, lire Hurault, *La structure sociale des Bamiléké...*, p. 78.

²⁶³ Socpa et Fokou, « Essai historique sur le village Balatchi... », pp. 37-38. Voir aussi CSD Ds 679, Martin Singap. Témoignage de Maurice Delauney dans le documentaire de Frank Garbely intitulé « L'Assassinat de Félix Roland Moumié », Triluna, TSR et ARTE, 2005.

l'indépendance du Cameroun sous administration française devient synonyme de celle des sous-chefferies dominées, à l'exemple de Balatchi.

C - La mise en valeur du Cameroun français et la domination traditionnelle et moderne de la société bamiléké

La genèse des subalternes ou des dominés chez les Bamiléké est intimement liée à la naissance et l'organisation de leur société au XVI^e siècle²⁶⁴. La domination qui est indissociable avec l'organisation de la société traditionnelle Bamiléké, s'intensifie sous la colonisation européenne et particulièrement française et engendre la frustration et l'émigration des jeunes victimes. En effet, avant la domination coloniale européenne du XIX^e siècle, les membres des familles royales Bamiléké sont craints. Ils jouissent d'un statut d'intouchables, avec des privilèges énormes. Profitant de cette crainte qu'ils inspirent, ces familles abusent des hommes ordinaires en spoliant leurs terres quand ils ont une occasion²⁶⁵. Notons que leur rang est envié par les hommes ordinaires à cause des places qu'ils occupent lors des cérémonies traditionnelles.

Aux familles royales viennent s'ajouter celles des nobles, nommés. Ce sont les notables du *Kamveu*, c'est-à-dire littéralement les Neufs notables. Ces titres sont ouverts aux sujets ayant acquis une richesse matérielle et humaine certaine. Ce sont les *Kamveu* qui organisent l'intronisation du chef. Leur succession est de père en fils. Mais, il faut dire que ce sont les *Kamveu* qui aident le chef à gouverner et que c'est le chef qui contrôle l'anoblissement ou l'entrée dans le système de titrage, soit l'attribution des titres de notabilité. L'accession au titre est relativement

²⁶⁴ Jean-Claude Barbier, *Le Peuplement de la partie méridionale du plateau BAMILEKE : L'exemple de la région de Bana*, Yaoundé, ORSTOM, 1974. Acte du colloque Contribution de la Recherche Ethnologique à l'Histoire des Civilisations du Cameroun, Paris (FRA), 1973/09.

[<https://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:14590>](Page consultée le 11 janvier 2020).

²⁶⁵ Frank Beuvier, *Danser les funérailles : Associations et lieux de pouvoir au Cameroun*, Paris, Édition EHESS, 2014, p. 90.

ouverte aux individus entreprenants et une forte mobilité ou ascension sociale est encouragée. Les détenteurs des titres occupent les places de prestige au cours des cérémonies coutumières tels que les deuils, les séances de palabres, les sorties solennelles de nouveaux chefs traditionnels. Lors de ces cérémonies, les *Kamveu* sont assis autour du chef. L'ascension tient compte des capacités des détenteurs de titre à prouver leur efficacité à travers les cadeaux offerts au chef au cours des visites de courtoisie, ce qui permet d'évoluer de la situation de dominé à celle de dominant²⁶⁶. Les dominés dans la société Bamiléké avant la conquête allemande sont les hommes ordinaires, particulièrement des membres des *mandjon*, c'est-à-dire les sociétés de clan d'âge des quartiers qui constituent les chefferies, ainsi que les femmes, les enfants et les esclaves. Ils sont dominés parce que c'est à eux qu'incombent les travaux de construction et d'entretien au siège de la chefferie. Exclus de la sphère politique, ils n'ont pas de voix. Ils se contentent d'exécuter les décisions prises par la classe dirigeante. Chez les Bamiléké, une ascension sociale est possible. En d'autres termes, l'homme ordinaire change de classe sociale en achetant un titre de notable pour échapper à la condition de subalterne²⁶⁷.

De 1903 à 1946, la mise en valeur des chantiers coloniaux sous l'administration allemande et sous le mandat français aggrave la domination des chefferies dirigées par les *Nfonteu*, ainsi que celle des femmes, sauf la *mafo*, autrement dit la mère du chef. À ces derrières, il faut ajouter les enfants. Une autre strate de la population plus affectée est constituée des paysans soumis aux

²⁶⁶ Claude Tardits, *Contribution à l'étude des populations Bamiléké de l'ouest Cameroun*, Paris Berger-Levrault, 1960 ; Jean Hurault, *Les structures sociales des Bamiléké*, Paris: Mouton, 1962, pp. 127-128; Jean-Pierre Warnier, *L'esprit d'entreprise au Cameroun*, Paris, Karthala, 1993; Marc-Olivier Laurent, « Pouvoir et société dans le pays Bamiléké: la chefferie traditionnelle face au changement social dans la région de Banka-Bafang », Thèse de doctorat, Université de Paris V, 1981 »; Gabriel Hamani, *Les notables bamiléké de l'Ouest-Cameroun: rôle et organisation dans les institutions traditionnelles*, Paris, Harmattan, 2005; Yves Wamba, *Les chefferies Bamiléké: Kamga II, roi de Bandjoun de 1925 à 1975*, s.l., Édition Tambour, 2000; Dominique Malaquais, *Architecture, pouvoir et dissidence au Cameroun*, Paris, Karthala, 2002; Dieudonné Toukam, *Histoire et anthropologie du peuple bamiléké*, Paris, L'Harmattan, 2016.

²⁶⁷ Voir Fotso et Jean-Pierre Guyomard, *Le chemin de Hiala...*

travaux forcés ou plus ou moins rémunérés. Ils travaillent dans les plantations coloniales des cultures de rente (cacaoyers et caféiers) ainsi que les chantiers publics des villes du Sud. Les clercs, les manœuvres journaliers, les instituteurs et les moniteurs issus d'une scolarisation approximative sont les mieux nantis²⁶⁸.

La politique de scolarisation au rabais pour assurer un service minimum et économique de l'administration française est à l'origine de la naissance d'une classe de subalternes instruits pendant l'entre-deux-guerres. En fait, jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les établissements d'enseignement secondaire sont presque inexistantes au Cameroun sous administration française. Les populations locales ne bénéficiaient pas des autorisations de l'administration française pour se rendre à l'étranger, notamment en Europe. Les quelques jeunes scolarisés se contentaient du Certificat d'études primaires. Une « école primaire supérieure » installée à Yaoundé, la capitale politique, formait « quelques dizaines de fonctionnaires subalternes »²⁶⁹. L'un des leaders bamiléké du mouvement nationaliste, à savoir Ernest Ouandié, est sorti de cette école. Cette institution formait au rabais parce que les mathématiques, l'histoire, les langues étrangères autres que le français y étaient proscrites. Les enseignements préparaient surtout aux petits emplois locaux dans l'administration coloniale. Les pensionnaires de cette école recevaient une formation sommaire en arithmétique et en orthographe, ainsi qu'une initiation en narration. À la fin de la formation, les plus méritants étaient promus comme commis dans les différentes branches de l'administration, comme en témoigne le parcours du *Fonteu* Blockamer Ahmed Nzoko alias Djimoudoung de Banka (Bagam dans la subdivision de Mbouda) l'un des

²⁶⁸ Archives départementales de Dschang (ADD), Déposition de Fosso-Djuko, PV n° 283 du Détachement de l'AEF, Brigade de Gendarmerie de Dschang, Dschang, le 27 février 1955. Voir également aux Archives provinciales de l'Ouest désormais APO le dossier 1AC220 (2), la note de M. Tirant, secrétaire général chargé des affaires courantes auprès du Haut-Commissaire, dressant le bilan des opérations de sabotage du 18 au 27 décembre 1956 aux chefs traditionnels de régions et de subdivisions.

²⁶⁹ Mongo Beti, *Main basse sur le Cameroun : autopsie d'une décolonisation*, Paris, François Maspero, 1972, pp. 35-36.

syndicalistes qui, de 1947 à 1950, est très actif dans l'implantation du syndicalisme et du parti nationaliste sur les hautes terres. Les moins méritants étaient affectés dans l'enseignement comme moniteurs²⁷⁰. Ce fut le cas de Ouandié²⁷¹.

Des années 1920 aux années 1940, sous le mandat français, la diversification et l'introduction d'autres activités plus exigeantes (par exemple, la construction des infrastructures de communication à l'instar des tunnels à Ndjock, ainsi que la caféiculture) aggravent le problème de main-d'œuvre que rencontraient les Allemands, et, par contrecoup, fait peser une sérieuse menace sur les bras valides des *Grassfields*. Les premiers administrateurs coloniaux français qui ont des connaissances en ethnologie, à l'instar de celui de la circonscription de Dschang, Gaston Ripert, explorent les chefferies et présentent le *mandjon*—les clans d'âge au sein d'une chefferie— comme le meilleur cadre pour la perception de l'impôt²⁷². Ripert indique que la plus grande portion de l'impôt revenait au président de cette organisation traditionnelle. Les membres sont conviés par l'administration à entreprendre des travaux d'intérêt général, de la construction des maisons de la réfection des clôtures ou de la construction des cases. Tous les travaux de la chefferie incombent à l'institution. Le *mandjon* est alors surexploité. En plus de la domination des *mandjon*, il y a les membres des familles qui n'ont pas pu bénéficier de l'héritage et qui ont émigré ou qui sont restés sur les hautes terres, ainsi que les princes lésés lors de succession au trône dans les chefferies ou sous-chefferies. L'administration coloniale, dès sa mise en place, réduit progressivement l'autonomie et le pouvoir des chefs traditionnels en les transformant en agents d'exécution prenant en charge principalement le recrutement de la main-d'œuvre et la perception des taxes. Les

²⁷⁰ Beti, *Main basse sur le Cameroun...*, pp. 35-36.

²⁷¹ Voir le cursus et les activités de Ouandié aux ANY, APA11522/D.

²⁷² Pour plus d'informations au sujet de Gaston Ripert voir Franck Beuvier, lire « Christianisme et royauté sacrée dans les *Grassfields* (Cameroun) », dans *L'Homme*, 2, n° 230, (2019), pp. 71-104. [<https://journals.openedition.org/lhomme/33937>](Page consultée le 16 janvier 2020).

associations des jeunes des quartiers qui constituent la chefferie sont les plus affectées négativement²⁷³.

Sous la colonisation française, certains princes désignés pour la perception de l'impôt s'arrangent à alléger la quote-part à eux réservée en sollicitant le secours des habitants de leur quartier. Ces princes justifiaient ces abus par leur statut de président du *mandjon*. Ce statut leur conférait le droit de prélever des subsides sur les revenus des membres du *mandjon*. Sous la domination française, les réunions de cette institution se transforment en centres de collecte des bénéfiques contrôlés par les serviteurs des *Mfo* comme en Afrique occidentale française, notamment en Haute-Volta²⁷⁴. Ces abus ont pour conséquence l'émigration des jeunes²⁷⁵. La vague migratoire Bamiléké investit les axes routiers et ferroviaires mis en place par l'économie coloniale. Elle atteint la région du Moungo, et la localité de Makenene sur la route de Bangangté à Ndikiniméki. La capitale politique Yaoundé et la capitale économique Douala sont aussi atteintes. Cette émigration touche tous les chefs-lieux d'arrondissement du Sud, ainsi que les sites des projets initiés par l'administration, à savoir l'opération de transfert plus ou moins réussie des Bamiléké pour la colonisation de la rive gauche du fleuve Noun²⁷⁶.

Le Cameroun britannique n'est pas épargné. La mise en valeur des terres camerounaises au pied du Mont Cameroun pour le compte des Européens dans les années 1910 et 1920 favorise l'immigration des déshérités Bamiléké et l'acquisition des terres dans leur milieu d'accueil. En clair, dans les années 1920, les chefferies Bamiléké sont densément peuplées et les héritiers rencontrent des difficultés pour céder les portions de terre en usufruit à leurs frères peu favorisés

²⁷³ Beuvier, *Danser les funérailles...* p. 90.

²⁷⁴ *Ibid.*; Gabriel Massa et Y. Georges Madiéga, *La Haute-Volta coloniale : témoignages, recherches, regards*, Paris, Karthala, 1995.

²⁷⁵ Voir Josette Débarge, *La mission médicale au Cameroun. Récits missionnaires illustrés*, n° 35, Paris, Société des missions évangéliques, 1934, p. 36, Beuvier, *Danser les funérailles...* p. 90.

²⁷⁶ Claude Tardits, *contribution à la recherche ethnologique...*, p. 353. Daniel Abwa, « République ethnique d'hier et d'aujourd'hui : ce sont les mêmes qui en profitent, » *Impact Tribune* 14 (Janvier-février-Mars 1999), pp. 6-7.

afin qu'ils puissent s'y installer. La seule issue pour ces derniers ne reste que l'émigration²⁷⁷. Celle-ci leur permet de s'implanter ailleurs et d'acquérir de nouvelles terres. C'est le cas de Bénédicte Tchamtcheu qui se déplace de sa région natale (Kassa-Bafang) vers le Cameroun britannique en 1926, notamment à Tombel (à 100 kilomètres de sa chefferie d'origine). Illettré, il se fait recruter dans les anciennes plantations allemandes rebaptisées Cameroon Development Corporation (CDC) par les Anglais. L'émigration de Tchamtcheu dans cette zone s'explique aussi par la plus-value de la livre anglaise qui servait à rémunérer à la CDC. Elle exerçait une grande attraction sur les Bamiléké²⁷⁸. En dehors de cette attraction de la livre anglaise, les abus des chefs traditionnels Bamiléké rendaient la zone des *Grassfields* répulsive pour la jeunesse. Le recrutement de la main-d'œuvre pour les travaux forcés dans les plantations et les chantiers du Cameroun sous administration française était une source de mécontentement et donc un facteur d'émigration. Cette mobilité spatiale a affecté profondément la société et l'économie de la région « par de grosses fuites de personnes valides et utiles à la région. On estimait ces départs à plus de 30 000, en 1949²⁷⁹ ». En dernière analyse, si l'émigration vers le Cameroun britannique permet à Tchamtcheu de trouver un emploi et d'échapper aux abus des chefs traditionnels lors du recrutement de la main-d'œuvre, elle lui permet aussi d'acquérir des terres fertiles qui lui faisaient défaut sur les hautes terres de l'Ouest à cause du blocage du système d'héritage.

L'acquisition et l'exploitation de nouvelles terres au Cameroun britannique par les émigrés Bamiléké permettent à ces derniers d'implanter le parti nationaliste et d'accueillir ses militants persécutés par l'administration française dans les années 1950 et 1960. Quand

²⁷⁷ Jacques Champaud, « l'espace commercial des Bamiléké », dans *Espace géographique*, tome 10, n° 3, (1981), pp. 198-206 [https://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1981_num_10_3_3654](Page consultée le 3 septembre 2019).

²⁷⁸ Entretien avec Jean Tekoua à Bouba 2 et Kassing Godefroy à Batcham en 2016.

²⁷⁹ Rapport annuel de l'Inspection générale de l'année 1949, cité par Kaptué, *Travail et main-d'œuvre...* p. 97.

Tchamtcheu s'installe à Bouba 1 où il acquiert les terres vierges chez les Bakossi, les populations locales, il est suivi par d'autres jeunes Bamiléké travaillant dans les plantations coloniales environnantes ainsi que ceux venant de son village Kassa près de Bafang. Pour arrondir la fin du mois, les jeunes Bamiléké avaient reconstitué les associations *mandjon* pour s'entraider dans les travaux champêtres. Parallèlement, ils incitaient par les petits cadeaux leurs frères consanguins à leur venir en aide dans les travaux champêtres, ce qui était une forme de domination. Grâce à ces associations, ils mettaient en valeur les portions de terrain acquis chez les populations locales. Bien plus, au cours des séjours réguliers dans leur région d'origine, ils invitaient leurs amis proches ou les membres de leurs familles à les rejoindre dans les zones où ils avaient émigré. Les amis et les membres de leurs familles les assistaient dans les plantations moyennant un paiement en nature (nourriture, vêtement, soins)²⁸⁰, tout en nourrissant l'espoir de s'implanter à leur propre compte. À bien y regarder, il s'agissait d'une autre façon de perpétuer la domination. À ce propos Jean-Claude Barbier écrit :

Une fois installé sur sa terre, l'ancien manœuvre fait venir sa famille, en général ses frères ou des originaires de son quartier, chez lui. Ces derniers travaillent avec lui ou sont manœuvres sur une plantation voisine. Mais dès qu'ils le peuvent, ils s'installent à leur propre compte, sur des terrains achetés aux autochtones ou occupés sans plus de formalités. Ainsi, le Bamiléké émigré appelle son frère de race près de son village, et se forment les nouvelles communautés bamiléké le long des routes ou de la voie ferrée. En somme, l'émigrant est le meilleur recruteur, car lors d'un de ses voyages dans son pays d'origine, il fait la publicité, pour sa nouvelle terre, auprès de sa famille ou du quartier de sa chefferie. Et il incite ainsi à émigrer. Des villages entiers de Bamiléké se créent alors, par exemple, les bourgs ruraux de la zone, bananière : Nlohé, Loum, Penja et Nyombé²⁸¹.

Les originaires du quartier des émigrés dont parle Barbier sont les membres du *mandjon* que ces derniers reconstituent dans le nouveau foyer d'accueil. Ces villages entiers de Bamiléké se reconstitués se créent dans le Cameroun sous administration française proches de Tombel, Bouba 1

²⁸⁰ Entretien avec Jean Tekoua à Bouba 2 et Kassing Godefroy à Batcham en 2016.

²⁸¹ Jean-Claude Barbier, Jacques Champaud et Francis Gendreau, *Migrations et développement : La région du Moungo au Cameroun*, Paris O.R.S.T.O.M., 1983, p. 132. [https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_5/pt5/travaux_d/16277.pdf](Page consultée le 19 janvier 2020).

et Bouba 2, au Cameroun sous administration britannique, ce qui favorise le développement de ces dernières localités très fertiles. En somme le franchissement illicite de la frontière du Cameroun sous-administration britannique qui est une forme de résistance passive et la poursuite de l'exploitation des anciennes plantations allemandes par ces derniers, permettent à certains jeunes Bamiléké, à l'exemple de Tchamtcheu de s'y implanter.²⁸²

Dès les années 1920, le Cameroun sous administration française fournit à la France une partie de la logistique dont elle avait besoin pour la mise en place des infrastructures de communication, notamment le ravitaillement en viande de bœuf du chantier de la ligne de chemin de fer Congo-Océan. La fourniture de cette logistique engendre la spoliation foncière et provoque le courroux des populations qui occupent les versants Est du Mont Mangwa dans la subdivision de Mbouda, précisément à la lisière entre le Cameroun britannique et le Cameroun français²⁸³. Le classement des terres des populations locales dans le domaine public et leur attribution sous forme de concessions aux éleveurs français (MM. Jacquy, Faure, Guy, et Bonhomme), provoquent des ressentiments. Ce mécontentement des populations concernées sert plus tard de terreau fertile au nationalisme camerounais. En d'autres termes, l'élevage pratiqué pour produire cette viande mène à des problèmes fonciers qui affectent sérieusement les hommes ordinaires Bamiléké des localités concernées, notamment les populations de la chefferie de Babadjou.

²⁸² Après 10 ans de travail comme manœuvre, il est affecté au poste de surveillant de la barrière de la société, c'est-à-dire un simple vigile. D'après son audition par la police néocoloniale, en 1966, après trois années à ce poste, il se sentait éreinté et ne voulait plus travailler sous les ordres d'un contremaître. Raison pour laquelle, Tchamtcheu décide de s'investir dans l'agriculture. Ainsi, il quitte Tombel pour Bouba I. Dans cette localité encore couverte d'une épaisse forêt particulièrement fertile, il s'achète chez Ajeba, un Bakossi de la localité, un espace qu'il met en valeur. Quelque temps après, l'ancien manœuvre de la CDC de Tombel est suivi par d'autres émigrés Bamiléké. Voir Archives Nationale de Buca (ANB), Rapport sur les massacres de Tombel, Lettre de l'Adjoint au Directeur de la Sûreté Fédérale au Directeur de la Sûreté Fédérale, Buéa, le 6 février 1967 et Archives provinciales de l'Ouest (APO), 1AA158 Étude concernant la réunification des deux Cameroun, 1er juillet 1959, p. 20.

²⁸³ Pour la mise en valeur de ces versants par les populations locales voir Serge Morin, *Le Haut et le bas : signatures sociales, paysages et évolution des milieux dans les montagnes d'Afrique centrale : (Cameroun et Tchad)*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1996.

En clair, de 1886 à 1921, la dépendance des colons français vis-à-vis de leurs homologues du Congo belge pour exploiter les richesses de leurs colonies d’Afrique équatoriale française (AEF) taraude la France. Le fait que le fleuve Congo soit barré par les chutes qui entravent la navigation vers l’océan Atlantique tourmente les ingénieurs français. Les enjeux sont très importants parce qu’il faut évacuer vers la France les richesses d’un vaste territoire de 2,5 millions de kilomètres carrés, à savoir le coton du Tchad, les oléagineux, le cuivre, le zinc et le plomb du Congo, le bois et le manganèse du Gabon, pour ne citer que celles-ci. Pour les Français, en 1921, les études commencées en 1886 aboutissent au projet de la construction du chemin de fer pour relier Brazzaville et Pointe-Noire, sur la côte atlantique. Ce chantier est très vaste et la mortalité très élevée chez les forçats à cause de la pénibilité des travaux²⁸⁴.

Avant sa mécanisation en 1930, le chantier mobilise environ 127 250 travailleurs qu’il fallait évidemment surveiller et nourrir²⁸⁵. À cause de la présence de la mouche Tsé-tsé nuisible à l’élevage bovin au Congo, au Gabon et dans le sud forestier du Cameroun français, c’est dans la savane des hautes terres de l’Ouest de ce dernier territoire que la France lance l’élevage bovin pour ravitailler son chantier. En somme, pour résoudre le problème d’accès aux richesses de ses colonies d’Afrique équatoriale, la France engage un chantier ferroviaire au Congo nécessitant une importante main-d’œuvre. Pour se rendre la tâche facile, en 1921, la France classe dans le domaine

²⁸⁴ Gilles Sautter indique que sur le tronçon le plus difficile, il fallait ériger 36 viaducs, 73 ponts, 12 murs de soutènement, 10 tunnels tout cela après avoir dessouché et évacué des centaines d’arbres. Le sol était jonché des détritiques en décomposition et glissant. La pluviosité de la zone de Mayombe sur le tronçon interrompait constamment les travaux. « Cette main-d’œuvre ne coûtant rien, la SCB lui fait tout faire à la main, ou presque. On abat les arbres à la hache, on casse les pierres au marteau, on transporte des barils de ciment et des rails de 15 mètres de long à la main, on creuse les tunnels à la pioche... ». Il s’indigne que « Les hommes travaillent sept jours sur sept, toute la journée, avec une seule courte pause pour manger. L’approvisionnement des camps, à dos d’homme, est aléatoire ». Gilles Sautter, « Notes sur la construction du chemin de fer Congo-Océan (1921-1934) », *Cahiers d’Études africaines*, n° 26, (1967), pp. 219-299.

[https://www.persee.fr/doc/cea_0008-0055_1967_num_7_26_3098](Page consultée le 26 mars 2019).

²⁸⁵ Voir aussi Catherine Coquery - Vidrovitch, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires 1898-1930*, TOME 1 Paris, EHESS, 2001, [<https://books.openedition.org/editionsehess/359?query=Ocean>](Page consultée le 26 mars 2019).

public les terres fertiles à l'Est des versants du Mont Mangwa et leurs environs couverts d'immenses prairies verdoyantes. Comme conséquence, la réserve commune de 200 hectares faisant partie de ces prairies verdoyantes des chefferies de Bangang, Babadjou et Balatchi est concédée pour l'élevage à la Compagnie pastorale africaine (CPA) de MM. Jacquy, Faure, Guy, et Bonhomme, créée en 1919²⁸⁶. Cette spoliation foncière favorise la ruée des colons européens. Si l'introduction de l'élevage bovin pour ravitailler le chantier du chemin de fer Congo-Océan prive les populations Bamiléké de leurs terres fertiles et des jachères, un motif de mécontentements, celles de la caféiculture et du maraîchage accentuent les ressentiments.

II- Les subalternes, la mise en valeur, les associations et le parti nationaliste

Entre les années 1920 et les années 1950, la création et l'exploitation des plantations de caféiers et l'exercice des petits emplois ou métiers, accentuent les injustices chez les Bamiléké. Les subalternes victimes de ces injustices créent des associations pour demander l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie. La création de ces associations favorise l'implantation du parti nationaliste auquel les victimes d'injustices adhèrent massivement.

A- La caféiculture et la domination des hommes ordinaires : les paysans, les femmes et les enfants

Des années 1920 au milieu des années 1950, le développement de la caféiculture dans les hautes terres de l'Ouest Cameroun par l'administration française intensifie la domination et les frustrations de certains chefs traditionnels, ainsi que celle des Bamiléké ordinaires, c'est-à-dire des paysans, des jeunes, des femmes et des enfants. Cette domination et ces rancœurs sont liées à la

²⁸⁶ Voir [http://entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Pastorale_africaine.pdf](Page consultée le 8 janvier 2020).

réglementation de cette culture, à la pénibilité des travaux et aux difficultés de la lutte non violente, c'est-à-dire la résistance passive y afférente. En effet, après la Première Guerre mondiale le territoire autrefois administré par les Allemands est placé sous mandat de la SDN et confié à la France et l'Angleterre²⁸⁷. Afin de conquérir des parts du marché international du café arabica dominé par le Royaume-Uni et de répondre à l'appel pressant des négociants et consommateurs de Nantes, la France introduit la culture du café arabica dans le sud du Cameroun, notamment sur les hautes terres habitées par les Bamiléké ainsi que dans les abords de ce plateau (le Noun), en 1925²⁸⁸. Cette introduction tardive tient au manque d'intérêt des Allemands pour le développement de la caféiculture. Elle est dictée par les atouts des hautes terres observées par les agronomes français, notamment Francis Scarrone, pour la culture des plants de caféiers et du quinquina. Comme atouts, il explique que la région a « une population nombreuse et active ». Outre ces potentialités, les sols de cette localité proviennent de la décomposition du basalte et des roches andésitiques riches en minéraux et pourvus en humus. Elles conviennent aux cultures vivrières, aux plantations de caféiers et à celles du quinquina²⁸⁹. Scarrone remarque que :

Le succès de la caféiculture est alors tel que, au début de 1931, les administrateurs coloniaux croient pouvoir en faire un instrument d'aménagement du territoire Bamiléké afin de décongestionner les hautes terres des Grassfields, surpeuplées (de 67 à plus de 140 hab./km²) vers le territoire Bamoun de la rive gauche du Noun quasi vide (moins de 20 hab./km²) en transférant une partie du pouvoir du chef et de ses notables, du village mère à celui outre-Noun. Ils conserveront leurs droits et devoirs envers leurs chefs traditionnels du village de départ²⁹⁰.

²⁸⁷ Sous le commandement du général anglais Charles Dobell, les troupes franco-britanniques dénommées Forces expéditionnaires ouest-africaines créées pour combattre l'Allemagne sont victorieuses à Douala à la fin de l'année 1914. Suite aux tiraillements entre la France et l'Angleterre pour le contrôle de la dépouille de ce protectorat allemand, les deux vainqueurs s'entendent pour une éphémère gestion conjointe (condominium). À la fin de cette administration conjointe, ils se partagent le territoire le 4 mars 1916. La division est entérinée par la Conférence de Versailles du 28 juin 1919. La Société des Nations créée la même année, leur confie un mandat sur les deux territoires, le 22 juillet 1922. Voir Eyinga, *Introduction à la politique camerounaise...*, p. 11. Kaptue, *Travail et main-d'œuvre...*, p. 23.

²⁸⁸ Martin Kuété, « Café, caféiculteurs et vie politique dans les hautes terres de l'Ouest-Cameroun », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 243 (2008) [<http://journals.openedition.org/com>](Page consultée le 9 avril 2019).

²⁸⁹ Francis Scarrone, « Les Productions végétales en pays bamiléké au Cameroun français », dans *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, (1950) 329-330 pp. 158-167, [https://www.persee.fr/doc/jatba_0370-5412_1950_num_30_329_6306](Page consultée le 9 avril 2019).

²⁹⁰ Scarrone, « Les Productions végétales en pays bamiléké... », p. 158.

Le succès de la culture du café engendre la perte d'une partie des pouvoirs des chefs traditionnels qui est transférée aux notables déportés dans la zone de production située sur la rive gauche du fleuve Noun. C'est le programme de transfert des populations Bamiléké dénommé « projet Rive gauche du Noun ». Cinq chefferies sont particulièrement concernées, celle de Baham, Bamougoum, Batoufam, Bamendjou et Bandjoun²⁹¹. Ce transfert de population et la diminution du pouvoir des chefs traditionnels sont une potentielle source de ressentiments pour les personnes concernées.

Bien plus, la réglementation visant à contrôler les maladies phytosanitaires qui affectent les caféiers décuple les ressentiments des Bamiléké. En clair, en 1933, afin de prévenir l'infestation et l'extension de la rouille du caféier favorisée par l'humidité, l'administration réduit les surfaces exploitées pour les cultures vivrières. L'association des caféiers et des cultures vivrières engendre l'humidité et, par conséquent, la prolifération de cette rouille. Cette maladie attaque les caféicultures mal entretenues ou associées aux cultures vivrières²⁹². Prenant en compte la pratique de la polyculture par les Bamiléké, l'administration coloniale remet en cause l'aptitude de ces derniers à pratiquer cette culture ; elle permet néanmoins à quelques *Fo* jugés intelligents et « assez actifs pour surveiller les plantations » d'en créer²⁹³. La restriction de la caféiculture à certains chefs

²⁹¹ Pour le projet Rive Gauche du Noun voir William Gervase Clarence-Smith, Steven Topik, *The Global Coffee Economy in Africa, Asia, and Latin America, 1500–1989*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 305; Terretta, *Nation of Outlaws ...* p. 278; Jacques Champaud, *Villes et campagnes du Cameroun de l'Ouest*, Paris, IRD, 1983, p. 145; Robert Debusmann, Stefan Arnold, *Land Law and Land Ownership in Africa: Case Studies from Colonial and Contemporary Cameroon and Tanzania*, Eckhard Breiting, 1996, p. 205-207; Meredith Terretta, *The fabrication of the postcolonial state of Cameroon: village nationalism and the UPC's fight for nation, 1948-1971*, Madison, University of Wisconsin, 2005, p. 98. Jean Louis Dongmo, *Le dynamisme bamiléké (Cameroun)*, t.1, Yaoundé C.E.P.E.R., 1981, p. 355.

²⁹² Maladie causée par des champignons basidiomycètes, *Hemileia vastatrix* et *Hemileia coffeicola*. Voir La culture du Caféier d'Arabie en Afrique Orientale. Dans *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, n° 114, (1931) p. 77-83, [<https://www.persee.fr/doc/jatba>](Page consultée le 3 avril 2019). Razafindramamba Razafindrambaha. (Biologie de la rouille du caféier. *Revue de Mycologie*, n 23, (1958), p. 1, p. 177-200, [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_5/b_fdi_10-11/11779.pdf](Page consultée le 9 avril 2019).

²⁹³ Chantal Ndami, « Agricultures familiales et dynamiques de genre au Cameroun du XIXe siècle aux indépendances », Thèse de doctorat d'histoire, Université Paris Cité et Université Paris Diderot, 2018, p. 297.

traditionnels ou à certains notables, ainsi que la restriction de l'association des caféiers et les cultures vivrières sont vécues comme des injustices par les Bamiléké²⁹⁴. Cette perception est due au fait que les cultures vivrières tout comme la culture des caféiers étaient des sources de revenus considérables. Ces revenus servaient aussi à payer les impôts dont ils étaient accablés.

Parallèlement, le monopole de la caféiculture accordé par l'administration française à quelques chefs traditionnels et notables chagrine les cultivateurs ordinaires²⁹⁵. L'administration coloniale justifie cette restriction par le souci de garantir la qualité et le contrôle des quantités produites. Elle prétextait vouloir aussi, par cette restriction, éviter les bouleversements de l'ordre social existant avant la colonisation. Pour ce faire, les autorisations n'étaient délivrées qu'à ceux qui avaient des bras pour la production : les notables et les chefs traditionnels. Ils étaient des polygames et avaient de nombreux enfants, femmes et corvéables à souhait²⁹⁶. Au sujet de cette caféiculture qui engendre la domination des hommes ordinaires, la sociologue géographe Hélène Guetat-Bernard écrit :

... tout en étant vécu comme une culture symbolique du chef de famille, le caféier, aux différentes étapes de sa production, de sa collecte et de la préservation des cerises, associe le travail non rémunéré des différents membres de la famille. Ce temps de travail supplémentaire imposé aux femmes (et aux enfants) sur les terres des maris est accepté tant que le caféier rapporte de l'argent²⁹⁷.

Guetat-Bernard affirme que le temps supplémentaire imposée aux femmes dans la caféiculture est accepté par celles-ci parce qu'elle n'a pas exploré de la résistance passive opposée

²⁹⁴ Ndami, « Agricultures familiales et dynamiques... », p. 302. Voir aussi Martin Kuété, *Café et acteurs de la caféiculture des hautes terres de l'Ouest-Cameroun : grandeur et crise d'une plante identitaire : les réponses paysannes*, Paris, Harmattan, 2012, p. 34.

²⁹⁵ Pour l'élevage, la caféiculture et maraîchage, des années 1920 aux années 1940, l'administration coloniale française, conformément à sa législation foncière française et contre celle des Bamiléké, accorde des concessions rurales aux planteurs et éleveurs européens sur les hautes terres que ces derniers habitent, cette pratique engendre la nervosité et l'opposition des populations locales, notamment celle de la chefferie de Babadjou.

²⁹⁶ Francis Scarrone, « Les productions végétales en pays bamiléké au Cameroun français », dans *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée* n° 329-330, (1950), pp. 158-167.
[\[https://www.persee.fr/doc/jatba_0370-5412_1950_num_30_329_6306?q=Revolte+Bamileke\]](https://www.persee.fr/doc/jatba_0370-5412_1950_num_30_329_6306?q=Revolte+Bamileke)(Page consultée le 7 mars 2019).

²⁹⁷ Hélène Guetat-Bernard, « Cultures du café et dynamiques des rapports de genre en pays Bamiléké au Cameroun : effet de similitude avec la situation kikuyu au Kenya », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 243 (2008), pp. 339-354.
[\[https://journals.openedition.org/com/5351\]](https://journals.openedition.org/com/5351)(Page consultée le 7 mars 2019).

par ces femmes. Pour manifester leur mécontentement d'être réduites à la simple main d'œuvre dans les plantations de caféiers, et de subir l'amenuisement des superficies allouées aux cultures vivrières, les femmes détruisaient les racines de ces arbustes, notamment quand elles étaient contraintes d'aller y travailler. Elles exprimaient aussi leurs désaccords en demandant le divorce²⁹⁸. Au début de la caféiculture en région Bamiléké, les femmes sont considérées par leur époux comme de la main-d'œuvre servile parce que ces derniers estimaient que le versement de la dot, pour ceux des planteurs qui le faisaient, leur conférait le droit de soumettre leurs femmes. En dehors des corvées qui engendrent le mécontentement, particulièrement celui des femmes et des enfants, cette culture perturbe l'ordre social dans les chefferies Bamiléké concernées. En effet, avant l'introduction de la caféiculture en 1925 et son extension dans les années 1950, selon Hurault, le petit élevage des poulets par les hommes, les femmes et les enfants représentent une ressource alimentaire importante et un apport monétaire non négligeable.

L'introduction de la caféiculture et sa coïncidence avec les épizooties entraînent des conséquences néfastes sur la société Bamiléké. Elle désorganise profondément le système agricole sur les hautes terres, parce qu'en réaction aux dégâts causés à leurs cultures par la volière locale, certains caféiculteurs adoptaient des comportements négatifs vis-à-vis des petits éleveurs de volailles. En effet, confrontés au grattage sous les pieds des caféiers auxquels se livraient les poulets et qui avait pour conséquence la dispersion des engrais épandus sous ces arbustes, les planteurs capturaient toute volaille qui rentrait dans leurs propriétés. Ces captures engendraient le mécontentement des petits éleveurs qui, par ricochet, délaissaient ou renonçaient complètement à

²⁹⁸ Ndami, « agricultures familiales et dynamiques... », p. 365.

faire l'élevage. Il s'en suivait une réduction des poulets, ainsi qu'une invasion des champs et des habitations par les insectes nuisibles, à l'instar des termites²⁹⁹.

En somme, l'introduction imprudente de la caféiculture désorganise le système agraire, social et économique provoquant, par contre coup des rancœurs. Les familles des agriculteurs s'occupaient des principaux travaux qu'exige cette culture : la mise en terre des jeunes plants reçus de l'administration, l'entretien de la plantation, la récolte des cerises, le dépulpage, la fermentation, le lavage, le séchage et le triage des mauvaises graines. Toutes les étapes de cette production étaient très pénibles. Outre cette pénibilité révoltante des travaux auxquels les femmes et leurs enfants étaient soumis, ils étaient mis à l'écart de la gestion³⁰⁰. Cette marginalisation qui accentuait le mécontentement était susceptible de déboucher sur un soulèvement à la moindre occasion.

B - Les subalternes, les associations et le parti nationaliste

La codification de la caféiculture par l'administration française dans les années 1930 génère les rancœurs chez les caféiculteurs Bamiléké. En effet, en 1937, la volonté de privilégier la qualité et la quantité de la production du café pousse l'administration française à renforcer la codification de la culture du café arabica. Une multitude de textes encadrant l'activité rendent obligatoire l'obtention d'une autorisation du chef de sa circonscription pour cultiver le café. Dans le sillage de ces textes, l'ingénieur agronome Michel Lagarde, chargé de la supervision de cette activité, fustige les caféiculteurs indécents : « ... Pour faire appliquer les bonnes méthodes culturales, il n'y a que les sanctions. Il est nécessaire qu'elles soient codifiées et que leur application puisse en être mathématique... Le café n'étant pas une culture indigène si ces derniers veulent en faire, il leur

²⁹⁹ Hurault, « L'organisation du terroir dans les groupements Bamiléké », dans *Études rurales* n° 37-39, (1970), p. 251, voir aussi Hélène Guetat-Bernard, « Cultures du café et dynamiques des rapports de genre en pays Bamiléké au Cameroun : effet de similitude avec la situation kikuyu au Kenya », *Les Cahiers d'Outre-Mers* n° 243 (2008) [<http://journals.openedition.org/com>] (Page consultée le 26 mai 2019).

³⁰⁰ François de Bart et Annie Lenoble, *Afrique réseaux et mondialisation...* p. 102.

faut appliquer des méthodes de culture rationnelles³⁰¹ ». L'administration fait désormais une distinction entre les producteurs de confiance à qui elle distribue les autorisations et les plants de caféier, et les planteurs indécis. Les premiers sont entièrement dévoués à l'administration et sont suivis de près. Toutefois, ces planteurs privilégiés sont embrigadés parce qu'ils sont obligés de livrer leurs récoltes à la Coopérative « indigène », c'est-à-dire celle réservée aux Africains. Les Européens utilisaient ce terme pour désigner les Africains jusqu'en 1946, date de la prohibition de son usage par l'administration française. Contrairement aux planteurs locaux, les Européens qui produisaient aussi le café dans la région n'étaient pas soumis à cette contrainte. Il convient de noter que ces derniers étaient les principaux bénéficiaires de la caféiculture parce qu'ils utilisaient les forçats. En d'autres termes, avant 1946, ils bénéficiaient du recrutement de la main-d'œuvre forcée. Cette situation de monopole de la livraison des fruits de la récolte du café prive les Bamiléké concernés de la concurrence qui joue en faveur du producteur. Elle les rend vulnérables aux abus, facteurs de mécontentement³⁰².

Dans les années 1950, après la levée des restrictions, les caféiculteurs multiplient les espaces plantés³⁰³. Les mesures prises par l'administration coloniale française pour juguler la baisse de la production vivrière qui en découle dans les chefferies Bamiléké et prévenir la famine génèrent aussi de la colère avant 1946, ainsi que la contrebande qui est une forme de lutte non violente des hommes ordinaires. Par l'intermédiaire des députés français, les syndicalistes Bamiléké contribuent à la documentation du « dossier de l'arbitraire et de la violence colonialiste de la France³⁰⁴ ». Cette activité constitue de la résistance passive contre cette exploitation coloniale

³⁰¹ Pour ces textes intitulés « Code » de l'agriculteur indigène du caféier arabica (Arrêté du 10 mai 1937); voir Kuété, « Café, caféiculteurs et vie politique... », p. 288.

³⁰² Kuété, « Café, caféiculteurs et vie politique... », p. 288.

³⁰³ Hurault, « Organisation du terroir... 1970 », p. 248. Les cultures vivrières étaient réservées aux femmes dans les zones habitées par les Bamiléké.

³⁰⁴ Les élus communistes intégraient dans leurs doléances les mesures policières, les arrestations et les séquestrations arbitraires et les tortures. Kuété, « Café, caféiculteurs et vie politique... », p. 292.

qui n'affecte pas seulement les hommes, mais cause un grand préjudice aux femmes et aux enfants. En effet, les conséquences néfastes de la caféiculture, notamment la réduction des espaces réservés aux cultures vivrières, l'interdiction de leur association avec les caféiers pour éviter les maladies phytosanitaires et la prolifération des insectes, provoquent une baisse de la production des denrées vivrières. Tout ceci oblige l'administration coloniale française à freiner l'exportation des produits vivriers des hautes terres vers Douala par l'érection des barrières de contrôle au pont sur le Nkam (qui relie les hautes terres de l'Ouest au Moundou route vers la capitale économique) d'un côté, et au niveau de Bangangté à la sortie vers Yaoundé, la capitale politique de l'autre côté. L'administration coloniale expliquait cette décision par le souci de préserver les populations locales de la famine. Cette entrave à la libre circulation des marchandises constituées de denrées alimentaires entre les hautes terres et les deux plus grandes métropoles engendre une intense activité de contrebande des denrées venant de cette zone³⁰⁵. La contrebande est l'expression du mécontentement et une forme de lutte non violente contre l'opresseur.

Au début des années 1940, la demande de l'amélioration des conditions sociales, économiques et culturelles des milliers de paysans et salariés agricoles sous-tend l'activité du syndicalisme local naissant. Cette activité syndicale trouve un terrain particulièrement fertile. Très peu appréciés par l'administration coloniale française, les syndicalistes, à l'instar de Grégoire Momo, Mathias Djoumessi, Laurent Tetanfack, Tonleu, Bog Pehou, Nzoko pour ne citer que ceux-là, dénoncent les problèmes de la paysannerie³⁰⁶. Les syndicats demandent au Chef de Région Bamiléké que des mesures soient prises pour rendre humain les conditions de travail et de vie du paysannat. L'administration française se fonde sur l'illettrisme généralisé de la paysannerie Bamiléké pour fustiger leur combat. Elle use de tous les stratagèmes pour déstabiliser les

³⁰⁵ Hurault, « L'organisation du terroir... », p. 161.

³⁰⁶ Kuété, « Café, caféiculteurs et vie politique... », p. 288.

syndicalistes, en niant leur qualité³⁰⁷. Les émigrés Bamiléké viennent à leur secours comme en témoigne l'extrait de cette communication du géographe Martin Kueté :

C'est alors les citoyens qui organisent, animent le syndicat et se donnent le droit de parler au nom de la paysannerie parce que ses membres en sont issus. L'administration se fonde sur cette donne non seulement pour ne pas signer ses statuts, mais encore pour lui créer les pires ennuis, traitant les dirigeants syndicaux « d'individus plus soucieux de leurs intérêts que de ceux de la masse qu'ils prétendent représenter » ; prétextant que la plupart des membres du bureau ne sont nullement qualifiés pour représenter les intérêts des planteurs, que certains sont des repris de justice et d'autres n'ont aucune plantation donc ne sont pas agriculteurs³⁰⁸.

Par le biais des échanges épistolaires, les syndicalistes Momo et Maurice Carroué (le secrétaire général de la Confédération Générale des Travailleurs (CGT)) internationalisent ou exportent les problèmes auxquels faisaient face le paysan Bamiléké jusqu'à la capitale française, dans le but de fustiger l'inhumanité des pratiques de la France en cours au Cameroun³⁰⁹. Il convient de préciser que la CGT est un syndicat français de salariés créé le 23 septembre 1895 à Limoges, faisant partie des cinq confédérations de syndicats de salariés de ce pays³¹⁰. Périodiquement, les élus communistes ou les représentants des Noirs dénoncent le sort des planteurs Bamiléké à l'Assemblée de l'Union Française. Par l'intermédiaire de ces députés français, les syndicalistes Bamiléké contribuent à la documentation du « dossier de l'arbitraire et de la violence colonialiste de la France³¹¹ ». Cette activité participe de la lutte non violente contre cette exploitation coloniale qui n'affecte pas seulement les hommes, mais cause un grand préjudice aux femmes et aux enfants.

³⁰⁷ Kueté, « Café, caféiculteurs et vie politique... », p. 288 et p. 290.

³⁰⁸ *Ibid.*

³⁰⁹ Lettre datée du 14 octobre 1950, adressée à Grégoire Momo (syndicaliste influent) par Carroué, secrétaire général de la CGT, dans Kueté, « Café, caféiculteurs et vie politique... », p. 292.

³¹⁰ René Mouriaux, *Le syndicalisme en France depuis 1945*, Paris, La Découverte, « Repères », 2013, [<https://www.cairn.info/le-syndicalisme-en-france-depuis-1945--9782707175519.htm>](Page consultée le 16 avril 2020); Pierre Karila-Cohen et Baise Wilfert, *Leçon d'histoire sur le syndicalisme en France*, Paris, PUF, 1998; Michel Dreyfus, *Histoire de la C.G.T. Cent ans de syndicalisme en France*, Paris, Éditions Complexe, « Questions au XXe siècle », [<https://www.cairn.info/histoire-de-la-cgt--9782870275740.htm>](Page consultée le 16 avril 2020); René Mouriaux, *Histoire de la CGT: bien-être, liberté, solidarité*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2016.

³¹¹ Les élus communistes intégraient dans leurs doléances les mesures policières, les arrestations et les séquestrations arbitraires et les tortures. Kueté, « Café, caféiculteurs et vie politique... », p. 292.

L'introduction de la caféiculture engendre aussi le mécontentement des femmes. Elles se sentent mises à l'écart d'une affaire juteuse. Elles expriment ce mécontentement grâce à la tribune offerte par la création de « l'Association traditionnelle du peuple Bamiléké », c'est-à-dire *Kumzse* et l'implantation du parti nationaliste de 1947 à 1954. C'est la raison pour laquelle, au cours des campagnes de revendications de la libéralisation de la caféiculture par le *Kumzse*, elles apportent un soutien conditionné. Elles exigent la facilité d'accès aux terres agricoles et la priorité aux cultures vivrières³¹². L'exigence de la préservation des espaces alloués aux cultures vivrières tient au fait qu'elles constatent une invasion de celles-ci par les caféiers³¹³. En dernière analyse, la destruction des racines des caféiers constitue une méthode de lutte non violente contre la domination aggravée par l'introduction de cette culture d'exportation de l'administration française.

C – Ahmed Nzoko : de l'activité syndicale au militantisme dans les rangs de la fusion *Kumzse*-l'UPC

À la fin des années 1940, le clerc et sous-chef (*Fonteu*) Bamiléké de Bagam, Ahmed Nzoko, expérimenté dans le syndicalisme, assiste à la création du *Kumzse*. Nzoko facilite la fusion de cette association avec l'UPC en 1948³¹⁴. La campagne de sensibilisation qu'il mène auprès des populations rurales dans les hautes terres de l'Ouest Cameroun pour l'adhésion à l'UPC-*Kumzse*, incite l'administration à faire pression sur les membres et sympathisants de ce parti, particulièrement ceux qui avaient une expérience dans le syndicalisme qui découle de la Conférence de Brazzaville. À propos, la fin de l'année 1944 est riche en événements qui modifient profondément le paysage politique des territoires dominés par la France, notamment la partie du

³¹² Ndami, « agricultures familiales et dynamiques... », p. 309.

³¹³ Rapport agricole de la région Bamiléké de 1951. Voir Ndami, « agricultures familiales et dynamiques... », p. 311.

³¹⁴ Nous revenons à cette politisation du *Kumzse* dans la partie suivante.

Cameroun administrée par cette dernière. En effet, du 30 janvier au 8 février 1944, le Comité français de la Libération nationale organise une conférence à Brazzaville afin de déterminer le rôle et l'avenir de l'empire colonial français. Ouverte par un discours du général de Gaulle et placée sous la présidence de René Pleven, l'un des neuf membres du Comité national français à Londres, elle fait une série de propositions à la clôture des travaux. Celle-ci porte sur le plan social, économique et administratif d'une part, et politique d'autre part. En substance, la conférence envisage une ouverture de plus en plus large des emplois aux Africains notamment à des postes subalternes. Les postes de cadres de direction sont réservés aux citoyens français³¹⁵.

Bien plus, la conférence propose une rémunération égale à compétence égale aux Européens et aux Africains, ainsi que la notion de la liberté de mariage, pour faire progresser la liberté de la femme. Elle projette l'abolition du Code de l'indigénat et la suppression du travail forcé. Elle propose l'idée d'une évolution administrative des colonies pouvant conduire à une véritable personnalité territoriale. La Conférence de Brazzaville envisage le principe d'assimilation et d'association des colonies françaises aux travaux projetés de l'Assemblée française, ainsi que la liberté d'association. En écartant l'idée d'émancipation des colonies, elle envisage une évolution politique dans le cadre de l'empire français³¹⁶. À la suite de cette conférence des associations organisées sur des bases ethniques, syndicales et politiques naissent, particulièrement des amicales ethniques ou à base régionales. Elles ne rêvent pas encore à l'indépendance³¹⁷.

Faisant suite à cette conférence, la liberté syndicale est instaurée au Cameroun, par le décret du 7 août 1944. Grâce à l'existence sur le territoire d'un prolétariat naissant formé de manœuvres

³¹⁵ René Pleven, [<https://www.universalis.fr/encyclopedie/rene-pleven/>](Page consultée le 19 avril 2020).

³¹⁶ Muriel Dewey, *La Guinée*, Paris, Karthala, 2009, p. 131; voir également Xavier Yacono, *Les étapes de la décolonisation française*, Paris, PUF, 1991, pp. 52-53. Charles de Gaulle, Discours de Brazzaville 30 janvier 1944. [<https://mjp.univ-perp.fr/textes/degaulle30011944.htm>](Page consultée le 20 avril 2020).

³¹⁷ Dewey, *La Guinée...*, p. 132.

des plantations, coupeurs de bois, colporteurs, commis clerks, moniteurs, postiers et infirmiers, l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun (USCC) est constituée à Douala, le 18 décembre 1944. D'après ses statuts, ses principaux buts sont d'une part de concourir au progrès moral et matériel des travailleurs des deux sexes, sans distinction de nationalité, ni de race, ni d'opinion politique, religieuse ou philosophique, ainsi que de satisfaire légitimement à leurs besoins et à leurs vœux et, d'autre part, d'étudier les questions ouvrières sous toutes leurs formes, projets de loi, refonte des lois existantes, traités de commerce, conditions de travail et rémunération, en bref les conventions collectives³¹⁸. En somme, l'USCC proscrit la discrimination raciale, sexuelle, politique et religieuse, entre autres, dans le recrutement de ses adhérents.

Les ouvriers et petits fonctionnaires français encadrent la naissance des syndicats au Cameroun sous administration française. Par conséquent, la police politique qui épiait les activités syndicales indique que le prolétariat naissant susmentionné, ayant acquis, au contact de la vie européenne des besoins nouveaux, adhère aux syndicats et à (l'USCC)³¹⁹. Elle précise que certains prolétaires, dotés d'une instruction primaire, possédaient par là même une arme nouvelle. Le directeur de la police, Pierre Divol, fait remarquer que la grande majorité de cette classe de colonat local était d'origine plébéienne, c'est-à-dire issue des couches sociales défavorisées. Il s'agissait notamment de Maurice Soulier et Étienne Lalaurie qui, à Douala, entrent en contact avec les Camerounais pour lancer le mouvement syndical. Les animateurs métropolitains de Yaoundé, madame Jacquot, Riou et Gaston Donnat avaient la responsabilité d'encadrer les Africains avides de connaissances et d'actions³²⁰.

³¹⁸ ANY, 1 AC 19 (5). Pierre Divol la CGT..., p. 5. La date du 18 décembre 1944 est contestée par Donnat qui avance plutôt celle d'avril 1946 ; Gaston Donnat, *Afin que nul n'oublie ...*, p. 144.

³¹⁹ ANY, 1 AC 19 (5). Pierre Divol la CGT..., p. 5.

³²⁰ Nos efforts pour retrouver les prénoms de tous ces syndicalistes sont restés vains. Donnat, *Afin que nul n'oublie ...*, p. 8 ; voir aussi Emmanuel Konde, *African Nationalism in Cold War Politics: 1952-1954, Cameroons' Um Nyobe Presents the UPC Program for Authentic Independence at the United Nations*, Bloomington, Xlibris Corporation, 2012.

Grégoire Momo déclare que l'essor et l'extension de ce mouvement n'étaient pas du tout aisés. Il confirme les difficultés relevées par Divol, le directeur des Renseignements généraux. D'après ce dernier, le mouvement dans son extension, se heurtait à une kyrielle de problèmes : le manque de maturité politique des populations locales, la méconnaissance de la part des adhérents de leurs devoirs syndicaux, l'incompréhension du paiement d'une cotisation, l'unité d'action rendue précaire par les rivalités tribales et la réaction des colons. Momo impute une part des responsabilités à la sous-scolarisation, situation qui privait les jeunes syndiqués de l'esprit critique. L'autre part revenait à l'administration qui torpillait l'extension de l'USCC³²¹. Selon Gaston Donnat, les officiels avaient très certainement envisagé la création d'associations chapeautées par eux en recourant à des éléments dociles. Ils en avaient besoin pour en faire les instruments de leur « politique soi-disant nouvelle »³²². Malgré ce sabotage, le mouvement se développa. Il témoigne :

Je n'oublierai jamais les soirées de ces mois de mai à septembre 1945. Entouré par les Camerounais se pressant autour de moi, je me trouvais en parfaite communication avec ces hommes en qui naissait un espoir de sortir de leur misère, de conquérir enfin leur dignité d'hommes... Les syndicats leur expliquaient que l'union fait la force, que le moment était venu de réclamer et d'obtenir les droits dont bénéficiaient les travailleurs d'autres pays : abolition du travail forcé, durée du travail, salaires décents, respect de la dignité des travailleurs. La formule "À travail égal salaire égal" eut beaucoup de succès³²³.

Donnat avait regroupé autour de lui les Camerounais qui subissaient les méfaits de la colonisation française. Les espoirs nés du syndicalisme dopèrent l'engouement des Camerounais pour la vie syndicale. Gorgon Foe, le domestique de Gaston Donnat à Yaoundé, nous l'a confirmé³²⁴. Ces espoirs incitèrent alors nombre de Camerounais à le suivre.

Ainsi, en 1947, conformément aux objectifs de l'USCC, l'existence de la discrimination raciale dans le traitement salarial des policiers incite les subalternes de leur syndicat à réclamer la

³²¹ Entretien avec Grégoire Momo, ancien secrétaire du *Kumzse*, Foréké-Dschang, 22 septembre 1995.

³²² Donnat, *Afin que nul n'oublie ...*, p. 113.

³²³ *Ibid.*, p. 114.

³²⁴ Entretien avec Gorgon Foé, ancien dirigeant repentini du CNO (Conseil National d'Organisation), Yaoundé, 7 juillet 2006.

fin de cette injustice. Le clerc secrétaire de police Nzoko, originaire des hautes terres Bamiléké (Bagam), porte devant l'administration les revendications des Camerounais pour un traitement juste dans son corps sans discrimination raciale, et est licencié. Ce licenciement tient au fait que dès 1947, il est élu à la direction du syndicat de Police et Sûreté. Sa lucidité et ses activités syndicales et politiques détériorent ses rapports avec l'administration³²⁵. Au deuxième semestre de l'année 1947, les relations entre le syndicat de Police et sûreté et le Haut-commissaire sont tendues. Nzoko, le secrétaire général de ce syndicat, est ulcéré par une lettre et un arrêté du Haut-commissaire qui réorganisent le service de police au Cameroun. Le racisme et la menace de chômage se lisaient en filigrane dans cette lettre et cet arrêté du Haut-commissaire au secrétaire général du Syndicat de Police et sûreté. En effet, cette tension procédait de la création de « deux cadres communs de la Sûreté générale : cadre commun européen de la Sûreté, et cadre commun africain de la Sûreté »³²⁶. La création de ces deux cadres traduisait une ségrégation raciale. Le secrétaire général du Syndicat de Police et sûreté s'inquiétait aussi du sort d'une partie des agents de ce corps que le Haut-commissaire envisageait l'éventualité de leur mise à l'écart dans sa lettre³²⁷.

Le syndicat de Police et sûreté s'insurge également contre les frustrations et les provocations qui se multiplient, particulièrement la promotion d'un jeune officier zélé au commandement de la Gendarmerie. De nombreuses plaintes pour agissements inhumains étaient déposées contre cet officier et ses hommes³²⁸. Nzoko et ses collègues souhaitaient la prise de mesures transitoires « pour les agents de police qui ne seraient pas désireux de servir sous le

³²⁵ ANY, 1 AC 9455. lettre de Jean Hamed Nzoko au Haut-commissaire, le 26 août 1947, p. 1.

³²⁶ ANY, 1 AC 9455. lettre de Jean Hamed Nzoko au Haut-commissaire, le 26 août 1947, p. 1.

³²⁷ *Ibid.*

³²⁸ *Ibid.*

nouveau statut », notamment un préavis de six mois, une caisse de retraite et une réquisition des transports. Face à ces revendications, l'administration reste sourde et la tension monte³²⁹.

L'opposition entre les administrateurs coloniaux (chefs de région, de subdivision ou de service), chefs d'entreprises, et les missionnaires catholiques³³⁰ d'une part et l'USCC d'autre part, grandit et domine la vie syndicale. Du côté des syndicalistes, on dénonçait tout ce qui était ou paraissait imputable à l'impérialisme, au colonialisme, à l'arbitraire, au parti-pris et aux préjugés. Cette dénonciation débouchait la plupart du temps sur des violences que Momo impute aux colonialistes³³¹. De l'autre côté, l'administration réagissait contre ce qui apparaissait à ses yeux comme « une présentation caricaturale de la réalité, une méconnaissance de l'œuvre positive accomplie, des vues partielles, sinon démagogiques, des intrusions intolérables, des entraves à la bonne marche de l'économie ou de l'administration, une décomposition de la mentalité...³³² ».

L'USCC ne tempère pas ses revendications et demande notamment l'institutionnalisation immédiate d'un code du travail démocratique, garantissant le droit syndical, interdisant sans restriction équivoque le travail forcé. La centrale syndicale exige qu'il y figure toutes les garanties sociales accordées aux travailleurs métropolitains français. L'USCC demande aussi l'application du principe selon lequel « à travail égal salaire égal »³³³, sans discrimination de race. Il demande également le relèvement des conditions d'existence des travailleurs locaux, « par le réajustement de leur salaire au niveau du coût de la vie, par le reclassement rapide des fonctionnaires par l'élaboration d'un statut³³⁴ ».

³²⁹ ANY, 1 AC 9455. lettre de Jean Hamed Nzoko au Haut-commissaire, le 26 août 1947, p. 1.

³³⁰ *Ibid.*, p. 2.

³³¹ Grégoire Momo, ancien secrétaire du Kumzse, Foréké-Dschang, 22 septembre 1995 et ANY, 1AC 19 (5), Divol la CGT... p. 13.

³³² ANY, 1AC 19(5). Divol. La CGT... p. 13.

³³³ *Ibid.*

³³⁴ *Ibid.*

Le mouvement syndical, à travers la deuxième revendication, réitère les vœux du syndicat de Police et Sûreté. L'administration réplique par un licenciement massif. Nzoko se retrouve dès le mois de novembre de cette année sans emploi. Dans le manifeste de la CGT du 1^{er} mai 1949 à la mission de l'Organisation des Nations unies (ONU) en visite au Cameroun, on peut lire la description de la répression du mouvement syndical :

Dans l'Administration, comme dans le secteur privé, ce sont des sanctions, des déplacements disciplinaires, de rétrogradations, des révocations et des renvois sommaires, des citations en justice et des condamnations qui frappent nos militants. Et les cas sont légion pour être cités individuellement. La grève des employés de Douala, en novembre-décembre 1948, a permis de jeter une lumière crue, sur la collaboration intime des forces d'argent et de répression, contre les travailleurs³³⁵.

Le manifeste fait ici allusion à la révocation des syndicalistes tels qu'Ahmed Nzoko³³⁶. Il dénonce le déploiement impressionnant des forces de police, les arrestations arbitraires des grévistes, les réquisitions des dirigeants de l'USCC à l'occasion des incidents vainement provoqués à Manoka (la plus grande île du Cameroun, au large du petit port de pêche de Youpwé, près de Douala, dans la région du Littoral et le département du Wouri). Le manifeste fustige les licenciements sommaires des grévistes, la cession de la main-d'œuvre pénale aux particuliers. Il condamne la mise en œuvre d'une entente entre le Gouvernement et le patronat pour empêcher les employés d'obtenir les salaires correspondants au minimum vital³³⁷. En résumé, dans le même rapport de Divol au sujet de la CGT, on constate que l'administration, au lieu de négocier des conventions collectives avec les grévistes camerounais, les punissait par des affectations disciplinaires. Elle brutalisait aussi les récalcitrants et licenciat les meneurs de grèves. C'est pourquoi Nzoko, qui est l'une des victimes, se replie dans sa région natale où il fait bénéficier son expérience syndicale aux *Fo* et aux *Fonteu* qui reprochaient en sourdine à l'administration d'avoir

³³⁵ANY, 1AC 19(5). Divol. La CGT... p. 13.

³³⁶ Voir aussi, pour le cas d'un autre syndicaliste licencié, un certain Mbounda, C. Otekelek Nelem, « Les stratégies de musellement des forces politiques au Cameroun sous administration française : le cas de l'UPC (1948-1960) », Mémoire de maîtrise, Université de Yaoundé I, 1996, p. 37.

³³⁷ANY, 1AC 19(5). Divol. La CGT... p. 13.

affaibli leurs pouvoirs en perturbant l'organisation sociale Bamiléké. Il contribue à la création et la fusion du *Kumzse* avec l'UPC en 1948³³⁸.

III- Le *Kumzse* : naissance, fusion et démission de l'UPC

Les subalternes mécontents, à l'exemple de Grégoire Momo, Mathias Djoumessi, Jean-Baptiste Sataipoun, Daniel Ndeno, Jean Mbouende et Nzoko, sont les principaux syndicalistes qui, dans les années 1950, perturbent l'exploitation coloniale de la France par leur militantisme, syndicalisme *et* nationalisme sur les hautes terres de l'Ouest³³⁹. Grâce à l'expérience acquise à Douala, Nzoko facilite l'implantation du parti nationaliste dans les hautes terres, malgré les embûches sur sa trajectoire.

A- La naissance et la fusion du *Kumzse* avec le parti nationaliste

Au début des années 1950, confrontés aux injustices coloniales, certains *mfo* Bamiléké aux pouvoirs affaiblis profitent de la liberté d'association issue de la Conférence de Brazzaville pour transformer, officialiser et élargir l'association traditionnelle *Kumzse* à d'autres chefferies de la subdivision de Dschang, Bafoussam et de Bafang. En novembre 1947, ces *Fo* et *Fonteu* dominés Bamiléké qui ont une expérience en matière de syndicalisme alignent les objectifs du *Kumzse* à ceux d'un syndicat. L'administration coloniale s'appuie sur une autre association de chefs traditionnels Bamiléké qu'elle encadre : L'Union Bamiléké³⁴⁰ pour freiner le *Kumzse*. En effet,

³³⁸ ANY, 1AC 19(5). Divol. La CGT... p. 13.

³³⁹ Daniel Ndeno était planteur de café, vice-président du *Kumzse*-UPC comité de Bafoussam. Il était très actif comme en témoigne une de ses pétitions à l'ONU dans laquelle il dénonçait le colonialisme français au Cameroun. [<https://digitallibrary.un.org/record/3801280>](Page consultée le 26 mai 2019).

³⁴⁰ L'« Union Bamiléké » regroupait certains notables, sous-chefs traditionnels et chefs traditionnels Bamiléké. L'administration les tenait par les privilèges qu'elle leur accordait (achat de fusil) et les chantages qu'elle faisait (menace de destitution). Parmi les membres de cette association qui s'illustrèrent par leur zèle, on peut citer Étienne Djuatio, le chef Batcham et Max Kamwa, secrétaire de l'Union Bamiléké et chef à Baham ainsi que Nembot, le chef Baleng.

lorsque le syndicaliste Nzoko, à la fois *Fonteu* de son village, rentre en région Bamiléké après sa révocation de la police pour incitation à la grève, il est accueilli par Mathias Djoumessi, le *Fo* de Foréké-Dschang, et le syndicaliste Grégoire Momo. Les trois se connaissent lors des précédentes activités syndicales. De concert avec ces *Fo* et bien d'autres qui se sentent menacés, ils mûrissent le projet d'une association pour la défense des coutumes Bamiléké dévoyées par la colonisation. C'est dans cette perspective que, vers la fin du mois de novembre 1947, ils concrétisent l'idée d'une association de chefs traditionnels qu'ils dénomment *Kumzse*. Pour faire authentiques, ils puisent le nom *Kumzse* de la liste des sociétés secrètes Bamiléké. Le premier bureau de cette association est constitué comme suit : Président : Jean Ngouadjio (*Fo* de Bafou) ; Vice-présidents : Mathias Djoumessi (*Fo* de Foreke-Dschang) et Stéphane Zetembe (planteur à Foto-Dschang), et ; Secrétaire général : Jean Ahmed Nzoko. Dans le but probablement de flatter l'administration, le Chef de Région Bamiléké, M. Tirant, est fait président d'honneur. Le 11 mars 1948, les statuts de cette « Assemblée Traditionnelle du Peuple Bamiléké » sont déposés conformément à la législation coloniale française³⁴¹. Bien que Nzoko et les chefs traditionnels frustrés aient atteint leur objectif, créer le *Kumzse*, ils seront amèrement combattus par l'administration qui agit par l'intermédiaire des membres de l'Union Bamiléké³⁴².

Les buts visés par l'association irritaient l'administration, particulièrement la libéralisation de la culture du café. En effet, l'article 2 des statuts précise que l'association a pour buts de recueillir et de grouper les différentes pensées et opinions du peuple Bamiléké ; resserrer les liens de solidarité entre les peuples Bamiléké ; rechercher et étudier les intérêts moraux, matériels et corporatifs Bamiléké, poursuivre leur réalisation par tous les moyens légaux ; protéger les

³⁴¹ Synthèse réalisée à partir du rapport du chef de la police politique de la région Bamiléké Pierre Laborde document trouvé aux Archives départementales de Dschang.

³⁴² *Ibid.*

populations Bamiléké contre toute atteinte à leurs droits et à leur honorabilité, et ; s'intéresser également aux questions économiques et sociales de la Région. Il convient de mentionner que tous les chefs traditionnels Bamiléké ne s'y reconnaissent pas, notamment ceux qui bénéficiaient des largesses de l'administration et qui se réclamaient de l'Union Bamiléké. Outre l'atteinte aux droits des Bamiléké et à leur honorabilité, d'après M. Tirant, chef de la région Bamiléké de l'époque, les questions cruciales dans sa circonscription étaient : l'insuffisance des marchandises d'importation, le reclassement des anciens combattants démobilisés, les manœuvres de certains planteurs de caféiers cherchant à étendre leurs plantations à l'insu de l'administration, et le flottement inévitable dans les esprits consécutifs au fondement d'une doctrine coloniale nouvelle (l'application des réformes de la conférence de Brazzaville, l'abolition du travail forcé, la suppression de l'indigénat et la création d'un double collège électoral)³⁴³. Le chef de Région passe sous silence les problèmes liés à la scolarisation (sureffectifs d'élèves, absences d'écoles, absences d'établissements de l'enseignement technique) par classe et aux moyens de communication dans la zone. La dénonciation de ces difficultés dans une correspondance adressée au Haut-commissaire le 19 avril 1948 par le Vice-président du *Kumzse* traduit l'amertume qui va inciter les militants de cette association à adhérer au parti nationaliste à la moindre occasion trouvée³⁴⁴.

À peine cinq mois après le dépôt des statuts du *Kumzse*, l'administration qui redoutait la popularité de Djoumessi, exerce des pressions sur les membres de la direction pour les contraindre à la démission. Il s'ensuit des démissions retentissantes. Le directeur de la police politique régionale Laborde indique celle du *Fo* de Foto près du chef-lieu de la région (Dschang), Jean Soffak

³⁴³ Pour plus de détail au sujet de cette conférence, voir : Raymond-Martin Lemesle, *La Conférence de Brazzaville de 1944 : contexte et repères, Cinquantenaire des prémices à la décolonisation*, Paris, Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes, 1994; Laurent Gbagbo, *Réflexions sur la Conférence de Brazzaville*, s.l., Éditions CLE, 1978; Jacques Marseille, *Empire colonial et capitalisme français : Histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel, 1984.

³⁴⁴ ADD. P. Laborde NR 1823/S/PS2/02 : Synthèse du chef de la police politique de la région Bamiléké Pierre Laborde, document trouvé aux Archives départementales de Dschang (ADD).

qui rejoint l'Union Bamiléké. Il ajoute celle de Ngouadjio, *Fo* de Bafou, président du *Kumzse*, intervenu dès le 30 avril 1948. D'après Laborde, « plus un seul *fo* de la région Bamiléké n'adhéra encore au *Kumzse*, sauf ceux de Fombap et de Baleng ». Malgré les manigances de l'administration, Moïse Lontsi de la chefferie Batcham ne démissionne pas du *Kumzse* et continue à militer dans l'UPC³⁴⁵. En somme, si les pressions et chantages de l'administration font démissionner les membres peu courageux de la direction, les plus audacieux tel que Djoumessi persistent dans la dénonciation des abus, à l'instar de la limitation des surfaces à consacrer à la caféiculture.

En juin 1948, un concours de circonstances permet à Nzoko de fusionner le *Kumzse* avec l'UPC, ce qui suscite le courroux de l'administration. L'audace de Djoumessi et ses camarades restés fidèles au *Kumzse* malgré les menaces discrètes de l'administration, facilite la poursuite de leurs activités et l'implantation de leur association hors de la région Bamiléké (Douala et Yaoundé) tout en flattant sans succès l'administration. En effet, le 5 mai 1948, Djoumessi accède à la présidence du mouvement en remplacement de Ngouadjio ; Jean Djiokeng, le *Fo* de Baleng, quant à lui prend la vice-présidence, et ; Nzoko conserve le poste de secrétaire général. Ainsi, une Assemblée extraordinaire a lieu le 5 juin 1948 à Dschang. Djoumessi y annonce que des sections extérieures sont créées, notamment à Douala et à Yaoundé. Il souligne la volonté du *Kumzse* de « travailler en étroite collaboration avec l'administration locale, pour hâter l'émancipation du peuple Bamiléké, encore arriéré par rapport aux autres régions³⁴⁶ ». D'ailleurs, il est décidé à

³⁴⁵ La partie de la population de Batcham fidèle à la tradition violée après la mort du Chef Fomekong en défaveur de Bog Pehou le reconnaissait comme le vrai chef pas comme un régent. En clair, contre les us et coutumes Bamiléké et à cause de tribus versées par Fomekong aux Allemands pour demander l'absolution de la résistance qu'il avait opposée aux Allemands lors de la conquête de sa chefferie, ce dernier avait choisi de léser ses fils dans l'accession au trône en faveur de ses petits-fils. Le Kamveu chargé de l'intronisation ne respecta pas son choix. C'est un prince qu'il intronisa et fit de Bog Pehou son petit-fils son adjoint. Djuatio qui est destitué pour agression contre la chefferie de Bangang en 1946 et remplacé par Bog Pehou est de cette lignée. Voir Martin Tatioldjio, « Les conflits armés dans la chefferie de Batcham de 1903 à 1959 », Mémoire de maîtrise, Université de Yaoundé, 1996, Jacob Tatsitsa, « U.P.C., tensions sociales et guerre révolutionnaire dans la Subdivision de Mbouda de 1950 à 1965 », Mémoire de maîtrise, Université de Yaoundé, 1996, Kuépi, E., « Colonisation, économie et société dans le Bamboutos entre 1902 et 1959. Aperçu historique », Mémoire de DIPES II, Yaoundé, ENS, 1993.

³⁴⁶ ADD. P. Laborde NR 1823/S/PS2/02

l'unanimité de préparer pour le 14 juillet, des réjouissances traditionnelles « afin de manifester publiquement la reconnaissance d'un pays, placé sous la tutelle de la France³⁴⁷ ». L'administration régionale ne se fait pas d'illusions quand elle prend connaissance du procès-verbal de cette assemblée extraordinaire. Elle fait le commentaire suivant :

Djoumessi et ses acolytes s'inquiètent de voir leurs sentiments percés à jour. Aussi deviennent-ils extrêmement respectueux — en apparence — de l'autorité française et insistent-ils sur leur désir de collaborer avec l'Administration locale et désespèrent de lutter avec succès sur place contre l'Union Bamiléké, qui regroupe la plupart des grands chefs traditionnels, des notables et des fonctionnaires Bamiléké les plus estimés et les plus influents. Ils espèrent pouvoir fédérer les Bamiléké de Douala, Yaoundé et Nkongsamba derrière eux, cette tâche leur étant facilitée par le fait que plusieurs de ces "expatriés" ont précisément quitté leur pays pour se soustraire à l'autorité traditionnelle³⁴⁸.

Les sentiments qu'évoquait l'administration n'étaient autres que la perception d'une future libération du colonialisme que prêchait l'UPC, parti avec lequel Djoumessi et ses camarades venaient de prendre contact à l'occasion du voyage de quelques migrants Bamiléké de Douala ainsi que des upécistes, Jean-Claude Nyobè et Ruben Um Nyobè. En somme, quand Laborde parle « d'expatriés », il s'agit des Bamiléké qui avaient quitté les hautes terres pour de multiples raisons, notamment les recrutements de la main-d'œuvre pour les chantiers de mise en valeur du territoire ou l'exode rural et les lourdes tâches réservées aux différents *mandjon* dans les chefferies³⁴⁹.

Des supputations de l'administration ci-dessus, nous pouvons déduire qu'elle avait un réseau d'informateurs efficace. Dix ans plus tard, juste après le déclenchement de la guerre d'indépendance dans la région Bamiléké, en 1957, chef de Région Delauney expliqua au Haut-Commissaire Pierre Messmer que « les véhicules de la pensée » de l'UPC étaient les *market-boys*,

³⁴⁷ Synthèse réalisée à partir du rapport du chef de la police politique de la région Bamiléké Pierre Laborde document trouvé aux Archives départementales de Dschang.

³⁴⁸ ADD. P. Laborde NR 1823/S/PS2/02.

³⁴⁹ Pour ces migrations des Bamiléké, voir Étienne Kuépi, « Colonisation, économie et société dans le Bamboutos entre 1902 et 1959. Aperçu historique », Mémoire de DIPES II, Yaoundé, ENS, 1993. Jules Kouesseu, « Les populations autochtones, populations allogènes et l'administration coloniale française, 1916-1960 », Mémoire de maîtrise, Université de Yaoundé, 1989, S. Napa, « L'introduction, l'extension des cultures de rente et leurs incidences sur l'évolution socio-économique des peuples du Nde et du Haut-Nkam, 1930-1958 », Mémoire de maîtrise, Université de Yaoundé, 1993; Jean-Claude Barbier, Jacques Champaud et Francis Gendreau, *Migrations et développement: La région du Mounjo au Cameroun*, Paris, O.R.S.T.O.M., 1983; Jean-Claude Barbier, Georges Courade, Patrick Gubry, *L'exode rural au Cameroun*, Yaoundé, ONAREST-ISH, 1978.

les transporteurs Bamiléké, lesquels étaient toujours à la recherche d'idées nouvelles³⁵⁰. Il faisait par-là allusion à ceux qui se chargèrent de donner un écho favorable à l'appel à la fusion lancé le 13 avril 1948 à Douala par le premier secrétaire général de l'UPC, Léonard Bouli dans les hautes terres de l'Ouest Cameroun. Gabriel Ngomsi de Douala est un des *market-boy* très actif dans la diffusion des idées libératrices de l'UPC³⁵¹. En dernière analyse, les travailleurs migrants Bamiléké basés dans le Moungo et dans la capitale économique Douala, dans les années 1950, jouent aussi un rôle déterminant dans la sensibilisation des populations rurales des hautes terres de l'Ouest Cameroun à adhérer au *Kumzse*-UPC.

B - Les émigrés de Douala, l'Union Bamiléké et l'expansion de l'UPC

Nombreux sont les subalternes émigrés Bamiléké qui contribuent, dans les années 1950, à l'implantation de l'UPC, le parti nationaliste, dans les hautes terres de l'Ouest Cameroun et dans bien d'autres régions des deux territoires—le Cameroun français et le British Cameroons - sous tutelle de l'ONU. Le rôle des subalternes Jean Mbouende (ancien clerc devenu planteur de café robusta à Bafang), un certain Boniface Mouafo et Nzoko émigrés à Douala semble avoir été très important dans l'implantation de ce parti. En effet, en juillet 1948, Nzoko profite des soucis de santé du président du *Kumzse* pour faire fusionner cette association avec le parti nationaliste camerounais. En d'autres termes, le 13 juillet 1948, alors que Djoumessi est alité, Nzoko, secrétaire général du *Kumzse*, préside une assemblée générale ordinaire, qui après avoir enregistré avec satisfaction la nouvelle de l'approbation des statuts de l'UPC, décide de concrétiser l'adhésion du *Kumzse* à ce parti.³⁵² À la suite de cette fusion du *Kumzse* avec l'UPC, le chef de la Sûreté de Dschang convoque

³⁵⁰ ANY, 1AC 91, (2). Delauney au Haut-commissaire, 16 février 1958.

³⁵¹ APO, 1AC 135. J. N. Chatanay au Chef de Région, Bangangté, le 18 novembre 1948.

³⁵² ADD. P. Laborde NR 1823/S/PS2/02

les leaders du *Kumzse* devant le Juge de Paix pour le 29 juillet 1948. Le Commissaire Laborde réprimande les dirigeants du *Kumzse* d'avoir adhéré au parti nationaliste et les met en garde contre ce qu'il appelle la « propagande anti-française », c'est-à-dire la dénonciation des abus de l'administration française sous le régime de l'indigénat aboli en 1946 et la limitation de l'étendue des superficies sur lesquelles les caféiers arabica pouvaient être plantés. Les dirigeants du *Kumzse*–UPC se défendent³⁵³. Ils indiquent à l'administration que leur mouvement avait toujours manifesté son attachement à la France³⁵⁴. L'administration coloniale ne tolère pas aux leaders du *Kumzse* d'avoir adhéré au parti nationaliste dès ses débuts. En dépit de cette intolérance, Nzoko et ses camarades tiennent tête à l'administration en recrutant les militants et en créant des comités de leur parti.

Ils poursuivent leur campagne de sensibilisation à l'adhésion au parti dans d'autres subdivisions de la région Bamiléké. En effet, c'est dans le cadre de ces campagnes que Nzoko préside une réunion du bureau du *Kumzse* le 7 août 1948 à Dschang. À l'effet de promouvoir le succès du congrès du *Kumzse* projeté du 25 au 28 novembre 1948, le conseil du *Kumzse*-UPC mandate tous les membres du bureau de sensibiliser les populations afin que des sous-sections soient constituées dans la subdivision de Bafang et celle de Bafoussam avant la tenue dudit congrès. Boniface Mouafo, de qui nous avons peu d'informations, est spécialement mandaté pour constituer la sous-section de Bafang. Daniel Ndeno est choisi pour constituer celle de Bafoussam³⁵⁵. Mouafo était tenu de prendre contact avec Mbouende, dans la subdivision de Bafang. Prenant acte de l'arrivée d'une délégation de l'UPC dans les 3 jours qui suivaient, le conseil charge ses membres de

³⁵³ Pour les objectifs du *Kumzse*, voir Pascal François Djoumessi et Gaëtan Martial Djoumessi, *Djoumessi Mathias : 1900-1966 - Un chef traditionnel nationaliste, acteur de la décolonisation et de l'indépendance du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2009.

³⁵⁴ ANY, APA 11337/A. Procès-verbal de la Réunion du Bureau du *Kumzse*, Foréké-Dschang, le 7 août 1948.

³⁵⁵ Voir la pétition de Daniel Ndeno [<https://digitallibrary.un.org/record/3801280>] (Page consultée le 7 octobre 2019).

les attendre³⁵⁶. Si les campagnes de sensibilisation pour l'adhésion au *Kumzse*-UPC sont un succès pour Nzoko et ses camarades du parti, c'est grâce à l'appui reçu des émigrés Bamiléké.

L'occupation des terres appartenant aux populations de Foto ou Foréké Dschang pour cause d'utilité publique et les revendications du *Kumzse* servent d'arguments pour les campagnes de sensibilisation. En clair, conformément aux recommandations d'Um Nyobè de procéder aux dénonciations des abus des colons français, plusieurs orateurs protestent contre l'adjudication du terrain du centre urbain de Dschang³⁵⁷. Les participants votent une résolution qui devait être adressée à l'administration locale et au Haut-commissaire pour réclamer les terres en question. Dans la perspective de mieux sensibiliser et conscientiser les populations, le secrétaire général du *Kumzse* délivre un mandat formel sous forme de correspondance à Mbouende et Ndeno, le 9 août 1948. Dans cette note, il leur est demandé de mettre sur pied, chacun et immédiatement une section du parti et de communiquer la liste des responsables au bureau du *Kumzse*. Ils sont également invités à aviser l'autorité locale par lettre. La communication des statuts à ces sections en gestation est conditionnée par un accusé de réception. Dans l'attente, ils devaient mener une campagne de sensibilisation intense pour avoir les adhérents³⁵⁸. En définitive, les subalternes Mbouende et Ndeno ont pour mission d'implanter le parti en créant des comités locaux.

Dans le but de rassurer et d'encourager les mandataires, la note précise que plusieurs hommes de Fotouni (une chefferie Bamiléké située dans le département actuel du Haut-Nkam de la Région de l'Ouest) avaient déjà adhéré directement à Dschang. Ils sont priés de prendre conscience du sort déplorable de leur groupe ethnique :

³⁵⁶ ANY, APA 11337/A. Procès-verbal de la Réunion du Bureau du *Kumzse*, Foréké-Dschang, le 7 août 1948.

³⁵⁷ Ce terrain appartenait à la population des chefferies de Foto et de Foréké-Dschang. Pour plus de détails, consulter le Bulletin de renseignement n° 3 de la Région Bamiléké adressé au Directeur des APA dans le dossier ANY, APA 11337/A.

³⁵⁸ ANY, APA 11337/A. Nzoko Ahmed le Secrétaire général du *Kumzse* à MM. Jean Mbouende et Daniel Ndeno, Dschang, le 9 août 1948.

Chers frères, le destin de notre avenir dépend d'une compréhension honnête de la part des ressortissants Bamiléké sans distinction, car nous souffrons tous de la même maladie, de la même peine. Nous avons des Députés, nous avons des délégués, nous avons des conseillers, mais aucun d'eux n'a jamais donné satisfaction à la masse exploitée³⁵⁹.

La même peine et la même maladie dont il est question dans cette résolution renvoient aux souvenirs douloureux des injustices telles que les travaux forcés institués par l'administration coloniale et abolie en 1946³⁶⁰. En dehors de cette supplication, Mbouende et Ndeno reçoivent la résolution adoptée et adressée au chef de Région au sujet de la mise en adjudication des terrains des autochtones sans leur consultation. Nzoko souhaite que cette résolution soit communiquée au *Fo* Gaston Nganju de Bafang, et au *Fo* de Bansoa, chez qui il entrevoyait une autre adjudication sans une entente avec la population locale³⁶¹. Nzoko et ses camarades du parti redoutaient une réquisition des terres des populations de la chefferie de Banka, le site du chef-lieu de la subdivision de Bafang. Ils avaient peur parce que cette réquisition des terres devait aussi avoir pour conséquence la réduction des espaces cultivables dans cette subdivision qui a un relief très accidenté. En marge de la copie conforme de la résolution transmise à Ndeno et Mbouende, ils sont invités à s'associer à la protestation des sympathisants de la cause Bamiléké. Les leaders du parti *Kumzse*-UPC leur rappelaient également le devoir de protester contre les abus d'où qu'ils vinssent³⁶².

Les dirigeants du *Kumzse*-UPC évoquent les frustrations et les déboires des Bamiléké dans la culture des bananiers dans le Moungo, de celle des caféiers arabica et de la spoliation foncière des années 1920 aux années 1940, pour les inviter à adhérer au parti nationaliste. En effet, pour

³⁵⁹ Synthèse réalisée à partir du rapport du chef de la police politique de la région Bamiléké Pierre Laborde document trouvé aux Archives départementales de Dschang.

³⁶⁰ Pour plus de détails au sujet des travaux forcés, lire Jacques Champaud, *Villes et campagnes du Cameroun de l'Ouest*, Paris, IRD, 1983, p. 127; Domgmo, *Le dynamisme Bamiléké...*, p. 124 et p. 202.

³⁶¹ ANY, APA 11337/A. Copie conforme de la Résolution du *Kumzse*, Dschang, le 9 août 1948.

³⁶² *Ibid.*

cette sensibilisation et comme indiqué dans l'Appel aux Camerounais du 13 avril 1948³⁶³, l'UPC par l'intermédiaire d'André-Claude Nyobè (membre du bureau provisoire du parti), tient une réunion publique à Dschang³⁶⁴. Ce dernier, après avoir annoncé à l'assistance l'approbation des statuts de son parti, déclare que c'était une avancée significative vers l'émancipation du pays, et rappelle le but du mouvement et la nature de la collaboration de celui-ci avec les associations locales³⁶⁵. Abordant les méfaits de la colonisation, il martèle :

Vous n'ignorez pas que les compatriotes de la Sanaga-Maritime se sont vus arracher leurs forêts ; vous n'ignorez pas que les Bamiléké se sont vus interdire la liberté de cultures riches ; vous n'ignorez pas que le système de concession s'étend sur tout le Cameroun et développe l'expropriation des terres. Nos compatriotes planteurs du Moungo voient pourrir leur production de bananes qu'ils ne peuvent exporter. Nos délégués le savent bien, mais ils n'ont donné aucune intervention en faveur de ces compatriotes. Ne reconnaissant pas leurs électeurs, certains disent qu'ils s'étaient débrouillés pour être élus³⁶⁶.

Partant de cette critique de la spoliation foncière coloniale et de celle de l'ingratitude des élus, André-Claude Nyobè annonce que la naissance de l'UPC procédait de la volonté de défendre efficacement leurs justes et légitimes revendications : « Vous ferez du mal à vous-mêmes si vous déconsidérez ce mouvement. Je vous dis franchement que beaucoup de Blancs ne souhaitent pas l'émancipation rapide du Cameroun³⁶⁷ ». Il invite l'auditoire et les Camerounais à faire confiance à ceux qui travaillent pour le pays. Il dévoile que l'UPC n'était pas contre l'administration française, mais que le mouvement nationaliste respecte les traditions camerounaises. L'orateur dévoile en outre qu'il appartenait aux Camerounais de s'orienter eux-mêmes vers leur émancipation³⁶⁸.

³⁶³ APO, 1AC49. Leonard Bouli, le Secrétaire général de l'UPC, « APPEL AUX CAMEROUNAIS », Douala, le 13 avril 1948.

³⁶⁴ André-Claude Nyobè était météorologiste à Douala et membre du bureau provisoire de l'UPC. Voir Joseph Yves Mintoogue, « L'indigène comme acteur politique militantisme et formes de participation politique dans l'union des populations du Cameroun 1948 1955 », Université de Paris-I, mémoire de Master 2, année universitaire 2010 - 2011, p. 58.

³⁶⁵ Les associations locales mentionnées dans cet appel de l'UPC étaient : Solibambibi, Ngondo, Efoulameyong

³⁶⁶ ANY, APA 11337/A. P.V. du meeting public organisé par la Délégation de l'UPC au centre commercial de Dschang, le 10 août 1948 souligné par l'auteur du texte.

³⁶⁷ *Ibid.*

³⁶⁸ ANY, APA 11337/A. P.V. du meeting public organisé par la Délégation de l'UPC au centre commercial de Dschang, le 10 août 1948.

Il révèle à la masse que l'UPC appelait tous les Camerounais à s'unir en son sein pour former un bloc : la Voix du Peuple. Le délégué de l'UPC pose ensuite à l'assistance la question de savoir si elle acceptait le mouvement au sein des masses Bamiléké. La foule répondit par l'affirmative. André-Claude Nyobè indique que le comité directeur du parti avait reçu un télégramme du *Kumzse* donnant son adhésion en masse à l'UPC. Il demande si l'assistance voudrait que le *Kumzse* se considère comme la section régionale de l'UPC dans la région Bamiléké. À l'unanimité, l'Assemblée répondit par l'affirmative et la délégation de l'UPC exprima sa satisfaction³⁶⁹. L'unanimité exprimée par les applaudissements ne fut qu'apparente, car lorsque les délégués remirent la parole aux participants, certains émirent des réserves. Donc, en répondant positivement à l'invitation des militants de l'UPC venus de Douala pour la sensibilisation, les subalternes Bamiléké de Dschang s'attaquent indirectement à l'administration française qui ne voulait pas entendre parler de ce parti. C'était en réalité une lutte non violente contre cette administration. La vulgarisation des mots d'ordre et les attaques voilées faisaient aussi partie des stratégies adoptées dans le cadre de cette lutte. En témoigne cet extrait de l'exposé du migrant Bamiléké, membre de la délégation, Gabriel Ngomsi au cours de cette réunion :

Jusqu'ici le Bureau de l'UPC n'est que provisoire. Nous sommes les envoyés de ce bureau provisoire. Nous n'avons pas été reçus par Monsieur le chef de région Bamiléké comme vous pouvez l'imaginer. Si nous renoncions aux revendications du Cameroun, l'Administration nous ferait arriver en Pick-up, etc... Les statuts de l'UPC ont été approuvés par le Gouvernement français. Beaucoup de Blancs mettent en jeu les intérêts du Cameroun. Qui doit donc les dénoncer ? C'est l'UPC³⁷⁰.

Les membres du bureau provisoire de l'UPC, accompagnés des migrants Bamiléké de Douala, en présentant l'Appel de leur parti naissant dans leur région d'origine, ironisent les attitudes constantes de l'administration vis-à-vis de ses commis et auxiliaires accommodants³⁷¹.

³⁶⁹ ANY, APA 11337/A. P.V. du meeting public organisé par la Délégation de l'UPC au centre commercial de Dschang, le 10 août 1948.

³⁷⁰ *Ibid.*

³⁷¹ Il s'agissait, notamment Jean Gatcha, Flavien Ngankam et Jean Nitchou qui, au cours de la réunion se contentèrent d'un exercice de rhétorique, hué par l'assistance.

Après le meeting public, le secrétaire général du comité régional UPC de la région Bamiléké informe le chef de Région de la rencontre et annexe le rapport de leur réunion à la correspondance à lui adressée³⁷². Les collaborateurs de l'administration susmentionnés se sentent offensés par les propos des orateurs et les décisions prises à la réunion.

Dans la même lancée que le Haut-commissaire, le *Fo* de Banka rejette l'appel de l'UPC dans les correspondances adressées à Djoumessi et à Mbouende. Ainsi que le laisse entendre le suivant extrait d'une de leurs lettres :

... Collaborateurs des Blancs, nous le sommes, fort heureusement, non avec, ni VICHY, ni MOSCOU, ni BERLIN, mais avec la France REPUBLICAINE, avec l'UNION FRANCAISE immortelle. Vous connaissez comme moi les ALLEMANDS, nous les avons vus ici au Cameroun et en région Bamiléké ; mais je vous répète qu'on peut critiquer et reculer, mais quand on a souffert de l'exposition au pilori, quand ses parents en ont souffert, on n'insulte pas ceux qui ont été les libérateurs. Il faut avoir l'élémentaire loyauté de reconnaître ce qui a été fait. Nous traîtres, d'après le Kumzse plaqué devant l'UPC, sommes de ceux qui ont la loyauté de reconnaître, de maintenir et de proclamer que nous ne pouvons pas nous passer de la France, de l'Union Française - car la France a transformé la région Bamiléké, le Cameroun dans toute sa structure - paix et sécurité partout (sic)³⁷³.

Quand le *Fo* Tiencheu de Banka dit « vous connaissez comme moi les Allemands », il fait allusion aux punitions cruelles et rudes des colons allemands qui avaient précédé les Français. Auteurs d'actes aussi inhumains que les sanctions du Code de l'indigénat, les Allemands administraient 25 coups de fouet aux Camerounais pour les fautes légères. C'est le cas de l'oubli de se courber, ou de se décoiffer au passage d'un blanc, quel que fût son statut. Les fautes lourdes étaient punies par la déportation, ou pire, par la pendaison³⁷⁴. Certains chefs traditionnels dont ceux de Babadjou, de Fokamezo et de Bamendjinda, qui osèrent leur tenir tête furent pendus. On peut également citer l'élimination de Rudolf Duala Manga Bell (de la ville de Douala) et de Martin Paul

³⁷² ANY, APA 11337/A. Blockamer Ahmed Nzoko, Le Secrétaire du Comité Régional UPC au Chef de Région Bamiléké, Dschang, le 11 août 1948.

³⁷³ ANY, APA 11337/A. Tiencheu, chef de groupement de Banka (Bafang) à Djoumessi, Banka le 20 août 1948.

³⁷⁴ Pour les punitions sous l'administration allemande voir Jean-Paul Messina, Des témoins camerounais de l'Évangile : Andréas Kwa Mbangé, Pius Otu, Joseph Zoa, Paris, Karthala, 1998, p. 64.

Samba (de la région du Sud du Cameroun)³⁷⁵. Nous pouvons donc déduire que la position de certains chefs traditionnels était dictée par la peur des représailles de la France ou la perte des avantages.

En réponse à la lettre du *Fo* de Banka, Djoumessi fustige les penchants pour la dictature de ce chef Bamiléké en ces termes :

... vous voulez empêcher les Bamiléké d'exprimer librement leurs idées. Vous voulez obliger les hommes à adhérer à votre Association dite « Union Bamiléké ». Mais nous ne voulons pas obliger les Bamiléké d'adhérer à notre association comme vous.

Il lui rappelle qu'il était l'un de ceux qui sabotaient l'œuvre d'émancipation du pays³⁷⁶. Le 31 octobre 1948, les upécistes venus de Douala, c'est-à-dire André-Claude Nyobè et Gabriel Ngomsi soutenus par Gaston Donnat et Raymond Barbé, syndicalistes français proches du Parti communiste français (PCF), organisent une conférence à Dschang³⁷⁷. Au cours de la rencontre, ils exhortent les populations à adhérer aux idées de l'UPC³⁷⁸. L'Union Bamiléké réagit en adressant une longue correspondance aux Bamiléké de Douala dont voici un extrait : « Nous comprenons bien maintenant que la prétendue UPC n'est pas un mouvement du Cameroun, mais une filiale du communisme métropolitain, absolument incompatible avec les traditions bamiléké »³⁷⁹.

Il convient de préciser que les Bamiléké des campagnes n'avaient ni les mêmes urgences ni les mêmes préoccupations que ceux qui avaient migré à Douala et Yaoundé. Ces derniers étaient commerçants ou ouvriers. Ils n'avaient donc pas les mêmes moyens de lutte, ce qui influençait leurs différents engagements. L'Union Bamiléké accuse l'UPC d'avoir fait circuler les bruits d'une grève après sa campagne de sensibilisation à Dschang³⁸⁰. Elle déclare aux Bamiléké de Douala que

³⁷⁵ E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, Yaoundé, CEPER, 1979, p. 178.

³⁷⁶ ANY, APA 11337/A. Djoumessi au chef de Banka, Dschang le 31 août 1948.

³⁷⁷ Gaston Donnat, c'est l'instituteur français qui a encadré les premiers syndicalistes du Cameroun sous administration française. Voir Donnat, *Afin que nul n'oublie...*

³⁷⁸ ANY, APA 11337/A. Résolution N° 1/CR/UPC/BAK du 31 octobre 1948.

³⁷⁹ *Ibid.*, Union Bamiléké aux Bamiléké de Douala, Dschang, le 4 novembre 1948.

³⁸⁰ *Ibid.*

Personne ici n'a l'intention d'écouter les conseils de désordre émanant d'individus sans mandat, élus par personne et payés pour agiter les populations, au bénéfice des intérêts étrangers. Bamiléké, nous sommes tous nés grands travailleurs, donc capitalistes et propriétaires ; c'est pour cela même qu'on nous a ironiquement et jalousement surnommés "Grecs du Cameroun"³⁸¹.

Il s'agit d'un préjugé tenace entretenu par les administrateurs coloniaux français vis-à-vis des populations d'origine hellénique et d'origine Bamiléké³⁸². Les affaires tenues par les populations d'origines helléniques étaient très florissantes. L'Union Bamiléké précise :

Nous, au village, cultivant les terres que nous ont léguées nos ancêtres, la moindre tentative de soustraction d'une parcelle de ces terrains nous indigne et provoque ipso facto une réaction. Nous ne voudrions donc pour rien au monde que nos propriétés soient communisées, que le fruit de notre travail ne nous appartienne plus, que nos propres enfants ne soient point les nôtres³⁸³.

Dans le contexte de la Guerre froide, l'administration française accusait l'UPC d'être un parti communiste. Selon les membres de l'Union Bamiléké que soutenait l'administration, les dirigeants de l'UPC voulaient conquérir le pouvoir pour le compte de l'URSS. Ils disaient aussi, semble-t-il à qui voulait les entendre, que l'UPC au pouvoir allait instaurer un régime communiste et redistribuer les terres dont les chefs traditionnels en région Bamiléké estiment être les propriétaires naturels et distributeurs. En somme, c'est par le biais de ce genre de discours mensongers que les partisans de l'administration fustigeaient les revendications de l'UPC³⁸⁴.

Cette offensive épistolaire de l'Union Bamiléké en direction des migrants Bamiléké de Douala procédait de la nervosité qu'engendraient l'activité et la présence de Gabriel Ngomsi et de ses camarades dans la délégation du 31 octobre 1948. D'ailleurs, le lendemain du meeting de Dschang, Jean Gutemberg Siewe, le secrétaire général de la section Bamiléké de l'UPC de Douala, porteur d'un mandat pour sensibiliser sa région natale, arriva à Bangangté. Il était accompagné des

³⁸¹ ANY, APA 11337/A. Résolution N° 1/CR/UPC/BAK du 31 octobre 1948.

³⁸² Nicolas A. Métafidès, « Les Grecs du Cameroun, une diaspora d'entrepreneurs (1950-2007) », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 26, n° 2 (2010), pp. 169-189.

³⁸³ ANY, APA 11337/A. Union Bamiléké aux Bamiléké de Douala, Dschang, le 4 novembre 1948.

³⁸⁴ Pour plus de détails voir ANY, 2 AC 8 341. P. Divol synthèse sur l'implantation de l'UPC de 1955.

upécistes Daniel Ndeno, Thomas Tonleu, Stéphan Zetembe et Antoine Fotching (originaire de Fongo-Tongo (Dschang) et résidant à Loum-Chantier dans la zone du Moungo). Cette arrivée ulcéra particulièrement le chef de subdivision de Bangangté, J. N. Chatanay.³⁸⁵ On ne peut qu'affirmer avec force que les émigrés Bamiléké jouent un rôle déterminant dans l'implantation du parti nationaliste sur les hautes terres de l'Ouest mettant en difficulté l'administration française.

Entre 1948 et 1951, et en réaction aux activités de ces émigrés au bercaïl, les manœuvres de déstabilisation de l'administration associées aux pressions de l'Église facilitent la démission de certains leaders du *Kumzse*-UPC. En effet, le 6 novembre 1948, le Révérend Père supérieur de la Mission catholique de Dschang convoque Djoumessi et une vingtaine d'autres upécistes, pour leur signifier leur interdiction de fréquenter l'Église. Malgré de vives protestations, deux jours après, Monseigneur Bouque confirme cette excommunication³⁸⁶.

Par ailleurs, deux réunions du Comité directeur de l'UPC des 4 et 5 juin 1950 donnent l'occasion à Nzoko et Djoumessi de faire apparaître leurs divergences en public à Douala. D'une part, le président du *Kumzse* défend l'autonomie financière de son mouvement. Il s'oppose à la liquidation de ses caisses au profit de celle du Comité directeur de Douala. D'autre part, Nzoko menace de provoquer une scission entre l'UPC et le *Kumzse*. Cette situation n'échappe pas aux adversaires de l'UPC et du *Kumzse* qui l'exploitent à fond pour saboter les relations entre les deux mouvements. Ainsi, le directeur de la Sûreté reconnaît dans sa note les manœuvres souterraines de ses hommes de main, et ironise l'attitude de Nzoko : « Déçu de ne point avoir été nommé vice-président de l'UPC et resté dans l'ombre de Djoumessi Mathias à qui des questions personnelles l'opposent bientôt, Nzoko Hamed (sic), dès juillet 1950, intriguera pour abandonner à la fois [le]

³⁸⁵ APO, 1AC 135. J. N. Chatanay au Chef de Région, Bangangté, le 18 novembre 1948.

³⁸⁶ ADD, NR n° 1823/8/PS2, p. 9.

Kumzse et l'UPC (sic) »³⁸⁷. En somme, les pressions de l'Église catholique et de l'administration française sont à l'origine de la démission de Djoumessi. Nzoko continue la sensibilisation dans la région pendant un laps de temps malgré les pressions de l'administration. À sa démission, d'autres émigrés, principalement Jean Nebek et Nicodème Ntang, travailleurs saisonniers des plantations coloniales du Moungo, prennent la relève.

C - Les démissions du *Kumzse* et le progrès de l'UPC en région Bamiléké

En début juin 1950, grâce à la campagne de sensibilisation des émigrés, la région Bamiléké est fortement acquise au *Kumzse*-UPC. La région est favorable au nationalisme parce que les militants y circulaient et développaient leurs arguments. Le commissaire de la police politique de la ville de Dschang indique que les hommes ordinaires étaient poussés à demander le taux d'impôt le plus bas et que les manœuvres étaient travaillées à coups de slogan : « allez planter du café au lieu de travailler pour l'administration ». Par ce slogan, les nationalistes se moquaient indirectement de l'administration française qui privilégiait ses clients (les chefs traditionnels et les notables) aux hommes ordinaires dans le secteur de caféiculture. Le commissaire de la police politique signale les menaces auxquelles les autorités traditionnelles faisaient face en région Bamiléké : « ... dans la chefferie de Santchou dans la Plaine des Mbos où les tournées administratives sont rares en raison de l'inexistence des routes et des difficultés de pénétration, les agents du *Kumzse*, armés de bannières en tête, manifestaient sur les marchés, appelant ouvertement la population à la désobéissance et menaçant de mort les envoyés du chef de groupement »³⁸⁸.

Bien plus, dans la subdivision de Dschang, quinze chefferies adhèrent aux idées du mouvement nationaliste. Dans la subdivision de Bafang, quatre chefferies sont particulièrement

³⁸⁷ ADD, Divol, Synthèse sur l'implantation du *Kumzse*..., p. 18.

³⁸⁸ ADD, Laborde, NR 1823/S/PS2LD/02 ..., p. 5.

réceptives à la campagne de sensibilisation de ce parti. Il s'agit du groupement de Bandounguia, Babouantou, Fotouni et Fondjomekwet. Deviennent aussi pro-UPC, les groupements Bamendjou, Bamougoum et Baham, dans la subdivision de Bafoussam. Il en va aussi de Bangangté qui enregistre de multiples adhésions individuelles³⁸⁹. Cette expansion du mouvement nationaliste met l'administration coloniale en difficulté. Le commissaire de la Sûreté le reconnaît en ces termes :

Cette ombre qui couvrait la région Bamiléké... entraînait toutes les conséquences que l'on connaît : rentrée difficile de l'impôt – perte de l'autorité de l'administration sur les chefferies atteintes, et de celle des chefs traditionnels dans les groupements où fonctionnaient des comités *Kumzse* – difficultés de recrutement de la main-d'œuvre – reprises des cultures vivrières dans les zones de pâturage par les femmes, bref un malaise très sensible régnait³⁹⁰.

En plus de l'agressivité de la campagne de sensibilisation et la perception d'importantes contributions pour ce parti, l'entrave à la perception d'impôt engendre les actions ouvertes et souterraines de l'administration. En clair, le commissaire de la police politique Laborde révèle qu'à l'intérieur du *Kumzse*, les contributions volontaires affluaient. Il cite l'exemple des 200 000 frs de contributions des militants versés pour la défense de leurs camarades incarcérés. Il indique que leur défense était assurée par des avocats proches du PCF. Laborde précise qu'il fallait y ajouter les 300 000 francs de cotisation de l'UPC de l'année 1948 (les militants payaient les droits d'entrée et cotisations pour le *Kumzse* d'une part, et pour l'UPC d'autre part)³⁹¹.

C'est probablement pour reprendre le contrôle de la situation que l'administration tire les ficelles en mettant en place discrètement une association amie de la France pour brider l'action du *Kumzse*-UPC. En réunion le 11 juin 1950, l'Union Bamiléké « décide » de mener une lutte intense contre le *Kumzse* et tout « mouvement étranger au peuple Bamiléké » sous-entendu l'UPC. L'administration encadre l'Union Bamiléké en lui fournissant des arguments pour sa propagande.

³⁸⁹ ADD, Laborde, NR 1823/S/PS2LD/02, pp. 4-5.

³⁹⁰ *Ibid.*, p. 5.

³⁹¹ Pour les détails au sujet de la défense des militants de l'UPC, voir Meredith Terretta, *The Fabrication of the postcolonial state of Cameroon: village nationalism and the UPC's fight for nation, 1948-1971*, Madison, University of Wisconsin, 2005, p. 169.

Elle met en exergue le caractère révolutionnaire du *Kumzse* : l'« irrespect des coutumes », l'alliance avec l'UPC, et sa soumission aux ordres des dirigeants de l'UPC. Conséquence, l'Union Bamiléké reprend à son compte les revendications présentées par le *Kumzse* à l'administration et obtient des autorités administratives la réalisation de promesses discrètes de ces derniers.³⁹²

Vers la fin de l'année 1950, sous les effets du chômage et du chantage financier, Ahmed Nzoko essaye de jouer au rusé avec l'administration en démissionnant pour un temps du *Kumsze-UPC* pour l'Évolution sociale camerounaise (ESOCAM), un parti soutenu par l'administration. En effet, le vent tourne en sa faveur au cours d'une réunion du *Kumzse*, en juillet 1950, ayant pour objet l'étude des difficultés rencontrées par ce mouvement. Nzoko préconise la cessation de la lutte contre l'administration coloniale et la rupture avec l'UPC. Ce parti, à ses yeux, « n'est intéressé par la région Bamiléké que par la contribution pécuniaire qu'elle apporte ». Parallèlement à ce point de vue, Nzoko entre en contact avec des membres de l'ESOCAM de la Région du Moungo³⁹³. Dès le mois d'août de la même année, par le biais de « l'Association Rénovatrice de l'Union Bagam-Ntsing », Nzoko demande sa réintégration dans l'administration. Le 16 septembre 1950, il démissionne du *Kumzse* et de l'UPC et rejoint l'Union Bamiléké. Nzoko lance, à cette circonstance, un « appel aux Bamiléké et aux Camerounais en général » dans lequel, il « reconnaît avoir semé la haine et la discorde » et précise qu'il s'était trompé. Il présente ce « spectacle » au marché de Dschang, où il vilipende³⁹⁴ Djoumessi et le *Kumzse* en s'adressant aux vendeurs, acheteurs et curieux. La même représentation est offerte aux publics des marchés de Bamendjinda et Bagam (sa chefferie d'origine) où son action s'était faite le plus sentir. Comment expliquer cette volte-face ?

³⁹² ADD, Laborde, NR 1823/S/PS2LD/02 ..., pp. 4-5.

³⁹³ ADD, Laborde, *Synthèse sur l'implantation du Kumzse...*, p. 18.

³⁹⁴ APO, 1AC 276. Ahmed Nzoko à Daniel Ndeno, Abong-Mbang, 18 mars 1955.

Selon le commissaire spécial de la ville de Dschang, « pour occuper les fonctions de Secrétaire général du Comité-Régional Bamiléké de l'UPC, de membre du Comité directeur du *Kumzse* et délégué dans l'Ouest-Cameroun, [Nzoko] touchait un salaire mensuel de 6 000 francs. Après trois années consacrées à l'activité révolutionnaire », il s'est aperçu que sa situation matérielle ne s'était pas améliorée, son ambition n'avait pas été satisfaite et l'horizon ne s'était pas élargi pour lui³⁹⁵. C'est pourquoi dès juillet 1950, il envisagea un revirement d'opinion, un rapprochement avec l'administration dans l'éventualité de se racheter vis-à-vis de celle-ci. Momo confirme cette précarité de la situation matérielle de Nzoko, mais il ajoute le désarroi et l'anxiété de ce dernier au cours de son incarcération pour outrage à magistrat comme motivations profondes de son simulacre de démission³⁹⁶. Au mois suivant sa démission de l'UPC et du *Kumzse*, précisément en août 1950, Nzoko prend les fonctions de secrétaire général de l'ESOCAM, à la suite de la visite d'une délégation de ce mouvement³⁹⁷.

La démission de Nzoko du *Kumzse*-UPC pour rejoindre l'ESOCAM a de sérieuses répercussions sur la direction du parti. Le commissaire de la Sûreté précise que cette situation de crise n'échappa pas aux adversaires de l'UPC et du *Kumzse* qui l'exploitèrent à fond : au tribunal de Douala, selon probablement les vœux de l'administration qui tirait les ficelles dans l'ombre, Nzoko plaida coupable d'être l'un des instigateurs de la perturbation de l'ordre de la région Bamiléké et accusa son allié Djoumessi d'être le meneur principal. Il fut relâché le 28 octobre 1950³⁹⁸. Immédiatement après la démission de Nzoko, le *Kumzse*-UPC enregistre de nombreuses

³⁹⁵ ADD, Laborde, Synthèse sur l'implantation du *Kumzse*..., p. 18.

³⁹⁶ Entretien avec Grégoire Momo, ancien secrétaire du *Kumzse*, Foréké-Dschang, 22 septembre 1995.

³⁹⁷ ADD, Laborde, NR 1823/S/PS2 LD/02, p. 17.

³⁹⁸ *Ibid.*

défections, notamment celles des chefs traditionnels Ngouadjio de Bafou, Effenzi de Bangang et Siewe de Bafang³⁹⁹.

En somme, les leaders du *Kumzse*-UPC étaient étroitement surveillés, voire manipulés par la police politique. Il suffit d'examiner le nombre et le contenu des négociations secrètes qu'elle tient avec Djoumessi. D'après une note du commissaire Laborde, au cours d'une réunion du Comité directeur du *Kumzse*-UPC, le 27 octobre à Douala, Djoumessi exige des éclaircissements sur la disparition d'une somme de 150 000 francs versée par les Bamiléké. À cette occasion, il indexe particulièrement les dirigeants de Douala qu'il accuse de puiser dans la caisse et de garder par-devers eux les sommes d'argent collectées lors de leurs tournées en région Bamiléké. En d'autres termes, il les accuse de malversation financière. À la suite de cette accusation de Djoumessi, le 27 octobre 1950, la réunion du Comité directeur du *Kumzse*-UPC de Douala désigne une commission de cinq membres pour vérifier la comptabilité⁴⁰⁰.

Laborde précise que les manifestations d'indépendance de Djoumessi lui valent une certaine opposition au sein du *Kumzse*. Cette opposition était conduite par d'autres membres du *Kumzse*-UPC comme Abel Kingué et Thomas Tonleu. Pour en finir avec cette opposition, Djoumessi décide de démissionner de l'UPC. Il espérait entraîner dans son sillage tous les membres du *Kumzse*-UPC⁴⁰¹. Après sa démission, il convoque le 3^e congrès du *Kumzse* du 27 au 30 novembre 1950. Au cours de ce congrès, il évoque la nécessité, pour son mouvement, d'être indépendant de « toute politique métropolitaine ou locale ». Le président du *Kumzse* appuie également sa décision par le choix d'un avocat, Maître de Bosmelet qui, désormais, « défendra les

³⁹⁹ ADD, Laborde, NR 1823/S/PS2 LD/02, p. 17., p. 6.

⁴⁰⁰ ADD, Laborde, NR 1823/S/PS2 LD/02, p. 18.

⁴⁰¹ *Ibid.*

intérêts du mouvement auprès des tribunaux » et l'affranchirait des services des « avocats communistes »⁴⁰².

La moitié des dirigeants élus dès le début du congrès s'oppose à la décision de Djoumessi et réaffirme sa sympathie pour l'UPC. Plus tard, le conflit dégénère en lutte de clocher. Les réunions hebdomadaires des dirigeants du *Kumzse* cessent brusquement. Ces réunions ne reprennent que le 18 avril 1951. Elles sont stériles. Les partisans de l'UPC les boycottent et mènent une propagande active contre Djoumessi. Ce sont les membres des syndicats qui furent aussi les éléments les plus actifs du *Kumzse* et plus tard de l'UPC, à l'instar de Nicodème Ntang de Bansoa dont les activités seront décrites plus loin⁴⁰³.

Le président du *Kumzse* lâche du lest et laisse la latitude à ses membres de continuer à être sympathisants de l'UPC. Mais il décrète que le mouvement n'aurait plus rien de commun à l'avenir avec l'UPC. Cette attitude est vivement critiquée par les délégués *Kumzse*-UPC de Bafang, de Nkongsamba et de Bafoussam. Ils menacent de poursuivre Djoumessi en justice, invoquant la confiscation des dossiers du *Kumzse* par ce dernier. Aux consultations électorales de mai et juin de la même année, les opposants à la ligne de Djoumessi font de la sensibilisation dans la région Bamiléké pour Ruben Um Nyobè, secrétaire général de l'UPC et leader du parti nationaliste⁴⁰⁴. La participation de ces derniers à cette campagne de sensibilisation est un indice du déclin du *Kumzse*, car la rupture était consommée. Toutefois, les mécontentements nés de l'accaparement des terres, la levée des taxes lors des marchés périodiques sont exploités par les upécistes pour inciter l'adhésion des principales victimes à l'UPC à Bansoa. Il faut aussi tenir compte du pouvoir de

⁴⁰² ADD, Laborde, NR 1823/S/PS2 LD/02, p. 18.; Pierre Soyer Thomas de Bosmelet était un avocat français dont les activités indisposaient l'administration locale. Par exemple, dans son rapport N° 195/cf./RBK du 6 juin 1951, le Chef de la Région Bamiléké demandait au Haut-commissaire de la France au Cameroun d'envisager le non-retour dans ce pays de ce dernier, précisément quand il déciderait de rentrer en Europe.

⁴⁰³ Nicodème Ntang était le fondateur du comité UPC de Bansoa.

⁴⁰⁴ ADD, Laborde, NR 1823/S/PS2/02, p. 18.

persuasion des subalternes émigrés de cette chefferie résidant dans le Moungo. À chacune de leurs visites dans leur terroir, ils encadrent les populations et fouettent leurs ressentiments, les poussant pour ainsi dire à plus de revendications nationalistes. Il suffit de citer Jean Nebek et Nicodème Ntang, travailleurs saisonniers des plantations coloniales du Moungo qui s'opposent à Jean Tchinda, chef traditionnel de Bansoa, ses notables et bien d'autres Bansoa aisés sur qui l'administration coloniale s'appuie pour combattre le mouvement nationaliste⁴⁰⁵. Au nombre de ces zélotes partisans du colonialisme français, on peut citer Isidore Nkolla, employé de la Compagnie française de l'Afrique occidentale (CFAO). En dehors de ses prises de position, il jouait à l'indicateur de la police pour le compte de l'administration⁴⁰⁶.

Conclusion

En définitive, de 1884 à 1915, les Allemands mettent en valeur les terres camerounaises pour le compte de leur pays. Les difficultés qu'ils rencontrent dans le recrutement de la main d'œuvre les poussent à aller chercher celle-ci dans les hautes terres surpeuplées de l'Ouest. Le recrutement et l'utilisation sous la contrainte de cette main d'œuvre frustrant les Bamiléké. Le recrutement engendre aussi la déstabilisation de l'organisation sociale, économique, politique et démographique de la région. La construction des infrastructures de communication, notamment le chantier du chemin de fer Congo-Océan, la caféiculture, l'élevage, et la construction des infrastructures de communication du Cameroun sous administration française, décuplent les

⁴⁰⁵ Entre autres subalternes de Nkongsamba impliqués, nous pouvons citer : Emmanuel Djoumessi, (infirmier) Jean Mambou (manœuvre), Gabriel Takouo et Lucas Nzokamgoum. Ce dernier est originaire de Bansoa. Il est arrêté en septembre 1954 après la contestation de la taxe sur les marchés. Il est jugé et acquitté au bénéfice du doute. Le 28 septembre 1955, il est inculpé de « participation à attroupement sur la voie publique, de manifestation non autorisée et de violences et voies de fait ». Il est aussi recherché par le mandat du Juge d'Instruction de Nkongsamba pour avoir participé aux émeutes de 1955. Il se replie à Bansoa.

⁴⁰⁶ La Compagnie française de l'Afrique occidentale ou la CFAO a été la première force commerciale française dans les empires français et britanniques en Afrique subsaharienne pendant deux tiers de siècle.

injustices chez les Bamiléké. À la faveur des retombées de la conférence de Brazzaville de 1944, certains subalternes Bamiléké de la diaspora, tout comme certains subalternes de l'intérieur, sympathisent ou adhèrent au parti nationaliste. D'autres créent des associations pour combattre les injustices coloniales. Ils participent à l'implantation de ces associations dans leur région d'origine et d'accueil. C'est le cas du *Kumzse* de Mathias Djoumessi, Mbouendeu, Mouafo, Nzoko et Ntang. En 1950 Djoumessi et Nzoko, sous la pression de l'administration coloniale française ou pour des intérêts personnels, s'accommodent pour entraver cette lutte contre les injustices.

En résumé, les activités et la popularité de l'UPC embarrassent l'administration coloniale française. Les manœuvres qu'elle déploie pour affaiblir ce parti aboutissent à la démission de certains de ses leaders à l'instar de Mathias Djoumessi et Nzoko. L'administration coloniale française n'ayant pas mis fin aux injustices décriées, certains militants subalternes restés fidèles à la campagne de dénonciation de celles-ci poursuivent la lutte en s'appuyant sur le mécontentement né de la spoliation des terres à Bansa en 1952. L'année suivante, ils exploitent la taxation de l'occupation temporaire des places sur les marchés périodiques de la région Bamiléké pour créer de nouveaux comités de leur parti.

CHAPITRE 3 : LES SUBALTERNES, LA SPOLIATION FONCIÈRE, LES TAXES ET L'EXPANSION DE L'UPC, 1951- 1955

Introduction

Après la scission du Kumzse de l'UPC, de 1951 à 1956, les subalternes nationalistes originaires de la chefferie de Bansoa sont le fer de lance de la campagne de récupération des terres spoliées aux populations par un collaborateur de l'administration coloniale française : le conseiller Joseph Chendjou de la chefferie de Batoufam dans la subdivision de Bafoussam. Ils accompagnent les populations dans la récupération de leurs terres parce que cette entreprise leur permet d'accroître le nombre de leurs militants et leurs cotisations et de réparer cette injustice. Les subalternes de la chefferie de Bansoa, restés fidèles à l'aile du Kumzse favorable à l'UPC, volent au secours des populations de Bankassa en engageant les poursuites judiciaires contre Chendjou. Ils accompagnent les populations de Bansoa dans la dénonciation de la taxe pour l'occupation temporaire d'une place lors des marchés périodiques en région Bamiléké.

I- La réaction des subalternes de Bansoa à l'occupation des terres et à l'imposition des marchés périodiques

En 1951, Djoumessi se désolidarise de l'UPC. Les subalternes nationalistes originaires de la chefferie de Bansoa ne le suivent pas parce qu'ils ont confiance en la doctrine de l'UPC. Cette confiance est liée aux frustrations que subissent les populations à cause de l'occupation des terres des populations de Bankassa par Chendjou. Nebek, Sob Tchinda et Nicodème Ntang, travailleurs saisonniers des plantations coloniales du Moungo et représentants des adhérents du Kumzse de Bansoa et de l'extérieur, portent l'affaire devant les tribunaux. Le règlement de l'affaire en faveur

du collaborateur de l'administration française incite les populations de Bansoa à adhérer aux mots d'ordres de l'UPC.

A- Les subalternes et la campagne de récupération des terres spoliées à Bansoa

L'année 1952 est marquée sur le territoire de la chefferie de Bansoa par l'occupation des terres des populations du quartier Bankassa par Chendjou qui jouit d'un statut de dominant. Ces faits sont contraires aux us et coutumes Bamiléké. Stupéfiés par la situation, les subalternes de la chefferie de Bansoa, restés fidèles à l'aile du Kumzse favorable à l'UPC, volent au secours des populations de Bankassa en engageant les poursuites judiciaires contre Chendjou. En effet, du 22 décembre 1946 au 19 janvier 1947, les élections sont organisées pour le compte de l'Assemblée représentative du Cameroun (ARCAM). Daniel Kemajou le *fo* de Bazou (subdivision de Bangangté), Joseph Kamga le *fo* de Bandjoun dans la subdivision de Bafoussam et Chendjou de la même subdivision sortent vainqueurs⁴⁰⁷. Chendjou est réélu après les élections législatives truquées de 1951⁴⁰⁸. Ce statut de conseiller lui permet, en 1952, d'être un homme riche. Il est nanti parce que chaque délégué sortant bénéficie de quatre millions de francs des colonies françaises d'Afrique (CFA) de subventions⁴⁰⁹. En effet, au mois de mai 1952, Chendjou n'étant pas originaire de la chefferie de Bansoa, exproprie et occupe une partie des terres d'environ 50 hectares qu'exploitent les habitants du quartier Bankassa, dans la subdivision de Dschang. Cet accaparement des terres est contraire à la norme d'occupation des terres chez les Bamiléké. Cette occupation est préjudiciable à cette population évaluée à 5000 âmes. Elle est nuisible aux exploitants parce que la

⁴⁰⁷ Voir Pierre Bouopda Kame, *De la rébellion dans le Bamiléké (Cameroun)*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 45; Maginot Noubissi Tchouake, *Mouvements d'oppositions et de répressions dans l'ouest-Cameroun : 1922-1970*, Paris, Université de Paris 1, 2006, p. 249; Guiffo, *Le statut international du Cameroun...*, p. 157.

⁴⁰⁸ David Mokam, « Les associations régionales et le nationalisme camerounais 1945-1961 », Thèse de doctorat, Université de Yaoundé I, 2005, p. 214.

⁴⁰⁹ Mokam, « les associations régionales et le nationalisme... », p. 462.

population générale de la chefferie Bansoa à cette période avoisinait 18000 âmes confinées dans une vallée. L'occupation des terres des populations de Bankassa est aussi néfaste parce que Chendjou fait détruire des plantes vivrières (ignames, arachides maïs, taro, gombo, banane, plantain) et les cultures d'exportation (palmiers à huile, kolatiers). Les populations concernées assistent impuissantes⁴¹⁰.

Cette injustice est une aubaine pour les nationalistes de Bansoa parce que sa dénonciation permet aux militants du Kumzse-UPC de convaincre de nouveaux adhérents. Ainsi, le 9 novembre 1952, Nebek, Sob Tchinda et Nicodème Ntang, travailleurs saisonniers des plantations coloniales du Moungo et représentants des adhérents du Kumzse de Bansoa et de l'extérieur, convoquent une réunion sous la présidence de Isidore Nkolla, un employé de la Compagnie française de l'Afrique occidentale (CFAO) à Nkongsamba, à la résidence de *Fo* Joseph Tchinda⁴¹¹. La réunion a pour objectif de faire suivre l'affaire d'occupation des terres par Chendjou devant les tribunaux. Au cours de la rencontre, ils dénoncent la complicité de *Fo* Tchinda dans l'accaparement des terres des populations de Bankassa et exigent leur rétrocession à ces derniers. Ils interpellent *Fo* Tchinda parce que, selon le droit coutumier Bamiléké, le chef n'est que le gardien et le dépositaire des biens de la collectivité. Les représentants des adhérents du Kumzse de Bansoa et de l'extérieur lui rappellent « qu'il n'a aucun pouvoir de les aliéner sous quelque forme que ce soit à une personne étrangère à cette collectivité ». À la fin de la rencontre, Nebek, Sob-Tchinda et Ntang reçoivent du

⁴¹⁰ Jean Mambou pétition T/PET.5/313 du 16 septembre 1954.

[<https://digitallibrary.un.org/record/3791789>](Page consultée le 24 avril 2020).

⁴¹¹ Créés à Marseille en 1852, sous le nom des Établissements Verminck, c'est en 1887 qu'ils prennent le nom de CFAO. Elle faisait dans la distribution, de produits alimentaires et de consommation courante (arachides, cacao, savon, huiles, caoutchouc, café, cuir, le tabac et l'alcool), en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Philippe Bonnichon, Pierre Geny et Jean Nemo (dir.), *Présences françaises outre-mer (XVIe-XXIe siècles). Tome I - Histoire : périodes et continents*, Paris, Académie des Sciences d'Outre-Mer, Karthala, 2012, p. 529; Hubert Bonin, *CFAO (1887-2007) : la réinvention permanente du commerce Outre-mer*, Paris, Publications de la SFHOM, 2008, p. 9.

chef une lettre signée de sa main et de celles de tous les sous-chefs et notables de Bansoa. Cette lettre leur donne la latitude de suivre l'affaire des terres de Bankassa en justice.

Nepek, Sob-Tchinda et Ntang, le 13 novembre 1952, adressent une plainte au Juge de paix à compétence étendue de Dschang, dans laquelle ils fulminent : « Notre chef nous a déclaré sur écrit signé de sa volonté qu'il n'a cédé ni gratuitement ni à titre onéreux le terrain en litige au sieur Chendjou. Il en a résulté que le sieur Chendjou Joseph a occupé nos plantations de sa volonté sans autorisation préalable de personne (sic) »⁴¹². Les représentants des adhérents du *Kumzse* de Bansoa et de l'extérieur demandent que justice leur soit rendue et que Chendjou rétrocède les terres aux occupants en les indemnisant conformément aux lois en vigueur pour la destruction des plantes⁴¹³. Ayant considéré cette lettre du chef Tchinda et ses notables comme une procuration devant leur permettre d'agir à la place des populations du quartier Bankassa, les représentants du *Kumzse* de Bansoa et de l'extérieur sont surpris par l'arrestation de Nepek lors de la descente sur le terrain des assesseurs du « tribunal coutumier ». Nepek fustigeait l'occupation des terres et leur attribution à Chendjou. C'est sur ordre du président du tribunal coutumier qu'il fut arrêté et remis à la gendarmerie de Dschang. Cette arrestation nous amène à penser que les nationalistes de Bansoa avaient obtenu ce document en exerçant des pressions sur le chef. Nous le pensons parce que, plus tard, l'administration se réjouira, après l'arrestation d'autres nationalistes de Bansoa d'avoir redonné de la confiance à *Fo* Tchinda.

Outre la détention de Nebek, le 14 novembre 1952, au cours de l'audience foraine, le « tribunal coutumier » de Dschang présidé par *Fo* Gobert Tawamba de Fomepéa, déboute purement et simplement les représentants du *Kumzse* de Bansoa et de l'extérieur de leur requête. Le tribunal

⁴¹² Jean Nepek, Sob Tchinda et Nicodème Ntang, représentants des adhérents du *Kumzse* de Bansoa et de l'extérieur à monsieur le Juge de paix à compétence étendue, Bansoa, le 13 novembre 1952. [<https://digitallibrary.un.org/record/3791789>](Page consultée le 24 avril 2020).

⁴¹³ *Ibid.*

décide que Chendjou reste le seul propriétaire du terrain de 50 hectares sis à Bansoa, au quartier Bankassa. Il avise les parties de leur droit d'appel. Le tribunal laisse les frais de l'instance à la charge de Nebek, Ntang et Sob Tchinda. La perte de ce procès au tribunal coutumier constitue un motif de frustrations et de rancœurs envers l'administration coloniale française et *Fo Tchinda*. Les plaignants ne reculent pas. Ils font appel auprès du procureur général près la cour d'appel du Cameroun à Yaoundé, le 4 juillet 1953. Après l'arrestation et la détention de Nebek, Ntang et Sob Tchinda attendent en vain d'être convoqués par le tribunal coutumier de Dschang. Ils n'ont plus la moindre information de l'affaire jusqu'en septembre 1954 date à laquelle, Jean Mambou, un autre travailleur saisonnier, pétitionne l'ONU pour la réouverture du dossier de ces terres et la famine qui décimait les anciens exploitants⁴¹⁴.

Après avoir examiné la pétition de Mambou en consultation avec la France, le 20 juillet 1955, l'ONU attire l'attention du pétitionnaire sur les observations de la France et déclare que « La question a été réglée par les tribunaux compétents du Territoire et que, bien que jugement rendu le 18 juin 1953 par le tribunal de second degré de Dschang fût susceptible d'un recours l'intéressé n'a pas fait appel. » Elle précise que « les terres arables de la région suffisent à assurer la subsistance de la population qui y vit⁴¹⁵ ». Contrairement aux déclarations de l'ONU, les intéressés avaient fait appel auprès du procureur général près la cour d'appel du Cameroun à Yaoundé, le 4 juillet 1953, soit 11 mois après la décision du tribunal⁴¹⁶. La requête ne fut probablement pas examinée parce qu'ils se trouvaient hors délais. Nous n'avons pas eu les informations susceptibles d'expliquer le retard de leur appel.

⁴¹⁴ Jean Mambou pétition T/PET.5/313 du 16 septembre 1954 [<https://digitallibrary.un.org/record/3791789>](Page consultée le 24 avril 2020).

⁴¹⁵ *Ibid.*

⁴¹⁶ Jean Nebek, Sob Tchinda et Nicodème Ntang au Procureur général près la cour d'appel du Cameroun, Yaoundé, Bansoa, le 4 juillet 1953. Voir Jean Mambou pétition T/PET.5/313 du 16 septembre 1954. [<https://digitallibrary.un.org/record/3791789>](Page consultée le 24 avril 2020).

Quoi qu'il en soit, le 26 novembre 1956, les populations du quartier Bankassa de Bansoa envoient une pétition à l'ONU dans laquelle elles expriment leur opposition à la Loi-cadre-Gaston Defferre et à l'autonomie interne du Cameroun que prêche l'administration coloniale française⁴¹⁷. La loi Gaston Defferre est appelée « loi-cadre » parce qu'elle autorise le Gouvernement à statuer par décret dans un domaine réservé en principe à la loi. Elle est promulguée le 23 juin 1956. Elle donne la latitude au ministre de l'Intérieur, Gaston Defferre, de réformer les lois coloniales et de convaincre les élus⁴¹⁸.

Les populations du quartier Bankassa de Bansoa déclarent vouloir voter une seule fois pour l'unification et l'indépendance immédiate du Cameroun⁴¹⁹. Cette position révèle l'adhésion de ces populations aux objectifs et aux slogans de l'UPC. Cette position est l'aboutissement de la campagne de sensibilisation menée auprès d'eux par les subalternes originaires de Bansoa du *Kumzse* fidèles à l'UPC. Ces derniers suivent les consignes de Um Nyobè qui incite les populations à la revendication de leurs terres spoliées par l'administration française ou ses collaborateurs.

B - Les subalternes, l'imposition des marchés périodiques et la contestation à Bansoa

La période allant de 1947 à 1956 est marquée sur les hautes terres de l'Ouest par l'implication des subalternes Bamiléké dans la condamnation des injustices coloniales.

⁴¹⁷ La Loi Cadre Gaston Defferre qui porte le nom du ministre français d'outre mer est La loi n° 56-619 du 23 juin 1956, qui autorisait le gouvernement français à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer. Voir Khaly Nene, "LA LOI-CADRE ET LES ELECTIONS TERRITORIALES EN AFRIQUE NOIRE." *Présence Africaine*, Nouvelle Série, no. 13 (1957) : 126-32. www.jstor.org/stable/24346841 Page consultée le 24 avril 2020; François Sengat-Kuo, "La Loi-cadre Et Les Partis politiques Africains." *Présence africaine, Nouvelle Série*, no. 18/19 (1958), pp.103-112. [<https://www-jstor-org.proxy.bib.uottawa.ca/stable/2434552>](Page consultée le 24 2020); Frederick Cooper, "REFRAMING FRANCE: The Loi-Cadre and African Federalism, 1956–1957." Dans *Citizenship between Empire and Nation: Remaking France and French Africa, 1945-1960*, 214-78. Princeton; Oxford: Princeton University Press, 2014; voir aussi Terretta, *Nation of Outlaws...*, p. 9. [<https://www-jstor-org.proxy.bib.uottawa.ca/stable/j.ctt5vjv2x.11>](Page consultée le 24 avril 2020).

⁴¹⁸ Discours de Gaston Defferre du 5 mars 1956 cité par Wilson-André Ndombet, *La transmission de l'État colonial au Gabon (1946-1966). Institutions, élites et crises*, Paris, Karthala, 200, p. 59.

⁴¹⁹ Pétition de la population du quartier Bankassa, Bansoa concernant l'administration française. T_PET-5_L-163

L'imposition des marchés périodiques est l'une des injustices qui plonge les Bamiléké dans l'amertume. Le commerce est très prisé chez le Bamiléké. Il aime cette activité parce que les bénéfices permettent aux hommes ordinaires de remplir les conditions financières pour solliciter un titre auprès du chef. Entreprendre dans le commerce permet aussi aux Bamiléké de jouir de l'autonomie financière⁴²⁰. L'impôt réduisant les bénéfices « est injuste par nature car il constitue une atteinte aux droits de propriété légitimes⁴²¹ ». En effet, la mise en valeur du Cameroun sous administration de la France pour le compte de cette dernière reposait sur le renflouement des caisses par la perception des taxes diverses, notamment celles sur l'occupation des places sur les marchés périodiques en région Bamiléké. Ainsi, à l'effet de renflouer les caisses de l'administration coloniale, l'Assemblée territoriale du Cameroun (ATCAM) délibère, le 11 mai 1953, au sujet d'un additif à l'Arrêté du 7 avril 1949 réglementant les marchés périodiques de la région Bamiléké. À la suite de cette délibération, l'Arrêté n° 3591 du 7 juillet 1953 spécifie que les marchés de Bansoa, Baleveng et Bafou étaient ceux où les vendeurs devaient payer une taxe pour pouvoir occuper une place pour vendre leurs marchandises.

Les populations concernées, encadrées par l'UPC, refusent de payer cette taxe en s'abstenant de fréquenter les marchés⁴²². Un tel acte constitue de la désobéissance civile. Pour étouffer la contestation, la gendarmerie de Dschang, orientée vers le siège du comité upéciste local par Sahagang-Djoussi, chef du quartier, matraque quelques militants. Comme si cela ne suffisait

⁴²⁰ Voir : Jean-Pierre Warnier, *L'esprit d'entreprise au Cameroun*, Paris, Karthala, 1993.

⁴²¹ Pascal Salin, « Contre l'impôt. Ou de quelques raisons de diminuer la fiscalité », *Pouvoirs*, vol. 151, no. 4, (2014), pp. 47-56.

[<https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2014-4-page-47.htm>](Page consultée le 28 avril 2020), voir aussi Nicolas Delalande, « Le retour des révoltes fiscales ? », *Pouvoirs*, vol. 151, no. 4, (2014), pp. 15-25.

[<https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2014-4-page-15.htm>](Page consultée le 4 mai 2020), voir aussi Jean Rivoli, *Vive l'impôt*, Paris, Seuil, 1965; Michel Bouvier, *Introduction au droit fiscal général et à la théorie de l'impôt*, 12^e éd., Paris, LGDJ-Lextenso, 2014.

⁴²² APO, 1AA7 (2). Georges Spénale, Secrétaire général chargé des affaires courantes au Président de l'ATCAM, Yaoundé, le 18 octobre 1954.

pas, la troupe confisque les fonds, les Archives et le matériel du comité⁴²³. Le 14 avril 1954, huit autres marchés⁴²⁴ périodiques sont proposés au Chef de Région comme devant être ajoutés à la liste de ceux sur lesquels il fallait percevoir les droits de place. Outre cette proposition, Mouterde, Chef de Subdivision de Dschang, rappelle que les marchés de Bansoa, Balessing, Baleveng et Bafou nouvellement créés faisaient partie de ceux où les droits de place devaient être perçus.

La perception de cette taxe n'est pas la seule injustice que fustigent les subalternes Bamiléké. Ils critiquent aussi l'impôt payé au prorata du nombre d'épouses, les abus des chefs traditionnels lors de la perception des impôts et la main basse de l'administration sur les richesses du sol de Bansoa. En d'autres termes, l'administration coloniale française y exploite une carrière de pierre sans verser des compensations aux populations locales. Cette exploitation est une source de mécontentement. En effet, le comité central de l'UPC des subdivisions de Dschang et Bafoussam se réunit le 16 mai 1954 à Bansoa pour dénoncer le non-respect par les employeurs et notamment Jacques Lestringant, le Chef de Subdivision et Administrateur – Maire de Bafoussam de la rémunération horaire dans la région Bamiléké⁴²⁵. Le comité central de Bafoussam et de Dschang profite de cette occasion pour déplorer le manque de civilité de Lestringant qui a reçu ses administrés debout dans son bureau⁴²⁶.

Outre la perception des droits de place sur les marchés périodiques, l'imposition des femmes, le mépris de Lestringant pour ses administrés, la spoliation par l'administration des terres ancestrales, c'est-à-dire celles qu'exploitaient les populations depuis la fondation de leur chefferie,

⁴²³ APO, 1AC111. Plainte du comité UPC de Bansoa contre le commandant de la Brigade de Dschang.

⁴²⁴ Il s'agit des marchés de Dschang, Bamendou, Baloum, Fontsa-Toula, Fotomena, Fongo-Tongo, Fongo-Ndeng, et Ngwata-Santchou.

⁴²⁵ APO, 1AC111. Plainte du comité UPC de Bansoa contre le commandant de la Brigade de Dschang.

⁴²⁶ APO, 1AC135. Motion du comité central UPC des Subdivisions de Dschang et de Bafoussam, à l'ATCAM et à l'ONU, Bansoa, le 16 mai 1954. Voir aussi Jacques Lestringant, *Le commandant en son fief. Pouvoir colonial et approche du monde africain. Mémoires d'un administrateur au Cameroun 1946 – 1960*. [<http://www.academieoutremer.fr/wp-content/uploads/2018/06/Commandant-texte.pdf>](Page consultée le 15 septembre 2019).

comptait au nombre des injustices que souffraient amèrement les populations de Bansoa. Cette frustration donne l'occasion aux migrants de dénoncer les autres abus dans le cadre d'un Comité de Défense des Intérêts Publics du groupement Bansoa. Celui-ci, par le biais de son porte-parole Jean Mambou, adresse une lettre d'opposition à la création d'une carrière dans le quartier Bawang par l'administration, sous le couvert de son représentant Takougoum Tégoum⁴²⁷. Cette opposition tenait à l'absence de promesses de compensations de la part de l'administration. À la suite de ces protestations, Paul Soppo Priso, le président de l'ATCAM, écrit au Haut-commissaire le 2 septembre 1954, à l'effet de l'informer qu'il était saisi par de nombreux télégrammes provenant des populations Bamiléké protestant contre l'application de la délibération de l'auguste chambre sur les taxes sur les marchés. Le président de l'ATCAM attire l'attention du Haut-commissaire sur l'unanimité et la véhémence des contestations et suggère la suspension de l'application de ces mesures jusqu'à la session à venir de l'Assemblée⁴²⁸.

Malgré cette intervention, le 17 septembre 1954, à l'instigation du comité upéciste de Bansoa, de violentes bagarres ont lieu sur le marché Bansoa. La brigade de gendarmerie de Dschang intervient et appréhende plusieurs contestataires, notamment Gabriel Takouo et Lucas Nzokamgoum. À la suite des enquêtes, un mandat d'arrêt est décerné contre le dirigeant de l'UPC de Bansoa (Nicodème Ntang) par le Juge d'Instruction⁴²⁹. Une semaine après, 30 gardes camerounais, aiguillés par la milice privée ou les *djou-djou*, c'est-à-dire la garde rapprochée du *Fo* de Bansoa, notamment Mbutoukam et Moubé Tabou, investissent le marché et brutalisent quatre upécistes qui s'opposaient à la taxe susmentionnée⁴³⁰.

⁴²⁷ APO, 1AC 135. Comité de Défense des Intérêts Publics du Groupement Bansoa, s/c Jean Mambou au Chef de Région Bamiléké, Nkongsamba, le 7 juin 1954.

⁴²⁸ APO, 1AA7 (2). Soppo Priso, le Président de l'ATCAM au Haut-commissaire, Douala, le 2 septembre 1954.

⁴²⁹ APO, 1AC 111. NR211/CF/P39 et P-17, A1 du 21 octobre 1954.

⁴³⁰ Il s'agissait de : Gabriel Takouo, Michel Handjo, Paul Tchinda et Maurice Tatsing voir : APO, 1AC111, Rapport du Comité UPC de Bansoa du 25 septembre 1954.

Conséquences immédiates du mandat d'arrêt décerné contre leur leader et conformément aux mots d'ordre d'opposition à la réglementation des marchés et du refus de paiement de droit de place sur ces lieux, le reste des upécistes de Bansa engagent un certain nombre d'actions. En effet, ils interdisent aux commerçants l'accès à la place du marché. Les bananiers, les jeunes plants de taro et autres végétaux comestibles sont plantés sur le site du marché. Ils érigent des barrières sur la route et les pistes qui mènent au marché et ils proposent un autre endroit moins accessible aux véhicules et vendeurs de produits crus⁴³¹. Parallèlement signalé comme étant de retour à Bansa, Nicodème Ntang est arrêté à son domicile le 21 octobre 1954 par le commandant de brigade de Dschang et écroué le même jour à la Maison d'arrêt, sous l'inculpation « de complicité de violence à Agent de la force publique ». ⁴³² En réaction à cette arrestation, ses camarades du parti dépêchent une délégation conduite par Jean Mambou de Nkongsamba à Bansa pour prendre la relève de Ntang et pour poursuivre l'exécution des consignes d'opposition aux autorités coloniales. À son arrivée, la délégation découvre que sur ordre du Chef de Subdivision, les jeunes pousses de bananiers plantains, plantés afin d'obstruer la place du marché, avaient été arrachés et des poursuites judiciaires engagées contre leur chef de délégation, Mambou. Il lui était reproché d'avoir exercé des violences sur le confident du *Fo*, le nommé Moubé Tabou.

Les activités de l'agent double, Isidore Nkolla, auprès de l'administration avaient probablement facilité cette procédure judiciaire contre Ntang⁴³³. En clair, en mi-octobre 1954, Nkolla, dans une correspondance adressée au Chef de Région Bamiléké, parle d'un complot ourdi par les nationalistes. D'après lui, ces derniers s'étaient entendus secrètement pour déstabiliser l'administration. Il indique que ce conciliabule consistait d'abord à accroître le nombre de

⁴³¹ APO, 1AA7 (2). NR. n° 210/CF, P17, A1 du 21 octobre 1954.

⁴³² APO, 1AC111. NR 211/CF/P39 et p17, A1 du 21 octobre 1954.

⁴³³ APO, 1AA7 (2). NR n° 210/CF, P17 A1 du 21 octobre 1954.

mécontents afin de faire progresser l'effectif de leurs adhérents ; ensuite, « à casser » le pouvoir administratif afin d'avoir le champ libre pendant les élections législatives qu'exigeaient les upécistes ; enfin d'orienter les masses dans leur mouvement en leur faisant comprendre que l'administration française les conduisait vers un avenir malheureux⁴³⁴. La taupe Nkolla exprimait les vrais besoins de son groupe chargé de museler les nationalistes en ces termes :

Je viens vous faire connaître que le nombre de ceux qui défendent le pays Bansoa contre le communisme est très petit, raison pour laquelle nous implorons votre secours. Le petit groupe communiste qui est parti à Bansoa dernièrement clame partout qu'il a écrasé la force administrative dans le pays Bansoa... (sic)⁴³⁵.

Ce passage laisse comprendre que les « valets » du colonialisme étaient minoritaires et faisaient piètre figure face aux patriotes. La campagne de dénonciation des injustices menée par les patriotes affectait l'administration et les hommes politiques parce qu'elle rendait le climat tendu.

Les mesures prises pour décanter cette situation tendue, en novembre 1954, sont un échec. En effet, Georges Spénale, le Secrétaire général chargé des affaires courantes du service des Affaires politiques et administratives, accuse réception de la correspondance du président de l'ATCAM, relative aux contestations véhémentes et unanimes des Bamiléké contre l'imposition des marchés périodiques⁴³⁶. Il laisse comprendre que ces manifestations n'étaient pas spontanées de la part des populations locales, mais qu'une tentative d'exploitation systématique par quelques politiciens locaux et à des fins électoralistes était en cours. Il rappelle que la perception d'une taxe nouvelle n'était pas à exclure des causes des remous. Spénale lui révèle en substance que le produit de cette taxe profitait directement aux redevables, puisque l'ATCAM, par délibération, avait décidé

⁴³⁴ APO, 1AA 7 (2). Isidore Nkolla au Chef de Région Bamiléké, date illisible.

⁴³⁵ *Ibid.*

⁴³⁶ Pour l'engagement de Georges Spénale dans la répression des nationalistes à cette période, voir Guillaume Lachenal, « 8. « Nous avons pleuré sans faire de palabres » », « Les Empêcheurs de penser en rond », dans Lachenal Guillaume (dir.), *Le médicament qui devait sauver l'Afrique. Un scandale pharmaceutique aux colonies*, sous la direction de Paris, La Découverte, 2014, pp. 165-186 [<https://www.cairn.info/le-medicament-qui-devait-sauver-l-afrique--9782359250879-page-165.htm>](Page consultée le 10 janvier 2020).

d'en ristourner le montant aux subdivisions à titre de contribution de celles-ci au programme de petit équipement rural et notamment, l'aménagement des marchés. Il martèle que la perception effectuée avait permis d'entreprendre une première tranche de 3 millions de francs de marchés couverts dans toutes les subdivisions de la région Bamiléké⁴³⁷.

En dépit des éclaircissements du Secrétaire chargé des affaires courantes répercutés par Radio Presse le 10 novembre 1954, les protestations se multiplient en région Bamiléké. Le Comité de la Jeunesse Bangang de Nkongsamba s'insurge contre la perception de cette taxe dans une correspondance adressée au Chef de Région le 21 novembre 1954. Pour ce comité, le marché Bangang n'était nullement construit et n'avait bénéficié d'aucun entretien de l'administration, et de surcroît était bihebdomadaire, et ne recevait principalement que des vendeurs de produits crus. La perception de cette taxe chez les vendeurs de produits crus mettait ces derniers dans des difficultés parce que c'est après la vente de leurs marchandises qu'ils avaient un maigre revenu. En plus de cette protestation, le Comité de la Jeunesse Bangang de Nkongsamba se prononçait contre tout projet de construction ou de nivellement de ce marché par des crédits administratifs⁴³⁸. À noter que, peu après la rédaction de la motion de protestations de la Jeunesse Bangang de Nkongsamba contre la perception de droits sur le marché de leur groupement, la copie du texte est entre les mains de l'antenne locale des Services spéciaux. Dans la composition du bureau de cette association, l'Inspecteur-Adjoint de police, Gustave Kouambo figure comme secrétaire⁴³⁹. Nous pouvons donc dire que pendant que certains subalternes combattaient le colonialisme, d'autres s'en

⁴³⁷ APO, 1AA 7 (2). Isidore Nkolla au Chef de Région Bamiléké, date illisible.

⁴³⁸ APO, 1AA7 (2). Comité de la Jeunesse Bangang de Nkongsamba au Chef de Région Bamiléké, Nkongsamba, le 21 novembre 1954. Étaient présent : Sébastien Douanla Président, Marcel Zangue- Trésorier, Moïse Méli- Secrétaire à la « propagande », Abel Taméta et André Ngouana.

⁴³⁹ APO, 1AA7 (2). NR n° 655cf, P-19, A₁ du 21 novembre 1954.

accommodaient et trahissaient la cause des indépendantistes. Kouambo était probablement l'une des taupes qui épiaient et torpillaient l'encadrement des protestations avec plus ou moins du succès.

C- Le trio Chrétien Nzukam, Nicodème Ntang, Isidore Nkolla et les contestations

L'année 1954 est marquée en région Bamiléké par une campagne de dénonciation des injustices coloniales. Les populations frustrées par la taxe sur l'occupation temporaire des places sur les marchés périodiques de la région, la spoliation des terres à Bansa et le mouchardage de l'infiltré de l'administration Isidore Nkolla, bénéficient, dans les contestations de ces injustices, d'un soutien capital des subalternes émigrés, notamment Chrétien Nzukam, un syndicaliste originaire de la chefferie de Bandjoun et Nicodème Ntang⁴⁴⁰. Nous l'affirmons parce qu'à son retour de la réunion du Comité directeur de l'UPC à Mom (situé à l'extrémité occidentale du plateau méridional camerounais), Nzukam organise une tournée de sensibilisation à travers la région Bamiléké. Chacune des quatre délégations constituées était chargée d'entretenir la population de l'unification et du délai de l'indépendance du Cameroun, des impôts et du droit de place sur les marchés périodiques⁴⁴¹. Cette initiative de Nzukam amène les Services spéciaux français à jeter un regard rétrospectif sur l'évolution de l'UPC en région Bamiléké⁴⁴². Pour eux, la progression du mouvement upéciste dans cette région en octobre 1954 est nettement remarquable surtout dans la subdivision de Bafoussam, lieu où ils indexent l'activité de Nzukam et Ndeno.

En outre, la Sûreté révèle que lors de la tournée d'Um Nyobè en région Bamiléké du 24 au 30 juin 1954, la « souscription nationale » ouverte avait permis de récolter 102 200 francs dans les

⁴⁴⁰ Né en 1932, Chrétien Nzukam l'activiste de la Jeunesse démocratique camerounaise (JDC) est issu de l'École des cadres du parti nationaliste. Il est initiateur du recrutement des chefs, sous-chefs et notables dans l'UPC. Voir Terretta, *Nation of Outlaws...*, p. 108 et p. 148.

⁴⁴¹ Nos efforts pour retrouver la composition de ces délégations sont restés vains.

⁴⁴² APO, 1AC 49. NR, n° 193, P-17, B1 du 12 octobre 1954, p. 1.

subdivisions de Dschang, Bafoussam et Bangangté⁴⁴³. Initiée en 1952 par l'UPC, cette souscription était destinée à financer le voyage de Um Nyobè à New York où il devait être auditionné au sujet de la réunification du Cameroun, de la position du Cameroun vis-à-vis de l'Union française et de la fixation d'un délai à la durée de tutelle devant la Commission de tutelle de l'ONU.⁴⁴⁴ Tous les membres de son parti avaient une obligation morale de contribuer. La police politique signale qu'au cours du passage du Secrétaire général du mouvement, lors de son voyage à Foumban le 11 août 1954, une somme de 58 000 francs lui avait été également remise par le comité de Bafoussam, à titre de souscription. Au sujet des mêmes souscriptions, la Police mentionne le versement d'une somme de 28 000 francs au Comité directeur de Douala par Ndéno. Elle évalue le nombre de comités de base créés à 52⁴⁴⁵. Elle impute cette progression de l'UPC à l'imposition des droits de place sur les marchés. Pour les Services spéciaux, c'était une occasion de plus que l'administration avait donné aux upécistes de se rapprocher de la population aux yeux de laquelle ils se présentaient en défenseurs. En s'indignant, la Sûreté laisse entendre que le mot d'ordre de résistance et même de violence envers des autorités coloniales avait été lancé par le Comité de base de Bafoussam. Elle précise que des militants de l'UPC parcouraient les villages où se tiennent les marchés importants, percevant des sommes d'argent devant servir à envoyer des télégrammes et motions aux autorités compétentes et à l'ONU pour dénoncer les abus de l'administration coloniale française. La Sûreté révèle qu'une somme de 5 000 francs avait ainsi été recueillie à Bamougoum le jour du marché⁴⁴⁶. En résumé, les hommes ordinaires de la région Bamiléké encadrés par les subalternes de cette communauté, vers la fin de l'année 1954, cotisent pour envoyer des

⁴⁴³ La « souscription nationale » était la cotisation du militant pour le financement des activités du parti nationaliste. Elle remonte à 1952, année du voyage de Um Nyobè au siège de l'ONU.

⁴⁴⁴ <http://geopere.e-monsite.com/medias/files/chap-6-annexe-ruben-um-nyobe-discours-devant-l-onu-en-1952.pdf>

⁴⁴⁵ APO, 1AC 49. NR, n° 193, P-17, B1 du 12 octobre 1954, p. 1.

⁴⁴⁶ APO, 1AC 49. NR, n° 193, P-17, B1 du 12 octobre 1954, p. 3.

télégrammes et des motions à l'ONU. D'autres subalternes Bamiléké émigrés torpillaient plutôt ces revendications.

Parmi les subalternes qui entravaient le déploiement de l'UPC et la lutte non violente contre l'administration française en fin d'année 1954 figurait en bonne place l'employé de la CFAO, Nkolla. En effet, en cette fin d'année, les Services spéciaux français du Cameroun sous tutelle de l'ONU se réjouissent du fait que la résistance des upécistes et les efforts de ces derniers pour saboter les marchés périodiques étaient restés vains. Pour eux, le calme semblait revenir et les marchés qui avaient été désertés reprenaient peu à peu leurs activités du passé⁴⁴⁷. Ils minimisaient ainsi les problèmes de leurs complices comme le prouve le contenu de la correspondance de l'indicateur de police, Nkolla. Dans une lettre datée du 8 novembre 1954 adressée au Chef de Région Bamiléké, cet indicateur de police basé à Nkongsamba rend compte des difficultés des défenseurs du colonialisme qu'ils étaient⁴⁴⁸. Dans sa correspondance, il déplore le sort de ses semblables qui, à Bansa, s'opposaient à la progression du mouvement nationaliste. À en croire l'indicateur de police, les partisans de l'administration française étaient battus et malmenés sans que cette dernière ne vole à leur secours.

Faisant allusion au sort réservé aux upécistes de la subdivision de Bafoussam, Nkolla relève que ces derniers avaient été arrêtés et enfermés. Il rappelle qu'à la suite de ces arrestations et incarcérations, une certaine accalmie s'observait. L'indicateur de la police attire l'attention de l'administration sur les manifestations upécistes en projet. Dans cette correspondance, il reconnaît la liberté d'opinion de ses compatriotes, mais s'indigne qu'ils n'aient trouvé de mieux que l'UPC, laquelle par la détermination des ressortissants Bansa de Douala et Nkongsamba s'était solidement implanté dans sa chefferie d'origine. Il laisse comprendre à l'administrateur que

⁴⁴⁷ APO, 1AC 49. NR, n° 193, P-17, B1 du 12 octobre 1954, p. 3.

⁴⁴⁸ APO 1AA7 (2). Isidore Nkolla au Chef de Région Bamiléké, Nkongsamba, le 8 novembre 1954.

Nicodème Ntang était la pièce maîtresse locale de la machine révolutionnaire. Il précise que pour le bon fonctionnement de l'appareil, Ntang faisait des navettes entre Bansoa et Douala. Il invite le Chef de la Région Bamiléké, Robert Borne, à s'inspirer de l'exemple du *Fo* de Bazou, Daniel Kemajou qui expulsait les nationalistes de sa chefferie : « Notre chef Bansoa quoique diminué par l'âge, est capable de faire la même chose, mais que faire de la justice française qui après coup permettrait à ces communistes malfaiteurs de rentrer chez eux (sic) ?⁴⁴⁹ »

Le Chef de Région n'a pas le temps d'exploiter ces informations. En effet, le 13 novembre 1954, une note de Renseignement du poste de Sûreté de Nkongsamba signale que deux correspondances venaient d'être expédiées aux Chefs traditionnels de la région, au Haut-commissaire, au président de l'ATCAM et au ministre de la France d'outre-Mer (FOM)⁴⁵⁰. La première lettre émanant des ressortissants de Bansoa adressée au Comité directeur de l'UPC réitérait l'opposition à la perception des droits de place sur les marchés et rejetait l'aménagement des dits lieux. Une liste de cinquante-quatre signataires y était jointe⁴⁵¹. La deuxième missive des mêmes ressortissants Bansoa exprimait un avis défavorable à la demande d'Isidore Nkolla d'y aménager une piste privée. Cette piste, n'étant pas une voie publique, empiétait sur les propriétés de ses voisins⁴⁵². En fait, les informations fournies au sujet de la campagne de dénonciation de la taxe sur l'occupation des places lors des marches périodiques rendaient ses voisins ivres d'amertume et de colère. Leur refus pouvait, par conséquent, être motivé par ces ressentiments.

Par ailleurs, emboîtant le pas des originaires de Bansoa dans la contestation de la perception de la taxe sur les marchés, les ressortissants Bagam, réunis à Nkongsamba le 14 novembre 1954, écrivent au Haut-commissaire. Dans la correspondance, ils s'opposent aussi énergiquement à

⁴⁴⁹ APO, 1AA7 (2). Isidore Nkolla au Chef de Région Bamiléké, Nkongsamba, le 8 novembre 1954, p. 2.

⁴⁵⁰ APO, IAA7 (2). Nr n° 670cf, P-19, A₁ du 13 novembre 1954.

⁴⁵¹ APO, 1AA7 (2). Population Bansoa s/c Benoît Nzotcha au Chef de Région sans date et lieu.

⁴⁵² *Ibid.*

l'imposition des marchés de leur groupement. Ils rejettent le projet de construction du marché par l'administration et réitèrent leur demande de construction d'un dispensaire couplé d'une école officielle dans leur localité. Contrairement aux Bansoa, les migrants Bagam de Nkongsamba considèrent comme normale la perception des dits droits au chef-lieu de Subdivision où le marché avait été construit par l'administration. Cependant, ils considèrent sa perception sur les marchés périodiques comme une offense à la tradition : « Conformément [à] la tradition Bamiléké, ce genre de taxe ne doit pas s'étendre au marché de brousse ou du village, car certains vieillards fréquente [sic] à plus de quatre tours le marché, rien que pour vendre une chèvre ou un poulet »⁴⁵³. En somme, la perception des droits sur l'occupation des places sur les marchés périodiques en région Bamiléké était une entorse à la coutume des populations locales. Celles-ci étaient décidées d'aller jusqu'au bout des revendications.

D- L'implication des subalternes basés dans le Moungo et Douala dans la dénonciation des taxes

Le rejet de la taxe sur l'occupation des places sur les marchés périodiques de la région Bamiléké est probablement l'une des actions des plus significatives des nationalistes originaires de la chefferie de Bansoa basés dans le Moungo et à Douala. La campagne de dénonciation de cette imposition est marquante parce que Nkolla, l'indicateur de la police coloniale française essuie un échec lors de l'exécution de la campagne. Les subalternes émigrés Bamiléké de la région du Wouri (aux alentours de Douala), et de celle du Moungo (où se situent les villes de plantation le long du chemin de fer de Nord), appuient avec détermination la dénonciation de la taxe sur les places sur les marchés périodiques à Bansoa à la fin de l'année 1954. C'est la raison pour laquelle, par correspondance, le 13 novembre 1954, Mambou invite ses camarades du parti et ressortissants

⁴⁵³ APO, 1AC 111. Les ressortissants Bagam au Haut-commissaire, Nkongsamba, le 14 novembre 1954.

Bansoa basés à Douala et dans le Moungo à une autre épreuve de force au bercail, afin de s'opposer à la perception des droits de place sur les marchés. Nombre de ses patriotes font le déplacement deux jours avant le jour du marché. Malgré cette précaution, la mèche est vendue à l'administration⁴⁵⁴. C'est ainsi que des renseignements parviennent à la Gendarmerie selon lesquels des manifestations séditeuses étaient prévues pour le 20 novembre du même mois, à l'effet de s'opposer à la perception des droits de place et l'aménagement du marché par l'administration. Informé par son service de renseignements, le Chef de Région demande l'appui du Peloton Mobile n° 4 de la Garde camerounaise basé à Bafoussam⁴⁵⁵. Ces mesures préventives procédaient également des indiscretions de Nkolla, l'agent double. En dépit de ces fuites d'informations organisées par Nkolla, les émigrés de Bansoa menèrent leur opération de déstabilisation au bercail.

Peu avant l'opération, une lettre de Nkolla révélait un complot de l'UPC contre l'administration. En effet, l'indicateur de la police informait l'administration des décisions d'une réunion tenue chez un certain Emmanuel Djoumessi, infirmier originaire de la chefferie Bansoa et résident à Nkongsamba. Il laissait comprendre que le conciliabule avait décidé d'éliminer physiquement les partisans du colonialisme, notamment ses amis politiques. Il laissait entendre également qu'une instruction avait été donnée à tous les ressortissants de la chefferie Bansoa qui envisageaient de se rendre dans leur terroir et de s'opposer à l'entreprise des partisans de l'administration visant à « aller porter la contradiction » à l'UPC au village⁴⁵⁶. Le 19 novembre 1954, un indicateur alerte le commandant du poste de gendarmerie de Dschang de la manifestation prévue sur la place du marché de Bansoa et précise que des originaires de cette chefferie, en provenance de Douala et renforcés d'éléments résidant à Nkongsamba, voyageaient à bord de deux

⁴⁵⁴ APO, Rapport n° 5214 de l'Adjudant Rubline, commandant la gendarmerie de Dschang du 21 novembre 1954 et le PV n° 1821 du 20 novembre 1954, non classés.

⁴⁵⁵ *Ibid.*

⁴⁵⁶ APO, 1AA7 (2). Isidore Nkolla au Chef de Subdivision de Dschang, reçue le 17 décembre 1954.

camions en direction de cette chefferie. Il suppose le déplacement de deux autres contingents qui sont des originaires de la même localité en provenance de la ligne du chemin de fer Nord (CFN) dans la nuit du 11 novembre de la même année vers la même direction et pour le même but⁴⁵⁷.

Effectivement, dans la nuit du 19 au 20 novembre 1954, un groupe de Bamiléké, originaires de Bansa et en provenance de Douala, de la ligne CFN arrive sur le territoire de la chefferie dirigée par *Fo* Jean Tchinda. La raison de leur arrivée sur le territoire de cette chefferie est d'empêcher que s'effectue la perception du droit d'occupation de place sur le marché. Le lendemain, une partie de la population se présente au nouveau marché et l'autre à l'ancien. Le groupe, composé d'une quarantaine d'upécistes dirigés par Mambou de Nkongsamba manifestant sur l'ancien marché, est attaqué par la milice du *Fo* regroupée au sein du Rassemblement du peuple camerounais (RPC) un parti dirigé par André Mouthemy et soutenu par l'administration. Le *Fo* de Bansa conduisait personnellement cette milice. Les gardes coloniaux alertés pour la circonstance interviennent⁴⁵⁸. Surpris par ce guet-apens auquel ils ne s'attendaient pas, les upécistes refusent de se faire embarquer. Acculés, ils tentent de s'enfuir ; les gardes procèdent à l'arrestation de six d'entre eux. Mais le meneur Mambou réussit à s'enfuir. Le dimanche matin, les six « patriotes » arrêtés sont déférés au parquet pour rébellion et violences contre des agents de la force publique⁴⁵⁹. La contestation de la perception des droits de place et l'aménagement du marché par l'administration encadrée par Mambou est interrompue grâce à la délation d'un subalterne émigré : Isidore Nkolla.

Par ses démarches administratives, Nzukam, le délégué de l'UPC au Comité Central de Bafoussam, allège les souffrances psychologiques de ses camarades du parti arrêtés au cours de la

⁴⁵⁷ PO, 1AA7 (2). Isidore Nkolla au Chef de Subdivision de Dschang, reçue le 17 décembre 1954; PVG Nc, NR 650/cf, P/19, A1 du 19 novembre 1954.

⁴⁵⁸ APO, 1 AA7 (2). NR n° 255cf, P-17, B₁ du 21 novembre 1954.

⁴⁵⁹ *Ibid.*

protestation⁴⁶⁰. À la suite de l'arrestation des six contestataires du marché de Bansoa, Nzukam adresse un télégramme de protestation à la Sûreté le 23 novembre 1954. Il proteste énergiquement contre les mesures provocatrices dont la population du village Bansoa était victime de la part de la force coloniale, du chef et de sa milice. Il attire l'attention de la Police politique sur les brutalités policières et demande la libération immédiate des victimes de la provocation. Il sollicite le châtement pénal des provocateurs⁴⁶¹. Compte tenu des activités de Daniel Mambou, d'Emmanuel Djoumessi, Nzukam et de Nkolla, nous pouvons dire que les subalternes émigrés Bamiléké jouent un rôle déterminant dans la campagne de sensibilisation et d'implantation de l'UPC dans l'Ouest du Cameroun sous tutelle française.

En plus de la campagne de sensibilisation pour le respect des mots d'ordre du parti nationaliste, les émigrés soutenaient psychologiquement les militants détenus en ridiculisant les membres et le leader du RPC, parti soutenu par l'administration, qui cherchait à leur ravir la vedette. Certains de ces subalternes émigrés leur recherchaient l'assistance juridique. Par exemple, une semaine après le télégramme de protestation, des délégations de l'UPC en provenance de Nkongsamba et de Bafoussam arrivent à Dschang. Elles sont composées de six membres originaires de Bansoa habitant à Nkongsamba et conduites par Nzukam de Bafoussam et Mambou de Nkongsamba. Ces délégations se déplacent pour consulter Maître Yves Louisia, l'avocat qui assure la défense des militants upécistes arrêtés. Malgré la défense de Maître Louisia le 30 novembre des six prévenus, cinq sont condamnés à des peines allant de vingt jours à deux mois d'emprisonnement. La peine maximale revenait à Pierre Nguifo. Paradoxalement, Édouard

⁴⁶⁰ Par ailleurs, les enquêtes révèlent que toutes les manifestations étaient orchestrées par Emmanuel Djoumessi de Nkongsamba. Les mêmes recherches laissent comprendre que ce dernier ne se déplaçait jamais, mais donnait des directives à Mambou, qui, lui, les exécutait. Afin de fragiliser le commandement du Fo partisan des colons, le reste du groupe fait courir les bruits sur son itinéraire que l'administration ne se faisait plus respecter à Bansoa, que le chef était destitué et que son groupement a été rattaché à Bamendjou circonscription dépendant d'une subdivision distincte. Voir APO, 1 AA7 (2).NR n° 255cf, P-17, B1 du 21 novembre 1954.

⁴⁶¹ APO, PVG Ncl. NR n° 282/cf P 17 A₁ du 29 novembre 1954.

Sandeu, le principal meneur de l'affaire et « militant » upéciste de Douala, est acquitté⁴⁶². Cet acquittement unique laisse perplexe. Aurait-il été retourné pour les besoins de la cause colonialiste ? Rien ne permet de l'affirmer même si l'on ne peut l'exclure de façon absolue. Quoiqu'il en soit, les nationalistes persistent dans leurs revendications et la tension monte en cette fin d'année 1954.

À la fin du mois de novembre 1954, il y a un rebondissement du problème de l'accaparement des terres des populations de la chefferie de Bansoa par Chendjou. La question de terre, faut-il le souligner, est fondamentale pour le Bamiléké. En être spolié constitue une manière d'atteinte à la vie. Les Bamiléké émigrent vers d'autres régions du territoire camerounais surtout parce qu'ils sont à l'étroit sur les hautes terres de l'Ouest. Bien plus, les sols n'y sont fertiles que par endroit. On comprend que l'affaire des terres spoliées à Bansoa ait durement taraudé les émigrés basés à Nkongsamba. C'est pourquoi, dans une missive au Haut-commissaire, ils renient leur compatriote Nkolla. Les raisons invoquées sont la confiscation du dossier des terres de la communauté de Bansoa cédées arbitrairement par leur *Fo* au conseiller Chendjou et le soutien de la taupe Nkolla à la perception des droits de place sur les marchés. Ils informent le Chef de Région que désormais ce dernier serait considéré comme un traître à leur cause⁴⁶³. Le 4 décembre 1954, les mêmes signataires évalués à environ 100 personnes interceptent Nkolla et sa bande sur la route Nkongsamba--Bafang, fustigent son attitude et l'accusent vertement de vouloir « vendre le pays Bansoa aux Français ». C'est grâce à l'obscurité et à l'intervention du chef de détachement français Perrot qu'une bagarre est évitée.

⁴⁶² APO, PVG Ncl. NR n° 282/cf P 17 A₁ du 29 novembre 1954 ; NR n° 283/cf P17, A₁ du 30 novembre 1954.

⁴⁶³ APO, 1AA7 (2). NR n° 79 P17, A₁, du 1 décembre 1954.

Malgré cette attaque, Nkolla, le partisan du colonialisme, ne se résigne pas. Le lendemain, il s'active pour la propagande en faveur des colons sur le marché Bansoa et rend compte au Chef de Subdivision de Dschang en ces termes :

... le 5/12/1954, sur le marché Bansoa, dans une assemblée, assistée de 2000 personnes environ, nous nous sommes engagés à un devoir dangereux ; je dis dangereux parce que c'est un devoir auquel chacun de nous doit sacrifier sa vie pour qu'on parvienne à détruire le communisme jusqu'aux plus fines racines. Monsieur, nous sommes non seulement contre les communistes munis de cartes, mais aussi plus particulièrement contre leur soutien et sympathisants qui sont des communistes camouflés, mais beaucoup plus dangereux que les véritables communistes connus officiellement⁴⁶⁴.

Dans ce contexte de Guerre froide, les colonialistes et leurs collaborateurs collaient aux nationalistes membres de l'UPC l'étiquette de communistes. Il n'est donc pas étrange que dans sa lettre, Nkolla colle cette étiquette aux militants et sympathisants de l'UPC de Bansoa. Fidèle à ses engagements, il informe l'administration de l'avancée de son entreprise de sape de l'UPC à Bansoa. En effet, il laisse entendre, dans une lettre adressée au Chef de Subdivision, qu'André Mouthemy, le dirigeant du RPC, les notables et le *Fo* de Bansoa s'étaient donné rendez-vous pour créer deux comités centraux du parti soutenu par l'administration. Le commis de la CFAO de Nkongsamba profite de l'occasion pour faire comprendre au Chef de Subdivision qu'il était engagé à détruire l'UPC à Bansoa et de le remplacer par le RPC. Il regrettait le fait que sans argent, l'énergie et la bonne volonté entraînaient toujours un échec honteux.⁴⁶⁵

Partant de son constat, il présentait la facture de ses dépenses, soit 22 000 francs, engagées pour museler l'UPC, et exposait les difficultés qu'il rencontrait :

Tous les gens de Bansoa ne veulent pas marcher avec Mouthemy toute fois que je suis absent. Je suis obligé de monter à Bansoa au moins 6 fois pour servir d'appui à la création des sections. Je suis jusqu'ici leur seul enfant qui sait leur dire combien le communisme est dangereux et combien le mouvement R.P.C. est un bon organe qui apportera dans le village un bon ordre avec tout le monde, raisons pour lesquelles ils veulent ma présence partout où marchent les sections⁴⁶⁶.

⁴⁶⁴ APO, 1AA7 (2). Isidore Nkolla au Chef de Subdivision de Dschang, Nkongsamba, le 4 janvier 1955.

⁴⁶⁵ APO, 1AA7 (2). Isidore Nkolla au Chef de Subdivision de Dschang, Nkongsamba, le 4 janvier 1955. p. 2.

⁴⁶⁶ *Ibid.*

Pour conclure sa correspondance, il déclare être celui par qui le RPC s'est implanté à Bansoa. Minimisant sa force financière, il demande à l'administration de lui venir en aide. Le lendemain, les ressortissants de Bansoa adressent une pétition à l'ONU, protestant contre la perception du droit de place et l'expropriation orchestrée par le Conseiller Cheudjou. En outre, ils dénoncent les brutalités et l'incarcération des militants de l'UPC. Ils révèlent aux Nations unies l'identité des tortionnaires, à l'instar de Mbutoukam, Jean Tabou, Nsah Ngang, Sob Tchinda et Sahdoh Fongang⁴⁶⁷. Tout compte fait, Daniel Mambou, Nzukam et Emmanuel Djoumessi encadrent la dénonciation de la taxe sur les places sur les marchés périodiques à Bansoa et la réclamation des terres spoliées à la communauté éponyme à la fin de l'année 1954. En dépit de l'emprisonnement des principaux contestataires, et grâce à l'accommodement de Nkolla, d'autres subalternes prennent la relève et résistent en implantant un comité chargé d'encadrer la Jeunesse démocratique camerounaise (JDC) pour s'occuper des jeunes du parti nationaliste avec l'aide de l'un d'eux venant de la subdivision de Bafoussam au début de l'année 1955 : Joseph Kougom.

II - L'implantation l'UPC dans les subdivisions de Dschang et de Bafoussam en 1955

Dans la région Bamiléké, au cours des années 1950, les moniteurs des missions catholiques et protestantes sont peu instruits et mal payés. Ces conditions de vie misérables les rendent constamment mécontents. Elles favorisent leur recrutement dans les rangs de l'UPC qui leur promet l'égalité et l'émancipation⁴⁶⁸. Joseph Kougom, moniteur des Écoles catholiques et secrétaire du comité central de l'UPC de Bafoussam, joue un rôle crucial dans la campagne d'implantation de la JDC dans la subdivision de Dschang malgré la répression de l'administration coloniale. En réaction au musellement que Kougom et ses camarades subissent, l'instituteur adjoint Ernest Ouandié,

⁴⁶⁷ APO, 1AA7 (2). Pétition des Ressortissants de Bansoa à l'ONU, Nkongsamba, le 5 janvier 1955.

⁴⁶⁸ ANY, IAC 91 (2). Le Chef de Région Bamiléké au Haut-commissaire, Dschang, le 8 février 1958, p. 2.

Vice-Président de l'UPC depuis ses origines, lance une campagne de dénonciation des provocations de l'administration. Cette campagne débouche, en mai 1955, sur de sanglantes émeutes.

A- La contribution des enseignants Bamiléké à la vie et la survie de l'UPC et ses organes annexes

Au Cameroun sous administration française dans les années 1950 comme au Vietnam dans les années 1930, certains enseignants qui animent la contestation de l'exploitation coloniale subissent la répression⁴⁶⁹. En effet, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale au Cameroun, les religieux européens redoutent la possibilité pour les Africains de rejoindre facilement les pays communistes. Ils considèrent les Camerounais comme un « prolétariat à moitié formé » qui aspire à la révolution. Cette peur du communisme les pousse à rechercher la protection des villageois et des fermiers des campagnes de sensibilisation de l'UPC et la CGT. Les responsables ecclésiastiques européens participent (sans le vouloir) à la politisation des ruraux et à leur mobilisation, aussi bien contre les politiques de l'UPC que contre le paternalisme du haut clergé de l'Église catholique et des congrégations protestantes⁴⁷⁰. C'est dans ce contexte que Kougom est renvoyé de son poste de travail. Ce renvoi facilite son implication dans la campagne de sensibilisation et d'implantation des organes annexes du parti nationaliste dans la subdivision de Dschang⁴⁷¹.

⁴⁶⁹ Pour plus de détails au sujet des enseignants révolutionnaires au Vietnam dans les années 1930, voir Micheline R. Lessard, "'We Know . . . the Duties We Must Fulfill': Modern 'Mothers and Fathers' of the Vietnamese Nation." *French Colonial History*, n°3, (2003), pp. 119–41. [<http://www.jstor.org/stable/41938238>](Page consultée le 7 octobre 2021).

⁴⁷⁰ Charlotte Walker-Said, « Fabrique du genre et sens national dans les organisations de jeunesse chrétienne au Cameroun (années 1940-1950) », *Le Mouvement Social*, vol. 255, n° 2, 2016, pp. 119-135. [<https://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2016-2-page-119.htm>](Page consultée le 1^{er} mai 2020).

⁴⁷¹ ADD, Tract du Comité central UPC de Bafoussam. Annexé au rapport de la Gendarmerie de Dschang, le 28 février 1955. Les organes annexes de ce parti sont : l'Union démocratique des Femmes camerounaises (UDEFC), la Jeunesse démocratique camerounaise (JDC) et l'Union des Syndicats confédérés du Cameroun (USCC). Pour comprendre la haine de l'Église catholique romaine du Cameroun contre le parti nationaliste camerounais, voir Auguste Owono-

En effet, Kougom voit le jour vers 1932, au quartier Djieuleng dans le groupement de Baleng (subdivision de Bafoussam)⁴⁷². Après ses études primaires dans cette localité, il est engagé comme moniteur des écoles catholiques. Les conditions de vie misérables et la sensibilisation de l'UPC déterminent son adhésion à ce parti. Les missionnaires catholiques pour qui il travaille n'apprécient pas cet engagement dans le camp des nationalistes qu'ils taxent de communistes⁴⁷³. Dès le mois de septembre 1954, Kougom est licencié⁴⁷⁴. Courroucé par ce renvoi, le comité central de Bafoussam profite pour dénoncer les abus de ses anciens employeurs sur les populations du Cameroun en général et de la région Bamiléké en particulier. Le comité central de l'UPC de Bafoussam stigmatise le renvoi des moniteurs par les missionnaires catholiques, particulièrement les pères François Xavier Xemb et André Hop, qu'il considère comme des « membres du gouvernement français ». Il indique que ces partisans de l'administration prêtent serment qu'il n'y aurait jamais d'unification et d'indépendance du Cameroun. En somme, le comité central de l'UPC de Bafoussam auquel il appartenait dénonce le licenciement du subalterne Kougom par les révérends Père qui l'employaient.

Ces deux colonialistes viennent de déclarer à Bafoussam le 24/10/54 à une population de près de cinq cents habitants qu'ils ont envoyé une note au Conseil de Tutelle de l'ONU pour dire que nous ne sommes pas dignes de demander l'Unification et l'Indépendance de notre pays. Ces membres de l'administration colonialiste en service à la subdivision de Bafoussam se sont permis de renvoyer des moniteurs reconnus dans le cadre local du Service d'Enseignement sans autorisation du gouvernement sous prétexte qu'ils sont membres de l'Union des Populations du Cameroun⁴⁷⁵.

Kouma, « La riposte des leaders de l'UPC aux Vicaires apostoliques du Cameroun. Analyse historico-littéraire de la réaction des nationalistes camerounais à la Lettre commune d'avril 1955 », *Histoire et missions chrétiennes*, vol. 10, n° 2, (2009), pp. 119-138 ; Louis-Paul Ngongo, *Histoire des forces religieuses au Cameroun. De la Première Guerre mondiale à l'Indépendance (1916-1955)*, Paris, Karthala, 1982, pp. 289-292; Jean-François Bayart, « La fonction politique des Églises au Cameroun », dans *Revue française de science politique*, n° 23-3 (1973), pp. 514-536.

⁴⁷² DD, PV n° 283 du Détachement de l'AEF, Brigade de Gendarmerie de Dschang, le 27 février 1955.

⁴⁷³ ADD, Joseph Kougom au Directeur Général de l'Instruction publique camerounaise, Bafoussam, le 17 janvier 1955.

⁴⁷⁴ *Ibid.*

⁴⁷⁵ ADD, Tract du Comité central UPC de Bafoussam. Annexé au rapport de la Gendarmerie de Dschang, le 28 février 1955.

Le Comité central de Bafoussam révèle que ces deux missionnaires venaient de se prononcer pour le renvoi de tous les écoliers qui auraient pour tuteurs des militants de l'UPC « pour entendre exactement ce que diront les populations locales et voir ce qu'ils feront ». Il divulgue également que ces deux grands « fonctionnaires » de l'administration, excommuniaient tous les militants de l'UPC de leur paroisse et interdisaient à quelques-uns l'entrée à l'église. Le Comité central cite à titre d'illustration le cas de son secrétaire Joseph Kougom. Il ajoute que les pères François-Xavier Xemb et André Hop avaient déclaré, en date des 12 et 13 octobre 1954 que tous les Camerounais qui se prononçaient pour l'unification et l'indépendance de leur pays invoquaient par conséquent le feu éternel⁴⁷⁶. À partir de ces déclarations, les dirigeants locaux de l'UPC de Bafoussam considèrent désormais la mission catholique comme un allié de l'administration, reconnus comme tels par tous les Camerounais de bonne foi. Pour eux, « ces bons apôtres de calomnies se servent des sacrements pour défendre l'administration française et exploiter la richesse de la population au profit du gouvernement colonialiste ». Ils reprochent aux pères supérieurs susmentionnés de laisser leur fonction évangélique pour s'occuper des affaires politiques qui n'avancent ni ne retardent la religion. Les dirigeants du comité central de Bafoussam indexent particulièrement le moniteur Michel Fonkoua parce qu'il renvoyait les écoliers qui n'avaient pas apposé leur signature à la pétition initiée en faveur de l'Union française⁴⁷⁷.

Le licenciement de Kougom de son lieu de travail donne l'occasion aux dirigeants du comité upéciste de Bafoussam de condamner les tracasseries auxquelles les chrétiens faisaient face lors des mariages et des enterrements. Aussi, assimilent-ils les bas salaires des moniteurs des écoles catholiques au travail forcé et à l'application du régime d'indigénat. Ils dénoncent la confiscation

⁴⁷⁶ ADD, Tract du Comité central UPC de Bafoussam. Annexé au rapport de la Gendarmerie de Dschang, le 28 février 1955.

⁴⁷⁷ *Ibid.*

de la liberté de parole aux chrétiens.⁴⁷⁸ Le comité décrie l'avidité dans la collecte du matériel chez les chrétiens et l'augmentation continuelle du denier de culte par les prêtres. Comme conséquence, le Comité central de Bafoussam ne trouve mieux pour consoler son secrétaire que la propulsion de Kougom à la présidence de la JDC naissante de Bafoussam. Il doit être aidé dans sa tâche par Richard Kapieng au secrétariat et Pascal Tueté à la Trésorerie. Daniel Ndeno, Thomas Noughoe et Emmanuel Signe font également partie de ce bureau⁴⁷⁹. En résumé, le renvoi du subalterne Kougom à cause de son engagement ferme dans les rangs de l'UPC favorise sa propulsion à la tête de la JDC locale avec pour objectif d'étendre son implantation dans les chefferies voisines.

L'implantation de la JDC à Bansoa où les militants de l'UPC étaient en sérieuses difficultés face aux collaborateurs de l'administration est la première mission périlleuse de Kougom. Cette mission était périlleuse parce que l'administration appuyait avec détermination ses partisans qui combattaient les upécistes et n'hésitaient pas à les infiltrer et à les provoquer violemment. À ce propos, le Bureau de la Section régionale de l'UPC, basé à Nkongsamba, sort une circulaire le 18 février 1955 adressée à tous les comités de base et centraux des régions du Moungo et Bamiléké, ainsi qu'à tous les responsables des comités. Elle informe ces derniers que la section régionale du Moungo se réunirait à Nkongsamba, le 5 mars de la même année, pour décider de la marche du mouvement à l'Ouest Cameroun, notamment en région Bamiléké et en zone britannique⁴⁸⁰. La correspondance demande à chaque comité de base l'envoi de deux délégués dûment mandatés qui porteraient à l'Assemblée générale les revendications des populations locales sans évidemment oublier de mentionner, dans leur rapport, l'activité du comité en 1954 et en 1955. Elle précise que

⁴⁷⁸ ADD, Tract du Comité central UPC de Bafoussam. Annexé au rapport de la Gendarmerie de Dschang, le 28 février 1955.

⁴⁷⁹ ADD, Composition du Bureau de la JDC en janvier 1955. PV n° 283 de la Gendarmerie de Dschang, Dschang, le 27 février 1955.

⁴⁸⁰ ADD, Circulaire n° 1/SRM/55 du Bureau de la Section Régionale UPC de Nkongsamba, Nkongsamba, le 18 février 1955.

les comités qui ne seraient pas représentés à l'Assemblée de Nkongsamba seraient considérés comme inexistantes et de ce fait, éliminés de la section⁴⁸¹.

En ce début d'année 1955, le Comité central de Bansa est en difficulté : son président Nicodème Ntang et bien d'autres dirigeants viennent d'être battus et emprisonnés aux fins de redonner confiance au chef de groupement. L'autorité de l'administration coloniale a été bafouée par leur activité. D'ailleurs, celle-ci se réjouissait déjà dans son rapport politique mensuel de novembre 1954 ainsi qu'il suit :

Les Chefs traditionnels avaient été impressionnés par les outrances de l'UPC et regrettaient la patience de l'administration, qu'ils qualifiaient de faiblesse (sinon de peur). Les réactions brutales à l'occasion des marchés de Bansa et de l'affaire de Bafang les ont remis en confiance. Le Chef Kamga a retrouvé son autorité puisque, pour aller défendre son frère, il a pu rassembler 450 hommes et dix camions en moins de 24 heures. Le Chef Bansa, lui-même, a retrouvé un peu d'autorité puisqu'il a pu organiser une danse coutumière le jour du marché, et que cette danse a connu un très gros succès⁴⁸².

Ce passage révèle l'effet déstabilisateur des campagnes de sensibilisation menées par les militants de l'UPC contre le paiement de la taxe sur l'occupation des places lors des marchés périodiques. Il met à nu les violences subies par les militants de l'UPC, ainsi que la peur et l'agacement des collaborateurs de l'administration coloniale. C'est donc à l'effet de redresser le Comité central de Bansa, préparer la réunion de la Section régionale du Mounjo et de créer la JDC locale que Kougom est invité à Bansa le 27 février 1955⁴⁸³. Ce que Kougom ignore, c'est qu'il évolue sur un terrain miné. En effet, deux semaines avant cette invitation, Roland Pré, le Haut-commissaire, venait de suggérer la participation plus active des Camerounais à l'action de propagande. Celle-ci doit s'exprimer plus par l'intermédiaire des Camerounais que de l'administration. Il faut trouver des Camerounais qui puissent travailler dans la ligne que les colons

⁴⁸¹ ADD, Circulaire n° 1/SRM/55 du Bureau de la Section Régionale UPC de Nkongsamba, Nkongsamba, le 18 février 1955.

⁴⁸² ANY, 2AC 8861. Extrait du Rapport politique mensuel de la « Région » de Dschang, novembre 1954.

⁴⁸³ ADD, PV n° 283 du Détachement de l'AEP, Brigade de Gendarmerie de Dschang, Dschang, le 27 février 1955.

ont tracée. Pré pense qu'à l'immédiat, il faut utiliser, si possible, des gens que les organisations nationalistes attaquent ou mécontentent, notamment les membres des communes rurales, les « chefs traditionnels valables », les notables, les hommes qui sont acquis à l'administration ou qui prendraient position à leurs côtés, dès qu'ils sentiront la volonté des colons dans une entreprise, c'est-à-dire avoir la conviction que l'idée vient de l'administration coloniale⁴⁸⁴. Pour cela, il préconise que la contre-offensive contre l'UPC revête « un caractère de choc, dans la mesure où elle s'attaquerait directement, toujours par l'intermédiaire » des Camerounais, à l'action du mouvement nationaliste et de ses organes satellites⁴⁸⁵.

La réunion que projettent les upécistes à Bansoa est l'occasion à exploiter pour exécuter ce plan. *Fo* Joseph Tchinda, l'autorité traditionnelle de cette chefferie, ses notables, et quelques hommes de main regroupés au sein du RPC sont les pions que recommandait Roland Pré dans sa circulaire du 4 février 1955⁴⁸⁶. Le 19 février de la même année, il officialise son plan d'action en autorisant à tous les employés de l'administration l'utilisation de la « force pour empêcher ou disperser les réunions susceptibles de troubler l'ordre public » : ce texte donne un caractère légal à la stratégie de provocation et de harcèlement⁴⁸⁷ du mouvement nationaliste.

Le 27 février 1955, la réunion de la JDC a effectivement lieu à Bansoa. Elle a pour ordre du jour les manœuvres pour la réduction du taux d'impôts, l'assistance aux militants incarcérés, du voyage de Roland Pré à Bafoussam, l'organisation locale du parti et la réunion de la Section régionale du Moungo. Henri Fongang en assure la présidence et Emmanuel Talla, le secrétariat, assisté de deux assesseurs : Tenkeu Teganmene et Kengni Fanboy. Les débats sont suivis par vingt-

⁴⁸⁴ ANY, IAC 1969, Roland Pré, circulaire n° 273 du 4 février 1955, p. 7.

⁴⁸⁵ ADD, R. Courcelles Chef de Subdivision de Dschang au Chef de Région Bamiléké, Dschang, le 15 mars 1955, p. 1.

⁴⁸⁶ Voir ANY, IAC 1969, Roland Pré, circulaire n° 273, p. 1 et ADD, R. Courcelles Chef de Subdivision de Dschang au Chef de Région Bamiléké, Dschang, le 15 mars 1955, p. 1.

⁴⁸⁷ Abwa, *Commissaires et Haut-Commissaire...*, p. 364.

six participants. À l'issue de la réunion, ils décident de ne plus payer le surplus au taux d'impôts que leur imposaient les chefs traditionnels, puis ils prennent la résolution de radier à l'avenir les contrevenants à cette disposition. Bien plus, les participants promettent de payer l'impôt à une seule condition : que le prix y soit clairement indiqué.

Le président de séance, Fongang, martèle à l'assistance que leurs camarades emprisonnés l'étaient pour les intérêts des populations et pour la justice. Il ajoute que Dieu les protégera et même si leur peine allait jusqu'à 10 ans, ils seraient libérés. Il annonce qu'un compte rendu serait fait au sujet de la mission du vice-président de l'UPC à l'ONU au cours de la réunion de la section régionale. Il rappelle à ses camarades les menaces de mort qui pesaient sur eux. Pour conclure, il met en garde les partisans du colonialisme en ces termes : « Les chefs traditionnels, écouter les Blancs ils ne seront que bêtes. Les Blancs lancent des défis, les chefs traditionnels et notables exécutent et toutes les peines retombent sur eux, mais les vrais auteurs (les Blancs) restent tranquilles (sic)⁴⁸⁸ ». Peu après cette mise en garde à peine voilée aux partisans de l'administration, les membres de la milice privée du *Fo* de Bansoa assaillirent les congressistes qu'ils brutalisent. Pour comprendre les mécanismes de ce harcèlement et les actions de l'administration, il convient de lire les auditions et les conclusions de l'enquête visiblement biaisée, ouverte après les incidents. Le Chef de Subdivision reconnaît sa responsabilité dans cet acte de provocation qui rentrait dans l'exécution du plan d'étouffement de Roland Pré.⁴⁸⁹

B- L'action de sabotage du *Fo* de Bansoa et ses notables contre l'implantation de la JDC

L'implantation de la JDC en février 1955 et l'obéissance du *Fo* de Bansoa et ses notables aux ordres du Chef de Subdivision de Dschang favorisent, sur le territoire de sa chefferie,

⁴⁸⁸ ADD, R. Courcelles Chef de Subdivision de Dschang au Chef de Région Bamiléké, Dschang, le 15 mars 1955, p. 1.

⁴⁸⁹ *Ibid.*

l'application des techniques de contre-insurrection expérimentées en Indochine⁴⁹⁰. En effet, d'après le rapport du Chef de Subdivision au Chef de Région dans les jours qui précèdent le dimanche 27 février 1955, plusieurs renseignements « donnaient à entendre que des incidents pouvaient se produire » à Bansoa entre les partisans de l'UPC et ceux du RPC⁴⁹¹. En effet, selon le Chef de Subdivision de Dschang, une réunion du RPC devait se tenir chez Michel Penka, rencontre qui devait être troublée par les éléments locaux de l'UPC auxquels s'adjoindraient des partisans venus de l'extérieur. Ainsi, le Commandant de Brigade, utilisant un camion de la subdivision, organise dans la nuit du samedi 26 au dimanche 27 février des postes de surveillance sur la route, pensant que, si des individus venaient de Nkongsamba, ils pouvaient utiliser des véhicules non en règle et il serait alors facile et régulier de les diriger sur Dschang pour verbalisation éventuelle, c'est-à-dire pour faire constater leur infraction.⁴⁹² En somme, grâce aux indicateurs de police, le Chef de Subdivision, Courcelles avait concocté un plan pour mettre les upécistes en situation difficile et les arrêter.

Pour l'exécution de ce plan, R. Courcelles, le Chef de Subdivision quitte Dschang le dimanche matin. Il rencontre le commandant de brigade vers 8 heures et prend la direction de Bansoa. En accord avec *Fo Tchinda*, Courcelles demande à quelques villageois de porter à sa connaissance un éventuel incident afin qu'il se rende lui-même sur les lieux. Il se rend alors chez

⁴⁹⁰ Pour plus d'information au sujet de ces techniques voir Denis Leroux, « La « doctrine de la guerre révolutionnaire » : théories et pratiques », dans Abderrahmane Bouchène (éd.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale. 1830-1962*, Paris, La Découverte, « Poche/Essais », 2014, p. 526-532. [<https://www.cairn.info/histoire-de-l-algerie-a-la-période-coloniale--9782707178374-page-526.html>](Page consultée, le 1er octobre 2019); Marie-Catherine et Paul Villatoux, « Aux origines de la « guerre révolutionnaire » : le colonel Lacheroy parle », dans *Revue historique des armées*, n° 268, (2012). David Servenay et Jake Raynal, *La septième arme, une autre histoire de la République*, Paris, La Découverte, 2018; Roger Trinquer, *La guerre moderne*, Paris, La Table Ronde, 1961; David Galula, *Pacification in Algeria, 1956-1958*, New York, Praeger, 1963; Grégor Mathias, *David Galula : combattant, espion, maître à penser de la guerre contre-révolutionnaire*, Paris, Économica, 2012; Charles Lacheroy (colonel), *De Saint-Cyr à l'action psychologique. Mémoires d'un siècle*, Panazol, Lavauzelle, 2003.

⁴⁹¹ ADD, R. Courcelles Chef de Subdivision de Dschang au Chef de Région Bamiléké, Dschang, le 15 mars 1955, p. 1.

⁴⁹² *Ibid.*

Penka où règne le plus grand calme. Ayant à bord de sa voiture plusieurs notables de Bansoa, Courcelles tente de se renseigner auprès des passants, mais en vain, puisqu'ils semblent tout ignorer. Le mutisme de ces passants est une forme de résistance parce qu'il visait à couvrir les activités des nationalistes. Il se replie à Dschang. Dans la soirée, le Chef de Subdivision revient à Bansoa et trouve, à la borne kilométrique 41 située entre la ville de Dschang et celle de Bafoussam, le camion de la subdivision qui est en train d'être utilisé par le commandant de brigade lui-même alerté par le *Fo* de Bansoa.⁴⁹³ Selon les informations recueillies à la hâte auprès de ses hommes de main, vers midi, les partisans locaux de l'UPC s'étaient réunis dans la concession de Nicodème Ntang⁴⁹⁴. Les dirigeants de Bafoussam venus se joindre à eux y étaient « soi-disant pour y créer une section de la JDC ». Ces « étrangers » étaient conduits par Joseph Kougom⁴⁹⁵. Les adversaires de l'UPC se réunissent alors et cernent la concession où se tient la réunion, non sans avoir alerté le commandant de Brigade (suivant les propres conseils du Chef de Subdivision, comme ceux de la gendarmerie). Une bagarre a lieu et trois membres de l'UPC trouvent « un refuge dans le camion administratif, suivi par plusieurs autres qui y sont conduits par les villageois, un peu rapidement », parmi lesquels Kougom.⁴⁹⁶ En clair, jusqu'à ce stade le plan du Chef de Subdivision pour embastiller les militants de l'UPC fonctionne à merveille.

⁴⁹³ ADD, R. Courcelles Chef de Subdivision de Dschang au Chef de Région Bamiléké, Dschang, le 15 mars 1955, p. 1.

⁴⁹⁴ La concession est une exploitation attribuée à un individu par le *mfo* Bamiléké à titre précaire et susceptible d'être transmise de droit aux héritiers successifs. Elle est un l'espace mis en valeur par une famille. Celle-ci est souvent polygamique. « La famille rassemble un groupe de maisons isolées (une d'elles pour le chef, plusieurs autres pour ses femmes) et les terres octroyées à la famille ». Voir Denis Gautier, « Poupées Russes Et Montagnes Bamiléké. De La Concession à La Chefferie : Emboîtement Des Structures Et Dynamiques Spatiales En Pays Bamiléké », *L'Espace Géographique* 25, n° 2, (1996), p. 173-187, 2020. [<https://www.jstor.org/stable/44382553?seq=1>](Page consultée le 13 janvier 2020).

⁴⁹⁵ Le fait pour le Chef de Subdivision de taxer les militants de l'UPC de la subdivision de Bafoussam d'étrangers traduit le recours aux « oppositions africaines » pour affaiblir ce parti nationaliste en suscitant les affrontements entre les chefferies.

⁴⁹⁶ ADD, R. Courcelles, le Chef de Subdivision de Dschang au Chef de Région, Dschang, le 15 mars 1955, p. 1.

D'après Courcelles, quelques-uns des membres de l'UPC attaqués par ses hommes de main descendent quelques kilomètres plus loin et les autres sont tous conduits à Dschang où ils passent la nuit du dimanche au lundi pour revenir chez eux le lundi 28 février. Pour ce dernier, il n'y a donc eu en définitive « rien de grave, ni de dangereux ». À son avis, il ne faut y voir qu'une manifestation de la vigilance « des éléments encore sains du groupement de Bansoa », lesquels ont par-là montré « qu'ils n'entendaient en aucune façon, laisser les éléments extrémistes exercer leur activité sans réaction »⁴⁹⁷. Telle est l'illustration de la première exécution du plan de sabotage de Roland Pré à Bansoa. Courcelles a pris soin de ne pas le rendre public :

J'ai évité pour ma part de donner un caractère officiel à cette manifestation par ma présence, laquelle doit rester le plus possible à l'échelon "coutumier", et ne pas déborder le cadre du groupement. Les gestes du Chef de Subdivision ne peuvent alors que "brouiller les cartes" comme l'ont bien montré les incidents du 20 novembre dernier⁴⁹⁸.

L'expression « j'ai évité pour ma part de donner un caractère officiel à cette manifestation par ma présence » comporte un sous-entendu : Joseph Tchinda, le *Fo* de Bansoa, et ses notables sont des « marionnettes » de Courcelles. Son action respecte l'esprit de la circulaire de Roland Pré. Pour le Haut-commissaire, l'action de contre-offensive doit revêtir un caractère de choc, par le biais d'une attaque directe. Celle-ci devait être menée par des Camerounais et non par les Français contre l'UPC et ses « organismes » dits « satellites »⁴⁹⁹. Ce passage révèle un aspect des techniques de musellement qu'employait l'administration. La version des incidents telle que décrite par Courcelles est contredite par le procès-verbal de la gendarmerie dressé le lendemain de l'agression. En effet, d'après ce rapport, c'est le 27 février 1955 à 16 heures que la gendarmerie est avertie par des envoyés du *Fo* de Bansoa qu'une réunion politique publique des membres de l'UPC s'était

⁴⁹⁷ ADD, R. Courcelles, le Chef de Subdivision de Dschang au Chef de Région, Dschang, le 15 mars 1955, p. 1.

⁴⁹⁸ *Ibid.*, p. 2.

⁴⁹⁹ ANY, 1 AC 1969. Circulaire n° 273 CF du Haut-commissaire, Yaoundé, le 4 février 1956, p. 8.

tenue sans autorisation au quartier Batche de la chefferie de Bansoa dans la concession du militant Nicodème Ntang, détenu à la Maison d'arrêt de Dschang.

À l'issue de cette réunion, plusieurs villageois de Bansoa de passage ayant été molestés par des upécistes, la gendarmerie craignait une échauffourée générale.⁵⁰⁰ C'est alors face à cette situation d'urgence que la gendarmerie avise aussitôt le Chef de Région et se transporte sur les lieux dans un camion mis à sa disposition avec quatre gardes disponibles. À leur arrivée, vers 17 heures 30, ils constatent qu'une certaine agitation règne dans ce quartier. Plusieurs centaines de personnes, se trouvant entre la piste de Bansoa et une case de Ntang, s'agitent, discutent fort et se bousculent. Dès l'intervention de la gendarmerie, le calme se rétablit. Néanmoins, pour éviter qu'après leur départ d'autres incidents ne se produisent, les gendarmes invitent les « principaux manifestants » upécistes à prendre place dans leur camion. Les premiers montent de bon gré, se plaçant volontairement sous la protection de la gendarmerie. Les natifs de Bansoa hostiles à l'UPC font monter les autres de force dans le camion. Selon le même Procès-Verbal de la gendarmerie, en présence des éléments de la gendarmerie, « aucun coup n'a été échangé et personne n'a été blessé ». À proximité de la case de Ntang, les gendarmes ramassent un sac à provisions que le militant du mouvement nationaliste Kougom reconnu comme lui appartenant. Le commandant invite les natifs de la localité à regagner leurs concessions respectives et il s'éloigne de quelques kilomètres de Bansoa afin d'entendre quelques congressistes⁵⁰¹.

De premières dépositions, le militant upéciste Mba Tougoumbiny, du quartier Bendja de Bansoa, affirme que dans l'après-midi du 27 février, alors que les upécistes étaient rassemblés à proximité de la case de Ntang et écoutaient les paroles du secrétaire du comité UPC de Bafoussam, plusieurs éléments du groupement, hostiles à leur mouvement, les assaillirent et troublèrent leur

⁵⁰⁰ ADD, PV n° 283 du Détachement de l'AEF, Brigade de Dschang du 27 février 1955.

⁵⁰¹ ADD, R. Courcelles, le Chef de Subdivision de Dschang au Chef de Région, Dschang, le 15 mars 1955, p. 1.

réunion. Soh-Magni, l'upéciste originaire du quartier Bangang-Tesso-Fogang ajoute que « les fauteurs de trouble disaient qu'ils n'avaient pas été invités ». C'est pour se défendre que les nationalistes engagent l'échange des coups auxquels l'arrivée de la gendarmerie mit fin⁵⁰². En dépit de la volonté de Courcelles de faire croire que les incidents étaient sans gravité, l'interrogatoire d'un autre congressiste, Fosso-Djuko du quartier Oumbekou, révèle les indices d'affrontements sanglants. Voici un extrait de sa déposition :

J'ai assisté le 27/2/1955 à la réunion de l'UPC qui a lieu comme chaque dimanche dans une case réservée à cet effet au quartier Ntang Nicodème... il y avait plusieurs individus inconnus de moi, qui venaient de Bafoussam ainsi que de nombreux villageois de Bansoa qui s'étaient rassemblés dans le quartier. Tous ces gens criaient et se disputaient, quelques-uns ont échangé des coups... Je ne peux expliquer la présence des traces de sang que je porte sur la manche de ma veste. Je suis affilié à la cellule upéciste de Bansoa, mais je n'ai aucune activité⁵⁰³.

Ces traces de sang traduisent la violence des affrontements, même si les témoins font semblant de les ignorer. Cette attitude nous semble dictée par la peur des sévices et des poursuites judiciaires. Toutefois, ce sont les déclarations du secrétaire de la JDC de Bafoussam, Joseph Kougom, qui nous semblent plus près de la réalité. Interrogé le lendemain de la rixe à Dschang, il fait savoir qu'il avait quitté Bafoussam le 27 février 1955, avec l'intention de se rendre à Dschang et d'assister à une réunion de l'UPC à Bansoa. Celle-ci devait avoir lieu le même jour, à 10 h 30 au quartier de Nicodème Ntang. Ce sont les militants upécistes de Bansoa et Bameka qui l'avaient invité, en particulier Abraham Mba.⁵⁰⁴

Selon Kougom, secrétaire de la JDC de Bafoussam, il s'agissait en fait d'une assemblée de la jeunesse nationaliste qu'Henri Fongang, un upéciste de Bamougoum, devait présider. Cette réunion avait un caractère public. Les participants y avaient été invités verbalement. Elle se déroula

⁵⁰² ADD, Déposition de Soh-Magni PV n° 283 du Détachement de l'AEF, Brigade de Gendarmerie de Dschang, Dschang, le 27 février 1955.

⁵⁰³ *Ibid.*

⁵⁰⁴ Ce militant dirigera plus tard l'une des branches armées qui se formèrent en 1959.

normalement du début jusqu'à 12 h 30. En effet, le président y recommandait aux militants de payer leurs cotisations. Il évoquait la réduction des impôts et le soutien aux militants emprisonnés, notamment Ntang. Il eut à entretenir les militants et les participants au sujet du voyage de Roland Pré à Bafoussam et de la venue dans la même localité du Juge d'Instruction de Dschang le 2 mars 1955. Fongang suggéra la création d'une section de la JDC à Bansoa⁵⁰⁵. À la levée de la séance, ils sont assaillis par un grand attroupement de villageois hostiles. Kougom déplorait qu'au cours de la rixe il perd un sac de voyage qui contenait 30 000 francs. Il reçut également des coups et ses vêtements furent déchirés. Aux termes de son audition, la gendarmerie confisqua ses documents. À la fin des dépositions, la gendarmerie les qualifia de tendancieux. Les papiers saisis furent mis sous scellés et déposés au Greffe du Tribunal de Dschang⁵⁰⁶. Ceci dû servir de preuve pour les éventuelles poursuites recommandées par Roland Pré.

Les témoignages des partisans du colonialisme divergent de ceux des nationalistes. En effet, c'est dans la matinée du jour de la bagarre que Joseph Tchinda, le *Fo* de Bansoa, l'un des principaux organisateurs du complot, fut informé que la réunion de la JDC devait avoir lieu.

Comme je savais la majorité des villageois de mon groupement opposée à cette réunion, je suis resté à ma chefferie et j'ai fait préparer ma "Jeep" pour prévenir les autorités de Dschang au cas où des incidents viendraient à éclater, déclare-t-il⁵⁰⁷.

Vers 15 heures, plusieurs villageois vinrent l'aviser qu'ils avaient été molestés par les gens de Bafoussam alors qu'ils passaient au lieu de la réunion. Mais les propos du chef du groupement, à savoir « je savais la majorité des villageois de mon groupement opposé à cette réunion », nous semblent mensongers. À preuve, Isidore Nkolla, migrant Bansoa basé à Nkongsamba et indicateur

⁵⁰⁵ ADD, Déposition de Fosso-Djuko, PV n° 283 du Détachement de l'AEF, Brigade de Gendarmerie de Dschang, Dschang, le 27 février 1955.

⁵⁰⁶ ADD, Déposition de Fosso-Djuko, PV n° 283 du Détachement de l'AEF, Brigade de Gendarmerie de Dschang, Dschang, le 27 février 1955.

⁵⁰⁷ *Ibid.*

de police, déclare dans une lettre adressée au Chef de Région en 1954 que le nombre de ceux qui défendaient la zone contre le communisme, sous-entendu l'UPC, était très petit.⁵⁰⁸ Leur effectif est très réduit par rapport aux nombreux militants et sympathisants de l'UPC. Voyant que les villageois commençaient à crier devant la chefferie, Tchinda aurait suggéré de prévenir immédiatement la Gendarmerie. Il avait alors dépêché à Dschang son sous-chef Wamba Tambou, ainsi que son notable Michel Penka qui se trouvait en ce moment-là à la chefferie⁵⁰⁹. Le loyalisme de Wamba Tambou procède de son statut de sous-chef. Les sous-chefs étaient soumis au chef. En cas de désobéissance, ils s'exposaient à la destruction de leurs biens par la garde rapprochée de ce dernier. Les chefs, à leur tour, étaient surveillés et notés en fonction de leur degré de collaboration avec l'administration. L'administration leur exigeait constamment la fourniture des renseignements au sujet des nationalistes. Ils vivaient, sous la hantise, le chantage d'une destitution et d'un éloignement de leurs chefferies. Penka était loyal parce que l'administration locale lui avait accordé le monopole de la vente du sel, une denrée rare à cette période.

En nous référant au rapport du Chef de Subdivision de Dschang, nous pouvons en conclure une exécution du plan de reprise de contrôle du mouvement nationaliste dicté par Roland Pré dans sa circulaire. D'ailleurs, les procès-verbaux furent expédiés au procureur de la République et au Chef de la Région Bamiléké. Il était reproché aux responsables locaux de la JDC l'organisation d'une réunion politique publique sans déclaration préalable, délit prévu et réprimé par la loi française du 30 juin 1881, rendu applicable au Cameroun par le Décret n° 46-718 du 11 avril 1946.⁵¹⁰

⁵⁰⁸ 1AA7 (2). Isidore Nkolla au Chef de Région Bamiléké, Nkongsamba, date illisible.

⁵⁰⁹ ADD, Audition de Joseph Tchinda, par la Gendarmerie de Dschang, PV n° 283.

⁵¹⁰ ADD, Audition de Joseph Tchinda, par la Gendarmerie de Dschang, PV n° 283.

C - L'instituteur adjoint Ernest Ouandié et la campagne de sabotage des activités de l'UPC

Le sabotage des réunions upécistes orchestré par Roland Pré incite les cadres subalternes du parti à chercher à convaincre le Parlement français et l'ONU à accélérer le processus de l'unification et de l'indépendance des deux territoires : le Cameroun français et les British Cameroons. Ils y développent les différents volets de la « Proclamation Commune du 22 avril 1955 »⁵¹¹. C'est un texte publié par l'UPC le 22 avril 1955 dans lequel les nationalistes exigeaient la fin de l'administration française du Cameroun et l'établissement d'une Assemblée nationale constituante avant le 1er décembre 1955. Ils y réclamaient « la mise en place immédiate d'une Commission exécutive qui devait tenir lieu de gouvernement provisoire et la nomination d'une Commission des Nations unies pour garantir le fonctionnement des nouvelles institutions »⁵¹². Au mois de mai 1955, la campagne upéciste de dénonciation du sabotage dégénère en émeute. Elle dégénère parce que les provocations de l'administration se multiplient à l'exemple d'une opération conduite contre le Comité de base UPC de Bafoussam⁵¹³. Le vice-président du parti, Ernest Ouandié, chargé de l'organisation du parti au nom du Comité directeur, envoie une circulaire à tous les comités centraux et de base du mouvement. Celle-ci recommande « l'organisation nationale de la pétition populaire » pour l'envoi au Cameroun d'une mission d'enquête parlementaire et de l'ONU. Nous avons retenu de cette circulaire l'extrait suivant :

À la suite des perquisitions illégales opérées au siège de l'UPC et aux domiciles des dirigeants du Mouvement National ; à la suite aussi et surtout des incidents sanglants survenus à Bafoussam et à Meiganga faisant respectivement 18 morts et 5 blessés ; le Bureau Politique de l'UPC a décidé de l'organisation d'une vaste campagne de signature à travers le pays pour l'envoi d'une Mission du parlement français et de l'ONU, mission qui serait appelée à enquêter au Cameroun sur l'atmosphère politique troublée et accentuée par Roland Pré.⁵¹⁴

⁵¹¹ ANY, 1AC 49. Félix Roland Moumié à ses « FRERES EMPRISONNES POUR QUE VIVE LE CAMEROUN », le Caire, le 15 octobre 1959.

⁵¹² Joseph, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, p. 285.

⁵¹³ Abwa, *Commissaires et haut-commissaires...* p. 367-368.

⁵¹⁴ ANY, 1AC49. Remarques de l'agent P-6, NR n° 392 du poste 6 du 23 mai 1955.

Le vice-président indique que la note avait pour but de donner des instructions devant assurer le plein succès de la campagne qui serait une précieuse contribution à la réalisation de la proclamation commune. Il précise que dans chaque comité central et chaque comité de base, deux listes seraient établies en tête desquelles figurerait la pétition initiale commune, du 22 avril 1955, réclamant l'unification et l'indépendance⁵¹⁵.

Les perquisitions au comité de base UPC de Bafoussam sont ressassées à toutes les réunions par Félix Roland Moumié, Président de l'UPC et Ernest Ouandié, notamment à celle du 22 mai 1955, dans la concession de Belibi Otto à Nkoldongo I, Yaoundé. L'indicateur de la Sûreté rapporte qu'au cours de cette réunion, Moumié aurait demandé à l'assistance de se prononcer sur place pour l'indépendance et l'unification immédiates puis se serait opposé à la reconduction des étapes traversées par la Tunisie pays de l'Afrique de Nord au cours de son évolution vers l'indépendance⁵¹⁶. « Le Cameroun ne veut pas être la Tunisie, mais le Vietnam avec l'indépendance totale et à ce moment, nous irons déjeuner avec Faure ou Mendès France⁵¹⁷ », déclare-t-il. Edgar Faure est le ministre des Affaires étrangères de la France qui a réussi à conclure la paix en Indochine, et à acheminer la Tunisie à l'indépendance. Pierre Mendès France est le Président du Conseil de la France, de 1954 à 1955, qui signe les accords de Genève qui mettaient fin à la guerre d'Indochine. Moumié rejetait l'autonomie interne qui était la loi-cadre, autrement dit le statut transitoire vers l'indépendance envisagé par la France pour la partie du territoire camerounais placée sous sa tutelle. Ce statut était très critiqué et rejeté parce qu'il ne garantissait pas

⁵¹⁵ ANY, 1AC49. Remarques de l'agent P-6, NR n° 392 du poste 6 du 23 mai 1955; les recherches pour retrouver les éléments devant figurer sur cette liste sont restées vaines.

⁵¹⁶ En effet, en 1945, Habib Bourguiba, le fondateur du Néo-Destour tunisien s'exile en Égypte. Il rentre en septembre 1946. Mais, les principaux dirigeants communistes et néo-destouriens sont arrêtés en janvier 1952. Cette action déclenche la lutte armée contre le protectorat français. Dans un discours prononcé à Carthage le 31 juillet 1954, Pierre Mendès France, le président du Conseil de juin 1954 à février 1955, annonce l'octroi de l'autonomie interne à la Tunisie et la formation d'un gouvernement intérimaire.

⁵¹⁷ ANY, 1AC 49. NR 392, P-6 du 23 mai 1955.

immédiatement la souveraineté du Cameroun, mais lui accordait plutôt une autonomie interne contrainte⁵¹⁸. Vouloir que le Cameroun s'inspire de l'exemple du Vietnam n'était pas un fait du hasard. Les leaders du nationalisme camerounais étaient très informés de l'évolution de la guerre d'Indochine. Ils étaient au courant que le 7 mai 1954, Dien Biên Phu était tombé⁵¹⁹. Les nationalistes vietnamiens avaient donc battu les colonialistes.

À cette occasion, une motion en faveur de l'indépendance et l'unification immédiates est votée à l'unanimité par l'assemblée. L'agent de renseignements précise que le discours de Moumié est clos par un appel à tous pour que le 6 juin 1955, date du procès d'Um Nyobè (pour violence sur « un agent public dans l'exercice de ses fonctions »), fût le théâtre d'une manifestation d'envergure. « Si Um Nyobe est tué ce jour-là, nous élèverons un monument, en honneur du premier martyr national », rapporte-t-il. La réussite de cette réunion inquiète l'agent de la police politique au point qu'il en fait la remarque suivante :

C'est la première fois que l'UPC réussit à rassembler à Yaoundé une telle assistance. Celle-ci excitée par les paroles de l'orateur était littéralement déchaînée et s'il n'y eut aucun incident, l'inspecteur Mbock ne dut qu'à son sang-froid et au fait d'avoir voté l'indépendance, de ne pas avoir été l'objet de violence⁵²⁰.

Roland Pré, fidèle à la logique de ses propositions pour réprimer l'UPC, avait ressuscité un vieux problème que son prédécesseur avait classé sans suite. Pré voulait mettre à l'écart de la scène politique du Cameroun le Secrétaire général de l'UPC, Ruben Um Nyobè. Cette mise à l'écart avait débuté par l'affaire « de Gélis contre Um » qui remonte à 1953. Cette « affaire de Gélis », c'est le procès fomenté le 7 février 1953 contre Um Nyobè quelque temps après son retour de l'ONU⁵²¹.

⁵¹⁸ Paul Marie Gaudemet « L'autonomie camerounaise » *Revue française de science politique* no 8-1 (1958), p. 42-72 [https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1958_num_8_1_392452](Page consultée le 1^{er} mai 2020).

⁵¹⁹ Jules Roy, *La Bataille de Diên Biên Phu*, Paris, Albin Michel, 2013.

⁵²⁰ ANY, 1AC49. Remarques de l'agent P-6, NR n° 392 du poste 6 du 23 mai 1955.

⁵²¹ Abel Eyinga, *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, L'Harmattan, 1984, p. 74 ; Bernard de Gélis, *Lignes de partage*, Nouvelles Éditions latines, Paris, 2001, p. 184 ; ANY, 1AC306/UPC, Pierre Divol, « Rapport mensuel de janvier 1953 », direction de la Sûreté, 1953, p. 9 ; Ruben Um Nyobè, « Les conditions historiques du mouvement de libération nationale », *Cahiers internationaux*, n° 53, (1954) cité par Achille Mbembe, *Le Problème national kamerunais...*, p. 110.

Après la dispersion brutale d'une réunion du parti nationaliste par la police française, Bernard de Gélis, le Chef de Subdivision de Babimbi dans la Sanaga-Maritime au Sud Cameroun (région natale de Um Nyobè), accuse Um Nyobè d'avoir violenté « un agent public dans l'exercice de ses fonctions »⁵²².

L'entrée dans la clandestinité du leader nationaliste date d'avril 1955⁵²³. C'est à la veille de la réunion du 22 mai 1955, dans la concession de Belibi Otto à Nkoldongo I (Yaoundé) que le président de l'UPC, Moumié tombe dans le piège du Haut-commissaire en cédant à la provocation. À ses militants malmenés sur le territoire, il ordonne de répondre du « tic au tac » aux provocations. Or, la circulaire de Roland Pré était très claire face à ce genre de situation. Voici par exemple un extrait :

Il est tout aussi nécessaire de ne jamais hésiter à traîner devant les tribunaux, les membres des groupements d'obédience communiste qui par maladresse ou par ignorance, se mettent dans une position répréhensible sur le plan judiciaire. Mais il faut avoir la certitude préalable que l'affaire « tient à 100 % » et qu'une condamnation est inévitable⁵²⁴.

À l'instar du pouvoir exécutif qu'exerce la France en Algérie, celui du Cameroun sous tutelle de ce même pays instrumentalise la justice. Il utilise la justice comme un instrument pour lutter contre les nationalistes camerounais taxés de membres des groupements d'obédience communiste. Sylvie Thénault qui explore l'empiètement du pouvoir exécutif dans le domaine du judiciaire à cette période en Algérie trouve que ces pratiques constituent une « drôle de justice »⁵²⁵. Au premier semestre de l'année 1955, les upécistes ne perçoivent pas vite le piège des provocations que l'administration leur avait tendu. À Bansoa, par exemple, les dirigeants du comité upéciste

⁵²² Pour plus de détails au sujet de cette affaire de Bernard de Gélis contre Ruben Um Nyobè voir Joseph, *Le mouvement nationaliste...*, p. 262 et 291; Deltombe, Domergue et Tatsitsa, 2011, p. 119, 162, 178, 666 et 669.

⁵²³ Abwa, *Commissaires et Haut commissaires...* p. 367.

⁵²⁴ ANY, 1 AC 1969. Roland Pré, annexe 3 de la circulaire n° 273 CF.

⁵²⁵ Sylvie Thénault, *Une drôle de justice. Les Magistrats dans la Guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 2004.

local tombent dans ce traquenard et sont poursuivis puis incarcérés. En bref, le Haut-commissaire recourt à la justice pour museler les militants du parti nationaliste camerounais.

En donnant la consigne selon laquelle les militants de l'UPC malmenés devaient désormais répondre du « tic au tac » aux provocations de l'administration, le président Moumié tombait dans le guet-apens de Roland Pré⁵²⁶. Du 22 mai au 29 mai, Douala, Nkongsamba, Loum, Bafoussam, Ngambé, Yaoundé et bien d'autres localités, les militants et sympathisants de l'UPC se regroupent et marchent vers les prisons en vue de libérer leurs camarades embastillés⁵²⁷. Les principaux responsables du maintien de l'ordre du Territoire sollicitent l'intervention de l'armée. Ils demandent des renforts à Paris⁵²⁸. Appliquant les directives de la circulaire n° 273 CF de Roland Pré, la police ouvre la chasse aux manifestants à Yaoundé le 27 mai⁵²⁹. Toute personne trouvée dans la rue et porteuse d'un pansement lié à un accident ou à une blessure quelconque est suspectée d'avoir participé aux émeutes et traînée au commissariat⁵³⁰.

Il convient de noter que parallèlement à cette chasse aux émeutiers, l'administrateur - maire Edmond Joud de la ville de Yaoundé (Chef de la Région du Nyong et Sanaga), cherche à gagner la confiance des intellectuels et fonctionnaires Bamiléké de la capitale. Il adopte l'approche de la propagande prescrite par le Haut-commissaire :

Il est important de toucher les éléments évolués de la population. Mais il est nécessaire d'aborder les éléments les plus inévolus de la masse, de savoir leur parler, de savoir se rapprocher d'eux. Dans ce but, il est indispensable d'adapter les méthodes et les moyens aux caractères des groupes auxquels on s'adresse. Par voie de conséquence, il importe de connaître parfaitement le comportement de la société africaine, et l'opinion des divers blocs ethniques sur nos institutions, sur nos modes de pensée et de commandement (sic)⁵³¹.

⁵²⁶ Pour plus de détails consulter les cotes ANY, 2AC8242. Émeutes 1955; ANY, 2AC8942. Livre blanc sur les émeutes de mai 1955, 1AC111. Bamiléké (région), gendarmerie, activités, 1953-1957.

⁵²⁷ Pour le récit des émeutes, lire Joseph, *Le mouvement nationaliste...*; voir ANY, la cote APA11522 (D). Dossier Ouandié 1953-1956.

⁵²⁸ Centre des archives d'Outre-Mer (CAOM, Aff-Pol 3337). Jean Perilhou (délégué du Haut-Commissaire à Douala), « Chronologie des événements », 4 juin 1955, p. 5.

⁵²⁹ ANY, 1 AC 1969. Roland Pré, annexe 3 de la circulaire n° 273 CF.

⁵³⁰ Abwa, *Commissaires et hauts commissaires...*, p. 371.

⁵³¹ ANY, 1AC 1969. Roland Pré... Circulaire du 4/02/1955, annexe 2, p. 1-2. Pour le passage de cet administrateur à Yaoundé, voir Jean Clauzel (dir.), *La France d'outre-mer (1930-1960)*, Paris, Karthala, 2003, p. 315.

Conformément à cette prescription et, à la suite des instructions de la note du 23 juin 1955 du Haut-commissaire aux administrateurs, ceux-ci intensifient les manœuvres souterraines et les actions de propagande pour saper le militantisme des Bamiléké au sein de l'UPC. À cet effet, Joud entre en contact avec les « éléments principaux des Bamiléké » de la ville de Yaoundé afin d'arranger une entrevue officielle. Après ce contact, à l'instigation du Chef de Région, Joseph Ndongmo, militant du Bloc démocratique camerounais (BDC), un parti favorable à la présence française au Cameroun, présente à la séance préparatoire de l'entrevue officielle une motion déjà rédigée⁵³². La motion prétend que :

... Le Conseil bamiléké de Yaoundé, en sa réunion du 27/6/55, tenue au domicile de Monsieur Noutcha Lucas, considérant que l'opinion tend à imputer aux Bamiléké la responsabilité totale des récents événements, à l'unanimité émis les vœux suivants : Le conseil regrette amèrement la participation de ces ressortissants à ces événements, affirme qu'une très grande part de responsabilité dans cette affaire incombe à l'UPC qui a cherché à exploiter un certain malaise existant au sein des markets-boys et que ceux-ci, aveuglés, ont été utilisés comme instrument à des fins qui n'étaient pas les leurs, devenant les seules victimes, quoi que les véritables instigateurs, dont quelques rares Bamiléké, il faut le reconnaître sont, pour la plupart restées dans l'ombre ou en fuite (sic)⁵³³.

Le Conseil bamiléké de Yaoundé désigne les représentants des « éléments principaux des Bamiléké » de la ville de Yaoundé, c'est-à-dire les représentants des petits commerçants et petits fonctionnaires. Le BDC étant le bras séculier du pouvoir français selon les travaux de Simon Nken, Joud voulait passer par l'un de leurs militants (Ndongmo) pour obtenir une motion discréditant les militants et sympathisants d'origine Bamiléké de l'UPC⁵³⁴. Vexé par ce doigt accusateur pointé sur les petits commerçants bamilékés et la dénonciation des chômeurs, Louis Mello, l'un des

⁵³² ANY, 1AC 28. Edmond Joud, le Chef de Région Nyong et Sanaga au Haut-commissaire de la République française au Cameroun, Yaoundé, le 1^{er} juillet 1955, p. 1. Voir aussi Abel Eyinga Introduction à la politique camerounaise, Paris, Harmattan, 1984, p. 122. Le BDC est un parti créé en 1951 par Aujoulat un fils de de professeur pied-noir, c'est-à-dire un européen né en Algérie. En créant ce parti, il a pour ambition de répandre un mouvement démocrate-chrétien alternatif au nationalisme « radical » de l'UPC. Voir Deltombe, Domergue et Tatsitsa, *Kamerun! Une guerre cachée...*, p. 141.

⁵³³ ANY, 1AC 28. NR SN du P-31, A, du mercredi 29 juin 1955.

⁵³⁴ Simon Nken, *Louis Paul Aujoulat le père du régime Biya : Voici comment la décolonisation n'a plus eu lieu*, Montréal, Les Éditions Afro-Canadiennes, 2019, p. 71.

fonctionnaires Bamiléké de la capitale⁵³⁵ exige avec insistance que le texte soit expurgé de ses quatre derniers paragraphes parce qu'ils attribuaient la responsabilité du déclenchement des émeutes aux Bamiléké, notamment les chômeurs et les sans-emploi de la ville de Yaoundé. Il menace de se désolidariser de la délégation des intellectuels et fonctionnaires Bamiléké de la capitale au cas où l'assistance ne s'exécuterait pas. Les participants ayant éliminé ces alinéas, la délégation, composée de quelques fonctionnaires dont Abraham Motsebo, Inspecteur de Police, Louis Mello, fonctionnaire en service à l'Élevage et Amos Ngankou est reçue le 28 juin 1955 par le Chef de Région⁵³⁶.

Pour résoudre ces problèmes, l'administration choisit d'appliquer le point (b), de la circulaire de Roland Pré du 4 février 1955, à savoir, souligner exclusivement le bon droit du parti qu'elle représentait, être catégorique et ne pas engager un dialogue⁵³⁷. Répondant à la question du marché, elle annonce que celle-ci fera l'objet de la réunion d'une commission qui ne pourra être créée qu'en dehors de toute ingérence politique. Elle spécifie aux membres de la délégation qu'elle ne tenait pas à provoquer de nouveaux incidents, comme ceux qui avaient servi de prétexte à l'UPC pour créer des troubles dans la capitale⁵³⁸. Abordant le désir d'acquisition des terrains pour les cultures dans les environs de Yaoundé, le Chef de Région précise qu'il était évident que les Bamiléké désireux d'installer « une colonisation agricole » dans la région du Nyong et Sanaga « extrêmement peuplée », comportant la même densité que celle de la région Bamiléké, se heurteraient à de très grosses difficultés, car, en général les terrains étaient déjà attribués, même

⁵³⁵ En 1960, Louis Mello se retrouvera à Mbouda comme sous-préfet.

⁵³⁶ ANY, 1AC 28. NR SN du P-31, A, du mercredi 29 juin 1955. La délégation était conduite par le Chef de quartier Lucas Noutcha, Jean Ndengué, transporteur, Pierre Ndjit'am médecin et Janvier Tagny transporteur. Elle était composée de quelques fonctionnaires dont Abraham Motsebo, Inspecteur de Police, Louis Mello, fonctionnaire en service à l'Élevage et Amos Ngankou.

⁵³⁷ ANY, 1AC 1969. Roland Pré, circulaire n° 273 du 4 février 1955.

⁵³⁸ ANY, 1 AC 28. M. Joud, Chef de Région Nyong et Sanaga au Haut-commissaire de la République Française au Cameroun, Yaoundé, le 1er juillet 1955.

ceux qui paraissaient incultes⁵³⁹. Il conseille à la délégation qu'aux cas où les Bamiléké trouveraient des habitants de la contrée désireux de leur vendre des terrains de culture, de suivre sur le plan coutumier au tribunal compétent et d'établir une convention qui serait une entente entre camerounais, suivant la procédure du décret de 1927 créant les tribunaux coutumiers, et qui serait visée et authentifiée par le Chef de la Subdivision⁵⁴⁰. Il ne s'agissait pas d'un titre foncier, mais bien d'une étape vers la mise en valeur vers l'établissement de ce dernier.

Peu avant la fin de la rencontre avec la délégation des intellectuels et fonctionnaires Bamiléké de la capitale, la pétition suggérée par l'administration est remise au Chef de Région. Elle présente une grosse différence par rapport à la motion originale. Outre cette différence qui énerve le Chef de Région, la prise de position vis-à-vis de la responsabilité de l'UPC dans les émeutes n'est pas très claire. Pour exprimer son dépit, le Chef de Région tonne :

Il est à noter que la motion qui m'a été remise par le Conseil bamiléké, tout en faisant confiance aux autorités françaises et les assurant de son parfait loyalisme ne prend aucunement position sur les événements récents... la collectivité Bamiléké n'a apporté aucune aide dans la recherche des gens de cette race qui faisaient l'objet de mandat d'arrêt. Il est certain que cette collectivité est prête [à] nous accorder son aide, mais une aide purement de forme et non pas effective. Dans ces conditions, il est extrêmement difficile d'accorder pleine et entière confiance à cette collectivité. C'est du moins mon avis⁵⁴¹.

L'absence de collaboration de la collectivité Bamiléké avec la police qui cherchait les émeutiers était une forme de résistance passive⁵⁴². En collaborant, elle se mettait à dos les nationalistes. Dès cette période, les Bamiléké deviennent presque indésirables dans la capitale, particulièrement les militants de l'UPC. Par précaution et pour échapper à la « chasse aux

⁵³⁹ ANY, 1 AC 28. M. Joud, Chef de Région Nyong et Sanaga au Haut-commissaire de la République Française au Cameroun, Yaoundé, le 1er juillet 1955; voir J. Deboudaud et Paul Henri Chombart de Lauwe, « Carte schématique des populations du Cameroun », *Journal des Africanistes*, 9-2 (1939) p. 197-204, [https://www.persee.fr/doc/jafr_0037-9166_1939_num_9_2_2476](Page consultée le 30 septembre 2019).

⁵⁴⁰ *Ibid.* Voir aussi Victor Emmanuel Bokali, « La coutume, source de droit au Cameroun », *Revue générale de droit*, n° 28 (1997), p. 37-69, [<https://doi.org/10.7202/1035707a>](Page consultée le 30 septembre 2019).

⁵⁴¹ ANY, 1AC 28. M. Joud, Chef de Région Nyong et Sanaga au Haut-commissaire de la République Française au Cameroun, Yaoundé, le 1er juillet 1955, p. 4.

⁵⁴² James C. Scott, « Infra-politique des groupes subalternes », *Vacarme*, vol.3, n° 36 (2006), p. 25-29. [<https://www.cairn.info/revue-vacarme-2006-3-page-25.htm>](Page consultée le 4 mai 2020).

sorcières », ceux d'entre eux qui soutenaient le parti nationaliste désertent les réunions. Cette désertion qui est une précaution pour leur liberté est suivie par les militants Bamiléké au point que, lors de la rencontre du 3 juillet 1955 convoquée pour former un comité provisoire du mouvement et tenue au domicile Moïse Njal Mbock, militant de l'UPC et instituteur adjoint de l'École régionale des filles de Messa, à Yaoundé, aucun membre de ce groupe ethnique n'est présent⁵⁴³.

Bien que l'UPC n'ait pas formé de milices, l'administration française interdit ce parti nationaliste le 13 juillet 1955 en vertu de la loi française du 10 janvier 1936 qui interdit les liges armées et les milices privées. Cette loi n'est applicable qu'en France et dans ses colonies⁵⁴⁴. Son application est illégale au Cameroun sous administration française parce que ce n'est pas une colonie mais un territoire sous tutelle et les accords de tutelle prescrivent que la France le prépare à l'autodétermination. Ainsi, l'article 76 alinéas b de la Charte stipule qu'il faut « favoriser le progrès politique, économique et social des populations des territoires sous tutelle, le développement de leur instruction », et aussi « favoriser leur évolution progressive vers la capacité à s'administrer eux-mêmes ou l'indépendance⁵⁴⁵ ... ». La Charte de l'ONU stipule aussi que : « Les États Membres de l'Organisation qui ont la responsabilité d'administrer des territoires non autonomes et des territoires sous tutelle prendront des mesures pratiques, en attendant la réalisation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes⁵⁴⁶ ».

Les réactions mitigées de l'opinion publique de la capitale politique à la suite de cette dissolution de l'UPC s'enchaînent. Ce bannissement fait l'objet de nombreux commentaires dont la police secrète se fait l'écho dans une note de renseignements⁵⁴⁷. Sans aucune précision, elle

⁵⁴³ ANY, 1AC 28. NR, n° 493, p. 31, A, du lundi 4 juillet 1955.

⁵⁴⁴ *Ibid.*, p. 4.

⁵⁴⁵ [<https://www.un.org/fr/sections/un-charter/chapter-i/index.html>](Page consultée le 12 août 2020).

⁵⁴⁶ *Ibid.*

⁵⁴⁷ ANY, 1AC 28. NR, n° 493, P. 31, A, du lundi 14 juillet 1955.

indique que les Européens unanimes se félicitent de cette décision. En revanche, l'opinion camerounaise est divisée. Les partis soutenus par l'administration comme le BDC, et l'ESOCAM considèrent ce décret comme une victoire. De leur côté, les upécistes qui n'y croient pas fulminent : « Roland Pré a réussi à atteindre son but. ... Il a su grouper tous les upécistes à Douala, a fait déclencher les émeutes et en a rejeté sur eux les responsabilités »⁵⁴⁸, rapporte la note. Les plus obstinés, malgré tout, espèrent encore qu'Um Nyobè et Moumié, toujours libres, réussiraient grâce à leur action auprès de l'ONU, à faire abroger l'application de la loi interdisant l'UPC. Ils ont également les yeux tournés vers les étudiants camerounais en France qui pourraient agir dans ce sens, auprès des « véritables français » (il s'agissait des communistes français qui ne soutenaient pas la politique coloniale). Les plus bavards trahissent le dernier recours de l'UPC, à savoir l'éventualité de la lutte armée. Ils font circuler les rumeurs selon lesquelles les sectes secrètes à l'instar des Mau-Mau au Kenya seraient organisées au Cameroun⁵⁴⁹.

Mais certains membres de l'Union Sociale Camerounaise (USC) créée en 1952 par le sénateur Charles Okala, semblent indignés devant cette décision de l'administration française. L'USC est une filiale camerounaise du parti français dénommé Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO). Son principal but est la préparation de l'indépendance dans le cadre de l'Union française. Les militants et sympathisants de l'UPC rejettent cette union et réclament l'unification

⁵⁴⁸ ANY, IAC 28. NR, n° 493, P. 31, A, du lundi 14 juillet 1955.

⁵⁴⁹ *Ibid.* Le mouvement insurrectionnel Mau Mau du Kenya des années 1950 qui luttait contre les injustices de la colonisation britannique était considéré par ces derniers comme une secte. Les Britanniques les considéraient comme une secte parce qu'ils recouraient à des prestations de serment rituel de fidélité à leur mouvement. Pour plus de détails, voir D. Branch, *Defeating the Mau Mau Creating Kenya*, Cambridge University Press, Cambridge, 2009 ; R. Buijtenhuijs, *Le Mouvement « Mau-Mau » Une révolte paysanne anti-coloniale en Afrique Noire*, Mouton et cie., Belgique, 1971 ; R. B. Edgerton, *Mau Mau an African Crucible*, The Free Press, New York, 1989 ; J. Forbes Munro, *Britain in Tropical Africa 1880-1960*, Macmillan Press, Londres, 1984 ; C. Horrut, *Les décolonisations est-africaines*, Pedone, Paris, 1971 ; L. S. B. Leakey, *Mau-Mau und die Kikuyus*. Beck, München, 1953 ; W. O. Maloba, *Mau Mau and Kenya*, Indiana University Press, Indianapolis, 1993 ; R. M. Maxon, T. P. Cansky, *Historical Dictionary of Kenya*, Scarecrow Press, London, 2000 ; A. Ogot, W. R. Ochieng', *Decolonization and Independance in Kenya 1940-1963*, James Currey, Londres, 1995 ; C. A. Presley, *Kikuyu Women, The Mau Mau Rebellion and Social Change in Kenya*, Westview Press, 1992.

et l'indépendance immédiate⁵⁵⁰. Tout indique que c'était une indignation de façade, ce parti administratif ayant reçu comme consigne de garder le silence le plus complet et de s'en tenir à une stricte neutralité à ce sujet.⁵⁵¹ Par ailleurs, les Bamiléké étaient étroitement surveillés. Certains des recherchés rejoignent discrètement le bercail, sans toutefois rompre les contacts avec l'UPC qui se réorganisait clandestinement.

Conclusion

Dans les années 1950, l'accommodement de certains subalternes à l'administration coloniale française a des conséquences néfastes sur les hommes ordinaires à Bansa. La collaboration de Joseph Chendjou qui se fait élire comme conseiller de l'Assemblée représentative du Cameroun (ARCAM) en 1947 et, en 1952, à l'Assemblée territoriale du Cameroun (ATCAM) lui permet de spolier les terres des populations de Bankassa, un quartier de Bansa. Le mécontentement des populations de Bankassa occasionné par l'occupation de leurs terres les incite à prêter une oreille attentive à la campagne de sensibilisation menée par les subalternes Bansa militants du *Kumzse*-UPC de l'intérieur et de l'extérieur. Ils accompagnent les populations lésées dans les procédures judiciaires et l'envoi des pétitions à l'ONU. En acceptant de jouer le rôle d'agent de renseignements, le subalterne Isidore Nkolla torpille la campagne de dénonciation de la taxe sur l'occupation temporaire des places lors de marchés périodiques, ainsi que celle de la récupération des terres des populations de Bankassa. En dépit de la délation de cet indict, le parti nationaliste gagne du terrain à Bansa et à l'extérieur. L'application des directives d'une circulaire du Haut-commissaire Roland Pré permet au Chef de subdivision de Dschang de piéger les nationalistes de Bansa et de les condamner. La campagne de dénonciation des provocations lancée

⁵⁵⁰ SHAT 6H565. Étude géomilitaire de la région du Wouri et de Douala (1956) document sans auteur.

⁵⁵¹ ANY, IAC 49. NR n° 527 du P-31, A du jeudi 21 juillet 1955.

à travers le territoire par Ouandié donne l'occasion à Roland Pré de fomenter les émeutes du mois de mai 1955. Elles affectent les principales villes du Sud du Cameroun. Après le bannissement du parti le 13 juillet 1955, Um Nyobè prescrit sa redynamisation. Les anciens militants originaires de Bansa et d'autres localités bravent l'interdiction et participent à la reconstitution clandestine du parti.

CHAPITRE 4 : LES SUBALTERNES BAMILÉKÉ ET LE REJET DE L'EXPLOITATION FRANÇAISE, 1955 - 1958

Introduction

Sous la domination, même la plus extrême, les dominés résistent souvent discrètement⁵⁵². La reconstitution clandestine d'un parti nationaliste dissous est une des multiples formes de résistance passive face à la domination coloniale⁵⁵³. Au Cameroun, la parfaite illustration de cette forme de résilience, ce sont les stratagèmes imaginés par certains membres du comité central de l'Union des Populations du Cameroun (UPC) de Bansa, de sa création en 1952 au mois de décembre 1954, pour faire face aux abus de l'administration française. À cette dernière date, certains membres du comité central UPC de Bansa pensent à éliminer physiquement les « traîtres » à la lutte pour l'unification et l'indépendance immédiate des deux territoires camerounais : Cameroun français et Cameroun britannique⁵⁵⁴. Sur le territoire de la chefferie de Bansa et ses environs, les subalternes, notamment les travailleurs saisonniers de la région agricole du Mungo, à savoir Nicodème Ntang, Lucas Nzokamgoum et Benoit Sontcha réaniment le comité local du parti nationaliste. Ils trouvent des astuces pour faire participer leur comité aux conférences dites éducatives organisées par le parti. Grâce à l'appui de Gaspard Sipoufo Kanga, le messager

⁵⁵² James C. Scott, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, traduit de l'anglais par Olivier Ruchet, Paris, Édition Amsterdam, 2019, la quatrième de couverture.

⁵⁵³ Pour les autres formes de résistances, voir Leo W. Riegert, Jill Scott, Jack Shuler, *Thinking and Practicing Reconciliation: Teaching and Learning through Literary Responses to Conflict*, Cambridge Scholars Publishing, 2013, p. 142, Reiland Rabaka, *Hip Hop's Inheritance: From the Harlem Renaissance to the Hip Hop Feminist Movement*, New York, Plymouth, Lexington Books, 2011, p.97. Saïd Bouamama, *Esclavage, conquête et colonisation : la résistance en héritage*, dans *Figures de la révolution africaine* (2017) ; Myriam Boussahba-Bravard, « Résistance passive et citoyenneté : la rébellion de la contribuable anglaise 1900-1914 », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol 2, n° 56-2 (2009), p. 104-134.

[<https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2009-2-page-104.htm>](Page consultée le 8 juillet 2020) ; Elizabeth Crawford, *The Women's Suffrage Movement. A Reference Guide 1866-1928* (1999), Londres, Routledge, 2001, p. 168. Antoinette Burton, "Rules of Thumb: British history and 'imperial culture' in nineteenth- and twentieth-century Britain," *Women's History Review*, vol. 3-4 (1994), p. 483-501.

⁵⁵⁴ Voir chapitre 2 et APO, 1AA7 (2), Isidore Nkolla au Chef de Subdivision de Dschang, reçue le 17 décembre 1954.

de la direction de l'UPC, ils ne reculent pas face à l'assaut de la gendarmerie locale. À l'instigation de ce messager, Ntang, Nzokamgoum et Sontcha élaborent des artifices pour le boycottage des élections législatives de décembre 1956⁵⁵⁵. Du côté de la subdivision de Mbouda, le subalterne originaire de la chefferie de Babadjou émigré à Douala, Etienne Somekomg Mbounya, s'appuie sur une ruse pour remuer le problème des terres spoliées en adressant de multiples requêtes à l'administration française et au conseil de tutelle de l'ONU dans lesquelles il réclame les dommages et les intérêts de l'administration.

I- Le rejet de l'exploitation française à Bansoa et ses environs

De 1953 à 1958, les subalternes, particulièrement les hommes et les femmes ordinaires (petits commerçants, cordonniers, paysans) de la chefferie de Bansoa et ses environs, imaginent de multiples stratagèmes, notamment les réunions clandestines pour faire revivre le parti nationaliste camerounais et rejeter l'appropriation française des richesses. L'administration française réagit en infiltrant d'autres subalternes originaires de la même localité pour fragiliser cette résistance.

A- Les subalternes et l'animation de l'UPC dans la clandestinité

La victoire de l'armée indochinoise sur celle de la France, en mai 1954, dans la guerre d'Indochine, pousse les dirigeants français à revoir leurs stratégies de musellement du nationalisme sur le territoire camerounais, notamment l'orchestration des émeutes du mois de janvier au mois

⁵⁵⁵ L'UPC prône le boycottage parce que le programme minimum élaboré avec le Mouvement d'action nationale du Cameroun (MANC) au cours de son congrès du 5 août 1956 à Yaoundé n'était pas respecté. Ce programme minimum contenait quatre revendications. La première rejetait les propositions concernant le Cameroun lesquels figuraient dans la Loi-cadre promulguée le 23 juin 1956. La deuxième réclamait « la dissolution de l'Assemblée camerounaise et sa reconstitution sur la base du suffrage universel et d'un seul collège électoral ». La troisième exigeait une « amnistie générale pour toutes les personnes impliquées dans les émeutes de mai 1955. » La quatrième sollicitait l'unification du Cameroun. Voir, UNTC.T/ 1427, « Report on Trust Territory of the Cameroons under French Administration », 23 janvier 1959, p.30, cité par Joseph, *Le Mouvement nationaliste...*, p.328.

de mai 1955 et l'interdiction de l'UPC, le 13 juillet de la même année⁵⁵⁶. Après les émeutes du mois de mai 1955, l'administration française et ses partisans persécutent et pourchassent les militants et sympathisants de l'UPC sur l'étendue du territoire sous son contrôle. L'administration les accuse de « participation à attroupement sur la voie publique, de manifestation non autorisée et de violences et voies de fait⁵⁵⁷ ». En dépit de ces persécutions et cette chasse à l'homme, certains subalternes Bamiléké de la diaspora, tout comme ceux des hautes terres poursuivent clandestinement les activités de leur parti. Nicodème Ntang et Lucas Nzokamgoum du comité UPC de Bansa se démarquent, ainsi que Marcelin Fomno, secrétaire de la Société Africaine de Prévoyance (SAP) et Maurice Tembou⁵⁵⁸. En effet, au cours du mois de mai et en début du mois de juin 1955, l'administration française et ses partisans du Rassemblement du peuple camerounais (RPC) persécutent les militants de l'UPC en détruisant leurs maisons et leurs biens. L'administration française lance des mandats d'arrêt contre les upécistes les plus actifs. Selon la police politique, cette répression ne décourage pas les subalternes de la subdivision de Bafoussam parce qu'ils réorganisent leur parti clandestinement. Parmi les militants subalternes les plus en vedettes, elle cite sept noms parmi lesquels, deux se faisaient distinguer : Marcelin Fomno et

⁵⁵⁶ Pour plus de détails au sujet de l'orchestration des émeutes de 1955, voir Pierre Divol, Étude concernant les événements de mai 1955, direction de la Sûreté, 23 juin 1955, p.30 (Archives personnelles du docteur Abraham Sighoko Fossi) ; Pierre Divol, Synthèse de l'implantation de l'UPC, 26 mars 1955 (ANY, 2AC8341). Jean Perilhou (délégué du Haut-Commissaire à Douala), « Chronologie des événements », 4 juin 1955, p. 5. (CAOM, Aff-Pol 3337). Roland Pré, Rapport du haut-commissaire au ministre de la France d'outre-mer, 11 juin 1955 (CAOM, Aff-Pol 3337) ; Ruben Um Nyobè, « Les réformes de Roland Pré visent à la consolidation de la domination coloniale », Douala, 13 mai 1955 (cité dans Achille Mbembe, *Le Problème national kamerounais...* p. 276) ; Capitaine Balladur, « Incidents au Cameroun, mai 1955 », Cabinet militaire du haut-commissaire au Cameroun (SHAT, 6H237), p. 5.

⁵⁵⁷ APO.1AA7 (1). NR 190 P17 B1 du 21 juin 1955.

⁵⁵⁸ Pour plus de détails au sujet de la SAP se référer à Robert Noumen, « Les coopératives : des utopies occidentales du XIXe aux pratiques africaines du XXe », *Revue française de gestion*, vol. 188-189, n° 8, (2008), p. 271-282.

[<https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2008-8-page-271.htm>](Page consultée le 28 août 2020). Robert Noumen, « L'éclosion coopérative en pays bamiléké – Cameroun (1930-2010) », *Cahiers de géographie du Québec*, Volume 59, n° 168, (2015), p. 433-445. [<https://www.erudit.org/fr/revues/cgq/2015-v59-n168-cgq02617/1037257ar/>](Page consultée le 28 août 2020); Christian Seignobos et Henry Tourneux, *Le Nord-Cameroun à travers ses mots: dictionnaire de termes anciens et modernes : province de l'Extrême Nord*, Paris, Karthala, 2002.

Maurice Tembou⁵⁵⁹. Fomno, originaire de la chefferie Bandjoun, entretenait des relations avec les militants de Douala et Nkongsamba pour la survie du parti. Il perturbait le déploiement sur le terrain des partisans de la présence française en se querellant avec eux comme le 19 juin 1955, sur la place du marché de la ville de Bafoussam, où il reproche à Mouthemy, le président du RPC, son accommodement avec l'administration française⁵⁶⁰. Lors d'une réunion nocturne tenue au domicile de Noé Yadie, Tembou déclare que pour se défendre, les militants upécistes devraient détruire au moins une case d'un partisan de l'administration⁵⁶¹.

La police politique, qui ne doute pas de cette détermination, est mécontente de l'activité qui traduit la survie du parti nationaliste. Par prudence, elle déclare que « l'UPC semble avoir été décapitée sur toute l'étendue du Territoire », mais précise que « cet état de choses n'est qu'apparent » dans la circonscription administrative de Bafoussam où subsistent encore « quelques militants décidés de réorganiser le mouvement ». Elle qualifie cette réorganisation de l'UPC dans la clandestinité d'activité occulte et confirme l'effectivité des réunions nocturnes chez certains subalternes de la ville de Bafoussam. En taxant ces derniers de fanatiques du mouvement de Um Nyobè, le service de renseignements leur reproche de donner asile à quelques sympathisants de l'UPC refoulés de leurs chefferies d'origine. En somme, malgré les violences que l'administration française et ses complices du RPC infligent aux hommes ordinaires qui sont militants et sympathisants de l'UPC de la ville de Bafoussam en mai et juin 1955, ces derniers poursuivent leur

⁵⁵⁹ La chefferie d'origine de Tembou n'était pas encore identifiée par l'agent de la police politique. Jean Liendze, cultivateur originaire de la chefferie de Bafoussam et secrétaire du comité local du parti en juin 1955 ; Emmanuel Kouagueng, originaire de la chefferie de Bafoussam domicilié à Bafoussam ; Mathieu Djomo, commerçant originaire de Baham domicilié au quartier Famlah II, Noé Yadie, commerçant originaire de Baham domicile à Famlah II ; Marcelin Fomno, originaire de la chefferie Bandjoun, secrétaire de la SAP ; Maurice Tembou, cordonnier au carrefour de la mission catholique de Bafoussam, voir, APO.1AA7 (1). NR 190 P17 B1 du 21 juin 1955.

⁵⁶⁰ Pour plus d'informations au sujet des activités de Mouthemy voir, Meredith Terretta, « *The Fabrication of the Postcolonial State of Cameroon: Village Nationalism and the UPC's Fight for Nation, 1948–1971* », Madison, University of Wisconsin, 2004, p. 174; Terretta, *Nation of Outlaws...*, p.124. Au sujet des incidents entre l'UPC et le RPC voir, Japhet A. Anafak, « Le mouvement nationaliste au Cameroun sous tutelle française relaté par la presse écrite de France (1945-1960) », *Présence Africaine Nouvelle série*, n° 187/188, (2013), p. 291-313.

⁵⁶¹ APO.1AA7 (1). NR 190 P17 B1 du 21 juin 1955.

militantisme de manière clandestine⁵⁶². Si après la découverte des activités de ces sept upécistes leurs traces se perdent, le petit fonctionnaire Jacob Fossi, alias Nicodème, l'archiviste discret de ce parti dans la ville de Bafoussam, réussit l'exploit de ne pas se faire découvrir et à contribuer à la reconstitution du parti après sa dissolution⁵⁶³.

Selon Marie-Emmanuelle Pommerolle, la révolte qui secoue la région « ... est ancrée dans les dynamiques internes aux sociétés dites des *Grassfields*⁵⁶⁴ ». En effet, le 13 juillet 1955, le gouvernement français dissout l'UPC et ses organes annexes. Les subalternes Bamiléké répondent à l'appel que lance son secrétaire général, Ruben Um Nyobè, pour sa redynamisation, c'est-à-dire sa reconstitution dans la clandestinité. Les subalternes Bamiléké jouent un rôle capital dans l'application des consignes données par Um Nyobè pour cette reconstitution. Grâce à leurs expériences dans le *Kumzse* et l'UPC, Ntang, alias Mbatacutcha, et Nzokamgoum se lancent dans la redynamisation de l'UPC dans leur chefferie d'origine. En retour, ils subissent les représailles de l'administration française. En effet, après le bannissement de l'UPC, Um Nyobè révèle que l'une des principales stratégies pour détruire son mouvement consistait à semer la diversion parmi les populations. Il précise que pour cela, il devait d'abord diviser les dirigeants, ensuite, monter la masse des adhérents contre la direction de l'UPC et réussir par ce biais à asseoir les mouvements

⁵⁶² APO,1AA7 (1). NR 190 P17 B1 du 21 juin 1955.

⁵⁶³ Fossi est un archiviste discret parce qu'il n'attire pas trop l'attention sur son activité en faveur de l'UPC jusqu'en mars 1957. En effet, jusqu'à son arrestation le 1er mars 1957, sa condamnation et sa disparition forcée intervenue à la fin de sa peine à la prison civile de Dschang, le 5 mars 1958, il avait pris soin de confier les documents relatifs aux activités du parti nationaliste à sa mère. Cette dernière les conservait soigneusement dans un vase enfoui dans sa toiture de chaume. Remis à son fils Abraham Sighoko Fossi peu avant sa mort, il a exploité ces documents pour publier un volumineux ouvrage : Abraham Sighoko Fossi, *Discours politiques*, Paris L'Harmattan, 2007. Pour plus d'informations au sujet de l'arrestation, la condamnation et la disparition forcée de Jacob Fossi alias Nicodème voir, APO. 1AC220/0, NR273/RG. Sûreté-Dschang, 2 juin 1957 ; APO, 1AA7 (1), NR 99/RG, A, Sûreté-Dschang, 28 février 1958.

⁵⁶⁴ Marie-Emmanuelle Pommerolle, « Les violences dans l'Extrême-Nord du Cameroun : le complot comme outil d'interprétation et de luttes politiques », *Politique africaine*, vol.2, n°138, (2015), p. 163-177. [<https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2015-2-page-163.htm>](Page consultée le 11 janvier 2020).

et partis amis de la France qui doivent leur existence à la domination de la France qui, fréquemment, leur dicte les actions pour la défense de ses intérêts⁵⁶⁵.

Se réjouissant de la compréhension de ce jeu de bonne heure, Um Nyobè réaffirme le rôle essentiel du comité de base, pour l'organisation et le fonctionnement du parti. Sur le dernier point, il félicite ses partisans pour leur appui⁵⁶⁶. Cependant, le secrétaire général, à la lumière des émeutes sanglantes de mai 1955, pense que ses partisans remporteraient plus de succès dans leur action si leurs « méthodes de travail étaient meilleures à ce qu'elles étaient »⁵⁶⁷. Il réprimande la non-application de certains détails que ses militants considéraient comme négligeables, attitude qui avait conduit à des situations parfois regrettables. Conséquemment, le secrétariat général du parti divulgue les recommandations devant aider les militants à corriger les erreurs, dans leur travail d'organisation et de consolidation de l'UPC, parti sur lequel reposait leur espoir. À cet effet, pour le fonctionnement des comités de base, il suggère la popularisation des mots d'ordre de l'UPC, l'aide à la masse, l'organisation pour la réalisation des objectifs poursuivis par le parti et la dénonciation de ce qui était contraire à l'intérêt des populations du Cameroun selon l'UPC⁵⁶⁸. En somme, le secrétaire général de l'UPC demande à ses militants d'impulser un nouvel élan à leur parti.

Bien plus, parallèlement à ces suggestions, le secrétariat de l'UPC communique le nouveau procédé de recrutement et de choix des dirigeants. Il précise le rôle des comités centraux, des

⁵⁶⁵ Les partis amis de la France à cette période sont, entre autres, le Rassemblement du peuple camerounais (RPC), Évolution sociale camerounaise (Esocam), Union sociale camerounaise (USC) cf. Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans les territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955).

⁵⁶⁶ Ruben Um Nyobè, *Écrits sous maquis*. Notes et introduction de Joseph Achille Mbembe, Paris, L'Harmattan, 1989 ; voir aussi, Joseph Achille Mbembe, *Ruben Um Nyobè : Le problème national kamerunais*, Paris, L'Harmattan, 1984, p.318; Manuel Domergue, « Cameroun : une guerre oubliée remonte à la surface », *Les Temps Modernes*, vol. 693-694, n°2, (2017), p. 160-173.

⁵⁶⁷ Mbembe, *Ruben Um Nyobè* ... p. 320–322.

⁵⁶⁸ *Ibid.*

sections et la composition du bureau. Au sujet de la direction de l'UPC sous le maquis, le secrétaire général félicite les militants qui, en dépit des risques d'assassinat et d'emprisonnement, sans compter les persécutions que cela entraînait, avaient par leur activité ou par leur relation facilité la reprise des contacts entre divers secteurs du mouvement. Développant le problème de la centralisation et de la coordination du travail du parti, Um Nyobè indique qu'il fallait relever les comités centraux et constituer des sections là où cela était possible et établir des liaisons entre les comités centraux, les sections et le Bureau du comité directeur (BCD). Il précise que pour faciliter ces relations, l'institution des centres de liaisons, dans certaines villes et localités du territoire, par précaution, serait révélée ultérieurement.

Le secrétaire général s'insurge contre le décret interdisant l'UPC. Pour lui, il était inapproprié, car l'interdiction se référait à une loi française du 10 janvier 1936, laquelle n'était pas applicable au Cameroun, ce pays n'étant ni la France ni une colonie de cette République⁵⁶⁹. Le territoire était plutôt un ancien protectorat allemand placé sous mandat de la Société des Nations après la Première Guerre mondiale puis sous la tutelle de l'ONU et administré par la France⁵⁷⁰.

Pour terminer la mise au point, le secrétaire général de l'UPC fournit des éclaircissements à propos de la différence qui existe entre le maquis et le refuge. Pour lui, les camarades traqués par les colonialistes avaient été contraints de se retirer de la vie publique. De ce fait, Um Nyobè précise que si un des militants continuait à effectuer son travail de militant dans l'ombre, il était dans le maquis. Cependant, il révèle que n'était pas maquisard le camarade qui s'était réfugié seulement pour échapper à l'arrestation ou toute autre forme de persécution colonialiste⁵⁷¹. En bref, après le

⁵⁶⁹ Mbembe, *Ruben Um Nyobè ...* pp. 324-325.

⁵⁷⁰ Pour plus d'amples informations sur ces différents statuts du Cameroun, voir, Jules Sansterre Nkarey, *Afrique : l'histoire entre le Cameroun anglophone et le Cameroun francophone de 1472 à 2003*, Paris, Éditions Publibook, 2004 ; Victor T. LeVine, *Le Cameroun: du mandat à l'Indépendance*, Paris, Nouveaux Horizons, 1970; Mark W. DeLancey, Victor T. Le Vine, H. Mbella Mokeba, *Historical Dictionary of the Republic of Cameroon*, Lanham, Scarecrow Press, 1990.

⁵⁷¹ Mbembe, *Ruben Um Nyobè ...* p. 334.

bannissement du parti nationaliste camerounais son secrétaire général ordonne sa reconstitution clandestine. Dès la vulgarisation de cette consigne, le 20 septembre 1955, les militants déterminés se mettent au travail, notamment à Bansoa.

B- L'application des consignes d'Um par Ntang et Nzokamgoum en septembre 1955 à Bansoa.

De 1955 à 1957, les travailleurs saisonniers de la région du Moungo, Ntang, alias Mbatacoutcha, et Nzokamgoum, donnent une touche particulière à la reconstitution du parti nationaliste camerounais dissous. Ces derniers se démarquent en produisant et en diffusant des tracts véhiculant les mots de l'UPC auprès des populations. Ces activités indisposent l'administration française qui les surveille et les réprime sévèrement. Malgré cette répression violente, ils persistent. En effet, le 28 septembre 1955, la gendarmerie signale la présence à Bansoa de Ntang et Nzokamgoum, tous deux inculpés de « participation à attroupement sur la voie publique, de manifestation non autorisée et de violences et voies de fait » et recherchés⁵⁷².

La gendarmerie qui suit les mouvements de ces derniers dans les moindres détails, se réjouit qu'ils ne manifestent aucune activité politique. Mais, elle révèle qu'ils projetaient de se faire entendre, quand la Mission de visite envoyée par le Conseil de tutelle de l'ONU pour évaluer la conformité des autorités administratives aux accords de tutelle viendrait le 15 octobre 1955 sous la conduite du haïtien, Max H. Dorsinville⁵⁷³. En effet, en plus du droit des populations à disposer

⁵⁷² Voir le mandat d'arrêt n° 104/55 du 22 août 1955, décerné par le Juge d'Instruction de Nkongsamba ; ADD, NR n° 1177 du poste de Sûreté de Dschang, de valeur A du 28 septembre 1955. Pour mieux comprendre cette répression, voir, Pierrette Poncela, « La pénalisation des comportements dans l'espace public », *Archives de politique criminelle*, vol. 32, n° 1, (2010), pp. 5-21.

<https://www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2010-1-page-5.htm>

⁵⁷³ Voir le compte-rendu de cette visite dans la correspondance d'Ernest Ouandié à Mlle Claude Gérard, le 24 novembre 1955 dans Abraham Sighoko, Fossi, *Discours politiques*, Paris, L'Harmattan, 2007, pp. 227-234 et le rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955).

d'eux-mêmes, l'article 87 de la charte de l'ONU stipule que le Conseil de tutelle et l'Assemblée générale peuvent recevoir leurs pétitions et les examiner. Il indique que l'Assemblée générale et le Conseil de tutelle peuvent organiser les visites périodiques dans les territoires sous la tutelle de l'ONU, suivant un calendrier établi par l'autorité chargée de l'administrer⁵⁷⁴.

En clair, les buts des Nations Unies sont, entre autres, en l'article 76 alinéas b de la Charte de « favoriser le progrès politique, économique et social des populations des territoires sous tutelle, le développement de leur instruction ; de favoriser également leur évolution progressive vers la capacité à s'administrer eux-mêmes ou l'indépendance⁵⁷⁵... ». La Charte de l'ONU stipule que : « Les États Membres de l'Organisation qui ont la responsabilité d'administrer des territoires non autonomes et des territoires sous tutelle prendront des mesures pratiques, en attendant la réalisation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ». Elle précise qu'ils doivent dans ce but « ... préparer cette réalisation, pour assurer la participation directe des populations autochtones aux organes législatifs et exécutifs du gouvernement de ces territoires, ainsi que pour préparer lesdites populations à l'autonomie complète ou à l'indépendance⁵⁷⁶ ».

L'idée que développe la gendarmerie au sujet de Ntang et Nzokamgoum—qu'ils souhaitent faire entendre leurs plaintes par l'ONU--ne se révèle pas fausse⁵⁷⁷. Car, dans une correspondance adressée au chef de région Bamiléké le 31 octobre 1955, l'adjudant Rubline, commandant de la brigade de gendarmerie de Dschang, révèle une intense activité politique dans les environs du domicile de Ntang. Cette activité est illustrée par un tract de l'UPC collé à un arbre sur la piste de Bansoa, à proximité de l'entrée du domaine de Ntang. En résumé, en diffusant les premiers tracts

⁵⁷⁴ Pour plus d'informations, voir [<https://www.un.org/fr/sections/un-charter/chapter-xiii/index.html>] (Page consultée le 18 octobre 2020).

⁵⁷⁵ [<https://www.un.org/fr/sections/un-charter/chapter-i/index.html>](Page consultée le 12 août 2020).

⁵⁷⁶ *Ibid.*

⁵⁷⁷ ADD, NR n° 1177 du poste de Sûreté de Dschang, de valeur A du 28 septembre 1955.

de l'UPC, au cours de la campagne de sensibilisation pour la reconstitution de ce parti après sa dissolution, les subalternes Bamiléké de Bansoa mettent à mal l'administration française de ce territoire sous tutelle de l'ONU. À cause de l'importance de ces tracts pour cette entreprise visant à faire renaître ce parti, la diffusion de tracts ne se limite pas à Bansoa⁵⁷⁸.

Les subalternes de la subdivision de Bafoussam diffusent aussi des brochures. De même, la gendarmerie signale des tracts similaires sur le territoire de la chefferie de Bandjoun⁵⁷⁹. L'un d'eux invite les Camerounais sans discrimination de sexe, de religion ou de « race », à se lever pour acclamer l'indépendance et l'unification immédiate de leur pays. Il annonce l'imminence de la « Mission de visite » de l'ONU et s'interroge sur ce qui rapproche les Camerounais lorsqu'ils s'acheminent vers la fin du régime de tutelle.⁵⁸⁰ Le tract précise, entre autres, qu'

... Il n'est pas à douter que, sans le mouvement national camerounais (l'UPC) qui pourrait nous éclaircir, qu'il est du devoir des Nations Unies d'envoyer une Mission de visite chaque année dans des pays sous tutelle ? Les colonialistes vont se tuer parce [que] les aveugles veulent voir, ils viennent de nous prêcher que le mouvement national camerounais, est un mouvement communiste, le médecin doit tout d'abord se soigner [soigner] avant les malades. Le peuple camerounais doit savoir qu'il y a des Nègres blancs parmi nous dont nous devons faire [attention] surtout de gros mensonges habituels⁵⁸¹...

Comme l'indique Aimé Césaire, que les « Nègres blancs » de ce tract sont ces Camerounais à qui l'administration française a habilement « inculqué la peur, le complexe d'infériorité, le tremblement, l'agenouillement, le désespoir, le larbinisme »⁵⁸². Frantz Fanon analyse ces états du colonisé d'un point de vue psychologique. Selon Fanon, le rapport entre le Noir et le Blanc sous la colonisation a laissé des séquelles psychologiques chez les deux⁵⁸³. De ce fait, « Quand les nègres

⁵⁷⁸ Pour avoir plus de détails sur le rôle du tract voir, Jean-Gabriel Contamin, « Le tract, à quoi bon ? », *Vacarme*, vol. 45, n° 4, (2008), pp. 68-71. [<https://www.cairn.info/revue-vacarme-2008-4-page-68.htm>] (Page consultée le 28 août 2020).

⁵⁷⁹ ADD, NR n° 758, p. 31, A du lundi 10 octobre 1955.

⁵⁸⁰ ADD, Tract du Comité Régional Bamiléké de l'UPC annexe au PV n° 57/4 de la Brigade de Dschang du 31 octobre 1955.

⁵⁸¹ *Ibid.*

⁵⁸² Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme*, Paris, Présence africaine, 2004.

[<https://www.larevuedesressources.org/IMG/pdf/CESAIRE.pdf>] (Page consultée le 8 août 2020).

⁵⁸³ Frantz Fanon, *Peau noire, masques blancs*, réédition, Paris, Le Seuil, 1971, p. 120.

abordent le monde blanc, il y a une certaine action sensibilisante. Si la structure psychique se révèle fragile, on assiste à un écroulement du Moi. Le Noir cesse de se comporter en individu *actionnel*. Le but de son action sera Autrui (sous la forme du Blanc), car Autrui seul peut le valoriser. Cela sur le plan éthique : valorisation de soi⁵⁸⁴ ».

En conséquence du constat, l'outil de sensibilisation invite les Camerounais au sacrifice suprême : « Il vaut mieux mourir une fois que de souffrir tout le temps⁵⁸⁵ ». Il révèle un plan tissé par l'administration française consistant à suggérer, à encadrer la production et la remise d'une pétition à la Mission de visite des Nations-Unies : « ... Il est à savoir que les colonialistes viennent de tracer un certain plan dans lequel il faut envoyer un Blanc, Noutcheu Jean et deux gardes camerounais pour transporter de l'argent à Dschang en date du 14 septembre 1955, qu'ils donneront à chaque groupement en même temps avec des pétitions rédigées par les autorités Français du Cameroun⁵⁸⁶... (sic) ». Le tract de l'UPC, quant à lui, réclame aussi la liberté, l'indépendance et l'unification immédiates du pays. En somme, par le biais des tracts et des brochures les subalternes de la chefferie de Bansa mettent à nu l'infiltration des agents à la solde de l'administration française pour saboter les pétitions adressées à l'ONU, et dévoile la confiscation du droit des populations du Cameroun sous tutelle de l'ONU à disposer d'eux-mêmes⁵⁸⁷.

Pour mieux convaincre les notables et les conseillers municipaux de la nécessité de la lutte pour l'indépendance et l'unification immédiate des deux territoires, le tract upéciste demande s'ils

⁵⁸⁴ Fanon, *Peau noire, masques blancs*... p. 125.

⁵⁸⁵ ADD, Tract du Comité Régional Bamiléké de l'UPC annexe au PV n° 57/4 de la Brigade de Dschang du 31 octobre 1955.

⁵⁸⁶ *Ibid.*

⁵⁸⁷ Le droit de pétition à la Société des Nations est organisé en 1923 à l'initiative de la Grande-Bretagne. La commission des mandats et le Conseil sont compétents pour les recevoir. Après la Deuxième Guerre mondiale, le Conseil de tutelle améliore la procédure qui était très critiquée à cause des conditions de recevabilité des pétitions. Pour plus de détails, voir, note Bibliographique Jean Beauté, *Le droit de pétition dans les territoires sous tutelle*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1962, dans la *Revue internationale de droit comparé*, no 16-2, (1964), pp. 414-415. [https://www.persee.fr/doc/ridc_0035-3337_1964_num_16_2_13958](Page consultée le 12 août 2020).

avaient un jour mangé sur une même table que le haut-commissaire de la France au Cameroun sous tutelle⁵⁸⁸. Le second tract est formellement hostile à l'Église catholique et aux chrétiens. Il reproche aux catholiques de prôner la chasteté, de priver les jeunes garçons et jeunes filles du mariage, condamnant ainsi par ricochet la race humaine à la disparition. Il dénonce le célibat des prêtres et critique la cherté et le marchandage des confessions. Enfin, il dénonce les crimes de leurs fidèles, en disant, « Vous les chrétiens et les chrétiennes, oubliez-vous que les prêtres au Togo avaient consumé les Togolais dans l'église pour condamner l'Indépendance du Togo (sic)⁵⁸⁹ ». Cette campagne d'affichage de tract est couplée de réunions de sensibilisation et de placement des cartes. Les adhésions se font massivement au point qu'au mois de décembre 1955, la section UPC de Bansoa est créée. Comme pendant la guerre d'Algérie, les agents de renseignements qui, surexcités, écument le territoire de cette chefferie et identifient les leaders, révèlent l'observation d'une pénurie de cartes⁵⁹⁰.

Tout compte fait, après l'interdiction de l'UPC, le 13 juillet 1955, le secrétaire général, Um Nyobè, invite ses militants à redynamiser le parti. Cette invitation reçoit une réponse favorable des subalternes de Bansoa. Ces derniers mènent avec succès une campagne d'affichage de tracts sur l'unification et de l'indépendance. Les subalternes de Bansoa ne se limitent pas à la campagne d'affichage de tracts. Malgré la trahison de leurs activités à la gendarmerie, ils multiplient les réunions clandestines pour exposer les problèmes des populations et recevoir les consignes des leaders du parti nationaliste qui s'étaient repliés au Cameroun sous administration britannique. Il

⁵⁸⁸ ADD, Tract du Comité Régional Bamiléké de l'UPC annexe au PV n° 57/4 de la Brigade de Dschang du 31 octobre 1955.

⁵⁸⁹ ADD, second tract annexé à la lettre n° 64/4 du Commandant de la Gendarmerie de Dschang au Chef de Région Bamiléké, Dschang, le 12 novembre 1955.

⁵⁹⁰ ADD, rapport n° 74/4 du Commandant Le Meut au Chef de la Région, Dschang, le 10 décembre 1955. Pour mieux comprendre les activités des indicateurs de police et de la gendarmerie française, voir, Jean-Pierre Bat, « Les INDICS de la Toussaint rouge », *L'Histoire*, n° 405, (2014) pp. 35-35.

[<https://www.cairn.info/magazine-1-histoire-2014-11-page-35.htm>](Page consultée le 28 août 2020).

convient de préciser qu'après les émeutes du mois de mai 1955, pour échapper aux mandats d'arrêt lancés contre les leaders de l'UPC par l'administration française, la majorité des cadres réussissent à se replier au Cameroun britannique. L'administration française avait lancé 85 mandats d'arrêt contre les leaders de l'UPC⁵⁹¹. Ntang et Nzokamgoum revitalisent le parti nationaliste sur le territoire de la chefferie de Bansoa, contrairement à Nkolla, qui s'accommode à l'administration française et joue le rôle d'agent secret pour miner la redynamisation de l'UPC.

C- Des réunions clandestines à l'élimination des « traîtres »

En décembre 1954, les indicateurs de la police infiltrés par l'administration française troublent par leurs trahisons le combat des membres des comités UPC, notamment celui de Bansoa. L'idée d'éliminer physiquement les « traîtres » à cette lutte germe dans la tête des membres du comité UPC de Bansoa. Les provocations de l'administration française par le biais de la politique des « oppositions africaines », au cours de l'année 1955, notamment l'interdiction du parti le 13 juillet, entretiennent cette idée. Dans le message du Nouvel An du 28 décembre 1955 du secrétaire général, Ruben Um Nyobè, avalisé par le comité directeur du parti, cette idée apparaît mieux mûrie. Ce message suggère d'imposer l'unification et l'indépendance immédiate des deux territoires camerounais à la France. Parmi les propositions faites à ses militants pour atteindre cet objectif, Um Nyobè reprend l'idée du comité UPC de Bansoa d'éliminer les obstacles qu'érige l'administration française⁵⁹².

En effet, de la création du parti nationaliste, le 12 avril 1948, à l'arrivée du haut-commissaire, Roland Pré au Cameroun, le 29 décembre 1954, la résistance contre le colonialisme

⁵⁹¹ Jean-Paul Messina, Jaap van Slageren, *Histoire du christianisme au Cameroun: des origines à nos jours : approche œcuménique*, Paris, Karthala, 2005, p. 185.

⁵⁹² Um Nyobè, *Écrits sous maquis...*, p. 140.

français en région Bamiléké est surtout passive, c'est-à-dire fondée sur la ruse. Mais, l'idée d'éliminer les agents de renseignements trotte dans la tête de membres du comité central UPC de Bansa depuis le mois de décembre 1954. Ils pensent à l'élimination des indicateurs de la police parce qu'ils divulguent leurs projets de résistance à l'administration qui les met en échec. Ainsi, une lettre de Nkolla, la taupe des Renseignements généraux, révélait un complot de l'UPC contre l'administration française en décembre 1954. En effet, l'indicateur de la police informait l'administration des décisions d'une réunion tenue chez un certain Emmanuel Djoumessi, infirmier à Nkongsamba. Il laissait comprendre qu'une conversation secrète avait décidé d'éliminer les partisans du colonialisme, notamment les membres du RPC. Il divulguait également qu'une instruction avait été donnée à tous les ressortissants Bansa envisageant de se rendre au bercail de s'opposer à l'entreprise des partisans de l'administration visant à « aller porter la contradiction » à l'UPC au village⁵⁹³. L'application des circulaires du haut-commissaire Roland Pré est la goutte d'eau qui fait déborder le vase, c'est-à-dire l'élément déclencheur des invitations de certains militants de base de l'UPC à réagir par la violence aux actes de provocation qui sont aussi violents.

Le projet formel d'élimination des éléments gênants de la marche vers l'unification et l'indépendance du Cameroun après les provocations recommandées par le haut-commissaire Roland Pré est élaboré par Um Nyobè et endossé par le comité directeur après l'interdiction de leur parti. Il n'est donc pas une nouveauté pour le comité central UPC de Bansa. Cette idée n'est pas nouvelle parce qu'encore informel en décembre 1954, la taupe, Nkolla l'a déjà révélée à l'administration. Cette idée apparaît dans le projet de redynamisation du parti produit après les actes de provocation et d'infiltration intensifiés par Roland Pré et ses administrateurs engendrent les émeutes du 15 au 31 mai 1955. L'administration française pourchasse les militants suspectés

⁵⁹³ APO, 1AA7 (2). Isidore Nkolla au chef de subdivision de Dschang, reçue le 17 décembre 1954.

d'y avoir participé et interdit le parti, le 13 juillet. Le 15 septembre 1955, son secrétaire général, Um Nyobè, tire la sonnette d'alarme pour le redressement de l'UPC : « L'heure est grave, le sort du pays est entre vos mains, sauvez-le sans autre considération, car les hommes passent et le pays reste ». Il indique l'ouverture d'une page d'histoire destinée à chacun de ses camarades du parti pour y inscrire ses actes⁵⁹⁴.

Dans son Message de Nouvel An, Um Nyobè révèle un « Programme 56 en six points », avalisé par le comité directeur et distribué à toutes les réunions de l'UPC. Dans ce programme, Um Nyobè invite clairement ses militants à renforcer toutes les organisations qui se battent « pour l'unification et l'indépendance... notamment par l'élimination de tous les éléments dont la conduite et le comportement sont de nature à compromettre la noble cause pour laquelle le peuple Kamerunais a tant lutté et souffert⁵⁹⁵ ». D'une part, ce programme prévoit une « Coopération étroite de toutes les forces anticolonialistes existant dans le pays », une « Large souscription en argent et dons matériels pour le soutien de la lutte pour l'unité et l'indépendance » et l'« [i] solement et dénonciation pertinente des valets et mercenaires du colonialisme qui favorisent la politique des “oppositions africaines” ». D'autre part, il envisage le « Renforcement et développement des liens fraternels entre les Kamerunais des deux zones », l'« Intervention sous diverses formes et auprès de tous les autres secteurs de l'opinion française et britannique pour une heureuse et rapide solution du problème kamerunais⁵⁹⁶ ».

Les « Oppositions africaines » sont une arme de la division consistant à créer de toutes pièces des partis politiques ou des hommes politiques amis de la France pour contrebalancer

⁵⁹⁴ Note de renseignement n° 26 90/PS-2 du 8 au 15 octobre 1955 du dossier affaires politiques du CAOM, cité par Terretta, « The Fabrication of the Postcolonial... », p. 202.

⁵⁹⁵ Um Nyobè, *Écrits sous maquis...* p. 140.

⁵⁹⁶ Voir, Mbembe, *La Naissance du maquis...*, p. 345 ; Stella Mbatchou, « Contribution à la connaissance de l'Armée de libération nationale du Cameroun (ALNK), 1959-1971 », Mémoire de maîtrise en histoire, université de Yaoundé-I, 2003, p. 13-14). Écrit sous maquis p.140 Fabrication... p.212.

l'influence jugée néfaste des partis nationalistes. On peut citer, à titre d'exemple, l'Union des indépendants de Côte d'Ivoire mise sur pied par le gouverneur Laurent Péchoux pour concurrencer la RDA et au Cameroun sous administration française, l'Esocam dont les statuts furent rédigés, en 1952, par le chef de subdivision d'Edéa⁵⁹⁷. L'objectif de ce parti soutenu par l'administration était de faire ombrage à l'UPC. Cette arme consiste aussi à corrompre certains militants, à leur mettre de la pression ou à leur faire du chantage afin de les amener à se désolidariser du parti nationaliste⁵⁹⁸. On peut relever le cas de Mathias Djoumessi et celui d'Ahmed Nzoko⁵⁹⁹.

Parallèlement, les subalternes issus de la chefferie de Bansoa rencontrent de sérieuses difficultés dans l'organisation des réunions de la campagne de redynamisation de leur parti au cours de l'année 1956. Ils butent à de nombreux obstacles parce que la gendarmerie les infiltre. Cette infiltration favorise les arrestations et les poursuites contre les militants. Comme mesure de rétorsion, le parti envisage l'élimination physique des infiltrés. C'est dans le but de préparer les militants que, le 13 juin 1956, Elias Soh, le président de la JDC de Bansoa en faisant un compte rendu de la « Conférence éducative » de l'UPC de Bamenda au Cameroun sous administration britannique, révèle ce projet probablement discret du comité directeur. Il annonce la création des « unités de choc », c'est-à-dire des unités de combattants ayant pour mission la protection de leur parti contre les infiltrations des agents de renseignements. Soh décrit le profil des « traîtres » à la lutte pour l'indépendance et l'unification. Il indique les sanctions à leur infliger. Le « Programme

⁵⁹⁷ Voir : Deltombe, Domergue et Tatsitsa, *Kamerun! Une guerre cachée...*, p. 137-38; Eyinga, *Introduction à la politique camerounaise...*, p. 55. Voir aussi, Marcel Amondji, « 3. Masses et dirigeants pendant la guerre contre le RDA (1949-1950) », dans Amondji Marcel (dir.) *Félix Houphouët et la Côte-d'Ivoire. L'envers d'une légende*, Paris, Karthala, « Les Afriques », 1984, p. 91-147. [<https://www.cairn.info/felix-houphouet-et-la-cote-d-ivoire--9782865371044-page-91.htm>](Page consultée le 5 décembre 2020).

⁵⁹⁸ Francis Wodié « La vie politique en Côte d'Ivoire de 1945 à 1969 ». In *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, Vol.6, n°3, (1969), p.821-842, cité par Eyinga, *Introduction à la politique camerounaise...*, p. 87.

⁵⁹⁹ Voir, chapitre 1.

en six points », ayant été avalisé par le comité directeur et distribué à toutes les réunions de l'UPC, nous pensons que le comité central de Bansa, l'un des plus importants de la région Bamiléké, détenait une copie qui lui aurait servi de source d'inspiration si le comité ne se rappelait pas du conciliabule de ses militants de décembre 1954.

Cette réunion de Bamenda ayant été infiltrée aussi, Commandant Le Meut de la gendarmerie de Dschang fait un rapport de la mission de l'un de ses agents. Le Meut présente Soh comme chef de la section locale de l'UPC et président de la JDC. Le commandant précise que depuis trois mois cet upéciste avait placé les cartes de son parti, au point d'être en situation de rupture de stock. Il révèle qu'en dépit du fait qu'il se retrouvait démuné de cartes, il continuait à percevoir des souscriptions, avec la promesse de délivrer ultérieurement des cartes. Le rapport indique que Joseph Fosso est le trésorier de la section. Il laisse comprendre que ce dernier mène une activité intense pour son parti sur les marchés périodiques de la localité. La gendarmerie l'accuse d'avoir distribué des tracts et des circulaires du mouvement aux mois d'octobre et de novembre 1955 aux villageois, et cela contre de l'argent.⁶⁰⁰ En somme, les activités des agents de renseignements entravent la redynamisation de l'UPC. Pour réduire leurs effets, les dirigeants du parti envisagent l'élimination physique de ces derniers.

De surcroît, le rapport dévoile que des réunions auxquelles assistaient les principaux upécistes avaient lieu assez souvent chez Soh, ou au domicile de Fosso, ou dans la propriété de Benoît Ngoumtsa. Il cite Nicodème Ntang, Gabriel Takouo, Lucas Nzokamgoum, Fosso, Soh et le notable Lonsi dit Woumbé, ancien combattant, comme les participants à ces réunions, ainsi que

⁶⁰⁰ ADD, rapport n° 74/4 du Commandant Le Meut au Chef de la Région, Dschang, le 10 décembre 1955. Pour plus d'informations sur les techniques d'infiltration voir, Jean-Pierre Bat, *Les réseaux Foccart: L'homme des affaires secrètes*, Paris, Éditions Nouveau Monde, 2018; Fabrizio Calvi, Jacques Harstrich, *R.G. 20 ans de police politique*, Paris, Calmann-Lévy, 2014. Jean-Pierre Bat, *Maintenir l'ordre colonial: Afrique et Madagascar. XIXe-XXe siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019; Olivier Forcade, *La République secrète: Histoire des services spéciaux français de 1918 à 1939*, Paris, Éditions Nouveau Monde, 2011.

quelques anciens upécistes habitant Bansoa. En outre, le rapport dévoile que les directives du parti étaient données par Samuel Tchouanang de Batcham qui fréquentait les marchés de Bansoa et Balessing, et quelquefois ceux de Babadjou et de Bamendjinda, où il rencontrait les upécistes et leur donnait ses consignes. Il précise qu'une intense campagne de sensibilisation était en cours sur les petits marchés de brousse, auprès des femmes, des petits cultivateurs et même des « *market-boys* », petits commerçants ambulants. Le commandant publie le retour du recherché Nzokamgoum dans sa propriété après plusieurs mois de cavale dans la subdivision de Bafang puis de Bafoussam. Le Meut laisse aussi comprendre que Ntang, objet d'un mandat d'arrêt, se cachait à Bansoa. Il précise qu'étant l'ennemi du chef de Bansoa, il n'osait pas se montrer ouvertement⁶⁰¹. Le rapport dénonce également Takouo et Fosso. Il indique que le premier nommé était recherché, suivant un mandat d'arrêt. La note mentionne qu'il faisait de fréquents voyages à Bafang, Nkongsamba et Douala. Le commandant révèle le quartier de résidence et l'activité du second, consistant à faire de la sensibilisation et à percevoir des cotisations. Pour résumer, Ntang et Nzokamgoum, à chacun de leur séjour à Bansoa, animent les réunions clandestines afin de reconstituer le parti nationaliste.

Nantie des renseignements au sujet de cette campagne de sensibilisation en faveur d'un nouvel élan pour faire revivre leur parti, la gendarmerie les recherche en vue de procéder à leur arrestation. Le projet n'ayant pas eu l'issue escomptée, le commandant Le Meut fulmine contre l'attitude du *Fo* de Bansoa et contre certains notables : « ... La gendarmerie ne trouve pas l'appui nécessaire auprès du Chef de Groupement de Bansoa. De plus, les quelques notables de ce groupement qui jusqu'à présent nous fournissaient des renseignements se montrent de plus en plus réticents, craignant des représailles de leur chef de groupement⁶⁰² ». Cet extrait révèle les réticences du *Fo* de Bansoa à fournir les renseignements à la gendarmerie et la disponibilité de certains de ses

⁶⁰¹ ADD, rapport n° 74/4 du MDC chef Le Meut, Dschang, le 10 décembre 1955.

⁶⁰² ADD, rapport n° 74/4 du MDC chef Le Meut, Dschang, le 10 décembre 1955, p. 2.

notables à le faire. L'un d'eux, Michel Penka, les fournissait parce qu'il bénéficiait du monopole de la vente du sel⁶⁰³. *Fo* Tchinda de Bansoa était, quant à lui, réticent parce que les tracts contenaient des mises en garde à son attention. Le chef de région, Robert Borne, destinataire de ce rapport, n'est pas de cet avis. Pour lui, c'était juste un malentendu entre le commandant et *Fo* Tchinda ⁶⁰⁴.

En somme, Ntang, Nzokamgoum, Ngoumtsa, Soh, Fosso et Tchouanang sont les principaux subalternes militants de l'UPC qui, à travers l'organisation et l'accueil des réunions clandestines, redynamisent ce parti sur le territoire de la chefferie de Bansoa et ses environs, notamment à Balessing et à Batcham. Contrairement à ces derniers, Nkolla, Penka, Tchinda, le *Fo* de Bansoa et ses notables font partie de ceux qui s'accommodent de l'administration française et torpillent la redynamisation du parti nationaliste. Cette attitude les exposait aux risques d'une élimination physique.

II- La conférence éducative de Bamenda et le projet de boycottage des élections législatives

Au second semestre de l'année 1956, la conférence éducative tenue à Bamenda donne l'occasion au comité central UPC de Bansoa qui fait face à de multiples difficultés, de les présenter au comité directeur du parti. La direction du parti délègue Gaspard Sipoufo Kamga en région Bamiléké pour redresser les comités centraux en difficulté et tenir en alerte les militants pour un

⁶⁰³ Il semble que le privilège accordé à Penka par l'administration française lui donnait l'occasion de vendre du sel sans faire face à la concurrence. L'absence de la concurrence permet aux commerçants de fixer des prix les plus élevés pour engranger plus de bénéfices. En reconnaissance des faveurs faites par l'administration, Penka fournissait les renseignements sur les activités des militants du parti nationaliste. Le sel étant consommé par presque toute la population, le monopole lui permettait d'entrer en contact beaucoup d'habitants de la chefferie de Bansoa et celles limitrophes, lui donnant la possibilité de collecter les informations que l'administration recherchait au sujet des militants de l'UPC.

⁶⁰⁴ ADD, NR P 5/9 CF MA du 17 avril 1956.

éventuel boycottage des élections législatives prévues pour la fin de l'année. L'infiltration des agents de renseignements lors des préparatifs de la campagne de boycottage entraîne un échec.

A- De la dénonciation des abus des colonialistes aux consignes d'exécution des « traîtres » à la cause nationaliste

Au cours de la campagne de redynamisation de l'UPC et de dénonciation des abus du colonialisme français de l'année 1955 à 1956, les agents de renseignements perturbent particulièrement les activités des nationalistes au point où ces derniers projettent de les éliminer physiquement. Malgré ces perturbations, Elias Soh, président du comité UPC de Bansa, et ses partisans organisent les réunions et vulgarisent les circulaires de leur parti. En effet, la rencontre pour la préparation de la grande conférence dite éducative de Kumba a lieu au domicile de Soh, le 15 avril 1956⁶⁰⁵. La motion à présenter à la conférence, les souscriptions et l'éducation des militants sont les principaux points à l'ordre du jour. À l'issue de la rencontre marquée de débats houleux, une motion est votée par le comité. Les participants demandent au comité directeur de l'UPC en zone britannique si les upécistes devraient se soumettre au paiement de l'impôt perçu par l'administration française. Ils espèrent qu'il ne serait plus celui qui est en vigueur. Ils émettent le vœu que les militants upécistes du Cameroun sous tutelle française puissent être autorisés par le comité directeur à tenir publiquement leurs réunions comme par le passé. La motion sollicite la formation d'un gouvernement parallèle dirigé par et pour les upécistes. Les militants du comité central de Bansa demandent à désobéir aux ordres des autorités administratives locales⁶⁰⁶.

De surcroît, le comité UPC de Bansa exprime son indignation et sa déception de constater que rien n'avait été fait pour dédommager les victimes des dégâts causés par les colonialistes et leurs valets dans certains villages de la région (destructions des cases, mise à sac des biens des

⁶⁰⁵ ADD, NR PS/9. Cf. — MA, du 17 avril 1956.

⁶⁰⁶ *Ibid.*

militants de l'UPC). Il se plaint des agissements des chefs traditionnels de la région Bamiléké. Le comité central de Bansoa estime que ces agissements étaient contraires aux principes mêmes de la République française : Liberté, Égalité et Fraternité. Il invite tous les militants de l'UPC à s'opposer désormais aux chefs traditionnels auteurs de nombreux abus⁶⁰⁷. Le comité de Bansoa invite les leaders de l'UPC, en retraite hors du Cameroun français, à rentrer au bercail, afin de remonter le moral de certains militants qui pourraient faiblir dans la lutte commune pour l'indépendance du Cameroun. Ils émettent le vœu que soient vite entérinés les débats qui aboutiraient à l'unification et à l'indépendance du Cameroun. Avant de terminer l'élaboration de la motion, le secrétaire général du comité UPC de Bansoa, Ntang, invite l'assistance au courage et à la fermeté devant les menaces de l'administration. Pour cela, il déclare : « La vie ne me préoccupe pas autant que me préoccupe le sort de mon pays. Je suis totalement convaincu que le Cameroun sera libéré des chaînes du colonialisme ». Bref, Ntang, Soh et son secrétaire, Aaron Simo jouent un rôle capital dans l'organisation de la conférence de Kumba, au Cameroun sous tutelle britannique, prévue du 15 au 20 avril 1956⁶⁰⁸.

Toutefois, le vœu du comité UPC de Bansoa de pouvoir tenir ses réunions en toute liberté n'est pas exaucé. C'est pourquoi, le 20 mai 1956, une autre réunion clandestine du mouvement a lieu chez Soh. Le bureau de séance est composé de : Justin Wanda (président), Pierre Tatcha (secrétaire), ainsi que Dea Tchadia (son assistant. L'ordre du jour proposé par Ntang, secrétaire général du comité, est adopté à l'unanimité. Nous en avons retenu quatre points : la lettre envoyée à l'Assemblée territoriale du Cameroun (ATCAM) au sujet des émeutes de mai 1955, le discours

⁶⁰⁷ ADD, NR PS/9. Cf. — MA, du 17 avril 1956, p. 2.

⁶⁰⁸ Le président du comité UPC de Bansoa, Soh et son secrétaire, Simo, quitte, le lendemain, la subdivision de Dschang pour assister à la conférence de Kumba. Cette réunion faisait partie d'une série dénommée « conférences nationales éducatives » dont les buts étaient entre autres de rassembler tous les upécistes (délégations envoyées de tous les comités, etc.) et d'aplanir les divergences entre « trio de Kumba » : Kingué, Moumié, Ouandié) et les « modérés ». Voir, Joseph, *Le mouvement nationaliste...*, p.360. Ferdinand Chindji-Koulevu, *Histoire cachée du Cameroun*, Yaoundé, Éditions Saagraph, 2006 ; p. 127 ; Mbembe, *La naissance du Maquis...* p. 322.

du secrétaire général du comité de Bansoa sur les abus des chefs et sur l'impôt, le projet d'une délégation à Batcham, et l'absentéisme de certains membres aux réunions⁶⁰⁹. Ntang déclare qu'à l'avenir toute absence injustifiée d'un militant du parti à une conférence serait punie d'une amende. Le taux est fixé à 350 francs tandis que les retardataires devraient se voir infliger une amende de 250 francs.⁶¹⁰ La lettre adressée aux élus du territoire et au président de l'ATCAM, Soppo Priso, révélait que lors des émeutes de mai-juin 1955, sur ordre de l'administration locale, les contrées de Bansoa, Balessing et Batcham avaient été pillées et détruites par les milices des potentats desdits lieux. La correspondance déplorait l'assassinat de trois personnes et la démolition de 180 cases pillées à Bansoa, ainsi que 140 cases à Batcham et 100 autres à Balessing. Elle dénonçait le déguerpissement pur et simple des familles sinistrées.⁶¹¹

La note demande le rapatriement des malheureux déshérités expatriés et le rétablissement d'une atmosphère de paix dans ces localités où « bouillonnait » une haine inouïe. Elle exige la reconstruction de ces cases et une compensation par les auteurs de ces faits, ce « dédommagement » pouvant représenter le double de leurs biens pillés. Les pétitionnaires signalent la poursuite des arrestations dans la région Bamiléké et se plaignent également des abus, notamment le surplus d'impôts exigé par les chefs traditionnels. Ils citent ceux de Balessing, de Bansoa, de Batcham et de Baleng. La lettre dénonce aussi la perception de l'impôt chez certaines des femmes, à l'instar de Kegna Mafoa du quartier Banégang à Bansoa. Pour le comité central UPC de cette localité, les faits susmentionnés entravaient les efforts du pays et freinaient de plus en plus son progrès. En clôturant le projet de lettre, les pétitionnaires émettent le souhait de voir les parlementaires mettre fin aux affrontements ethniques tels que ceux qui venaient d'avoir lieu à Sangmélisma dans le sud

⁶⁰⁹ ADD, NR n° 32 du P 17 de valeur A1, du 22 mai 1956.

⁶¹⁰ *Ibid.*

⁶¹¹ ADD, Comité Central UPC de Bansoa aux Élus du Territoire et au Président de l'ATCAM, Bansoa, le 20 mai 1956.

du Cameroun. Ils sollicitaient une réconciliation entre les Boulou et les Bamiléké⁶¹². Il convient de noter que du 13 au 14 avril 1956, de graves incidents avaient éclaté à Sangmélina, entre les populations Boulou du sud du pays et les Bamiléké. En effet, Gaston Medjo, fils du chef du canton Ndou-Libi, conseiller municipal à la commune rurale, est laissé pour mort dans la nuit du 13 avril. Le lendemain, pendant que le chef de région Moutiez convoque les chefs administratifs de la ville pour leur demander d'exhorter leurs ressortissants au calme, les Bamiléké sont battus par les Boulou. Ceux-ci se transportent au marché central, mettent à sac et saccagent les stalles des Bamiléké⁶¹³. Les upécistes attribuent ces affrontements aux « oppositions africaines »⁶¹⁴.

L'administration semble admettre implicitement cette version. Elle écrit :

Ces frictions répétées étaient la manifestation d'une opposition générale entre les Boulous « autochtones » et les Bamilékés, « étrangers » entreprenants, qui accaparent progressivement le commerce local et même les terres et qui, non contents de se tailler une place sur le plan économique, mènent une agitation politique⁶¹⁵.

Il ressort de cette citation que l'administration ne voyait pas d'un bon œil la participation des Bamiléké à la vie politique, surtout l'adhésion à l'UPC. Ces affrontements étaient l'aboutissement d'un processus remontant au mois de mars 1955. En effet, le 12 mars de cette année-là, dans une lettre qu'il adressait à son collaborateur Morel, M. Jacques Hubert, chef de la région du Dja et Lobo, lui conseillait de susciter les « oppositions africaines »⁶¹⁶. La lettre d'Hubert suggérait à ce propos : « La meilleure action que nous puissions avoir, c'est de susciter des oppositions africaines et de rendre la vie impossible aux meneurs upécistes, en leur opposant des

⁶¹² ADD, Comité Central UPC de Bansa aux Élus du Territoire et au Président de l'ATCAM, Bansa, le 20 mai 1956.

⁶¹³ ANY, 2AC 4306 (3). Note 685/CC/CF Direction du Cabinet, Incidents de Sangmélina, Paris, 19 avril 1956, p.1.

⁶¹⁴ ANY, 2 AC 4306 (3). Tract du « peuple » de Bonamikingué Akwa au Chef de la Région du Nja et Lobo, Douala, le 22 avril 1956.

⁶¹⁵ ANY, 2 AC 4306 (3). Note n° 685/C 1 CF... p.4.

⁶¹⁶ ADD, Bansa, communiqué du Bureau politique de l'UPC, Maquis, le 6 avril 1956.

Africains décidés et énergiques⁶¹⁷ ». Le chef de la région du Dja et Lobo avertissait son collaborateur de la difficulté pour mettre en pratique cette politique dans la zone habitée par les Boulou. Cependant, il rassurait ces derniers « de la possibilité de trouver quelques personnes qui ne soient pas d'accord avec l'UPC et [qui] acceptent de bien vouloir le manifester ouvertement⁶¹⁸ ». Ce conseil reflète la contre-propagande que prescrivait la circulaire de Roland Pré le 4 février 1955⁶¹⁹. En effet, à l'instar des Britanniques qui exploitèrent les rivalités ethniques en Afrique australe au début de la colonisation de cette région, pour asseoir la domination économique, en Afrique centrale en général, au Cameroun en particulier, les Français instrumentalisèrent les tensions ethniques pour maintenir la domination économique et politique, au cours des années 1950. En d'autres termes, les Anglais profitent des rivalités ethniques entre le Ndembélé et les Shonas, en Rhodésie du Sud (Zimbabwe) pour s'offrir les concessions d'exploitation minière⁶²⁰. Au Cameroun, les Français se servent des tensions intercommunautaires nées des stéréotypes « d'envahisseurs », « de commerçants », « d'âpre au gain » et « d'accapareurs » collés à l'ethnie construite par le protectorat allemand (les Bamiléké) pour effrayer les autres ethnies du pays⁶²¹. Ils

⁶¹⁷ CAOM, Aff-Pol 3335. Lettre Jacques Hubert à Morel, 12 mars 1955, reproduite dans un courrier d'Ernest Ouandié à ses camarades, le 13 avril 1955.

⁶¹⁸ CAOM, Aff-Pol 3335. Lettre Jacques Hubert à Morel, 12 mars 1955, reproduite dans un courrier d'Ernest Ouandié à ses camarades, le 13 avril 1955.

⁶¹⁹ ANY, 1 AC 1969. Circulaire de Roland Pré... 4 février 1955.

⁶²⁰ Alexis Guénel, « Identités ethniques et instrumentalisation politique au Zimbabwe sous le régime de Mugabe », Université de Montréal, thèse de doctorat, 2018, pp. 22-24.

Au sujet des rivalités entre les Ndembélé et les Shonas lire, Robert Blake, *A History of Rhodesia*, Londres, Methuen, 1977 ; Roland, Pichon, *Le drame rhodésien: résurgence du Zimbabwe*, Paris, IDOC-France, 1975 ; Terrence Ranger, *Revolt in Southern Rhodesia, 1896-7: a study in African resistance*, Londres, Heinemann, 1967. Stafford Glass, *The Matabele war*, Londres, Longmans, 1968; Eric Hobsbawm, "Introduction: Inventing tradition' in the invention of tradition". Dans Eric Hobsbawm et Terence Ranger, (dir.), *The Invention of tradition*. Cambridge, Cambridge University Press, 1983; Achille Mbembé, « À propos des écritures africaines de soi », *Politique africaine*, n° 77, (2000), p.16-43. Enocent Msindo, *Ethnicity in Zimbabwe: transformations in Kalanga and Ndebele societies, 1860–1990*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013. Francis Musoni, "Forced resettlement, ethnicity and the (un) making of the Ndebele identity in Buhera district, Zimbabwe". Dans *African Studies Review*, vol.57, n° 3, (2014), pp.79-100. Sabelo Ndlovu-Gatsheni, "Nation building in Zimbabwe and the challenges of Ndebele particularism". *African Journal of Conflict Resolution*, Vol.8, n° 3, (2008), pp. 27–55.

⁶²¹ Pour les stéréotypes et les manipulations de l'ethnie Bamiléké lire, Le Temps 125 (31 Août 1992), cité par Ferdinand Chindji Kouleu, dans Dieudonné Zognong et Ibrahim Mouiche (eds), *Démocratisation et Rivalités ethniques*

utilisent ces clichés pour asseoir leur domination politique et économique, ainsi que pour saper l'implantation du parti nationaliste. En somme, les deux puissances colonisatrices recourent à cette ruse pour se présenter comme des sauveurs.

Pourtant, au sein d'une même ethnie, les administrateurs introduisaient des « oppositions africaines » artificielles. Des Africains décidés et énergiques montés par l'administration pour s'opposer à l'UPC étaient déjà à pied d'œuvre. On peut citer, entre autres, les chefs traditionnels avides de pouvoir comme Joseph Kamga de Bandjoun, Nembot de Baleng, Jean Tchinda de Bansoa et Étienne Djuatio de Batcham⁶²². Il convient de préciser que Djuatio, éloigné par une condamnation à Bagangté, en 1946, était revenu au trône à Batcham, en 1950 après s'être engagé à combattre l'implantation de l'UPC-*Kumzse* sur son territoire de commandement⁶²³.

En dépit de toutes ces manipulations, au cours de la même réunion de Bansoa, les participants décident qu'une délégation serait envoyée à Batcham afin d'y reconstituer l'UPC⁶²⁴. L'assistance suggère également la rédaction et l'expédition d'une correspondance au chef traditionnel de Baham, Pierre Kamdem Ninyim pour l'inviter à tenir une conférence à Dschang. Le courage et les activités engagés par *Fo* Kamdem Ninyim après les émeutes de 1955 à Bafoussam dans la région Bamiléké, à Douala dans la région du Wouri, dans la région du Moungo, et dans la région du Centre, justifiaient son invitation comme conférencier à Dschang. En effet, depuis le 12 juin 1955, en compagnie de son ami *Fo* Marcel Ngandjong Feze de Bandenkop, il parcourait

au Cameroun, Yaoundé, CIREPE, 1997, p.79 ; Jean-Pierre Warnier, "Rebellion defection and the position of Male cadets: a Neglected Category in Africa crossroads: Intersection between History and Anthropology in Cameroon," *Cameroon studies*, Berghahn Books, (édité par Ian Fawler et David Zeitlyn), Volume 2, Oxford 1996, p.117 et p. 123 ; Peter Geschiere et Piet Konings, *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*, Paris, Karthala, 1993 ; Moukoko Priso, Elenga Mbuyinga, *Tribalisme et problème national en Afrique Noire*, Paris, L'Harmattan, 1992 ; Jean-Pierre Warnier, *L'esprit d'entreprise au Cameroun*, Paris, Khartala, 1993.

⁶²² Voir Um Nyobè, *Écrits sous maquis...*, p.245 ; voir l'activité de ces chefs avant et au cours des émeutes de mai 1955...

⁶²³ Tatsitsa, UPC, Tensions sociales...

⁶²⁴ Cette décision tenait à la présence d'un délégué de Batcham à la Réunion, notamment Dea Tchadia du quartier Balatsuet de ce groupement.

ces régions pour haranguer les militants et sympathisants de l'UPC⁶²⁵. Au cours de ce périple, il invitait la foule venue l'écouter à boycotter l'impôt colonial. Il se présentait comme le porte-parole des communautés Bamiléké et le protecteur de l'UPC⁶²⁶. Ainsi, probablement la popularité du *Fo Kamdem Ninyim* séduisait les membres de la section UPC de Bansa qui subissaient les intimidations de la gendarmerie et de *Fo Tchinda*, ainsi que celles de certains de ses serviteurs.

L'intense activité des militants de l'UPC au niveau des chefferies et des quartiers ne passe pas inaperçue au niveau de la section centrale du parti dans la région Bamiléké⁶²⁷. Dans l'ensemble, la réussite de la campagne de redynamisation menée par Ntang et ses camarades incite la section centrale de l'UPC de la région Bamiléké à adresser une lettre de félicitations aux nationalistes de la région. Il convient de rappeler qu'au sommet de l'UPC se trouve le comité directeur, suivi des sections régionales, des comités centraux et, en bas de l'échelle les comités de base. Ces derniers sont implantés au niveau des quartiers et hameaux, c'est à dire des groupes de maisons rurales en retrait de la principale ville ou commune⁶²⁸. Compte tenu de cette organisation pyramidale de ce parti, le comité central oriente la section et lui est subordonné. De ce fait, les délégués du comité central de Bansa servent de relais aux trois niveaux que sont les comités de base, les comités centraux et les sections⁶²⁹.

La circulaire de la section centrale de l'UPC de la région Bamiléké est un virulent réquisitoire contre les mauvais traitements infligés aux nationalistes par l'administration. Pour la lutte que les nationalistes n'avaient cessé d'intensifier et d'étendre dans tous les groupements et

⁶²⁵ ANY, 1AC 28. NR n° 443/2514, p. 31, A du 15 juin 1955.

⁶²⁶ Terretta, *Nation of Outlaws...*, p.144.

⁶²⁷ ADD, NR n° 32 du P. 17 de valeur A1, du 22 mai 1956.

⁶²⁸ Service historique des armées de terre (SHAT) 6H565. Étude géomilitaire de la région du Wouri et de Douala (1956) document sans auteur.

⁶²⁹ Pour plus d'explication sur le fonctionnement de cette organisation pyramidale de l'UPC lire l'Étude géomilitaire de la région du Wouri et de Douala (1956), document sans auteur du SHAT cote 6H565 et Terretta, *Nation of outlaws...* p.104 ; Terretta, *Petitioning for Our Rights, Fighting for Our Nation: The History of the Democratic Union of Cameroonian Women, 1949–1960*, Bamenda, Langaa RPCIG, 2013.

quartiers pour l'unification et l'indépendance immédiate du Cameroun, la section centrale de l'UPC déclare :

Voici un an que notre mouvement est passé dans la clandestinité. Voici un an que nombreux de nos frères sont tombés sous les balles des colonialistes français, et que des centaines d'autres vivent dans des prisons-cercueils, privés de soins et de tout, ou dans les forêts ou à l'étranger. Durant ce temps et aujourd'hui, notre pays a connu la terreur la plus sauvage, la plus indigne et la plus inhumaine. Au mois de mai 1955, Roland Pré et ses valets ont fêté la victoire sur l'UPC et chanté partout que l'UPC était liquidée après les fusillades impitoyables⁶³⁰.

La circulaire rappelle ici le 13 juillet 1955, date de l'interdiction de l'UPC. Elle révèle l'ampleur de la répression qui s'abattit sur les upécistes et leurs sympathisants. Les valets de Roland Pré auxquels elle fait allusion sont surtout les chefs traditionnels sur qui l'administration s'appuyait. Nous pouvons citer Étienne Djuatio de Batcham, le chef Babouantou, le chef Baleng et le chef Kamga de Bandjoun. Ils transformèrent les ordres de l'administration en règlement de compte personnel.⁶³¹ La circulaire de la section décrit ces alliés et intermédiaires de l'administration française en ces termes :

De multiples partis politiques ont été créés, les traîtres kamerunais même ceux qui restaient muets ont parlé dans les journaux de paille, ou dans les tracts malheureux, ont aidé les polices colonialistes dans leur sale besogne qui consiste à piller et à détruire des cases et à ramasser des patriotes pour aller les jeter dans des prisons infestées. Dans les régions Bamiléké, Mungo, Wouri, et Sanaga-Maritime, les valets ennemis de notre peuple, ont dansé et salué avec joie le malheureux décret du 13 juillet portant dissolution de l'UPC, de la JDC et de l'UDEFEF [Union démocratique des femmes camerounaises]⁶³².

La circulaire de la section centrale de l'UPC de la région Bamiléké confirme la redynamisation effective de l'UPC et tourne en dérision la décision du gouvernement français de dissoudre le parti nationaliste. Les auteurs de la circulaire trouvent curieux le fait qu'après les événements et le décret du 13 juillet 1955, « les colonialistes et leurs valets n'ont pas réussi, n'ont pas profité de l'absence de l'UPC pour créer un mouvement représentatif, pouvant détourner la

⁶³⁰ ADD, Circulaire de la Section centrale de l'UPC de la région Bamiléké à tous les comités de base et centraux du parti de la région. Sans date.

⁶³¹ ANY 1 AC 91 (1). Le Chef de Région Bamiléké au Haut-Commissaire, Dschang, le 8 février 1958.

⁶³² ADD, Circulaire de la Section Centrale de l'UPC de la Région Bamiléké à tous les comités de base et centraux du parti de la région.

masse des populations kamerunaise sur la voie de l'Unification et de l'Indépendance immédiate du Kamerun⁶³³ (sic) ». À leurs yeux cela montrait la force et la puissance de leur mouvement. La circulaire indique qu'à l'intérieur des geôles, dans les brousses et dans la clandestinité l'UPC est devenue exceptionnellement fort. Ils précisent : « Les pétitions remises aux envoyés du conseil de tutelle de l'ONU, le résultat des élections du 2 janvier, le résultat de la souscription nationale dans la dure année 1955, la création de nouveaux comités de base et centraux de l'UPC prouvent que le nationalisme ne peut être étouffé par qui que ce soit⁶³⁴ ». Au fond, les victimes des sévices, au lieu de renoncer à leurs revendications, deviennent aigries, revanchardes et engagées à en découdre. C'est le cas de Nicodème Ntang à Bansoa.

Poursuivant ses félicitations, la section centrale de l'UPC de la région Bamiléké se réjouit du fait que les comités de base et centraux de cette zone aient accompli dignement et victorieusement leur devoir dans les villages et les quartiers. Elle reconnaît que leur courage a été exemplaire : « Vous n'avez failli un seul instant à votre rôle au sein de la population, vous avez su et mis en échec les manœuvres des colonialistes et des soi-disant chefs traditionnels⁶³⁵ », précise la circulaire. Les dirigeants de la section invitent les nationalistes à poursuivre l'éducation, dans tous les villages et les quartiers, afin de faire comprendre à tous et à toutes les raisons de leur lutte. La section indexe André-Marie Mbida, un jeune politicien formé dans les milieux catholiques du Cameroun comme l'auteur de l'autonomie interne projeté dans le projet de Loi-Cadre⁶³⁶. Selon

⁶³³ ADD, Circulaire de la Section Centrale de l'UPC de la Région Bamiléké à tous les comités de base et centraux du parti de la région.

⁶³⁴ ADD, Circulaire de la Section Centrale de l'UPC de la Région Bamiléké à tous les comités de base et centraux du parti de la région.

⁶³⁵ *Ibid.*

⁶³⁶ Daniel Abwa, *André-Marie Mbida, premier ministre camerounais (1917-1980): autopsie d'une carrière politique*, Paris, L'Harmattan, 1993, p.13-14; Abel Eyinga, *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, Éditions Anthropos, 1978, p 96-97. Abwa, *André-Marie Mbida...*, p.14. Pour plus d'informations sur ces ordres voir, Michel Andrieu, « Les ordres mineurs dans l'ancien rit romain », *Revue des sciences religieuses*, n° 5-2 (1925) pp. 232-274.

elle, la Loi-cadre qui permettrait aux territoires de l'Afrique française de gérer leurs affaires internes ne représentait que l'imposition d'un régime de misère et d'esclavage, plus dangereux que celui qu'elle vivait déjà⁶³⁷. « Notre peuple n'a pas accepté de mourir, d'aller en prison, de gagner le maquis, de se sacrifier sous telle ou telle forme pour l'autonomie interne, véritable régime colonial ; mais pour l'unification et l'indépendance de son pays, souligna la circulaire⁶³⁸ ». La section considère Mbida comme une des « créatures » de la mission catholique parce qu'il a reçu de son clergé une formation éducative et religieuse.

La Loi-cadre est un projet de loi qui se borne à définir les grands principes ou les grandes orientations d'un changement dont la réalisation détaillée est conférée au pouvoir réglementaire⁶³⁹. L'autonomie interne quant à elle est le statut envisagé dans la réforme de la loi-cadre. Son objectif est la suppression de tout pouvoir exécutif extra-africain, ainsi que « l'élargissement de la compétence du gouvernement et de l'assemblée à toutes les questions d'ordre interne⁶⁴⁰ ». La loi-cadre ou la loi Gaston Defferre est appelée « loi-cadre » parce qu'elle autorise le Gouvernement à statuer par décret dans un domaine réservé en principe à la loi. Elle est promulguée le 23 juin 1956⁶⁴¹. Elle transforme les assemblées territoriales en assemblées législatives et crée des exécutifs

[https://www.persee.fr/doc/rscir_0035-2217_1925_num_5_2_1297]) et Salvador Eyezo'o, « La partition du vicariat apostolique du Cameroun. Le débat autour de deux projets de délimitation (1927-1931) », *Histoire et missions chrétiennes*, vol. 7, n° 3, (2008), pp. 121-146.

[<https://www.cairn.info/revue-histoire-monde-et-cultures-religieuses1-2008-3-page-121.htm>](Page consultée le 26 octobre 2020. Pour les exploits de Mbida, voir aussi : Deltombe, Domergue et Tatsitsa, *Kamerun ! Une guerre cachée* ..., p. 204.

⁶³⁷ Pour cette notion d'esclavage sous d'autres formes, voir les travaux de Éric Allina, *Slavery by Any Other Name: African Life under Company Rule in Colonial Mozambique*, Charlottesville, VA, University of Virginia Press, 2012.

⁶³⁸ Voir, circulaire de la section centrale susmentionnée.

⁶³⁹ J. Roche, La loi-cadre du 23 juin 1956 : l'urgence et le droit, Paris, sle, 1957, cité par Joseph Ki Zerbo, « La loi-cadre se meurt », *Présence Africaine*, Nouvelle série, n, 18/19 (1958), pp. 113-120.

[https://www.jstor.org/stable/24345522?seq=1#metadata_info_tab_contents](Page consultée le 13 août 2020).

⁶⁴⁰ Joseph Ki Zerbo, « La loi-cadre se meurt », *Présence Africaine*, Nouvelle série, n, 18/19 (1958), p. 113-120. [<http://www.jstor.com/stable/24345522>](Page consultée le 13 août 2020).

⁶⁴¹ Discours de Gaston Defferre du 5 mars 1956 cité par Wilson-André Ndombet, *La transmission de l'État colonial au Gabon (1946-1966). Institutions, élites et crises*, Paris, Karthala, 200, p. 59. Alphassane Conde, *La gouvernance locale en Afrique, l'expérience de la République de Guinée*, Paris, l'Harmattan, 2019, p.11. Voir aussi, Bernard Lanne, *Histoire politique du Tchad de 1945 à 1958: administration, partis, élections*, Paris, Éditions Karthala, 1998. Jean

locaux. Elle abolit le système du double collège électoral et institue le suffrage universel dans les colonies⁶⁴². Malgré ces réformes qui permettait le suffrage universel, l'UPC est contre la loi Cadre parce qu'à travers elle, « l'administration française cherche à amener les Camerounais à des élections sans enjeu véritable » : ce réel parti d'opposition est maintenu hors course par son bannissement⁶⁴³.

La section centrale de la région Bamiléké rappelle qu'il ne suffisait pas d'adhérer à l'UPC et de prendre sa carte. Il fallait aussi susciter l'adhésion d'autres « patriotes », hommes et femmes dans les quartiers et leur apprendre la doctrine de l'UPC qui est l'unification et l'indépendance du Cameroun, ainsi que l'essor socio-économique des masses populaires. Elle recommande aux comités de base et centraux d'envoyer de temps en temps et sans interruption, des délégations dans les subdivisions non organisées telles que Dschang et Mbouda. La section centrale exige que chaque groupement ait ses comités de base et ensuite son comité central. Elle présente les listes des « valets » à dénoncer devant la population par des railleries ou moqueries et invite les upécistes de Bangangté à s'occuper de l'organisation de leur parti dans tous les groupements de la subdivision jusqu'à Tonga⁶⁴⁴. En filigrane, l'instance supérieure de l'UPC en région Bamiléké sollicite un coup de main de ses militants de Bafoussam, pour monter le mouvement dans la subdivision de Dschang et de Mbouda. Elle confie à ceux de Bafang l'organisation des villages de cette subdivision et précise qu'il appartient encore aux militants de Bafoussam de filer de temps en

Marc Regnault, « [La préparation de la loi-cadre de Gaston Defferre \(1956-1957 : Une réforme statutaire souhaitée\)](#) » [archive], *Histoire de l'Assemblée territoriale de la Polynésie française*, sur [<http://histoire.assemblee.pf>] [archive], *Assemblée de la Polynésie française* (Page consultée le 11 août 2020), Georgette Elgey, « [Gaston Defferre fait adopter la loi-cadre sur l'évolution des territoires d'outre-mer \(Paris, 29 février — 19 juin 1956\)](#) » [archive], *Célébrations nationales 2006*, *Ministère de la Culture*, 2006. [<https://francearchives.fr/commemo/recueil-2006/39444>] (Page consultée le 11 août 2020).

⁶⁴² *Ibid.*

⁶⁴³ Deltombe, Domergue et Tatsitsa, *Kamerun ! Une guerre cachée ...*, p. 208.

⁶⁴⁴ Comme « valets » à dénoncer, la circulaire cite : Fo Mathias Djoumessi, le conseiller Joseph Chendjou, Charles Mbakop, Fo Daniel Kemajou, Fo Joseph Kamga et Michel Njiné.

temps des personnes pouvant faire quelque chose dans la région Bamoun. La circulaire recommande à chaque comité de base ou central le suivi à la lettre des autres circulaires faites par Chrétien Nzukam au sujet de la constitution des organes du parti au niveau local. Elle précise que ces documents sont très importants pour le redressement de l'UPC dans la région.

La circulaire critique les upécistes qui avaient profité des émeutes pour détourner d'importantes sommes d'argent destinées soit à la direction du parti, soit à l'entretien de l'avocat du mouvement, Me René Colombe. Elle souligne que ce dernier souffrait de cette privation dans ses déplacements et révèle que de nombreux patriotes étaient encore en prison. La circulaire rappelle aussi que ceux récemment libérés n'étaient qu'en liberté provisoire. « Nous ne tarderons pas le moment venu d'écarter, sans pitié, les camarades qui auront profité de la situation des kolos pour ruiner le peuple, par quelques moyens que ce soit⁶⁴⁵ », avertit la circulaire. L'expression « les camarades qui auront profité de la situation des kolos » renvoie aux militants qui, au cours de la détention, se sont laissé corrompre ou retourner par l'administration afin de débusquer leurs camarades en activité. Pour conclure, la section UPC de la région Bamiléké invite tous ses militants à étendre le mouvement dans toute la région, en prenant soin d'éviter les provocations colonialistes⁶⁴⁶. À Bansa, les auteurs de ces provocations n'étaient autres que le chef de groupement, certains de ses notables et le chef de région. Ces derniers étaient constamment dénoncés par ce comité central, chaque fois que l'occasion se présentait. Les conférences de l'UPC faisaient partie de ces occasions. Les relations entre ces derniers et l'indicateur de police Isidore Kolla le laissent penser.

⁶⁴⁵ ADD, Circulaire de la Section Centrale de l'UPC de la Région Bamiléké à tous les comités de base et centraux du parti de la région.

⁶⁴⁶ *Ibid.*

B- Les contributions des subalternes de Bansoa

Dans le cadre de la campagne de redynamisation du parti nationaliste camerounais, ses leaders repliés au Cameroun sous administration britannique y organisent dans la ville de Bamenda une conférence éducative, le 13 juin 1956. Elle est l'occasion pour le comité du parti nationaliste de Bansoa de dénoncer les injustices et de présenter ses doléances au comité directeur. La contribution des subalternes de Bansoa à l'organisation de cette conférence irrite l'administration française. En effet le comité UPC de Bansoa y délègue Elias Soh et Jacques Mbah pour déposer entre les mains des membres du comité directeur de l'UPC, des rapports et des pétitions défendant les intérêts de leur localité. L'ultime destinataire était la Commission de tutelle de l'ONU. Dans l'une des pétitions, ce comité se plaint de la souffrance de ses adhérents occasionnée par les sévices exercés sur eux par certains chefs traditionnels complices de l'administration française. Estimant que ces derniers sont des collaborateurs de l'administration locale représentée par le chef de région, Robert Borne, qui entrave le progrès de l'UPC par l'interdiction des réunions, le comité UPC de Bansoa demande son départ de la région. Il revendique le choix d'un délégué pour lui transmettre d'urgence le courrier en provenance du comité directeur. Le comité UPC de Bansoa suggère à cet effet l'établissement d'une courroie de transmission entre les différents comités du parti en région Bamiléké. Concluant cette pétition, il propose l'envoi par chaque comité UPC des pétitions au nouveau chef de région, Maurice Delauney, afin de lui réclamer la liberté de réunion⁶⁴⁷.

Après la réception des rapports et pétitions des différents comités, devant une assistance évaluée à 600 personnes en provenance de la région Bamiléké et du Mungo ainsi que d'autres localités, le président de l'UPC, Félix Roland Moumié, prononce un discours. En des termes

⁶⁴⁷ ADD, NR n° 72 P17, B1, au Chef de subdivision de Dschang, Dschang, le 11 juin 1956. Ce nouveau chef c'était Maurice Delauney, voir Maurice Delauney, *Kala-Kala de la grande à la petite histoire, un Ambassadeur raconte Cameroun - Bénin - Nouvelles-Hébrides - Biafra - Madagascar - Gabon, 1945-1980*, Paris, Robert Laffont, 1986 ; Francis Terry McNamara, *France in Black Africa, Washington*, National Defense University, 1989.

simples, le président définit l'UPC comme un parti qui s'est donné pour but de faire du Cameroun un seul bloc territorial à la tête duquel serait placé un autochtone et non plus un Blanc colonialiste, c'est-à-dire un pays unifié et souverain. Dans son plaidoyer, Moumié déclare que le militant upéciste est un soldat dévoué à la patrie, avec toute sa famille. C'est pourquoi il recommande que les femmes et les enfants des militants de l'UPC participent aux réunions⁶⁴⁸.

En outre, au sujet des pétitions contre le chef de région Borne, le président de l'UPC informe à l'assistance qu'elles suivent leur cours et, qu'elles auraient incessamment des suites en région Bamiléké. Poursuivant son allocution, il renouvelle les consignes relatives à la grève d'impôts et fustige ceux qui les avaient déjà payés⁶⁴⁹. Il déclare :

Votre acte est semblable à celui d'un homme qui donne des munitions à son adversaire, pour que celui-ci gagne la bataille. Comment les colonialistes sauront-ils que nous les détestons [s'interroge-t-il]. Notre mot d'ordre d'aujourd'hui est plutôt mourir que d'obéir au Gouvernement français⁶⁵⁰.

Le président de l'UPC confirmait par là le ton et l'attitude à adopter vis-à-vis de la France. Inviter ses militants à mourir au lieu d'obéir à l'administration française était un appel explicite au patriotisme. Dans le même discours, il demandait aux nationalistes de tenir le même discours et d'organiser les réunions les jours de marché périodique pour stimuler leurs camarades encore timides dans la lutte. Il révèle également la mise à la disposition des comités UPC d'un délégué chargé de leur distribuer le courrier du comité directeur. Il exprime le souhait de voir chaque comité de base s'offrir les services d'un secrétaire formé pour la rédaction de ses correspondances. Moumié justifie ce souhait par le souci d'être avisé constamment des abus des administrateurs coloniaux afin de battre le fer quand il est chaud. En somme, l'intention du comité UPC de Bansa

⁶⁴⁸ ADD, NR n° 72, P17, B1, au Chef de subdivision de Dschang, Dschang, le 11 juin 1956.

⁶⁴⁹ Myriam Boussahba-Bravard, « Résistance passive et citoyenneté : la rébellion de la contribuable anglaise. 1900-1914 », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 56-2, n° 2, (2009), pp. 104-134. [<https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2009-2-page-104.htm>](Page consultée le 28 août 2020).

⁶⁵⁰ ADD, NR n° 72, P17, B1, au Chef de subdivision de Dschang, Dschang, le 11 juin 1956, p. 2.

d'envoyer des lettres au chef de région sans passer par l'intermédiaire du comité directeur ne plait pas.

Ulcéré par la proposition du Comité central UPC de Bansa au sujet des correspondances à adresser au chef de région, le président Moumié rappelle le comité à l'ordre : « Désormais, aucune correspondance ne doit être adressée directement à une autorité administrative ou judiciaire par un comité central, ou de base sans le visa préalable du comité directeur⁶⁵¹ ». Moumié termine son discours en rappelant la nécessité pour chaque militant de s'acquitter de ses cotisations et d'assister à toutes les réunions organisées par les différents dirigeants de l'UPC.

Le lendemain de la conférence, Soh et Mbah regagnent le groupement Bansa. Il convient de signaler que pour participer à cette conférence les militants upécistes ne voulaient plus se laisser faire, c'est pour cette raison que les délégués du Cameroun français, pour ce voyage retour, avaient tenu à être ensemble, afin de pouvoir se défendre au cas où ils étaient menacés d'arrestation. L'agent de la police politique infiltré dans la délégation a pu dénombrer six camions de la zone britannique⁶⁵². Quelques jours après son retour, Soh invite ses camarades à une réunion chez lui, pour leur faire le compte rendu de la conférence de Bamenda. Après avoir résumé le discours du président Moumié et annoncé l'imminence de la visite du vice-président de l'UPC Abel Kingué en région Bamiléké, Soh laisse entendre à son auditoire de treize personnes qu'une conférence de l'UPC se tiendrait à Baméka, dans la subdivision de Bafoussam. La sûreté qui rapporte ces informations ne lui laisse pas l'occasion d'assister à cette rencontre de Baméka. Il est arrêté par la gendarmerie⁶⁵³.

⁶⁵¹ ADD, NR n° 72, P17, B1, au Chef de subdivision de Dschang, Dschang, le 11 juin 1956.

⁶⁵² ADD, NR n° 191 cf., P17, A1, du 30 juin 1956, p.3.

⁶⁵³ ADD, NR n° 191 cf., P17, A1, du 30 juin 1956, p.3.

Au lendemain du compte rendu de la « conférence éducative » de l'UPC de Bamenda, notamment le 13 juin 1956, la gendarmerie de Dschang est en état d'alerte et redoute un soulèvement sur le territoire de la chefferie Bansoa. Elle est prête à intervenir parce qu'elle reçoit des rapports alarmants de ses agents infiltrés dans les rangs des upécistes au sujet de la formation des « unités de choc », en d'autres termes des combattants armés pour défendre l'UPC. Selon un rapport intitulé « Renseignements sur l'activité upéciste dans la subdivision de Dschang » dressé par le commandant de la brigade de Dschang et adressé au chef de la région Bamiléké et au chef d'escadron commandant la compagnie du Cameroun, la paix coloniale était menacée par la formation des « unités de choc » susmentionnées. D'après ce rapport, le 13 juin 1956, le commandant de la brigade de Dschang avait été avisé par un délateur natif de Bansoa que, depuis son retour de Bamenda, Soh organisait des réunions à son domicile et chez d'autres militants. Ce compte rendu précise qu'une trentaine de militants assistaient à chacune de ces rencontres et signale la présence des femmes et des enfants⁶⁵⁴.

Cet afflux de militants accompagnés d'enfants nous amène à penser que l'appel lancé par Moumié à la conférence éducative de Bamenda pour la participation de ces derniers aux réunions de son parti avait été répercuté par les délégués de Bansoa et était très suivi. La confiance de la population étant l'une des étapes essentielles pour la guerre révolutionnaire, l'insurrection n'était apparemment plus loin⁶⁵⁵. Les informations reçues des taupes inquiétaient le commandant de brigade de Dschang, Bouyoud et il le faisait savoir au chef de la région Bamiléké en de termes très clairs :

SOH Elias a déclaré qu'il fallait enrôler le plus grand nombre possible de villageois dans les rangs de l'UPC et que bientôt il pourrait distribuer des armes à tous. Il a également dit que tous ceux qui paieraient l'impôt

⁶⁵⁴ADD, Le gendarme Bouyoud Cdt de la Brigade de Dschang au Chef de la Région Bamiléké, Dschang, le 17 juin 1956.

⁶⁵⁵ Pour mieux comprendre les mécanismes de la guerre révolutionnaire, lire le Colonel Roger Trinquier, *La guerre*, Paris, Albin Michel, 1980 et Paul Villatoux, M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au « péril subversif »: Guerre et action psychologiques en France (1945-1960)*, Paris, Les Indes savantes, 2005.

personnel seraient considérés comme traîtres et jugés par le Tribunal du peuple lorsque le pays serait libéré. Il a précisé qu'un « général » venant du Cameroun britannique commanderait les troupes⁶⁵⁶.

Ce poste de commandement est confié par le comité directeur à un petit prince de la chefferie de Baméka, Gaspard Sipoufo Kamga, alias Joseph Wially Fongang. Ces propos semblaient traduire l'imminence de l'insurrection. En effet, l'agent de renseignements de la gendarmerie prévient le commandant qu'au prochain marché périodique de Bansoa, des combattants armés, militants de l'UPC allaient l'attaquer, afin qu'il n'y revienne plus effectuer des contrôles⁶⁵⁷. Il révèle que, dans la soirée du 9 juin précédent, une troupe armée avait été aperçue sur la route Dschang-Bafoussam. Cette route traverse le territoire de la chefferie de Bansoa. La taupe précise qu'elle se composait d'une dizaine d'individus avec deux armés de sabres marchaient en tête, tandis que huit autres suivaient à une vingtaine de mètres en arrière. Il insiste sur le fait que tous étaient armés. Cet indicateur de la police révèle que Ntang, président du comité UPC de Bansoa et un certain Tayou, de la même localité, avait été identifiés dans la troupe. Il laisse entendre qu'après avoir campé vers 19 heures à l'entrée de la piste de Bansoa, le groupe est réparti vers Bafoussam⁶⁵⁸. Alertée par ces renseignements, la gendarmerie française pouvait laisser les militants de l'UPC aussi mal armés ridiculiser son commandant. Une action préventive devait être envisagée pour sévir contre le comité upéciste de Bansoa et arrêter ses dirigeants.

L'infiltration d'un agent de renseignements lors de la conférence éducative de Bamenda facilite un assaut de l'administration et ses collaborateurs contre le comité UPC de Bansoa, ainsi que les mauvais traitements et l'arrestation de ses dirigeants. En effet, en réaction à l'attaque

⁶⁵⁶ ADD, Le gendarme Bouyoud Cdt de la Brigade de Dschang au Chef de la Région Bamiléké et au chef d'Escadron Commandant la compagnie du Cameroun, Dschang, le 17 juin 1956.

⁶⁵⁷ Voir, Marie-Catherine et Paul Villatoux, « Aux origines de la “guerre révolutionnaire” : le colonel Lacheroy parle », *Revue historique des Armées*, n 268, (2012), pp. 45-53. [<https://journals.openedition.org/rha/7512>](Page consultée le 28 août 2020).

⁶⁵⁸ ADD, Le gendarme Bouyoud Cdt de la Brigade de Dschang au Chef de la Région Bamiléké et au chef d'Escadron Commandant la compagnie du Cameroun, Dschang, le 17 juin 1956.

projetée contre le commandant de la brigade de Dschang, une action préventive de ce dernier est planifiée. Dès leur retour des upécistes de la conférence de Bamenda, la création d'un groupe de combattants par le comité UPC de Bansoa incite *Fo Tchinda*, sa milice et la gendarmerie à lancer un assaut contre les subalternes upécistes de cette localité et de les arrêter. Le 19 juin 1956, vers 8 heures 30 minutes, *Fo Tchinda* de Bansoa et sa milice qui sont aussi des subalternes font une descente musclée au comité central de l'UPC. Ils arrêtent Nicodème Ntang et lui assènent des coups de crosses de fusil. La milice appréhende également Elias Soh et Aaron Simo. Elle les conduit manu militari au chef-lieu de la région où ils sont immédiatement menottés aux pieds et aux mains⁶⁵⁹. La gendarmerie ne se limite pas aux arrestations de ces nationalistes.

Dans la soirée, vers 16 heures, en vertu d'une commission rogatoire délivrée par le Juge d'Instruction de Dschang, le Maréchal de Logis-chef Le Meut, commandant de la brigade de gendarmerie, effectue des perquisitions aux domiciles des leaders locaux, Ntang et Soh⁶⁶⁰. Le Meut révèle dans son rapport avoir découvert et saisi : 21 cartes de l'UPC en blanc, revêtu d'une signature illisible, ainsi que cinq cahiers d'écoliers (deux de couleur rouge, deux autres de couleur verte et un de couleur jaune). Tous ces cahiers portent des listes de noms de militants upécistes, ainsi qu'un opuscule ayant pour titre « Ce que veut le peuple camerounais » et un autre opuscule ayant pour titre « Défendons nos droits contre la répression » édité à Paris, 26, rue Clavel...⁶⁶¹

Contrairement au bilan du commandant, le rapport dressé par le trésorier du comité et destiné au bureau du comité directeur de l'UPC déplore la disparition de 150 cartes d'adhésion et de la somme de 25 550 francs des caisses du bureau sous maquis de l'UPC de Bansoa. Il dénonce

⁶⁵⁹ ADD, rapport du Trésorier du Comité Central UPC de Bansoa au Bureau du Comité Directeur de l'UPC, Bansoa, le 20 juin 1956.

⁶⁶⁰ ADD, rapport de la Gendarmerie de Dschang n° 29/4 du 21 juin 1956. La commission rogatoire acte par lequel un juge d'instruction charge un officier de police judiciaire de procéder à certaines opérations de l'instruction.

⁶⁶¹ *Ibid.*

aussi les mauvais traitements infligés à ses militants Pierre Tatcha et Fando Yetro, les gardiens des lieux. Le document révèle le vol d'un vélo, d'une lampe, d'un fusil de traite et d'une somme de 30 000 francs au domicile de Soh. Il accuse le chef du groupement et sa milice d'avoir extorqué une somme de 23 000 francs au domicile de l'upéciste Jacob Mejamekui, d'avoir emporté son fusil de traite, sans toutefois épargner à sa femme Makuitché Paulina des sévices sexuels⁶⁶². En gros, la gendarmerie de Dschang, *Fo Tchinda*, et sa milice persécutent Ntang, Soh et leurs camarades pour avoir dénoncé les injustices et appliqué les recommandations du comité directeur de l'UPC sur le territoire de la chefferie de Bansoa.

Bien plus, le tribunal de Dschang inculpe Soh et Simo pour maintien du parti dissous, de coups et blessures. Il les accuse aussi pour menace de mort sur la personne de Fotche, chef du quartier Batché de Bansoa. Ils sont aussi inculpés pour refus collectif de payer l'impôt. À la suite de ces arrestations et inculpations, certains de leurs camarades tels que Michel Hapetchong et Benoît Sontcha élaborent le projet d'une lettre à adresser à Abel Kingué, vice-président de l'UPC à Bamenda. Ce projet dénonçait les arrestations des dirigeants du comité et leur inculpation. Outre cette dénonciation, le militant Joseph Fosso est dépêché dans les régions du Mungo et du Wouri pour aviser les principaux responsables des comités de ces régions⁶⁶³. Sontcha et Mejamekui se déplacent pour Bamenda, pour le même compte rendu⁶⁶⁴. L'assemblée annoncée pour le 26 juin 1956 a plutôt lieu le 27 du même mois au domicile de Soh en présence d'une vingtaine de membres. Au cours de cette réunion, abordant la question des autres rencontres, les participants décident que celles-ci se tiendraient désormais une fois par semaine et auraient lieu tantôt au domicile de l'un

⁶⁶²ADD, rapport du Trésorier du Comité Central UPC de Bansoa destinée au Bureau du Comité Directeur, Bansoa, le 20 juin 1956.

⁶⁶³ L'UPC projetait tenir une Assemblée le 26 juin à Bansoa et il fallait prendre des dispositions spéciales en fonction du climat d'insécurité, voir ADD, NR n° 183 cf., P17, A1, du 21 juin 1956.

⁶⁶⁴ ADD, NR n° 191 cf., P17, A1, du 30 juin 1956.

des responsables upécistes locaux, tantôt dans des lieux tenus secrets. L'indicateur de la police qui livre cette information précise qu'il s'agissait de la brousse derrière la mission protestante de Banock (Bansoa)⁶⁶⁵. En somme, le remplacement des différents responsables du comité central de Bansoa traduit la détermination des subalternes pour la redynamisation du parti nationaliste.

L'assaut de la Brigade de Dschang avec la complicité de *Fo Tchinda* et sa milice sur le comité central UPC de Bansoa, ainsi que l'arrestation de ses principaux dirigeants le 19 juin 1956, provoque une crise. Le comité central UPC de Bansoa rencontre des difficultés parce que, malgré l'élection du militant Michel Takougoum à la présidence de ce comité, les activités ralentissent. En dépit de cela, Takougoum contribue à la redynamisation de son parti en organisant une réunion au cours de laquelle il met l'assistance en garde contre certains prétendus militants susceptibles d'être des agents de renseignements du chef du groupement et de l'administration. Il s'agissait de tous les membres faisant partie des *kouhgang* (serviteurs) des chefs traditionnels que les profanes désignent sous le nom de *njoudjou*. Touchant au problème du secours aux détenus politiques lors de cette réunion, il invite ses camarades à faire preuve de générosité en versant de 300 à 1000 francs. Les sommes collectées servaient à payer les honoraires des avocats commis pour la défense des militants de l'UPC poursuivis devant les tribunaux, à l'instar de René Colombé, Pierre Kaldor et Yves Henry Louisia pour ne citer que ceux-là⁶⁶⁶. Arrivé au Cameroun le 17 janvier 1954, en qualité de secrétaire de Me Danglemont, avocat-défenseur à Yaoundé, Me Louisia s'était installé respectivement à Nkongsamba et à Dschang où il avait obtenu sa commission d'avocat⁶⁶⁷. Dès son installation dans la ville de Dschang, selon la police politique, il s'est spécialisé dans la défense

⁶⁶⁵ ADD, NR n° 191 cf., P17, A1, du 30 juin 1956.

⁶⁶⁶ Meredith Terretta, « *Cause lawyering* et anticolonialisme : activisme politique et État de droit dans l'Afrique française, 1946-1960 », *Politique africaine*, vol. 138, n° 2, (2015), pp. 25-48.
[\[https://www.cairn-int.info/revue-politique-africaine-2015-2-page-25.htm\]](https://www.cairn-int.info/revue-politique-africaine-2015-2-page-25.htm)(Page consultée le 26 octobre 2020).

⁶⁶⁷ APO, 1AA (1). Yves Henry Louisia.

des intérêts des militants de l'UPC⁶⁶⁸. Aux termes de la collecte, Takougoum réussit à percevoir une somme de 3 850 francs, au titre de l'aide aux détenus politiques. Une partie de cette somme provenait des femmes qui, bien que n'ayant pas assisté à la réunion, avaient envoyé leur contribution⁶⁶⁹.

Traitant des injustices lors de cette réunion, Takougoum déclare :

Le comité doit choisir quelques membres expérimentés pour adresser une lettre au président de l'ATCAM, lettre dans laquelle nous lui exposerons nos idées actuelles pour lui faire remarquer les illégalités des colons qui sans aucun mandat et pendant la nuit, viennent arrêter nos compatriotes. Copie de cette lettre sera adressée à la Direction politique de l'UPC à Kumba et à la Sous-direction de Bamenda.⁶⁷⁰

Le nouveau président du comité UPC de Bansa, Takougoum, semble vouloir ignorer la consigne de Moumié parce que, au lieu de passer par l'intermédiaire du comité directeur pour envoyer une lettre au président de l'ATCAM, Soppo Priso, il projette juste leur adresser une copie. Dans une autre lettre qu'il envisageait d'envoyer à Soppo Priso, son comité voulait savoir à qui incomberait la responsabilité d'éventuels incidents sanglants qui se produiraient entre les nationalistes militants de l'UPC et les miliciens noctambules que le chef Bansa plaçait sur les routes pour les arrêter. Pour lui, le président de l'ATCAM devait leur faire savoir si le responsable en serait l'administration ou le chef du groupement. C'est le chef de subdivision et le commandant de brigade qui avaient donné l'ordre au chef Bansa de placer ces gardiens sur toutes les pistes, à la recherche des upécistes. Takougoum fixe les dates du 2 et 4 juillet 1956 pour la rédaction de ces correspondances⁶⁷¹. Il convient de préciser que le président Moumié recommandait à la conférence éducative de Bamenda du 3 juin 1956 que toutes les correspondances adressées aux autorités aient le visa du bureau du comité directeur. En bref, l'initiative d'envoyer des copies de lettre constitue

⁶⁶⁸ *Ibid.* Une note établie par Laborde, le Commissaire Spécial de Dschang sur les activités de Me Louisia.

⁶⁶⁹ ADD, NR n° 191 cf., P17, A1, du 30 juin 1956, p.2.

⁶⁷⁰ *Ibid.*, p.2.

⁶⁷¹ *Ibid.*, p.2.

probablement un défi des consignes du comité directeur de son parti. Quoiqu'il en soit, après cette réunion, la gendarmerie ne signale plus un indice des activités du comité UPC de Bansoa. Toutefois, le passage du message du comité directeur pour la campagne de redynamisation, à savoir Gaspard Sipoufo Kamga, permet aux militants de Bansoa et ses environs de se manifester.

C- Contribution de Gaspard Sipoufo Kamga à la redynamisation d'octobre 1956

Les jeunes jouent un rôle déterminant dans la mise sur pied des structures armées du parti nationaliste en 1956. Gaspard Sipoufo Kamga alias Joseph Vially Fongang, natif de la chefferie de Baméka dans la subdivision de Bafoussam fait partie de cette jeunesse qui s'engage très tôt dans l'UPC. La preuve, c'est qu'encore à l'école primaire, il apporte son soutien aux victimes upécistes de l'attentat du 23 mars 1953 à Foumban contre Ruben Um Nyobè⁶⁷². Après ses études primaires, vers la fin du mois d'août 1953 dans la subdivision du Noun, il suit le courant migratoire des Bamiléké vers les terres fertiles de la région du Mungo, dans les environs de Mbanga. Ainsi, il migre à Mombo-gare (Mbanga), afin d'y assister son frère Sébastien Ndeffo, dans l'exécution des travaux champêtres⁶⁷³. C'est dans cette localité qu'il rejoint effectivement les rangs de l'UPC, le 10 septembre 1953. Dès son adhésion, il est mêlé à une histoire de détournement de l'argent du placement des cartes d'adhésion à l'UDEFEAC, avec Abel Kingue et Marie-Irène Ngapeth-Biyong, une enseignante et secrétaire générale de cette association affiliée à l'UPC⁶⁷⁴. Il quitte Mbanga

⁶⁷² ADD, Gaspard Sipoufo Kamga aux dirigeants de l'UPC et du One Kamerun au Soudan et à Bamenda, Bamenda, le 15 août 1958.

⁶⁷³ Pour en savoir plus sur les migrations de Bamiléké vers cette région, voir Roland Diziain, Cartes de la densité de population et de l'élevage en Pays bamiléké, Notice, Yaoundé, ORSOM/IRCAM, 1952, p. 24 ; Lynn Schler, "Ambiguous Spaces: The Struggle over African Identities and Urban Communities in Colonial Douala, 1914-45" *The Journal of African History*, Vol. 44, n° 1 (2003), pp. 51-72. [<https://www.jstor.org/stable/pdf/4100382.pdf>]

⁶⁷⁴ ADD, Gaspard Sipoufo Kamga aux dirigeants de l'UPC et du One Kamerun au Soudan et à Bamenda, Bamenda, le 15 août 1958. Pour plus d'information au sujet de Marie-Irène Ngapeth-Biyong, voir Terretta, Nation of Outlaws ..., p.106; Marie-Irène Ngapeth-Biyong. *Cameroun combats pour l'indépendance*, Paris, L'Harmattan, 2010.

pour Manjo le 29 mars 1954. Un an environ après son déménagement à Manjo, précisément le 15 avril 1955, les paysans upécistes Christophe Siwé Tagoum, Sakéo Kamen, Mathieu Nguenang et Gabriel Mbih, l'invitent à participer aux manifestations de protestations contre les injustices qu'ils projettent à Mbanga, première ville qui l'a accueillie⁶⁷⁵.

La participation de Sipoufo Kamga aux émeutes de 1955 dans la région du Mungo précipite son entrée dans la clandestinité. En clair, les manifestations projetées à Mbanga dégénèrent en émeutes le 22 mai 1955. Lorsque les consignes des cadres du parti se répandent sur le territoire comme une traînée de poudre pour l'organisation de riposte contre les forces de l'ordre, Sipoufo Kamga entre dans la clandestinité à Djoumbeng (Manjo) où résidait son beau-frère Apollinaire Nono. Pour lui, cette cavale n'était pas liée à la crainte des forces de l'ordre, mais à la peur des représailles de ses camarades du parti qui recherchaient les poltrons pour les punir pour avoir fui la répression. Après deux mois de clandestinité, il descend à Douala le 5 août 1955. Le lendemain de son retour, la gendarmerie l'appréhende et l'interroge durant trois jours. Sipoufo Kamga précise dans sa lettre de démission du parti nationaliste adressée aux dirigeants de l'UPC et du One Kamerun au Soudan et à Bamenda, le 15 août 1958, qu'il demande au président Moumié une permission pour effectuer un séjour en région Bamiléké. Il indique que cette permission lui est accordée le 5 mai 1956. Il précise qu'après un voyage périlleux, il arrive en région Bamiléké le 7 du même mois⁶⁷⁶. Mais il passe sous silence la mission qu'il avait à remplir en région Bamiléké quand il écrit dans sa lettre de démission : « ... je travaillais avec difficultés durant cinq mois... »⁶⁷⁷. Durant les cinq mois, en réalité, il avait pour mission de redynamiser le parti, de

⁶⁷⁵ ADD, Gaspard Sipoufo Kamga aux dirigeants de l'UPC et du One Kamerun au Soudan et à Bamenda, Bamenda, le 15 août 1958.

⁶⁷⁶ ANY.APA. 11 655/A. Subdivision de Bafang. Exode.

⁶⁷⁷ ADD, Gaspard Sipoufo Kamga aux dirigeants de l'UPC et du One Kamerun au Soudan et à Bamenda, Bamenda, le 15 août 1958.

former les cadres locaux, de vulgariser les consignes du parti et de lancer les bases de la future branche militaire.

En effet, selon les révélations d'un indicateur de gendarmerie infiltré parmi les militants, le 25 septembre 1956, Sipoufo Kamga, délégué par la direction de l'UPC, arrive à Bafoussam en provenance de Douala. Le but de sa mission en région Bamiléké est de :

Réorganiser les comités centraux et de base de l'UPC, de l'UDEFEC et de la JDC, là où ils existaient avant les événements de mai 1955 et en créer de nouveaux là où l'activité de ces mouvements paraît favorable ;
– former les secrétaires responsables des différents comités par l'enseignement de la dactylographie et la bonne tenue des archives⁶⁷⁸.

Outre ces missions du messenger du comité directeur, il invite les militants de son parti, au cours des réunions dans la localité, au boycottage des élections à la future Assemblée territoriale le 23 décembre 1956.

Il semble que c'est compte tenu de ces revendications que Sipoufo Kamga affirme que la tutelle de la France sur le Cameroun prendrait fin le 16 décembre 1956 et précise que le territoire devrait accéder à son indépendance⁶⁷⁹. Le 6 octobre 1956, Il quitte la subdivision de Bafoussam en direction de Bansa où il doit coordonner une réunion du comité UPC de Bansa le dimanche 7 octobre 1956. Cette réunion regroupe 65 délégués, dont 30 femmes des comités de base de la chefferie de Balessing et de la subdivision de Mbouda⁶⁸⁰. Après les débats, les participants prennent de multiples résolutions. L'assemblée désigne Daniel Domo, vice-président titulaire du comité central, au poste de président par intérim tandis que les fonctions de secrétaire sont confiées à Sipoufo Kamga, en attendant la formation des cadres. Cette formation dont le messenger doit se charger comporte les cours de gestion des documents du parti et de la

⁶⁷⁸ ADD, NR. N° 4/Cf, p 17/1, A1 du 9 octobre 1956, p.1.

⁶⁷⁹ *Ibid.*

⁶⁸⁰ ADD, Rapport de Gaspard Sipoufo Kamga à la direction de l'UPC à Douala et à Kumba.

dactylographie. Sipoufo Kamga y invite Daniel Domo, Gabriel Tekbomo et Yetro, et projette un concours à la fin de la formation afin de retenir le plus apte à assurer les fonctions qu'occupait Nicodème Ntang, incarcéré à Dschang⁶⁸¹. Pour résumer brièvement, Sipoufo Kamga réorganise le comité central UPC de Bansa en remplaçant les dirigeants incarcérés et en programmant la formation des secrétaires à mesure de tenir les archives du parti.

En plus, il repousse le projet de demande d'une audience pour rencontrer Maurice Delauney, le nouveau chef de la région Bamiléké que mûrissait le comité central UPC de Bansa. Il envisageait de constituer une délégation pour se rendre à Dschang, afin de protester contre le régime de détention des prisonniers politiques à la prison de Dschang. Pour le respect de la discipline du parti nationaliste, Sipoufo Kamga s'oppose à ce projet parce que sa mission consiste juste à mettre de l'ordre en plus des formations en matière de conservation des archives. Il explique que cette délégation pouvait donner l'occasion aux autorités françaises de poursuivre les upécistes devant la Justice, probablement pour reconstitution d'un parti interdit⁶⁸². Au lieu d'une délégation, le comité central de Bansa dresse plutôt une plainte contre le chef de région. Celle-ci suivait la procédure recommandée par le comité directeur, c'est à dire le passage par l'intermédiaire de la direction de l'UPC de Kumba ou de Bamenda⁶⁸³.

Dans cette correspondance, il se plaint contre les représailles de Maurice Delauney, « un méchant loup se nourrissant de représailles contre l'UPC... », et déplore le fait que « les militants les plus actifs souffrent encore dans les prisons coloniales et principalement à Dschang où ces

⁶⁸¹ ADD, NR n° 504, P17, B1, du 7 octobre 1956, p.1.

⁶⁸² ADD, NR n° 504, P17, B1, du 7 octobre 1956, p. 2.

⁶⁸³ Il convient de rappeler que Sipoufo Kamga est subalterne parce qu'il est jeune et a abandonné sa scolarité au niveau de l'école primaire, en 1953, peu avant sa participation aux émeutes de mai 1955. Étant petit prince, il n'échappait pas à la domination, compte tenu du fait qu'il travaillait pour le compte de l'un de ses frères à Mombo-gare. Il ne bénéficiait pas d'une rémunération. Cette situation était une source de mécontentement. L'UPC promettait l'amélioration des conditions de vie après sa victoire par la correction desdites injustices. Son discours attirait et unissait les subalternes dans le cheminement vers cette victoire. C'est pour cette raison que les subalternes soutenaient le comité directeur.

malheureux subissent des sévices et des tortures de vrais martyrs⁶⁸⁴ ». Le comité central de Bansa fait allusion, entre autres, à Nicodème Ntang, Elie Nde, Jacob Ngoumawa, Joseph Noubissi, Elias Soh, Aaron Simo et Samuel Djoko Tagne qui, dès le début de l'implantation du parti avaient subi les traitements dégradants. La pétition épingle Delauney parce qu'avec ses hommes de main, il intensifie les sévices après la grève de l'impôt du mois de juin et juillet 1956, contre leurs camarades mutins de la prison de Dschang et ceux qui s'étaient soulevés à Bamougoum et à Babadjou⁶⁸⁵.

Lors de cette grève d'impôt les upécistes de Bamougoum prouvent qu'ils sont parmi les plus actifs et courageux. En effet, le 3 juin 1956, les participants à la conférence éducative de Bamenda réitèrent le mot d'ordre de grève d'impôts au Cameroun sous administration française. Le respect de ce mot d'ordre à Bamougoum dégénère en insurrection et en guérilla le jour du marché périodique de cette chefferie, le 9 et le 10 juin de la même année. L'obéissance à ce mot d'ordre dégénère en insurrection parce que les manifestants blessent le gendarme Godot et l'adjoint au chef de subdivision de Bafoussam, Pierre Bacon sur le site du marché⁶⁸⁶. En clair, c'est l'interpellation d'un villageois qui n'avait pas de ticket d'impôt au cours d'un contrôle inopiné qui est à l'origine du soulèvement⁶⁸⁷. Le 10 juin 1956, certains Bamougoum sabotent un pont pour ralentir le déploiement de trois pelotons mobiles appelés en renfort. Dans une pétition adressée à l'ONU, le secrétaire de la JDC de Bamougoum, Leopold Njapa Kamadjou dénonce l'invasion de la place du marché périodique de Bamougoum par « un contingent de militaires transportés abord

⁶⁸⁴ ADD, plainte contre le chef de région, Delauney à la Direction de l'UPC à Kumba et à Bamenda, Bansa, le 7 octobre 1956.

⁶⁸⁵ Voir, TPET.5/PET.5954 de Léopold Njapa Kamadjou cité par Fotso, *La lutte nationaliste au Cameroun ...* p. 209. Pour les grèves d'impôt voir, Francis Kuikoua, *Le maquis à Bamougoum* et l'assassinat des dignes fils Mougoum, Yaoundé, La Camerounaise, 2016; Voir également Fotso, *La lutte nationaliste au Cameroun...*; Voir, Maurice Delauney, rapport 1958.

⁶⁸⁶ Voir, TPET.5/PET.5954 de Leopold Njapa Kamadjou cité par Fotso, *La lutte nationaliste au Cameroun ...* p. 209.

⁶⁸⁷ Voir, Terretta, « *The Fabrication of the Postcolonial...* », p. 230.

de 8 camions ». Son bilan « fait état de 20 morts et de nombreux blessés ». Il indique que ces hommes ont été abattus à la mitrailleuse à cause de leur refus d'obtempérer⁶⁸⁸. Ce soulèvement se solde par plusieurs condamnations et emprisonnements à Dschang, notamment celles de Joseph Nde et Sadrack Soh⁶⁸⁹.

Le comité central UPC de Bansoa dénonce le chef de région comme un « héros sanguinaire vrai massacreur masqué... de l'unité de Roland Pré... », parce qu'il laissait les éléments de la gendarmerie perquisitionner les domiciles des militants de l'UPC de nuit. Ces derniers en profitaient pour abattre certains habitants au motif qu'ils militaient dans l'UPC et, par conséquent, perturbaient la mise en place du projet colonial. Le comité critique le surplus d'impôts exigé par les chefs traditionnels dont, entre autres, ceux de Balessing, de Bansoa, de Batcham et de Baleng⁶⁹⁰. La lettre dénonce aussi l'imposition des femmes, à l'instar de Kegna Mafoa du quartier Banégang de la chefferie de Bansoa. La pétition rappelle les mauvais traitements infligés aux gardiens des bureaux du comité central de Bansoa, précisément à Pierre Tatcha et Fando Yetro. Elle rappelle aussi les mauvais traitements infligés par les hommes du commandant de la brigade de Dschang, Le Meut au militant Jacob Mejamekui, ainsi qu'à sa femme Makuitché Paulina⁶⁹¹.

En plus, la pétition indique qu'au cours de la période de recouvrement d'impôt de 1956, les chefs traditionnels abusaient des populations en percevant un surplus du taux réel de l'impôt. Elle précise qu'ils se livraient impunément au pillage. Cette précision est motivée par le comportement observé par les militants du comité central UPC de Bansoa, le 19 juin 1956, lors de la descente de la gendarmerie, du chef traditionnel de Bansoa accompagné par ses notables et serviteurs au siège

⁶⁸⁸ Fotso, *La lutte nationaliste au Cameroun...*, p. 209.

⁶⁸⁹ Voir, Terretta, *The Fabrication of the Postcolonial...*, p. 230.

⁶⁹⁰ Voir, chapitre 2.

⁶⁹¹ ADD, rapport du Trésorier du Comité Central UPC de Bansoa destinée au Bureau du Comité Directeur, Bansoa, le 20 juin 1956.

local du parti nationaliste. En effet, l'escouade emporte du domicile de Soh un vélo, une lampe, un fusil de traite et une somme de 30 000 francs. Le chef Joseph Tchinda et sa milice extorquent une somme de 23 000 francs chez l'upéciste Jacob Mejamekui et emportent son fusil de traite⁶⁹². Dans la conclusion de cette plainte, le comité central invite les dirigeants de l'UPC à engager une lutte acharnée pour hâter le rapatriement de Delauney, ainsi que pour l'indépendance et l'unification immédiate.

Outre cette dénonciation des attitudes vexatoires du chef de région et des chefs traditionnels, une seconde plainte relevant les problèmes fonciers à Balessing est également adressée au Président de l'ATCAM, Soppo Priso, et au bureau du comité directeur de l'UPC par le même canal que la première. Le comité central de l'UPC de Bansa y bat en brèche la gestion de l'affaire de terrain dédié à la construction de la structure éducative du lieu-dit Campement par le chef de subdivision de Dschang, Mouterde. Pour cette affaire qui remontait à plus de 20 ans, les auteurs de la plainte expriment leur colère ainsi qu'il suit :

Depuis 1953, le chef traditionnel de Balessing avide d'argent avait mis le terrain administratif en vente et dès qu'il en a trouvé acquéreur, il a proposé le transfert de l'école au campement sur une petite parcelle qui ne pouvait jamais répondre aux besoins des maîtres, et [de] 1954 jusqu'en 1956, le chef traditionnel de Balessing avec le concours du chef de la subdivision de Dschang avait ramassé une somme de plus de 1 800 000 frs pour construire l'école officielle au campement⁶⁹³.

Pour Marc Tchinda, un des témoins de ces événements, ces sommes étaient grossies par les upécistes⁶⁹⁴. Le comité central UPC de Bansa déplore le fait que l'alerte donnée au sujet de ces faits à Mouterde n'avait produit qu'un discours démagogique lors de sa tournée du 19 janvier 1956

⁶⁹² ADD, rapport du Trésorier du Comité Central UPC de Bansa destinée au Bureau du Comité Directeur, Bansa, le 20 juin 1956.

⁶⁹³ ADD, plainte contre Mouterde, comité central UPC de Bansa à Soppo Priso S/C bureau de la Direction de l'UPC à Bamenda, Bansa, le 7 octobre 1956.

⁶⁹⁴ Marc Tchinda, 81 ans, deuxième Maire de Bansa après l'Indépendance, Balessing, 1^{er} août 2007. UNTC, T/PET.5/1084, petition from the people of Balessing, 24 January 1957; Meredith Terretta, *Petitioning for Our Rights, Fighting for Our Nation: The History of the Democratic Union of Cameroonian Women, 1949-1960*, Bamenda, Langaa RPCID, 2013.

à Balessing. Le comité indique qu'il s'était laissé corrompre par *Fo Tioning* de Balessing. Pour lui, « ... le vieux chef a versé à Mouterde une somme de 500 000 frs et cela a favorisé le transfert de l'école à ce mauvais et restreint emplacement que les Balessing refusent jusqu'ici alors que le grand terrain reste... la fortune de Mouterde...⁶⁹⁵ ». Ainsi, s'estimant floués, les militants upécistes de Balessing déclarent que le chef de subdivision et ses collaborateurs n'étaient au Cameroun que pour leurs intérêts personnels et en « qualité de vraies mercenaires ». En révélant que des exemples pareils étaient nombreux dans la subdivision de Dschang, ils invitent la direction de l'UPC à prendre des mesures sévères concernant ce colonialiste dont ils souhaitent le départ immédiat de la région ou mieux encore, son rapatriement⁶⁹⁶. En substance, Sipoufo Kamga encadre la rédaction de la plainte contre la mauvaise gestion par le chef de subdivision et *Fo Tioning* de Balessing de l'affaire du terrain destiné à la construction de l'école officielle de cette chefferie.

Conclusion

Il ressort de notre analyse qu'après le bannissement du parti nationaliste camerounais le 13 juillet 1955, son secrétaire général Ruben Um Nyobè prescrit sa redynamisation à ses militants. De 1955 à 1957, les subalternes Bamiléké concoctent de multiples stratagèmes qui leur permettent de redynamiser l'UPC et de poursuivre la résistance passive qu'elle avait engagée contre l'exploitation et les injustices liées, particulièrement dans la région Bamiléké et dans les foyers d'accueil de leurs migrations. À cet effet, Nicodème Ntang, Lucas Nzokamgoum, Marcelin Fomno, et Maurice Tembou sont les subalternes Bamiléké qui se démarquent dès le début de cette campagne de redynamisation. Dans la clandestinité, Ntang et Nzokamgoum fabriquent et

⁶⁹⁵ ADD, plainte contre Emmanuel Mouterde, comité central UPC de Bansa à Soppo Priso S/C bureau de la Direction de l'UPC à Bamenda, Bansa, le 7 octobre 1956.

⁶⁹⁶ *Ibid.*

distribuent les tracts qui popularisent le programme de l'UPC. L'administration française, à travers les activités clandestines de la gendarmerie, perturbe leur déploiement sur le terrain. Elle se sert d'autres subalternes acquis à sa cause à l'instar des indicateurs de police, André Mouthemy, le président du RPC et Isidore Nkolla. Nous avons parlé du cas de Mouthemy qui s'illustre comme un agent provocateur. Il en va de même pour Nkolla qui renseigne la gendarmerie et le chef de la région Bamiléké. Nous avons démontré que l'année 1956 marque un tournant décisif à cause du mûrissement du projet de leur élimination physique imaginé par le comité central UPC de Bansa en décembre 1954. Le changement intervient quand, dans les subdivisions de Bafoussam, de Dschang et de Mbouda, d'avril 1955 à décembre 1956, la rudesse de la répression de l'administration française et les consignes des dirigeants du parti nationaliste poussent certains militants à associer à la résistance passive la violence et les opérations de guérilla dans la région Bamiléké. Le comité directeur délègue Gaspard Sipoufo Kamga auprès des militants du comité central UPC de Bansa pour leur suggérer de recourir au savoir-faire local pour éliminer physiquement les agents de renseignements.

CHAPITRE 5 : L'OPPOSITION À LA LOI-CADRE, AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET À L'IMMATRICULATION DES TERRES.

Introduction

Au cours des années 1950, la France perçoit la naissance de l'UPC et l'éventualité de l'accès à la souveraineté du territoire camerounais placé sous sa tutelle comme une grave menace pour ses intérêts. Ses stratèges évaluent lesdits intérêts, en 1950, à 50 milliards de francs métropolitains¹. À l'instar des Britanniques au Moyen-Orient dans les années 1930 et particulièrement en Irak à la veille de son accession à l'indépendance en 1932, les Français prennent des dispositions pour sauvegarder leurs intérêts au Cameroun et en Afrique centrale². Afin « d'assurer dans les meilleures conditions la défense de » ses dividendes, la France projette d'établir une autonomie interne dans le cadre de l'Union française. Cette autonomie leur permettrait de lever la tutelle onusienne et par conséquent de se débarrasser d'une surveillance internationale gênante. La volonté de l'administration française au Cameroun de maintenir de nombreux militants du parti nationaliste à

¹ ANY, 1 AC 168/1. Note sur la souveraineté française sur le Cameroun. Décembre 1950.

² Au cours des années 1930, au Moyen-Orient, les territoires dominés par la Grande-Bretagne et la France manifestent le désir de souveraineté. En réaction à ce désir, les Britanniques, pour le cas de l'Irak, élaborent des stratégies en vue de protéger leurs intérêts dans cette région. Ils imposent le traité Anglo-irakien à leur protégé, le roi Fayçal ben Hussein al-Hachimi Eljai. Ce traité confie de nombreux pouvoirs aux conseillers politiques et militaires britanniques dans les ministères irakiens, à l'instar du contrôle de la fiscalité, de l'armée et des finances. Il accorde aussi aux britanniques l'exclusivité de l'encadrement et de l'équipement des forces armées irakiennes. Bref, les Britanniques sauvegardent leurs intérêts avant d'accepter de « soumettre la candidature de l'Irak à l'assemblée de la SDN, qui, en octobre 1932 vote en faveur de l'indépendance du pays et son intégration au sein de l'institution internationale ». Voir Myriam Yakoubi, *La périodisation de l'Empire britannique au Moyen-Orient (1914-1956) : au-delà des indépendances formelles*, dans *Les âges de Britannia : Repenser l'histoire des mondes britanniques (Moyen Âge-XXI^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.

[<http://books.openedition.org/pur/92934>] (Page consultée le 25 février 2021). Susan Pedersen, « Back to the League of Nations : Review Essay » dans *American Historical Review*, vol. 112, n° 4, (2007), pp. 1091-1117.

[<https://www.jstor.org/stable/40008445>] (Page consultée le 25 février 2021); Pierre-Jean Luizard, « 21 : Le mandat britannique et la nouvelle citoyenneté irakienne dans les années 1920 », dans : Pierre-Jean Luizard éd., *Le choc colonial et l'islam*, Paris, La Découverte, « TAP/HIST Contemporaine », 2006, pp. 401-407.

[<https://www.cairn.info/le-choc-colonial-et-l-islam--9782707146960-page-401.htm>] (Page consultée le 25 février 2021); Susan Pedersen, *The Guardians: The League of Nations and the Crisis of Empire*, Oxford, Oxford University Press, 2015.

l'écart des élections législatives prévues à cet effet en décembre 1956, pousse ces derniers à brandir la menace du boycottage desdites élections. Les dirigeants de l'UPC posent des conditions pour participer à ces élections : l'instauration du suffrage universel, l'abolition du système raciste de double collège électoral et la libération des prisonniers politiques.

Le subalterne émigré Gaspard Sipoufo Kamga est l'un des principaux militants qui animent la campagne de brandissement du boycottage des consultations électorales en région Bamiléké mais qui, à la fin vote pour la participation. Dans la subdivision de Mbouda, parallèlement à la campagne de menace du boycottage de ces consultations électorales, les populations du hameau de Batotchin et des quartiers de Bamenya, ainsi que de Balépo sur le territoire de la chefferie de Babadjou sont remontées contre l'administration française. Elles rejettent le projet d'immatriculation des terres concédées aux planteurs et éleveurs français. Les subalternes émigrés Etienne Somekong Mbounya, James Péga et Hubert Tchoffo encadrent cette contestation. L'administration française manipule et réprime les populations qui dénoncent ses abus et respectent les mots d'ordre du parti nationaliste. L'intensification de cette répression dégénère en opération de guérilla en juin 1957.

I- Contribution de Sipoufo Kamga au rejet de la loi-cadre et au boycottage des élections

Le messager du comité directeur du parti nationaliste contribue à la sensibilisation du rejet de la loi-cadre mentionnée à l'introduction et prépare au boycottage des élections législatives de la fin d'année 1956. L'opportunisme de Paul Soppo Priso, Président de l'Assemblée territoriale du Cameroun, permet à l'administration française de maintenir l'UPC à l'écart des élections législatives. Dos au mur, elle boycotte effectivement ces consultations électorales en décembre 1956.

A- L'opposition à la Loi-Cadre et la menace de boycottage des élections législatives

Le rejet par l'UPC de la Loi-cadre qui prévoit l'autonomie interne ne peut être compris si l'on perd de vue l'existence d'un plan de domination future du Cameroun préparé, en 1950, par la Direction des Plans français. L'UPC s'oppose à l'autonomie interne parce qu'elle fait partie des stratégies élaborées par le Gouvernement français pour torpiller les revendications d'indépendance, favoriser les élites assimilées et réaliser le plan de perpétuation de la domination du Cameroun, ainsi que d'autres territoires de l'Afrique française composant, en partie, la France d'outre-mer. À ce propos, Nicolas Bancel explique que les intérêts de la France, « jusqu'en 1946, convergent dans la nécessité de maintenir l'hégémonie de la métropole ». Il relève que la Loi-cadre est critiquée parce qu'elle permet aussi à la France d'avoir la majorité des cadres généraux issus de la métropole. C'est elle uniquement qui « peut décider des modes de recrutement des hauts fonctionnaires Outre-mer³ ». En effet, dans un rapport frappé du sceau très secret du 11 décembre 1950 intitulé « Note sur la souveraineté française sur le Cameroun » adressé au Gouvernement français, les fonctionnaires de la Direction du Plan prodiguent les conseils pour priver ce territoire de sa souveraineté économique, militaire et diplomatique afin de perpétuer la domination : « ... il ne faut pas oublier que la position de la France au Cameroun conditionne la position de la France dans toute l'Afrique centrale⁴ ».

En clair, la position géostratégique du Cameroun par rapport aux colonies françaises qui l'entourent dicte les mesures à prendre par la France pour lui voler astucieusement sa souveraineté. Les stratèges de la Direction des Plans français rappellent : « Il est certain que celui qui tient Douala et le Cameroun tient économiquement l'Oubangui-Chari et le Tchad [territoires enclavés, alimentés

³ Bancel Nicolas, « La voie étroite : la sélection des dirigeants africains lors de la transition vers la décolonisation », *Mouvements*, vol. 21-22, n°3, (2002), p. 28-40.
[\[https://www.cairn.info/revue-mouvements-2002-3-page-28.htm\]](https://www.cairn.info/revue-mouvements-2002-3-page-28.htm)(Page consultée le 14 février 2021)

⁴ ANY, 1 AC 168/1. Note sur la souveraineté française sur le Cameroun 1950.

par le port de Douala]. La domination économique entraîne, surtout dans les pays neufs, la domination politique, en raison du faible champ économique de ces pays⁵ ». Ils avertissent qu'une « France réduite au Gabon et au Moyen-Congo disparaît en tant que grande puissance Centre-africaine⁶ ». Les responsables de la Direction des Plans français suggèrent « de sauvegarder certaines positions qui permettront à la France d'être maîtresse de la situation en Afrique centrale dans les 10 années⁷ [à venir] ». Ils constatent une difficulté : « Le problème du port de Douala est sans doute le plus important et aussi le plus délicat à résoudre ». Ils expliquent que « la situation en cours est des plus hétéroclites, mais le point essentiel est que, situé sur le domaine public naturel, il appartient de plein droit au territoire, ainsi que les 6 milliards de francs métropolitains, provenant des ressources du FIDES qui vont y être investies en ouvrages et en équipement⁸ ». Les stratèges de la Direction des Plans français indiquent que « L'objectif à atteindre serait de déclasser, ce qui le ferait tomber dans le domaine privé. Cette opération nécessite un décret en Conseil d'État, après avis de [l'Assemblée représentative du Cameroun] (ARCAM). Le terrain pourrait être alors l'objet d'une vente ou d'un bail emphytéotique accordé à une société de droit privé ou d'économie mixte à prédominance d'intérêts français. » Pour eux, « Cette seconde opération exige une délibération de l'ARCAM. Les 2 opérations n'en font qu'une d'ailleurs. Pour aboutir, elles ne devront pas éveiller de soupçons et être conduites avec la plus grande prudence⁹ ». En somme, les Français qui élaborent cette stratégie pour sauvegarder les intérêts de leur pays au Cameroun suivent l'exemple des Britanniques en Irak.

⁵ ANY, 1 AC 168/1. Note sur la souveraineté française sur le Cameroun 1950.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

La prétendue autonomie du Cameroun semble être la mise en application de ce plan de la Direction des Plans français. Grâce à la vigilance des étudiants camerounais en France qui, à travers le journal *Kaso*, qui veut dire liberté, travaillent pour vulgariser les problèmes de l'évolution de leur pays, le stratagème dénommée autonomie interne élaborée par la France pour torpiller l'accès du Cameroun qu'elle administre à la souveraineté est démasqué¹⁰. Dans le numéro de mars 1955 de *Kaso*, ils indiquent avoir conscience des conciliabules au sujet de cette autonomie interne. Ainsi, ils écrivent : « sans vouloir chicaner sur les mots, nous estimons que la tunique 'autonomie' camoufle une arrière-pensée de domination et de lucre... tout aussi funeste que celle de Déjanire le fut à Hercule¹¹. » D'après les étudiants camerounais sympathisants de l'UPC, le statut d'autonomie interne visait à organiser la poursuite de l'exploitation du Cameroun pour le compte de la France¹². Ce statut avait aussi pour objectif d'empêcher l'unification des deux territoires parce que la France estimait qu'il n'y existait pas une langue nationale commune. Son représentant à la Quatrième Commission de l'ONU, en 1954, cherchait à faire valoir que l'absence d'une langue nationale commune était un obstacle à l'unification et l'indépendance¹³. Aussitôt, le secrétaire général de l'UPC rejette cette idée devant la même Commission, en soutenant qu'une fois la souveraineté nationale acquise, lui et ses compatriotes devraient « se concentrer sur le développement d'une langue nationale¹⁴ ». Il appuie aussi la réclamation de l'unification et de

¹⁰ Créé en 1952, le financement des parutions de ce journal était assuré par les étudiants camerounais grâce à une cotisation individuelle de 5000 francs CFA, soit 25 \$ canadiens. Voir, Martin Mbengué Nguimè, « Les étudiants Camerounais et la formation des cadres nationaux de 1952 à 1960 » In *Journal of the Cameroon Academy of Sciences*, vol. 2, n° 2, (2002), pp.139-148.

¹¹ *Journal Kaso* de mars 1955. Voir, Deltombe, Domergue et Tatsitsa, *Cameroun. L'invention de la Françafrique...*, p. 71; UNESCO, *Le rôle des mouvements d'étudiants africains dans l'évolution politique et sociale de l'Afrique de 1900 à 1975*, Paris, L'Harmattan, 1993. Pour les détails au sujet de la tunique de Déjanire qui est une mythologie grecque voir, Publio Ovidio Nasón, *Œuvres complètes d'Ovide: traduites en Français ; auxquelles on a ajouté la vie de ce poète ; les Hymnes de Callimaque ; le Pervigilium Veneris ; l'Épître de Légendes sur l'exil d'Ovide ; et la traduction en vers de la belle Élégie d'Ovide sur son départ*, Volume 2, Paris, Debarle Imprimeur-Libraire, 1798.

¹² Voir, ANY 1 AC 168/1. Note sur la souveraineté française sur le Cameroun...

¹³ Terretta, *Nation of Outlaws...*, p. 110.

¹⁴ IV^e Comité de la 9^e Session de l'Assemblée générale de l'ONU, pp. 292-293, cité par Terretta, *The Fabrication of...*, pp. 187-188.

l'indépendance par l'expérience commune des difficultés, de la discrimination et du colonialisme vécues collectivement par les habitants des deux territoires depuis la fin du XIXe siècle¹⁵.

Le comité directeur de l'UPC soupçonnait l'existence du plan d'instrumentaliser la notion d'autonomie interne afin de mieux dominer. Son message sensibilise et prépare le comité central UPC de Bansa à le rejeter par le boycottage des élections législatives parce qu'au cours de la rencontre qu'il y organise, l'envoyé du comité directeur informe l'assistance de la position prise par les dirigeants et contenue dans le numéro spécial de *La Voix du Kamerun*, le journal de sensibilisation du parti. Il la résume ainsi : « Le peuple camerounais ne veut pas de la Loi-cadre. Il refuse ces élections qui sont une application de la loi-cadre. Il ne votera pas »¹⁶.

Après cette information, les participants à la rencontre confient le travail du contrôle et de recensement à une commission composée de Sipoufo Kamga, Aaron Simo, Gabriel Tekmbomo, ainsi qu'au militant Michel Tagong. Ils devaient procéder à la réorganisation des comités de base et au recouvrement des souscriptions de l'année 1956. À cet effet, le comité UPC de Bansa envisage des conférences dans les quartiers où le parti s'était déjà implanté, ainsi que ceux qui étaient à conquérir. En plus, Sipoufo Kamga se donne la charge de veiller à l'élection des présidents de comités, de désigner les secrétaires et les trésoriers, suivant les instructions du comité directeur¹⁷.

À la clôture de cette réunion de réorganisation du parti à Bansa, Sipoufo Kamga rappelle la décision secrète que venait de prendre le comité directeur. Il s'agissait de mesures à appliquer aux informateurs de police, qu'ils soient militants, sympathisants ou neutres politiquement. Il précise que l'élimination physique des suspects était une recommandation du comité directeur, à

¹⁵ Terretta, *Nation of Outlaws...*, p. 110.

¹⁶ ADD, N.R. n° 304, P17, B1, du 7 octobre 1956, p. 2.

¹⁷ *Ibid.*

l'initiative des comités centraux et locaux. En d'autres termes, on passait à l'application du « Programme 56 en 6 points » des vœux du Nouvel An du parti délivré le 28 décembre 1955. Le message de Sipoufo Kanga était surtout un rappel de ce programme. Il martèle : « tuer par empoisonnement la nuit, et jeter les corps dans le marigot le plus proche, tuer par empoisonnement mystique¹⁸ ». Sipoufo Kanga précise que le comité directeur est en train de se débrouiller pour acheter les armes à l'étranger et armera chaque comité de base avec deux ou trois revolvers. Il demande à l'assistance de ne jamais avoir de souci pour éliminer physiquement les suspects et l'invite à faire boire du vin en guise de serment pour ne jamais divulguer l'activité du mouvement. Les militants devaient se soumettre à cette prestation de serment avant chaque ouverture de séance de réunion¹⁹. Achille Mbembe souligne que parallèlement, en Sanaga Maritime au cours de la lutte menée par les maquisards upécistes contre l'administration française, « la société diurne et la société nocturne » font un retour en force. En d'autres termes pour gêner l'administration française, pour construire un nouveau monde (un terrain spirituel qui n'a jamais été colonisé) et nourrir la capacité de s'imaginer libre, les maquisards se livraient à des pratiques magico-religieuses²⁰.

Il convient de mentionner qu'à l'instar des nationalistes Kikuyu (Mau Mau), une ethnie du Kenya, lors de l'insurrection indépendantiste de ce pays de l'Afrique de l'Est, les Bamiléké, pour la plupart, croyaient que le serment de secret « est un véritable pacte magique qui contient en lui-

¹⁸ ADD, N.R. n° 304, P17, B1, du 7 octobre 1956, p. 2. Il convient de noter que « Tuer par empoisonnement mystique », selon Patrice Yengo, auteur de nombreuses publications portant sur la sorcellerie en Afrique équatoriale, « il s'agit d'exercer une action malveillante, surnaturelle et secrète » sans recourir à une tierce personne contre l'individu visé. Voir : Patrice Yengo dans une communication courriel avec Florence Bernault, « De la modernité comme impuissance. Fétichisme et crise du politique en Afrique équatoriale et ailleurs », Cahiers d'Études africaines, Vol.49 n°195, (2009), p.747-774; Patrice Yengo, *Les mutations sorcières dans le Bassin du Congo. Du ventre et de sa politique*, Paris, Karthala (« Hommes et sociétés »), 2016.

¹⁹ ADD, NR, n° 304, P. 17, B1, du 7 octobre 1956, p. 3.

²⁰ Achille Mbembe, « Domaines de la nuit et autorité onirique dans les Maquis du Sud-Cameroun (1955-1958). » *The Journal of African History*, vol. 32, n°1, (1991), pp. 89-121.
[\[http://www.jstor.org/stable/182580\]](http://www.jstor.org/stable/182580) (Page consultée le 23 février 2021).

même la sanction de sa trahison, la mort sans appel²¹. » Pour ce faire, ils pratiquent des cultes, des rituels mystiques ou pratiques magiques. Ceux qui croient en ces pratiques recourent aux *ngan lekang*, c'est-à-dire des éléments de la société Bamiléké ou autres groupes ethniques que certains croient être capables « d'agir sur les phénomènes naturels : faire tomber ou arrêter la pluie, lancer la foudre, diviser un cours d'eau en deux, ainsi que ceux qu'ils pensent être à mesure « de forcer le déroulement normal des choses temps pour le bien comme pour le mal²² ».

Boire du vin en jurant de garder un secret et de rester fidèle à ses engagements fait partie des traditions Bamiléké. En invitant au recours à ces pratiques, les leaders nationalistes n'innovaient pas. Ils faisaient plutôt recours aux savoirs ancestraux des Bamiléké pour lutter contre les « traîtres » à leur cause²³. Le messager du comité directeur se charge de transmettre cette invitation. Pour ce faire, il prescrit le contrôle strict de l'activité des membres du *kouhgang* au motif qu'ils sont les plus susceptibles de trahir la cause de l'UPC. La création des *kouhgang* est intimement liée à la naissance des chefferies de la région Bamiléké. Elle répond au besoin du maintien de l'ordre sur l'espace territorial de la chefferie. Les *kouhgang* se réunissent par confréries à la chefferie. Chacune d'elles a son rôle à remplir dans la bonne marche de la discipline : c'est pour cette raison que le *Fofo*, une autre catégorie de *kouhgang* en *Gyemba*, (la langue parlée dans les chefferies de la subdivision de Dschang et une partie de celle de la subdivision de Mbouda) est chargé de capturer ou d'exécuter les malfaiteurs. En revanche, les membres de la catégorie nommée

²¹ Louis Perrois, Jean-Paul Notué, *Rois et sculpteurs de l'Ouest Cameroun: la panthère et la mygale*, Paris, Éditions Karthala, 1997, p. 96.

²² *Ibid.*

²³ Pour l'usage du vin de palme pour la prestation de serment chez les Bamiléké, voir Charles-Henry Pradelles de Latour, « Les aspects de l'interdit chez les Bangwa », *Journal des Africanistes*, n° 49-2, (1979), pp. 29-35. [https://www.persee.fr/doc/jafr_0399-0346_1979_num_49_2_1983](Page consultée le 14 août 2020). Voir aussi, E. S. Atieno-Odhiambo, "The Production of History in Kenya: The Mau Mau Debate". In *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Études Africaines*, 1991, Vol. 25, n°2, (1991), pp. 300-307. [<https://www.jstor.org/stable/485221>](Page consultée le 22 décembre 2020); Maina wa Kinyatti, "Mau Mau: The Peak of African Nationalism in Kenya." *Kenya Historical Review*, vol.5, n° 2, (1977), p. 287-31; Ng'ang'a. D Mukaru, "Mau Mau, Loyalists and Politics in Murang'a, 1952-1970." *Kenya Historical Review*, vol.5, n°2, (1977), pp. 365-384; B. A. Ogot, "Revolt of the Elders." In *Politics and Nationalism in Colonial Kenya*, (1972), pp. 134-148.

Kouhang ont pour mission la surveillance des pistes sur le territoire de la chefferie. Ils sont également chargés de procéder à l'arrestation des bandits qui circulent la nuit sur le ressort territorial de la chefferie²⁴.

Peu avant la séparation des participants, l'émissaire du comité directeur annonce la mise sur pied d'une école de cadres politiques et laisse entendre que les cours étaient programmés trois fois par semaine et que chaque comité de base était tenu d'y envoyer deux de ses membres. Il précise aussi que le choix des quartiers où auraient lieu les cours revenait au président du comité central. C'est à la clôture de la rencontre que Sipoufo Kamga est un peu plus prolix. Il dévoile à l'auditoire que l'attente de l'unification et de l'indépendance ne durerait plus guère. Le messager du comité directeur recommande la régénération des comités du mouvement durant cette période de sursis²⁵. Il convient de rappeler qu'avant cette école des cadres politiques annoncée par Sipoufo Kamga, la première créée par les dirigeants du comité directeur, le 7 mars 1955, a fonctionné au quartier New-Bell, à Douala, du 18 mars au 21 avril 1955. La différence entre les deux écoles, c'est la variété des cours dispensés par la première et les responsabilités de ses encadreurs dans le parti nationaliste : ils étaient issus du comité directeur. L'école des cadres politiques de l'UPC de New-Bell formait ses pensionnaires à la production des tracts, à la rédaction des pétitions, au classement des archives, à l'utilisation des caméras et à l'utilisation du mimographe. Elias Tchuenté, ressortissant de la chefferie de Bayangam résidant à Nkongsamba, et Chrétien Nzukam de la chefferie de Bandjoun faisaient partie de la première promotion de cette école²⁶.

Sipoufo Kamga, clôture la réunion par l'annonce d'une tournée du Dr Mathieu Tagny dans tous les comités, visite au cours de laquelle, il devait reconforter les militants et apprécier l'activité

²⁴ Pour plus de détails, voir Emmanuel Kamga, « Histoire de la chefferie de Bandjoun », dans *Le Bamiléké* n° 24, année illisible.

²⁵ ADD, NR, n° 304, P. 17, B1, du 7 octobre 1956, p.3.

²⁶ Terretta, « The Fabrication of the Postcolonial... », pp. 191-192.

de la Jeunesse démocratique du Cameroun (JDC). Il annonce également le passage prochain de Madame Ngapeth-Biyong. Le messenger précise qu'au cours de cette tournée, elle envisageait d'activer son mouvement. Sipoufo Kanga invite les femmes à se tenir prêtes. Avant de prendre congé de l'assistance, l'émissaire renouvelle la consigne de la direction selon laquelle il fallait suivre de près les agents secrets et les tuer sans merci. À ce rappel, l'auditoire applaudit. Comblé, le messenger déclare que les upécistes du comité central de Bansoa avaient aussi le droit de hisser leur drapeau lors d'assemblée sans crainte. Cette révélation est suivie une fois de plus d'applaudissements²⁷.

Après cette réunion, une peur panique s'empare de « Ferdinand », la taupe des renseignements généraux qui assistait à la réunion. Elle s'inquiète de son sort et de celui de ses collègues, informateurs de police. Ferdinand rend compte le même soir à sa hiérarchie, notamment au chef de région Delauney. Il annexe à son rapport des remarques personnelles alarmantes :

- 1°) les envoyés de la Direction font renaître beaucoup les mouvements upécistes, à mon avis, il faudrait interdire rigoureusement leur pénétration dans la région.
- 2°) la présence du peloton mobile est demandée à BANSOA au moins trois fois par semaine, car les Bansoa sont adonnés à ces mouvements de plus que les autres de la région (sic.)²⁸

L'informateur reconnaissait par ces remarques l'adhésion massive des populations de la localité de Bansoa au mouvement de libération camerounais. Abordant le problème de la sécurité de leur entreprise de trahison, il sollicite un examen sérieux des menaces que les consignes du comité directeur laissent planer sur les agents secrets. Pour lui, « il fallait arrêter tout envoyé de la direction, chercher à prendre la machine à écrire de Bansoa »²⁹. Après avoir pris connaissance du rapport de Ferdinand, Delauney adresse cinq copies du procès-verbal de cette réunion du comité central UPC de Bansoa au haut-commissaire de la République française au Cameroun, Pierre

²⁷ ADD, NR, n° 304, p 17, B1, du 7 octobre 1956 p.3.

²⁸ ADD, remarques personnelles de l'informateur « FERDINAND » en annexe de la Note de Renseignement n° 304, P 17, B1, du 7 octobre 1956.

²⁹ *Ibid.*

Messmer, et lui dévoile que des mesures étaient prises pour rechercher les principaux membres de ce comité. Le responsable français de la région Bamiléké attire l'attention de Messmer sur le paragraphe X du procès-verbal de cette réunion³⁰. Delauney relève que les dirigeants de l'UPC venaient de décider des mesures strictes à appliquer contre les agents secrets infiltrés dans leurs rangs.

À la suite des ratissages qui faisaient partie des mesures annoncées par Delauney dans sa correspondance au haut-commissaire, la gendarmerie appréhende Daniel Domo et Aaron Simo, deux des militants qui venaient d'être recrutés par Sipoufo Kamga. Immédiatement informé, le chef de la région Bamiléké intervient auprès du procureur de la République et lui demande d'ouvrir une information judiciaire contre eux pour « reconstitution de ligue dissoute ». Il lui signale que les tracts saisis par la brigade de gendarmerie de Dschang et d'autres renseignements divers lui avaient en effet permis de savoir que les deux upécistes avaient de nouveau formé un comité de base de l'UPC. Delauney révèle au procureur que Domo assume la présidence par intérim de ce comité. Le chef de région trouvait que ces tracts étaient contraires à l'ordre public par les consignes de violence qui y étaient données³¹. Le même jour, Domo et Simo sont placés sous mandat de dépôt pour le motif de « reconstitution de ligue dissoute »³².

Parallèlement à cette activité répressive, Sipoufo Kamga poursuit sa tournée au comité de base de Balessing et au comité de base de Batcham. C'est l'arrestation du membre du comité de base de Balessing, Benoît Sontcha, lequel gardait tous les dossiers constitués au cours de ses missions, qui ralentit l'élan de son activité³³. Il convient de signaler qu'au mois précédant ces

³⁰ ADD, Le chef de la région Bamiléké au haut-commissaire de la République française au Cameroun, Dschang, le 15 octobre 1956.

³¹ ADD, Le chef de la région Bamiléké au procureur de la République auprès du Tribunal de Première Instance de Dschang, Dschang, le 16 octobre 1956.

³² ADD, Compte-rendu du chef de région Bamiléké à la direction des affaires politiques.

³³ ADD, Le chef de la région Bamiléké au haut-commissaire de la République française au Cameroun, Dschang, le 15 octobre 1956.

arrestations, des rumeurs persistantes attribuées aux milieux upécistes laissaient entendre que les élections à la nouvelle assemblée ne pouvaient avoir lieu au courant de décembre tant que les leaders du mouvement se trouvaient sous le maquis. Les nationalistes supputaient également qu'au cas où ces élections seraient maintenues avant la libération des détenus politiques et le retour des exilés, leur mouvement donnerait l'ordre de s'abstenir d'aller voter. Pour les renseignements généraux qui révélaient cette rumeur, il n'était pas exclu que le comité directeur désigne des candidats pour se présenter aux élections législatives sous couvert du Mouvement d'action nationale du Cameroun (MANC) de Soppo Priso avec lequel l'UPC était en négociation³⁴. Ces pronostics incitent les stratèges de l'administration française à élargir quelques prisonniers politiques, notamment Sontcha du comité de base UPC de Balessing. Sipoufo Kamga en profite pour récupérer ses documents et pour se rendre auprès du bureau du comité directeur afin de rendre compte de sa tournée de reconstitution du parti. La décision de Soppo Priso d'aller aux élections législatives, sans que les revendications du programme minimum élaboré avec la participation de l'UPC au cours du congrès extraordinaire du MANC du 5 août 1956 ne soient satisfaites, conduit à la décision de boycotter activement les élections lors d'une série de réunions des leaders du parti nationaliste à Kumba au Cameroun sous administration britannique.³⁵

B- L'échec du boycottage des élections de décembre 1956

Au Cameroun sous administration française, l'interdiction de l'UPC le 13 juillet 1955 facilite l'opportunisme du président de l'ATCAM, Soppo Priso, et le boycottage des élections législatives en fin décembre 1956. Soppo Priso est un bon opportuniste, c'est-à-dire celui qui agit selon les circonstances du moment afin de les utiliser au mieux de ses intérêts et d'en tirer le

³⁴ ADD, NR N° 272 Cf., P 17, B1 du 19 septembre 1956 et NR n° 268 du 18 septembre 1956.

³⁵ *Ibid.*

meilleur parti, sans se soucier des principes moraux³⁶. En effet, le bannissement du parti nationaliste camerounais engendre une impasse parce que la situation semblait ne plus offrir une issue favorable à l'UPC, notamment à cause de son bannissement. Pour sortir de cette situation difficile, Soppo Priso fonde le MANC. Deux mille personnes assistent à la réunion de son lancement organisée, le 9 juin 1956, à Yaoundé³⁷. Le but du mouvement est de coaliser les personnalités favorables à un « programme minimum » focalisé sur la demande de réformes en faveur de l'unification des deux territoires et l'indépendance. On y retrouve plusieurs figures politiques de l'heure³⁸.

Durant les cinq mois suivant la création de ce mouvement, le secrétaire général du parti nationaliste, Um Nyobè fonde d'énormes espoirs sur ce courant parce qu'il poursuit les mêmes objectifs que son parti : l'indépendance et l'unification. Le rapprochement de Soppo Priso des nationalistes tient de la lutte d'influence entre lui et André-Marie Mbida, député à l'Assemblée nationale française élu en remplacement de Louis-Paul Aujoulat qui y représentait la troisième circonscription du territoire camerounais depuis 1945.³⁹ Soppo Priso soutient les positions nationalistes tout en ménageant l'administration. Cette attitude procède du fait qu'il est un entrepreneur des Travaux publics et homme d'affaires, situation qui le rend vulnérable aux éventuelles mesures de rétorsion de l'administration française et aux tentatives de corruption de cette dernière. Les révélations des échanges et propositions faites au président de l'UPC, Moumié, par l'administrateur Guy Georgy, rapporté par sa veuve Marthe Ekemeyong Moumié, illustrent cette corruptibilité de Soppo Priso. Ekemeyong Moumié révèle que Georgy « propose une somme

³⁶ Joseph, *Le mouvement nationaliste...*, p. 322.

³⁷ Mbembe, *La Naissance du maquis...*, p. 338.

³⁸ Il s'agit notamment de Charles Assalé, Mathieu Tagny, Oussman Muisse, Samuel Ekwe, Anatole Kameni, tous de l'UPC), Charles Okala (USC), Benoit Bindzi (BDC), Martin Abega (chef supérieur) voir, R. Joseph, *Le mouvement nationaliste...*, p. 327 et Nestor Fils Meyong, « La Zone de pacification en Sanaga-Maritime », mémoire de maîtrise, université de Yaoundé I, 2004, p. 32.

³⁹ Mbembe, *La Naissance du maquis...*, p. 338.

d'argent 10 000 000 de francs » à son mari en lui soufflant : « Au Cameroun, vous serez riche, à l'exemple de Soppo Priso⁴⁰ ». À demi-mot, Georgy trahit la main de l'administration française derrière le succès des affaires de Soppo Priso et les motivations de son opportunisme. En dépit de tout cela, le MANC sert plus ou moins de couverture au parti nationaliste contraint à la clandestinité. Le président sortant de l'ATCAM, Soppo Priso sollicite le vote de l'amnistie pour toutes les personnes impliquées dans les émeutes de mai 1955, afin de leur permettre de participer aux élections législatives projetées pour la fin de l'année 1956. Elle est l'une des principales revendications de l'UPC, mais ses dirigeants se méfient de son double langage, c'est-à-dire ses moyens détournés pour se tirer d'embarras⁴¹.

Cette méfiance ne freine pas les élans de Soppo Priso parce que de juin à septembre 1956, il engage une tournée du Cameroun autour du thème « Quittons l'impasse ». Au cours de ce déplacement, il invite la population à soutenir le MANC. Les réunions de Soppo Priso mobilisent du monde : « 1500 à Edéa le 16 juin, 200 personnes à Nkongsamba le 24, 3000 personnes à Bafoussam le 1^{er} juillet, 7000 personnes à Douala le 8 juillet, 2000 personnes à Ebolowa le 29 juillet »⁴². Pour Mbembe, une telle capacité à mobiliser les masses était l'étape nécessaire pour Um Nyobè pour se passer de la lutte armée. Mais il semble que ce n'est pas le cas parce la France était déterminée à ne pas permettre la participation de l'UPC aux élections législatives⁴³. L'on comprend pourquoi le vote de l'amnistie fut après la fermeture des candidatures⁴⁴. Forts de ces succès, au deuxième congrès du MANC, du 3 au 4 novembre 1956 à Dibombari à 18 km au nord de la ville de Douala, les représentants de 30 organisations politiques, syndicales et

⁴⁰ Voir, Marthe Moumié, *Victime du colonialisme français*, Paris, Duboiris 2006, p. 41 et Guy Georgy, *Le Petit Soldat de l'empire*, Paris, Flammarion, 1992, p.33.

⁴¹ Voir, Joseph, *Le Mouvement nationaliste camerounais...*, pp. 335-338; Meyong, « La Zone de pacification... », pp. 31-33; Abel Eyinga, *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, L'Harmattan, 1984, pp. 97-98.

⁴² Mbembe, *La Naissance du maquis...*, pp. 338-339.

⁴³ Mbembe, *La Naissance du maquis...*, pp. 338-339.

⁴⁴ Joseph, *Le Mouvement nationaliste camerounais...*, p. 342.

professionnelles élisent Soppo Priso au poste de secrétaire général à l'unanimité. Parmi les organisations qui participent à ce deuxième Congrès extraordinaire du MANC, on retrouve l'Union Bantoue, l'Association de la jeunesse de Yaoundé, le Conseil national des chefs traditionnels et l'Association des populations Kribiennes⁴⁵.

En somme, sans se soucier de ce que pouvaient dire les prisonniers de l'UPC qui attendaient l'amnistie, Soppo Priso organise un congrès extraordinaire où la décision est prise d'aller aux élections⁴⁶. Ce n'était pas facile ou évident pour tous les participants du congrès de Dibombari de se retrouver à Avam près d'Ebolowa pour délibérer une seconde fois sur la participation aux législatives. Se sentant trahie, l'UPC décide de boycotter activement les élections en recourant à la violence. Du 2 au 3 décembre 1956, son secrétaire général organise la « Rencontre nationale des cadres » à Makaï près d'Eséka. Accourus des villes et villages de Yaoundé, Eséka, Edéa, Saa, Babimbi, Yabassi, Bafang, Douala, les participants à cette rencontre adoptent le 6ème point du « Programme 56 en six points ». Il y est question du « Renforcement de tous les mouvements qui luttent pour l'unification et l'indépendance » des deux territoires, « notamment par l'élimination de tous les éléments dont la conduite et le comportement sont de nature à compromettre la noble cause pour laquelle le peuple Kamerunais a tant lutté et souffert »⁴⁷. La branche armée de l'UPC, c'est-à-dire le Comité National d'Organisation (CNO), est créée le 2 décembre 1956 pour mettre ce programme en application⁴⁸. De ce fait, dans une correspondance adressée, le 6 décembre 1956, à son ami avocat et journaliste Pierre Stibbe à Paris, Um Nyobè s'exprime au sujet de la

⁴⁵ Nken, *L'U.P.C. : De la solidarité idéologique...*, p. 287.

⁴⁶ La distance entre Dibombari dans la région du Littoral et Abam région du Sud du Cameroun est de 350 km. Voir, Stéphane Prévitali, *Je me souviens de Ruben: mon témoignage sur les maquis du Cameroun, 1953-1970*, Paris, Karthala, 1999.

⁴⁷ Voir, Mbembe, *La Naissance du maquis...*, p 345; Stella Mbatchou, « Contribution à la connaissance de l'Armée de libération nationale du Cameroun (ALNK), 1959-1971 », mémoire de maîtrise en histoire, université de Yaoundé-I, 2003, pp. 13-14).

⁴⁸ Bakang Ba Tonjé, *L'Indépendance réelle d'abord. Stratégies et actions de l'UPC du 10 avril 1948 au 12 février 1991*, Douala, Éditions Kunde, 2007, p. 90.

trahison de Soppo Priso. Il déclare qu'au cours de son congrès extraordinaire tenu le 28 novembre à Avam près d'Ebolowa, sans qu'aucune des conditions prévues dans son programme du 9 juin n'ait été remplie par le gouvernement français, le MANC a décidé de participer aux élections. Il lui révèle « alors que le Conseil National de la Jeunesse Démocratique du Cameroun et le comité directeur de l'UPC réaffirment leur position : l'abstention totale, si l'amnistie n'est pas accordée dans les conditions voulues et les libertés démocratiques rétablies par l'abrogation du décret du 13 juillet 1955⁴⁹... ». En bref, au cours d'un congrès du MANC de novembre 1956 à Dibombari Soppo Priso, les représentants de l'UPC et ceux d'autres associations s'entendent pour participer aux élections législatives, mais seulement après la libération des militants condamnés à la suite des émeutes de mai 1955 et l'abrogation du décret du 13 juillet 1955. Mais au cours d'un autre congrès convoqué *in extrémis* le 28 novembre, Soppo Priso trahit son pacte avec l'UPC et décide à la dernière minute d'aller aux élections. Cet acte de trahison pousse les dirigeants du parti nationaliste à choisir le boycottage par la violence des élections législatives⁵⁰.

Il convient de souligner qu'au cours des consultations organisées à l'occasion de la session élargie du comité directeur tenue à Kumba du 1er au 5 novembre 1956 qui portait sur la participation de l'UPC, les militants Jacques N'Gom, Mathieu Tagny, Job-René Ngapeth, Chrétien Nzukam, Marie-Irène Ngapeth-Biyong et Gaspard Sipoufo Kamga votent contre le boycottage des élections législatives projetées par l'administration française. Cela s'explique par le fait qu'ils avaient espoir que l'administration française donnerait satisfaction aux exigences formulées lors de la création du MANC⁵¹. En guise de rappel, ces exigences portaient sur l'accord d'une « Amnistie pleine et totale des faits des événements de mai 1955 », la dissolution de l'Assemblée,

⁴⁹ Um Nyobè, *Écrits sous maquis...*, p. 175 et Chindji-Kouleu, *Histoire cachée du Cameroun...* p. 130.

⁵⁰ *Ibid*, Mbembe, *La Naissance du maquis...*, p. 339.

⁵¹ ADD, Sipoufo Kamga aux dirigeants de l'UPC et du One Kamerun au Soudan et à Bamenda, Bamenda, le 15 août 1958.

la discussion du futur statut du Cameroun au cours de la session de la nouvelle assemblée qui devait être mise en place, et la généralisation des libertés démocratiques⁵².

Après le vote de Sipoufo Kamga contre le boycottage, le bureau du comité directeur le perçoit comme un traître. Il choisit un autre militant engagé: Martin Singap, un jeune clerc originaire de la chefferie de Bandenkop en région Bamiléké. Il a fait preuve de son militantisme pour le parti nationaliste à Garoua ce qui a poussé le lamido (autorité traditionnelle) de la ville à le chasser de son lamidat du nord du Cameroun⁵³. À travers le lamido l'administration française lui reprochait la création des comités de l'UPC et l'animation des rassemblements en faveur de l'unification et l'indépendance du Cameroun dans cette partie du territoire⁵⁴.

En effet, à l'occasion du deuxième congrès de la JDC qui se tient, du 30 novembre au 3 décembre 1956 à Kumba, 88 délégués représentant les 115 sections de base de l'UPC discutent de la réorganisation du mouvement. À la fin des travaux du congrès, notamment le 4 décembre, deux mandats sont remis à Singap. Le premier daté du 3 décembre 1956 est celui du comité exécutif de la JDC. Il est signé par deux membres du comité exécutif de la JDC : François Fosso et William Nguimbus. Ce mandat délègue à Singap les pouvoirs pour l'organisation de l'ensemble des régions de l'Ouest-Cameroun. Le deuxième, daté du 4 décembre de la même année, est celui du comité directeur de l'UPC signé par Abel Kingué puis contresigné par Félix Roland Mourié. Il charge

⁵² Mbembe, *La naissance du maquis...*, p. 342.

⁵³ ANY, 2AC (8) 346. UPC Comité National d'Organisation, 1957 Idrissou Alioum et J. Koufan Menkene, « L'Union des Populations du Cameroun (UPC) à l'épreuve du nord Cameroun français, 1951 - 1955 », in *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Science Humaines*, volume 1, n° 5, Nouvelle série, 2006, p. 203. Idrissou Alioum, « Les tentatives de pénétration de l'UPC au Nord Cameroun sous administration française, 1951-1955 », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1997.ADD, Ds 679, Martin Singap

⁵⁴ À ce propos, les historiens Thierno Mouctar Bah et Gilbert L. Taguem Fah laissent comprendre que le lamido et le sultan possédant un pouvoir de décision très fort dans la société musulmane, les Français les inféodèrent très tôt pour servir d'intermédiaires politiques. Ils étaient très courtisés et invités à assister aux célébrations marquant le 14 juillet en France à l'instar du Lamido Yaya de Maroua. Voir Thierno Mouctar Bah et Gilbert L. Taguem Fah « Les élites musulmanes et la politique au Cameroun, sous administration française : 1945-1960 ». In Jean Boutrais, *Peuples et cultures de l'Adamaoua (Cameroun): actes du colloque de Ngaoundéré, du 14 au 16 janvier 1992*, Paris, Éditions IRD, 1993.

Singap « d'organiser la région Bamiléké en s'inspirant du Programme 56 en 6 points »⁵⁵. Par ailleurs, Singap est également chargé de la bonne marche du mouvement et de la formation des « équipes de football » (unités de guérilla) par le comité exécutif de la JDC⁵⁶. En dépit des responsabilités confiées à Singap probablement à cause du vote de Sipoufo Kamga contre le boycottage des législatives, le bureau du comité directeur annonce à ce dernier la création de la branche armée du parti nationaliste et il l'invite à en faire partie⁵⁷.

La campagne de boycottage des élections législatives de décembre 1956, notamment en région Bamiléké sous la bannière de cette branche militaire, est un échec. En clair, le 11 décembre 1956, en tournée à Bansoa, le commandant de la brigade de Dschang, le Maréchal de Logis-chef Le Meut, apprend d'une source sûre que 600 à 700 personnes résidant à Nkongsamba et à Douala devaient venir à Bansoa, dans la nuit du 22 au 23 décembre, pour y créer des troubles et empêcher le déroulement des élections. Ces chiffres nous paraissent irréalistes parce que la mobilisation d'environ 60 ou 70 voitures pour leur transport ne pouvait passer inaperçu par la gendarmerie. Ces ressortissants avaient comme objectif de manifester leur opposition au potentat au trône dans leur chefferie et d'exiger de sa destitution⁵⁸.

La gendarmerie est également informée que la consigne du boycottage émanait de Moumié. La trajectoire des nationalistes lui est également révélée. Ils devaient passer par Bafang et s'arrêter à proximité de la piste de Bamendjou pour gagner ensuite le territoire de la chefferie de Bansoa par les pistes.⁵⁹ En effet, pour la sûreté, les éléments upécistes de la chefferie de Bansoa paraissaient les plus agités, pour ne pas dire les plus déterminés à s'opposer aux élections législatives. Ils

⁵⁵ ANY, 2AC (8) 346. UPC Comité National d'Organisation, 1957.

⁵⁶ ADD, NR n° 78 P 17, A du 7 février 1957.

⁵⁷ ADD, Sipoufo Kamga aux dirigeants de l'UPC et du One Kamerun au Soudan et à Bamenda, Bamenda, le 15 août 1958.

⁵⁸ APO, 1 AC220 (2). NR, n° 390/cf., P.17. B1 du 10 décembre 1956.

⁵⁹ ADD, le Commandant de la Brigade de Dschang au chef de la Région Bamiléké, Dschang, le 12 décembre 1956.

paraissaient les plus motivés parce qu'un certain nombre de ressortissants de cette chefferie, de l'intérieur et de la diaspora, étaient allés à Kumba pour s'entretenir avec les dirigeants du mouvement nationaliste⁶⁰. Dès leur retour ceux de ces ressortissants basés à Douala se sont réunis pour planifier une agitation à entretenir sur l'étendue du territoire de leur chefferie d'origine durant la campagne électorale et le jour du scrutin. Pour briser cette détermination, l'administration française mène des activités clandestines et procède à des arrestations⁶¹. L'activité clandestine est définie par ses promoteurs comme « l'exécution d'une mission secrète en dépit d'opposition. L'activité clandestine parrainée par un gouvernement ou par un groupement comme soutien d'un État allié est projetée et exécutée d'une telle façon que, si elle est découverte, l'auteur puisse en nier toute responsabilité d'une manière plausible (sic) »⁶².

Suivant ce qui avait été alors décidé à Kumba, des « commandos », c'est-à-dire un groupe de combat employé pour les opérations rapides et isolées, devait monter de Douala sur la région Bamiléké aux frais du comité directeur, pour détruire le marché et les cases de la chefferie de Bansoa. Ce projet de destruction des habitations de la chefferie de Bansoa était probablement motivé par les frustrations et de rancœurs envers l'administration française et *Fo Tchinda*. Ces frustrations et rancœurs étaient liées à la perte du procès au tribunal coutumier pour la récupération des terres spoliées et les mauvais traitements infligés aux militants de l'UPC de Bansoa par les militants du RPC, la milice de constituée de ses notables *Fo Tchinda* et la gendarmerie de Dschang. La date du 11 décembre avait été retenue pour le déploiement des « commandos ». Mais, elle avait été jugée trop loin de la date des élections législatives du 23 décembre 1956 par Moumié qui arrêta

⁶⁰ ADD, le Commandant de la Brigade de Dschang au chef de la Région Bamiléké, Dschang, le 12 décembre 1956.

⁶¹ Pour la diaspora du CFN, il s'agissait de Lucas Zokamgoum, Jean Mambou et, Michel Tagong et Benoît Sontcha de Douala. François Penka résidait à Bansoa, voir, APO, 1 AC 135, NR 3961 cf, p17, B1 du 11 décembre 1956.

⁶² Pour plus de détails voir : ANY. 2AC8839. Guide d'entraînement à l'activité clandestine. Pour la diaspora du CFN, il s'agissait de Lucas Zokamgoum, Jean Mambou et, Michel Tagong et Benoît Sontcha de Douala. François Penka résidait à Bansoa, voir, APO, 1 AC 135, NR 3961 cf, p17, B1 du 11 décembre 1956.

celle du 22 du même mois, veille de cette consultation électorale. L'opération était projetée la nuit avec un effectif de 650 commandos environ⁶³. Cet effectif semble grossi parce que transporter 650 personnes aurait exigé la mobilisation de 30 véhicules de 20 places. Leurs mouvements ne seraient pas passés inaperçus.

D'après la note de renseignement de la gendarmerie, lors de l'entretien que les ressortissants Bansoa avaient eu à Kumba avec Moumié le 29 novembre 1956, François Penka, un des indicateurs de la gendarmerie, releva 7 mesures à appliquer sur le territoire de la chefferie de Bansoa. Il s'agissait d'abord de provoquer une vive réaction contre la tyrannie du potentat local, *Fo Tchinda* et de récupérer les terrains qu'il avait vendus afin de les rétrocéder aux populations à qui il les avait arrachés, selon les normes d'attribution des terres chez les Bamiléké.⁶⁴ L'opération de boycottage des élections était censée se dérouler sans effusion de sang. Les membres du commando chargé dudit boycottage pensaient que les réactions des membres du RPC entraîneraient leurs condamnations. En effet, ils espéraient que les réactions des membres du RPC pouvaient servir de motifs d'accusation et de condamnation en justice et, par ricochet, leur permettre de se venger contre eux pour les cases détruites en mai et en juin 1955. Selon l'indicateur de police Penka, Jean Mambou upéciste originaire de Bansoa résidant à Nkongsamba indique dans une correspondance adressée à Anne Handjo, militante de l'UPC, le 8 décembre 1955, que la guerre était nécessaire à

⁶³ APO, 1 AC220 (2). NR, n° 390/cf., P.17. B1 du 10 décembre 1956, p. 2. Pour ces normes on peut consulter les travaux de Robert Delarozière, « Les Institutions politiques et sociales des populations dites Bamiléké », Dakar, *Études Camerounaise*, vol. 2, n° 27-28, (1949), p. 127-175 et de Jean-Joseph Chendjou Kouatcho Nganso, « Économie et société Bamiléké à l'époque précoloniale : le commerce et les échanges dans la société Bamiléké à la veille et au début de la pénétration des Européens dans les Hauts Plateaux de l'Ouest Cameroun. Esquisse d'une genèse du dynamisme commercial des Bamiléké », Mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 1979; Emmanuel Ghomsi, « Les Bamiléké du Cameroun : essai d'étude historique des origines à 1920 », Thèse de doctorat, Université de Paris, 1972. Charlotte Voufo, *Le rôle de la femme dans la caféiculture: le cas de la Ménoua, 1930-1990. Esquisse d'une étude historique*, Université de Yaoundé I, 1998.

⁶⁴ Selon Jean Hurault, la notion de concession, c'est-à-dire la terre attribuée de longue date, est claire dans l'esprit du Bamiléké qui reçoit celle-ci à titre temporaire, c'est-à-dire pour une mise en valeur de courte durée de son chef. Ces terres occupées, notamment les plus anciennes, correspondent aux parties inférieures des versants. Voir Jean Hurault, « L'organisation du terroir dans les groupements Bamiléké ». In: *Études rurales*, n° 37-39, (1970), pp. 232-256, [http://www.persee.fr/doc/rural_0014-2182_1970_num_37_1_1525](Page consultée le 17 août 2020).

Bansoa pour obtenir la libération des prisonniers de Dschang. Toutes les femmes de l'UDEFEFEC étaient priées de participer à cette lutte. Dans la même lettre, Mambou prescrivait l'abstention des femmes aux élections⁶⁵.

La première quinzaine de décembre 1956, la Sûreté est informée qu'un stage de propagande et de sabotage avait lieu dans les environs de Kumba, quelques 300 militants, baptisés « Infanterie kamerunaise du maquis » y avaient participé⁶⁶. Elle apprend aussi que le gros des « fantassins » constitués en groupes, devait se répandre dans toute la région Bamiléké à partir du 20 décembre, et être déposé par voiture dans les secteurs respectifs assignés à chacun, chaque groupe était placé sous le commandement d'un responsable⁶⁷. Selon l'informateur de la police, dans la nuit du 22 décembre, un camion venant de Douala devait appuyer les nationalistes en acheminant les explosifs. Suivant le plan établi, les saboteurs – dès leur arrivée - devaient être pris en charge par des « pilotes », militants locaux de l'UPC chargés comme leur nom l'indique, de les guider vers les lieux de sabotage⁶⁸.

Dès le 17, quelques-uns des membres de « l'Infanterie kamerunaise du maquis » font leur apparition dans la région : trois dans le Sud de la subdivision de Bafang, puis le lendemain 18 décembre, cinq dans la subdivision de Dschang, dans le groupement de Bansoa. Dans la nuit du 21 au 22, un grand nombre des membres de ce commando se retrouvent à la chefferie de Bamendjou. La police politique qui était à leur trousse identifie quatre groupes. Le premier, composé d'une dizaine de membres et commandé par Jonas Wafo, alias Joseph Wouafo Djouguela, avait pour zone d'action la circonscription de Mbouda. Le deuxième groupe composé de 19 membres commandé par Georges Tegne était chargé de la circonscription de Bafoussam. Le

⁶⁵ APO, 1 AC220 (2). NR, n° 390/cf., P.17. B1 du 10 décembre 1956.

⁶⁶ APO, 1AC276. NR402/cf. du 15 décembre 1956.

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ APO, 1AC276, NR402/cf. du 15 décembre 1956.

troisième groupe de 16 et placé sous le commandement de Jean Marie Diffo, avait une zone d'action à cheval sur les circonscriptions électorales de Mbouda, Dschang et Bafoussam. Le quatrième groupe de 13 personnes et commandé par Michel Tagong n'avait pas de zone précise⁶⁹.

Contrairement à la campagne de boycottage des élections législatives dans la région du Haut-Nyong, de la Sanaga maritime et du Wouri, le boycottage des élections législatives de décembre 1956 en région Bamiléké est un fiasco. Cette campagne de boycottage des élections est réussie dans ces autres régions parce que les élections y sont annulées. Parallèlement, la deuxième quinzaine de décembre 1956 y est particulièrement sanglante : assassinat de Charles Délangué, médecin-chef de l'hôpital d'Edéa et candidat aux élections du 23 décembre et de son colistier, Samuel Mpouma⁷⁰. À Yaoundé, le colon français M. Thouvenin, jardinier en service à la voirie est trouvé poignardé sur la route de l'aviation. Au cours d'un accrochage avec une bande d'émeutiers, l'administrateur colonial Kaelin est accidentellement blessé et doit être transporté dans un état grave à Douala. Un gendarme auxiliaire agressé à coup de machette décède peu après son transport à l'hôpital. La voie ferrée Mbalmayo-Otéle est sabotée et les lignes télégraphiques coupées. De nombreuses inscriptions « À bas la loi cadre », « Pas de vote », « Fin de tutelle », sont lisibles à divers endroits. Entre Minkoa et Makak (Sanaga Maritime), on constate de nombreux sabotages de ponts, dont certains, par explosifs. Un sabotage est également observé à la sortie de Douala sur la voie ferrée. Le poste de péage du pont du Wouri est attaqué et dévalisé ; à Sangmélina, deux cases

⁶⁹ APO, 1AC276, NR402/cf. du 15 décembre 1956. Les recherches visant à récolter les informations sur l'auteur de la constitution des groupes, le procédé utilisé et ses supérieurs hiérarchiques à qui il devait adresser les rapports de ses activités n'ont pas abouties au succès.

⁷⁰ Cf : P.A. Mpressa, « Charles Délangué, Samuel Mpouma : martyrs ou traîtres au nationalisme camerounais », mémoire de maîtrise, Université de Yaoundé, 1993) ; V.T. Levine, *Le Cameroun*, t. 2, p.54. Voir également aux Archives provinciales de l'Ouest le dossier 1AC220(2), la note de M. Tirant, secrétaire général chargé des affaires courantes auprès du Haut-Commissaire, dressant le bilan des opérations de sabotage du 18 au 27 décembre 1956 aux chefs de régions et de subdivisions.

sont incendiées dont l'une appartenant à un fonctionnaire désigné comme président d'un bureau de vote⁷¹.

A contrario, la campagne de boycottage échoue en région Bamiléké. Cet échec procède de la trahison du projet à la gendarmerie locale par François Penka, un homme ordinaire de la chefferie de Bansa, infiltré dans la délégation des upécistes de cette chefferie lors de la réunion à Kumba, en novembre 1956. Ce fiasco tient aussi du désistement des autres partenaires du projet à l'instar du *Fo* de Bamendjou pour le candidat Isaac Tchoumba Ngouankeu, un ancien greffier et upéciste qui pour des raisons inconnues avait décidé de participer aux élections⁷². En effet, la gendarmerie locale est informée à temps du projet. La fuite d'informations ayant eu lieu au cours des préparatifs de novembre 1956, elle fait l'exploitation opérationnelle du renseignement et torpille le succès de l'opération en renforçant les contrôles routiers. En plus, une lettre de Moumié apportée par Gabriel Signe est peu rassurante. Elle laisse entendre que les transporteurs de Douala qui avaient promis, dès novembre, de se charger de l'acheminement dans les différentes chefferies favorables Bamiléké, s'étaient décommandés au dernier moment. Malgré ces mauvais signes, le président de l'UPC assure les nationalistes que des véhicules allaient venir de Bamenda⁷³. Selon la même source, pour surmonter le handicap, les responsables des groupes demandent à *Fo* Jean Rameau Sokoudjou de mettre à leur disposition son véhicule pour acheminer les unités. Le *Fo* de Bamendjou, qui venait quelques jours auparavant de recevoir des avertissements de Delauney, chef de région, en raison de sa sympathie pour le mouvement nationaliste, tout en assurant les upécistes de toute sécurité à l'intérieur de son groupement, refuse de prêter son véhicule de peur d'être accusé

⁷¹ APO, 1AC220 (2). la note de M. Tirant, secrétaire général chargé des affaires courantes auprès du Haut-Commissaire, dressant le bilan des opérations de sabotage du 18 au 27 décembre 1956 aux chefs de régions et de subdivisions.

⁷² Il semble que le *Fo* de Bamendjou choisit de soutenir le candidat Isaac Tchoumba Ngouankeu pour sa profession de foi flatteuse. Tchoumba Ngouankeu choisit probablement d'aller aux élections pour mener le combat de l'intérieur comme le redoutaient les stratèges de l'administration.

⁷³ APO, 1AC 276. NR 424/cf. du 23 décembre 1956, p. 2.

d'appartenir à « l'Infanterie du Maquis » et de subir des représailles. En outre, il soutenait la candidature de Tchoumba Ngouankeu⁷⁴. Dans la matinée du 22, un élément appartenant au groupe devant opérer dans la subdivision de Bafang arrive pour annoncer le contrôle « sévère » du pont sur le Nkam⁷⁵. L'un des membres du commando qui avait réussi à traverser les mailles du filet, Joseph Kakapi, est dépêché le jour même à Bamenda pour aviser les dirigeants de l'UPC de cette ville de la sévérité des contrôles. Jonas Waffo et son groupe prennent le chemin de Mbouda⁷⁶.

L'exploitation opérationnelle des fuites d'informations permet aux forces colonialistes de dérouter le camion annoncé par Moumié. Les patrouilles de gendarmerie ne cessent de circuler sur les grands axes de la région Bamiléké, procédant à des vérifications d'identité et du chargement des véhicules. Dans les centres urbains, des opérations similaires de vérifications étaient également effectuées. À Bansoa, deux « pilotes » sont appréhendés pour vérification d'identité (Benoît Sontcha et Michel Tagong) tandis qu'à Dschang, par exemple, des éléments « étrangers » à la ville, arrivant de Douala, sont gardés à vue, sous le prétexte d'une situation administrative irrégulière⁷⁷.

À la suite de la libération de quelques prisonniers politiques intervenus avant les élections probablement pour la propagande en faveur de l'administration française par ses partisans, l'UPC avait retrouvé sa vitalité à Bansoa⁷⁸. Le comité central de ce groupement s'était réorganisé. À la direction on retrouvait Elias Soh qui présidait le comité et Daniel Domo qui assurait les fonctions du secrétaire. Gabriel Tekmbomo était son adjoint et aussi chargé de conseiller le groupe. Michel Tagong gérait la trésorerie. De ce comité central dépendaient désormais 10 comités de base qui comptaient au total 115 adhérents « officiellement » inscrits à l'UPC et 112 adhérentes

⁷⁴ Sokoudjou, chef de Bamendjou, 78 ans, Bamendjou, le 9 juillet 2007.

⁷⁵ C'était un dispositif composé d'une section de gendarmerie mis sur place aux premières le 21.

⁷⁶ APO, 1AC276. NR 424/cf. du 23 décembre 1956, p. 3.

⁷⁷ APO, 1AC276. Capitaine Maitrier, Rapport aux chefs de Régions et d'Escadron, Dschang, le 24 décembre 1956.

⁷⁸ Il convient de préciser que c'est le 11 décembre 1956 que la loi d'amnistie est votée. Voir, Joseph, Le mouvement nationaliste..., p. 342.

« officiellement » inscrites à l'UDEFEC⁷⁹. La dénonciation de ces comités réorganisés détermine une fois encore la chasse aux upécistes à Bansoa⁸⁰. Un malheur n'arrivant jamais seul, une enquête faite par un membre du comité central sur place relève que les dernières souscriptions n'étaient pas parvenues à Kumba au Bureau du comité directeur, en particulier une somme de 20 000 frs qui avait disparu entre les mains d'un messenger venu de Douala⁸¹. Ce genre de détournement sape la confiance basée sur la solidarité que le parti avait envers certains militants.

Au début du mois de mars 1957, la gendarmerie constate un calme apparent dans le groupement Bansoa. Ce calme apparent est lié à la vigilance et la prudence des nationalistes. Les réunions étaient devenues plus discrètes. Les rencontres avaient lieu, tantôt chez un certain Louis du quartier Banengang à Bansoa, tantôt au quartier Bambi⁸². Dans la subdivision voisine de Bafoussam, la condamnation du chef traditionnel, Kamdem Ninyim de Baham, pour détention illégale d'armes et pour reconstitution de l'UPC, ainsi que les rebondissements de cette affaire éclipsent les activités de l'UPC à Bansoa. En clair, sa libération et sa réincarcération font monter la tension dans la région Bamiléké⁸³. La résistance s'intensifie dans la subdivision de Bafoussam et

⁷⁹ Sipoufo Kamga en ce début du mois de février 1957, était annoncé en Région Bamiléké pour la réorganisation de l'UDEFEC.

⁸⁰ Ces comités de base étaient présidés respectivement par : 1 — Quartier Baké : Megnakui Jacob, adhérents UPC – 10 adhérentes UDEFEC); 2— Quartier Bahouang : Yetro – Fanda (Adhérents UPC 12 adhérentes UDEFEC); 3— Quartier Batcha : Simo Aaron (11 adhérents UPC – 6 adhérentes UDEFEC); 4— Quartier Bakoa : Tankou Michel (10 adhérents UPC 11 adhérentes UDEFEC); 5— Quartier Batchigang : Kamgantche Michel (14 adhérents UPC – 16 adhérentes UDEFEC); 6— Quartier Bahela : Femboy Nountcheu (9 adhérents UPC – 4 Adhérentes UDEFEC); 7— Quartier Bassossia : Tekmbomo Gabriel (6 adhérents UPC - 9 adhérentes UDEFEC); 8— Quartier Batche : Fosso Joseph (12 adhérents UPC – 16 adhérentes UDEFEC); 9— Quartier Balatche : Mbah Etienne (18 adhérents UPC – 13 adhérentes UDEFEC); 10— Quartier Banengang : Nkengne Boniface (20 Adhérents UPC — 15 adhérentes UDEFEC). Il faut noter que les présidents des comités de base n'appartenaient pas toujours aux quartiers, mais avaient été désignés suivant leur activité militante. Jean Fossie rentré de Yaoundé pour succéder à son père était proposé pour remplacer Elias Soh. Voir, ADD, NR n° 061/Cf, P 17, B1 du 1er février 1957.

⁸¹ ADD, NR n° 061/Cf, P 17, B1 du 1er février 1957.

⁸² ADD, NR n° 144/Cf d'un Informateur, B1, Dschang, 29 mars 1957.

⁸³ Pour s'informer davantage, voir Stéphanie Mawouo Tayou, « Légitimité contre légalité dans les chefferies traditionnelles Bamiléké : le cas de la chefferie Baham (1927-1964) », Mémoire d'Histoire, Université de Yaoundé I, 2003/2004, p. 26; Dominique Malaquais, *Architecture, pouvoir et dissidence au Cameroun*, Paris, Karthala et PUCAC, 2002, p. 322; Alex Bertrand Sonké, « La Chefferie de Baham de 1945 à 1960 : ses rapports avec la puissance coloniales et les nationalistes », Mémoire de maîtrise, Université de Yaoundé I, 1995; Jean Marie Fotso, « La rébellion dans la

de Mbouda. Dans la subdivision de Mbouda, les subalternes outrés par les injustices, notamment les spoliations foncières au profit des éleveurs et planteurs européens, redoublent d'ardeurs dans l'élaboration des stratagèmes pour réclamer celles-ci, ainsi que l'unification et l'indépendance.

II- Les subalternes Bamiléké et oppositions à l'immatriculation des terres, 1953-1958

Au cours des années 1920-1930, l'imposition de la législation foncière française sur les hautes terres de l'ouest Cameroun permet aux planteurs et aux éleveurs européens de s'accaparer les terres. Les populations victimes de cet accaparement y opposent une résistance passive. La répression violente menée par l'administration française transforme cette résistance passive en insurrection et en opération de guérilla en juillet 1956.

A- La résistance passive à l'appropriation des terres

Avant la conquête européenne du XIXe, la totalité des surfaces des terres des chefferies Bamiléké est rigoureusement organisée par des lois, c'est-à-dire encadrée par des normes de cession, d'exploitation et de rétrocession des terres⁸⁴. De ce fait, chaque particularité du relief et chaque zone topographique sont vouées à un usage précis. En clair, en fonction de cette organisation, les Bamiléké plantent les végétaux et modifient l'espace. Comparée à leurs voisins qui sont les Mbo et les Bamouns vers le nord, cette modification de l'espace est propre aux Bamiléké. Ils organisent leurs terres de manière précise, prévisible et normative, et se basent sur la

subdivision de Bafoussam (région Bamiléké) de 1955 à 1966 : Nationalisme, banditisme, règlement de compte ? », Mémoire d'Histoire, Université de Yaoundé I, 1997, pp 30-31. Meredith Terretta, "A Miscarriage of Revolution: Cameroonian Women and Nationalism" *Stichproben*, vol. 7, n° 12, (2007), pp. 61-90. [<https://gwnonline.unc.edu/node/2148>](Page consultée le 5 janvier 2021); Daniel Abwa, *Cameroun Histoire d'un nationalisme 1884-1961*, Yaoundé, Éditions CLE, 2010, p 298; Thérèse Mawa, « Samuel Wanko, l'homme et son action socio-politique 1925-1957 », Mémoire de DIPES II ENS, 1999, p. 17, p. 22; Kanguelieu Tchouaké, *la Rébellion armée à l'ouest Cameroun (1955-1971): contribution à l'étude du nationalisme camerounais*, Yaoundé, Edition St. Siro, 2003.

⁸⁴ Kwayeb Katté, *Les institutions de droit public du pays bamiléké ...*

division de la topographie, et associent l'agriculture et l'élevage des caprins. Cette topographie a trois niveaux qui sont liés à la pente. Les pâturages occupent la partie supérieure et moyenne des versants qui sont convexes. Ces deux parties ne sont pas favorables à l'agriculture parce qu'elles sont soumises à l'érosion⁸⁵. Toutefois, elles peuvent être cultivées une année tous les 5 ans. La partie inférieure des versants convexes est très favorable à l'agriculture parce que l'érosion de la partie supérieure y accumule les détritiques des végétaux qui après les décompositions deviennent très fertiles. Ces terres occupées, notamment les plus anciennes, correspondent aux parties inférieures des versants⁸⁶.

Avant la pénétration allemande, les chefs Bamiléké attribuent les concessions à titre individuel. D'après les normes régularisant la distribution des terres en pays Bamiléké, les nouveaux arrivants sur le territoire de la chefferie et les fils des habitants qui n'ont pas eu la chance d'être les héritiers de leur père peuvent solliciter un espace du chef. Ce dernier leur accorde cette faveur contre un modique cadeau : une chèvre ou unealebasse d'huile de palme. Sur recommandation du chef, les chefs de quartiers peuvent procéder à cette attribution des terres sur le territoire des chefferies très peuplées. Les concessions abandonnées sont réattribuées aux nouveaux demandeurs. Sur le territoire des chefferies sous-peuplées, certains grands notables reçoivent « en partage de vastes portions de terre dépassant de loin ce qu'un homme peut mettre en valeur. Dans les régions à relief polyconvexe, ils ont fréquemment reçu en partage une colline entière ou un groupe de collines⁸⁷ ».

⁸⁵ Pour plus d'informations à propos de l'érosion des sols voir, Victor Sanmarco, « Les Bamiléké du district de Dschang. Exemple de l'influence du climat sur la vie indigène au Cameroun », *Annales de Géographie*, tome 54, n° 295, (1945), pp. 223-224; R. Furon, « Les problèmes de l'érosion du sol », *Revue internationale de botanique appliquée et d'agriculture tropicale*, n° 309-310, (1948), pp. 281-296; Jean-Pierre Warnier, « Histoire du peuplement et genèse des paysages dans l'ouest camerounais », *The Journal of African History*, vol.25, n° 4, (1984), pp. 395-410.

⁸⁶ Jean Hurault, « L'organisation du terroir dans les groupements Bamiléké ». In: *Études rurales*, n° 37-39, (1970), pp. 232-256,

[http://www.persee.fr/doc/rural_0014-2182_1970_num_37_1_1525](Page consultée le 17 août 2020).

⁸⁷ *Ibid.*

La concession de vastes espaces susmentionnés aux notables tels que Mekam Tiyo de Bamenya quartier de la chefferie de Babadjou s'explique par la vocation attribuée aux sols et la fonction de la topographie. Le chef attribue aux notables les terres cultivables inoccupées destinées à une occupation future. Le chef attribue aussi au notable l'autorité sur les sommets des collines et les portions supérieures des versants. Impropres aux cultures permanentes, ces vastes superficies servaient à pâtrer les chèvres tous les cinq ou six ans, alternée par une mise en culture. Afin que les sols puissent être exploités d'une manière convenable pour un accès équitable des habitants du voisinage, une organisation du terroir était nécessaire. Le notable a pour rôle de réaliser cette organisation et de la faire respecter. C'est lui qui fixe l'année où l'on met sa « montagne », c'est-à-dire sa colline en culture⁸⁸. En somme, si l'accès à la terre et son exploitation suivent des normes établies et réglementées par la structure de gouvernance chez les Bamiléké, le chef demeure le propriétaire des terres dont il accorde l'usufruit. Avant le protectorat allemand et l'administration franco-britannique, il est le maître qui partage les terres composant la chefferie. La pénétration allemande freine l'expansion des Bamiléké sur les hautes terres notamment, de 1902 à 1914, perturbant ainsi le fonctionnement de la société Bamiléké comme en témoigne Hurault :

... les Allemands, premiers occupants européens, préférèrent s'appuyer sur les Bamoun, consacrant les droits de ceux-ci sur des terres dont ils venaient de s'emparer par la force et qu'ils occupaient avec une densité très faible, cultivant peu et de façon primitive... Pour améliorer le niveau de vie, il aurait fallu développer les cultures en vue de l'exportation et le manque de terres l'empêchait⁸⁹.

Sans sous-estimer le bien-fondé de cette argumentation, il convient de préciser qu'après la défaite allemande, une partie du *Bezirk* (district) de Dschang, c'est-à-dire les versants-est des monts Magwa où se trouve la chefferie de Babadjou est administrée par les Anglais. En effet, sous le commandement du général anglais Charles Dobell, les troupes franco-britanniques dénommées

⁸⁸ Jean Hurault, « L'organisation du terroir dans les groupements Bamiléké ». Dans *Études rurales*, n° 37-39, (1970), pp. 232-256, [http://www.persee.fr/doc/rural_0014-2182_1970_num_37_1_1525](Page consultée le 17 août 2020).

⁸⁹ Hurault, *Les structures sociales des Bamiléké...*, pp. 127-128.

Forces expéditionnaires ouest-africaines créées pour combattre l'Allemagne sont victorieuses à Douala à la fin de l'année 1914. À la suite des tiraillements entre la France et l'Angleterre pour le contrôle de la dépouille du protectorat allemand, les deux vainqueurs s'entendent pour une éphémère gestion conjointe (condominium). À la fin de cette administration conjointe, ils se partagent le territoire le 4 mars 1916⁹⁰.

L'une des conséquences de la Première Guerre mondiale au Cameroun sous administration française est l'accapement des terres par les soldats français démobilisés. Ils sont aidés dans cette entreprise par l'administration française qui accorde sur les hautes terres un contrat favorable à l'accapement des terres⁹¹. Ainsi, en novembre 1918, trois combattants démobilisés qui faisaient partie du régiment de Toulouse, une ville française, s'associent et mettent sur pied une entreprise de vente de bovins : La Compagnie pastorale. La France qui occupe la ville de Douala leur signe un contrat pour fournir la viande bovine à la ville. En menant une vie d'aventurier, ils se tissent des liens d'amitiés et d'affaires avec les chefs des éleveurs Peuls, ainsi que les services des fidèles bergers⁹². Les Peuls sont des populations nomades et des éleveurs éparpillés en Afrique occidentale, centrale et orientale désignés par les autres ethnies africaines par les termes fula, fulbé, foubé, fulani, foute⁹³. En 1922, l'administration française introduit la notion de terres vacantes sans maître, de classement des terres dans le domaine public et de propriété privée⁹⁴. Cette notion

⁹⁰ Abel Eyinga, *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, Éditions Anthropos, 1978, p.11.

⁹¹ Jean Boutrais « Cameroun 1940-1950 : les beaux jours » *Courier de la Planète* n° 16, (1993). [https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers17-06/010028290.pdf](Page consultée le 18 août 2020).

⁹² *Ibid.*

⁹³ Pour plus de détails, voir [https://www.ndarinfo.com/Dossier-Qui-sont-les-Peuls_a955.html](Page consultée le 20 octobre 2020); L. Homburger « Les peuls », in *Journal des Africanistes*, n° 32-2, 1962, p. 331-332. [https://www.persee.fr/doc/jafr_0037-9166_1962_num_32_2_1454](Page consultée le 20 octobre 2020).

⁹⁴ Pour la notion de terres vacantes sans maître son origine ce sont les articles 539 et 713 du Code Civil français où « les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à l'État ». Voir, Christian Bouquet, « En Afrique, les terres appartiendront à ceux qui les achètent (In Africa, land will belong to those who buy it) » *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, n° 89-3, (2012) p. 388-398. Alain Testart, « Propriété et non-propriété de la Terre. L'illusion de la propriété collective archaïque (1re partie) » *Globalisation et résistances*, n° 165-

de terre vacante sans maître crée le dysfonctionnement des normes dans la gestion des terres chez les Bamiléké. Le géographe Jean-Louis Dongmo explique dans sa thèse de doctorat que « ... les immigrants Bamiléké qui ont fondé chaque chefferie ont acquis collectivement par les armes le droit de propriété sur le territoire conquis ». Il précise que ces immigrés « ... ont partagé une partie du sol entre eux et confié au chef la charge de partager le reste aux enfants à naître lorsqu'ils auront atteint l'âge adulte ». Dongmo révèle qu'en « attendant, ces réserves sont la propriété collective des membres de la chefferie et toutes les femmes de la collectivité ont le droit de les cultiver librement. Nul n'a le droit de les prêter ou de vendre des terres à un ressortissant d'une autre chefferie »⁹⁵. En revanche, la signature des contrats favorise l'occupation et l'immatriculation des terres collectives par des étrangers à leur chefferie, notamment les planteurs et éleveurs européens. Selon les normes d'attribution des terres Bamiléké, ces terres appartenaient à la collectivité de Babadjou et de Balatchi. Les abus dans la gestion de ces questions foncières rendent l'administration française et les chefs impopulaires et les exposent aux attaques physiques ou en justice des frustrées comme nous le verrons plus loin.

De 1920 à 1958, la France facilite la concession des terres qui engendre le mécontentement des populations de la subdivision de Mbouda, particulièrement les habitants de la chefferie de Babadjou. Celle-ci est singulièrement affectée parce que les potentialités agricoles y sont très favorables⁹⁶. Ainsi, la première attribution d'une concession rurale, celle de la Compagnie

166, (2003), pp. 209-242; Denise Paulme, « Régimes fonciers traditionnels en Afrique Noire », *Présence Africaine*, vol. xlviii, n° 4, (1963), pp. 109-132.

[<https://www.cairn.info/revue-presence-africaine-1963-4-page-109.htm>](Page consultée le 28 août 2020)

L'illusion de la propriété collective archaïque (1re partie) [https://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_2012_num_89_3_8278](Page consultée le 28 août 2020).

⁹⁵ Jean-Louis Dongmo, « L'aménagement de l'espace rural en pays Bamiléké (ouest Cameroun) », thèse de doctorat du IIIe cycle, Université de Lille I, 1971, pp. 132-133.

[<https://ori-nuxeo.univ-lille1.fr/nuxeo/site/esupversions/6fd74252-53ac-4997-b2a9-a12737871a03>

⁹⁶ Pour plus d'informations sur les potentialités agricoles, voir Jean Marie Fotsing, « Genèse et évolution des structures foncières en Pays Bamiléké », thèse de doctorat de 3e cycle, Université de Yaoundé, 1984, Jean Despois, « Des montagnards en pays tropical. Bamiléké et Bamoun (Cameroun français) », in *Revue de Géographie Alpine*, n° 33-4, (1945), pp. 595-634.

pastorale, y déclenche une spoliation foncière de grande envergure (200 ha) pour cette région densément peuplée, au profit d'autres colons attirés par la fertilité des sols et du climat⁹⁷. Il convient de signaler que la dépossession foncière sur les hautes terres de l'Ouest Cameroun ne prend pas la même ampleur qu'en Algérie, sous la colonisation française où deux millions d'hectares de la surface des terres arables sur huit sont spoliés⁹⁸. La géographie, l'organisation sociale et la démographie des hautes terres de l'Ouest Cameroun expliquent la modicité de ces superficies spoliées : les terres fertiles sont inégalement réparties ; les parties supérieures des versants des collines sont des terres communautaires que le chef a attribuées aux notables pour une exploitation temporaire et une éventuelle redistribution aux hommes ordinaires de son ressort de commandement⁹⁹. La Compagnie pastorale est une société privée française qui ravitaille en plus du Cameroun (Européens et populations locales), les régions limitrophes. Elle exporte du bétail sur pied au Congo belge (République démocratique du Congo) au Gabon, au Nigeria, en Côte-d'Ivoire, en Gold Coast (Ghana) et à Fernando Pô, entre autres. Les commandes viennent aussi des Îles Canaries. La Pastorale et commerciale africaine réalise en 1929 un bénéfice de 2 009 711 francs français¹⁰⁰.

⁹⁷ Étienne Tiokang, « La diplomatie traditionnelle dans les Bamboutos : 1946-1977 », Mémoire de Maîtrise, Université de Yaoundé, 1990, p. 67.

⁹⁸ Voir, Sylvie Thénault, « 1881-1918 : l'«apogée» de l'Algérie française et les débuts de l'Algérie algérienne », dans Abderrahmane Bouchène (éd.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale. 1830-1962*. Paris, La Découverte, « Poche/Essais », 2014, pp. 157-184.

[<https://www.cairn.info/histoire-de-l-algerie-a-la-periode-coloniale--9782707178374-page-157.htm>](Page consultée le 20 décembre 2020); Peter Von Sivers, « Indigenous administrators in Algeria, 1846-1914. Manipulation and manipulators », *The Maghreb Review*, vol. 7, n° 5-6, (1982), pp. 116-121; Tahar Khaloune, « La ' domanialisation' de la propriété foncière en Algérie : la spoliation couverte de l'habit de la légalité. In: *Revue internationale de droit comparé*, Vol. 68, n°3, (2016), pp. 745-774; Claire Médard, Stéphanie Duvail, « Accaparement foncier et officialisation de la propriété privée au Kenya », *Hérodote*, vol.4, n° 179, (2020), pp. 165-181. [<https://www.cairn.info/revue-herodote-2020-4-page-165.htm>](Page consultée le 20 décembre 2020).

⁹⁹ Hurault, *Les structures sociales des Bamiléké*, Paris: Mouton, 1962, p. 60. [https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers18-07/14589.pdf](Page consultée le 19 août 2020).

¹⁰⁰ Voir [http://entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Pastorale_africaine.pdf](Page consultée le 18 août 2020); Voir également, Jean-Marie Fotsing, « Compétition foncière et stratégies d'occupation des terres en pays bamiléké (Cameroun) ».

[https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_6/colloques2/42952.pdf](Page consultée le 18 août 2020).

En 1930, le Français planteur et éleveur, Léon Marius Darmagnac est le plus nanti et véreux des colons qui se rue sur les terres fertiles de Babadjou. Il est malhonnête parce que c'est par le biais de la corruption qu'il se fait accueillir chaleureusement par le chef traditionnel Touyem II à son arrivée. En clair, Darmagnac gratifie le *Fo* de Babadjou d'une voiture Pick-up. Le 26 octobre 1930, l'administration lui attribue en concession 200 hectares¹⁰¹. Les 200 ha attribués à Darmagnac sont différents de ceux concédés à la SICOA. Bien avant, en 1922, sur les versants méridionaux des monts Magwa, l'administration française avait concédé à La Compagnie Pastorale une superficie de 1460 ha d'un espace préalablement exploité par les Allemands. Le décret français d'expropriation des terres de 1933, à travers l'attribution des concessions rurales aux planteurs et éleveurs européens, facilite l'occupation des terres exploitées collectivement dans cette zone par les chefferies de Bafou, Balatchi (sous-chefferie dépendant de Bangang) et Bangwa (au Cameroun sous administration britannique)¹⁰². La pression démographique explique aussi l'étroitesse des superficies comme en témoigne l'extrait du rapport mensuel du mois de février 1955 du chef de subdivision de Mbouda qui attire l'attention de sa hiérarchie sur cette question foncière à l'approche de la fin de l'une des concessions :

Le problème des concessions européennes de Babadjou doit retenir dans les mois à venir notre attention. Un faux pas dans ce domaine risque d'avoir de graves conséquences. Sans pousser jusqu'au bout la comparaison, il faut reconnaître que cette question présente une certaine analogie avec le problème Mau Mau. Tout comme les Kikuyu, les Bamilékés sont des agriculteurs fortement attachés à la terre (existence d'un droit coutumier précis) et très prolifiques (pourcentage de naissance et taux annuel d'accroissement supérieur même à ceux constatés chez les Kikuyus) »¹⁰³.

En effet, chez les Kikuyu, les densités oscillent entre 107 et 200 habitants au kilomètre carré. Pour l'Afrique, elles sont exceptionnelles par rapport à son peuplement général. Le taux brut

¹⁰¹ 3AC 3288. Rapport annuel de la subdivision de Mbouda, 1955. Il ne faudrait pas confondre les 200 ha attribués à la SICOA à ceux de Darmagnac.

¹⁰² Jean-Marie Fotsing, « compétition foncière et stratégies d'occupation des terres en pays Bamiléké (Cameroun) » dans Chantal Blanc-Pamard, Luc Cambrézy (eds.), *Dynamique des systèmes agraires : Terre, Terroir, Territoire : Les tensions foncières*, Paris, ORSTOM, 1995, pp. 131-148, cité par Ndami, ..., p. 272.

¹⁰³ ANY, 2AC 089530. Rapport annuel de la subdivision de Mbouda du mois de février 1955, p.2.

annuel de l'augmentation de la population Kikuyu est de 15 pour 1000, ce qui constitue une augmentation rapide¹⁰⁴. Le chef de subdivision de Mbouda insiste sur l'urgence d'une solution au problème des terres spoliées et avertit sa hiérarchie du risque d'insurrection « ... comme cela s'est passé au Kenya... une prise de position nettement hostile aux colons. Il martèle : « N'oublions pas ainsi que l'a souligné M. Pierre Gourou dans les *Cahiers d'Outre-mer* que le thème favori de la première organisation politique kikuyu a été le recouvrement de terres « volées par les Blancs¹⁰⁵ ».

Malgré le soutien du chef traditionnel de Babadjou, les populations portent l'affaire devant le conseil d'administration du territoire¹⁰⁶. Ce conseil d'administration du territoire déboute les plaignants, prescrivant des mesures d'indemnisation et fixant la durée du fermage à 25 ans, renouvelables sur simple demande. Enfin, il précise que les mines de natron qui s'y trouvent constituent un patrimoine public¹⁰⁷. La durée du contrat, 25 ans renouvelable, sur simple demande et la violation des termes de ce contrat sont une source de rancœurs.¹⁰⁸ Les dispositions indemnitaires ne sont que des mesures illusoire parce qu'en réalité les plaignants ne perçoivent rien. Darmagnac viole les engagements et fait déguerpir *manu militari* les paysans réfractaires¹⁰⁹. Comme si cela ne lui suffisait pas, en janvier 1934, il sollicite et obtient une autre concession rurale de 170 hectares pour une durée de 25 ans renouvelable. Par ailleurs, le 5 janvier 1935,

¹⁰⁴ Pierre Gourou, Pierre Gourou, « Une paysannerie africaine au milieu du XXe siècle : les Kikuyu et la crise Mau-Mau », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 28 (1954), p. 317-341.

[https://www.persee.fr/doc/caoum_0373-5834_1954_num_7_28_1928](Page consultée le 20 décembre 2020).

¹⁰⁵ ANY, 2AC 089530. Rapport annuel de la subdivision de Mbouda du mois de février 1955, p.2.

¹⁰⁶ L'attribution n'est pas conforme à la tradition du partage des terres et de leur récupération par le Fo régnant parce que les chefs des quartiers Bamenya et Balépo ou leurs habitants, bien qu'ils aient reçu les terres du chef, n'avaient pas commis de délit puni par le retrait de celles-ci. Chez les Bamiléké, le *fo* a le pouvoir d'expulser les malfaiteurs et les bandits des parcelles de terre qu'il leur a concédées. Les chefs de quartiers de Bamenya et Balépo avaient reçu les terres de leur chef afin de les organiser et garantir un accès équitable aux habitants. Il nous semble qu'ils s'appuyaient sur ces missions à accomplir pour réclamer ces terres. Voir, Jean Hurault, *Les structures sociales des Bamiléké*, Paris: Mouton, 1962, p.60. [https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers18-07/14589.PDF](Page consultée le 19 août 2020).

¹⁰⁷ Hurault, *Les structures sociales des Bamiléké*...p. 60.

¹⁰⁸ En 1955, le contrat de Darmagnac est renouvelé.

¹⁰⁹ 3AC 3288. Rapport annuel de la subdivision de Mbouda, 1955.

l'administration française lui concède un autre terrain de 70 hectares pour 25 ans renouvelables dans la même zone¹¹⁰. En fin de compte, grâce à l'appui de l'administration et à la corruption de *Fo* Touyem II, le colon Darmagnac occupe une partie des terres données en usufruit par le *Fo* de Babadjou aux chefs des quartiers Bamenya, Balépo et Batotchin et leurs habitants. L'exemple de Darmagnac inspire d'autres colons.

Ainsi, le 19 avril 1937, l'administration française concède aux sociétés d'agriculteurs européens SINCOA et MM. J. Mas et Blaise une superficie d'environ 228 ha à Babadjou, notamment sur le territoire du hameau Batotchin et des quartiers Bamenya et Balépo. Les paysans affectés se plaignent auprès des autorités régionales aussi bien verbalement que par correspondance¹¹¹. Ils s'opposent parce que leurs chefs de quartier jouissaient d'un droit d'usage temporaire, acquis selon les normes de l'exploitation des terres chez les Bamiléké, règles respectées par le *Fo* de Babadjou. Le chef de région Bamiléké ordonne l'arrestation des plaignants qui se présentent au chef-lieu de la région : Dschang. Il prescrit leur acheminement dans les chantiers de travaux forcés où plusieurs succombent sous les effets de la pénibilité des travaux¹¹². En dépit de ces protestations, les deux entreprises dévastent les cultures et déguerpissent les populations sans indemnisation. Les déguerpissements et les destructions de ces sociétés laissent des traces indélébiles sur le milieu naturel et chez les populations, notamment le déracinement des cultures vivrières (macabo, taro et ignames) et des arbres fruitiers (colatiers, pruniers et avocatiers), ainsi que la disparition des raphias. Les paysans dépossédés vivent avec des rancœurs contre les agriculteurs européens et l'administration française¹¹³. À cet effet, à la fin du mois de juin 1944 et

¹¹⁰ ANY, 2 AC 8953. Rapport politique mensuel de la Subdivision de Mbouda de février 1955, p.1; Rapport des Domaines de Mbouda de 1956.

¹¹¹ L'hectare (symbole : ha) est une unité de mesure de superficie. 1 ha est égal à 100 ares, 1ca est égal à 1 mètre carré.

¹¹² Pétition T/PET.5/433 du 18 janvier 1955 envoyée au Conseil de tutelle de l'ONU.

¹¹³ *Ibid.*

en janvier 1945, M. Tremoulet, le directeur des plantations Mas et Blaise de Babadjou, met en garde et à plusieurs reprises le notable Tiola du quartier Batotchi de ne rien planter sur ses terres. Mais, le 16 juin 1945, les populations passent outre ces dispositions et y créent des plantations¹¹⁴.

La récupération des terres n'est pas la seule motivation qui pousse les populations à s'opposer aux colons. Les troupeaux des Européens, très nombreux pour les espaces disponibles, accélèrent la dégradation des pâturages et causent d'importants dégâts aux cultures des autochtones. Pour ces raisons, les rixes entre les deux communautés étaient fréquentes¹¹⁵. De temps en temps, les populations se soulevaient contre les planteurs européens, dans le but de récupérer leurs terres et de limiter les destructions causées par les bœufs sur les cultures¹¹⁶. Dans le fond, le fait pour les populations de passer outre les consignes d'interdiction de planter sur les terres occupées par la société Mas et Blaise de Babadjou en les mettant en culture était une façon d'exprimer leur mécontentement sans violence et, par ricochet, un « texte caché » des paysannes Bamiléké adressées à l'administration française¹¹⁷. En d'autres termes, elles opposaient une résistance passive aux colons et à l'administration qui les dominaient. La création du *Kumzse*, sa fusion avec l'UPC et implantation décuple le courage des subalternes originaires de la subdivision de Mbouda. Ils multiplient les ruses pour récupérer les terres spoliées. C'est à l'instigation des subalternes émigrés, comme à Bansa, que les originaires de la chefferie de Babadjou remuent le dossier de la question foncière de Batotchin et de Balépo en 1953.

¹¹⁴ ANY. 3AC 3288. Rapport annuel de la subdivision de Mbouda, 1955.

¹¹⁵ Jean-Louis Dongmo, *Le dynamisme bamiléké. Vol.1. La maîtrise de l'espace agraire*, Yaoundé, CEPER, 1981, p. 97.

¹¹⁶ ANY, 2 AC, 8953. Rapport politique de février 1955, subdivision de Mbouda, p.1.

¹¹⁷ Selon l'expression de James Scott.

B- Somekong Mbounya et les stratagèmes de rejet du colonialisme : la revendication épistolaire des terres

Le colonialisme engendre toujours des pratiques et des rituels de dénigrement et d'insultes¹¹⁸. Tout groupe dominé développe des astuces ou un texte caché, selon l'expression de James C. Scott pour faire face à l'appropriation qui sous-tend cette domination¹¹⁹. C'est la critique du pouvoir. Les tenants de ce pouvoir, c'est-à-dire « les dominants, pour leur part, produisent un texte caché comprenant les pratiques et les dessous de leur pouvoir qui ne peuvent être révélés publiquement¹²⁰ ». L'implantation du colonialisme français dans la circonscription administrative de Mbouda engendre des attitudes similaires. Ainsi, de 1953 à 1957, dans la subdivision de Mbouda, Etienne Somekong Mbounya, un subalterne émigré originaire de la chefferie de Babadjou et basé à Douala est l'un de ceux qui contestent l'exploitation française. Il gêne le fonctionnement de l'administration en agissant comme « le représentant de la collectivité de Batotchin du quartier Bamenya » et de celui de Balépo pour la demande de reconnaissance des droits fonciers français sur les terres à eux données en usufruit par le *Fo* et, plus tard classées en partie dans le domaine public et concédé aux planteurs et éleveurs européens¹²¹. Le recours de l'administration française aux notions de collectivité, de personnalité morale et de personnalité juridique pour rejeter sa demande génère les adhésions aux mots d'ordre de l'UPC clandestine et au conflit ouvert avec le *Fo* de Babadjou. Il s'ensuit une violente répression¹²². En effet, la demande d'immatriculation des terrains déjà concédés aux éleveurs et planteurs européens que Somekong Mbounya formule au

¹¹⁸ Scott, *La domination et les Arts...*, p.27.

¹¹⁹ James C. Scott, « Infra-politique des groupes subalternes », *Vacarme*,/3 (n° 36), p. 25-29. (2006) [<https://www.cairn.info/revue-vacarme-2006-3-page-25.htm>](Page consultée le 20 juillet 2020).

¹²⁰ Scott, *La domination et les Arts...*, p.27.

¹²¹ Voir, Pétition T/PET.5/433 du 18 janvier 1955 envoyée au Conseil de tutelle de l'ONU.

¹²² Somekong Mbounya expliquait au haut-commissaire que la chefferie Babadjou avait des représentants désignés selon la coutume, et homologués officiellement par l'administration. Il explique au haut-commissaire que c'est à ces représentants uniquement qu'il appartenait de saisir les autorités régionales pour une affaire concernant leur collectivité. Voir, Pétition T/PET.5/433 du 18 janvier 1955 envoyée au Conseil de tutelle de l'ONU.

profit des populations du hameau de Batotchin, ainsi que celles des quartiers de Bamenya et Balépo, constitue une forme de contestation passive de l'administration française.

En 1953, la parution dans le *Journal officiel du Cameroun* de l'annonce du projet d'établissement d'un titre foncier au profit des sociétés SINCOA et MM. J. Mas et Blaise exaspère les rancœurs des paysans du hameau Batotchin et des quartiers Bamenya et Balépo. À l'instigation de l'UPC, certains jeunes scolarisés des localités concernées s'engagent dans la réclamation desdits terrains. En effet, en janvier 1953, le *Journal officiel du Cameroun* annonce l'établissement d'un titre foncier provisoire sur les terrains du hameau Batotchin et des quartiers Bamenya et Balépo concédés à la société SINCOA et celle de MM. J. Mas et Blaise¹²³. La « collectivité de Batotchin » fait opposition contre les frais d'enregistrement qui s'élevait à 15 100 francs par an et demande un dédommagement à hauteur de 4 758 000 000 francs pour les dommages, causés aux populations par les destructions des cultures par les bovins des sociétés susmentionnées¹²⁴.

Par ailleurs, en réponse à une autre publication du même Journal officiel du 25 février 1953, un certain Joseph Moffo fait une autre opposition au projet d'établissement d'un titre foncier à la société SINCOA. L'opposition de Moffo est attaquée en justice par le hameau de Batotchin, le 8 mai 1954, à Dschang. La « collectivité » de Batotchin conteste parce que probablement, Moffo n'était pas désigné par cette communauté. L'opposition de Moffo et la procédure de reconnaissance des droits fonciers sur les terres concédées à la société SINCOA et celle de l'entreprise MM. J. Mas et Blaise, perturbent le jeune émigré Etienne Somekong Mbounya originaire du hameau de Batotchin et résidant au quartier New-Bell de la ville de Douala. Il écrit au procureur de la

¹²³ Nous n'avons pas pu retrouver la date précise de publication du journal officiel du Cameroun du mois de janvier 1953. Etienne Somekong Mbounya qui le cite dans sa correspondance adressée au haut-commissaire de la France au Cameroun ne l'indique pas dans sa pétition T/PET.5/433/Add.1 du 23 mars 1955 d'où sont tirées les informations de ce paragraphe.

¹²⁴ Pétition T/PET.5/433/Add.1 Somekong Mbounya, au Procureur de la république, Babadjou, le 5 mars 1955.

République près le tribunal de première instance de Dschang pour dénoncer l'empiétement sur les terres des paysans de Batotchin et leur concession à la société SINCOA et celle dénommée MM. J. Mas et Blaise par les autorités régionales. Il fustige l'administration régionale d'avoir profité de l'ignorance des premiers paysans jouissant des droits acquis selon les normes des Bamiléké sur les terres pour les emprisonner. Il déplore l'irrégularité de la procédure d'immatriculation de terrain en ces termes : « Monsieur le Procureur, de plus, à ce point, il est à savoir que cette répartition n'avait pas fait l'objet de discussion publique (Tenue de Palabre) entre lesdites sociétés et les Représentants massacrés sous la répression redoutable et inévitable des Autorités régionales¹²⁵ ». Les représentants coutumiers dont parle Somekong Mbounya sont les chefs des quartiers de Bamenya et Balépo. Ils représentent le *Fo* dans leur circonscription administrative (quartier). Le représentant coutumier de la collectivité de Batotchin (comme il se présente lui-même dans les pétitions) profite de l'occasion pour dire au procureur que les autorités chargées d'administrer n'ont aucun prétexte pour expliquer leur participation à la surexploitation des autochtones et de se rendre complice de la misère qui pèse sur eux. Cette misère sévissait depuis le passage du territoire du statut de protectorat allemand à celui de territoire administré par la France¹²⁶.

En résumé, Somekong Mbounya profite de l'opposition au projet d'immatriculation des terres concédées aux planteurs et éleveurs français pour critiquer l'absence de la tenue de palabre. Il dénonce l'abus de pouvoir de l'administration française face à l'ignorance des villageois lors de la signature du contrat de ces concessions. Dans une autre correspondance, il déplore les

¹²⁵ Pétition T/PET.5/433/Add.1 Somekong Mbounya, au Procureur de la république, Babadjou, le 5 mars 1955.

¹²⁶ *Ibid.*

conséquences de l'exploitation des espaces concédés sur l'agriculture locale et sur les populations¹²⁷.

L'approche de la fin du contrat de concession des plantations Darmagnac, en 1955, crée de l'anxiété chez les habitants de Batotchin. Ils redoutent vraisemblablement que le renouvellement de ce contrat prolonge leurs peines liées aux destructions constantes des cultures par les troupeaux de bovins que possède ce dernier. Ils intensifient les revendications pour pouvoir encore exploiter les terres temporairement et posent des actes de désobéissance. C'est dans cet esprit qu'un terrain de pacage concédé à l'entreprise SINCOA est entièrement défriché par les femmes de ce quartier. C'est qu'avant l'attribution de la concession à l'entreprise SINCOA, les femmes de Batotchin bénéficiaient d'un usufruit, c'est-à-dire qu'elles jouissaient de ces terres sans en avoir la propriété. Le *Fo* de Babadjou avait accordé ce droit d'usage temporaire à leur chef de quartier (le notable Pierre Saa dit Kuenneng, un de ses adjoint désigné lors de son intronisation) -et, par ricochet à ses habitants¹²⁸.

Encouragé par cette résistance passive des paysannes de sa collectivité, en mai 1955, Somekong Mbounya adresse à l'administrateur en charge de la région Bamiléké, Robert Borne un dossier de demande de reconnaissance de droit foncier de plusieurs centaines d'hectares sur des terrains au quartier Bamenya. Il s'agissait de deux terrains de pacage de 228 ha 67 a et un terrain cédé par l'administration à titre définitif de 329 ha 63 a, soit un total de 558 ha 30 a à la société SINCOA. Il explique que dans le dossier la superficie totale des terrains litigieux étant donc de 749 ha 98a, la SINCOA occupait une partie de manière irrégulière. Somekong Mbounya déplore avec beaucoup de regrets qu'aucune indemnité n'ait été consentie aux paysans de Batotchin, les usufruitiers desdites terres. Il prie le procureur d'examiner et de trouver une solution au problème.

¹²⁷ Pétition T/PET.5/433 du 18 janvier 1955 envoyée au Conseil de tutelle de l'ONU.

¹²⁸ ANY, 2 AC, 8953. Rapport politique de février 1955, subdivision de Mbouda, p.1.

Il joint au dossier une liste des mandataires, c'est-à-dire les personnes ayant le pouvoir de poser des actes juridiques en leurs noms et pour leur compte¹²⁹.

Le chef de la région Bamiléké estime que c'est « une collectivité juridiquement inconnue » et s'oppose¹³⁰. Borne explique que la collectivité Batotchin couvrait, entre autres, « des terres du domaine privé du territoire, donné en bail à la Société SINCOA ». En outre, il reproche au requérant de ne pas figurer sur la liste du recensement de la population de la chefferie de Babadjou, étant donné qu'il avait quittée pour Douala depuis de longues années¹³¹. Ainsi, le 17 juin 1955, l'administration lui retourne le dossier, sous la réserve de sa qualification¹³². La lettre venant de l'administration précise qu'elle ne peut pas donner une suite à la requête aux fins de constatations de droits fonciers qu'il a déposées en qualité de mandataire de la Collectivité Batotchin. Borne explique à Somekong Mbounya dans la missive que seuls peuvent intenter une action judiciaire le chef du quartier ou le *Fo* nommé par décisions administratives ou sur un autre plan un représentant élu par suite d'élections régulières¹³³.

Borne ignore dans cette correspondance les normes foncières des Bamiléké, faisant semblant de croire qu'émigrer, c'est couper les liens avec sa communauté. Selon les normes chez les Bamiléké, l'émigré de sexe masculin conserve son droit d'exploitation temporaire des terres reçues du *Fo* ou du chef du quartier¹³⁴. Somekong Mbounya ne s'estime pas vaincu. Il proteste

¹²⁹ Pétition T/PET.5/433/Add.1 Somekong Mbounya, au Procureur de la république, Babadjou, le 5 mars 1955.

¹³⁰ La collectivité juridique est une circonscription administrative dotée de la personnalité morale. L'administration française reconnaissait les quartiers et la chefferie. Batotchin était un sous-quartier ou un hameau, c'est-à-dire un groupe d'habitations du quartier Bamenya. Voir la pétition T/PET.5/433/Add.1 Somekong Mbounya, au Procureur de la république, Babadjou, le 5 mars 1955.

¹³¹ APO, 1AC220/2. Copie de la demande adressée à Monsieur le Procureur de la République française au Cameroun près du Tribunal de 1^{re} Instance de Dschang S/C Monsieur le Haut-commissaire de la République Française au Cameroun S/C Monsieur le Président de l'Assemblée Territoriale du Cameroun.

¹³² APO, 1AC220/0/2. R. Borne au Haut-commissaire de la République Française au Cameroun (Direction des Affaires Politiques) le 20 février 1956.

¹³³ *Ibid.*

¹³⁴ Hurault, « L'organisation du terroir... », p.248; voir aussi, Jean-Pierre Warnier, « Histoire du peuplement et genèse des paysages dans l'ouest camerounais ». *Journal of African History* 25, no 4 (1984), pp. 395-410. [<http://www.jstor.org/stable/181223>](Page consultée le 31 août 2020).

dans une correspondance que le chef de région taxe de long mémoire¹³⁵. Le 13 juillet 1955, Borne lui répond et rappelle que la collectivité Batotchin n'a pas d'existence légale. Le chef de région lui précise qu'il n'est pas habilité à déposer un dossier semblable. En ce qui concerne Somekong Mbounya, Borne réaffirme qu'il ne peut pas le « ... considérer comme représentant qualifié de la Collectivité Batotchin qui elle-même n'est pas une personne morale au sens juridique du mot, mais un rassemblement géographique de cultivateurs ayant entre eux des liens de caractère ethnique ¹³⁶». Borne explique au mandataire des paysans du hameau de Batotchin que la collectivité juridique et administrative est le ressort territorial de la chefferie de Babadjou dont relèvent les habitants du hameau de Batotchin. Le chef de région invalide le dossier pour un vice de forme et précise : « ... la pièce de votre dossier que vous appelez procuration ne peut être considérée comme telle, car sur une trentaine de noms, elle ne portait aucune signature et n'a pas été dressée dans les formes légales prescrites pour un document de cette nature¹³⁷ ». Il convient de relever que l'administration française spoliait les Bamiléké de leurs biens en violation de leurs règles propres, et en application de normes sans aucune base locale connue

Le même jour, 13 juillet 1955, le directeur adjoint des affaires politiques et administratives basé à Yaoundé invite le chef de la région Bamiléké à lui communiquer tous les renseignements sur cette affaire. Dès le 1^{er} août, Borne s'exécute et indique dans sa correspondance que la collectivité de Batotchin ne peut être représentée que par le chef du quartier de Batotchin, un hameau, ou par « ... le représentant légal de l'association des Batotchin au cas où les membres de ces hameaux auraient eu l'idée de créer et de déclarer une semblable association¹³⁸ ». Borne attire l'attention de sa hiérarchie en lui laissant comprendre que si l'administration prenait au sérieux la

¹³⁵ APO, 1AC220/0/2. Somekong Mbounya au Chef de la Région Bamiléké, le 4 juillet 1955, pp. 1-2.

¹³⁶ APO, 1AC 220/0/2. Borne à Somekong Mbounya, le 17 juin 1955.

¹³⁷ APO, 1AC 220/0/2. Borne à Somekong Mbounya, Dschang, le 13 juillet 1955.

¹³⁸ APO, 1AC 220/0/2. Borne au Directeur des APA, Dschang, le 1^{er} août 1955.

requête du mandataire des paysans de Batotchin, elle pourrait bien « ... admettre qu'un quelconque parisien puisse déposer une requête en reconnaissance de ses droits sur la place de la Concorde en fournissant à l'appui une liste impressionnante de noms de Parisiens, liste intitulée par lui « procuration ». Il confie au directeur des Affaires politiques et administratives avoir fait retour du dossier de Somekong Mbounya en lui faisant connaître les raisons pour lesquelles la procédure ne pourrait être entamée¹³⁹.

Cette réponse embarrasse la direction des Affaires politiques et administratives. La lettre est transmise à la section Études domaniales qui, par une missive confidentielle du 16 août 1955 au directeur des Affaires politiques et administratives désavoue plus ou moins Borne¹⁴⁰. Elle estime que Borne aurait dû donner suite à la requête de constitution de droits fonciers et qu'en tant que chef de région, il ne lui appartenait pas d'introduire cette instance. Cette position de la section Études domaniales est motivée par de solides arguments. Elle soutient d'une part qu'il « est dit qu'une partie des terres revendiquées a été donnée à bail à la SINCOA par arrêté du haut-commissaire et qu'elle ne peut donc faire l'objet d'attribution à quiconque pendant la durée de ce bail » et, d'autre part, que la « domanialité des terres ayant été établie lors du bail, les terres en question ne peuvent pas non plus faire l'objet d'une attribution à l'expiration du bail à titre de reconnaissance de droits fonciers¹⁴¹ ».

Borne ne se laisse pas faire. Le 31 août 1955, par la lettre adressée à la direction des Affaires politiques et administratives, il expose qu'à son sens, l'arrêté du 21 juillet 1932 comporte une phase administrative au cours de laquelle il incombe au chef de région de constituer le dossier en se conformant strictement aux prescriptions du texte qui lui fait obligation de ne saisir le tribunal

¹³⁹ APO, 1AC 220/0/2. Borne au Directeur des APA, Dschang, le 1^{er} août 1955.

¹⁴⁰ APO, 1AC 220/0/2. Le directeur des Affaires politiques et administrative au chef de région Bamiléké, Robert Borne, 16 août 1955.

¹⁴¹ APO, 1AC 220/0/2. Y. Auber, directeur du cabinet sections d'Études domaniales au Directeur des APA.

compétent que lorsque le dossier est en état. Borne précise que la phase judiciaire ne débute qu'après transmission du dossier au président du tribunal de grande instance. Il explique que le législateur de 1932 avait voulu que la reconnaissance de droits fonciers soit l'aboutissement de deux procédures successives menées par deux autorités distinctes qui étaient pourtant incarnées souvent par une même personne, mais qui doit opérer un dédoublement de personnalité et agir selon les règles différentes suivant qu'elle le fait en tant que chef de région ou président du tribunal de 2e degré. Il laisse comprendre que sa fonction de chef de région lui permettait de constituer un dossier conforme aux prescriptions des articles 1 à 6 du décret. Mais il ajoute qu'en tant que président du tribunal de 2e degré, il lui incombe d'examiner la conformité de la requête et des oppositions reçues, puis de statuer après consultation des assesseurs¹⁴². Borne relève que c'est cette discrimination que semble ne pas faire, dans sa note du 16 août, le chef du Bureau d'Études domaniales¹⁴³. Borne qui reçoit la copie de cette note informe Somekong Mbounya dont sa requête recevra la suite lorsqu'elle sera accompagnée d'une procuration réglementaire établissant de façon certaine qu'il est bien mandaté par les Batotchin¹⁴⁴. C'était un dilatoire frustrant. Les cadres de l'UPC ne pouvaient laisser passer une pareille occasion.

En somme, au cours des années 1920-1930, l'administration française frustrer certaines populations du hameau de Batotchin, des quartiers Bamenya et Balépo à Babadjou en concédant une partie des terres fertiles qu'ils exploitaient suivant les normes foncières des Bamiléké, aux agriculteurs européens. Elle oriente les populations qui contestent ces concessions dans les chantiers de travaux forcés. Au cours des années 1950, à l'instigation du mouvement nationaliste

¹⁴² Dans le langage judiciaire, « l'assesseur » désigne les deux magistrats qui assistent le juge qui préside l'audience alors qu'un mandataire est une personne à qui est conféré un mandat, en d'autres termes « une procuration ou un contrat par lequel une personne donne à une autre personne, le pouvoir de faire un ou des actes juridiques en son nom et pour son compte ». Voir,

[<https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/assesseur.php>](Page consultée le 20 août 2020).

¹⁴³ APO, 1 AC 220/0/2. Borne au Directeur des APA, Dschang, le 31 août 1955.

¹⁴⁴ APO, 1 AC 220/0/2. Borne à Somekong Mbounya, Dschang, le 17 novembre 1955.

upéciste, les subalternes originaires de ces quartiers perturbent l'administration française en réclamant pacifiquement les rétrocessions des terres et des indemnisations. Ils portent ces affaires de terrain en Justice et pétitionnent l'ONU. Toutes ces actions constituent des formes de contestation non violente de l'administration française du Cameroun.

C- L'UPC et l'encadrement des contestations foncières

Après l'interdiction de l'UPC le 13 juillet 1955 et l'appel lancé par son secrétaire général, Um Nyobè, pour la reconstitution de ce parti, les subalternes émigrés Bamiléké sont les principaux artisans de sa redynamisation dans leurs zones de départ de la subdivision de Mbouda, notamment sur le territoire de la chefferie de Babadjou. Ils s'appuient sur la revendication des terres spoliées. À cette période, les cadres de l'UPC, les nationalistes originaires de la subdivision de Mbouda, notamment Marcus Mondi (originaire de Babadjou, anciennement domicilié à Nkongsamba) et Prosper Djeter alias Nzeutio arrivent dans la subdivision. Ils ont pour mission l'application des décisions prises au cours d'une réunion des dirigeants de l'UPC au début du mois d'octobre 1955. Celles-ci prônent l'intensification de la sensibilisation en vue de la création de nouveaux comités de base du mouvement. Ainsi, au cours de la réunion du 6 octobre 1955, le comité de base UPC de Fiala-Babadjou est constitué et comporte douze membres. Son bureau est composé de: Marcus Mondi comme président ; Max Makem comme vice-président ; Lucas Noula en est le secrétaire ; Augustin Goumela le trésorier¹⁴⁵. Les revendications sont désormais encadrées de près par le mouvement nationaliste. C'est pourquoi encouragé, Somekong Mbounya parle d'excès de pouvoir quand il adresse une correspondance au Conseil d'État le 14 novembre 1955.

¹⁴⁵ APO, 1AC220 (0). NR, n° 1604 du P37 de valeur A du 10/12/55.

Bien plus, le 28 novembre 1955, Somekong Mbounya fait parvenir une procuration datée du 5 mars 1955 portant 44 noms des membres de la collectivité Batotchin. Pour Borne, ce n'était qu'une fausse procuration, car, en face de 19 noms, se trouvent des signatures qui ont toutes l'air de provenir d'une seule et même main. En face d'autres noms, de simples tâches qui ont l'air d'être des empreintes digitales sont apposées, avec quelques croix. À noter que la sous-scolarisation étant criarde dans la région, les empreintes digitales y sont acceptées comme signature.¹⁴⁶ Face à cette situation, le chef de région demande aussitôt au chef de subdivision de Mbouda de vérifier que les paysans de Batotchin dont les noms sont mentionnés sur cette procuration ont bien signé de leurs mains et donné leurs accords au mandat dont Somekong Mbounya se dit investi. Il demande également leur représentativité, c'est-à-dire la capacité d'agir en leur nom pour défendre leurs intérêts et leurs aspirations¹⁴⁷. Le chef de subdivision de Mbouda, Michel Legrand convoque à deux reprises les 19 signataires de la procuration¹⁴⁸. Sept seulement se présentent, dont le chef du quartier de Bamenya. Cinq déclarent ne pas avoir signé, mais être d'accord avec Somekong Mbounya. Le chef de quartier dont la signature, aux yeux de Borne, ne correspondait pas à celle portée sur le document était également avec lui. Quant au septième, Jean Saa alias Kuenneng, il déclare formellement n'avoir jamais apposé sa signature sur le papier. Borne fait remarquer, par ailleurs, que la décision régionale attaquée au Conseil d'État n'en était pas une, qu'il s'agissait d'une simple correspondance destinée à aviser l'intéressé de ce qui était irrégulier dans son dossier.

¹⁴⁶ APO, 1AC220 (0). NR, n° 1604 du P37 de valeur A du 10/12/55. Borne au Haut-commissaire de la République 20 février 1956. Voir, Pour mieux comprendre cette situation, lire Félix Tsoata, « La scolarisation dans les Bamboutos (Ouest-Cameroun) de 1909 à 1968 : Etude historique », Mémoire de DIPES II d'Histoire, Université de Yaoundé I, 1999 ; Noumessi, « Évolution du Système et des Installations éducatives dans la Subdivision de Bafoussam : 1925-1960 », Mémoire de DIPES II d'Histoire, Université de Yaoundé I, 1999. Andrée Cambon Roland Diziain, *Études sur la population du quartier New-Bell à Douala*, Paris, ORSTOM/IRCAM, 1956, p.63. [https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/carton02/00700.pdf](Page consultée le 25 août 2020).

¹⁴⁷ APO, 1AC 220 (0). NR. n° 1604 du P37 de valeur A du 10/12/55, Borne au Chef de subdivision de Mbouda, Dschang, le 13 décembre 1955.

¹⁴⁸ APO, 1AC 220 (0). Michel Legrand au chef de la Région Bamiléké, Mbouda, le 21 janvier 1956.

De même, il estime que le recours gracieux administratif qui devait obligatoirement précéder le recours devant les tribunaux n'était pas épuisé. Il s'appuie sur ses correspondances des 7 et 17 novembre 1955 avec le requérant, alors qu'il introduisait son instance en Conseil d'État le 14 novembre de la même année. Il laisse savoir qu'il appartient à Somekong Mbounya de s'adresser ensuite au supérieur hiérarchique de l'autorité dont il conteste la décision. En outre, Borne estime que le Conseil de Contentieux administratif est, en cette matière, la juridiction de 1er degré à laquelle il faut obligatoirement s'adresser en premier lieu, avant de pouvoir saisir la juridiction d'Appel que constitue le Conseil d'État¹⁴⁹.

Dans une autre pétition adressée au président de l'Assemblée générale et aux membres du Conseil de tutelle de l'Organisation des Nations Unies à New York le 22 juin 1956, Somekong Mbounya dénonce le prétexte avancé par l'administration française pour s'appropriier les terres des paysans de Babadjou. Il révèle que pour cette appropriation le représentant spécial de la France expliquait que les terrains de Batotchin ont été appropriés dans le seul but de les protéger contre l'érosion et que par conséquent, les cultures y étaient interdites. Ainsi, Somekong Mbounya considère la correspondance de Borne comme une ingérence abusive dans les affaires de la collectivité de Batotchin et déclare au Conseil que celle-ci n'est pas administrative, c'est-à-dire qu'elle n'avait pas besoin de l'autorisation d'un administrateur pour exister¹⁵⁰. Il regrette un abus de pouvoir et accuse le chef de région de s'être immiscé dans les domaines réservés au pouvoir judiciaire. Somekong Mbounya exprime le mécontentement des paysans en ironisant leur souffrance quotidienne. Il demande la contribution au budget des sommes perçues par la municipalité jusqu'à la date de sa requête. Il exige la liste des membres de la collectivité qui avaient

¹⁴⁹ APO, 1 AC 220 (0). Borne au Haut-commissaire, Dschang, le 20 février 1956, p. 3.

¹⁵⁰ C'est le droit de se servir des terres de Batotchin accordé par le *Fo* qui légitimait son existence à ses yeux parce que le hameau fait partie du quartier de Bamenya.

donné l'avis favorable au versement des frais de location. Il se pose la question de savoir si faire paître près de 1000 têtes de bovins, cultiver près de 5000 pieds de café arabica et torturer les pères et les mères d'enfants étaient une façon de protéger les terrains contre l'érosion¹⁵¹.

Somekong Mbounya tourne en dérision le discours public des administrateurs lorsqu'il écrit : « On nous dit l'administration s'efforce et s'efforcera d'assurer aux membres de la collectivité en cause et en général de la population Bamiléké des terres cultivables suffisantes en favorisant, entre autres résolutions, l'émigration vers d'autres de nos régions du Territoire... moins peuplées¹⁵² ». Il moque les projections de l'administration française en disant que les affrontements interethniques qui venaient d'endeuiller les familles émigrées dans les villes du Sud du territoire, notamment Djoum, Sangmélima et ses environs, prouvaient que l'autorité administrante favoriserait l'émigration des Bamiléké en général vers d'autres régions moins peuplées¹⁵³. Il attribue les dégâts causés et évalués à 25 millions de francs à l'administration française qui, selon lui, avait attisé les rixes en finançant discrètement les émeutiers issus de la population locale¹⁵⁴. Dans la suite de la lettre, il devient plus dur dans ses propos et déclare : « Rien n'est plus féroce ou idiot que cette manière de gouverner ou de conduire un peuple à s'administrer lui-même... » pour son avenir et au nom de sa collectivité¹⁵⁵. Il exige au Conseil de tutelle l'examen de sa pétition de très près pour soustraire les paysans de Batotchin des méfaits de la spoliation de leurs terres. Courroucé par le laxisme de l'administration française et des Nations Unies, Somekong Mbounya durcit le ton dans la conclusion de sa lettre : « Que la SINCOA soit renvoyée immédiatement avec

¹⁵¹ T/ PET.5/931 28 août 1956. Somekong Mbounya au Président de l'Assemblée générale et aux des membres du Conseil de tutelle des organisations de l'Organisation des Nations unies à New York, Mbouda, le 22 juin 1956.

¹⁵² APO, 1 AC 220 (0). Borne au Haut-commissaire, Dschang, le 20 février 1956, p. 3.

¹⁵³ Presse du Cameroun n° 1 817 du 24 mai 1956.

¹⁵⁴ Malgré les démarches entreprises, nous n'avons pas trouvé des éléments pour appuyer ces accusations

¹⁵⁵ T/ PET.5/931 28 août 1956. Somekong Mbounya au Président de l'Assemblée générale et aux des membres du Conseil de tutelle des organisations de l'Organisation des Nations unies à New York, Mbouda, le 22 juin 1956.

annulation de la fausse immatriculation foncière sur cette collectivité au détriment des membres compétents ; voilà notre devise¹⁵⁶ ».

En réaction à la résistance des populations, le 11 juillet 1956, les forces françaises estimées à 180 hommes envahissent le marché périodique de Babadjou. Elles fouillent les cases, brutalisent et arrêtent les paysans¹⁵⁷. Et comme si cela ne suffisait pas, le 15 juillet 1956, 20 camions et 500 gardes armés investissent les chefferies de la subdivision de Mbouda. Somekong Mbounya dénonce les brimades et les destructions des biens de cette troupe en pétitionnant l'ONU. Il ne rate pas l'occasion de demander à cette organisation la suite réservée à ses 24 pétitions expédiées sous pli recommandé. La nouveauté dans cette correspondance c'est sa clôture par les expressions « Vive l'unification et l'indépendance » ; « Vive une commission de l'ONU à installer au Cameroun » ; « Vive Moumié Félix Roland » ; « Vive Kingué Abel » et « Vive Um Nyobè »¹⁵⁸. Par ce discours, il violait les interdits de l'administration française, dans la mesure où ces leaders de l'UPC étaient pourchassés par cette administration. Il cherchait aussi à légitimer ce parti et ses objectifs devant l'ONU.

Le dilatoire se poursuivant, l'assemblée générale familiale, c'est-à-dire celle qui réunissait tous les fils natifs du hameau de l'intérieur et de la diaspora de Batotchin, se réunit le 20 juillet 1956 sous la présidence de Jules Nimpa et de Joseph Mekam Tiyo, le chef du quartier Bamenya et décide que les récoltes de la plantation SINCOA seraient désormais contrôlées par les membres de la collectivité de Batotchin. Elle informe par pétition le président du Conseil de tutelle de l'ONU et adresse également des copies de cette décision au chef de région Bamiléké et à Me Pierre

¹⁵⁶ T/ PET.5/931 28 août 1956. Somekong Mbounya au Président de l'Assemblée générale et aux des membres du Conseil de tutelle des organisations de l'Organisation des Nations unies à New York, Mbouda, le 22 juin 1956.

¹⁵⁷ Somekong Mbounya au Conseil de Tutelle Douala le 29 juillet 1956. Voir, T/ PET.5/931 du 28 août 1956.

¹⁵⁸ *Ibid.*

Chareyre, ainsi qu'à Me Henri Battu, avocat à Douala¹⁵⁹. Me Chareyre était Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation de France¹⁶⁰. Me Battu, un ami personnel et un conseiller juridique de Paul Soppo Priso, était un avocat français du barreau du Cameroun sous administration française¹⁶¹. Parallèlement, l'entrée en activité du comité de base UPC du Fiala, c'est-à-dire le quartier qui entoure le siège de la chefferie de Babadjou, empoisonne le climat politique. La situation politique était tendue parce que les cadres du comité de l'UPC prêchaient la grève d'impôt. *Fo* Boniface Sambankeng, le successeur de Touyem II de Babadjou l'auxiliaire de l'administration qui percevait cet impôt imagine un stratagème pour se conformer à cette grève. Les populations adhèrent aux mots d'ordre et rendent la tâche difficile à l'agent spécial de Mbouda, Gottfried A. Motymbo. Ainsi, ce dernier, conformément à sa note du 22 mai 1956 adressée au *Fo* de Babadjou, se rend au siège de sa chefferie. Il est d'abord surpris de ne trouver dans la case habituelle de réception, ni table, ni chaise et ni notable. Puis, il est reçu par un jeune garçon qui lui fait savoir que le chef était absent, sans toutefois lui préciser sa destination. Ces dires sont appuyés par trois personnes, étrangères à la chefferie. Pendant ce temps, une femme âgée, envoyée de l'intérieur de la chefferie, vient lui apprendre que le chef était parti collecter l'impôt et qu'il n'allait rentrer que très tard, dans l'après-midi. Voulant en avoir le cœur net, Motymbo descendit à la chefferie¹⁶². L'extrait du rapport raconte l'édifiante mésaventure comme suit :

Madame Sambankeng, une grande au teint clair m'a offert de m'asseoir pour attendre son mari parti au dispensaire. « NON, lui ai-je dit, je préfère aller le chercher moi-même : au dispensaire l'infirmier-chef m'a déclaré que le chef y était effectivement et qu'il est rentré chez lui bien avant mon arrivée. Je suis retourné au King-place, où m'a trouvé le secrétaire Zoutsou Apollinaire. Dans notre entretien, il m'a laissé entendre que le chef était descendu chez Monsieur Fombasso Gabriel et que même s'il avait été là, il n'aurait pas pu

¹⁵⁹ Somekong Mbounya au Conseil de Tutelle Douala le 29 juillet 1956. Voir, T/ PET.5/931 du 28 août 1956.

¹⁶⁰ Journal officiel, Vol. 6, 1957, p. 120.

¹⁶¹ Bakang Ba Tonjé, *Sur le chemin de l'émancipation nationale : le Kamerun : l'indépendance réelle d'abord, stratégies et actions de l'UPC du 10 avril 1948 au 12 février 1991*, Douala, Éditions KUNDE, 2007, p. 74. Il est fort probable qu'il était conseillé par Me Battu, mais nous n'avons retrouvé aucun document qui puisse nous permettre de l'affirmer.

¹⁶² APO, 1 AC 220 (0). Gottfried A. Motymbo, agent spécial de Mbouda au Chef de subdivision de Mbouda, le 18 juin 1956.

verser plus 20 000 francs pour la bonne raison que depuis deux mois et demi il n'avait pas collecté plus d'argent. Je me suis fait conduire chez Monsieur Fombasso Gabriel. Ce dernier est parti aux funérailles ; du chef, il n'était pas question, on a vu son pick-up passer sans lui¹⁶³.

Cette astuce développée par le *Fo* avec la complicité de son entourage et sa population dans le but de justifier le non-reversement de l'impôt colonial constitue de la résistance passive. Motymbo conclut que Sambankeng était bel et bien chez lui. Il précise qu'il a organisé ce petit jeu parce qu'il n'avait pas d'argent à verser. En outre, l'Agent spécial d'impôt s'exprime d'un ton colérique en disant :

- 1°) Monsieur Sambankeng Boniface ne peut pas alléguer ignorer la date de ce jour pour le ramassage de l'argent de l'impôt puisqu'il m'en a parlé le 2 juin 1956 et qu'il en a reçu confirmation de moi-même ;
- 2°) Aucun notable ne s'est présenté, preuve indubitable à vérifier — qu'ils n'ont pas été convoqués, car s'ils l'avaient été, ils seraient au moins venus s'excuser, comme ont fait ceux de Bamenyam. [...]
 - Babadjou qui n'a même pas encore terminé l'impôt 1955. [...]
 Les autres chefferies qui ont manifesté un certain élan au départ n'hésiteront pas à suivre cet exemple s'ils demeuraient sans sanctions¹⁶⁴.

En guise de représailles, quelques grévistes sont arrêtés, séquestrés et maintenus en détention. Les nationalistes réagissent et brandissent le spectre du soulèvement au chef de subdivision de Mbouda, s'il ne libère pas les grévistes. Ce dernier reste ferme. Dès le 13 juillet 1956, les premiers signes d'un soulèvement sont perceptibles : le nouveau chef de région Bamiléké, Maurice Delauney, constate que dans la nuit du 13 au 14 juillet, le pont KM6 sur la route Mbouda-Babadjou sur le territoire de la chefferie de Bamessingué est saboté. Delauney perçoit dans cet acte de sabotage la mise en exécution des menaces adressées au chef de subdivision de Mbouda à la suite des brimades subies par les paysans dans le but de faire rentrer l'impôt. En guise de riposte, deux pelotons mobiles de gendarmerie venant de Bafoussam et un peloton mobile de Bonabéri sont

¹⁶³ APO, 1 AC 220 (0). Gottfried A. Motymbo, agent spécial de Mbouda au Chef de subdivision de Mbouda, le 18 juin 1956.

¹⁶⁴ *Ibid*, p.2.

dirigés le même jour sur le marché de Babadjou pour effectuer la vérification des pièces d'identité et contrôler les tickets d'impôts¹⁶⁵.

La réalité en est tout autre. Au congrès de l'UPC de Mamfé au Cameroun sous administration britannique, Joseph Fotso, délégué de la subdivision de Mbouda, dresse son constat :

En 1956, six pelotons de la Garde camerounaise envahissent les groupements Babadjou et Bamessingué le jour du marché périodique. Dans un déchaînement de violence inouï, révoltant, des notables sont battus à mort. Le Palais du chef Nkonlack est violé et le chef lui-même est molesté. Les épouses du militant de l'UPC, Mekenfo sont violentées au point que celle qui était enceinte avorte¹⁶⁶.

Les viols ne sont pas une spécificité des supplétifs africains utilisés par la France, mais une arme de guerre déployée lors des conflits dans le monde¹⁶⁷. Le rapport de Fotso indique que la propriété de Mekenfo est pillée par cette escouade de la garde camerounaise qui emporte à son passage la machine à écrire du comité central de l'UPC de Bamessingué. Fotso explique que toujours sur le territoire de la chefferie de Bamessingué, une femme poursuivie par les gardes tombe dans un cours d'eau et le bébé qu'elle portait se noie. Cette répression n'entame pas la

¹⁶⁵ APO, 1AC 180 (2). Télégramme chiffré de Maurice Delauney au Haut-commissaire, le 14 juillet 1956.

¹⁶⁶ APO, 1AC 180(2), Voir le rapport de Joseph Fotso au Congrès de l'UPC de Mamfé.

¹⁶⁷ Voir, Georges Vigarello, *Histoire du viol, xix^e-xx^e siècles*, Paris, Seuil, 1998; « Le viol comme arme de guerre. Rapport de l'UNESCO », *Confluences Méditerranée*, n° 64, (2008), pp. 99-104.

[<https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2008-1-page-99.htm>](Page consultée le 7 septembre 2020); Véronique Moufflet, « Le paradigme du viol comme arme de guerre à l'Est de la République démocratique du Congo », *Afrique contemporaine*, n° 227, (2008), pp. 119-133.[<https://www.cairn.info/journal-afrique-contemporaine-2008-3-page-119.htm>](Page consultée le 7 septembre 2020); Branche Raphaëlle, « Des viols pendant la guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 75, (2002), pp. 123-132.

[] (Page consultée le 7 septembre 2020); Véronique Nahoum-Grappe et Beverly Allen, *Rape Warfare : The Hidden Genocide in Bosnia-Herzegovina and Croatia*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1996; Anne Llewellyn Barstow (dir.), *War's dirty secret : rape, prostitution, and other crimes against women*, Cleveland/ Ohio, Pilgrim Press, 2000; Caroline O.N. Moser, Fiona C. Clark (dir.), *Victims, perpetrators or actors ? Gendered, armed conflict and political violence*, Londres et New York, Zed Books, 2001; Rhonda Copelon, « Gendered War Crimes: Reconceptualizing Rape in Time of War », dans Julie Peters et Andrea Wolper (dir.), *Women's Rights Human Rights*, New York, Routledge, 1995; Sylvana Tomaselli et Roy Porter (dir.), *Rape*, Oxford/New York, Blackwell, 1986; Patricia Searles et Ronald J. Berger (dir.), *Rape and society. Readings on the problem of sexual assaults*, San Francisco/Oxford, Boulder, 1995; Ann J. Cahill, *Rethinking rape*, Ithaca, Cornell University Press, 2001; Jean-Clément Martin, « Violences sexuelles, étude des archives, pratiques de l'histoire », (Page consultée le 7 septembre 2020); *Annales HSS*, n° 3, (1996), pp. 643-661.

[https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1996_num_51_3_410875](Page consultée le 7 septembre 2020).

détermination des populations de Babadjou, notamment la revendication des terres spoliées de Batotchin. Dans le cadre de la réorganisation du parti nationaliste dissous, Ernest Ouandié et « André X... », un originaire du Cameroun britannique non identifié, tiennent une réunion le 4 juillet 1956 à Santa au Cameroun sous administration britannique. L'assistance est essentiellement locale. Du territoire sous domination française, seuls les ressortissants de Babadjou y participent. Les deux orateurs susmentionnés animent la rencontre.¹⁶⁸

D'une part, « André X... » présente le problème de l'unification des deux Cameroun. Il fait un bref historique du mouvement UPC en zone britannique, rappelle la première conférence de Kumba au Cameroun sous administration britannique en 1953 et la fondation du premier bureau en 1954. Il explique les émeutes de mai 1955 par l'attitude du gouvernement français : « qui a l'habitude de ne jamais lâcher ce qu'il tient » et dont l'égoïsme n'est pas compatible avec les buts du parti nationaliste : l'unification, l'indépendance et la défense des véritables intérêts du peuple camerounais. Il précise que « Les émeutes de mai [1955] ont été le baptême de l'UPC : quand quelqu'un est baptisé son âme [change]... Aucun autre parti politique n'a subi ce baptême. Ce qui montre bien que seule l'action de l'UPC est valable », ¹⁶⁹ précise-t-il. D'autre part, le conférencier insiste fortement sur l'authentification qu'a donnée la répression à l'action de l'UPC et la qualifie de baptême de sang. Il s'attache ensuite à démontrer par l'exemple des Bamiléké, qui bien que séparés les uns des autres par la frontière artificielle, ressentaient la nécessité de l'unification des deux territoires. Il conclut sa démonstration en annonçant que l'unification entraînerait la suppression de la douane et l'indépendance, la rétrocession des terres extorquées¹⁷⁰. La suppression

¹⁶⁸ APO, 1AC 180 (2). Télégramme chiffré de Maurice Delauney au Haut-commissaire, le 14 juillet 1956.

¹⁶⁹ APO, 1AC 220 (2). Sablayrolles, le chef de Subdivision de Mbouda au chef de région Bamiléké, Mbouda, le 6 juillet 1956.

¹⁷⁰ *Ibid.*

de la douane devait permettre aux Bamiléké qui sont très impliqués dans le commerce d'accéder librement au marché du Cameroun sous administration britannique¹⁷¹.

Ainsi, 875 membres de la collectivité de Bamenya se réunissent le 20 juillet 1956. La réunion est présidée par Jules Nimpa, président du conseil familial et Joseph Mekam Tiyo chef du quartier. Somekong Mbounya fait partie de l'assistance. Au cours de la réunion, 680 participants (contre 195) se prononcent favorablement pour la gestion commune de la récolte du café de la plantation « soi-disant SINCOA » par la collectivité coutumière et le « propriétaire » pour l'année 1956. Les participants demandent des compensations pour les dégâts et préjudices causés par la société SINCOA et l'administration depuis 20 ans. Ils exigent l'expulsion urgente de ladite société. À l'issue de la réunion, Somekong Mbounya est élu à l'unanimité représentant coutumier de la collectivité Batotchin. Les copies du rapport de cette réunion portant ses résolutions sont envoyées respectivement aux autorités administratives locales, aux maîtres Pierre Careyre, avocat au Conseil d'État et Henri Battu, avocat défenseur exerçant à Douala, ainsi qu'aux membres du Conseil de Tutelle de l'ONU.¹⁷² En dépit de cette élection, l'administration française s'appuie sur le statut de hameau de Batotchin et celui de l'émigré ayant perdu sa personnalité morale de Somekong Mbounya pour rejeter la demande de constatation des droits fonciers des populations de Batotchin.

Nous constatons une nette volonté de se conformer aux exigences de Borne pour donner une suite à la demande de constatation de titre foncier préalablement envoyé à l'administration. Mais, l'évolution de la tension et l'alerte de l'adjoint au chef de subdivision de Mbouda Philippe

¹⁷¹ Jacques Champaud, « L'espace commercial des Bamiléké », *L'espace géographique*, tome 10, n° 3, (1981), pp. 198-206.

¹⁷² APO, 1AC 220 (2). Voir le rapport de Somekong Mbounya, Représentant général du Contrôle des fonds du droit coutumier de Batotchin au Chef de la Région Bamiléké. Nous n'avons pas pu trouver un élément pouvant prouver qu'il était défendu par Me Battu. Néanmoins, sa maîtrise du dossier nous incite à penser qu'il avait un conseil.

Mazetier ne facilite pas les choses, car, apprenant le 26 juillet 1956 le voyage d'Abel Kingué, dirigeant upéciste à Babadjou, il prescrit son arrestation¹⁷³. La chasse aux sorcières se poursuit, et les populations glissent vers le soulèvement.

D- Le glissement vers l'insurrection

Afin de poursuivre la mise en valeur du territoire camerounais pour le compte de la France, dès les années 1950, ses administrateurs accordent des titres fonciers aux sociétés agricoles métropolitaines sur les terres concédées au cours des années 1920 et 1930, en région Bamiléké. De 1953 à 1958, la gestion des litiges fonciers qui opposent les planteurs et éleveurs européens de Babadjou aux populations locales dégénère en insurrection. La gestion de ce conflit débouche sur un soulèvement parce les subalternes émigrés du quartier Balépo de Babadjou, militants de l'UPC, qui réussissent à attirer l'attention de l'ONU sur l'opposition des populations contre le renouvellement du contrat de bail accordé à Darmagnac, en 1953, n'obtiennent pas satisfaction. Ils sont plutôt réprimés violemment. En clair, en s'offrant les services de Me Jacques Moudoute Bell avocat à Douala, ils portent l'affaire en justice. James Péga, Hubert Tchoffo, Pierre Saa alias Kuenneng, le chef du quartier Balépo et Marcus Mondji sont les principaux acteurs subalternes qui par le biais des affaires foncières mettent à mal le fonctionnement de l'administration française. En effet, le 22 décembre 1953, Hubert Tchoffo et James Péga adressent une requête au haut-commissaire de la République française au Cameroun réclamant la rétrocession des terres occupées par Darmagnac depuis le 29 octobre 1930¹⁷⁴. Face au mutisme de l'administration et de l'ONU, ils portent l'affaire en justice en 1954. Pour les conseils, ils sollicitent les services de Me Moudoute Bell. Contrairement au problème de représentativité opposé à Somekong Mbounya, la procuration

¹⁷³ APO, 1AC 220 (2). Télégramme chiffré de Philippe Mazetier au Haut-commissaire, 26 juillet 1956.

¹⁷⁴ Pétition T/PET.5/854 du 14 février 1956.

donnant les pouvoirs à Tchoffo et Péga, le 4 mars 1955, pour représenter la communauté de Babadjou en justice est reçue. Toutefois, l'affaire est tranchée par le Tribunal de première instance de Dschang le 12 mars 1955 en faveur de Darmagnac défendu par Me Robert Cazenave. Tchoffo et Péga font appel et sont déboutés par la Cour d'Appel du Cameroun le 27 septembre 1955. Tchoffo, l'un des représentants de la communauté de Babadjou ne lâche pas prise et soumet une requête à l'appréciation de l'ONU le 9 décembre 1955. De plus, lui et Péga envoient un télégramme à l'ONU pour s'opposer au jugement et indiquent avoir fait appel¹⁷⁵.

Le 9 février 1956, ils écrivent au chef de la région Bamiléké et réclament « la rétrocession pure et simple de toutes leurs terres coutumières occupées par M. Darmagnac depuis 1930 ». Parallèlement à la campagne de plaintes et des pétitions des collectivités de Balépo, de Bamenya et de Somekong Mbounya, d'autres subalternes de Babadjou envoient aussi des requêtes au Conseil de tutelle de l'ONU pour interpellier cette organisation au sujet des injustices françaises commises dans d'autres localités de Babadjou. La plupart d'entre eux sont, cette fois, repliés au Cameroun sous administration britannique. Il s'agit particulièrement de Marcus Mondi, Emmanuel Péfouho, le secrétaire du comité UPC de Falla Matazem et Joseph Nzo'o, le président du comité de base de Leuteu-Babadjou. À partir de Santa en zone sous administration britannique limitrophe avec Babadjou, ils postent des pétitions comportant des renseignements intéressés à cet égard. Mondi porte à la connaissance de l'ONU l'occupation arbitraire à ses yeux de la carrière de sable de Babadjou. Il explique que les populations se servent de ce sable pour se construire et indique qu'elles n'ont plus le droit d'y accéder¹⁷⁶.

¹⁷⁵ Pétition T/PET.5/854 du 14 février 1956.

¹⁷⁶ T/PET.5/430. Lettre des populations de Babadjou de l'extérieur au président de la neuvième session de l'ONU, le 18 novembre 1954.

Tolérant de moins en moins les revendications des terres, l'administration française sévit contre les meneurs. En effet, le 13 novembre 1956, elle arrête le chef du quartier de Balépo, Saa alias Kuenneng, militant de l'UPC et viole son domicile. Elle prétend qu'il venait d'assister à une réunion du MANC à Dibombari, du 3 au 4 novembre 1956¹⁷⁷. Les ressortissants de la subdivision de Mbouda protestent et expliquent que le MANC a pour but de regrouper tous les partis politiques du territoire sous administration française. Ils exigent des autorités administratives de la région Bamiléké la libération immédiate de Saa. Ils martèlent : « Nous, ressortissants de Mbouda protestons énergiquement contre ces mesures arbitraires et cette répression qu'exercent les autorités administrantes de cette localité ¹⁷⁸[sic] ». Cette attitude de l'administration découlait de la victoire à cette réunion des partisans du boycottage des élections programmées en décembre 1956¹⁷⁹. Le notable Saa en payait donc le prix. Il n'était pas le seul à subir ce harcèlement. Dans son nouveau rôle de représentant général du contrôle des fonds issus de la gestion commune de la SINCOA pour le compte des paysans de Batotchin, Somekong Mbounya est activement recherché pour reconstitution de ligue dissoute de son côté. Fort d'un mandat délivré le 13 février 1957 à la demande du chef de région Bamiléké, les agents du commissariat spécial de Douala se lancent à sa recherche. L'extrait de la correspondance du commissaire spécial de Douala, H. Gervat au chef de la région Bamiléké en témoigne :

... mon service n'a pu, jusqu'ici, identifier le nommé Mbounya Etienne, se disant représentant général de la collectivité coutumière de Batotchin par Mbouda, B.P. n° 37 à New-Bell Douala.
La boîte postale n° 37 appartient à un nommé Somekong qui déclare ne pas connaître la personne recherchée et une convocation lancée au nom de cet individu est restée sans suite.
Je ne manquerai pas de vous tenir informé de tout fait nouveau ayant trait à cette affaire¹⁸⁰.

¹⁷⁷ Pour plus d'informations au sujet du notable Pierre Saa, voir, [<http://www.babadjou.net/new/142>](Page consultée le 6 juin 2020). Il semble que c'est à cause de son engagement pour la récupération des terres de son quartier que les ressortissants de Mbouda protestent contre son arrestation.

¹⁷⁸ APO, 1 AC 220 (0). Voir lettre de Protestation non datée des ressortissants de Mbouda résidant à Douala.

¹⁷⁹ Mbembe, *Ruben Um Nyobè* ... p. 176.

¹⁸⁰ APO, 1 AC 220 (0). H. Gervat, Commissaire Spécial de Douala au chef de la Région Bamiléké, le 15 mars 1957.

Le commissaire spécial a été induit en erreur, car Somekong est bel et bien Etienne Somekong Mbounya qui, peut-être par ruse et en bon stratège, n'a pas mis son nom au complet. Par ailleurs, cette recherche ne freine pas les ardeurs de Somekong Mbounya. Ainsi, le 12 avril 1957, il adresse une correspondance au *Fo* de Babadjou, en dépit de l'incarcération à Dschang de son chef de quartier Joseph Mekam Tiyo pour motif de « maintien du parti dissous ». En effet, dans la correspondance de Somekong Mbounya, plusieurs griefs sont portés à l'actif du *Fo* de Babadjou : le vol de 36 bœufs appartenant à Jules Nimpa, incarcéré, les tortures infligées à ses proches et l'assassinat de ses parents, ainsi que les perquisitions effectuées aux domiciles des paysans de Batotchin, au cours de l'année 1955¹⁸¹.

Le représentant général de la collectivité coutumière des Batotchin reproche également à *Fo* Sambankeng sa mise à l'écart et celle de James Péga lors d'une réunion chez le planteur français Léon Marius Darmagnac, le 21 août 1955. Il fustige la perception d'une somme de 50 000 francs des mains de Darmagnac, espèces représentant la motivation pour permettre au *Fo* de déposer des fusils derrière la case de Nimpa, afin de l'accuser par la suite de détention illégale d'arme. Pour clôturer sa correspondance, Somekong Mbounya promet au chef de le faire répondre de ses actes, devant la « cour de justice de l'ONU au Cameroun »¹⁸². En somme, par peur des représailles de l'administration française ou des nationalistes, le *Fo* de Babadjou joue un double jeu en obéissant par ruse aux consignes de la grève d'impôt en même temps qu'il exécute le coup bas visant à

¹⁸¹ APO, 1 AC220 (0). Voir la lettre de Somekong Mbounya au chef traditionnel Sambankeng, Douala, le 12 avril 1957. Après les émeutes du mois de mai 1955, sur recommandation du chef de subdivision de Mbouda, Michel Legrand, les *Fo* de cette circonscription se livrent aux destructions des biens des upécistes et de leurs sympathisants. Les griefs portés à l'actif du chef Sambankeng peuvent donc être le résultat des pressions exercées sur lui par le chef de subdivision. Le soutien de Sambankeng à la grève d'impôts peut être lié au fait que les grévistes étaient plus nombreux. Ne pouvant pas expliquer son incapacité à percevoir cette taxe par le refus de sa population au risque de se faire destituer pour son manque d'autorité, il a imaginé le stratagème.

¹⁸² APO, 1 AC220 (0). Voir la lettre de Somekong Mbounya au chef traditionnel Sambankeng, Douala, le 12 avril 1957.

appréhender l'upéciste Nimpa¹⁸³. Darmagnac aurait concocté ce stratagème dans le but d'affaiblir l'activisme de Somekong Mbounya dont les revendications étaient gênantes pour lui.

La campagne de sensibilisation upéciste encourage les représentants de la collectivité du quartier Balépo, notamment Péga et Tchoffo qui, le 17 janvier 1958, réitèrent leurs plaintes contre Darmagnac en ces termes :

Depuis le jour de la tenue de palabre, nous nous sommes opposés vivement et par plusieurs requêtes et même celles de nos pauvres femmes à l'époque où Monsieur Darmagnac est venu s'installer sur nos terrains coutumiers en se rendant propriétaire tacite de nos terres. Nos plantations de kolatiers, bananiers et palmiers, raphia et etc. et même nos cultures vivrières non calculées ont été déchaussées¹⁸⁴.

Péga et Tchoffo critiquent la gestion des concessions rurales attribuées par l'administration française au colon Darmagnac. Ils se plaignent d'avoir été dépossédés sans dédommagement. Dans la suite de la plainte, ils expriment leur colère en ces termes : « ... Monsieur Darmagnac s'est permis de faire de vastes plantations de caféiers et laisser son troupeau de bœufs qui dévastent de jour en jour nos petites plantations dans toute notre collectivité (Balépo) sans qu'il y ait aucune convention préalable vis-à-vis de nous, nous qui sommes les ayant droits naturels du dit bien¹⁸⁵ ». Péga et Tchoffo indiquent avoir constamment fait plusieurs oppositions depuis la date d'occupation de leurs terres à la région et à leur subdivision d'origine et qu'aucune réponse satisfaisante n'a été réservée à toutes leurs réclamations verbales et écrites. Ils précisent que les revendications collectives sont restées lettre morte. Les requérants demandent au premier ministre du

¹⁸³ Comme nous le verrons au prochain chapitre, nous pensons qu'il ne voulait pas se faire destituer et être envoyé en prison, comme le *fo* de Baham dans la subdivision de Bafoussam pour avoir manifesté sa sympathie vis-à-vis des upécistes recherchés depuis les émeutes de mai 1955 et pour avoir encouragé la grève d'impôt sur son territoire de commandement. L'administration française l'arrête en 1956 et l'envoie en prison en 1957.

¹⁸⁴ APO, 1AC 220 (0). Hubert Tchoffo et James Péga, Représentants de la collectivité Balépo à Léon Marius Darmagnac, Babadjou, le 25 octobre 1958. Voir aussi Ndami, « Agricultures familiales et dynamiques... », p.271. Pour plus d'information au sujet des conséquences de l'élevage dans cette zone, voir, Magellan Noubissie Tchouake, « La construction de l'imaginaire socio-politique bamiléké et les prémices de la rébellion dans l'Ouest-Cameroun », *Outre-mers*, tome 94, n° 354-355, (2007), pp. 243-269.

¹⁸⁵ APO, 1AC 220 (0). Hubert Tchoffo et James Péga, Représentants de la collectivité Balépo à Léon Marius Darmagnac, Babadjou, le 25 octobre 1958.

Gouvernement camerounais et au président de l'Assemblée législative au Cameroun (ALCAM) le sort des 1023 ha 12 a qu'exploitait Darmagnac¹⁸⁶.

Désormais encadrés par le mouvement nationaliste, les paysans de Balépo dénoncent également d'autres arrestations suivies d'incarcérations et réclament les indemnités compensatrices de leurs terrains exploités par Damargnac et SINCOA :

Au nom de la collectivité Palépo [Balépo] — Babadjou, et n'ayant touché aucune fois les indemnités concernant la durée préalable de nos terrains jusqu'à ce jour. Nous opposons et protestons énergiquement contre les fausses pièces pré-fabriquées devant les autorités locales à notre insu. La collectivité de Palépo [Balépo] n'ayant aucun pourparler avec l'administration, ni avec Monsieur Darmagnac exploitant de notre terre durant 28 ans environ sans aucune autorisation préalable des autochtones de Palépo [Balépo]. Nous réclavons aux intéressés les indemnités de 100 500 000 (cent millions cinq cent mille) F¹⁸⁷.

Quand Péga et Tchoffo parlent de « fausses pièces pré-fabriquées », ils font probablement allusion aux procès-verbaux des délibérations de la Commission des concessions coloniales. C'était une pratique courante dans les colonies françaises¹⁸⁸. Ils justifient les indemnités qui, à première vue, paraissent exagérées par la violation des limites et de la durée des concessions (celles-ci étaient de 25 ans), c'est-à-dire du 26 octobre 1930 au 26 octobre 1955. Ils conditionnent la location d'une autre superficie de 3 hectares au colon Darmagnac et à l'entreprise SINCOA par le paiement des indemnités susmentionnées, ainsi que le bornage au préalable de cet espace.

¹⁸⁶ APO, 1AC 220 (0). Hubert Tchoffo et James Péga, Représentants de la collectivité Balépo à Léon Marius Darmagnac, Babadjou, le 25 octobre 1958. Cette assemblée change de nom en abandonnant celui de ATCAM pour adopter la dénomination de ALCAM parce la promulgation de la Loi-cadre du 23 juin 1956 accordait l'autonomie interne aux territoires coloniaux d'Afrique noire et octroyait le pouvoir de légiférer aux assemblées de ces territoires, en d'autres termes leurs élus pouvaient désormais faire des propositions de loi. Voir, Jean-Pierre Moutassi, *Épilogue d'une guerre clandestine. Verdict sur le génocide français au Cameroun (1954-1964)*, Paris, Éditions L'Harmattan, 2020, p. 38.

¹⁸⁷ APO, 1AC 220 (0). Hubert Tchoffo et James Péga, Représentants de la collectivité Balépo à Léon Marius Darmagnac, Babadjou, le 25 octobre 1958.

¹⁸⁸ Nous n'avons pas pu retrouver ces documents. Toutefois, il est probable qu'ils justifiaient l'aval donné par les populations et le *Fo* de Babadjou pour l'attribution des concessions rurales sur les terres de cette chefferie, ainsi que les procédures d'immatriculation engagées par les planteurs et éleveurs européens. Pour plus d'informations sur cette pratique, voir Elisabeth Rabut, « Le mythe parisien de la mise en valeur des colonies africaines à l'aube du XXe siècle: la commission des concessions coloniales 1898-1912 », *The Journal of African History*, vol.20, n°2, (1979), pp. 271-87.

[<http://www.jstor.org/stable/181518>](Page consultée le 20 décembre, 2020); voir, aussi l'ouvrage essentiel de Catherine Coquery-Vidrovitch, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires 1898-1930*, Paris, La Haye, 1972 (2013) [<https://books.openedition.org/editionsehess/359?lang=fr>](Page consulté le 13 avril 2022.

Le mutisme de l'administration face aux plaintes, des représentants de la collectivité de Balépo les poussent à adresser une autre correspondance, plus virulente à Darmagnac, lui rappelant ses exactions et l'expiration du délai de son bail. La teneur de cette lettre est édifiante :

Qu'en pensez-vous de nombreuses prisons arbitraires que vous faites subir à Monsieur Kuenneng chef de cette même collectivité ? [...] Nous avons protesté contre votre installation et prouvé notre mécontentement aux yeux de vos administrateurs colonialistes français de cette région pourquoi ? Vous oubliez que nos oppositions ont été reçues par ces mêmes colonialistes ? Mais faisant tout à notre insu, et avec une force autoritaire colonialiste, vous avez déchaussé, déraciné toutes nos plantes de toutes sortes pour y planter à la place vos caféiers¹⁸⁹ .

On peut à travers ces lignes sous-entendre que l'introduction de la culture du café d'Arabie sur les versants est des monts Magwa fut néfaste pour les cultures vivrières. Péga et Tchoffo, dans la suite de leur plainte, rendent Théodore Paul Marchand, le gouverneur en fonction du mois d'avril 1923 au mois de juin 1932 responsable de leur sort¹⁹⁰. Ils rappellent avoir demandé 100 000 millions de francs, le 10 octobre 1957, à titre de dommages et intérêts. Il est important de relever qu'à cette date, les cadres de l'UPC tenaient une importante réunion à Nka (un quartier situé sur le territoire de la chefferie de Baham, dans la subdivision de Bafoussam)¹⁹¹. Les décisions prises à cette réunion visaient à accélérer le processus de décolonisation dont Péga et Tchoffo déploraient la lenteur. D'ailleurs, ils tonnaient : « Vous voulez nous coloniser pour combien de temps ? Nous prouvons que le 26 octobre 1955 était la fin de votre bail. Au nom de tous les habitants de la collectivité Balépo-Babadjou, nous demandons que vous nous présentiez vos factures d'achat de nos terrains ». Face au renouvellement du contrat de bail accordé à Darmagnac le 26 octobre 1955, Péga et Tchoffo, au nom des populations du quartier Balépo, demandent à ce

¹⁸⁹ APO, 1AC 220 (0). Hubert Tchoffo et James Péga, Représentants de la collectivité Balépo à Léon Marius Darmagnac, Babadjou, le 25 octobre 1958.

¹⁹⁰ Voir, Daniel Abwa, *Commissaires et hauts-commissaires de la France au Cameroun (1916-1960): ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, Presses universitaires de Yaoundé, 1998, p. 121; Jacques Fame Ndong, *La femme camerounaise et la promotion du patrimoine culturel national*, Yaoundé, Éditions CLE, 2002, p.155; Pierre Kamé Bouopda, *La quête de libération politique au Cameroun: 1884-1984*, Paris, l'Harmattan, 2026, p. 39.

¹⁹¹ ANY, 1 AC 92 (2). Delauney à Pierre Messmer, Dschang, le 8 février 1958.

planteur européen de justifier la poursuite de ses activités sur leurs terres. Dans la suite de la correspondance, ils lui annoncent la réclamation d'une autre indemnité à venir¹⁹². Ils n'ont pas l'occasion d'exiger de nouvelles indemnités parce que le 28 novembre 1958, la police politique se lance à leurs trousses. Ils sont recherchés pour avoir reconstitué l'UPC. Ils profitent de la proximité du Cameroun sous tutelle britannique pour s'y replier¹⁹³. D'après les observations de l'administration britannique à l'ONU sur les pétitions adressées à cette institution par les upécistes, la police anglaise arrête Péga, le 13 décembre 1958, à Santa. Il est indiqué dans ces observations que l'administration britannique lui donne deux semaines pour s'arranger et quitter le territoire à ses propres frais¹⁹⁴.

Conclusion

En somme, au cours de la période allant de 1953 à 1958, l'administration française révèle le projet d'immatriculation des terrains concédés au cours des années 1920 et 1930 aux planteurs et éleveurs européens sur le territoire de la chefferie de Babadjou. Les paysans du hameau de Batotchin mandatent l'un des leurs, Somekong Mbounya, entre 1953 et 1957, pour remuer cette affaire en justice. Il entretient une intense correspondance avec le Conseil de tutelle des Nations Unies et l'administration française. Il y déploie divers stratagèmes visant à chasser les planteurs et les éleveurs européens des terres des paysans de Batotchin. Il réclame des compensations pour les dommages et les privations liés à l'appropriation de ces terres.

¹⁹² APO, 1AC 220 (0). Hubert Tchoffo et James Péga, Représentants de la collectivité Balépo à Léon Darmagnac, Babadjou, le 25 octobre 1958.

¹⁹³ APO, 1 AC 220 (0). N.R N° 1642 de la Sûreté de Dschang du 28/11/58.

¹⁹⁴ Bongfen Chem-Langhëë, "The Kamerun plebiscites 1959–1961: perceptions and strategies", Thesis dissertation, The University of British Columbia, 1976, p. 260 et p. 281. [<https://open.library.ubc.ca/cIRcle/collections/ubctheses/831/items/1.0093934>](Page consultée le 21 décembre 2020).

En octobre 1955, Marcus Mondy implante le comité de base UPC du Fiala de Babadjou. L'existence de ce comité encourage Somekong Mbounya à poursuivre la revendication épistolaire des terres. Outre cette question foncière, les dégâts des bovins et la perception de l'impôt écoèrent les paysans. En 1956, le *Fo* de Babadjou, Boniface Sambankeng, imagine une ruse pour ne pas percevoir et reverser l'impôt. La répression violente de cet incivisme fiscal pousse les paysans vers une résistance armée, notamment la guérilla qui commence par le sabotage d'un pont au point kilométrique nommé KM6 sur la route reliant Mbouda à Babadjou. Dans la subdivision voisine de Bafoussam, l'incivisme fiscal encouragé par le *Fo* de Baham, Pierre Kamdem Ninyim, fait monter la pression. Il ne manque qu'une étincelle pour un embrasement général des régions Bamiléké et du Mounjo.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La présente recherche avait pour but d'expliquer pourquoi et comment la domination européenne, particulièrement allemande puis franco-britannique du Cameroun de 1884 à 1957, intensifie les injustices inhérentes à l'organisation sociale des Bamiléké, et pousse les subalternes migrants et sédentaires de ce groupe ethnique à opposer une résistance passive, qui dégénère en une insurrection-guérilla encadrée par l'UPC. Elle avait aussi pour but de rendre visibles les acteurs subalternes négligés par la majorité des chercheurs. Inspirés par l'approche méthodologique des spécialistes de l'histoire par le bas, notamment la consultation des archives banales ou négligées, nous avons scruté celles de certaines circonscriptions administratives (provinciales et départementales), ainsi que les fonds des particuliers ou de la police politique départementale camerounaise. En recoupant et en complétant les informations issues desdites archives avec celles venant des archives françaises et de l'ONU, nous avons contribué à l'écriture de l'histoire de certains acteurs subalternes qui sont restés jusqu'aujourd'hui dans l'oubli.

Il ressort de notre exploration qu'après la signature du traité de protectorat allemand avec certains chefs traditionnels Douala, la volonté de mettre le territoire camerounais en valeur pour le compte des Allemands nécessitait le recrutement d'une main d'œuvre. De 1902 à 1914, les fortes densités de population, l'organisation sociale des *Grassfields* et la résistance passive des populations des régions côtières incitent les Allemands à ponctionner la main d'œuvre dans les territoires des chefferies Bamiléké. Afin de faciliter ce recrutement de la main d'œuvre nécessaire, les Allemands regroupent, hiérarchisent et scellent des alliances avec certaines chefferies des *Grassfields*. Cette réorganisation des chefferies des *Grassfields* engendre un dysfonctionnement, notamment la domination des chefferies faibles par les plus fortes. Nous avons expliqué comment

la chefferie de Bafut profite de son alliance avec les Allemands pour dominer certaines de ses voisines. Cette domination associée aux conditions rudes de recrutement de la main d'œuvre, ainsi que les exigences des travaux dans les plantations ou les chantiers publics, frustre certains des subalternes Bamiléké.

Au cours de la Première Guerre mondiale, la victoire du corps expéditionnaire franco-anglais sur les forces allemandes au Cameroun met fin au statut de protectorat de l'Allemagne sur ce territoire. Les deux vainqueurs se partagent le territoire qu'ils gèrent sous la forme d'un condominium jusqu'au placement des deux parties sous leur mandat par la SDN. Cette étude établit un lien entre la mise en valeur au profit de la France du territoire placé sous son administration, ainsi que l'aggravation de la domination des hommes ordinaires chez les Bamiléké. Les chefferies dirigées par les *Mfonteu*, à l'instar de celle de Balatchi, subissent le recrutement de la main d'œuvre forcée pour les chantiers publics, le portage et les plantations coloniales de culture de rentes comme les cacaoyers et les caféiers. À partir des données disponibles, il nous semble que ces conditions frustreront les populations touchées.

Dans l'entre-deux-guerres, il apparaît que l'administration offre une scolarisation approximative aux populations Bamiléké. De ce fait, les conditions de vie des manœuvres journalières ou saisonnières, ainsi que celles des instituteurs, des moniteurs, des clercs issus de la scolarisation approximative susmentionnée, favorisent leur politisation. Cette politique de scolarisation au rabais génère une classe d'intermédiaires subalternes entre la Première et la Deuxième Guerre mondiale. Ce sont eux qui jouent les rôles déterminants dans la création, l'implantation et l'animation des premiers syndicats et de l'UPC, le seul parti nationaliste à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Notre analyse met en lumière la participation du clerc et *Mfonteu*, Ahmed Nzoko à l'implantation du syndicalisme et à l'institutionnalisation de l'association traditionnelle *Kumzse* et sa fusion avec l'UPC entre 1947 et 1950.

De l'examen de la caféiculture dans l'ouest du Cameroun sous la domination française des années 1920 aux années 1960, il ressort que cette culture intensifie la domination et exacerbe les frustrations des chefs traditionnels, des paysans, des jeunes, des femmes et des enfants. Du reste, le succès de la caféiculture entraîne la perte d'une partie des pouvoirs des chefs traditionnels Bamiléké. En effet, l'administration française transfère une partie de ces pouvoirs à des notables déportés sur la Rive gauche du fleuve Noun pour surveiller la main d'œuvre forcée qui y cultivait les caféiers pour les expatriés Français. La caféiculture a pour désagrément notable de réduire considérablement les superficies que les femmes consacraient aux cultures vivrières ce qui provoque leur mécontentement. Les corvées génèrent les frustrations. Elle incite les notables et les chefs traditionnels à la polygamie et à la procréation à un rythme effréné.

Nous avons aussi démontré que la codification de la caféiculture dans la région Bamiléké par l'administration française dans les années 1930 occasionne une situation de monopole de la livraison des fruits de la production de la caféiculture, ce qui privait les Bamiléké producteurs indépendants de la concurrence qui est favorable au producteur expatrié. Cette situation expose les Bamiléké aux abus et favorise leur mécontentement. La levée des restrictions de la culture du café au cours des années 1950, dans le but d'augmenter la production détermine la multiplication des espaces plantés. Cette multiplication des superficies allouées à la culture du café provoque la baisse de la production vivrière et l'interdiction d'en exporter hors de la région Bamiléké. Frustrés, les Bamiléké affectés par cette mesure se livrent à la contrebande des produits vivriers. Les contrebandiers contournent les barrières érigées entre la capitale économique (Douala) ou la capitale politique (Yaoundé) et la région Bamiléké. La contrebande constitue une forme de résistance passive contre une économie coloniale d'extraction.

Nous avons démontré que l'UPC est redevable du travail effectué par les subalternes migrants ou sédentaires Bamiléké des années 1950. Pourtant les chercheurs en histoire et même le

parti nationaliste ont rarement mis de l'avant l'importance du rôle de ces dominés dans le succès de l'implantation du parti nationaliste. À l'examen du statut social, des activités exercées et des emplois occupés par Grégoire Momo, Mathias Djournessi, Daniel Ndeno, Jean Mbouende et Ahmed Nzoko, il ressort clairement que ces hommes font partie des principaux subalternes Bamiléké qui se sont investis dans l'implantation et le maintien du syndicalisme et du nationalisme en région Bamiléké dans les années 1950. Il conviendrait de retenir que Mbouende (employé d'une maison de commerce) et Ahmed Nzoko acquièrent leur expérience du syndicalisme dans la capitale économique (Douala) où ils occupaient des postes subalternes. Il est ressorti de notre analyse qu'en novembre 1947, avec certains chefs et sous-chefs traditionnels, ils mettent leur expérience en matière de syndicalisme au profit de l'institutionnalisation de l'association traditionnelle Bamiléké dénommée *Kumzse*. De même en 1948, Ndeno et Mbouende participent, respectivement, à la campagne de sensibilisation des populations de la subdivision de Bafoussam et celle de Bafang à adhérer au *Kumzse* fusionné avec l'UPC. Ils contribuent aussi à la création des comités locaux du parti nationaliste dans lesdites subdivisions. Nous avons démontré qu'en région Bamiléké, l'une des stratégies de l'administration française pour museler l'opposition qui consistait à téléguidé en sous-main les processus politiques populaires, débouche sur une scission entre le *Kumzse* et l'UPC en 1951.

Nous nous sommes penchés sur certains cas d'injustices, notamment le projet d'immatriculation des terres dans la subdivision de Dschang et celle de Mbouda. Nous avons démontré qu'elles constituent la source du mécontentement d'une bonne franche de la population et l'un des motifs de l'adhésion des paysans Bamiléké à *Kumzse*-l'UPC. Les résultats de notre recherche montrent que la concession de vastes superficies de terres des plus fertiles de la subdivision de Mbouda aux planteurs et éleveurs européens, des années 1930 aux années 1950, génère des frustrations et le mécontentement. Nous avons amplement expliqué les normes qui

régularisent la distribution des terres chez les Bamiléké. Il convient de rappeler que chez les Bamiléké comme chez les Kikuyu du Kenya, les densités de population sont fortes, et que la population a une croissance disproportionnée par rapport aux ressources naturelles et aux infrastructures disponibles. Cette situation constitue un facteur de mécontentement et d'instabilité politique.

Cette étude a amplement examiné la manière dont l'administration française se servait de certains subalternes émigrés ou sédentaires Bamiléké comme des indicateurs de police ou pour monter des partis quasi administratifs. L'infiltration de ces éléments dans la résistance camerounaise est largement à l'origine du passage à la violence souhaitée par l'administration française. Il ressort de notre exploration que, de 1947 à 1951, les subalternes Bamiléké participent à la création, à l'implantation des syndicats et du parti nationaliste sur les hautes terres de l'Ouest Cameroun. Il convient de noter qu'après la démission du *Kumzse* de l'UPC, en 1951, certains subalternes Bamiléké restés fidèles au parti nationaliste poursuivent son implantation sur les hautes terres de l'Ouest du Cameroun. À l'examen des facteurs qui ont contribué au succès de cette implantation, deux principaux constats se sont imposés : sur le territoire de la chefferie des Bansoa, les subalternes originaires de cette localité fouettent le sentiment anti-administration française et participent à la dénonciation de l'accaparement des terres et de l'imposition des marchés périodiques.

En somme, les travailleurs saisonniers des plantations coloniales du Moungo, notamment Jean Nebek, Sob Tchninda et Nicodème Ntang originaires de la chefferie de Bansoa, portent les affaires locales de terrain devant les tribunaux. L'administration française règle ce différend en faveur de son allié, précisément le conseiller Joseph Chendjou. La suite défavorable de cette affaire incite les paysans concernés de la chefferie de Bansoa à rejoindre les rangs de l'UPC. Notre étude met en lumière que, concomitamment au combat pour la récupération des terres, Isidore Nkolla,

un petit employé de la CFAO de Nkongsamba, s'accommode aux agissements de l'administration française en lui fournissant secrètement les renseignements au sujet des nationalistes de sa chefferie. En dépit des effets néfastes de son accommodement sur l'activité des subalternes militants de l'UPC, ces derniers résistent jusqu'au renfort d'un autre travailleur saisonnier du Moungo : Jean Mambou. Mambou, on l'a vu, s'est illustré par l'envoi des pétitions à l'ONU. Dans les plaintes qu'il adresse à cette organisation, il sollicite la réouverture du dossier des terres occupées sur le territoire de la chefferie de Bansa et dénonce dans ses pétitions la famine qui décimait les anciens exploitants, paysans locaux des terres réclamées. En juillet 1958, après l'examen des pétitions de Mambou, et en consultation avec l'administration française, les Nations-Unies se conforment au rejet de l'appel fait par Mambou. Toutefois, comme on l'a vu les paysans du quartier Bankassa de la chefferie de Bansa n'ont pas baissé pas les bras. En novembre 1956, ils poursuivent l'envoi des pétitions à l'ONU. Ils y soutiennent l'UPC, car ils estiment que ce parti soutiendrait les efforts qu'ils déploient pour la récupération de leurs terres.

Notre analyse met en évidence que, pour faire face à l'imposition des marchés périodiques, de 1952 à 1954 en région Bamiléké, certains subalternes originaires de cette région y encadraient une campagne de contestation de cette mesure prise par l'administration française. Une fois de plus, Jean Mambou se fait remarquer comme l'un des principaux animateurs de la campagne de sensibilisation pour le boycottage de l'imposition des marchés périodiques.

Il apparaît évident que des subalternes émigrés Bamiléké des régions du Wouri et du Moungo, ont maintenu leur appui à la contestation de l'imposition des marchés périodiques sur les hautes terres de l'Ouest-Cameroun à la fin de l'année 1954. Mais l'administration française s'est servie d'autres subalternes tels François Penka pour infiltrer et contrecarrer les manifestations.

Les résultats de notre recherche démontrent que le principal artisan de l'implantation de la JDC sur le territoire de la chefferie de Bansa est un subalterne : Joseph Kougom, un moniteur

des Écoles catholiques et secrétaire du comité central UPC de la ville de Bafoussam. Sur invitation du bureau de la section régionale de l'UPC, il participe au redressement du comité central de son parti sur le territoire de la chefferie de Bansoa en février 1955. L'administration française perturbe cette activité en incitant *Fo* Tchinda de Bansoa et ses notables à assaillir les réunions que Kougom organise sur le territoire de commandement de sa chefferie.

De l'examen des actions de sabotage du chef traditionnel de Bansoa et ses notables engagés contre l'implantation de la JDC sur son territoire de commandement, deux principaux constats s'imposent : l'application des techniques de contre-insurrection expérimentées contre les nationalistes indochinois et l'aide des *Fo* à l'administration française. Il paraît essentiel de retenir que face à la popularité de l'UPC, les Français mettent sur pied et soutiennent des partis politiques pour contrecarrer son implantation. Nous pouvons citer l'exemple RPC de Mouthémy en région Bamiléké, notamment sur le territoire de la chefferie de Bansoa.

De l'étude du rejet de l'exploitation des populations du Cameroun sous domination française, de la période allant de 1955 à 1958, il ressort que l'administration française orchestre des émeutes au Cameroun placé sous sa tutelle pour s'en servir ensuite comme prétexte pour bannir l'UPC le 13 juillet 1955. En dernière analyse, il s'est agi pour elle de créer les conditions favorables à l'application de la Doctrine de guerre révolutionnaire que le Haut-Commissaire Roland Pré met en œuvre au Cameroun sous tutelle française dès le mois de janvier 1955, et qui aboutit à l'interdiction de l'UPC. Nous avons amplement démontré qu'au cours du cheminement de l'armée française vers sa défaite en Indochine entre 1953 et 1954, le colonel Lacheroy avait produit un fascicule tirant les leçons de ce conflit. Une copie de ce manuel fut envoyée au Cameroun sous administration française pour servir de source d'inspiration dans la lutte contre l'UPC. Les services du haut-commissaire de la France au Cameroun ont exploité ledit manuel et ont produit une circulaire expliquant diverses méthodes à utiliser pour détruire l'UPC. La

provocation qui fait partie de ces méthodes engendre des émeutes dans les principales villes du Sud-Cameroun.

En explorant les mesures prises par l'administration française après les émeutes de mai 1955, l'on constate que malgré la chasse aux upécistes et à leurs sympathisants, ainsi que l'interdiction de l'UPC, ce parti s'organise grâce à l'action et au réseau de certains subalternes Bamiléké. Les petits commerçants Fomno et Tembou sont parmi ceux qui l'animent clandestinement. Ils dénoncent les activités du RPC, un parti allié de l'administration française.

Encore aujourd'hui, les noms Nicodème Ntang, Jean Mambou, Joseph Kougom demeurent presque inconnus, tout comme leur engagement dans l'UPC. Pourtant, il est clair que le parti nationaliste camerounais n'aurait pas survécu sur les hautes terres de l'Ouest après le mois de juillet 1955, n'eût été la campagne de redynamisation menée par Ntang et Marcus Mondji pour ne citer que ces derniers, notamment sous la supervision de Chrétien Nzukam et Gaspard Sipoufo Kanga. Cette campagne de redynamisation de l'UPC n'est pas aisée parce que l'administration française infiltre dans les rangs des militants et sympathisants de ce parti, des agents de renseignements dont l'action souterraine lui permet d'arrêter et de poursuivre les militants en justice.

Rappelons que les injustices de l'administration française font naître des rancœurs vis-à-vis de la chefferie de Bangang et l'administration française. Ces rancœurs, il faut le dire, favorisent une alliance entre les subalternes émigrés dans les régions du Moungo ou du Wouri et les notables restés au terroir. Grâce à cette alliance avec les émigrés de la sous-chefferie de Balatchi convertis aux idées du parti nationaliste, les notables de cette dernière défient la chefferie de Bangang et l'administration française en 1956 en refusant de payer l'impôt. La répression de cette désobéissance civile dégénère en une insurrection conduite par Christophe Talla, un subalterne émigré de la région du Moungo.

Nous avons mis en évidence l'emprise de la croyance en l'existence des forces surnaturelles chez certains subalternes Bamiléké au cours de cette lutte contre l'administration française. En effet, plusieurs Bamiléké pensent que certains êtres humains, notamment les *Ngan lehang*, sont capables d'agir sur des phénomènes naturels comme provoquer une pluie ou faire du mal à un être humain par télépathie. Nous avons amplement expliqué comment fonctionnaient les membres du *Koughang* que certains Bamiléké considéraient comme les détenteurs de pouvoirs mystiques. Nous avons aussi mis en exergue le recours à la prestation du serment de fidélité à la cause nationaliste chez les subalternes Bamiléké. Cette pratique n'était pas une particularité des Bamiléké parce qu'au Kenya, certains Kikuyu recouraient aussi à la prestation de serment pour fiabiliser ses membres au cours de la lutte contre les Britanniques dans les années 1950.

À l'analyse des stratégies de musellement de l'UPC, il apparaît que l'administration française bafoue la notion de l'indépendance du pouvoir judiciaire. En 1956, à Bansoa par exemple, le chef de région Bamiléké demande l'ouverture d'une information judiciaire au procureur de la République française contre deux militants du comité central UPC de Bansoa : Daniel Domo et Aaron Simo.

Au Cameroun sous tutelle française, l'administration manœuvre en coulisse pour maintenir l'UPC à l'écart de la future Assemblée législative. Notre analyse met en évidence que l'administration française recrute à cette fin le leader politique Paul Soppo Priso, le président de MANC, qui soutenait l'exigence de la libération des prisonniers politiques, l'instauration du suffrage universel et la suppression du double collège électoral avant la tenue du scrutin. Elle dévoile les attitudes de Soppo Priso qui conduisent au boycottage raté des élections législatives en région Bamiléké. Nous avons démontré que les subalternes vulgarisent aussi les questions foncières, la réclamation de l'unification et de l'indépendance auprès de l'ONU à travers l'envoi de multiples pétitions.

En définitive, il ressort de l'analyse de l'attitude des paysans Bamiléké vis-à-vis de l'exploitation de l'administration française entre 1956 et 1958 que certains parmi eux adhèrent à la campagne de boycottage de l'impôt lancé par l'UPC en 1956. Cette campagne de désobéissance civile constitue une résistance passive. La répression violente qu'engage l'administration française pour casser cette grève d'impôt dégénère en insurrection et en opérations de guérilla. À la suite de ces grèves d'impôt, l'insurrection upéciste en région Bamiléké prend de l'ampleur. L'une des difficultés rencontrées au cours du présent travail a été la rareté de la documentation relative à l'apport des femmes et des enfants à la résistance en région Bamiléké vu le nombre réduit de cas attestant de leurs résistances avant la naissance de l'Armée de libération nationale du Kamerun (ALNK) en mai 1959. Cet aspect de la résistance pourrait faire l'objet de recherches futures plus approfondies visant à dévoiler comment les femmes et les enfants résistaient ou participaient à la lutte que l'armée franco-camerounaise intensifie face aux raids des combattants de l'ALNK.

Une autre limite évidente de ce travail dont nous avons pleinement conscience est l'absence d'une analyse du recours aux savoirs endogènes des Bamiléké dans la lutte armée. Il s'agit d'une problématique qui mériterait d'être abordée de façon conséquente dans un travail subséquent. C'est là, autant de nouvelles pistes de recherche ouvertes aux historiens et autres spécialistes intéressés par le rôle que jouèrent les subalternes issus des chefferies où l'administration française s'était immiscée dans le choix des chefs. À cet égard, il est clair que l'histoire de la participation des subalternes des hautes terres de l'Ouest du Cameroun au processus de décolonisation de ce pays est à peine amorcée.

SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Archives

Archives Nationale de Buea (ANB). Rapport sur les massacres de Tombel, Lettre de l'Adjoint au Directeur de la Sûreté Fédérale au Directeur de la Sûreté Fédérale, Buéa, le 6 février 1967.

Archives départementales de Dschang (ADD)

ADD, Audition de Joseph Tchinda, par la Gendarmerie de Dschang, PV n° 283.

ADD, Bansoa, Communiqué du Bureau politique de l'UPC, Maquis, le 6 avril 1956.

ADD, Circulaire de la Section Centrale de l'UPC de la Région Bamiléké à tous les comités de base et centraux du parti de la région.

ADD, Circulaire n° 1/SRM/55 du Bureau de la Section Régionale UPC de Nkongsamba, Nkongsamba, le 18 février 1955.

ADD, Comité Central UPC de Bansoa aux Élus du Territoire et au Président de l'ATCAM, Bansoa, le 20 mai 1956.

ADD, Composition du Bureau de la JDC en janvier 1955. PV n° 283 de la Gendarmerie de Dschang, Dschang, le 27 février 1955.

ADD, compte-rendu du chef de région Bamiléké à la direction des affaires politiques.

ADD, Déposition de Fosso-Djuko, PV n° 283 du Détachement de l'AEF, Brigade de Gendarmerie de Dschang, Dschang, le 27 février 1955.

ADD, Déposition de Soh-Magni PV n° 283 du Détachement de l'AEF, Brigade de Gendarmerie de Dschang, Dschang, le 27 février 1955.

ADD, Gaspard Sipoufo Kamga aux dirigeants de l'UPC et du One Kamerun au Soudan et à Bamenda, Bamenda, le 15 août 1958.

ADD, Joseph Kougom au Directeur Général de l'Instruction publique camerounaise, Bafoussam,
le 17 janvier 1955.

ADD, Laborde, NR 1823/S/PS2 LD/02.

ADD, Le chef de la région Bamiléké au haut-commissaire de la République française au Cameroun,
Dschang, le 15 octobre 1956.

ADD, Le Commandant de la Brigade de Dschang au chef de la Région Bamiléké, Dschang, le 12
décembre 1956.

ADD. Le gendarme Bouyouud Cdt de la Brigade de Dschang au Chef de la Région Bamiléké et au
chef d'Escadron Commandant la compagnie du Cameroun, Dschang, le 17 juin 1956.

ADD, Lettre d'information de Félix Roland Moumié, Maquis, le 15 février 1956.

ADD, Note de Renseignements (NR) n° 304, P17, B1, du 7 octobre 1956

ADD, NR n° 061/Cf, P 17, B1 du 1er février 1957.

ADD, NR n° 78 P 17, A du 7 février 1957.

ADD, NR n° 1177 du poste de Sûreté de Dschang, de valeur A du 28 septembre 1955.

ADD, NR n° 144/Cf d'un Informateur, B1, Dschang, 29 mars 1957.

ADD, NR n° 1823/8/PS2.

ADD, NR n° 183 cf., P17, A1, du 21 juin 1956.

ADD, NR n° 191 cf., P17, A1, du 30 juin 1956.

ADD, NR N° 272 Cf., P 17, B1 du 19 septembre 1956

ADD, NR n° 32 du P 17 de valeur A1, du 22 mai 1956.

ADD, NR n° 504, P17, B1, du 7 octobre 1956, p. 1.

ADD, NR n° 72, P17, B1, au Chef de subdivision de Dschang, Dschang, le 11 juin 1956.

ADD, NR n° 758, P31, A du lundi 10 octobre 1955.

ADD, NR n°191 cf., P17, A1, du 30 juin 1956, p. 3.

ADD, NR P 5/9 CF MA du 17 avril 1956.

ADD, NR n° 304, p. 17, B1, du 7 octobre 1956.

ADD, NR n° 4, 17/1, A1 du 9 octobre 1956.

ADD, « Plainte » du comité central UPC de Bansoa contre Emmanuel Mouterde, adressé à Paul Soppo Priso S/C bureau de la Direction de l'UPC à Bamenda, Bansoa, le 7 octobre 1956.

ADD, « Plainte » du comité central UPC de Bansoa contre le chef de région, Delauney S/C la Direction de l'UPC à Kumba et à Bamenda, Bansoa, le 7 octobre 1956.

ADD, PV n° 283 du Détachement de l'AEF, Brigade de Dschang du 27 février 1955.

ADD, R. Courcelles Chef de Subdivision de Dschang au Chef de Région Bamiléké, Dschang, le 15 mars 1955.

ADD, Rapport non daté n° 29/4 de Gaspard Sipoufo Kamga adressé à la direction de l'UPC à Douala et à Kumba.

ADD, Rapport de la Gendarmerie de Dschang du 21 juin 1956.

ADD, Rapport du Trésorier du Comité Central UPC de Bansoa au bureau du comité directeur de l'UPC, Bansoa, le 20 juin 1956.

ADD, Rapport n° 74/4 du MDC chef Le Meut, Dschang, le 10 décembre 1955.

ADD, Gaspard Sipoufo Kamga aux dirigeants de l'UPC et du One Kamerun au Soudan et à Bamenda, Bamenda, le 15 août 1958.

ADD, Tract du comité central UPC de Bafoussam. Annexé au rapport de la Gendarmerie de Dschang, le 28 février 1955.

ADD, Tract du comité régional Bamiléké de l'UPC annexe au PV n° 57/4 de la Brigade de Dschang du 31 octobre 1955.

ADD, P. Laborde NR 1823/S/PS2/02.

Archives Nationales de Yaoundé (ANY)

ANY, 1AC168 /1. Note sur la Souveraineté Française direction des Affaires Économiques et du Plan, 11décembre 1950.

ANY, 2AC8242, Émeutes 1955.

ANY, 2AC8942, Livre blanc sur les émeutes de mai 1955.

ANY, 1 AC 168/1, Note sur la souveraineté française sur le Cameroun...

ANY, 1 AC 91 (1), Le Chef de Région Bamiléké au Haut-Commissaire, Dschang, le 8 février 1958.

ANY, 1 AC 1969, Circulaire n° 273 CF du Haut-commissaire, Yaoundé, le 4 février 1956.

ANY, 1 AC 1969, Roland Pré, annexe 3 de la circulaire n° 273 CF.

ANY, 1 AC 28, Edmond Joud, Chef de Région Nyong et Sanaga au Haut-commissaire de la République Française au Cameroun, Yaoundé, le 1er juillet 1955.

ANY, 1 AC 28, Edmond Joud, Chef de Région Nyong et Sanaga au Haut-commissaire de la République Française au Cameroun, Yaoundé, le 1er juillet 1955.

ANY, 1 AC 19 (5), Pierre Divol la CGT...

ANY, 1 AC 9455, Lettre de Jean Hamed Nzoko au Haut-commissaire, le 26 août 1947.

ANY, 1 AC 92 (2), Maurice Delauney à Pierre Messmer, Dschang, le 8 février 1958.

ANY. 1 AC1969, Circulaire n° 276 CF du Haut-Commissaire Roland pré du 4 février 1955.

ANY, 1AC 1969, Roland Pré, circulaire n° 273 du 4 février 1955.

ANY, 1AC 28, Edmond Joud, le Chef de Région Nyong et Sanaga au Haut-commissaire de la République française au Cameroun, Yaoundé, le 1^{er} juillet 1955.

ANY, 1AC 28, NR SN du P-31, A, du mercredi 29 juin 1955.

ANY, 1AC 49, Félix Roland Moumié à ses « FRERES EMPRISONNES POUR QUE VIVE LE CAMEROUN », le Caire, le 15 octobre 1955.

ANY, 1AC 49, NR 392, P-6 du 23 mai 1955.

ANY, 1AC 49, NR n° 527 du P-31, A du jeudi 21 juillet 1955.

ANY, 1AC 91 (2), Le Chef de Région Bamiléké au Haut-commissaire, Dschang, le 8 février 1958.

ANY, 1AC 91, (2) Delauney au Haut-commissaire, 16 février 1958.

ANY, 1AC 1969, Roland Pré, circulaire n° 273 du 4 février 1955.

ANY, 1AC 28, NR n° 443/2514.

ANY, 1AC1969, Annexe n° 2 de la circulaire n° 273/CF de Roland Pré du 4 février 1955.

ANY, 1AC306/UPC, Pierre Divol, « Rapport mensuel de janvier 1953 », direction de la Sûreté, 1953.

ANY, 1AC49, Remarques de l'agent P-6, NR n° 392 du poste 6 du 23 mai 1955.

ANY, 2 AC 8 341, Pierre Divol synthèse sur l'implantation de l'UPC en 1955.

ANY, 2 AC 4306 (3), Tract du « peuple » de Bonamikingué Akwa au Chef de la Région du Nja et Lobo, Douala, le 22 avril 1956.

ANY, 2 AC 4306 (3), Note n° 685/C 1 CF...

ANY, 2 AC 8088, Rapport annuel de la Région du Wouri, 1954.

ANY, 2 AC 8953, Rapport politique mensuel de la Subdivision de Mbouda de février 1955.

ANY, 2AC (8) 346, UPC Comité National d'Organisation, 1957.

ANY, 2AC 4306 (3), Note 685/CC/CF Direction du Cabinet, Incidents de Sangmélima, Paris, 19 avril 1956.

ANY, 2AC 8861, Extrait du Rapport politique mensuel de la « Région » de Dschang, novembre 1954.

ANY, APA 10417/B, Rapport de Robert Delarozière, chef de subdivision de Bafoussam au Chef de Région Bamiléké, Bafoussam, le 20 septembre 1947.

ANY, APA 11337/A, Union Bamiléké aux Bamiléké de Douala, Dschang, le 4 novembre 1948.

ANY, APA 11337/A, Résolution N° 1/CR/UPC/BAK du 31 octobre 1948.

ANY, APA 11337/A, Télégramme privé n° 43 de l'Union Bamiléké au Haut-commissaire et au Délégué à Douala, Dschang, le 12 août 1948.

ANY, APA 11337/A, Blockamer Ahmed Nzoko, le secrétaire du comité régional UPC au chef de Région Bamiléké, Dschang, le 11 août 1948.

ANY, APA 11337/A, Copie conforme de la Résolution du Kumzse, Dschang, le 9 août 1948.

ANY, APA 11337/A, Djoumessi au chef de Banka, Dschang le 31 août 1948.

ANY, APA 11337/A, Nzoko Ahmed le Secrétaire général du *Kumzse* à MM. Jean Mbouende et Daniel Ndeno, Dschang, le 9 août 1948.

ANY, APA 11337/A, P.V. du meeting public organisé par la Délégation de l'UPC au centre commercial de Dschang, le 10 août 1948.

ANY, APA 11337/A, Procès-verbal de la Réunion du Bureau du Kumzse, Foréké-Dschang, le 7 août 1948.

ANY, APA 11337/A, Union Bamiléké aux Bamiléké de Douala, Dschang, le 4 novembre 1948.

ANY, Vt 39/370, Lettre n° 109 CF du haut-commissaire aux chefs de région et de subdivision-directeur et chef service, Yaoundé le 18 janvier 1955.

ANY, 11842/B, Rapport de la tournée du 23 à 30 juillet 1934.

ANY, 2AC (8), 346 UPC Comité National d'Organisation, 1957.

ANY, 2AC8839, Guide d'entraînement à l'activité clandestine.

ANY, 3AC 3288, Rapport annuel de la subdivision de Mbouda, 1955.

ANY, 2AC 89530, Rapport annuel de la subdivision de Mbouda du mois de février 1955.

ANY, APA, 11 655/A, Subdivision de Bafang. Exode.

Archives provinciale de l'Ouest (APO)

APO, 1AA7 (2), Isidore Nkolla au Chef de Région Bamiléké, Nkongsamba, le 8 novembre 1954.

APO, 1AC 220 (0), NR n° 1604 du P37 de valeur A du 10/12/55, Robert Borne au chef de subdivision de Mbouda, Dschang, le 13 décembre 1955.

APO, 1AC220 (2), La note de M. Tirant, secrétaire général chargé des affaires courantes auprès du Haut-Commissaire, dressant le bilan des opérations de sabotage du 18 au 27 décembre 1956 aux chefs de régions et de subdivisions.

APO, 1AC276, Capitaine Georges Maïtrier, Rapport aux chefs de Régions et d'Escadron, Dschang, le 24 décembre 1956.

APO, 1 AA7 (2), NR n° 255cf, P-17, B₁ du 21 novembre 1954.

APO, 1 AC220 (0), Voir la lettre de Etienne Somekong Mbounya au chef traditionnel Boniface Sambankeng, Douala, le 12 avril 1957.

APO, 1 AC220 (2), NR n° 390/cf., P.17. B1 du 10 décembre 1956.

APO, 1 AC 220 (0), Voir lettre de Protestation non datée des ressortissants de Mbouda résidant à Douala.

APO, 1 AC 220 (0), Borne au Haut-commissaire, Dschang, le 20 février 1956.

APO, 1 AC 220 (0), Gottfried A. Motymbo, agent spécial de Mbouda au Chef de subdivision de Mbouda, le 18 juin 1956.

APO, 1 AC 220 (0), H. Gervat, Commissaire Spécial de Douala au chef de la Région Bamiléké, le 15 mars 1957.

APO, 1 AC 220 (0), NR n° 1642 de la Sûreté de Dschang du 28 novembre 58.

APO, 1 AC 220/0/2, Robert Borne à Etienne Somekong Mbounya, Dschang, le 17 novembre 1955.

APO, 1AA 7 (2), Isidore Nkolla au chef de Région Bamiléké, date illisible.

- APO, 1AA7 (2), Isidore Nkolla au chef de Subdivision de Dschang, reçue le 17 décembre 1954.
- APO, 1AA7 (2), Comité de la Jeunesse Bangang de Nkongsamba au chef de Région Bamiléké, Nkongsamba, le 21 novembre 1954.
- APO, 1AA7 (2), Georges Spénale, Secrétaire général chargé des affaires courantes au président de l'ATCAM, Yaoundé, le 18 octobre 1954.
- APO, 1AA7 (2), Isidore Nkolla au chef de subdivision de Dschang, Nkongsamba, le 4 janvier 1955.
- APO, 1AA7 (2), NR n° 655cf, P19, A₁ du 21 novembre 1954.
- APO, 1AA7 (2), NR n° 79 P17, A₁, du 1 décembre 1954.
- APO, 1AA7 (2), NR n° 210/CF. P17, A1 du 21 octobre 1954.
- APO, 1AA7 (2), Pétition des Ressortissants de Bansa à l'ONU, Nkongsamba, le 5 janvier 1955.
- APO, 1AA7 (2), Population Bansa s/c Benoît Nzotcha au chef de Région sans date et lieu.
- APO, 1AA7 (2), Paul Soppo Priso, le Président de l'ATCAM au haut-commissaire, Douala, le 2 septembre 1954.
- APO, 1AC 111, Les ressortissants Bagam au haut-commissaire, Nkongsamba, le 14 novembre 1954.
- APO, 1AC 111, NR 211/CF/P39 et P-17, A1 du 21 octobre 1954.
- APO, 1AC 135, Comité de défense des intérêts publics du groupement Bansa, S/c Jean Mambou au Chef de Région Bamiléké, Nkongsamba, le 7 juin 1954.
- APO, 1AC 135, J. N. Chatanay au chef de Région, Bangangté, le 18 novembre 1948.
- APO, 1AC 180 (2), Télégramme chiffré de Maurice Delauney au Haut-commissaire, le 14 juillet 1956.
- APO, 1AC 180(2), Rapport de Joseph Fotso au Congrès de l'UPC de Mamfé.

APO, 1AC 220 (0), Hubert Tchoffo et James Péga, Représentants de la collectivité Balépo à Léon Marius Darmagnac, Babadjou, le 25 octobre 1958.

APO, 1AC 220 (0), Michel Legrand au chef de la Région Bamiléké, Mbouda, le 21 janvier 1956.

APO, 1AC 220 (2), Sablayrolles, le Chef de Subdivision de Mbouda au chef de région Bamiléké, Mbouda, le 6 juillet 1956.

APO, 1AC 220 (2), Télégramme chiffré de Philippe Mazetier au Haut-commissaire, 26 juillet 1956.

APO, 1AC 220/0/2, Borne au Directeur des APA, Dschang, le 31 août 1955.

APO, 1AC 220/0/2, Le directeur des Affaires politiques et administrative au chef de région Bamiléké, Robert Borne, 16 août 1955.

APO, 1AC 220/0/2, Y. Auber, directeur du cabinet sections d'Études domaniales au Directeur des APA.

APO, 1AC 276, Ahmed Nzoko à Daniel Ndeno, Abong-Mbang, 18 mars 1955.

APO, 1AC 276, NR 424/cf. du 23 décembre 1956.

APO, 1AC 49, NR, n° 193, P-17, B1 du 12 octobre 1954.

APO, 1AC111, NR 211/CF/P39 et p17, A1 du 21 octobre 1954.

APO, 1AC111, Plainte du comité UPC de Bansoa contre le commandant de la Brigade de Dschang.

APO, 1AC111, Rapport du Comité UPC de Bansoa du 25 septembre 1954.

APO, 1AC135, Motion du comité central UPC des subdivisions de Dschang et de Bafoussam, à l'ATCAM et à l'ONU, Bansoa, le 16 mai 1954.

APO, 1AC220 (0), NR, n° 1604 du P37 de valeur A du 10/12/55, Borne au haut-commissaire de la République 20 février 1956.

APO, 1AC220 (0), NR, n° 1604 du P37 de valeur A du 10/12/55.

APO, 1AC220/0/2, Robert Borne au haut-commissaire de la République Française au Cameroun (Direction des Affaires Politiques) le 20 février 1956.

APO, 1AC220/0/2. Somekong Mbounya au Chef de la Région Bamiléké, le 4 juillet 1955.

APO, 1AC276, NR402/cf. du 15 décembre 1956.

APO, 1AC49, Leonard Bouli, le Secrétaire général de l'UPC, « APPEL AUX CAMEROUNAIS », Douala, le 13 avril 1948.

APO, IAA 7 (2), Nr n° 670cf, P-19, A₁ du 13 novembre 1954.

APO, PVG Ncl, (Procès-Verbaux de la Gendarmerie non classés), NR n° 282/cf P 17 A₁ du 29 novembre 1954.

APO, Rapport n° 5214 de l'Adjudant Rubline, commandant la gendarmerie de Dschang du 21 novembre 1954 et le PV n° 1821 du 20 novembre 1954.

APO, 1AA (1), Yves Henry Louisia.

APO, 1AC220/0, NR 273/RG.

APO, 1AA7 (1), NR 190 P17 B1 du 21 juin 1955.

Archives britanniques

Bodleian Library of Commonwealth and African Studies at Rhodes House. GB 0162

MSS.Afr.s.2033. Memoirs of William Alleyne Robinson, 1960-1961.

Archives françaises

Service historique des armées de terre (SHAT) 6H565. Étude géomilitaire de la région du Wouri et de Douala (1956) document sans auteur.

Centre des archives d'Outre-Mer (CAOM, Aff-Pol 3337).

Archives de l'ONU: Pétitions

T/PET, 5/433 du 18 janvier 1955 envoyée au Conseil de tutelle de l'ONU.

T/PET, 5/433/Add.1, Etienne Somekong Mbounya, au Procureur de la république, Babadjou, le 5 mars 1955.

T/PET, 5/854 du 14 février 1956.

T/ PET, 5/931, 28 août 1956. Somekong Mbounya au Président de l'Assemblée générale et aux des membres du Conseil de tutelle des organisations de l'Organisation des Nations unies à New York, Mbouda, le 22 juin 1956.

T/PET, 5/430, Lettre des populations de Babadjou de l'extérieur au président de la neuvième session de l'ONU, le 18 novembre 1954.

T/PET, 5/854/Add.1, Pétition du 18 décembre 1956.

Fichiers de la police

Commissariat Spécial de Dschang (CSD), Dossier

CSD, DS 488, Jean Fongaing

CSD, DS 679, Martin Singap

CSD, DS 998, Lazare Simo

CSD, DS 1277, Isaac Tchoupé Kom

CSD, DS 1520, Pierre Simo

CSD, DS 1677, Emmanuel Fotso

CSD, DS 2492, Affaire Baham

CSD, DS 2626, Paul Fonguem

CSD, DS 2940, Germain Kamgaing

Tracts et pamphlets des partis politiques

Kingué, Abel et Ndeh Ntumazah, Winston. La vérité sur le comité révolutionnaire.

Accra, Imprimerie spéciale de l'Union des Populations du Cameroun (UPC), 1963.

Entretiens.

Kassing, Godefroy. Batcham, octobre 2016.

Momo, Grégoire. Dschang, 22 septembre 1995.

Foé, Gorgon. Yaoundé, 7 juillet 2007.

Tamo Sumedjon, Henri. Juillet 2007.

Tekoua, Jean. Boubas-Tombel, octobre 2016

Thèses de doctorat et mémoires de maîtrise

ALIOUM, Idrissou. *Les tentatives de pénétration de l'UPC au Nord Cameroun sous administration française, 1951-1955*, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1997.

CHENDJOU KOUATCHO NGANSO, Jean-Joseph. *Économie et société Bamiléké à l'époque précoloniale : le commerce et les échanges dans la société Bamiléké à la veille et au début de la pénétration des Européens dans les Hauts Plateaux de l'Ouest Cameroun. Esquisse d'une genèse du dynamisme commercial des Bamiléké*. Mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 1979.

CHOUPO, Bernard. *Nationalisme et institutions missionnaires dans l'Ouest Cameroun 1955-1962*. Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1994

- DJOUMESSI, Odette. *Interprétation de l'indépendance nationale par certaines chefferies vassales Bamiléké : le cas des vassaux de Bafou*. Mémoire de DES, Université de Yaoundé, 1979.
- DONGMO, Jean-Louis. *L'aménagement de l'espace rural en pays Bamiléké (ouest Cameroun)*, Thèse de doctorat du IIIe cycle, Université de Lille I, 1971. [<https://ori-nuxeo.univ-lille1.fr/nuxeo/site/esupversions/6fd74252-53ac-4997-b2a9-a12737871a03>](Page consultée le 12 mai 2019).
- EKANGO, Jacques. *L'Agitation sociopolitique et la violence dans l'arrondissement de Mbanga entre 1950 et 1960*. Mémoire de maîtrise en histoire, université de Yaoundé-I, 2000.
- FEUJIO, Bernard. *Rébellion upéciste et répression dans la Ménoua 1955-1970* ». Mémoire de DIPES II, Yaoundé, ENS, 1998.
- FOKOU, Joseph. *L'insurrection armée dans la sous-chefferie de Balatchi, 1956-1969. Genèse et enjeux*. Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1999.
- FOTSING, Jean Marie. *Genèse et évolution des structures foncières en Pays Bamiléké*. Thèse de doctorat de 3e cycle, Université de Yaoundé, 1984.
- FOTSO, Jean Marie. *La rébellion dans la subdivision de Bafoussam (région Bamiléké) de 1955 à 1966 : Nationalisme, banditisme, règlement de compte?* Mémoire de maitrise en histoire, Université de Yaoundé I, 1997.
- GHOMSI, Emmanuel. *Les Bamiléké du Cameroun : essai d'étude historique des origines à 1920*. Thèse de doctorat, Université de Paris, 1972.
- GUÉNEL, Alexis. *Identités ethniques et instrumentalisation politique au Zimbabwe sous le régime de Mugabe*. Université de Montréal, thèse de doctorat, 2018.
- KENFO, Tchinda. *Colonisation, Quêtes Identitaires, Pratiques Élitistes et Dynamiques socio-politiques dans les Bamboutos (Ouest-Cameroun), XIXe-XXe siècle*. Thèse pour le doctorat, Université de Yaoundé I, 2016.

- KOUESSEU, Jules. *Les populations autochtones, populations allogènes et l'administration coloniale française, 1916-1960*. Mémoire de maîtrise en histoire, université de Yaoundé, 1989.
- KUÉPI, Etienne. *Colonisation, économie et société dans le Bamoutos entre 1902 et 1959. Aperçu historique*. Mémoire de DIPES II, Yaoundé, ENS, 1993.
- LAURENT, Marc-Olivier. *Pouvoir et société dans le pays Bamiléké: la chefferie traditionnelle face au changement social dans la région de Banka-Bafang*. Thèse de doctorat, université de Paris V, 1981.
- LE GUILLOU, Jean (Commandant). *Une pacification réussie. La réduction de la rébellion upéciste en Sanaga-Maritime (Cameroun 1957-1958)*, Mémoire de la 73ème promotion de l'ESG, Paris, 1960.
- MAWA, Thérèse. *Samuel Wanko, l'homme et son action socio-politique 1925-1957*. Mémoire de DIPES II. ENS Yaoundé, 1999.
- MAWOOU TAYOU, Stéphanie. *Légitimité contre légalité dans les chefferies traditionnelles Bamiléké : le cas de la chefferie Baham (1927-1964)*, Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, 2003/2004.
- MBATCHOU, Stella. *Contribution à la connaissance de l'Armée de libération nationale du Cameroun (ALNK), 1959-1971*. Mémoire de maîtrise en histoire, université de Yaoundé-I, 2003.
- MINTOOGUE, Joseph Yves. *L'"indigène" comme acteur politique. Militantisme comme forme de participation politique dans l'Union des Populations du Cameroun (UPC), 1948-1955*. Mémoire de Mastère, Paris I Panthéon Sorbonne, 2011. [https://www.univ-paris1.fr/fileadmin/Centre_doc](Page consultée le 20 novembre 2017).

- MOKAM, David. *Les associations régionales et le nationalisme camerounais 1945-1961*. Thèse de doctorat, Université de Yaoundé I, 2005.
- MPESSA, P.A. *Charles Délangué, Samuel Mpouma : martyrs ou traîtres au nationalisme camerounais*. Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé, 1993.
- NAPA, Séraphin. *L'introduction, l'extension des cultures de rente et leurs incidences sur l'évolution socio-économique des peuples du Nde et du Haut-Nkam, 1930-1958*. Mémoire de maîtrise, Université de Yaoundé, 1993.
- NDAMI, Chantal. *Agricultures familiales et dynamiques de genre au Cameroun du XIXe siècle aux indépendances*. Thèse de doctorat d'histoire, Université Paris Cité et Université Paris Diderot, 2018.
- NDEFO NOUBISSI, Thomas A. *La police et la question nationale au Cameroun sous administration française (1945–1960)*, Mémoire de maîtrise en histoire, ENS de Yaoundé, 2001.
- NENKAM, Frederick. *Guerre et paix en Afrique Noire précoloniale : l'exemple des Bamilékés de l'Ouest Cameroun*. Mémoire de Maîtrise, Université de Yaoundé I, 1993.
- NGOUAGNIA MOGO, Henriette. *Les camps de regroupements dans la Subdivision de Mbouda 1959-1970*. Mémoire de DIPES II, Yaoundé, ENS, 1997.
- NJANTOU DANTSE, Henriette. *Le maquis et ses effets dans le Ndé, 1958-1970*. Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, 1999.
- NOUMESSI, *Évolution du Système et des Installations éducatives dans la Subdivision de Bafoussam : 1925-1960*. Mémoire de DIPES II en histoire, Université de Yaoundé I, 1999.
- OTEKELEK NELEM, Catherine. *Les stratégies de musellement des forces politiques au Cameroun sous administration française : le cas de l'UPC (1948-1960)*. Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, 1996.

- SEKNI NJONKOU, B. *La Garde Civique Nationale de l'Ouest 1960-1971*. Mémoire de DIPES II. Yaoundé, ENS, 1998.
- SONKÉ, Alex Bertrand. *La Chefferie de Baham de 1945 à 1960 : ses rapports avec la puissance coloniale et les nationalistes*. Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, 1995.
- TATIODJIO, Martin. *Les conflits armés dans la chefferie de Batcham de 1903 à 1959*. Mémoire de maîtrise, Université de Yaoundé, 1996.
- TATSITSA, Jacob. *UPC, tensions sociales et guerre révolutionnaire dans la subdivision de Mbouda de 1950 à 1965*, Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, 1996.
- TCHAWÉ HATCHEU, Emil. *L'approvisionnement et la distribution alimentaires à Douala (Cameroun) : logiques sociales et pratiques spatiales des acteurs*. Thèse de doctorat, Université de Paris 1, 2003.
- TERRETTA, Meredith. *The fabrication of the postcolonial state of Cameroon: village nationalism and the UPC's fight for nation, 1948-1971*. Thèse de doctorat, University of Wisconsin, 2005.
- TIOKANG, Étienne. *La diplomatie traditionnelle dans les Bamhoutos : 1946-1977*. Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé, 1990.
- TSOATA, Félix. *La scolarisation dans les Bamhoutos (Ouest-Cameroun) de 1909 à 1968 : Étude historique*. Mémoire de DIPES II d'Histoire, Université de Yaoundé I, 1999.
- VOUFO, Charlotte. *Le rôle de la femme dans la caféiculture: le cas de la Ménoua, 1930-1990. Esquisse d'une étude historique*. Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, 1998.
- WAFFO, Thaddée. *La rébellion en région Bamiléké : du nationalisme au terrorisme 1955-1960*. Mémoire de DIPES II, Yaoundé, ENS, 1990.

Sources non publiées

DELAROSIÈRE, R. Les institutions politiques et sociales des populations Bamiléké.

Mémoire III du Centre IFAN du Cameroun, 1950.

LAMBERTON, Jean (Commandant). « Cours de facteur humain : La guerre psychologique »

XVIème promotion École d'État-major. Annexe 1954-1955, p. 20.

Sources publiées

ABC. *Je connais le Cameroun*. Paris, 1978.

ABWA, Daniel, Lucien AYISSI et Célestin Christian TSALA TSALA (éd.). *Regards croisés sur les cinquantenaires du Cameroun indépendant et réuni*. Paris, L'Harmattan, 2012.

ABWA, Daniel. *André-Marie Mbida, premier premier ministre camerounais (1917-1980): autopsie d'une carrière politique*. Paris, L'Harmattan, 1993.

.....*Cameroun Histoire d'un nationalisme 1884-1961*. Yaoundé, Éditions CLE, 2010.

..... *Commissaires et hauts-commissaires de la France au Cameroun (1916-1960): ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*. Yaoundé, Presses universitaires de Yaoundé, 1998.

AFRIQUE BIBLIO CLUB (ABC). *Histoire du Cameroun : il était une fois Ahidjo*. Paris, 1980.

AGERON, Charles Robert. *Histoire de l'Algérie contemporaine 1830-1994*. Paris, PUF, 1994.

AHIDJO, Ahmadou. *Ahmadou Ahidjo par lui-même*. Paris, Paul Bory 1968.

..... *Union nationale camerounaise, Contribution à la construction nationale*. Paris, Présence africaine, 1964.

AKE, Claude. *Revolutionary pressures in Africa*. London, Zed Press, 1978.

AMIN, Samir. *Neocolonialism in West Africa*. Londres, Penguin, 1973.

AMZAT BOUKARI-YABARA, *Africa Unite!* Paris, La Découverte, 2017.

ANDRÉ JULIEN, Charles. *La conquête et les débuts de la colonisation (1827-1871)*. Paris, Presses universitaires de France, 1964.

ATANGANA, Martin. *The End of French Rule in Cameroon*. Lanham, University Press of America, 2010.

ATEBA-EYENE, Charles. *Le Général Pierre Semengue : toute une vie dans les armées*. Yaoundé, Éditions Clé, 2002.

BAIL, René. *Enfer de Diên Biên Phu*. Paris, Éditions Heimdal, 1997.

BAKANG BA TONJÉ. *L'Indépendance réelle d'abord. Stratégies et actions de l'UPC du 10 avril 1948 au 12 février 1991*. Douala, Éditions Kunde, 2007.

..... *Sur le chemin de l'émancipation nationale : le Kamerun : l'indépendance réelle d'abord, stratégies et actions de l'UPC du 10 avril 1948 au 12 février 1991*. Douala, Éditions KUNDE, 2007.

BARBIER, Jean-Claude, Georges COURADE et Patrick GUBRY. *L'exode rural au Cameroun*, Yaoundé, ONAREST-ISH, 1978.

BARBIER, Jean-Claude, Jacques CHAMPAUD et Francis GENDREAU. *Migrations et développement: La région du Moungo au Cameroun*. Paris, ORSTOM, 1983.

BAT, Jean-Pierre. *Les réseaux Foccart: L'homme des affaires secrètes*. Paris, Éditions Nouveau Monde, 2018.

..... *Maintenir l'ordre colonial: Afrique et Madagascar XIXe-XXe siècles*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019.

BAYART, Jean-François. *L'État au Cameroun*, Paris, Presses de Sciences Po, 1984.

BERTZ, Ned. *Diaspora and Nation in the Indian Ocean Transnational Histories of Race and Urban Space in Tanzania*. Honolulu, University of Hawai'i Press, 2015.

- BEUVIER, Frank. *Danser les funérailles : Associations et lieux de pouvoir au Cameroun*. Paris, Éditions EHESS, 2014.
- BEVERLEY, John. *Subalternity and Representation. Arguments in Cultural Theory*. Durham and London, Duke University Press, 1999.
- BILLARD, Pierre. *Le Cameroun fédéral*. (Vol. 2), Paris, Imprimerie des Beaux-Arts, 1968.
- BIYA, Paul. *Le message du renouveau : discours et interviews du président Paul Biya, novembre 1982 - novembre 1983*. Yaoundé, Éditions Sopecam, 1983.
- BLAKE, Robert. *A History of Rhodesia*. Londres, Methuen. 1977.
- BONIN, Hubert. *CFAO (1887-2007) : la réinvention permanente du commerce Outre-mer*. Paris, Publications de la SFHOM, 2008.
- BONNICHON, Philippe, Pierre GENY et Jean NEMO (dir.). *Présences françaises outre-mer (XVIe-XXIe siècles). Tome I - Histoire : périodes et continents*. Paris, Académie des Sciences d'Outre-Mer, Karthala, 2012.
- BORRMANS, Maurice et André DE PERETTI. *Louis Massignon et le Comité Chrétien d'Entente France-Islam (1947-1962)*. Paris, Les Éditions Karthala, 2014.
- BOUOPDA KAME, Pierre. *De la rébellion dans le Bamiléké (Cameroun)*. Paris, L'Harmattan, 2008.
- *La quête de libération politique au Cameroun: 1884-1984*. Paris, l'Harmattan, 2026.
- BOURY, Paul. *Diên Biên Phu: pourquoi ? Comment ? Et après ?* Paris, Cléa, 2004.
- BOUVIER, Michel. *Introduction au droit fiscal général et à la théorie de l'impôt*. 12^e éd., Paris, LGDJ-Lextenso, 2014.
- BRANCH, Daniel. *Defeating the Mau Mau Creating Kenya*. Cambridge University Press, Cambridge, 2009.

- BUIJTENHUIJS, Robert. *Le Mouvement « Mau-Mau » Une révolte paysanne anti-coloniale en Afrique Noire*. Paris, La Haye, Mouton et cie., 1971.
- CAHILL, Ann J. *Rethinking rape*. Ithaca, Cornell University Press, 2001.
- CALVI Fabrizio, Jacques HARSTRICH. *R.G. 20 ans de police politique*. Paris, Calmann-Lévy, 2014.
- CAMBON, Andrée et Roland DIZIAIN. *Études sur la population du quartier New-Bell à Douala*. Paris, ORSTOM/IRCAM, 1956. [https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/carton02/00700.pdf](Page consultée le 25 août 2020).
- CÉSAIRE, Aimé. *Discours sur le colonialisme*. Paris, Présence africaine, 2004. [<https://www.larevuedesressources.org/IMG/pdf/CESAIRE.pdf>](Page consultée le 8 août 2020).
- CHAFFARD, Georges. *Les carnets secrets de la décolonisation*. Paris, Calmann- Levy, 1965.
- CHALIAND, Gerard. *Revolution in the third World: Myths and prospects*. New York, Viking Press, 1977.
- CHAMPAUD, Jacques. *Villes et campagnes du Cameroun de l'Ouest*. Paris, IRD, 1983.
- CHINDJI KOULEU, Ferdinand, Dieudonné Zognong et Ibrahim Mouiche (eds). *Démocratisation et Rivalités ethniques au Cameroun*. Yaoundé, CIREPE, 1997.
- CHINDJI-KOULEU, Ferdinand. *Histoire cachée du Cameroun*. Yaoundé, Éditions Saagraph, 2006.
- CLARENCE-SMITH, William Gervase et Steven TOPIK. *The Global Coffee Economy in Africa, Asia, and Latin America, 1500–1989*. Cambridge, Cambridge University Press, 2003.
- CLAUZEL, Jean (dir.). *La France d'outre-mer (1930-1960)*. Paris, Karthala, 2003.
- COLLECTIF, *Espace, pouvoir et conflits dans les hautes terres de l'Ouest Cameroun : espaces et sociétés*. Yaoundé, Presses universitaires de Yaoundé, 2000.

CONDE, Alphassane. *La gouvernance locale en Afrique, l'expérience de la République de Guinée.*

Paris, l'Harmattan, 2019.

COQUERY-VIDROVITCH, Catherine. *Le Congo au temps des grandes compagnies*

cessionnaires 1898-1930, TOME 1 Paris, EHESS, 2001,

[<https://books.openedition.org/editionsehess/359?query=Ocean>](Page consultée le 26 mars 2019).

..... *L'Afrique et les Africains au XIXe siècle. Mutations, révolutions, crises.* Paris, A. Colin, 1999.

CRAWFORD, Elizabeth. *The Women's Suffrage Movement. A Reference Guide 1866–1928*

(1999). Londres, Routledge, 2001.

D'ALMEIDA-TOPOR, Hélène. *L'Afrique au XXe siècle.* Paris, Armand Colin, 1993.

DE GÉLIS, Bernard. *Lignes de partage*, (Nouvelles Éditions latines). Paris, 2001.

DÉBARGE, Josette. *La mission médicale au Cameroun. Récits missionnaires illustrés*, n°. 35.

Paris, Société des missions évangéliques, 1934.

DEBUSMANN, Robert. *Stefan Arnold, Land Law and Land Ownership in Africa: Case Studies*

from Colonial and Contemporary Cameroon and Tanzania. Eckhard, Breitingen, 1996.

DELANCEY, Mark W., Victor T. LE VINE, H. MBELLA MOKEBA. *Historical Dictionary of*

the Republic of Cameroon. Lanham, Scarecrow Press, 1990.

DELAUNEY, Maurice. *Kala-Kala de la grande à la petite histoire, un Ambassadeur raconte*

Cameroun - Bénin - Nouvelles-Hébrides - Biafra - Madagascar - Gabon, 1945-1980. Paris, Robert Laffont, 1986.

DELTOMBE, Thomas, Manuel DOMERGUE, et Jacob TATSITSA. *Kamerun ! Une guerre*

cachée aux origines de la Françafrique, 1948-1971. Paris, La Découverte, 2011.

DEWEY, Muriel. *La Guinée.* Paris, Karthala, 2009.

- DIZIAIN, Roland. Cartes de la densité de population et de l'élevage en Pays bamiléké, Notice. Yaoundé, ORSOM/IRCAM, 1952.
- DJOUMESSI, Pascal François et Gaëtan Martial DJOUMESSI. *Djournessi Mathias : 1900-1966 - Un chef traditionnel nationaliste, acteur de la décolonisation et de l'indépendance du Cameroun*. Paris, L'Harmattan, 2009.
- DOHO, Gilbert et Bole BUTAKE. *Zintgraff and the Battle of Mankon*. Yaoundé, Bumakor, 1998.
- *Désastre à Fodong*. Paris, L'Harmattan, 2012.
- *Le Code de l'Indigénat ou fondement des États autocratiques en Afrique francophone*. Paris, L'Harmattan, 2018.
- DONGMO, Jean-Louis. *Le dynamisme bamiléké. Vol.1. La maîtrise de l'espace agraire*, Yaoundé, CEPER, 1981.
- DREYFUS, Michel. *Histoire de la C.G.T. Cent ans de syndicalisme en France*. Paris, Éditions Complexe, « Questions au XXe siècle »,
- EDGERTON, B. Robert. *Mau Mau an African Crucible*. New York, The Free Press, 1989.
- ELBAZ, Gilbert. *Lire, traduire, écrire la culture : À la croisée des Cultural Studies et des Postcolonial Studies*. Paris, Éditions Publibook, 2013.
- ELGEY, Georgette. *Histoire de la IVe République: La République des contradictions (1951-1954)*. Paris, Fayard, 2014.
- ETOGA, Florent Eily. *Sur les chemins du développement : essai d'histoire des faits économiques du Cameroun*. Yaoundé, C.E.P.E.R., 1971.
- EYINGA, Abel. *Introduction à la politique camerounaise*. Paris, L'Harmattan, 1984.
- FAME NDONGO, Jacques. *La femme camerounaise et la promotion du patrimoine culturel national*. Yaoundé, Éditions CLE, 2002.
- FANON, Frantz. *Peau noire, masques blancs*, réédition. Paris, Le Seuil, 1971.

- FEIERMAN, Steven. *Peasant Intellectuals: Anthropology and history in Tanzania*. Madison, Wisconsin University Press, 1990.
- FERRO, Marc (dir.). *Le livre noir du colonialisme. XVIe-XXIe siècle : de l'extermination à la repentance*. Paris, Hachette Littératures, 2004.
- FORBES MUNRO, J. *Britain in Tropical Africa 1880-1960*. Macmillan Press, Londres, 1984.
- FORCADE, Olivier. *La République secrète: Histoire des services spéciaux français de 1918 à 1939*. Paris, Éditions Nouveau Monde, 2011.
- FOTSO, Victor et Jean-Pierre GUYOMARD. *Le chemin de Hiala*. Paris, Éditions de septembre, 1994.
- FRANCHINI, Philippe. *Les guerres d'Indochine: De la bataille de Diên Biên Phu à la chute de Saïgon*. Paris, Pygmalion, 1988.
- GABRIEL, Lisette. *Le Combat du Rassemblement Démocratique Africain pour la décolonisation : pacifique de l'Afrique Noire*. Paris, Présence africaine, 1983.
- GALULA, David. *Pacification in Algeria, 1956-1958*. New York, Praeger, 1963.
- GARDINIER, David E. *Cameroon: United Nations Challenge to French Policy*. Oxford, Oxford University Press, 1963.
- GEORGY, Guy. *Le Petit Soldat de l'empire*. Paris, Flammarion, 1992.
- GESCHIERE, Peter et Piet KONINGS. *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*. Paris, Karthala, 1993.
- GLASS, Stafford. *The Matabele war*. London, Longmans, 1968.
- GOUROU, Pierre. *L'Afrique*. Paris, Hachette, 1970.
- GUHA, Ranajit. *Elementary Aspects of Peasant Insurgency in Colonial India*. Duke, Duke University Press, 1999.

- HAMANI, Gabriel. *Les notables bamiléké de l'Ouest-Cameroun: rôle et organisation dans les institutions traditionnelles*. Paris, Harmattan, 2005.
- HORRUT, C. *Les décolonisations est-africaines.*, Paris, Pedone, 1971.
- HURAUULT, Jean. *Les structures sociales des Bamiléké*. Paris : Mouton, 1962.
- ILLIFE, John. *Les Africains. Histoire d'un continent*. Paris, Flammarion, 2009.
- JOHNSON, Willard R. *The Cameroon Federation: Political Integration in a Fragmentary Society*. Princeton, Princeton University Press, 1970.
- JOSEPH, Richard A. *Le mouvement nationaliste au Cameroun : les origines sociales de l'UPC*. Paris, Karthala, 1986.
- KANGUELIEU TCHOUAKÉ, Mesmin. *La Rébellion armée à l'ouest Cameroun (1955-1971): contribution à l'étude du nationalisme camerounais*. Yaoundé, Edition St. Siro, 2003.
- KAPTUE, Léon. *Travail et main-d'œuvre au Cameroun sous régime français, 1916-1952*. Paris, L'Harmattan, 1986.
- KARILA-COHEN, Pierre et Biaise WILFERT. *Leçon d'histoire sur le syndicalisme en France*. Paris, PUF, 1998.
- KENGNE FOUODOP. *Le Cameroun, autopsie d'une exception plurielle en Afrique*. Paris, L'Harmattan, 2010.
- KINGUE, Abel et Ndeh NTUMAZAH. *La vérité sur le comité révolutionnaire communiqué du bureau du Comité Directeur*. Accra, Imprimerie spéciale de l'UPC, Accra, 1963.
- KIPRÉ, Pierre. *Le Congrès de Bamako ou la Naissance du RDA*. Paris, Afrique contemporaine, 1989.
- KI-ZERBO, Joseph. *L'histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*. Paris, Hatier, 1994.

- KONDE, Emmanuel. *African Nationalism in Cold War Politics: 1952-1954, Cameroons' Um Nyobe Presents the UPC Program for Authentic Independence at the United Nations*. Bloomington, Xlibris Corporation, 2012.
- KUÉTÉ, Martin. *Café et acteurs de la caféiculture des hautes terres de l'Ouest-Cameroun : grandeur et crise d'une plante identitaire : les réponses paysannes*. Paris, Harmattan, 2012.
- KUIKOUA, Francis. *Le maquis à Bamougoum et l'assassinat des dignes fils Mougoum*. Yaoundé, La Camerounaise, 2016.
- KWAYEB KATTÉ, Enock. *Les institutions de droit public du pays bamiléké (Cameroun). Évolution et régime actuel*. Paris, Librairie Générale de droit et de Jurisprudence, 1960.
- LABOURET, Henri. *Le Cameroun*. Paris, Grenier, 1936.
- LACHEROY, Charles (colonel). *De Saint-Cyr à l'action psychologique. Mémoires d'un siècle*. Panazol, Lavauzelle, 2003.
- LANNE, Bernard. *Histoire politique du Tchad de 1945 à 1958: administration, partis, élections*. Paris, Éditions Karthala, 1998.
- LE VINE, Victor T. *Le Cameroun: du mandat à l'Indépendance*. Paris, Nouveaux Horizons, 1970.
 *The Cameroons from Mandate to Independence*, Berkeley, University of California Press, 1964.
- LEAKEY, Louis Seymour Bazett. 1952 · *Aucun aperçu L. S. B. Mau-Mau und die Kikuyus*. München, Beck, 1953.
- LEMBEZAT, Bertrand. *Cameroun*, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1964.
- LESTRINGANT, Jacques. *Le commandant en son fief. Pouvoir colonial et approche du monde africain. Mémoires d'un administrateur au Cameroun 1946 – 1960*. Sld.
- LLEWELLYN BARSTOW, Anne (dir.). *War's dirty secret: rape, prostitution, and other crimes against women*. Cleveland/ Ohio, Pilgrim Press, 2000.

- LUGAN, Bernard. *L'histoire de l'Afrique. Des origines à nos jours*. Paris, Ellipses, 2009.
- M'BOKOLO, Élikia. *L'Afrique au XXème siècle. Le continent convoité*. Paris, Seuil, 1985.
- MACRAILD, Donald M. et Jeremy BLACK. *Studying History*, 3e éd.. Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2007.
- MALAUQUAIS, Dominique. *Architecture, pouvoir et dissidence au Cameroun*. Paris, Karthala et PUCAC, 2002.
- MALIBA Wunyabari, O. *Mau Mau and Kenya*. Indianapolis, Indiana University Press, 1993.
- MAMDANI, Mahmoud. *Politics and class formation in Uganda*. New York, Monthly Review Press, 1976.
- MATHIAS, Grégor. *David Galula : combattant, espion, maître à penser de la guerre contre-révolutionnaire*. Paris, Économica, 2012.
- MAXON, R. M. et T. P. CANSKY, *Historical Dictionary of Kenya*. London, Scarecrow Press 2000.
- MBEMBE, Joseph Achille. *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun (1920- 1960) : histoire des usages de la raison en colonie*. Paris, Karthala, 1996.
- *Ruben Um Nyobè : Le problème national kamerunais*. Paris, L'Harmattan, 1984.
- MBIDA, Louis-Tobie. *Cameroun, des années de braise aux leçons de l'histoire : Vers une dynamique nouvelle*. Paris, Éditions L'Harmattan, 2010.
- MESSINA, Jean-Paul et Jaap Van SLAGEREN. *Histoire du christianisme au Cameroun: des origines à nos jours : approche œcuménique*. Paris, Karthala, 2005.
- *Des témoins camerounais de l'Évangile : Andréas Kwa Mbage, Pius Otu, Joseph Zoa*. Paris, Karthala, 1998.

- METCALF, Thomas R. *Imperial Connections. India in the Indian Ocean Arena, 1860-1920*. Berkeley, University of California Press, 2007.
- MEYNIER, Gilbert. *Histoire intérieure du F.L.N. 1954-1962*. Paris, Fayard, 2002.
- MONGO BETI. *Main basse sur le Cameroun : autopsie d'une décolonisation*. Paris, François Maspero, 1972.
- MORIN, Serge. *Le Haut et le bas : signatures sociales, paysages et évolution des milieux dans les montagnes d'Afrique centrale : (Cameroun et Tchad)*. Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1996.
- MOSER, Caroline O.N, Fiona C. CLARK (dir.). *Victims, perpetrators or actors? Gendered, armed conflict and political violence*. London et New York, Zed Books, 2001.
- MOUKOKO, Priso (ELENGA MBUYINGA). *Tribalisme et problème national en Afrique Noire*. Paris, L'Harmattan, 1992.
- MOUMIÉ, Marthe. *Victime du colonialisme français*. Paris, Duboiris 2006.
- MOURIAUX, René. *Histoire de la CGT: bien-être, liberté, solidarité*. Paris, Éditions de l'Atelier, 2016.
- *Le syndicalisme en France depuis 1945*. Paris, La Découverte, « Repères », 2013.
- MOUTASSI, Jean-Pierre. *Épilogue d'une guerre clandestine. Verdict sur le génocide français au Cameroun (1954-1964)*. Paris, Éditions L'Harmattan, 2020.
- MSINDO, Enocent. *Ethnicity in Zimbabwe: transformations in Kalanga and Ndebele societies, 1860–1990*. Cambridge, Cambridge University Press, 2013.
- MUKUM MBAKU, John et Joseph TAKOUGANG. *The leadership challenge in Africa: Cameroon under Paul Biya*. Trenton, N.J, Africa World Press, 2004.

- MVENG, Engelbert et Dominique BELING-NKOUMBA. *Histoire du Cameroun*. Yaoundé, CEPER, 1978.
- et Dominique BELING-NKOUMBA. *Manuel d'histoire du Cameroun à l'usage des classes du cours moyen et du 1er cycle du 2nd degré*. Yaoundé, 1983.
- *Histoire du Cameroun*, tome 2. Yaoundé, CEPER, 1985.
- *Histoire du Cameroun*. Paris, Présence africaine, 1963.
- *Histoire du Cameroun*. Yaoundé, CEPER, 1979.
- NAABORKO SACKYFIO-LENOCH. *The Politics of Chieftaincy: Authority and Property in Colonial Ghana, 1920-1950*. Rochester, University of Rochester Press, 2014.
- NAHOUM-GRAPPE, Véronique et Beverly ALLEN. *Rape Warfare: The Hidden Genocide in Bosnia-Herzegovina and Croatia*. Minneapolis, University of Minnesota Press, 1996.
- NGAPETH-BIYONG, Marie-Irène. *Cameroun combats pour l'indépendance*, Paris, L'Harmattan, 2010.
- NGONGO, Louis-Paul. *Histoire des forces religieuses au Cameroun. De la Première Guerre mondiale à l'Indépendance (1916-1955)*. Paris, Karthala, 1982.
- NKEN, Simon. *L'U.P.C. : De la solidarité idéologique à la division stratégique, 1948-1962*. Paris, Éditions Anibwé, 2010.
- *Louis Paul Aujoulat le père du régime Biya : Voici comment la décolonisation n'a plus eu lieu*. Montréal, Les Éditions Afro-Canadiennes, 2019.
- NOUMBISSI TCHOUAKE, Maginot. *Mouvements d'oppositions et de répressions dans l'ouest-Cameroun : 1922-1970*. Paris, Université de Paris 1, 2006.
- OGOT, Bethwell A. 'Revolt of the Elders', *Politics and Nationalism in Colonial Kenya*, (1972).
- William Robert OCHIENG, *Decolonization and Independence in Kenya 1940-1963*. Ohio, Ohio University Press, 1995.

- OSBORN, Emily Lynn, Richard L. ROBERTS. *Intermediaries, Interpreters, and Clerks: African Employees in the Making of Colonial Africa*. Madison, University of Wisconsin Press, 2006.
- OVIDIO NASÓN, Publio. *Œuvres complètes d'Ovide: traduites en Français ; auxquelles on a ajouté la vie de ce poète ; les Hymnes de Callimaque ; le Pervigilium Veneris ; l'Épître de Légendes sur l'exil d'Ovide ; et la traduction en vers de la belle Élégie d'Ovide sur son départ*. Volume 2, Paris, Debarle Imprimeur-Libraire, 1798.
- OWONA, Adalbert. *La naissance du Cameroun, 1884-1914*. Paris, L'Harmattan, 1996.
- PEDERSEN, Susan. *The Guardians: The League of Nations and the Crisis of Empire*. Oxford, Oxford University Press, 2015.
- PÉRIÈS, Gabriel et David SERVENAY. *Une guerre noire. Enquête sur les origines du génocide rwandais (1959-1994)*. Paris, Éditions La Découverte, 2007.
- PERROIS, Louis et Jean-Paul NOTUÉ. *Rois et sculpteurs de l'Ouest Cameroun : la panthère et la mygale*. Paris, Karthala, 1997.
- PERVILÉ, Guy. *L'Europe et l'Afrique de 1914 à 1974*. Paris/Gap, Ophrys, 1994.
- PICHON, Roland. *Le drame rhodésien : résurgence du Zimbabwe*. Paris, IDOC-France, 1975.
- PRESLEY, Cora Ann. *Women, KIKUYU. The Mau Mau Rebellion and Social Change in Kenya*. New-York, Routledge, 1992.
- PRÉVITALI, Stéphane. *Je me souviens de Ruben: mon témoignage sur les maquis du Cameroun, 1953-1970*. Paris, Karthala 1999.
- *Le Cameroun par les ponts et par les routes*. Karthala, Paris, 1988.
- RABAKA, Reiland. *Hip Hop's Inheritance: From the Harlem Renaissance to the Hip Hop Feminist Movement*. New York, Plymouth, Lexington Books, 2011.
- RANAJIT GUHA. *Elementary Aspects of Peasant Insurgency in Colonial India*. Durham and London Duke University Press, 1999.

- RANGER, Terrence. *Revolt in Southern Rhodesia, 1896-7: a study in African resistance*. London, Heinemann, 1967.
- RATHBONE, Richard. *Nkrumah and the Chiefs: The Politics of Chieftaincy in Ghana, 1951-60*. Athens, Ohio State University Press, 2000.
- RIEGERT, Leo, Jill SCOTT, Jack SHULER. *Thinking and Practicing Reconciliation: Teaching and Learning through Literary Responses to Conflict*. Cambridge, Cambridge Scholars Publishing, 2013.
- RIVOLI, Jean. *Vive l'impôt*. Paris, Seuil, 1965.
- ROBERTS, Brian. *Artistic Ambassadors: Literary and International Representation of the New Negro Era*. Charlottesville, University of Virginia Press, 2013.
- RODET, Marie. *Les migrantes ignorées du Haut-Sénégal (1900-1946)*. Paris, Karthala, 2009.
- ROY, Jules. *La Bataille de Diên Biên Phu*. Paris, Albin Michel, 2013.
- SAH, Léonard. *Femmes Bamiléké au maquis Cameroun (1955-1971)*. Paris, L'Harmattan, 2008.
- SANSTERRE NKAREY, Jules. *Afrique : l'histoire entre le Cameroun anglophone et le Cameroun francophone de 1472 à 2003*. Paris, Éditions Publibook, 2004.
- SCOTT, James C. *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, (traduit de l'anglais par Olivier Ruchet). Paris, Édition Amsterdam, 2019.
- SEARLES, Patricia et Ronald J. BERGER (dir.). *Rape and society. Readings on the problem of sexual assaults*. San Francisco/Oxford, Boulder, 1995.
- SEIGNOBOS Christian et Henry TOURNEUX. *Le Nord-Cameroun à travers ses mots: dictionnaire de termes anciens et modernes : province de l'Extrême Nord*. Paris, Karthala, 2002.
- SERVENAY, David et Jake RAYNAL. *La septième arme, une autre histoire de la République*. Paris, La Découverte, 2018.

- SIGHOKO FOSSI, Abraham. *Discours politiques*. Paris, L'Harmattan, 2007.
- SLAGEREN Jaap Van. *Les origines de l'église évangélique au Cameroun. Missions européennes et christianisme autochtone*. Leyde, E. J. Brill, 1972.
- STORA, Benjamin. *Le Dictionnaire des livres de la Guerre d'Algérie*. Paris/Montréal, L'Harmattan, 1996.
- TADADJEU, Maurice. *Éléments d'histoire et des coutumes de Fokamezo*. Douala, SE, 2002.
- TARDITS, Claude (éd.). *Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun*. Paris, C.N.R.S., 1981.
- *Contribution à l'étude des populations Bamiléké de l'ouest Cameroun*. Paris Berger-Levrault, 1960.
- TATSITSA, Théophile. *Discours sur les origines des peuples Bamiléké et Bamoun*. Yaoundé, Édition cognito, 2008.
- TERRETTA, Meredith. *Nation of Outlaws, State of Violence, Nationalism, Grassfields Tradition, and State Building in Cameroon*. Athens, Ohio University Press, 2014.
- *Petitioning for Our Rights, Fighting for Our Nation: The History of the Democratic Union of Cameroonian Women, 1949–1960*. Bamenda, Langaa RPCIG, 2013.
- TERRY MCNAMARA, Francis. *France in Black Africa*. Washington, National Defense University, 1989.
- TESI, Moses K. *Balancing Sovereignty and Development in International Affairs: Cameroon's Post-Independence Relations with France, Africa, and the World*. Lanham- Boulder-New York— London, Lexington Books, 2017.
- THÉNAULT, Sylvie. *Une drôle de justice. Les Magistrats dans la Guerre d'Algérie*. Paris, La Découverte, 2004.
- TOMASELLI, Sylvana et Roy PORTER (dir.). *Rape*. Oxford/New York, Blackwell, 1986.

- TOUKAM, Dieudonné. *Histoire et anthropologie du peuple bamiléké*. Paris, L'Harmattan, 2016.
- TRINQUER, Roger. *La guerre moderne*. Paris, La Table Ronde, 1961
- (Colonel). *La guerre*. Paris, Albin Michel, 1980.
- TRIPP, Ali Mari. *Changing the Rules: The Politics of Liberalization and the Urban Informal Economy in Tanzania*. California, University of California Press 1997.
- UM NYOBÈ, Ruben. *Écrits sous maquis*. Notes et introduction de Joseph Achille Mbembe. Paris, L'Harmattan, 1989.
- UNESCO, *Le rôle des mouvements d'étudiants africains dans l'évolution politique et sociale de l'Afrique de 1900 à 1975*. Paris, L'Harmattan, 1993.
- VILLATOUX, Paul et Marie-Catherine VILLATOUX. *La République et son armée face au "péril subversif" : Guerre et action psychologiques en France (1945-1960)*. Paris, Les Indes savantes, 2005.
- WAMBA, Yves. *Les chefferies Bamiléké: Kamga II, roi de Bandjoun de 1925 à 1975*. s.l., Édition Tambour, 2000.
- WARNIER, Jean-Pierre. *L'esprit d'entreprise au Cameroun*. Paris, Khartala, 1993.
- YACONO, Xavier. *Les étapes de la décolonisation française*. Paris, PUF, 1991.
- YENGO, Patrice. *Les mutations sorcières dans le Bassin du Congo. Du ventre et de sa politique*. Paris, Karthala (« Hommes et sociétés »), 2016. [<https://www.jstor.org/stable/40380024>](Page consultée le 23 février 2021).
- YOUNG, Robert J.-C. *Postcolonialism: A Very short Introduction*. Oxford, Oxford University Press, 2003.

Articles

ABWA, Daniel. « République ethnique d’hier et d’aujourd’hui : ce sont les mêmes qui en profitent, » *Impact Tribune 14* (Janvier-février-Mars 1999), pp. 6-7.

ALIOUM Idrissou et Jean KOUFAN MENKENE. « L’Union des Populations du Cameroun (UPC) à l’épreuve du Nord Cameroun français, 1951 - 1955 », *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Science Humaines*, volume 1, n° 5, Nouvelle série, 2006, pp. 199-217.

ALLINA, Eric. « ‘No real freedom for the natives’: The men in the middle and critiques of colonial labor in central Mozambique », *Humanity*, vol. 3, n°3, (2012), pp. 337-359.

[<https://login.proxy.bib.uottawa.ca/login?url=https://www-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/scholarly-journals/no-real-freedom-natives-men-middle-critiques/docview/1114874965/se-2?accountid=14701>] (Page consultée le 25 août 2021).

ALLINA, Éric. « 'Captive to Civilization': Law, labor mobility, and violence in colonial Mozambique », dans Joel Quirk et Darshan Vigneswaran (ed.), *Mobility Makes States: Migration and Power in Africa*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2015, pp. 88-125. [<https://www.degruyter.com/document/doi/10.9783/9780812291292-003/html>] (Page consultée le 7 octobre 2021).

AMONDJI, Marcel. « Masses et dirigeants pendant la guerre contre le RDA (1949-1950) », AMONDJI, Marcel (dir.). *Félix Houphouët et la Côte-d’Ivoire. L’envers d’une légende*. Paris, Karthala, « Les Afriques », 1984, pp. 91-147. [<https://www.cairn.info/felix-houphouet-et-la-cote-d-ivoire--9782865371044-page-91.htm>] (Page consultée le 5 décembre 2020).

- ANAFK, Japhet A. « Le mouvement nationaliste au Cameroun sous tutelle française relaté par la presse écrite de France (1945-1960) », *Présence Africaine Nouvelle série*, n° 187/188, (2013), pp. 291-313.
- ANDREW, Port. « History from Below, the History of Everyday Life, and Microhistory », *The International Encyclopedia of the Social and Behavioral Sciences*, 2e éd., vol. 11, Amsterdam, Elsevier, 2015.
- ANDRIEU, Michel. « Les ordres mineurs dans l'ancien rit romain », *Revue des sciences religieuses*, n° 5-2 (1925), pp. 232-274. [https://www.persee.fr/doc/rscir_0035-2217_1925_num_5_2_1297](Page consultée le 22 décembre 2020).
- ATIENO-ODHIAMBO, E. S. “The Production of History in Kenya: The Mau Mau Debate”, *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Études Africaines*, 1991, Vol. 25, n°. 2, (1991), pp. 300-307. [<https://www.jstor.org/stable/485221>](Page consultée le 22 décembre 2020).
- BAH, Thierno Mouctar et Gilbert L. Taguem Fah. « Les élites musulmanes et la politique au Cameroun, sous administration française : 1945-1960 », Jean Boutrais, *Peuples et cultures de l'Adamaoua (Cameroun): actes du colloque de Ngaoundéré, du 14 au 16 janvier 1992*. Paris, Éditions IRD, 1993.
- BANCEL, Nicolas. « La voie étroite : la sélection des dirigeants africains lors de la transition vers la décolonisation », *Mouvements*, vol. 21-22, n°3, (2002), pp. 28-40. [<https://www.cairn.info/revue-mouvements-2002-3-page-28.htm>](Page consultée le 14 février 2021).
- BARBIER, Jean-Claude. *Le Peuplement de la partie méridionale du plateau BAMILEKE : L'exemple de la région de Bana*, Yaoundé, ORSTOM, 1974. Acte du colloque Contribution de la Recherche Ethnologique à l'Histoire des Civilisations du Cameroun. Paris (FRA),

1973/09. [<https://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:14590>](Page consultée le 11 janvier 2020).

BAT, Jean-Pierre. « Les INDICS de la Toussaint rouge », *L'Histoire*, n° 405, (2014), pp. 35-35.

BAYART, Jean-François. « La fonction politique des Églises au Cameroun ». *Revue française de science politique*, n°. 23-3 (1973), pp. 514-536.

BEAUTÉ, Jean. *Le droit de pétition dans les territoires sous tutelle*. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1962, *Revue internationale de droit comparé*, n° 16-2, (1964), pp. 414-415. [https://www.persee.fr/doc/ridc_0035-3337_1964_num_16_2_13958](Page consultée le 12 août 2020).

BEUVIER, Franck. « Christianisme et royauté sacrée dans les Grassfields (Cameroun) », *L'Homme*, 2, n° 230, (2019), pp. 71-104. [<https://journals.openedition.org/lhomme/33937>] (Page consultée le 16 janvier 2020).

BOKALI, Victor Emmanuel. « La coutume, source de droit au Cameroun », *Revue générale de droit*, n°. 28 (1997), pp. 37-69, [<https://doi.org/10.7202/1035707a>](Page consultée le 30 septembre 2019).

BOUQUET, Christian. « En Afrique, les terres appartiendront à ceux qui les achètent (In Africa, land will belong to those who buy it) », *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, n° 89-3, (2012), pp. 388-398.

BOUSSAHBA-BRAVARD. Myriam. « Résistance passive et citoyenneté : la rébellion de la contribuable anglaise. 1900-1914 », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 56-2, n°. 2, (2009), pp. 104-134. [<https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2009-2-page-104.htm>](Page consultée le 28 août 2020).

BOUTRAIS, Jean. « Cameroun 1940-1950 : les beaux jours », *Courier de la Planète* n° 16, (1993).

[https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers17-06/010028290.pdf]

(Page consultée le 18 août 2020).

BURTON, Antoinette. “Rules of Thumb: British history and ‘imperial culture’ in nineteenth- and twentieth-century Britain”, *Women’s History Review*, vol. 3–4 (1994), pp. 483–501.

CHAKRAVORTY SPIVAK, Gayatri. « [Can the Subaltern Speak?](#) », Cary Nelson et Lawrence Grossberg, (dir), *Marxism and the Interpretation of Culture*. London, MacMillan, 1988.

CHAMPAUD, Jacques. « L’espace commercial des Bamiléké », dans *Espace géographique*, tome 10, n° 3, (1981), pp. 198-206 [https://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1981_num_10_3_3654](Page consultée le 3 septembre 2019).

CHEM-LANGHËË, Bongfen. “The Kamerun plebiscites 1959–1961: perceptions and strategies”, Thesis dissertation, The University of British Columbia, 1976, pp. 260-281. [<https://open.library.ubc.ca/cIRcle/collections/ubctheses/831/items/1.0093934>](Page consultée le 21 décembre 2020).

CHILVER, Elizabeth M. “Paramountcy and Protection in the Cameroons: The Bali and the Germans, 1889–1913,” Prosser Gifford et William Roger Louis (eds.). *Britain and Germany in Africa: imperial rivalry and colonial rule*. New Haven, Yale University Press, 1967, pp. 479–511.

COLLIARD, Claude-Albert. « La collectivité autonome en Droit international public et dans la pratique de la Charte de l’O. N. U », *Annuaire Français de Droit International* n° 4 (1958), pp.7-32. [https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1958_num_4_1_1368](Page consultée le 2 septembre 2020).

CONTAMIN, Jean-Gabriel. « Le tract, à quoi bon ? », *Vacarme*, vol. 45, n°. 4, (2008), pp. 68-71.

[<https://www.cairn.info/revue-vacarme-2008-4-page-68.htm>](Page consultée le 28 août 2020).

COOPER, Frederick. "REFRAMING FRANCE: The Loi-Cadre and African Federalism, 1956–1957.", *Citizenship between Empire and Nation: Remaking France and French Africa, 1945-1960*, pp. 214-278. Princeton, Oxford: Princeton University Press, 2014.

COPANS Jean et Robert BUIJTENHUIJS. « Le mouvement social en Afrique : un mouvement perpétuel ? », p. 7 ; <https://www.politique-africaine.com/numéro/PDF/008003.PD>, consulté le 25 février 2016.

COPELON, Rhonda. « Gendered War Crimes: Reconceptualizing Rape in Time of War », Julie Peters et Andrea Wolper (dir.). *Women's Rights Human Rights*. New York, Routledge, 1995.

COQUERY-VIDROVITCH, Catherine. « Les débats actuels en histoire de la colonisation », *Tiers-Monde*, vol. 28, n°112, (1987), pp. 777-792. [http://www.persee.fr/doc_4534](Page consultée le 1^{er} octobre 2017).

COUTEAUX, Paul-Marie. « Gabriel Lisette. *Le combat du Rassemblement démocratique africain* » [compte-rendu]. *Politique étrangère*, n° 48-4 (1983), pp. 1025-1026.

DE GAULE, Charles. Discours de Brazzaville 30 janvier 1944. [<https://mjp.univ-perp.fr/textes/degaulle30011944.htm>](Page consultée le 20 avril 2020).

DEBOUDAUD, Jean et Paul Henri CHOMBART DE LAUWE. Carte schématique des populations du Cameroun, *Journal des Africanistes*, 9-2 (1939) pp. 197-204, [https://www.persee.fr/doc/jafr_0037-9166_1939_num_9_2_2476](Page consultée le 30 septembre 2019).

DELALANDE. « Le retour des révoltes fiscales ? », *Pouvoirs*, vol. 151, no. 4, (2014), pp. 15-25.

[<https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2014-4-page-15.htm>](Page consultée le 4 mai 2020).

DELAROZIÈRE, Robert. « Les Institutions politiques et sociales des populations dites Bamiléké », dans *Études Camerounaise*, vol. 2, n° 27-28, (1949), pp. 127-175.

DEN OUDEN Jan H. B. “In Search of Personal Mobility: Changing Interpersonal Relations in Two Bamileke Chiefdoms, Cameroon.” *Africa, Journal of the International African Institute*, vol. 57, no. 1, (1987), pp. 3–27. [<https://www.jstor.org/stable/1160180?seq=1>](Page consultée le 8 mars 2021).

DESPOIS, Jean. « Des montagnards en pays tropical. Bamiléké et Bamoun (Cameroun français) », *Revue de Géographie Alpine*, n°, 33-4, (1945), pp. 595-634.

DOMERGUE, Manuel. « Cameroun : une guerre oubliée remonte à la surface », *Les Temps Modernes*, vol. 693-694, n°2, (2017), pp. 160-173.

DUCAT, Marc « Du mandat à l'indépendance », *Marchés Tropicaux*, 21 novembre 1959, pp. 2548-2550.

EDM, François. La culture du Caféier d'Arabie en Afrique Orientale. Dans *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, n°. 114, (1931), pp. 77-83, [<https://www.persee.fr/doc/jatba>](Page consultée le 3 avril 2019).

ELGEY, Georgette. « [Gaston Defferre fait adopter la loi-cadre sur l'évolution des territoires d'outre-mer \(Paris, 29 février — 19 juin 1956\)](#) » [[archive](#)], *Célébrations nationales 2006*, [Ministère de la Culture](#), 2006. [<https://francearchives.fr/commemo/recueil-2006/39444>] (Page consultée le 11 août 2020).

EYEZO'O, Salvador. « La partition du vicariat apostolique du Cameroun. Le débat autour de deux projets de délimitation (1927-1931) », *Histoire et missions chrétiennes*, vol. 7, n° 3, (2008),

pp. 121-146. [<https://www.cairn.info/revue-histoire-monde-et-cultures-religieuses1-2008-3-page-121.htm>](Page consultée le 26 octobre 2020).

FOTSING, Jean-Marie. « Compétition foncière et stratégies d'occupation des terres en pays bamiléké (Cameroun) ». [https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_6/colloques2/42952.pdf](Page consultée le 18 août 2020).

FOTSING, Jean-Marie. « Compétition foncière et stratégies d'occupation des terres en pays Bamiléké (Cameroun) », Chantal Blanc-Pamard, Luc Cambrézy (eds.). *Dynamique des systèmes agraires : Terre, Terroir, Territoire : Les tensions foncières*. Paris, ORSTOM, 1995, pp. 131-148.

FOUELLEFACK KANA, Célestine Colette. « Fotentuo-Fokwabang Tambou : deux figures emblématiques de l'histoire de la sous-chefferie Fokamezo (Bafou) », Jules Kouoseu et Noubissie M. Tchouaké, *Figures de l'Histoire du Cameroun XIX-XXe siècle*, Paris, Harmattan, 2012, pp. 125-143.

FURON, R. « Les problèmes de l'érosion du sol », *Revue internationale de botanique appliquée et d'agriculture tropicale*, n° 309-310, (1948), pp. 281-296.

GAUDEMET, Paul Marie « L'autonomie camerounaise », *Revue française de science politique* no 8-1 (1958), pp. 42-72 [https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1958_num_8_1_392452]
(Page consultée le 1^{er} mai 2020).

GAUTIER, Denis. « Poupées Russes Et Montagnes Bamiléké. De La Concession à La Chefferie : Emboîtement Des Structures Et Dynamiques Spatiales En Pays Bamiléké », *L'Espace Géographique* 25, n° 2, (1996), pp. 173-187, 2020.
[<https://www.jstor.org/stable/44382553?seq=1>](Page consultée le 13 janvier 2020).

GAYATRI CHAKRAVORTY SPIVAK, P. « Subaltern Studies: Deconstructing Historiography », Ranajit Guha et Gayatri Chakravorty Spivak, *Selected Subaltern Studies*. New York et Oxford, Oxford University Press, 1988, pp. 3-32.

GOGUEL, François. « Les élections françaises du 2 janvier 1956 », *Revue française de science politique*, n° 6-1 (1956), pp. 5-17. [https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1956_num_6_1_402673](Page consultée le 19 août 2020).

GOUROU, Pierre. « Une paysannerie africaine au milieu du XXe siècle : les Kikuyu et la crise Mau-Mau », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 28 (1954), pp. 317-341. [https://www.persee.fr/doc/caoum_0373-5834_1954_num_7_28_1928](Page consultée le 20 décembre 2020).

GUETAT-BERNARD, Hélène. « Cultures du café et dynamiques des rapports de genre en pays Bamiléké au Cameroun : effet de similitude avec la situation kikuyu au Kenya », *Les Cahiers d'Outre-Mers* n° 243 (2008) [<http://journals.openedition.org/com>](Page consultée le 26 mai 2019).

HATZENBERGER, Antoine. « Bourguiba d'une prison l'autre », pp. 243-259 [<https://journals.openedition.org/anneemaghreb/4833>](Page consultée le 13 août 2020).

HEFTLER, Victoria. « The Future of the Subaltern Past: Toward a Cosmopolitan' History from Below' », *Left History An interdisciplinary journal of historical inquiry and debate*, vol. 5, n° 1, (1997).

HOBBSAWM, Eric. "Introduction: Inventing tradition' in the invention of tradition". Eric Hobsbawm et Terence Ranger (dir.). *The Invention of tradition*. Cambridge, Cambridge University Press, 1983.

HOMBURGER, L. « Les peuls », *Journal des Africanistes*, n 32-2, 1962, p. 331-332.

[https://www.persee.fr/doc/jafr_0037-9166_1962_num_32_2_1454](Page consultée le 20 octobre 2020).

HURAUULT, Jean. « L'organisation du terroir dans les groupements Bamiléké », *Études rurales*,

n° 37-39, (1970), pp. 232-256, [http://www.persee.fr/doc/rural_0014-2182_1970_num_37_1_1525](Page consultée le 17 août 2020).

..... « Une phase de la conquête allemande du Cameroun : l'occupation de Banyo (1902) », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, n° 225, (1974), pp. 579-593.

IMBERT-VIER, Simon. « Particularités du statut de l'indigénat en CFS (1887-1981) ». Journées

d'études "Le régime de l'indigénat et ses métamorphoses", organisées par Isabelle Merle et Simon Imbert-Vier, Paris, 2011. [<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00798538>](Page consultée le 18 décembre 2018).

KENNE, Faustin Magellan. « Le processus d'accession à l'indépendance le plus sanglant

d'Afrique subsaharienne », Kengne Fouodop, *Le Cameroun, autopsie d'une exception plurielle en Afrique*. Paris, L'Harmattan, 2010, pp. 229-231.

KHALFOUNE, Tahar. « La 'domanialisation' de la propriété foncière en Algérie : la spoliation

couverte de l'habit de la légalité », *Revue internationale de droit comparé*, Vol. 68, n°3, (2016), pp. 745-774. [https://www.persee.fr/doc/ridc_0035-3337_2016_num_68_3_20692] (Page consultée le 18 décembre 2020).

KHALY NENE. « La loi-cadre et les élections territoriales en Afrique noire. », *Présence Africaine*,

Nouvelle Série, n° 13 (1957), pp. 126-32. [www.jstor.org/stable/24346841] (Page consultée le 24 avril 2020).

KI ZERBO, Joseph. « La loi-cadre se meurt », *Présence Africaine*, Nouvelle série, n° 18/19 (1958),

pp. 113-120. [<http://www.jstor.com/stable/24345522>](Page consultée le 13 août 2020).

KOUOSSEU, Jules, et Séverine KEUGNI. « Emanuel Tenewa : une élite économique desservie par son engagement politique (1921-1994) », Jules Kouoseu et Magellan Noubissie Tchouaké, *Figures de l'Histoire du Cameroun XIX-XXe siècle*, Paris, Harmattan, 2012, pp. 65-80.

KPWANG, Robert K. « Les patriotes-martyrs et la gestion socioculturelle de leur héritage au Cameroun sous tutelle française : le cas de Daniel Awong Ango, le fondateur de Efulameyon (1949-1956) », Kouoseu et Noubissie M. Tchouaké, *Figures de l'Histoire du Cameroun ...* pp. 169-190.

KUÉTÉ, Martin. « Café, caféiculteurs et vie politique dans les hautes terres de l'Ouest-Cameroun », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°. 243 (2008) [<http://journals.openedition.org/com>] (Page consultée le 9 avril 2019).

LACHENAL, Guillaume. « Nous avons pleuré sans faire de palabres », « Les Empêcheurs de penser en rond », dans Lachenal Guillaume (dir.). *Le médicament qui devait sauver l'Afrique. Un scandale pharmaceutique aux colonies*, sous la direction de Paris, La Découverte, 2014, pp. 165-186 [<https://www.cairn.info/le-medicament-qui-devait-sauver-l-afrique--9782359250879-page-165.htm>](Page consultée le 10 janvier 2020).

LAMBERTON, Jean (colonel). « Les Bamilékés dans le Cameroun aujourd'hui » *Revue de défense Nationale*, (Mars 1960), Jean Keutcha, *Un pays, des hommes, un continent*. Noisiel, les presses Management, 1991, pp.179 -180.

LEROUX, Denis. « La « doctrine de la guerre révolutionnaire » : théories et pratiques », dans Abderrahmane Bouchène (éd.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale. 1830-1962*, Paris, La Découverte, « Poche/Essais », 2014, pp. 526-532. [<https://www.cairn.info/histoire-de-l-algerie-a-la-periode-coloniale--9782707178374-page-526.htm>](Page consultée, 1^{er} octobre 2019).

LESSARD Micheline R. “‘We Know . . . the Duties We Must Fulfill’: Modern ‘Mothers and Fathers’ of the Vietnamese Nation.” *French Colonial History*, n°3, (2003), pp. 119–41. [<http://www.jstor.org/stable/41938238>](Page consultée le 7 octobre 2021).

LUIZARD, Pierre-Jean. « 21 : Le mandat britannique et la nouvelle citoyenneté irakienne dans les années 1920 », dans Pierre-Jean Luizard éd., *Le choc colonial et l'islam*, Paris, La Découverte, « TAP/HIST Contemporaine », 2006, pp. 401-407. [<https://www.cairn.info/le-choc-colonial-et-l-islam--9782707146960-page-401.htm>](Page consultée le 25 février 2021).

MAINA WA KINYATTI. “Mau Mau: The Peak of African Nationalism in Kenya.” *Kenya Historical Review*, vol.5, n° 2, (1977), pp. 287-31.

MANGEON, Anthony. « L’Afrique dans le monde, le monde depuis l’Afrique. Lectures croisées d’Achille Mbembe et de Célestin Monga », *International Journal of Francophone Studies, Intellect*, Vol. XVIII, n° 2-3, (2015), pp. 291-310. [<https://core.ac.uk/download/pdf/231944214.pdf>](Page consultée le 30 mars 2021).

MANUE GEORGES, R. « l’indépendance du Cameroun », *Revue Des Deux Mondes* (1829-1971), (1960), pp. 461-73 [www.jstor.org/stable/44587629](Page consultée le 15 janvier 2020).

MARC Michel. « Le Cameroun allemand aurait-il pu rester unifié ? Français et Britanniques dans la conquête du Cameroun (1914-1916) », *Guerres Mondiales Et Conflits Contemporains*, n°168, (1992), pp. 13-29. [<http://www.jstor.org/stable/25730879>](Page consultée le 13 avril 2021).

..... « Une décolonisation confisquée ? Perspectives sur la décolonisation du Cameroun sous tutelle de la France 1955-1960 », *Revue française d’histoire d’outre-mer*, tome 86, n°324-325, (1999), pp. 229-258.

MARGUERAT, Yves. « Des Montagnards Entrepreneurs : Les Bamileke Du Cameroun (Entrepreneurs from the Highlands: Bamileke in Cameroon). », *Cahiers D'Études Africaines* 23, n° 92 (1983), pp. 495-504. [<https://www.jstor.org/stable/4391883>](Page consultée le 24 décembre 2019).

MARTIN, Jean-Clément. « Violences sexuelles, étude des archives, pratiques de l'histoire », *Annales HSS*, n° 3, (1996), pp. 643-661. [https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1996_num_51_3_410875](Page consultée le 7 septembre 2020).

MBEMBE, Achille. « Domaines de la nuit et autorité onirique dans les Maquis du Sud-Cameroun (1955-1958). » *The Journal of African History*, vol. 32, n°1, (1991), pp. 89–121. [<http://www.jstor.org/stable/182580>](Page consultée le 23 février 2021).

.....« Échanges autour de l'actualité du postcolonial, entretien avec Françoise Vergès », in Nicolas Bancel, Florance Bernault, Pascal Blanchard, Ahmed Boubeker, Achille Mbembe et Françoise Vergès (eds), *Ruptures postcoloniales, les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, (2010), pp. 293–308.

..... « À propos des écritures africaines de soi », *Politique africaine*, n° 77, (2000), pp. 16-43.

MBENGUÉ NGUIMÈ, Martin. « Les étudiants Camerounais et la formation des cadres nationaux de 1952 à 1960 », *Journal of the Cameroon Academy of Sciences*, vol. 2, n° 2, (2002), pp. 139-148.

MCSWEEN, N. « Repenser L'analyse des Mouvements Sociaux Africains », *n° 32 de Série Recherches*, Université du Quebec à Hull, 2010.

MÉDARD, Claire et Stéphanie DUVAIL, « Accaparement foncier et officialisation de la propriété privée au Kenya », *Hérodote*, vol.4, n° 179, (2020), pp. 165-181.

[<https://www.cairn.info/revue-herodote-2020-4-page-165.htm>](Page consultée le 20 décembre 2020).

MÉTAXIDÈS, Nicolas A. « Les Grecs du Cameroun, une diaspora d'entrepreneurs (1950-2007) », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 26, n° 2 (2010), pp. 169-189. [<https://www.cairn.info/revue-europeenne-des-migrations-internationales-2010-2-page-169.htm>](Page consultée le 7 septembre 2019).

MONGO BETI. « Bref rappel historique », *Main basse sur le Cameroun. Autopsie d'une décolonisation*, sous la direction de Mongo Beti. Paris, La Découverte, « Poche/Essais », 2010, pp. 29-46. [<https://www.cairn.info/main-basse-sur-le-cameroun--9782707159366-page-29.htm>](Page consultée le 25 août 2020).

MOUFFLET, Véronique. « Le paradigme du viol comme arme de guerre à l'Est de la République démocratique du Congo », *Afrique contemporaine*, n° 227, (2008), pp. 119-133. [<https://www.cairn.info/journal-afrique-contemporaine-2008-3-page-119.htm>](Page consultée le 7 septembre 2020).

MOUICHE, Ibrahim. « Dénomination et territorialité urbaines, chefferies traditionnelles et question identitaire en pays bamiléké au Cameroun », *Autrepart*, vol. 64, n° 1, (2013), pp. 37-54 [<https://www.cairn.info/revue-autrepart-2013-1-page-37.htm>](Page consultée le 15 janvier 2020).

..... « Chefferies traditionnelles, autochtonie et construction d'une sphère publique locale au Cameroun », *L'Anthropologue africain*, Vol 15, n° 1 et 2, (2008), p. 73.

MUKARU, NG'ANG'A, D. "Mau Mau, Loyalists and Politics in Murang'a, 1952-1970." *Kenya Historical Review*, vol.5, n° 2, (1977), pp. 365-84.

MUSONI, Francis. "Forced resettlement, ethnicity and the (un) making of the Ndebele identity in Buhera district, Zimbabwe". *African Studies Review*, vol.57, n° 3, (2014), pp. 79-100.

- NGANDO SANDJÈ, Rodrigue. « Le Traité Germano-Douala du 12 juillet 1884 : étude contemporaine sur la formation des contrats dans l'ordre juridique intemporel », *Revue québécoise de droit international*, n° 29-1, (2016), pp. 131-159
- NGOUFO SOGANG, Théodore. « Mathias Djoumessi et Michel Ndjné : deux destins politiques au service du Cameroun », pp. 343-363.
- NJEUMA, Martin Z. "Reunification and Political Opportunism in the Making of Cameroon's Independence." *Paideuma*, vol. 41, (1995), pp. 27–37. *JSTOR*, [www.jstor.org/stable/40341690](Page consultée le 11 septembre 2019).
- NKEN, Simon. « Louis-Paul Aujoulat: Figure Controversée. De La Vie Politique camerounaise, 1935-56. », *Canadian Journal of African Studies/Revue Canadienne Des études Africaines* 44, n° 2 (2010), pp. 256-82. [<http://www.jstor.org/stable/23236818>.](Page consultée le 25 août 2020).
- NOUMBISSIE TCHOUAKE, Magellan. « La construction de l'imaginaire socio-politique bamiléké et les prémices de la rébellion dans l'Ouest-Cameroun », *Outre-mers*, tome 94, n° 354-355, (2007), pp. 243-269.
- NOUMEN, Robert. « L'éclosion coopérative en pays bamiléké – Cameroun (1930-2010) », *Cahiers de géographie du Québec*, Volume 59, n° 168, (2015), pp. 433–445. [<https://www.erudit.org/fr/revues/cgq/2015-v59-n168-cgq02617/1037257ar/>](Page consultée le 28 août 2020).
- « Les coopératives : des utopies occidentales du XIXe aux pratiques africaines du XXe », *Revue française de gestion*, vol. 188-189, n° 8, (2008), pp. 271-282. [<https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2008-8-page-271.htm>](Page consultée le 28 août 2020).

- OWONA, Adalbert. « À l'aube du nationalisme camerounais : la curieuse figure de Vincent Ganty », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, n° 204, (1969), pp. 199-235.
- OWONO-KOUMA, Auguste. « La riposte des leaders de l'UPC aux Vicaires apostoliques du Cameroun. Analyse historico-littéraire de la réaction des nationalistes camerounais à la Lettre commune d'avril 1955 », *Histoire et missions chrétiennes*, vol. 10, n° 2, (2009), pp. 119-138.
- PAULME, Denise. « Régimes fonciers traditionnels en Afrique Noire », *Présence Africaine*, vol. XLVIII, n° 4, (1963), pp. 109-132. [<https://www.cairn.info/revue-presence-africaine-1963-4-page-109.htm>](Page consultée le 28 août 2020). L'illusion de la propriété collective archaïque (1re partie) [https://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_2012_num_89_3_8278] (Page consultée le 28 août 2020).
- PEDERSEN, Susan. « Back to the League of Nations: Review Essay », *American Historical Review*, vol. 112, n° 4, (2007), pp. 1091-1117. [<https://www.jstor.org/stable/40008445>] (Page consultée le 25 février 2021).
- PLEVEN, René. [<https://www.universalis.fr/encyclopedie/rene-pleven/>](Page consultée le 19 avril 2020).
- POMMEROLLE, Marie-Emmanuelle. « Les violences dans l'Extrême-Nord du Cameroun : le complot comme outil d'interprétation et de luttes politiques ». *Politique africaine*, vol. 2, n°138, (2015), pp. 163-177. <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2015-2-page-163.htm>
- PONCELA, Pierrette. « La pénalisation des comportements dans l'espace public », *Archives de politique criminelle*, vol. 32, n° 1, (2010), pp. 5-21. <https://www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2010-1-page-5.htm>

PRADELLES DE LATOUR, Charles-Henry. « Les aspects de l'interdit chez les Bangwa », *Journal des Africanistes*, n 49-2, (1979), pp. 29-35. [https://www.persee.fr/doc/jafr_0399-0346_1979_num_49_2_1983](Page consultée le 14 août 2020).

..... « Le Palais du chef dans une chefferie Bamiléké : Bangoua », *Paideuma*, n° 31 (1985), pp. 31-47. [<https://www.jstor.org/stable/23076453>] (Page consultée le 15 janvier 2020).

RABUT, Elisabeth. « Le mythe parisien de la mise en valeur des colonies africaines à l'aube du XXe siècle: la commission des concessions coloniales 1898-1912 », *The Journal of African History*, vol.20, n°2, (1979), pp. 271-87. [<http://www.jstor.org/stable/181518>](Page consultée le 20 décembre, 2020).

RAISON, Jean-Pierre. « La colonisation des terres neuves intertropicales », *Études rurales*, n° 31, (1968), pp. 5-112.

RAPHAËLLE, Branche. « Des viols pendant la guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 75, (2002), pp. 123-132. [<https://www.cairn.info/journal-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2002-3-page-123.htm>] (Page consultée le 7 septembre 2020).

RATHBONE, Richard. « Native Courts, Local Courts, Chieftaincy and the CPP in Ghana in the 1950s », *Journal of African Cultural Studies*, vol.1, n°13, (2000), pp. 125-139. [<https://doi.org/10.1080/>](Page consultée le 22 novembre 2017).

RAZAFINDRAMAMBA RAZAFINDRAMBAHY. (Biologie de la rouille du caféier. Revue de Mycologie, n° 23, (1958), pp. 177-200, [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_5/b_fdi_10-11/11779.pdf](Page consultée le 9 avril 2019).

REGNAULT, Jean Marc. « [La préparation de la loi-cadre de Gaston Defferre \(1956-1957 : Une réforme statutaire souhaitée\)](#) » [[archive](#)], *Histoire de l'Assemblée territoriale de la Polynésie*

française, sur [<http://histoire.assemblee.pf> *[archive]*, [Assemblée de la Polynésie française](#)] (Page consultée le 11 août 2020).

ROCHE, J. La loi-cadre du 23 juin 1956 : l'urgence et le droit, Paris, sle, 1957, cité par Joseph Ki Zerbo, « La loi-cadre se meurt », *Présence Africaine*, Nouvelle série, n, 18/19 (1958), pp. 113-120. [https://www.jstor.org/stable/24345522?seq=1#metadata_info_tab_contents] (Page consultée le 13 août 2020).

SABELO NDLOVU-GATSHENI. "Nation building in Zimbabwe and the challenges of Ndebele particularism". *African Journal on Conflict Resolution*, Vol.8, n° 3, (2008), pp. 27–55.

SABYASACHI, Bhattacharya. « History from Below », *Social Scientist*, vol. 11, n° 4, (1983), [<https://www.jstor.org/stable/3517020?refreqid=excelsior%3A30fd100f62404debb1240d93e38d3ed>] (Page consultée le 28 avril 2020).

SALIN, Pascal. « Contre l'impôt. Ou de quelques raisons de diminuer la fiscalité », *Pouvoirs*, vol. 151, no. 4, (2014), pp. 47-56. [<https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2014-4-page-47.htm>] (Page consultée le 28 avril 2020), voir aussi Nicolas

SALPETEUR, Matthieu. « Penser l'histoire des paysages avec les sanctuaires boisés », *Les nouvelles de l'archéologie*, n° 152, (2018), pp. 35-40. [<https://journals.openedition.org/nda/4215>] (Page consultée le 13 avril 2021).

SANMARCO, Victor. « Les Bamiléké du district de Dschang. Exemple de l'influence du climat sur la vie indigène au Cameroun », *Annales de Géographie*, tome 54, n° 295, (1945), pp. 223-224. [https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1945_num_54_295_12815] (Page consultée le 26 mars 2019).

SAUTTER, Gilles. « Notes sur la construction du chemin de fer Congo-Océan (1921-1934) », *Cahiers d'Études africaines*, n° 26, (1967), pp. 219-299.

[https://www.persee.fr/doc/cea_0008-0055_1967_num_7_26_3098] (Page consultée le 26 mars 2019).

SCARRONE, Francis. « Les Productions végétales en pays bamiléké au Cameroun français », *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, n° 329-330 (1950), pp. 158-167, [https://www.persee.fr/doc/jatba_0370-5412_1950_num_30_329_6306] (Page consultée le 9 avril 2019).

SCHLER, Lynn. “Ambiguous Spaces: The Struggle over African Identities and Urban Communities in Colonial Douala, 1914-45”, *The Journal of African History*, Vol. 44, n°. 1 (2003), pp. 51–72. [<https://www.jstor.org/stable/pdf/4100382.pdf>]

SCOTT, James C. « Infra-politique des groupes subalternes », *Vacarme*,/3 (n° 36), pp. 25-29. (2006) [<https://www.cairn.info/revue-vacarme-2006-3-page-25.htm>](Page consultée le 20 juillet 2020).

SENGAT-KUO, François. « La Loi-cadre et les partis politiques africains », *Présence africaine, Nouvelle Série*, no.18/19 (1958), pp. 103-112. [<https://www-jstor-org.proxy.bib.uottawa.ca/stable/2434552>] (Page consultée le 24 2020).

SITBON, Michel. « Balladur l'inconscient », *La Nuit rwandaise*, n°4, Paris, L'esprit frappeur et Isuba, avril 2010, pp. 159-198.

SOCPA, Jeannette et Joseph FOKOU. « Essai historique sur le village Balatchi, des origines 1970 », *Nguie Palatsue* numéro 9, s.d., pp. 37-38.

TANGA-ONANA, Joseph. « La pénurie de main-d'œuvre indigène dans les plantations européennes de l'Ouest-Cameroun », *Outre-Mers. Revue d'histoire* (2003), n° 338-339, pp. 247-271 [https://www.persee.fr/doc/outre_1631-0438_2003_num_90_338_4025](Page consultée le 17 janvier 2020).

TCHAMGWE NJENDE, Daniel. « La population de Nkongsamba : structures et problèmes », *Cahiers d'Outre-Mers*, (1984) n° 37-147, pp. 257-285.

[https://www.persee.fr/doc/caoum_03735834_1984_num_37_147_3110?q=coloniales+de+la+r%C3%A9gion+du+Moungo+](Page consultée le 16 janvier 2020).

TCHUMTCHOUA, Emmanuel. « Problème anglophone et conflit mémoriel au Cameroun », *Africana studia*, n° 33, (2020), pp. 111-127.

[https://ojs.letras.up.pt/index.php/1_Africana_2/article/viewFile/10385/9464] (Page consultée le 6 mars 2021).

TEMGOUA, Albert Pascal. *Le Cameroun à l'époque des Allemands : 1884-1916*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 7 [www.jstor.org/stable/40341676] (Page consultée, le 06 décembre 2018).

TERRETTA, Meredith. "A Miscarriage of Revolution: Cameroonian Women and Nationalism" *Stichproben*, vol. 7, n° 12, (2007), pp. 61-90. [<https://gwwonline.unc.edu/node/2148>] (Page consultée le 5 janvier 2021).

..... « Cause lawyering et anticolonialisme : activisme politique et État de droit dans l'Afrique française, 1946-1960 », *Politique africaine*, vol. 138, n° 2, (2015), pp. 25-48. [<https://www.cairn-int.info/revue-politique-africaine-2015-2-page-25.htm>](Page consultée le 26 octobre 2020).

TESTART, Alain. « Propriété et non-propriété de la Terre. L'illusion de la propriété collective archaïque (1re partie) », *Globalisation et résistances*, n° 165-166, (2003), pp. 209-242.

THÉNAULT, Sylvie. « 1881-1918 : l'“apogée” de l'Algérie française et les débuts de l'Algérie algérienne », Abderrahmane Bouchène (éd.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale. 1830-1962*. Paris, La Découverte, « Poche/Essais », 2014, pp. 157-184.

[\[https://www.cairn.info/histoire-de-l-algerie-a-la-periode-coloniale--9782707178374-page-157.htm\]](https://www.cairn.info/histoire-de-l-algerie-a-la-periode-coloniale--9782707178374-page-157.htm) (Page consultée le 20 décembre 2020).

TSALA TSALA, Célestin Christian et Marc LUCIANI EWODO. « Criminalisation et dépenalisation de la différence d'opinion au Cameroun : expression d'une phobie du libéralisme politique des autorités de la première république », Daniel Abwa, Lucien Ayissi et Célestin Christian Tsala Tsala (éd.). *Regards croisés sur les cinquantiennaires du Cameroun indépendant et réuni*. Paris, L'Harmattan, 2012, pp. 223-241.

VIGARELLO, Georges. *Histoire du viol, xix^e-xx^e siècles*. Paris, Seuil, 1998.

VILLATOUX, Paul et Marie-Catherine. « Aux origines de la « guerre révolutionnaire » : le colonel Lacheroy parle », *Revue historique des armées*, n° 268, (2012), pp. 45-53. [\[https://journals.openedition.org/rha/7512\]](https://journals.openedition.org/rha/7512) (Page consultée le 28 août 2020).

VON SIVERS, Peter. « Indigenous administrators in Algeria, 1846-1914. Manipulation and manipulators », *The Maghreb Review*, vol. 7, n° 5-6, (1982), pp. 116-121.

WALKER-SAID, Charlotte. « Fabrique du genre et sens national dans les organisations de jeunesse chrétienne au Cameroun (années 1940-1950) », *Le Mouvement Social*, vol. 255, no. 2, 2016, pp. 119-135. [\[https://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2016-2-page-119.htm\]](https://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2016-2-page-119.htm) (Page consultée le 1^{er} mai 2020).

WARNIER, Jean-Pierre. “Rebellion defection and the position of Male cadets: a Neglected Category in Africa crossroads: Intersection between History and Anthropology in Cameroon,” *Cameroon studies*, Berghahn Books, (édité par Ian Fawler et David Zeitlyn). Volume 2, Oxford (1996), pp. 115-123.

..... « Histoire du peuplement et genèse des paysages dans l'ouest camerounais ». *Journal of African History* 25, n° 4 (1984), pp. 395-410. [\[http://www.jstor.org/stable/181223\]](http://www.jstor.org/stable/181223) (Page consultée le 31 août 2020).

WODIÉ, Francis. « La vie politique en Côte d'Ivoire de 1945 à 1969 ». *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, Vol.6, n°3, (1969), pp. 821-842.

YAKOUBI, Myriam. « La périodisation de l'Empire britannique au Moyen-Orient (1914-1956) : au-delà des indépendances formelles. », *Les âges de Britannia : Repenser l'histoire des mondes britanniques (Moyen Âge-XXI^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, [<http://books.openedition.org/pur/92934>](Page consultée le 25 février 2021).

YENGO, Patrice. « Jalons pour une historiographie des élites africaines formées dans le Bloc soviétique », Michèle Leclerc-Olive, Grazia Scarfo Ghellab et Anne-Catherine Wagner (dir.), *Les mondes universitaires face au marché. Circulation des savoirs et pratiques des acteurs*, Paris, Karthala, 2011, pp. 135-148.

ZECCHINI, Laetitia et Christine LORRE. « Le postcolonial dans ses allers-retours transatlantiques : glissements, malentendus, réinvention », *Revue française d'études américaines*, vol.4, n° 126, (2010), pp. 66-81. [<https://www.cairn.info/revue-francaise-d-etudes-americaines-2010-4-page-66.htm>](Page consultée le 10 avril 2021).

Webographie

[http://entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Pastorale_africaine.pdf](Page consultée le 8 janvier 2020).

[https://www.persee.fr/doc/jatba_0370-5412_1950_num_30_329_6306?q=Revolte+Bamileke](Page consultée le 7 mars 2019).

[<https://www.un.org/fr/sections/un-charter/chapter-i/index.html>](Page consultée le 12 août 2020).

[<https://www.cairn.info/magazine-l-histoire-2014-11-page-35.htm>](Page consultée le 28 août 2020).

[https://www.ndarinfo.com/Dossier-Qui-sont-les-Peuls_a955.html](Page consultée le 20 octobre 2020).

[http://entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Pastorale_africaine.pdf](Page consultée le 18 août 2020).

[<https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/assesseur.php>](Page consultée le 20 août 2020).

[<https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2008-1-page-99.htm>](Page consultée le 7 septembre 2020).

[https://legal.un.org/repertory/art73/french/rep_orig_vol4_art73.pdf](Page consultée le 20 décembre 2020).

[<http://www.babadjou.net/new/142>](Page consultée le 6 juin 2020).

[https://ojs.letras.up.pt/index.php/1_Africana_2/article/viewFile/10385/9464] (Page consultée le 6 mars 2021).

[http://www.persee.fr/doc/rural_0014-2182_1970_num_37_1_1525](Page consultée le 17 août 2020).

[https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers18-07/14589.PDF](Page consultée le 19 août 2020).

[<https://en.calameo.com/read/0005107002bd3b2876cc0>](Page consultée le 12 avril 2021).

[https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_5/pt5/travaux_d/16277.pdf] (Page consultée le 19 janvier 2020).

<http://georepere.e-monsite.com/medias/files/chap-6-annexe-ruben-um-nyobe-discours-devant-l-onu-en-1952.pdf>

[<https://digitallibrary.un.org/record/3801280>](Page consultée le 7 octobre 2019).

INDEX

A

- ABC, 49, 50, 329
 Abwa, 52, 91, 99, 171, 180, 183, 184, 219, 266, 300, 364
 AEF, 167, 176, 177, 178, 313, 315
 AGERON, 329
 Ahidjo, 34, 44, 45, 46, 50, 51, 52, 329
 Alioum, 17, 27, 51, 59, 257
 Allemands, 268
 Allina, vi, 6, 220
 AMIN, 329
 ANDRÉ JULIEN, 330
 ATANGANA, 330
 ATCAM, 149, 150, 151, 153, 158, 212, 213, 214, 231, 313, 320, 321
 ATEBA-EYENE, 330
 Bafang, 126, 128, 131, 135, 139, 140, 163, 170, 209, 221
 Bafoussam, 31, 126, 136, 140, 150, 155, 156, 157, 160, 162, 166, 167, 168, 169, 171, 174, 176, 177, 180, 181, 184, 209, 221, 225, 227, 234, 266, 285, 290, 314, 315, 317, 321, 325, 327
Baham, 136, 216, 265, 300, 326, 328
 BAIL, 330
 BAKANG BA TONJÉ, 330
 Baleng, 167, 213, 218, 237
Balessing, 209, 213, 234, 237, 238, 239, 251, 252
 Bamboutos, 123, 124, 271, 285, 328
 Bamiléké, 18, 24, 31, 48, 56, 65, 96, 99, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 157, 158, 159, 161, 167, 169, 171, 179, 185, 186, 187, 190, 200, 201, 203, 212, 213, 214, 217, 218, 219, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 232, 233, 234, 251, 258, 259, 265, 266, 271, 280, 281, 285, 292, 293, 296, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 325, 326, 343
 Bamoun, 24, 222, 268, 343
 Bancel, 243, 356
Bandjoun, 201, 218
 Bangangté, 125, 133, 134, 136, 156, 221, 320
 Bansoa, 128, 140, 149, 150, 151, 152, 153, 157, 158, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 170, 171, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 183, 199, 200, 203, 205, 207, 209, 211, 212, 213, 214, 222, 223, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 234, 236, 237, 238, 239, 246, 250, 313, 315, 320, 321
 Barbier, 22, 95, 101, 124
 Batcham, 123, 209, 213, 216, 218, 237, 251, 328
 Bayart, 7, 8, 19, 49, 50, 80, 167
 BCD, 238
 Belibi Otto, 181, 183
 Beling-Nkoumba, 51, 52
 Beuvier, 22, 56, 57, 95, 98, 99
 Biya, 1, 2, 52, 185, 331, 339, 340
 Black, 68, 223, 343
 Bopda, 63
Borne, 223, 224, 280, 281, 282, 283, 285, 286, 287, 293, 319, 321, 322
 Bosmelet, 139
 Boulou, 214
 Bouopda Kame, 144
 Branch, 189
 Brennan, 39
 C.F.A.O, 164
 Cameroun, 1, 24, 25, 31, 34, 56, 84, 114, 117, 119, 124, 129, 130, 131, 132, 133, 138, 155, 167, 169, 179, 180, 181, 182, 185, 186, 187, 197, 198, 202, 211, 212, 218, 221, 224, 225, 226, 227, 234, 239, 251, 257, 265, 266, 280, 285, 292, 297, 299, 314, 316, 322, 327, 328, 330, 336, 337, 340, 354
 CFN, 161
 CGT, 115, 118, 119, 120, 316
 Champaud, 33, 100, 101, 106, 124, 128, 293
 CHAMPAUD, 330, 332, 348
 chefferie, 90, 123, 135, 137, 158, 178, 179, 265, 280, 289, 326, 328
 Chindji Kouleu, 1
 circulaire de, 175, 183, 186, 215, 218
 Clough, 64
 Comité Directeur, 130, 138, 139, 155, 156, 158, 180, 211, 223, 224, 228, 229, 231, 235, 237, 238, 246, 249, 250, 315
 Commune, 180, 181
 Coquery-Vidrovitch, 4, 54, 299
 COURADE, 330
 Courcelles, 171, 173, 174, 175, 177, 315
 Darmagnac, 272, 273, 297, 298, 299, 300, 301, 321
 Delarozière, 31, 260, 317, 329

- Delauney, 18, 94, 124, 125, 223, 235, 236, 238,
 250, 251, 263, 290, 291, 292, 300, 315, 316,
 317, 320
 Deltombe, vi, 3, 29, 30, 44, 70, 183, 185, 207,
 220, 221, 245
 Dewey, 114
 Dibombari, 296
 Divol, 115, 116, 118, 119, 120, 135, 137, 316
 Dizain, 24
 Djeukam Tchameni, 2
 Djoumessi, 7, 8, 9, 18, 87, 111, 120, 121, 122,
 123, 124, 125, 126, 131, 132, 134, 137, 138,
 139, 140, 141, 142, 143, 160, 162, 165, 205,
 207, 221, 306, 318, 334, 358
 Doho, vi, 83, 92
 Domergue, vi, 3, 29, 30, 44, 70, 183, 185, 197,
 207, 220, 221, 245
 Dongmo, 106, 270, 275
 Donnat, 115, 116, 132
 Douala, 115, 119, 129, 132, 133, 138, 139, 151,
 156, 157, 158, 159, 160, 161, 163, 184, 189,
 209, 214, 234, 235, 236, 280, 293, 296, 297,
 315, 317, 318, 319, 320, 322
 Dramé, vi, 34
 Dschang, 18, 116, 118, 126, 127, 128, 129, 131,
 132, 133, 134, 135, 137, 138, 149, 150, 151,
 152, 156, 160, 161, 162, 164, 166, 167, 168,
 169, 170, 171, 173, 174, 175, 176, 177, 178,
 179, 192, 200, 201, 202, 203, 205, 208, 209,
 216, 218, 221, 223, 224, 226, 227, 228, 230,
 235, 238, 239, 251, 258, 259, 264, 265, 280,
 281, 282, 283, 285, 286, 287, 297, 300, 301,
 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321,
 322
élections, 219, 234, 246, 252, 296
 ESOCAM, 137, 138
 Etoga, 92
 Ewande, 46
 Eyinga, 6, 46, 56, 105, 182, 185, 207, 219, 254,
 269
 Fandio, 46
 Fanon, 201, 202
 Feierman, 19, 35, 36
 Fokou, 59, 90, 93, 94
 Fotso, 86, 87, 96, 265, 291, 320, 325, 335
 Fouellefack Kana, 86, 87
 France, 116, 126, 131, 132, 181, 189, 198, 224,
 234
 Gourou, 24, 25, 335
 Grecs, 133
 Grégoire Momo, 116, 118
 GUBRY, 330
 Guetat-Bernard, 107, 109
 Guha, 19, 68, 352
 Hop, 167, 168
 Horrut, 189
 Hubert, 214, 298, 299, 300, 301, 321
 Hurault, 47, 48, 80, 89, 94, 96, 108, 109, 110, 111,
 260, 267, 268, 271, 273, 280
 immédiate, 162, 201, 218
 Indépendance, 155, 167, 168, 181, 182, 198, 201,
 203, 212, 218, 220, 221, 234, 238, 249, 337
 insurrection, 90, 226, 294
 JDC, 169, 170, 171, 174, 177, 178, 179, 207, 208,
 218, 234, 313
 Kamga, 170, 218, 221, 227, 232, 233, 234, 246,
 249, 251, 252, 256, 258, 265, 315
 Kamga Monkam, 2
 Kaptue, 5, 6, 7, 81, 84, 85, 105
 Kaptué, 5, 6, 84, 91, 100
 Kenfack Nanfack, 62
 Keugni, 60, 61
 Keutcha, 24, 34, 354
 Ki Zerbo, 220, 361
 Kidi Bebey, 42, 44
 Kingue, 46, 47, 232
 Kingué, 139, 225, 229, 257, 294
 Kipré, 7, 34, 35
Kolla, 222
 Koufan Menkene, 17, 27, 51, 257
 Kougoum, 167, 168, 170, 174, 176, 177, 314
 Kouoseu, 60, 86, 87, 351, 354
 Kuenneng, 300
 Kueté, 112
 Kumzsé, 116, 118, 120, 125, 126, 127, 128, 130,
 131, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 318
 Laborde, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 314
 Lacheroy, 13, 173, 227, 309, 364
 Lambertton, 24, 25, 34, 354
 Le Vine, 31, 34, 49, 198
 Lessard, vi, 166
 Lestringant, 150
 Louisia, 162
 MacRaidl, 68
 Malaquais, 56, 57, 86, 96, 265
 Mambou, 135, 141, 151, 152, 155, 159, 161, 162,
 320
 Manjo, 233
 Manue Georges, 82
 Marcus Mondy, 284
 Marguerat, 87
market-boys, 209

- Mbah, 223, 225
 Mbanga, 232
 Mbembe, 35, 53, 54, 55, 56, 64, 65, 66, 182, 194, 197, 198, 206, 212, 247, 254, 255, 256, 257, 296, 344, 355, 356
 Mbouda, 123, 186, 221, 234, 274, 275, 279, 284, 285, 289, 290, 291, 292, 296, 317, 319, 321
 Mbouendeu, 126, 128, 131
Messmer, 251, 300, 316
 migrants, 56, 130, 133, 141, 151, 159
Mombo, 232
 Monga, 2, 53, 355
 Mongo Beti, 41, 42, 43, 44, 46, 97, 98, 357
 Moorman, 38, 39, 64
 Moorman., 38, 39
 Morel, 214
 Mouafo, 126
 Mouiche, 1, 82, 215, 332
 Moumié, 17, 64, 94, 180, 181, 182, 184, 189, 212, 223, 224, 225, 226, 231, 233, 253, 254, 257, 258, 259, 260, 263, 264, 288, 314, 316
 Moungo, 56, 129, 159, 160
Mouterde, 150, 238, 239, 315
 Mungo, 137, 169, 170, 171, 218, 223, 229, 232
 Mveng, 50, 51, 52, 132
 Naaboroko Sackeyfio-Lenoch, 39
 nationalisme, 56, 84, 219, 266, 336
 Ndami., 106, 107, 108, 113, 272, 298
 Ndeh Ntumazah, 46, 47, 324
 Ndeno, 126, 127, 128, 134, 137, 169, 318, 321
 Néo-Destour, 181
 Ngando Sandjè, 79
 Ngapeth, 232
 Njawé, 2
 Nken, 92, 185, 255
 Nkongsamba, 140, 141, 151, 152, 154, 157, 158, 159, 160, 162, 163, 164, 165, 169, 170, 173, 178, 179, 184, 205, 209, 284, 313, 319, 320
 Notué, 83, 89, 248
 Noumbissie-Tchouake, 60
 NOUMEN, 358
 Ntang, 140, 151, 152, 158, 170, 174, 176, 177, 178, 199, 200, 208, 209, 212, 213, 219, 227, 228, 235
 Nyobè, 54, 127, 129, 130, 140, 155, 182, 189, 196, 197, 198, 232, 296, 338
 Nzokamgoum, 151, 199, 208, 209
 Nzoko, 117, 118, 119, 125, 126, 127, 128, 131, 134, 137, 138, 316, 318, 321
 Nzotcha, 158, 320
Nzukam, 155, 162, 222
 ONU, 119, 150, 165, 167, 172, 180, 189, 201, 219, 293, 297, 320, 321
 Osborn, 19
Ouandié, 180, 181, 292
Ouest, 24, 138, 169, 257, 285, 328
 OWONA, 341, 359
pays Bamiléké, 56
 Péga, 297, 298, 299, 300, 301, 321
Penka, 173, 174, 179
 Périès, 13, 26
 Perrois, 83, 89, 248
 Pommerolle, vi, 196
 Priya, 39
propagande, 126, 127, 129, 132, 136, 140, 155, 164, 167, 170, 184, 185, 202, 203, 209, 215, 246, 284, 298
 Rathbone, 36, 37
 révolutionnaire, 123, 137, 138, 158, 226
 Richard L., 19, 341
 Robert Buijtenhuijs, 64
 Roland Pré, 170, 171, 172, 175, 178, 179, 180, 182, 183, 184, 186, 215, 218, 316, 317
 RPC, 161, 165, 171, 173
Rubline, 160, 200, 322
 Sanaga-Maritime, 129
 Sanmarco, 32, 33, 49, 267
 Scarrone, 105, 107
 Scott, 19, 187, 192, 275, 276
 Servenay, 13, 26, 173
 SINCOA, 280, 293, 299
 Socpa, 1, 2, 90, 93, 94
 SOH Elias, 226
 Somekong, 279, 280, 281, 283, 284, 285, 293, 296, 297, 319, 322
 Sontcha, 229, 251, 252
 syndicat, 117, 119
 Tagny, 186
 Tardits, 86, 89, 96, 99
Tatsitsa, i, vi, x, 3, 24, 29, 30, 41, 44, 48, 70, 123, 183, 185, 207, 216, 220, 221, 245
 Tatuebu Tagne, 63
 Tcheuyap, 2
 Tchinda, 161, 165, 171, 175, 178, 179, 228, 238, 313
 Tchoffo, 298, 299, 300, 301, 321
 Terretta, vi, x, 5, 6, 57, 58, 66, 80, 81, 106, 136, 148, 155, 195, 206, 217, 230, 232, 236, 237, 238, 245, 246, 249, 266
 Thénault, 8, 183, 271
 Togo, 203
 Trinquier, 14, 15, 226

- Tsala Tsala, 364
- Tunisie**, 181
- UDEFEC**, 218, 232, 234, 265
- Um Nyobè, 54, 56, 64, 124, 140, 148, 156, 182, 183, 191, 194, 195, 196, 197, 198, 203, 204, 205, 206, 216, 232, 239, 253, 254, 255, 256, 284, 288
- unification**, 181, 202, 292
- Unification, 155, 167, 168, 181, 182, 201, 212, 218, 220, 221, 238, 249
- Union Bamiléké, 132, 136
- Union Française, 131
- UPC, 17, 56, 119, 120, 125, 126, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 137, 138, 139, 140, 150, 155, 156, 157, 160, 162, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 189, 190, 196, 197, 198, 200, 201, 203, 205, 207, 211, 212, 213, 214, 216, 218, 219, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 246, 248, 250, 251, 252, 256, 257, 258, 283, 284, 289, 291, 292, 300, 313, 315, 317, 318, 320, 321, 322, 327
- upéciste, 149, 151, 152, 155, 163, 176, 177, 180, 183, 208, 224, 226, 228, 229, 238, 294, 298
- USC, 189
- USCC, 115, 116, 118
- Valraven, 40
- Vietnam, 182
- Walker-Said, 58, 59, 166
- Warnier, 56, 81, 96, 149, 216, 267, 280
- WODIÉ, 365
- Wouri, 15, 218, 229, 317
- Xemb, 167, 168
- YAKOUBI, 365
- Yaoundé**, 1, 24, 90, 115, 116, 119, 123, 124, 132, 149, 175, 181, 182, 184, 185, 186, 187, 257, 265, 266, 271, 285, 316, 320, 325, 326, 327, 328, 330, 336, 340, 343
- Yengo, 247
- ZECCHINI, 365
- zone britannique, 169, 211, 292